

UNIVERSITE PARIS DESCARTES
Faculté des Sciences Humaines et Sociales
Sorbonne
DEPARTEMENT DE SCIENCES SOCIALES
LABORATOIRE CERLIS

***Le Citoyen, le Politique et l'Expert
à l'épreuve des dispositifs participatifs.
Etude de cas sur une conférence de citoyens
sur la dépendance à l'automobile et discussion***

Thèse de doctorat de Sociologie
Contrat CIFRE
Présentée le 26 juin 2007

par Judith FERRANDO y PUIG

Sous la direction de Monsieur Dominique DESJEUX

Jury

Loïc BLONDIAUX, *rapporteur*, professeur des Universités à l'IEP de Lille

Michel CALLON, professeur de sociologie, Ecole des Mines de Paris

Jean COPANS, professeur d'anthropologie et de sociologie, Université René
Descartes -Paris 5

Dominique DESJEUX, *directeur*, professeur d'Anthropologie sociale et culturelle,
Université René Descartes -Paris 5

Sandrine RUI, maître de conférence en sociologie, Université Victor Segalen-
Bordeaux 2

Yves SINTOMER, *rapporteur*, professeur de sociologie, Paris 8- CSU

REMERCIEMENTS

Arrivée au terme de ce projet de recherche, je voudrais remercier ici ceux qui m'ont accompagnée dans ce travail, dans les moments d'émulation et dans les moments de doutes. J'espère, par cette thèse, avoir donné à voir un dispositif de participation des citoyens à l'élaboration de l'action publique, dans sa complexité, ses contradictions, ses effets avérés et potentiels.

Cette démarche descriptive et analytique a été rendue possible grâce à mon compagnonnage en thèse Cifre dans le cabinet conseil Missions Publiques, avec Caroline, Yves et Aurélie. Cette recherche leur doit beaucoup, nous avons rôdé ensemble les méthodes d'intervention dont je fais l'analyse ici, avec conviction, et dans l'incertitude parfois. En objectivant la pratique professionnelle de Missions Publiques, je ne m'en désolidarise pas, essayant simplement d'en indiquer les innovations et les limites. C'est donc avec affection que je dédis cette recherche à Yves et Caroline, en espérant avoir trouvé la juste distance entre distance critique et engagement.

Les dispositifs de participation citoyens sont des expériences humaines riches, j'ai donc une pensée cordiale pour tous ceux que j'ai côtoyé durant les démarches accompagnées par Missions Publiques et qui constituent mes terrains : les citoyens qui y donnent de leur temps pour penser ensemble le monde souhaitable, les élus et agents administratifs avec lesquels j'ai entretenu des relations contractuelles et aussi cordiales. L'analyse faite ici les consacre comme des « explorateurs » de la démocratie participative, j'espère que mes propos, parfois désenchantants, leur donneront des arguments solides pour poursuivre leurs expérimentations.

Cette thèse est également le fruit d'une maturation dans des espaces de rencontre universitaires. Ma pensée se tourne d'abord vers Dominique Desjeux, qui a été un directeur de recherche enthousiaste et rigoureux, et qui m'a aidé à ne pas passer du côté obscur de la recherche, à éviter un questionnement trop normatif s'éloignant de la complexité empirique. Je le remercie encore pour son soutien, depuis mon mémoire de maîtrise. Ce remerciement s'adresse aussi à Jean Copans, pour son intérêt pour ce travail de recherche.

Au sein du Cerlis j'ai eu la chance de vivre des projets universitaires parallèles, notamment au sein du comité de rédaction de *Consommations et Sociétés*, avec mes amis et camarades jeunes chercheurs Stéphanie Giamporcaro et Fabrice Clochard, qui ont vécu en même temps que moi ce long rite de passage qu'est le doctorat.

Ma culture en sociologie politique doit beaucoup au séminaire « Démocratie participative, Délibération et Mouvements sociaux », à la lecture des ouvrages de Michel Callon et de ses confrères, et de Sandrine Rui. Au sein de séminaires, dans de nombreux colloques et journées d'études j'ai eu la chance intellectuelle et le plaisir d'échanger avec Loïc Blondiaux et Yves Sintomer, et de nombreux jeunes chercheurs avec lesquelles les synergies de recherche sont nombreuses et offrent de belles perspectives de croisement de regard. Je remercie ici spécialement deux consoeurs, pour leur soutien et leurs lectures attentives de mes travaux, Marion Carrel et Magali Nonjon

Enfin, la vie ne se réduisant pas à l'espace de la thèse, je remercie ma famille et mes proches pour m'avoir supportée durant ces années, pour m'avoir prodiguée bienveillance et encouragement, même à l'époque où la démocratie participative était un sujet obscur pour le grand public. Je dédicace avec tout mon amour cette recherche à celle qui a constitué la plus merveilleuse raison de retard sur ma thèse, ma fille Zia, et à Cédric, qui ont tous les deux accepté de partager notre vie familiale avec ma thèse.

TABLE

REMERCIEMENTS	3
TABLE	4
INTRODUCTION	9
PARTIE 1 _ANATOMIE D’UN DISPOSITIF PARTICIPATIF	
LA CONFERENCE DE CITOYENS DE L’ASSOCIATION DES ÉLUS EN CHARGE DU TRANSPORT	25
CHAPITRE 1 : COMMENT NAISSENT LES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS ? LA GENESE DE LA CONFERENCE DE CITOYENS DE L’AET, ACTEURS, CONTEXTE, ENJEUX.....	26
I. Une association des élus en charge du transport face à l’impératif participatif	29
1. L’Association des Elus en charge du Transport, une association sectorielle d’élus sur la thématique du Transport.....	30
2. Vers la mobilité durable ? Mutations de la politique de transport	37
3. Une action publique en quête d’une nouvelle légitimité.....	45
4. La démocratie représentative en crise ?	49
II. Missions Publiques, un « entrepreneur de participation » dans champ de la démocratie participative	59
1. Un cas concret : Missions Publiques, entre rhétorique managériale et ressources militantes	61
2. Les acteurs de l’offre : les professionnels de la participation	72
3. Premiers traits problématiques et impact de ceux-ci sur notre perspective de recherche	77
Un terreau favorable à la participation des citoyens, entre nouvel esprit de la politique de transport, crise de la démocratie représentative, et constitution d’un marché de la participation.....	81
CHAPITRE 2 : NEGOCIATIONS ET ATTENTES AUTOUR DE LA CONFERENCE DE CITOYENS	83
I. La mise en place de la conférence de citoyens de l’AET : négociations sur la méthode et préparation opérationnelle	85

1.	Une méthode venue du froid : historique, importation et « vertus ».....	86
2.	Saisir les enjeux à partir du bricolage méthodologique sur la méthode de « conférence de citoyens »	92
3.	Focus sur le recrutement du panel de citoyens.....	105
II.	Présentation des participants et de leurs attentes	113
1.	Composition du groupe	115
2.	Les motivations des participants	119
3.	Motivations, attentes et perception des rôles par les autres acteurs	130
4.	Que retenir des motivations et attentes ? Synthèse et hypothèses.....	134
	Un processus exploratoire, innovant et sujet à des attentes évolutives	138
 CHAPITRE 3 : LA VIE D'UN LABORATOIRE DE PLEIN AIR.....		143
I.	Impact de l'imprévu et de la logistique sur le dispositif	147
1.	Cause et effets des imprévus	148
2.	La part de la logistique dans le déroulement des sessions	160
II.	Un dispositif divisé en trois temporalités	166
1.	Le temps des échanges avec les intervenants extérieurs	167
2.	Le temps des échanges au sein du groupe.....	198
3.	Le temps de l'expérimentation et la place de l'affectivité	219
	Missions Publiques, artisan d'un dispositif de confiance et de sensibilisation.....	231
 CHAPITRE 4 : L'ELABORATION D'UNE REFLEXION COMMUNE ET D'UNE IDENTITE COLLECTIVE : QUE DIRE ET COMMENT SE FAIRE ENTENDRE ?		235
I.	La formation de l'avis collectif : une exploration des possibles soumise à cadrages / débordements	237
1.	« Ce que l'AET attend de nous vraiment... » : une double construction de l'avis collectif et de l'identité du collectif.....	238
2.	De l'appropriation des informations à la convention autour d'une mobilité durable 273	
II.	Pluralité des modalités discursives à l'oeuvre.....	290
1.	D'une délibération sur les enjeux de la mobilité à l'émergence d'une « intelligence argumentative »	294
2.	Le recours au registre du témoignage ou la mise en œuvre de l'intelligence narrative 300	
3.	Des tendances à la domestication du débat	308

4. Des tendances conflictuelles: un espace public critique	314
Accord autour du développement durable et adoption d'une posture irénique par les citoyens pour être reconnus comme co-producteurs de l'action publique	320

CHAPITRE 5 : LA CONFERENCE DE CITOYENS DE L' AET : EFFETS ET LIMITES

I. Les participants à la veille du congrès : nouvelles pratiques et nouvelles attentes	325
1. Evolutions individuelles concernant la mobilité	326
2. Des nouveaux savoirs à réinvestir socialement... et des nouvelles attentes	337
II. Mise en visibilité de la conférence de citoyens par l' AET.....	344
1. Un travail de conviction des élus en coulisses	344
2. « Traduction » et production d'un métadiscours.....	357
3. La présentation publique, acmé de la conférence de citoyens	370
III. Résultats, impacts et limites pour l' AET : coup dans l'eau et ricochets	375
1. Valorisation et retombée	377
2. L' AET, entre inertie et changement.....	379
3. Un effet direct et externe de la conférence de citoyens : une déclinaison locale dans une agglomération de l'Ouest de la France	384
La conférence de citoyens de l' AET :	
des effets forts sur les participants et incertains sur l'action publique.....	390

PARTIE 2 _ DISCUSSION : DISPOSITIFS PARTICIPATIFS ET ACTION PUBLIQUE :BOUILLON DE CULTURE OU COCOTTE MINUTE ? 395

CHAPITRE 6: DERRIERE LES MOTS : LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE OU FAIRE PARTICIPER LES CITOYENS POUR MIEUX REGULER..... 401

I. Les objectifs de la participation des citoyens : de l'usage stratégique du flou	404
1. La force de la rhétorique	406
2. Une variété d'objectifs	410
3. Des objectifs évolutifs, objets d'ajustement entre les acteurs.....	419
II. Réguler le rapport au politique : une participation sous dépendance.....	423
1. Une démocratie participative sous dépendance effective de la démocratie représentative	423

2. Une démocratie participative sous dépendance affective et symbolique de la démocratie représentative.....	440
III. Réguler le rapport administration – décideurs : la démocratie captive de la technocratie ?.....	446
1. Inerties et résistances.....	447
2. Intérêts et risques de la participation.....	453
3. Stratégies autour de la démocratie participative comme tiers régulateur.....	459
Usages stratégiques d'une participation citoyenne peu autonome du système représentatif	466
CHAPITRE 7 : DES EFFETS REELS AUX POTENTIELS INEXPLOITES : CHANGER LA POLITIQUE, CHANGER LE POLITIQUE OU CHANGER LE CITOYEN ?.....	470
I. Revoir les modes de faire de l'action publique	473
1. Confusions médiatiques actuelles autour de la démocratie participative.....	473
2. De la mesure de l'acceptabilité sociale à la construction de l'intérêt collectif	476
3. De l'évolution des préférences à l'évolution des normes individuelles et collectives	488
II. Refonder l'activité politique par une nouvelle dialectique individu/citoyen	494
1. Vers la reconnaissance de l'individualité des citoyens ?	495
2. Un double mouvement de dépolitisation et de re-politisation.....	501
Des procédures pour donner corps à une citoyenneté politique expressive.....	515
CONCLUSION	519
BIBLIOGRAPHIE	529
ANNEXES.....	546
Annexe 1 : présentation des modes de recueil de données	547
Annexe 2 : Principales dispositions législatives en faveur de la participation des citoyens	551
Annexe 3 : Repères sur Missions Publiques	552
Annexe 4 : schéma du processus Conférence de Citoyens de l'AET	554
Annexe 5 : la conférence de citoyens, entre orthodoxie et innovation	556
Annexe 6: présentation commentée des participants à la conférence de citoyens de l'AET.....	558
Annexe 7 : Système d'action mobilise pour la conférence de citoyens de l'AET.....	563
Annexe 8 : programme de la session 1 de la conférence de citoyens de l'AET	565
Annexe 9 : les élus vus par les participants de la conférence de citoyens	567
Annexe 10: déclaration finale de la conférence de citoyens de l'AET	568

Annexe 11: caractéristiques sociologiques des participants.....	575
des Ateliers du déplacement.....	575
Annexe 12: présentation des terrains secondaires.....	579
Annexe 13 : les attentes de l'AET vis-à-vis de la conférence de citoyens.....	588
Annexe 14 : les solutions de diversification modale proposées par les participants de la conférence de citoyens de l'AET	590
Annexe 15: extraits de la déclaration du Comité de pilotage,..... conférence de citoyens de l'AET	593
RESUME/ABSTRACT	596

« L'entrée sur la scène politique des « vraies gens » aura eu un effet bien précis. Personnalisation, rapport émotionnel, voire compassionnel entre l'élu et le peuple : n'a-t-on pas affaire à une nouvelle forme de populisme, dans un type de performance qui incite à la démagogie en l'absence de véritable débat politique ? »

Abélès, M. « L'entrée en scène des citoyens désacralise les candidats », *Débat Les intellectuels jugent la présidentielle*, Le Monde, 22 mars 2007, p V.

« Un changement idéologique est en train de s'accomplir, qui passe par la valorisation du débat, de la concertation et de la participation et débouche sur un véritable « impératif délibératif ». (...) Cette double tendance participative n'a rien d'une recette miracle, elle est confrontée à une série de défis propres et de contradictions internes. Mais en favorisant des rapports de pouvoir moins asymétrique et une fluidité plus grande entre gouvernants et gouvernés, elle laisse entrevoir une relance possible de la démocratie. »

Sintomer Y., « L'émergence d'une nouvelle grammaire de l'action publique et de la politique », *Débat Les intellectuels jugent la présidentielle*, Le Monde, 22 mars 2007, p V.

Ces deux prises de position récentes, en regard de la campagne pour l'élection présidentielle, nous incitent à réfléchir sur les effets de l'ouverture de la scène politique aux « vrais gens ». Faut-il y voir de la démagogie et de la tyrannie des petits « je » ? Ou au contraire un renouvellement de la politique voire un retour à une conception de la démocratie redonnant au *demos* la place d'honneur ? Formulées de cette manière, les interrogations se font plus normatives plus scientifiques. La démocratie participative, sujet brûlant et passionnel, est avant tout un objet à refroidir...

« Cette tendance participative n'a rien d'une recette magique », certes, mais elle alimente des fantasmes messianiques comme apocalyptiques à la mesure de la méconnaissance qui l'entoure.

La démocratie participative, sujet de passions, objet d'analyse

Les modalités de participation des citoyens à l'action publique restent peu connues, ce qui suscite des amalgames rapides entre démocratie d'opinion et démocratie participative. **Quels sont les dispositifs de participation des citoyens mis en œuvre par les gouvernants? Dans quels objectifs sont-ils mis en place? Comment expliquer cette recherche d'une démocratie plus efficiente et plus expressive, au-delà de la procédure du vote qui fonde**

nos régimes représentatifs ? Que se passent-ils en réalité dans ces lieux de participation et quels effets cela a-t-il sur les gens qui y prennent part et sur la politique ? **Nous touchons là le sujet de cette présente thèse : la question du contexte de l'impératif participatif, des procédures déployées pour le mettre en œuvre et de ces effets.**

En filigrane transparaît alors une question essentielle : en quoi ce recours accru aux « vrais gens » pour débattre des enjeux publics modifie les relations entre gouvernants et gouvernés ? En quel nom et de quel droit les individus sont-ils autorisés à s'exprimer dans l'espace public ? Partagent-ils avec les scientifiques la prétention à être un producteur d'intelligibilité sociale ? **Ouvrir le cercle de la discussion des choix publics aux citoyens, c'est remettre en question les lignes de partage entre les profanes et les sachants, entre les représentés et les représentants.** Cette double délégation est caractéristique de nos sociétés occidentales contemporaines. La division du travail a abouti à faire de l'activité politique une activité professionnelle spécifique, notamment dans notre système de démocratie représentative où le citoyen délègue par le vote sa capacité à intervenir dans le champ politique à un représentant mandaté pour un temps donné et sur un programme sur lequel il est difficile d'obtenir des comptes, hormis à l'échéance électorale suivante. Parallèlement, la science s'est construite socialement depuis le dix-huitième siècle comme une sphère autonome, en rupture avec le « sens commun » des personnes ordinaires et aurait donc le monopole de la prétention à la vérité. **Est-ce que les dispositifs participatifs conduisent à une recomposition des légitimités et des compétences au sein de la triade Politique, Savant, Citoyen ?** Comment le Citoyen vit-il cet engagement au sein de dispositifs participatifs ? **Est-ce là une nouvelle forme d'engagement public ?**

Cette dernière question s'inscrit dans la continuité de mes recherches précédentes sur la question des formes d'expression politique à partir du quotidien, sur la manière dont les individus peuvent prendre la parole dans la sphère publique à partir de leurs expériences et de leurs choix privés. Mes mémoires de DEA et de maîtrise s'étaient penchés dans une perspective socio-historique sur ces nouvelles formes d'engagement et la construction d'un enjeu public à partir de problèmes jusque là vécus comme du ressort du personnel (la consommation), à travers la médiation d'organisations (les syndicats et les associations familiales pour le mémoire de maîtrise et des associations militantes pour le mémoire de DEA), à travers une reconnaissance par l'Etat dans un cadre donné.

Pour explorer le phénomène de la participation des citoyens à l'action publique, je poursuis un fil conducteur similaire : comment des individus sont amenés à s'engager dans des dispositifs de participation, forme de médiation entre leurs systèmes de pratiques et de représentations et l'action publique ? Quels sont les acteurs à l'initiative de ces démarches, dans quel contexte d'action mettent-ils en place ces dispositifs ? Dans quels objectifs et pour quels résultats ? Avant de développer davantage mon programme de recherche, il apparaît nécessaire de détailler le point de vue que j'ai adopté.

Un triple point de vue ... et une mise en abîme.

Ce travail de recherche découle d'une rencontre entre les axes d'intérêt de l'apprentie chercheuse décrits précédemment et un univers de mise en application de la recherche sociologique. En 2001, au hasard d'un stage réalisé pour la RATP j'ai rencontré Missions Publiques, un jeune cabinet conseil qui accompagnait des « démarches participatives » dans le secteur public. Je découvrais alors naïvement une activité : il existe des prestataires dont le métier consiste à déployer une méthodologie et des outils pour que les gens se parlent et réfléchissent ensemble... Les agents de service public entre eux, avec leur hiérarchie, avec les usagers... Le recours à des spécialistes en « ingénierie participative » montrait que le souhait de rapprocher les personnes concernées par un même problème ne va pas de soi dans une organisation, ni dans notre société. Dès lors, j'ai eu envie d'en savoir plus, sur ce qui se passait dans ces lieux de rencontre entre des mondes sociaux distincts, comme sur cet étrange travail de « passeur ». Cette curiosité intellectuelle rencontrait le souhait des deux consultants de Missions Publiques, qui virent dans mon arrivée à Missions Publiques pour réaliser une thèse en convention industrielle de formation par la recherche (CIFRE) le moyen de développer leur expertise en matière de participation citoyenne¹.

Missions Publiques a constitué un poste d'observation privilégié sur les démarches participatives, en me permettant l'accès à des terrains divers, au travers des projets que Missions Publiques accompagnait pour le secteur public. **L'intégralité du processus participatif pouvait ainsi être analysé**, de la commande, à l'élaboration d'une méthode par Missions Publiques, à l'animation et enfin aux résultats finaux et à leur traitement par les commanditaires. A l'étude de la « scène participative » s'ajoutait une

¹ J'y reviendrais plus longuement dans le chapitre 1.

présence en coulisses, lors de réunions de cadrage ou d'échanges informels avec les protagonistes. **Au sein même de Missions Publiques, j'assistais à la fabrique de l'ingénierie participative, à la traduction en pratiques de présupposés méthodologiques et théoriques.**

Missions Publiques n'était pas uniquement un poste d'observation, j'y occupais avant tout un poste de travail. Cette dimension faisait partie intégrante de notre accord lors du montage CIFRE. Le cabinet conseil étant une petite structure, j'y entrais comme **consultante débutante à temps partiel, prête à mettre les mains dans le cambouis de la démocratie participative. J'étais donc à la fois observatrice et actrice des démarches que j'observais, sujet de l'objet que je décrivais.**

Pour ne pas risquer le dédoublement de personnalité lié à une double posture de consultante et de chercheuse, **j'ai décidé de faire de cette contrainte une ressource.** La nécessité d'objectiver mon rôle à Missions Publiques dans la conduite des dispositifs participatifs et dans la diffusion de justifications sur la participation citoyenne par les praticiens, par la distance critique rendue nécessaire, ont conduit à une **analyse des pratiques de consultant en situation** et à repérer le rôle prépondérant des praticiens de la participation sur la morphologie, l'orientation des dispositifs et les interactions qui s'y déroulent. Cela m'a aussi astreint à considérer les intérêts de Missions Publiques dans le champ de la participation et la manière dont ceux-ci déterminent en partie son implication dans les dispositifs participatifs. **Pour nourrir mon analyse à partir de ma position d'acteur engagé, j'ai opté pour un travail d'objectivation participante.** « L'objectivation participante se donne pour objet d'explorer, non « l'expérience vécue » du sujet connaissant, mais les conditions sociales de possibilité (donc les effets et les limites) de cette expérience, et plus particulièrement de l'acte d'objectivation. Elle vise à une objectivation du rapport subjectif à l'objet qui, loin d'aboutir à un subjectivisme relativiste et plus ou moins antiscientifique, est une des conditions de l'objectivité scientifique² ». Il me fallait donc déconstruire le travail réalisé à Missions publiques, veiller à ne pas me laisser enfermer dans la rhétorique professionnelle, que je contribuais à produire, tout en faisant montre envers Missions Publiques de la même approche compréhensive au sens weberien, qu'envers les autres acteurs.

² Bourdieu, P., « L'objectivation participante », Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 2003, volume 150, numéro 1, p 44.

J'ai appliqué cette posture d'objectivation participante à mon activité de consultante, et à mon activité de chercheuse, puisque « l'objectivation scientifique n'est complète que si elle inclut le point de vue du sujet qui l'opère et les intérêts qu'il peut avoir à l'objectivation, mais aussi l'inconscient historique qu'il engage dans son travail ³ ». **En effet, la question se pose aussi de l'intérêt qu'ont les sciences sociales dans l'analyse des dispositifs de participation citoyenne.** Quels sont les présupposés normatifs qui animent les chercheurs ? Comment ces principes déterminent les modes de recueil de données et les outils théoriques que les chercheurs vont utiliser, et réduisent potentiellement leur capacité à percevoir d'autres faits que ceux initialement pris en considération ?

Ce point est crucial dans notre sujet de recherche. D'une part, le recours aux citoyens profanes peut bouleverser la place des chercheurs. D'autre part, nous verrons à quel point les sciences sociales sont parties prenantes de la diffusion d'un impératif participatif et de sa déclinaison en pratiques, dans la mise en œuvre de « technologie sociale ». Les sciences sociales ont aussi un rôle majeur dans la consolidation et diffusion des concepts de référence, dans l'invention et l'évaluation des procédures de participation. En quoi cette « démocratie assistée par les sciences sociales » nous renseigne sur les enjeux des chercheurs : enjeux normatifs et militants, enjeux d'insertion académique ou professionnelle, enjeux de positionnement entre les « sciences dures » et les « sciences molles » dans le rapport entre science, politique, et société ?

Nous nous essaierons donc à cerner ce rôle fondamental des sciences sociales, qui peut être résumer par la boutade suivante : « ce qui est formidable avec les sciences sociales, c'est qu'elles sont suffisamment diverses, variées, pour être à la fois capables de faire taire et de faire parler. ⁴ »

En acceptant mon double positionnement de doctorante et de consultante, et en décidant d'en tirer parti, je me devais d'analyser mes propres convictions en tant qu'individu : « l'ethnologue qui ne se connaît pas, qui n'a pas une connaissance juste de son expérience première du monde, met le primitif à distance, parce qu'il ne reconnaît pas en lui-même le primitif, la pensée prélogique ⁵ ». **Le travail d'objectivation a alors consisté en une forme de neutralisation de mes conceptions normatives sur ce que devrait être la démocratie.**

³ *Ibid*, p 46

⁴ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil, p 185.

⁵ Bourdieu, P., 2003, *op.cit.*, p 49.

« Nous ne sommes pas que des sociologues mais aussi des citoyens comme les autres, et nos traductions d'analyses sociologiques dans l'espace de ce qui nous apparaît politiquement souhaitable ne peuvent être qu'affectés par nos expériences biographiques, nos inclinations éthiques ou nos intuitions politiques.⁶ ». Les croyances sont des moteurs indispensables à l'action, et les miennes reposent sur l'espoir qu'une participation large et égalitaire des citoyens à la définition et la production d'un monde souhaitable rendrait la société plus juste pour tous. Cette mise à distance de mes convictions personnelles a été permise par l'utilisation d'options méthodologiques séparant le travail de recherche empirique du travail de théorisation, qui obéissent des temporalités différentes, puisque l'analyse sociologique prend corps une fois le terrain fini.

En outre, cette distanciation a été accélérée par l'aspect désenchantant d'une analyse scrupuleuse, descriptive puis interprétative des dispositifs participatifs et de leurs effets... Je souscris en cela au propos de Pierre Bourdieu selon lequel « la sociologie affronte sans cesse celui qui la pratique à des réalités rudes, elle désenchante. C'est pourquoi contrairement à ce que l'on croit souvent, et au-dedans et au-dehors, elle n'offre aucune des satisfactions que l'adolescence recherche souvent dans l'engagement politique.⁷ »

Mon triple point de vue de chercheur, consultante et d'individu a donc été objet d'une investigation réflexive de ma part, dont la maturation a permis à cette recherche de prendre forme. J'ai tenté de faire de mon engagement un atout, puisque « l'acteur social est aux premières loges, parfois même dans les coulisses voire sur la scène pour entrevoir des situations⁸ », en recueillant une grande partie de mes données dans l'exercice de mon travail de consultante, et en y adjoignant d'autres modes de recueil de données plus spécifiquement sociologiques (entretiens, prise de notes, rédaction d'un carnet de bord⁹). Je reproduis d'ailleurs dans le corps de la thèse de larges extraits de ce carnet de bord, des documents de travail de Missions Publiques et plus largement, et des récits des terrains d'analyse, sous forme d'encadrés en pointillés.

⁶ Corcuff, P., « Une social démocratie libertaire, en rupture avec le capitalisme » in Corcuff, P., Ion, J., de Singly, F., 2005, *Politiques de l'individualisme, entre sociologie et philosophie*, Paris, éditions Textuel, Collection la Discorde, p 137.

⁷ « Entretien avec Pierre Bourdieu : La sociologie est-elle une science ? », *La Recherche*, n°112, juin 1980.

⁸ Albarello, L., 2004, *Devenir praticien-chercheur. Comment réconcilier la recherche et la pratique sociale*, Bruxelles, De Boeck, Méthodes en sciences humaines.

⁹ **Les modes de recueil de données sont spécifiés dans l'annexe 1.**

Un dernier point sur cette posture, **ce rôle de *marginal sécant*¹⁰, entre la recherche et l'action, fut une ressource positive dans mes relations** : les clients de Missions Publiques étaient plutôt flattés de se prêter au jeu de la recherche, les participants des démarches voyaient en moi une confidente pour discuter de la démarche à laquelle ils prenaient part et étaient contents d'aider une « petite jeune » à finir ses études. Enfin, pour Missions Publiques, je constituais un gage de sérieux (« Judith fait justement une thèse de sociologie ») et une quasi « caution scientifique » pour les démarches accompagnées. Cet aspect de caution scientifique était lui aussi à objectiver. Il y a en effet une différence notable entre ce travail de recherche et le type de justifications produites à l'attention des clients de Missions Publiques, qui, même si elles sont rigoureuses et fondées, sont formulées de manière à donner des gages de réussite aux démarches entreprises par les commanditaires. Autrement dit, si Missions Publiques adoptait publiquement la position analytique que je développe ici, elle sortirait de son rôle de mise en œuvre d'ingénierie participative à la demande. Sans aller jusqu'à concevoir les consultants comme des agents de rationalisation de la domination¹¹, toujours est-il que, soumis à des liens contractuels avec les administrations et les dirigeants d'entreprise, ils ne peuvent pas la remettre en cause frontalement. Nous verrons pourtant qu'ils déploient des stratégies pour faire entrer leurs convictions dans les processus participatifs commandités.

Nonobstant, cette posture composite est plus simple à tenir en situation que dans l'analyse. **Souscrire à une exigence d'objectivation n'équivaut pas résoudre toutes les tensions épistémologiques surgissant entre praticien et chercheur**, j'aurais l'occasion de revenir sur ces rugosités tout au long de la première partie, lors d'analyses portant sur les pratiques professionnelles de Missions Publiques.

¹⁰ Un acteur est caractérisé de « maginal sécant » lorsqu'il est partie prenante dans plusieurs systèmes d'action en relation les uns avec les autres et qui peut, de ce fait, jouer le rôle indispensable d'intermédiaire et d'interprète entre les logiques d'actions différentes, voir contradictoires. Crozier, M, Friedberg, E., 1977, *L'acteur et le système*, Seuil, Paris.

¹¹ « Une partie de ceux qui se désignent comme sociologues ou économistes sont des ingénieurs sociaux qui ont pour fonction de fournir des recettes aux dirigeants des entreprises privées ou des administrations. Ils offrent une rationalisation de la connaissance pratique ou demi-savante que les membres de la classe dominante ont du monde social. Les gouvernants ont aujourd'hui besoin d'une science capable de rationaliser, au double sens, la domination, capable à la fois de renforcer les mécanismes qui l'assurent et de la légitimer » « Entretien avec Pierre Bourdieu : La sociologie est-elle une science ? », *La Recherche*, n°112, juin 1980.

Une posture ni cynique ni naïve, fondée sur une méthodologie spécifique

J'ai choisi d'emprunter un chemin étroit, entre les esprits cyniques qui ne voient dans la démocratie participative qu'un avatar de la domination symbolique, un hochet pour divertir les foules et une mascarade, et les naïfs qui souhaiteraient que la démocratie participative signe à elle seule l'émergence d'une société nouvelle, où les avoirs, les savoirs et les pouvoirs seraient mieux partagés.

Ce chemin est étroit, du fait de la force des théories en présence et des rhétoriques des acteurs. Il est humble, car cette recherche ne prétend pas proposer une autre théorie sociologique permettant de rendre compte des nouvelles formes de mise en exercice de la démocratie.

Ce programme de recherche entend **donner à voir ce qui se passe dans les dispositifs participatifs, de manière très pragmatique et détaillée, puis, dans une perspective inductive, de remonter de ce terrain particulier à une appréhension plus large** des modalités de recours à la participation citoyenne, des objectifs et des rhétoriques et des effets des dispositifs participatifs sur l'action publique et la politique.

Les termes mêmes de « dispositifs participatifs » ou de « démarches participatives », sans grande consistance signifiante ni scientifique, sont ceux utilisés au sein des collectivités locales, des entreprises publiques ou privées, voire dans d'autres organisations pour caractériser une démarche qui associe, par l'utilisation d'une méthode et spécifique, les personnes concernées à une réflexion, à un projet, ou à une décision. L'élaboration commune, l'ouverture du cercle de la décision ne vont pas de soi. Le fonctionnement classique des organisations se calque sur un modèle vertical et hiérarchique où les mondes sociaux en co-présence subissent et agissent sur la problématique sans pour autant échanger dessus de manière constructive. Dès lors, la mise en œuvre de « démarches participatives » représente une innovation dans l'organisation, ou dans la sphère publique. **Une démarche participative est un dispositif construit, c'est un artifice pour mettre en relation « plusieurs mondes » autour d'une problématique.**

Notre questionnement, autour des dispositifs participatifs, se déploie donc sur plusieurs niveaux d'analyse bien distincts. Pour approcher le phénomène de la participation, je distingue trois ensembles de problématiques, se situant à des niveaux différents de la réalité sociale. En effet, je souscris pleinement à l'affirmation de Dominique

Desjeux selon laquelle la réalité sociale peut être analysée selon différentes focales¹². L'intérêt de cette méthode sur le plan épistémologique est de ne pas confondre les rationalités des différentes échelles, d'accepter que des contradictions peuvent exister entre les différentes échelles car il n'y a aucun lien de causalité stable entre les trois niveaux. Cela permet d'éviter une vision surplombante de la société, agissant par généralisation abusive ou relativisme absolu tout en articulant des degrés de réflexion distincts et complémentaires.

Ce projet de recherche, défini ici autour d'une grande interrogation sur le contexte, le processus et les effets des dispositifs participatifs, à partir d'une posture méthodologique inductive distinguant trois niveaux d'analyse, s'est affiné avec le choix d'un terrain principal d'investigation.

La conférence de citoyens de l'Association des Elus en charge du Transport¹³, un terrain à la pertinence sociale et pratique

De tous les dispositifs participatifs accompagnés par Missions Publiques, la conférence de citoyens commanditée par l'Association des Elus en Charge du Transport semblait être le lieu idéal de déploiement de mon projet de recherche. Cette association sectorielle d'élus de collectivités territoriales projetait en effet d'associer des citoyens ordinaires à la réflexion sur la dépendance à l'automobile et les moyens d'inciter à une diversification des modes de transport. Pour cela, elle souhaitait expérimenter une méthode qualitative de délibération, la conférence de citoyens.

Ce projet présentait une forte *pertinence pratique* : Missions Publiques était mandatée pour proposer une méthodologie spécifique de participation à l'AET, puis pour accompagner cette démarche jusqu'à son terme, un an plus tard. Je pouvais donc facilement suivre l'ensemble

¹² Suivant où se situent l'observateur et les données empiriques qu'il va recueillir, les enseignements obtenus seront très différents. Si l'enquêteur réalise des entretiens individuels, et des observations participantes, il pourra analyser les pratiques et les représentations des acteurs en situation, il se situe à l'échelle micro-sociale. L'enquêteur menant son travail empirique dans une organisation, en s'intéressant au mode de relation entre les différents acteurs et niveaux hiérarchiques, pourra décrire le fonctionnement d'un système d'action concret, avec ses jeux, ses sources de pouvoir, sa manière de se réguler et de réagir face au changement. Il s'agit ici du niveau mésosocial. Enfin, si l'enquêteur réalise une enquête quantitative, par exemple par questionnaire sur un échantillon de plusieurs centaines de personnes, il pourra approcher les grandes régularités macro sociales. Desjeux, D., 2004, *Les Sciences Sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?

¹³ **Les noms des organisations et des acteurs ont été remplacés par des pseudonymes, afin que les analyses qui sont faites ici ne leur causent pas de préjudice.** J'ai par contre conservé le nom du cabinet conseil dans lequel j'ai effectué ma thèse en cifre.

du dispositif, de sa genèse à son accomplissement. De plus ce terrain démarrait deux mois après la signature de la convention CIFRE, ce qui coïncidait avec une temporalité souhaitable de la phase de terrain. Ce projet retint surtout mon attention par *sa pertinence sociale*¹⁴ : ce terrain était à la fois un tout autonome, séparable et analysable pour lui-même en lien avec la question traitée, aux trois échelles d'analyse cités précédemment.

A l'échelle microsociale, l'objectif de la recherche est de **saisir ce qui se passe concrètement pour les acteurs** réunis dans la conférence de citoyens et pour les acteurs contribuant à donner forme à ce dispositif (Missions Publiques, le commanditaire, etc.), en terme de motivations, d'interactions et de jeux, d'effets collectifs et individuels.

A l'échelle mésosociale, nous nous intéresserons au contexte expliquant qu'une association sectorielle d'élus, en charge du transport, fasse appel à une méthodologie participative et délibérative pour éclairer son action. Quels objectifs attribue t-elle à cette démarche ? **Comment la mise en œuvre d'une telle démarche nécessite des ajustements entre acteurs**, entre élus et techniciens de l'AET et entre l'AET et Missions Publiques ?

Plus largement, comment les dispositifs participatifs prennent-ils vie ? Qui en sont les constructeurs et les initiateurs ? Comment les principes méthodologiques sont-ils transformés en procédure et en pratiques ?

Comment les destinataires politiques et administratifs reçoivent-ils et intègrent-ils la parole citoyenne ? Comment les préconisations des citoyens sont-elles prises en compte et traitées par l'organisation commanditaire pour laquelle elles constituent une innovation procédurale, remettant en question la routine institutionnelle ?

Afin de mieux saisir le contexte macrosocial, nous tenterons **d'identifier les rhétoriques de participation en présence et en tension** : dans le discours pléthorique sur la nécessité de faire participer les citoyens à la vie publique, quelles sont les différentes rhétoriques qui circulent, par qui sont-elles véhiculées et adoptées, et de quelle manière coexistent-elles grâce à leur usage flou tout en étant en tension ?

Nous chercherons aussi **dans quelle mesure ces dispositifs** où des citoyens ordinaires discutent d'enjeux sociétaux habituellement débattus en cercle restreint entre experts et décideurs **contribuent-ils à questionner la division du travail entre Citoyen, Politique et**

¹⁴ J'emprunte cette double notion de pertinence pratique et de pertinence sociale à Arborio, A-M., Fournier, P., 1999, *L'enquête et ses méthodes: l'observation directe*, Paris, Nathan Université, sociologie 128, p 25,

Savant et à interroger les compétences et légitimités de ces trois figures dans notre société actuelle ?

Un outillage théorique pluriel

Pour donner corps à notre ambition d'éclairer le fonctionnement et l'impact des dispositifs participatifs en ouvrant la boîte noire de l'une d'entre elles, un corpus théorique pluriel a été mobilisé, dont le caractère hétéroclite peut surprendre.

Si l'outillage théorique employé est composite, c'est que la réalité des dispositifs participatifs est composite : les acteurs y sont tantôt stratèges tantôt altruistes, les échanges y sont parfois délibératifs et parfois conflictuels. Les dispositifs participatifs sont autant des lieux de reproduction de la domination que des lieux de subversion des statuts et des rôles, des lieux où s'exerce « la force civilisatrice de l'hypocrisie » et des lieux où « un autre monde est possible ».

C'est donc devant la nécessité de rendre intelligible ce phénomène hybride que nous avons mobilisé tour à tour plusieurs approches théoriques, le plus souvent dans une perspective complémentaire, parfois en les mettant en regard les unes des autres pour faire saillir l'ambivalence d'un même fait.

La sociologie des organisations¹⁵ a été amplement utilisée, notamment pour l'analyse méso-sociale. Elle permet de mieux comprendre la manière dont les dispositifs participatifs constituent une innovation procédurale problématique pour les institutions publiques, en ce qu'ils heurtent leur modèle de fonctionnement. Sur le plan heuristique, l'analyse stratégique a été mobilisée pour rendre compte de la conférence de citoyens de l'AET comme un système d'action concret et analyser les motivations, ressources et jeux des acteurs que sont l'AET, Missions Publiques et les citoyens.

De manière complémentaire, pour saisir les interactions et ne pas les résumer à des stratégies, **l'approche pragmatiste**¹⁶ a permis de prêter une attention fine aux pratiques sociales en action et à la manière dont les participants se constituent en public des dispositifs participatifs, qui deviennent des « arènes publiques », avec leurs règles du jeu, leurs routines

¹⁵ Nous ferons essentiellement référence aux travaux de Michel Crozier et Erhard Friedberg, de François Dupuy et Jean-Claude Thoenig.

¹⁶ Cefai, D., Pasquier, D. (coord.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, 2003, Paris, Presses Universitaires de France, collection Currap.

et rituels pratiques, leurs tickets d'entrée, leurs intrigues propres, leurs jeux de rôles, de statut et de hiérarchie. ..

Afin de s'interroger sur la portée des dispositifs participatifs sur la démocratie, en tant que lieu de mise en discussion d'enjeux publics, nous ferons référence à un paradigme important en philosophie politique, **la théorie de la délibération**. Pour ce courant, essentiellement anglo-saxon, le temps fort de la démocratie - et sa caractéristique principale - est non pas la décision mais la délibération, c'est-à-dire la discussion des choix collectifs, au sein des parlements et plus largement avec les citoyens ; la manière dont les choix sont faits, plutôt que le résultat. Ce serait d'ailleurs ce processus de délibération qui serait la base de la légitimité de la politique. Ces penseurs (notamment Habermas, Gutman, Thompson) font la promotion d'un dialogue politique basé sur la reconnaissance mutuelle et l'échange d'arguments rationnels. Des procédures doivent être imaginées pour créer les conditions d'une situation idéale où la recherche du bien commun se fait à travers des procédures d'argumentation et de raisonnement entre citoyens égaux. Trois notions centrales permettent d'appréhender la délibération démocratique : l'inclusion (tout citoyen doit avoir accès ces lieux), la délibération (fondée sur l'exposition à des points de vue opposés mis en discussion de manière ouverte, libre et raisonnée, afin de former une opinion publique éclairée et consciente), et la citoyenneté active (et non pas passive et restreinte comme c'est souvent le cas quand elle se résume à un simple vote, voire à l'abstention). Nous verrons donc en quelle mesure les dispositifs participatifs rencontrent cet idéal ; avant cela, nous nous intéresserons au poids de ce paradigme sur la conception même des procédures participatives.

La **sociologie critique**, notamment bourdieusienne sera également conviée, comme moyen de débusquer l'asymétrie de pouvoir et les rapports de force entre les acteurs, sous des atours démocratiques. Même si cette approche ne guide pas notre réflexion, elle s'avère salutaire pour comprendre les effets de domination politique, qu'une procédure n'arrive pas à annihiler, même en déployant des artifices d'égalité.

Nous emprunterons un certain nombre d'outils d'analyse **à la sociologie de l'innovation et des sciences et techniques**, notamment développée par le Centre de Sociologie de l'Innovation, et rendus publics par l'ouvrage *Agir dans un monde incertain. Essai sur la démocratie technique*¹⁷. En effet, il me semble que certains concepts à l'origine développés pour analyser le fonctionnement des marchés ou des technosciences permettent de bien cerner le fonctionnement des dispositifs participatifs. Ainsi, nous verrons l'apport du terme de

¹⁷ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *op.cit.*

« forum hybride » pour qualifier certains dispositifs participatifs, d'« agencement socio-technique » pour explorer la morphologie des dispositifs participatifs. Partageant l'idée que les dispositifs participatifs sont des « laboratoires de plein air », nous verrons comment la notion de « cadrage débordement¹⁸ » permet de rendre compte de leur évolution. De même la notion de « traduction¹⁹ » s'avère pertinente pour saisir les conditions de réception de la réflexion des citoyens.

Pour réaliser une montée en généralité à partir de l'étude de cas sur la conférence de citoyens, nous ferons appel à différents concepts de **sociologie politique** autour de l'action publique, de la sociologie des mouvements sociaux. Nous mobiliserons aussi **une littérature récente sur les dispositifs participatifs** produite, souvent à partir d'enquêtes de terrain, par des sociologues, des anthropologues et des politistes.

Une démonstration en deux temps : étude de cas et discussion

Pour restituer l'analyse de mon terrain à la lumière de ces différents points de vue théoriques, la thèse est conçue en deux grands temps.

La première partie s'attache à décrire et analyser la conférence de citoyens de l'Association des Elus en Charge du Transport. **Cette étude de cas vise à caractériser à la fois l'économie générale de ce dispositif (origine, intérêts des promoteurs, négociation sur le dispositif, mise en visibilité.) et ses propriétés internes (agencement socio-technique, outils d'animation, type d'échanges, effets sur les acteurs impliqués et leur système de relations).**

¹⁸ Cette notion a été élaborée pour rendre compte de l'évolution des marchés économiques, mais s'applique assez bien à d'autres systèmes d'action concrets. C'est l'idée que tout marché nécessite la mise au point de cadrage pour fonctionner (règles, étalons de mesure, délimitation des acteurs concernés, etc.) en formatant les biens et les agents. Ce qui stabilise les chaînes causales. Mais comme le marché n'arrête pas de déborder, c'est-à-dire de produire des effets non prévus, qui ne sont pas intégrables en tant que tels dans le fonctionnement, ce qui l'oblige à se reformater par un nouveau cadrage. Les marchés évoluent donc par reformatages successifs, donc par cadrage/ débordement.

¹⁹ La production sociale de la science s'opère par un mécanisme de « traductions » successives » visant à traduire le monde social en terme scientifique. De manière plus générale, toute innovation doit pour exister passer par un processus de traduction, c'est-à-dire une explicitation dans la rationalité des différents acteurs concernés et une prise en compte de leur problématique. Dans le cas des dispositifs participatifs, c'est le processus de traduction qui est ouvert aux profanes : ceux-ci traduisent dans leur rationalité la question qui leur est posée. Puis la production des citoyens peut aussi faire l'objet de traductions successives pour être audible par les destinataires.

Pour cela, nous avons adopté **une méthode d'itinéraire**²⁰, c'est-à-dire que nous cherchons à décrire la conférence de citoyens de l'AET comme un processus continu, en plusieurs étapes.

Nous en verrons d'abord **la genèse** qui, dans une perspective inductive, nous permettra de remonter des protagonistes associés dans la conception de la conférence de citoyens de l'AET aux motifs de recours au citoyen pour enrichir la réflexion sur les enjeux de société. Nous y décrirons **le champ de la participation**, en terme de circulations de savoirs et en terme de marché (**chapitre 1**).

Nous nous attacherons à décrire **les attentes des acteurs en présence et leur poids sur la conception du dispositif**, qui sera appréhendé **comme le résultat d'un bricolage méthodologique** éclairant sur les enjeux autour de la participation des citoyens (**chapitre 2**).

Les deux chapitres suivants seront consacrés au **déroulement même de la conférence de citoyens**. Celle-ci sera appréhendée par son fonctionnement comme **lieu d'échanges, d'apprentissage, d'expérimentation, mais aussi de sociabilité et d'imprévus** (**chapitre 3**).

Nous nous intéresserons ensuite plus spécifiquement à **la manière dont les citoyens participants se sont saisis de la question posée par l'AET et ont construit un avis collectif, entre apprentissages, délibération et contraintes ; en mobilisant des registres discursifs pluriels** (**chapitre 4**).

Enfin dans le chapitre 5, nous nous intéresserons à la présentation publique des résultats de la conférence de citoyens de l'AET, à leur réception et à leur traitement, donc **aux effets de ce processus participatif sur les citoyens et l'AET** (**chapitre 5**).

Notre seconde partie consiste en une discussion plus large des effets des dispositifs participatifs. Cette discussion s'appuie sur les résultats de l'analyse de la conférence de citoyens, notamment sur le paradoxe apparent : **alors que les effets microsociaux de cette expérience participative sont forts, cette ouverture provisoire de la discussion aux « citoyens ordinaires » ne semble que faiblement affecter le processus de décision.**

20 Desjeux, D., 2001, « La méthode des itinéraires comme méthode comparative appliquée à la comparaison interculturelle (Danemark, Chine, USA, France) », article en ligne, www.argonautes.fr

Comment expliquer ce décalage, alors même que la rhétorique participative se diffuse de plus en plus ? **Les dispositifs de participation des citoyens seraient-ils des cocottes minute à stériliser l'expression des citoyens ou peuvent-ils jouer un rôle de bouillon de culture citoyen ?**

C'est autour de cette interrogation badine et néanmoins fondamentale que nous étudierons **les facteurs concourants à un faible impact des dispositifs participatifs sur la politique et l'action publique**, notamment l'usage stratégique du flou autour de leur objectif, leur absence d'autonomie par rapport au système politico-administratif, et leur utilisation comme mode de régulation entre élus et services administratifs (**chapitre 6**).

Dans le dernier chapitre, ce sont au contraire **les potentialités contenues en germe dans les dispositifs de participation citoyenne, pour repenser l'action publique et refonder une citoyenneté active qui seront évoqués**. Puis nous clôturerons cette partie par une réflexion sur **le double mouvement de dépolitisation et de repolitisation qui traverse ces modes d'association des citoyens à la discussion publique (chapitre 7)**

Partie 1 Anatomie d'un dispositif participatif

La conférence de citoyens de l'Association des Elus en charge du Transport

CHAPITRE 1 : COMMENT NAISSENT LES DISPOSITIFS PARTICIPATIFS ? La genèse de la conférence de citoyens de l'AET, acteurs, contexte, enjeux

Ce premier chapitre s'attache à décrire la genèse du dispositif « conférence de citoyens » qui constitue notre terrain principal. Parler de genèse engage à repérer l'ensemble des faits concourant au choix de mise en œuvre de la conférence de citoyens. Au-delà du récit presque ethnographique – du fait de mon appartenance en tant que doctorante en convention industrielle de formation par la recherche au cabinet conseil accompagnant la démarche - de la rencontre des acteurs initiaux autour de ce projet, **il s'agit d'analyser le contexte dans lequel ce dispositif prend forme.**

Par quelle construction sociale le recours à l'expression de citoyens sur une catégorie d'action publique est-elle légitime et souhaitée par des décideurs ?

Comment se fait la mise sur agenda de la participation de citoyens à la réflexion sur l'action publique en matière de déplacements, ici de manière modeste dans un dispositif expérimental qualitatif?

En quoi le fait de solliciter une participation active des citoyens marque-t-il un infléchissement dans le régime représentatif ?

Ce chapitre d'ouverture s'attache à rendre accessible au lecteur le contexte socio-historique et politique expliquant le recours à des citoyens dans la discussion ou l'élaboration de l'action publique.

Pour éclairer la question du recours à la participation des citoyens dans le processus d'élaboration, au sens large, des politiques publiques, nous allons explorer en profondeur un dispositif « participatif » qualitatif : celui de la « conférence de citoyens » organisée, au plan national, par une association d'élus en charge du transport.

Ce terrain principal de recherche va être abordé de manière interprétativo-descriptive pour rendre compte, à partir des pratiques et interactions des acteurs, des enjeux et des effets liés à ce qui est considéré par ses initiateurs comme un exercice de démocratie participative. Afin de ne pas aborder de manière trop normative et d'éviter les

reconstructions a posteriori, nous nous attacherons d'abord à détailler le système d'action concret, de manière dynamique, en reconstituant l'itinéraire de décision du processus de citoyens, de sa genèse (chapitre 1 et 2), à son déroulement (chapitre 3 et 4) à sa mise en visibilité et ses effets (chapitre 5).

Voici comment l'association d'élus en charge du transport (AET) présentait la conférence de citoyens²¹ (CD Rom final) :

Elus et citoyens, ensemble pour une mobilité durable

Cette formule dynamique constitue aujourd'hui l'une des lignes directrices de l'action de [l'AET]. Elle traduit la volonté d'une association qui regroupe plus de 240 autorités organisatrices de Transport françaises d'écouter, d'interroger et d'associer des citoyens, usagers ou non des transports public, à la détermination des politiques en matière de mobilité. A l'occasion de l'organisation du congrès de novembre 2003, les élus de [l'AET] souhaitaient mettre en œuvre de nouvelles méthodes permettant d'affiner l'analyse des politiques publiques d'aujourd'hui et d'aborder celles de demain afin de mieux répondre aux attentes des citoyens. C'est ainsi qu'est née l'initiative de la conférence de citoyens.

C'est à partir de la description des acteurs initiaux à l'origine de ce dispositif que nous étudierons les enjeux et évolutions récentes des champs d'intervention des acteurs, situant la mise sur agenda de la participation citoyenne à la croisée de plusieurs logiques.

Pour cela, nous partirons d'abord d'une description de l'instigateur de la conférence de citoyens pour comprendre le triple contexte dans lequel l'Association des Elus en charge du Transport opte pour l'organisation d'une conférence de citoyens pour son prochain congrès : contexte du secteur du Transport, contexte de l'action publique en général et celui de la démocratie représentative, les trois se cumulant pour rendre le recours à la participation des citoyens légitime et nécessaire.

Puis dans une seconde partie, nous explorerons le champ de la participation du côté des acteurs de l'offre, les détenteurs d'une ingénierie participative, à partir du cas de Missions Publiques, en retraçant les étapes de son arrivée sur le marché de la participation, puis en cherchant à repérer la morphologie de ce marché, et ses grandes problématiques, autour des notions d'expertise et de professionnalisation, notamment.

²¹ Extrait de la présentation de la conférence de citoyens de l'AET, CD rom réalisé par l'AET, décembre 2003.

I. Une association des élus en charge du transport face à l'impératif participatif

Le fil conducteur de cette partie se résume en une interrogation simple : comment expliquer le recours d'une association d'élus en charge du transport à une méthode participative « venue du froid » pour alimenter la réflexion de son congrès ?

Plutôt que d'assommer le lecteur par une présentation statique du contexte politique de l'émergence d'un impératif participatif et délibératif brillamment synthétisé ailleurs²², plutôt que de retracer en détail les contours de l'évolution des politiques publiques de transports, nous proposons de suivre ici une démarche partant d'une description de la structure et des enjeux du terrain afin de remonter vers une analyse de la situation du champ ou plutôt des champs dans lesquels notre objet d'étude prend place.

Notre analyse s'appuie donc sur une itération entre une description précise de la réalité empirique dans laquelle la conférence de citoyens prend forme, par la rencontre entre l'association des élus en charge du transport et un cabinet conseil Missions Publiques, et une analyse des champs concernés : le champ politique, le champ du transport et le champ de la participation, ces trois champs se recoupant fortement.

Le terme de champ est ici employé à la fois dans une perspective bourdieusienne²³ pour caractériser l'espace social au sein duquel des agents individuels ou collectifs se définissent en fonction des autres agents investis dans le même champ. Nous verrons donc comment les protagonistes principaux de notre terrain d'étude se situent dans leur champ respectif, et la nature des rapports de force. Sans nous situer dans une application stricte de la pensée bourdieusienne, cette question de rapports de force au sein des champs guidera notre réflexion tout au long de cette recherche tant ceux-ci sont déterminants pour rendre compte de l'émergence des dispositifs participatifs, et encore plus de leurs effets – ou absence d'effets – sur la structuration du champ.

Ce premier chapitre en cherchant à présenter de manière problématisée le champ d'étude de la thèse opère un premier travail de délimitation du projet de recherche, en en identifiant les acteurs et les thématiques majeures d'analyse. En partant d'une interpellation concrète du terrain pour remonter à des niveaux plus abstraits de phénomènes et de champs, il contribue

²² Voir notamment à ce sujet *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002.

²³ Caro, J.Y., « La sociologie de Pierre Bourdieu : éléments pour une théorie du champ politique », *Revue Française de Science Politique*, 1980, volume 430, numéro 6.

au processus de distanciation et d'objectivation, constitutif de la recherche sociologique et rendu encore plus complexe par ma position de sujet dans les champs que je décris.

Ainsi à partir de la présentation de l'association des élus en charge du transport (AET) en terme de structure et de fonction, nous en viendrons à nous interroger sur le contexte de la politique de transport en France, puis sur les mutations de l'action publique en France et enfin sur la situation même des élus de l'association en tant que représentants du peuple en discutant l'idée de « crise de la représentation ».

1. L'Association des Elus en charge du Transport, une association sectorielle d'élus sur la thématique du Transport

Fonction

L'AET est une association loi 1901 qui regroupe des élus en charge du transport²⁴. Fondée en 1980, l' AET regroupe aujourd'hui 252 collectivités locales adhérentes (176 agglomérations, 57 départements et 19 régions). Sa vocation unique est de « représenter les élus responsables de transport » dans un objectif de développement des transports publics et des modes alternatifs à la voiture. **En interne, elle fonctionne comme un lieu d'échange et de ressources pour les adhérents. En externe, elle assure un rôle de lobby auprès des pouvoirs publics – et notamment du gouvernement-, et des constructeurs.** A titre d'illustration, le Président de l'AET a pris de nombreuses fois la parole dans les médias nationaux généralistes et spécialisés dans les Transports pour demander au gouvernement de reconsidérer le budget alloué au transport public pour 2004, qui prévoyait une baisse générale des subventions et notamment un gel des aides au financement de transport en commun en site propre. L'AET est donc une association sectorielle²⁵ regroupant des élus d'échelles différentes et leur offrant une plateforme de ressources, avec la mise à disposition d'expertises économique, financière, juridique, technique, sociale et de communication.

²⁴ Dans un souci d'anonymisation des données et de protection des participants à ce dispositif, nous avons remplacé le nom original de cette association par le sigle AET.

²⁵ Je fais ici référence à la typologie des associations d'élus développée par Balme. Balme, R., 1989, « L'association dans la promotion du pouvoir municipal », in Mabileau, A., et Sorbets, C., *Gouverner les villes moyennes*, Oullins, éditions Pédone, p 81-107.

Des collectivités locales compétentes pour organiser le transport sur leur territoire

Si des élus locaux éprouvent le besoin de faire appel à la capacité d'expertise de l'AET, c'est que la compétence d'organiser le transport revient aux collectivités locales depuis la Loi d'orientation sur les transports publics urbains (Loi Loti, 1982).

Ainsi les villes et agglomérations ont le pouvoir d'organiser le transport urbain, les conseils généraux les transports départementaux et les conseils régionaux les transports régionaux (voies ferroviaires régionales, comme les Trains Express Régionaux, depuis la loi Solidarité et Renouvellement Urbain, 2000). Ces Autorités Organisatrices, qui ont le devoir d'assurer un droit au transport posé en principe par la loi Loti fixent les conditions générales d'exploitation, les itinéraires, la fréquence et la durée du service. L'exploitation de ce service est fait soit sous la responsabilité propre de l'autorité organisatrice, en régie, soit en recourant à une délégation de service public à une entreprise privée. L'Ile de France représente un cas un peu particulier, puisque c'est le Syndicat des Transports d'Ile de France (le STIF, qui regroupe à sa tête l'Etat, la région, les 8 départements, le tout sous la présidence du préfet de région à cette époque, sous celle du Conseil Régional actuellement) qui fixe les conditions pour la SNCF, la RATP et les 90 opérateurs privés, réunis au sein d'Optile.

L'AET, une association loi 1901

Pour ce qui est de sa structure, comme toute association loi 1901, l'AET est dirigée par un Bureau de douze membres et un Conseil d'Administration de vingt-huit membres. Ces deux instances sont composées d'élus. Elles sont élues pour un mandat de trois ans, avec une attention particulière à ce qu'une parité droite/gauche soit assurée. Le Conseil d'Administration compte huit élus d'Autorités Organisatrices (A.O) de plus de 300 000 habitants, neuf d'A.O de 100 000 à 300 000 habitants, quatre d'A.O. de moins de 100 000, ainsi que de trois conseillers généraux et quatre conseillers régionaux.

A ces instances dirigeantes composées d'élus, s'ajoute une équipe permanente d'une vingtaine de personnes qui met en œuvre les décisions et les orientations du Conseil d'Administration et du Bureau. Elle est composée de salariés spécialisés dans le domaine du transport (économistes, juristes, ingénieurs, etc.). L'AET agit donc à la fois comme un centre de ressources et d'expertise auprès des autorités organisatrices membres (conseils, échanges

d'expérience, réalisation d'études) et vers l'extérieur comme un « lobby » auprès des pouvoirs publics et partenaires. Ses secteurs d'intervention sont larges, autour des différents types de transport (de personnes, de marchandises, nouveaux matériels), autour des modalités d'organisation du transport (organisation des déplacements, plans de déplacements urbains, qualité de service, tarification, financement, aspects juridiques) et touchent à des champs d'action publique connexes (aménagement urbain, politique de la ville, sécurité, environnement).

La structuration de l'AET est donc double : les adhérents et les membres des instances dirigeantes sont des élus et les permanents sont des techniciens salariés. Ce point est important pour comprendre les rapports de force qui vont s'installer autour de la mise en œuvre de la conférence de citoyens, entre la direction de l'équipe permanente (la Directrice et la responsable de communication) et les élus, à la fois décisionnaires et destinataires de la conférence de citoyens.

Un congrès tous les deux ans, moment de visibilité de l'AET

Le grand moment de mise en visibilité des travaux et de l'action de l'AET est le congrès organisé tous les deux ans, en alternance avec celui d'une association miroir regroupant les opérateurs de transport.

Ce congrès constitue à la fois un moment de débats autour de thématiques touchant l'actualité des transports publics et un salon professionnel où exposent les constructeurs et prestataires divers, permettant ainsi aux élus et à leurs techniciens de repérer les innovations, spécifiquement en matière de matériels roulants. Ce congrès est un lieu de rencontre entre élus et techniciens, d'où les utilisateurs des transports en commun sont absents. La seule manifestation de leur existence est quantitative et virtuelle. En effet, depuis sa création, l'AET fait réaliser pour chacun de ses congrès un sondage pour connaître les pratiques et opinions des Français en matière de mobilité.

En 2001, lors du congrès précédent le choix d'une conférence de citoyens, un sondage avait justement été réalisé autour du thème qui animait le congrès, « *comment rompre la dépendance à l'automobile?* »²⁶. Si ce sondage mettait bien à jour une partie des mécanismes de dépendance à l'automobile, il ne proposait guère de solutions à un problème qui occupe

²⁶ « La dépendance à l'égard de l'automobile », sondage décembre 2001, TNS Sofres.

chercheurs, techniciens et élus depuis une quinzaine d'années. Apparue au début des années 1990, la notion de "dépendance" à l'égard de l'automobile s'est peu à peu imposée aux chercheurs et aux praticiens²⁷. Cette catégorisation péjorative de l'usage de la voiture est à mettre en relation avec la prise en compte des enjeux énergétiques et le souci croissant d'un développement durable, qui incitent justement à renverser les tendances dans ce domaine. Nous allons y revenir autour de la notion, émergente en 2003, de « mobilité durable ». La recherche en matière de dépendance automobile se concentre sur une caractérisation des populations et des territoires spécialement touchés par la dépendance, un examen des possibilités offertes par les modes de transport alternatifs à la voiture, les relations entre urbanisme et transport automobile, une analyse de la faisabilité et de l'efficacité des différentes politiques, etc. Ces thèmes de recherche, notamment orchestrés par le Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres (Prédit) s'appuient sur des expertises techniques pluridisciplinaires, ne mettant pas toujours au cœur de leurs approches les pratiques et les représentations des automobilistes et des usagers des transports collectifs.

L'AET, en prise avec les interrogations du champ du transport, n'avait pas jusqu'en 2003, laissé présager d'un intérêt pour le recours direct à l'expression de citoyens au sein de son congrès, en ce qu'elle se situe plutôt dans un mode de dialogue entre élus et experts.

Le recours à la conférence de citoyens : les motifs des instigateurs

Sortir d'une approche basée sur le déclaratif

En octobre –novembre 2002, l'AET se situe dans une phase de construction du congrès à venir, prévu en novembre suivant, autour de la thématique de la « mobilité durable », c'est à dire d'une mobilité intégrant les principes du développement durable. L'équipe permanente est chargée de la réalisation opérationnelle du congrès. **Sa Directrice Générale, et la responsable de la Communication organisent là leur premier congrès, autour de deux attentes initiales : innover en terme d'outil, en faisant apparaître la parole des utilisateurs autrement que par le sondage d'opinion et creuser la question de la dépendance à l'automobile.**

« Pour les congrès de l'AET, on faisait tout le temps des sondages d'opinion. Cela avait eu de l'intérêt à une époque notamment parce cela avait montré dans les années 1990 un

²⁷ Sur la question de la « dépendance à l'automobile » comme exemple de construction d'une problématique de recherche et d'action, voir Dupuy, G., 2006, *La dépendance à l'égard de l'automobile. Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres.*, Paris, La Documentation Française.

retournement de l'opinion d'une affirmation pro-voiture à une sensibilité au transport public. On voyait depuis plusieurs sondages que les gens étaient favorables au transport public mais ne les utilisaient pas. Il y a un décalage fort entre le discours et le comportement. Notre deuxième préoccupation était comment faire venir au transport public des non captifs ? Pour cela il fallait comprendre pourquoi ils étaient favorables et pourquoi ils ne venaient pas dans les modes de transport public. » (directrice AET, entretien individuel juillet 2004)

A ce stade là de sa réflexion, la Directrice est donc à la recherche d'une modalité d'analyse des pratiques et des représentations des automobilistes liées aux déplacements, afin de sortir d'une approche basée sur le déclaratif.

La Directrice de l'AET : trajectoire professionnelle et identité militante

De formation juriste de droit public et économiste, la Directrice évolue depuis une vingtaine d'années dans le secteur du transport public, notamment au sein du Ministère de l'Équipement et des Transports où elle a été chef du département mobilité au Centre d'Études sur les Transports et l'Urbanisme, puis directrice des infrastructures des Transports Ile de France, où elle a joué un rôle prépondérant dans l'élaboration du Plan de Déplacements urbains de la Région Ile de France (1997-2001).

Cette trajectoire professionnelle permet de la catégoriser comme une « experte du transport », de par son parcours professionnel et de par sa contribution à la réflexion sur les politiques publiques de transport. Son identité militante –elle est conseillère municipale « verte » dans une ville de la première couronne parisienne - bien que constituant une « ressource dormante », c'est-à-dire ni cachée ni activée dans le cadre de ses activités professionnelles, constitue un facteur de renforcement de sa volonté de mettre sur l'agenda du congrès le thème de mobilité durable, et dans la forme, la participation des habitants. En effet, nous verrons plus loin le lien entre démocratie participative et développement durable. Toujours est-il que pour comprendre l'implémentation de la conférence de citoyens, le rôle de la Directrice comme innovatrice s'explique à la fois par son parcours professionnel consacrant une expertise sectorielle forte, son activité comme militante écologique, sa volonté de se démarquer des us habituels des congrès de l'AET pour être reconnue dans le champ du transport public justement comme porteuse de la notion de mobilité durable.

Cependant, pour mettre en place un dispositif innovant, elle doit faire appel à un prestataire extérieur ; l'AET ne disposant pas de compétences propres en matière de conduite de projets participatifs. Dans un premier temps, elle porte ce projet, avec sa directrice de communication, hors de tout mandat officiel validé par le Bureau de l'Association. Pour obtenir la validation d'un tel projet, étranger à la culture de l'Association peu tournée vers les usagers, elle entend présenter un dossier argumenté sur le plan méthodologique. Pour cela,

elle entame des discussions d'abord informelles avec un prestataire qu'elle connaît déjà, Yves Mathieu du cabinet Missions Publiques. Le recours à un prestataire connu s'explique par le fait que celui-ci doit accepter le risque d'avoir travaillé comme conseiller gratuitement durant le temps de la mise au point du cahier des charges et de sa présentation pour délibération au Bureau de l'association, si jamais celui-ci ne valide pas ce projet. L'observation des coulisses des relations entre maître d'ouvrage public et prestataire privé, ainsi que l'échange avec d'autres prestataires de service, m'a permis de constater que cette situation est relativement classique dans le secteur de la prestation de services intellectuels, où le prestataire intervient souvent en amont de la rédaction du cahier des charges, ou de l'appel d'offre, bien que ceci soit normalement rendu impossible par les modalités d'ouverture de marché dans le cas des collectivités locales. Cela atteste de l'importance des relations interpersonnelles, y compris dans des organisations administratives censées être caractérisées par leur caractère impersonnel et bureaucratique, comme l'ont fort bien analysé François Dupuy et Jean-Claude Thoenig. Ceci dit, l'AET, en tant qu'association d'élus, n'est pas soumise à une procédure de marché public et peut donc choisir librement son prestataire.

La Directrice a plusieurs fois croisé la route d'Yves Mathieu, le directeur de Missions publiques, d'abord lors de congrès internationaux de l'Union Internationale des Transports Publics, puisque comme nous le verrons Yves Mathieu peut être considéré comme un « expert du transport », dès 1992, puis au sein de la Direction Régionale de l'Équipement d'Ile de France où Missions Publiques effectuait une mission d'évaluation.

La demande initiale, floue et ouverte à une co-construction avec le consultant

La Directrice de l'AET, parce qu'elle entretient des liens de sociabilité avec Yves Mathieu par la fréquentation de lieux d'échange commun (congrès de l'Union International du Transport Public et autres congrès professionnels sur le thème du transport) sait que le cabinet Missions Publiques accompagne depuis 2000, des démarches participatives auprès des services publics et entreprises publiques²⁸, après avoir été surtout axé « qualité de service » dans les services publics. En octobre 2002, la Directrice reçoit une invitation pour un séminaire de deux jours monté par Missions Publiques en partenariat avec un cabinet conseil bruxellois, OGM, sur le thème « *co-produire les services publics avec les citoyens* ». Le thème de cette invitation, qu'elle n'a pu honorer, lui permet néanmoins de prendre acte de l'élargissement du champ professionnel de Missions Publiques, passé d'une expertise sur la qualité de service

²⁸ Nous analyserons l'activité professionnelle de Missions Publiques dans la section III.

spécialisée dans les transports publics à la mise en avant de compétences professionnelles liées à l'ingénierie participative²⁹. Elle a alors l'idée de demander à Missions Publiques de monter une consultation permettant d'aller plus loin dans la compréhension de la dépendance à l'automobile. Le premier rendez-vous a lieu, fin octobre 2002, entre la Directrice de l'AET et le Directeur de Missions Publiques. La demande initiale est à la fois précise sur la méthode souhaitée et floue sur la justification du recours à celle-ci :

« J'avais entendu parler de la conférence de citoyens, notamment autour des Organismes Génétiquement Modifiés et je trouvais que c'était un outil qui se prêtait bien à un rendu public. » (Directrice AET, entretien individuel juillet 2004).

Le Directeur de Missions Publiques partage ce projet avec les deux autres consultants constituant le cabinet, Caroline et moi-même. Commence alors une phase de discussion entre Missions Publiques et l'AET, caractérisée par la production d'un cahier des charges par le commanditaire et la mise au point d'une proposition par Missions Publiques, déclinée en plusieurs versions successives (novembre- décembre 2002).

Il est donc possible de repérer une stratégie assumée par la Directrice pour expliquer le choix d'une méthode différente pour porter l'expression des utilisateurs – et non utilisateurs de transport- au sein du congrès. En effet, d'abord unique interlocutrice des consultants, elle évoque facilement son objectif de trancher avec les manières de faire de l'association afin d'être reconnue comme moteur d'impulsion au sein de l'Association,

« C'est une aventure, sortir des sondages ronronnants qui montrent que les transports en commun marchent très bien mais que personne ne les prend. J'avais envie de booster tout ça, de progresser, d'entendre les gens » (Directrice AET, pendant le premier comité de pilotage)

Ce souci de se démarquer et de chercher une légitimité et une reconnaissance spécifiques auprès des élus se combine avec la recherche d'un leadership en interne, pour mobiliser l'équipe permanente autour d'une vision forte, notamment celle à l'affiche du congrès de 2003, la « mobilité durable ».

Nonobstant, la force de conviction de cette personne n'explique pas à elle seule l'adoption par le Bureau, à l'instigation de l'équipe permanente, de l'idée d'une conférence de citoyens.

Pour comprendre comment une démarche participative associant des individus à la réflexion sur les politiques de déplacement se retrouve mise sur agenda par une association d'élus, il

²⁹ Le terme d'ingénierie participative est fréquemment employé par les chercheurs en sciences sociales, voire par ceux là même qui font valoir dans leurs prestations des compétences pouvant être regroupées sous cette notion, c'est-à-dire des méthodes visant à permettre une participation active des individus à des projets ou prises de décision. Cette expression est construite par analogie à celle d'« ingénierie sociale » qui qualifie des méthodes visant à conduire autrement des projets de développement dans des champs aussi divers que l'habitat social, la création d'emploi, l'éducation, l'insertion des jeunes, mais aussi l'activité sociale et culturelle. De Gaulejac, V., Bonetti, M., Fraisse, J., 1995, *L'ingénierie sociale*, Paris, Syros, Alternatives Sociales.

nous faut nous intéresser au contexte des politiques publiques en France au début du troisième millénaire.

Posons les termes de l'expérience qu'il nous intéresse ici de mettre en perspective et de resituer dans une perspective socio historique.

Fin 2002, une association d'élus en charge du transport réfléchit au montage de son congrès autour du thème de la mobilité durable et cherche comment y faire participer les citoyens

Pour effectuer une montée en généralité à partir de cette simple assertion, purement factuelle, je voudrais nous amener à considérer trois dimensions dont nous verrons les problématiques spécifiques en regard de notre projet de recherche et les imbrications. Ainsi nous nous intéresserons dans un premier temps aux mutations de la politique publique de transport. Puis nous nous intéresserons aux raisons de l'ouverture de l'action publique à une participation des citoyens. Enfin nous tenterons de cerner la particularité de la relation élus-citoyens en 2003.

2. Vers la mobilité durable ? Mutations de la politique de transport

La mobilité durable, nouvel horizon des politiques de transport ?

Le congrès 2003 de l'AET se tient sous l'égide de la « mobilité durable ». Cette notion apparaît notamment dans un rapport de l'Organisation de Coopération et de Développement Economiques (O.C.D.E) daté de 2001, sous le vocable de « transport durable ». Ce rapport regroupe les actes de la conférence de Vancouver de 1996³⁰. Il permet de retracer la généalogie de l'idée d'associer politique de transport et exigence de durabilité.

La durabilité peut être résumée par trois principes généraux :

- les ressources renouvelables ne doivent pas être utilisées plus vite qu'elles ne se renouvellent.
- les ressources renouvelables ne doivent pas être utilisées plus vite que n'apparaissent des produits de remplacement
- les émissions de polluants ne doivent pas excéder la capacité de l'environnement à les absorber.

³⁰ « Vers des transports durables », conférence de l'OCDE, conférence de Vancouver, 24-27 mars 1996.

Tous ces principes sont largement transgressés par le secteur du transport. En effet, les transports sont d'importants générateurs de nuisances environnementales. Les transports produisent 9/10 du monoxyde de carbone, l'un des principaux gaz à effet de serre. Ces transports sont constitués pour 4/5 par le transport routier qui est celui qui est le plus faiblement organisé collectivement et qui produit le plus de coûts collectifs (pollution de l'air, nuisances sonores, consommation d'espaces naturels, dépendance aux ressources pétrolières, insécurité routière). D'où un questionnement sur la manière de réguler le transport routier, en expansion anarchique et de développer d'autres modes de transports afin d'aller vers une politique durable de transport.

L'idée principale de la mobilité durable est que les solutions techniques ne suffiront pas seules à juguler les conséquences des transports sur l'environnement et qu'une politique transversale et coordonnée est nécessaire, marquée par un volontariat affirmé des acteurs publics comme privés. L'élargissement de cette idée³¹ puis la cristallisation autour du concept de « mobilité durable » sont notamment actées par la parution d'un numéro de la Revue Internationale des Sciences Sociales intitulé « Mobilités Durables », en juin 2003³².

La mobilité durable entraîne un plaidoyer pour le transport intermodal, c'est-à-dire une conception du transport comme une chaîne de déplacement, impliquant des liaisons efficaces entre les différents modes, l'existence de choix pour les passagers (que ceux-ci ne soient pas dépendants d'un mode unique faute d'alternative), une coordination entre les modes et une coopération entre les acteurs publiques et privés.

L'AET en mettant la notion naissante de « mobilité durable » au cœur de son congrès entend bien contribuer à mettre cette idée sur agenda afin qu'elle devienne le nouvel horizon d'une politique de transport. C'est le fondement même de la planification de transport, c'est-à-dire un accompagnement de la croissance fondée sur une augmentation des échanges et de la mobilité, qui est remis en question par l'attelage à la notion de développement durable.

Nous allons à présent revenir un instant sur cette notion de développement durable, pour mieux cerner en quoi l'arrimage de la politique de mobilité à un objectif de durabilité porte un fort potentiel de renouvellement du mode de régulation même du secteur transport mais engendre aussi des interrogations sur les conditions mêmes de ce que pourrait être un développement durable.

³¹ Le choix du terme de « mobilité » plutôt que de « transport » permet d'inscrire la politique publique dans une perspective multimodale, en intégrant en plus des transports publics et routiers, des modes non motorisés, comme la marche et le vélo, qualifiés justement de modes doux en regard de leur faible incidence sur l'environnement.

³² *Mobilités Durables*, Revue Internationale des Sciences Sociales, 176, juin 2003

Vers une hégémonie du concept de développement durable ?

Ce concept s'est d'abord diffusé au sein des institutions internationales puis au sein même des gouvernements nationaux. Il apparaît dans les discussions lors de la conférence des Nations Unies sur l'environnement humain, sous le terme d'« écodéveloppement » à Stockholm en 1972, puis dans les réflexions du club de Rome sur le danger d'une croissance économique et démographique importante dans un contexte de raréfaction des ressources. Il prend sa forme actuelle dans le rapport « Notre avenir à tous » de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, présidée par Madame Gro Harlem Brundtland, produit à la demande des Nations Unies en 1987. Ce rapport positionne le développement durable « comme la capacité de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs », dans la recherche d'un équilibre entre l'économique, le social et l'environnemental, permettant une production de richesses économiques dans le respect des droits humains et des contraintes écologiques.

Cette vision a été entérinée lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, organisée à Rio de Janeiro en juin 1992 qui a fait connaître à l'opinion publique ce qui jusque-là restait surtout du domaine de spécialistes : l'impérieuse nécessité de maintenir et de restaurer la diversité biologique de notre planète dans le cadre d'un « développement durable » (en anglais, *sustainable development*, expression mal traduite en français par « développement durable ») et de lutter contre des pollutions, comme celle de l'atmosphère, qui ne peuvent trouver de parade qu'au niveau mondial. C'est à Rio qu'ont été adoptées la convention sur la diversité biologique, la convention-cadre sur les changements climatiques, les déclarations sur les forêts et sur la désertification, dont la mise en œuvre reste du ressort des Etats, qui peuvent décider de ratifier ou non ces conventions.

Une notion problématique et contestée

Le concept de développement durable a suscité une adhésion rapide des organismes internationaux et des Etats, en ce qu'il permet un « attelage » fort de projets sensiblement différents³³, c'est-à-dire que son « cadre d'interprétation³⁴ » est

³³ Ce concept, utilisé, par Franck Cochoy, désigne le mécanisme par lequel les acteurs déterminés à réaliser un projet personnel comprennent qu'ils pourront atteindre leur objectif encore plus vite en s'arrimant à la

suffisamment large pour permettre à des acteurs aux projets très différents de s’y référer et de donner du poids à leurs actions, en prenant appui sur cette rhétorique lâche. Cette notion reste floue en ce qu’elle laisse toute latitude aux acteurs de hiérarchiser comme ils le souhaitent les priorités à accorder aux sphères économique, sociale et environnementale, ce qui suscite des interrogations chez les chercheurs en sciences sociales. Ainsi même si l’adoption du développement durable comme horizon politique mondial signe le passage du paradigme sociétal industriel vers un paradigme fondé sur une conception inédite du progrès où le bien-être pensé en terme économique est dissocié du bien-être pensé en terme social et environnemental, l’économie reste pour les dirigeants le moteur, d’après les tenants de l’école de la régulation. Le développement durable vu par les dirigeants reposerait sur « une conception consumériste du bien-être où la croissance économique témoigne toujours d’un accroissement de la richesse, aussi le compromis susceptible de se nouer tendra-t-il sans doute à se rapprocher du « modèle écologiste consumériste ³⁵ ». Le développement durable apparaît donc comme un nouveau compromis social entre des acteurs antagonistes reposant sur un paradigme sociétal traduisant une vision partagée du progrès et de la société (dont nous avons évoqué les écarts de traduction possibles suivant la balance réalisée entre les trois pôles du triptyque constituant le développement durable). Ce compromis permettrait, toujours d’après Corinne Gendron, que les acteurs sociaux dominants imposent un dispositif conforme à leurs intérêts mais accepté et légitimé par les autres acteurs. A titre d’illustration, le développement durable est porté en France tant par l’Etat (Ministère de l’Ecologie et du Développement Durable), et les collectivités locales qui lui donnent un cadre de mise en œuvre à travers les Agendas 21³⁶, que par de grandes organisations et associations (comme la plateforme France Nature Environnement, l’association Dossiers et Débats pour le Développement Durable, ou la Fondation Nicolas Hulot). D’autres associations, comme Greenpeace, ont décidé de ne plus utiliser ce terme, trop intégré par des entreprises au comportement durable discutable (Total par exemple). Quelques voix s’élèvent à la marge, issues des Nouveaux Mouvements Sociaux et de la « constellation alternative de

progression conjointe d’autres acteurs engagés dans une entreprise voisine. Cochoy, F., 1999, *Une histoire du marketing*, Paris, La Découverte, p 120.

³⁴ Snow, D. et alii, 1986, « Frame alignment processes, micromobilization and movement participation », in *American Sociological Review*, 51, p 464 – 481.

³⁵Gendron, C., « La gouvernance du développement durable dans un contexte de mondialisation économique » in Gendron, C., Vaillancourt, J-G., (dir), 2003, *Développement durable et participation publique, de la contestation écologique aux défis de la gouvernance*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, p 74.

³⁶ Il y a aujourd’hui en France 203 Agenda 21 en France, à des échelles territoriales différentes.

la consommation³⁷ » pour dénoncer le développement durable comme mascarade, en ce qu'il ne remet pas en question l'idéologie même du développement. Pour ces militants, le développement implique nécessairement de toucher au « capital » de la planète dans le cadre d'une entropie haute, ce qui hypothèque les chances de survie des générations futures. Ces détracteurs du développement durable prônent la « décroissance³⁸ » afin de passer d'un modèle économique et social fondé sur l'expansion permanente à une civilisation «sobre» dont le modèle économique a intégré la finitude de la planète et donc de réduire drastiquement la production et la consommation des pays riches. Cette idée de «sobriété heureuse» remettant en cause la théorie du développement est soutenue par un certain nombre d'intellectuels (Albert Jacquard, Edgar Morin, Serge Latouche...) et de militants, notamment environnementalistes sans pour autant connaître d'audience véritable dans l'espace public de la consommation politique. C'est pourtant une rhétorique qui pourrait gagner en puissance dans les années à venir, à en suivre les débats que cela occasionne, notamment dans les forums altermondialistes, et la création récente (novembre 2005) d'un Parti pour la décroissance en vue des échéances électorales 2007-2008.

La déclinaison de cet impératif de durabilité à la mobilité constitue donc un enjeu dans lequel les différents acteurs du secteur du transport peuvent avoir des intérêts et des modalités d'action très différentes. Car ce que la mobilité durable contient en germe est une rupture avec l'ère de l'automobile.

Une sortie de l'ère automobile...

Ce qui nous intéresse ici, c'est que ce concept émergent constitue une rupture avec la démarche traditionnelle de planification des transports qui conçoit le transport « comme une demande dérivée et comme une infrastructure d'appui pour la croissance économique³⁹ ». Ce concept constitue un renouvellement de la réflexion, renvoyant à la notion de développement durable et intégrant la nécessité de mieux partager les enjeux liés à la mobilité pour que les citoyens contribuent au changement de comportement de déplacement, dans un

³⁷ Ferrando y Puig, J., « conclusion », in Ferrando y Puig, J., Giamporcaro- Saunière, S., (dir.), *Pour une « autre consommation, sens et émergence d'une consommation politique*, 2005, Paris, L'Harmattan, Dossiers Sciences Humaines et Sociales, pp 231-245

³⁸ La décroissance est un concept forgé par l'économiste roumain Nicholas Georgescu-Roegen. Georgescu-Roegen, N., 2004 (1979), *La Décroissance*, Sang de la terre, traduction par Grinevald, J., Rens, I.

³⁹ Giorgi, L., « Mobilité Durable. Enjeux, possibilités et conflits. Le regard des sciences sociales », *Mobilités Durables*, Revue Internationale des Sciences Sociales, 176, juin 2003, pp 195-201.

objectif de baisse du transport routier, notamment individuel. Ce nouveau mode de conception de l'action publique en matière de transport est encore balbutiant en 2003 et implique la « nécessité d'une production d'expertise scientifique spécifique, interdisciplinaire qui « pose la question de la gestion, de la coordination et de l'analyse des processus de décision complexe. » C'est à ce programme de recherche qu'entend répondre le numéro de Revue Internationale de Sciences Sociales. Bien que reconnaissant l'importance de la sensibilisation et de la participation des citoyens sur ce point, les représentations symboliques des phénomènes liées au transport, tout comme le processus de décision complexe des individus en matière de déplacement restent l'angle mort de la revue, tout comme de la recherche.

La mobilité durable, nouveau paradigme de l'action publique de transport ? Mais de quelle politique de transport parle-t-on ? Plusieurs observateurs estiment qu'il n'y a pas de politique des transports actuellement en France au sens où il n'existe pas à proprement parler de programme d'action gouvernemental dans ce domaine et que les rapports de force sont très puissants et tendus entre les élites administratives, les experts, les opérateurs publics et privés⁴⁰. La politique de transport implique un décloisonnement des politiques publiques, et cette transversalité la rend difficilement lisible et partagée. **Quelle est d'ailleurs la vision politique qui préside à la politique de transport en France ?**

« La transversalité propre au domaine des transports est certainement un atout à l'heure des débats sur la nécessité de décloisonner les politiques sectorielles ; l'action publique dans le domaine des transports est potentiellement un lieu de coordination et d'arbitrages créatifs. C'est en particulier le cas en matière de transports urbains où toute action publique ambitieuse nécessite une coordination poussée entre transport et maîtrise de l'urbanisation. A contrario, cette caractéristique peut aussi être un handicap, car la transversalité des thématiques transport est susceptible de rendre le transport évanescent et donc peu lisible en termes d'action publique. Elle peut en outre dénaturer le caractère contingent des transports : de moyen d'atteindre des objectifs politiques, les transports deviennent alors un but. ⁴¹ »

L'attelage de la mobilité au développement durable constitue un changement fort de paradigme dans une action publique en matière de transport longtemps articulé

⁴⁰ Bernat, V., Ollivier-Trigalo, M., 1997, *Politique des transports en France. Processus de décision : discours et pratiques*, Project TENASSESS (DG VII), Work Package 6.

⁴¹ Kaufmann, V., Barbey, J., « *Politique des transports : un état des lieux de la recherche. Synthèse des principaux résultats* », rapport DRAST – PREDIT.

autour de la voiture- liberté et du transport public comme solution de repli et de non choix, au point que le système soit qualifié d' « automobilité ⁴²».

Pour comprendre la spécificité de ce nouveau positionnement de la politique de transport favorable à une décroissance de l'usage de la voiture, un bref détour historique permet de repérer les étapes majeures d'évolution de la politique de transport et les points de rupture.

Du tout voiture au renouveau des transports publics

L'après-guerre est caractérisée par une désertion des transports publics urbains, concurrencés par l'attraction exercée par l'automobile individuelle et par une obsolescence des transports publics locaux exploités par de petites entreprises. Alors que l'action publique de transport, dans le cadre de la planification et de la reconstruction, lance de grands travaux d'infrastructures ferroviaires mais surtout autoroutiers, le transport urbain, élément phare de l'aménagement des villes entre 1800 et 1920 (omnibus à chevaux, trolleybus, tramways et métro), est laissé à l'abandon. Les Trente Glorieuses se caractérisent par une augmentation du taux d'équipement des ménages en voiture individuelle, qui devient la norme. Ce mouvement est amplifié par les pouvoirs publics. Ainsi en 1968, le slogan « métro boulot, dodo » était significatif de l'image aliénante du transport collectif, alors qu'en 1970 Georges Pompidou déclarait que « la ville doit s'adapter à la voiture », symbole de liberté⁴³. Le point de rupture qui ébranle le règne de l'automobile est la crise pétrolière de 1974. Celle-ci amène les pouvoirs publics à se préoccuper, non pas encore de protection de l'environnement, mais de maîtrise de l'énergie. **Le transport public redevient un sujet de politique locale**, les agglomérations voient leur capacité de financement des transports en commun s'accroître avec l'extension aux agglomérations de la possibilité de prélever le « versement transport ⁴⁴» (prélèvement sur les entreprises de plus de neuf salariés). **C'est dans ce sillage que se crée l'AET pour permettre aux élus d'échanger, notamment sur la manière de réintroduire le transport public dans la ville** ; certaines villes optant pour le tramway (Nantes, Grenoble), le métro (Marseille, Lyon) ou le métro automatique (Lille). Le second temps fort est celui de la promulgation de la Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle

⁴² Orfeuil, J.P., 2001, « L'automobilité en France, entre autonomie et servitude volontaire », *Cahiers de médiologie*, n°12, novembre 2001.

⁴³ Duchêne, C., 2002, « Des politiques de transport public aux politiques globales de déplacements », in *Déplacement et transports publics : un avenir pour la ville*, Economie et Humanisme n°359, décembre 2001-janvier 2002, pp 19-24.

⁴⁴ Le versement transport est un prélèvement réalisé par les villes sur les entreprises de plus de 9 salariés, afin de financer le transport public local.

de l'Énergie, fin 1996, car elle inscrit le transport dans une logique de protection de la santé publique, de contribution à la qualité de l'air et de la vie en ville en rendant obligatoire les Plans de Déplacement Urbains pour les villes de plus de 100 000 habitants, comme outil de régulation du trafic automobile en ville et de promotion des modes alternatifs (transports publics, marche, vélo).

Les années 1980 – 1990 marquent donc le passage d'une politique de transport à des politiques globales de déplacement qui visent à la complémentarité entre les modes et à la mise en cohérence de la politique de transport avec les politiques d'aménagement et d'urbanisme.

Quelle acceptabilité sociale pour la mobilité durable ?

Le qualificatif « durable » accolé aux transports est repérable au niveau institutionnel dès les années 2000, notamment dans le rapport de l'Organisation de coopération et de Développement Economique et de la Conférence Européenne des ministres de Transport *Transports Urbains et Développement Durable* qui inscrit le transport durable dans des objectifs à long terme : les « questions à prendre en compte à cet égard sont notamment la réduction des émissions de dioxyde de carbone, le contrôle du taux de consommation des combustibles fossiles non renouvelables pour la construction des infrastructures et des véhicules de transport⁴⁵ ». A la même époque la Commission Européenne répand l'utilisation de « mobilité durable » (en lançant notamment des programmes européens comme CIVITAS⁴⁶). Le projet Européen SMILE (Sustainable Mobility Initiatives for Local Environment) qui entend soutenir les autorités locales européennes en présentant les bonnes pratiques et approches innovantes positionne ainsi la mobilité durable : « la mobilité durable vise à concilier les besoins de mobilité des citoyens avec la qualité de vie et l'environnement⁴⁷ ». En France, la réflexion était en cours depuis quelques années, notamment caractérisée par le rapport remis au Ministère de l'Environnement par Dominique Dron en 1995 intitulé « Pour une politique soutenable des transports⁴⁸ » où l'auteur pointait la

⁴⁵ OCDE et CMET, 2000, *Transports Urbains et développement durable*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques et Conférence européenne des ministres de Transport, p 22.

⁴⁶ Civitas est une Initiative de la Commission européenne pour promouvoir et expérimenter des mesures efficaces en matière de transport propre et durable. Elle a permis la mise en réseau de 19 villes pilotes de 2002 à 2006 et soutient aujourd'hui 17 nouvelles agglomérations dans l'expérimentation locale, l'échange et l'évaluation de mesures le plus souvent technologiques visant à « un transport plus propre et meilleur en ville » (site internet, civitas-initiative.org)

⁴⁷ plaquette de présentation

⁴⁸ Dron, D., 1995, *Pour une politique soutenable des transports*, rapport au ministère de l'Environnement, Paris, la Documentation Française.

part importante du transport dans les coûts collectifs et invoquait la mise en place d'une politique de transport « soutenable aux plans écologique, physiologique, psychologique et culturel », en déplorant que jusque là l'action publique ait été peu concertée, cloisonnée et « trop focalisée sur le développement d'objets technologiques au détriment d'une analyse de possibles réorganisation de l'existant. » . **L'action publique en matière de déplacements devient donc considérée comme un levier important de développement durable** : « le transport public est aujourd'hui reconnu comme un outil indispensable pour un développement durable et solidaire de nos villes⁴⁹ ». Si l'idée qu' « une ville durable est une ville où la mobilité est maîtrisée⁵⁰ » paraît se répandre chez les décideurs et les spécialistes, **la question de la traduction de ce nouveau « référentiel » en action publique reste entière, et notamment la question de l'acceptabilité sociale d'une politique de réduction de l'automobile. Car la mobilité n'est pas qu'une question de politique, elle est constituée par l'ensemble des pratiques de déplacement des individus**, dont l'attachement – voire la dépendance- à l'automobile est souvent soulignée par les chercheurs. **Les individus et notamment les automobilistes emboîteront-ils le pas de la « mobilité durable » ?** C'est bien là le défi auquel se confrontent chercheurs et acteurs du secteur du transport. **Cette interrogation sur l'acceptabilité sociale de la mobilité durable nous invite à élargir notre propos afin de rendre compte d'une mutation plus vaste du modèle de l'action publique et du changement de la place du citoyen dans l'élaboration et la mise en œuvre de l'action publique.**

3. Une action publique en quête d'une nouvelle légitimité

D'un modèle substantialiste de l'action publique à un modèle concerté

L'idée de concertation dans le secteur du transport ne découle pas uniquement de la nécessité de partager les enjeux de durabilité avec les citoyens pour accompagner la sortie de l'ère de l'automobile. L'information et la concertation des citoyens se sont révélées nécessaires du moment où les décisions de mise en œuvre de grands projets de transport ont

⁴⁹ Duchêne, C., 2002, *op.cit.*

⁵⁰ Kaufmann, V., 2003, « mobilité et modes de vie : les politiques de transports urbains au carrefour de nos contradictions », séminaire de prospective urbaine, Sénat, 30 janvier 2003, p 4.

suscité des oppositions vives. Ce mouvement de mobilisations locales contre des projets d'infrastructures de transport entraînant en retour une adaptation relative de l'action publique a fort bien été décrit par Sandrine Rui. Elle montre comment le modèle substantialiste de l'action publique centralisateur et technocratique, héritier du jacobinisme, où « seul l'Etat décideur énonce les buts à atteindre et les moyens pour y parvenir⁵¹ » a atteint son paroxysme pendant les Trente Glorieuses. A cet époque, l'adhésion des populations autour de « grands projets » était facilement obtenue par l'Etat et ses représentants, en faisant appel à une registre de justification partagée autour du progrès comme source du bien-être social et de la grandeur nationale. La réalisation d'objets tangibles, comme les premières lignes TGV, a entretenu cette légitimité. Cette planification était concertée avec des corps intermédiaires, comme par exemple la Commission quadripartite du Plan (Etat, employeurs, syndicats, experts).

Puis ce modèle substantialiste de l'action publique s'est décomposé au profit d'un modèle concerté de l'action publique. Cette mutation- disons plutôt cette mue incomplète – est dû notamment au passage d'un conflit central portant sur le contrôle de l'industrialisation et de l'organisation du travail à des luttes sur les fins de la production et de la culture propre aux nouveaux mouvements sociaux⁵². Ces nouveaux mouvements sociaux remettent en cause l'action de l'Etat comme devant être proportionnée aux fins et intégrer les coûts environnementaux et sociaux. L'Etat se voit contesté alors dans son monopole de définition de l'intérêt général par les associations, et des conflits se cristallisent autour des programmes routiers et ferroviaires (projet de l'autoroute A 32, projet de ligne TGV, etc.) **Les techniciens et décideurs se voient sommés de justifier, d'expliquer les modalités et les finalités des projets. L'intérêt général ne peut plus seulement être invoqué, les choix publics doivent à présent être justifiés.**

Tout un arsenal juridique se met en place qui consacre la concertation des populations autour des projets de transport, de la reconnaissance d'un droit à l'information dans le cadre des enquêtes d'utilité publique, qui sont un héritage de la Monarchie de Juillet à une quasi systématisation du débat public institutionnalisé en matière de transports par la circulaire Bianco de 1992 relative aux grands travaux d'équipement (le public concerné doit être consulté sur toute implantation d'équipement) et par la mise en place d'une Commission Nationale du Débat Public (loi Barnier, 1995). Mais **cette institutionnalisation de la mise en**

⁵¹Rui, S., 2004, *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin, collection « sociétales », p 33.

⁵² Sommier, I., 2001, *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, Dominos.

débat public ne relève pas d'un simple « sursaut civique » mais répond à un contexte particulier pour qu'une aspiration portée par des mouvements divers aussi bien politiques, administratifs que civils fasse l'objet d'une forme avancée d'institutionnalisation.

Concerter, pour quoi faire ?

Ainsi cette reconnaissance institutionnelle de la nécessité de discuter les choix publics relève de plusieurs logiques.

Une perspective de régulation tout d'abord apparaît clairement dans la mise en discussion de projets contestés par les populations locales, notamment dans le cas de phénomènes qualifiés par les aménageurs et les chercheurs de NIMBY (Not in my backyard) ou de BANANA (Build absolutely nothing anywhere near anything) où des riverains s'opposent à un projet d'équipement qui occasionnerait des nuisances sur leur lieu de vie, ou une perte de valeur foncière de leur bien. La participation en matière de transport, du moins pour ce qui est des débats publics mais aussi de concertations lors d'élaboration de Plans de Déplacements Urbains répond à une perspective de régulation, par la mise en évidence, la prévention et le traitement des conflits d'intérêts.

Une logique heuristique ou communicationnelle est fréquemment invoquée, il s'agit de partager les enjeux et de permettre aux intérêts en présence de dialoguer. Ainsi Pierre Zemor, ancien président de la Commission Nationale du Débat Public plaide pour une meilleure communication publique, au fondement même de la conception de la démocratie française (article 15 de la Constitution : « la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration ») , pour revitaliser la démocratie et le lien de confiance élus/ citoyens : « l'aphonie des responsables politiques et des dirigeants administratifs contribue à l'asthénie de la parole publique⁵³ ». Avant de revenir sur la logique politique qui sous-tend cette position, il est intéressant de s'attarder sur le rapport science/ décision / citoyen qui se fait jour dans la mise en discussion de l'action publique autour des grands projets.

⁵³ Zemor, P., 2003, *Pour un meilleur débat public*, Presses de Sciences Politiques, La bibliothèque du citoyen, p 127.

Vers une « mise en démocratie de la science » ?

La crise de la légitimité de l'Etat à incarner l'intérêt général et à décider en conséquence est concomitante d'une remise en question de la capacité de la Science à dire le Vrai. D'une part, la vision positiviste et linéaire du Progrès est remise en question par la fin de la société industrielle comme compromis social et par l'attelage à un nouveau paradigme autour de la notion de développement durable, justement parce que le compromis social précédent s'avérait incapable à concilier les intérêts divergents des acteurs en présence. D'autre part, le mythe de la science « pure » et mère du progrès social a été ébranlé par des luttes sociales, en premier lieu sur la technologie nucléaire⁵⁴, arguant que les développeurs d'une technique ne devaient pas être les seuls à en évaluer les effets, des scandales sanitaires (« vache folle », « sang contaminé »), des mises en évidence de collusions d'intérêt entre recherche, notamment privée, et complexe industriel. **L'étanchéité d'une science pure comme sphère autonome est remise en question, certains chercheurs parlent même de faire entrer les sciences en démocratie, c'est-à-dire de les ouvrir à la discussion citoyenne.** Ces partisans d'une « démocratie technique » à la française⁵⁵ avancent des propositions pour répondre à un contexte spécifique de défiance vis-à-vis de la science comme projet et comme modalité de production de savoirs qualifié par Beck notamment de « société du risque⁵⁶ ». Dans cette « société du risque », la modernisation unilatérale de la technologie, de l'économie et de la politique butte contre ses propres limites et où les problèmes environnementaux, économiques et sociaux ne peuvent plus être traités par les institutions sociales et politiques, impuissantes à assurer la sécurité des individus. Beck et Giddens⁵⁷ en appellent d'ailleurs à une avancée qualitative de la modernisation, dite « modernisation réflexive », par l'ouverture sur de nouveaux modèles sociaux, où le citoyen aurait un rôle accru⁵⁸.

Accorder un rôle accru en citoyen est une perspective qui amène à reconsidérer le rôle dévolu au citoyen dans une démocratie dont le régime politique repose sur la représentation, c'est-à-dire la délégation du pouvoir d'incarner la volonté générale à des représentants élus

⁵⁴ Touraine, A. 1980, *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil.

⁵⁵ Gaudillière, J-P., Bonneuil, C., « A propos de démocratie technique », *Revue Mouvements* n°18, novembre-décembre 2001, p 73-80.

⁵⁶ Beck, U., 2001(1986), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, Alto.

⁵⁷ Beck, U., Giddens, A., Lash, S., 1994, *Reflexive Modernization – Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Cambridge, Polity Press.

⁵⁸ Leroy, P., « un bilan de la sociologie de l'environnement en Europe », in Gendron, C., Vaillancourt, J-G., (dir), 2003, *Développement durable et participation publique, de la contestation écologique aux défis de la gouvernance*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, p 37.

par le peuple. Les élus partagent-ils le point de vue des partisans d'une démocratisation de la science sur la nécessité de rendre davantage acteurs les citoyens ?

4. La démocratie représentative en crise ?

L'AET, qui est avant tout une association composées d'élus, de tous bords et de différentes collectivités, constitue un bon baromètre de l'état d'esprit des édiles de France.

Voici la manière dont la Directrice de l'AET traduit les préoccupations des élus⁵⁹ :

« On a plongé nos élus dans un mode assez particulier : assez ronronné et assez d'incantation : Confrontons nous à la réalité! »

« Les élus sont prêts à changer de braquet mais le processus les effraie. C'est un temps politique intéressant, ce qui se passe depuis le 21 avril, cette défiance à l'égard du politique. »

Les élus sont ici présentés comme ayant besoin de renouer avec la réalité, et traumatisés par les élections présidentielles de 2002 marqués par un fort taux d'abstention et un message de rejet adressé aux grands partis parlementaires.

De nombreux observateurs commentent cette « crise de confiance » entre représentants et représentés, présentant aussi les élections présidentielles de 2002 comme une illustration paroxystique du fossé entre élus et citoyens.

Citons pour illustration le début de la quatrième de couverture de « Pourquoi la démocratie est en panne. Construire la démocratie participative⁶⁰ » du sociologue et psychanalyste Gérard Mendel : « la démocratie est en panne : aujourd'hui 8% seulement des Français attendent de leur vote un changement dans leur vie quotidienne, les hommes politiques n'ont plus leur confiance, les partis sont en crise... ». De nombreux ouvrages⁶¹ paraissent dans les années 1990-2000 qui auscultent la santé de nos démocraties, et du régime représentatif. **La démocratie représentative, notamment en France, traverserait une crise : les élus ne comprendraient plus les citoyens et ne parviendraient plus à traduire la demande sociale.** Plusieurs registres d'explication sont mobilisés pour qualifier cette crise de la

⁵⁹ Ces propos ont été tenus par la Directrice de l'AET lors du premier comité de pilotage de la conférence de citoyens, début 2003.

⁶⁰ Mendel, G., 2003, *Pourquoi la démocratie est en panne ? Construire la démocratie participative*, Paris, la Découverte.

⁶¹ A titre d'exemple et dans des orientations notablement différentes : Barber B., 1984, *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer, Bernard de, F., 1998, *L'emblème démocratique*, Paris, Les milles et une nuits, collection « les petits livres, Bevort, A., 2002, *Pour une démocratie participative*, Paris, Presses de Sciences Politiques ; Putnam, R., 2002, *Democracies in Flux: The Evolution of Social Capital in Contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press ; Fischkin, J. S., 1991, *Democracy and Deliberation*, New Haven, Yale University Press.

représentation politique, trop souvent présentée avec alarmisme comme une crise de la politique.

Quelques motifs explicatifs de la crise de la représentation et de la démocratie représentative

La défiance des gouvernés envers les gouvernants

L'accentuation du clivage entre représentants et représentés est mis en exergue : les Français expriment une défiance vis-à-vis de leurs représentants et d'une « politique politicienne », sans que cela ne remette en cause leur attachement aux valeurs démocratiques⁶². Cette défiance est alimentée par le sentiment que les gouvernants sont des « professionnels de la politique⁶³ » poursuivant leurs intérêts propres dans la conquête du pouvoir, de moins en moins représentatifs du corps électoral sur le plan sociologique⁶⁴. Enfin cette défiance repose aussi sur l'impression que les élus ne se préoccupent pas de ce que pensent les gens, sont indifférents aux problèmes quotidiens, impression partagée par 83% des personnes interrogées, selon l'enquête Sofres Cevipof, 12-13 janvier 2003.

Des gouvernants nationaux impuissants face à la mondialisation ?

La crise du régime représentatif peut aussi être analysée comme une conséquence de l'affaiblissement de l'Etat Nation, dans un contexte de mondialisation, où les décisions semblent se prendre « ailleurs », d'où une perte d'autorité des élus au plan national comme local. Ce brouillage des cartes du pouvoirs, est qualifié de « gouvernement invisible » par Laurent Joffrin : le pouvoir aurait quitté l'arène politique pour « s'absorber dans l'économie et le droit, échappant ainsi la volonté collective, incarné jadis par les partis, les élus, les gouvernants vidant ainsi la démocratie de sa caractéristique fondamentale, celle d'être un gouvernement par et pour le peuple⁶⁵».

Au-delà de ces critiques apocalyptiques, de nombreux auteurs s'accordent à reconnaître que la mondialisation complexifie les processus de décision et de rapports entre les acteurs

⁶² Grunberg, G., Mayer, N., Sniderman, P., 2002, *La démocratie à l'épreuve, une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Paris, Presses de Science Po.

⁶³ Gaxie, D., « les enjeux citoyens de la professionnalisation politique », *Revue Mouvements* n°18, novembre-décembre 2001, p 21-27

⁶⁴ Gaxie, D., 2001, « les critiques profanes de la politique. Enchantements, désenchantements, réenchantements », in Briquet, J-L., Garraud, P., (dir.), *Juger la politique. Entreprise et entrepreneurs critiques de la politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Res Publica », p 217-240.

⁶⁵ Joffrin, L., 2001, *Le gouvernement invisible. Naissance d'une démocratie sans le peuple*, Paris, Arléa, p 1.

institutionnels, et tentent de les analyser à travers des concepts nouveaux, accréditant la caducité d'une qualification substantialiste de l'action publique nationale. **La notion de « gouvernance », apparue d'abord dans les organismes internationaux comme la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire Internationale, tente de rendre compte de cette idée de dilatation de la sphère politique.** L'action publique n'est plus statocentrée mais découlerait de l'interaction entre différentes parties prenantes. Cette notion, à l'origine descriptive et visant à rendre compte de la complexification de l'action publique et de la multiplication des acteurs souhaitant l'influencer⁶⁶, tend à prendre un sens normatif. « La notion de gouvernance met de l'avant un contenu normatif qui va dans le sens des nouveaux principes de coopération dont l'ambition est de dépasser les limites inhérentes aux formes traditionnelles d'intervention de la part des pouvoirs publics ⁶⁷ ». Les modalités concrètes de la gouvernance restent floues, cette notion polysémique étant utilisée dans des contextes fort distincts : gouvernance mondiale, gouvernance locale, gouvernance d'entreprise...

Cette remise en question de l'Etat Nation comme cadre pertinent est jugée relativement infondée par d'autres auteurs pour lesquels le fait d'imputer un rétrécissement de la marge de manœuvre à la mondialisation occulte au contraire l'autonomie de prises de décision, les objectifs visés et la stratégie réelle des acteurs, et donc le pouvoir de décision et d'action toujours conséquent des élus⁶⁸.

Remise en question de la légitimité de l'action publique, perte de confiance en la science, défiance envers les gouvernants constituent les différents éléments qui se combinent pour aboutir à une crise de la « gouvernabilité ⁶⁹ », donc du mode de gouvernement efficace. A moins que cette crise ne s'avère être aussi une crise de la « gouvernementalité ⁷⁰ », c'est-à-dire de l'art de gouverner dont les formes sont changeantes historiquement et renvoient à des conceptions du pouvoir et des visées politiques différentes... Sans entrer ici dans une discussion sur les nuances et les tensions entre les notions de gouvernance, de gouvernabilité et de gouvernementalité, discussion menée par Jacques Theys⁷¹, notons que ces formes

⁶⁶ Le Galès, P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », *Revue Française de Science Politique*, 1995, 45, volume 1, pp 47-95.

⁶⁷ Hamel, P., « Conclusion : enjeux institutionnels et défis politiques » in Gendron, C., Vaillancourt, J-G., (dir), 2003, *Développement durable et participation publique, de la contestation écologique aux défis de la gouvernance*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, p 377.

⁶⁸ Martin, D., Metzger, J-L., Pierre, P., 2003, *Les métamorphoses du monde. Sociologie de la mondialisation*, Paris, Editions du Seuil, p 34.

⁶⁹ *La Gouvernabilité*, ouvrage collectif, 1996, Paris, Presses Universitaires de France, CURAPP.

⁷⁰ Foucault, M., 1989, *De la gouvernementalité, cours donnés au Collège de France en 1978 et 1979*, Paris, Editions du Seuil.

⁷¹ Theys Jacques, « La gouvernance, entre innovation et impuissance », *Développement Durable et Territoires* (revue numérique), novembre 2003, <http://developpementdurable.revues.org/document.html?id=1523>

d'analyse des défis actuels de l'action publique et des gouvernants incitent à se questionner à la place dévolue au peuple pour y contribuer.

La démocratie participative, avenir de la démocratie représentative ?

Rapprocher les citoyens des décisions

Un courant important préconise comme remède à la crise de l'action publique et de la démocratie représentative un rapprochement entre les citoyens et les centres de pouvoir, par la mise en œuvre de dispositifs de participation des citoyens, pour pallier le manque de lisibilité des modalités de décision publique et répondre à une demande sociale, qui mériterait d'être réellement mesurée. La participation des habitants – fréquemment évoquée autour de l'expression de « démocratie participative » est alors invoquée comme moyen de rapprocher les citoyens de la politique ... et des professionnels de la politique.

Ce courant de pensée, porté aussi bien par des praticiens que par des chercheurs⁷², rencontre un écho dans le champ des décideurs (élus et institutions publiques), qui vont, à travers diverses dispositions législatives, institutionnaliser, ou du moins baliser des domaines et des moments de participation des citoyens. Le champ le plus fortement concerné par la mise en œuvre de pratiques de participation est celui de la politique locale, notamment en lien avec les actions dites de « politique de la ville ».

D'une démocratie participative portée par les habitants à une démocratie participative configurée par les élus

Le pouvoir des maires s'est étoffé à partir des années 1970 grâce à des transferts de compétences liés à la décentralisation. Dès la fin des années 1960, des associations se mobilisent pour davantage de proximité avec les édiles et pour une action des habitants dans la vie publique locale. Pierre Zemor⁷³, ainsi que Hélène Hatzfeld⁷⁴ retracent comment **des courants de pensées s'agrègent en un mouvement d'idées autour de la revendication d'une plus grande participation des habitants** (club Jean Moulin, courant autogestionnaire notamment porté par le PSU, revendications issues de mai 1968, écologie politique, etc), soutenue notamment par l'Adels (Association pour la démocratie, l'éducation locale et

⁷² Nous reviendrons sur ce point brièvement dans la section III consacrée au marché de la participation.

⁷³ Zémor, P., 2003, op.cit.

⁷⁴ Hatzfeld, H., 2005, Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970, Rennes, Presses Universitaires de Rennes –Adels.

sociale) fondée en 1963 par Michel Rocard, des hauts fonctionnaires comme Pierre Joxe et des universitaires comme Pierre Grémion, Jean Claude Thoenig et Jean Pierre Worms. Ces aspirations vont être déclinées localement par des élus engagés, comme par exemple le maire de Grenoble, Hubert Dudebout, qui crée des unions de quartier. De nombreuses initiatives locales voient le jour, sans formalisation ni obligation. C'est le cas des Groupes d'Action Municipale qui instaurent des formes de participation des habitants à la gestion locale, dans une volonté de contester les principes délégatifs. La démocratie participative est alors initiée dans un mouvement ascendant, comme ce fut le cas dans les prémices de la politique de la ville, euphémisme qualifiant l'intervention privilégiée de l'action publique locale dans les quartiers pauvres et « relégués »⁷⁵. La participation des citoyens est alors vue comme une action continue du citoyen, susceptible de contrecarrer la politique professionnelle.

A partir des années 1990, et après une phase un peu creuse dans les années 1980, des avancées législatives formalisent des médiations plus intenses entre élus et population, caractérisant bien la mise en œuvre de mesures « participatives » de manière descendante par les autorités publiques. Ainsi en 1991, la Loi d'orientation sur la ville, rend obligatoire la concertation préalable pour toute action de politique de la ville modifiant les conditions de vie des habitants et la Loi sur l'administration territoriale, février 1992, affirme, sans détails de moyens, le droit des habitants de la commune à être informés et consultés. A la fin des années 1990 des mesures plus contraignantes sont affirmées par le législateur, notamment par la Loi Voynet pour l'Aménagement du territoire et le développement durable, juin 1999, qui instituent des conseils de développement (forme de représentation de la « société civile » dans le cadre de la mise en place des Pays) et Loi Vaillant, 27 février 2002, prenant surtout acte de l'existant, rend les conseils de quartier obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants. Pour résumer, la participation citoyenne devient un espace intermédiaire entre les élus et le peuple, la procédure rendant celle-ci possible remplaçant la médiation réalisée auparavant par les militants politiques.

La démocratie participative comme Nouvel Esprit de l'Action Publique ?

La dénonciation du fossé entre représentants et représentés, et la volonté de rapprocher décideurs et citoyens n'est pas chose nouvelle, la question de la représentation de la

⁷⁵ Blanc, M., « Participation des habitants et Politique de la ville » in *La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, CRAPS et CURAPP, 1999, Paris, Presses Universitaires de France, p 161-176.

souveraineté populaire ayant été l'objet d'intenses débats dès 1789 ; l'idée de délégation étant a priori antinomique à celle de démocratie⁷⁶.

Cette thématique réapparaît simplement bruyamment et de manière stéréophonique dans les années 1990, ce qui accrédite l'idée développée par Patrick Viveret de « cycle d'usage des mots »⁷⁷. Il est intéressant de se demander en quoi cette injonction partagée à la démocratie participative donne lieu, à travers la banalisation du terme, à une modification de son sens, voire à une perte de sa logique transformatrice.

En effet, ce qui est nouveau c'est que la participation des citoyens et la démocratie participative, qui étaient autrefois des revendications marginales (portées notamment par le courant autogestionnaire), sont reprises comme nouvelle rhétorique dominante par les décideurs et leurs techniciens, au niveau local (démocratie locale, démocratie de proximité), au niveau national et au niveau supranational.

La phrase de Michel Debré selon « laquelle le citoyen élit librement ses représentants et ne doit plus se préoccuper de politique jusqu'aux prochaines élections »⁷⁸ ne passerait plus la barrière du « politiquement correct » de la rhétorique des décideurs.

Certains chercheurs en viennent à parler d'« **injonction à la participation** »- la démocratie participative étant présentée comme la nouvelle panacée de la démocratie - , se demandant si cet impératif délibératif, repérable à la valorisation dans le vocable politique d'un ensemble de notions comme « concertation », « consultation », « débat public », « participation », « écoute », ne procéderait pas d'un nouvel Esprit de l'action publique⁷⁹.

Cette forte valorisation symbolique de la participation des citoyens (ou des habitants dans le registre de la démocratie locale) n'a d'égale que le flou conceptuel qui l'entoure.

Cette question sera investiguée en profondeur dans la partie Discussion. Néanmoins, il me semble important de partager dès à présent avec le lecteur les questionnements qui entourent la notion polysémique de « démocratie participative », car ils constituent des jalons de notre recherche, et nous seront précieux pour cerner comment la conférence de citoyens de l'AET se situe dans le champ de la participation. Je vais ici détailler la problématique des logiques du recours au citoyen, puis la question des formes et des degrés de participation.

⁷⁶ Pierre Rosanvallon retrace ainsi la construction du système représentatif dès 1789 à la fois comme artifice technique de représentation du peuple et comme équivalent (controversé) de la démocratie. Rosanvallon, P. 2003 (2000), *La démocratie inachevée*, Gallimard, Folio Histoire

⁷⁷ Viveret, P., « L'autogestion, un mort bien vivant ! », *Mouvements* n°18, novembre-décembre 2001, pp 38-43

⁷⁸ Phrase citée par Gérard Mendel, 2003, *op.cit.*, p 30.

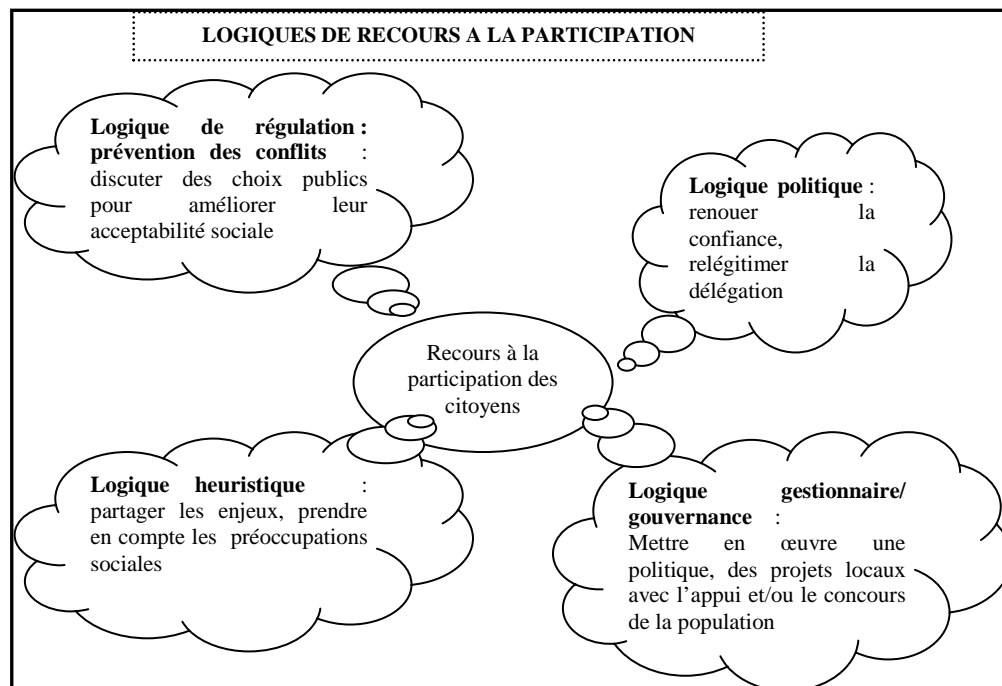
⁷⁹ Blondiaux, L., Sintomer, Y., « L'impératif délibératif » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, p 17 à 35.

Participer pour quoi faire ?

Citons, juste à titre apéritif, puisque nous y reviendrons largement dans la partie « Discussion » de cette thèse, quelques difficultés posées par l'usage incantatoire des termes de « participation » et de « démocratie participative ».

D'abord, différentes représentations de la démocratie participative sous-tendent la revendication ou le recours à celle-ci, et se retrouvent mises en tension, notamment la tension des objectifs gestionnaires et des objectifs de construction d'une citoyenneté active⁸⁰. «La démocratie participative doit combiner des courants très différents : des militants associatifs qui en ont marre que les décisions soient prises sans consultation et qui rêvent d'une démocratie autogestionnaire, des fonctionnaires qui rêvent d'une bonne « gouvernance », des politiciens qui sont à la recherche de moyens pour restaurer leur légitimité perdue⁸¹». Ces représentations peuvent se cristalliser en deux pôles opposés, comme le souligne Jacques Rancière, l'idée de participation procédant de deux idées : « l'idée réformatrice de médiations nécessaires entre le centre et la périphérie et l'idée révolutionnaire de l'activité permanente des sujets citoyens dans tous les domaines⁸² ».

A ce stade, je propose de schématiser ainsi les différentes logiques de recours à la participation citoyenne.



⁸⁰ Entretien Thierry Brun, *Démocratie Participative, Économie Solidaire : entre espoirs et obstacles*, Politis hors série, oct-nov 2002.

⁸¹ Entretien Yves Sintomer, *Démocratie Participative, Économie Solidaire : entre espoirs et obstacles*, Politis hors série, oct-nov 2002, p 16

⁸² Rancière, J., 1998, *Aux bords du politique*, Paris, La Fabrique éditions, p 81.

Cette polyvocité de la notion de « démocratie participative » lui permet de fonctionner comme un attelage puissant, tout comme nous avons pu le voir pour la notion de « développement durable » : « c'est parce que la notion de participation est porteuse de nombreuses ambiguïtés qu'elle permet la rencontre au moins partielle d'approches aussi diverses que la critique autogestionnaire et les approches néolibérales dans la dénonciation d'un appareil d'Etat trop bureaucratique et centralisé. Cet apparent consensus s'accompagne ainsi de divergences fondamentales quant à la portée et au sens accordé aux démarches participatives : s'agit-il de remettre en cause la démocratie représentative ou de l'accompagner ? Recherche-t-on la justice sociale, la paix sociale ou l'intégration au marché ?⁸³».

La démocratie fonctionne comme un terme magique, un mot talisman voire un « pavillon de complaisance ⁸⁴», il en va de même pour la démocratie participative, méronyme de la première. **Mon propos n'est pas de juger de manière normative de la qualification de démocratie participative d'un ensemble de dispositifs disparates renvoyant à des logiques hétérogènes et contradictoires et prenant place à des étapes variées des processus de décisions publiques.** Si comme Jacques Baguenard, il est possible d'estimer que « la démocratie doit continuer à exiger le renouvellement et l'approfondissement des pratiques qui résistent mal à la fâcheuse tendance de l'auto-congratulation, alors qu'elles demeurent indécises et timorées, fragiles et partielles⁸⁵ », je propose de prendre le parti de renvoyer à la seconde partie de cet ouvrage l'analyse des représentations de la démocratie en présence et la discussion du caractère participatif de ces démarches, pour nous intéresser d'abord aux pratiques en question, celles des acteurs qui mettent en place et font vivre les dispositifs qu'ils qualifient de « participatifs », **terme que je reprendrais pour l'instant, de même que celui de « démocratie participative », puisqu'il s'agit du référent rhétorique utilisé par les acteurs.**

La polyvocité ne concerne cependant pas seulement le sens, mais aussi la profondeur même de la participation mise en œuvre.

Une diversité de degré de participation

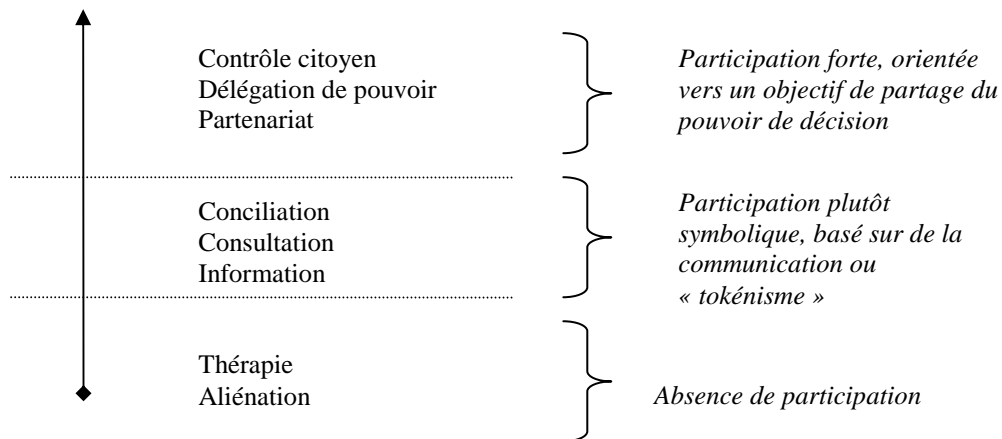
Pour une première approche du degré de participation, le modèle le plus fréquemment utilisé est celui de Sherry R. Arnstein⁸⁶. Il s'agit d'une échelle de la participation, établie en

⁸³ Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y.,(dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, collection Recherches, p 12.

⁸⁴ Baguenard, J., 1999, *La démocratie, une utopie courtisée*, Paris, Ellipses, collection « Mise au point ».

⁸⁵ *Ibid*, p 9.

fonction du pouvoir effectif que les différents niveaux de participation donnent aux citoyens pour faire valoir leur avis sur les problèmes soulevés par un projet.



Cette approche est intéressante en ce qu'elle distingue une participation plutôt symbolique, basée sur de la communication d'une participation plus active, mais elle ne semble plus aprioriste qu'évaluative et ne permet pas de juger de l'intensité de la participation à l'intérieur même du dispositif, hors de toute considération sur l'impact de la participation sur la décision.

Une démocratie sous assistance des sciences sociales ?

Le dernier point que je voudrais souligner dans cette mise en perspective de la notion de démocratie participative est le rôle prépondérant des sciences sociales dans l'invention, l'accompagnement et la diffusion de méthodologies de participation.

Face aux dispositifs de participation prévus par la loi⁸⁷, des « constructions démocratiques plus originales⁸⁸ » émergent. Celles-ci demeurent relativement confidentielles, elles sont surtout connues des spécialistes. Elles sont d'ailleurs pour la plupart issues directement ou indirectement des sciences sociales : ce sont par exemple les jurys de citoyens (inventés dans les années 1970 par le sociologue allemand Paul Dienel), les conférences de consensus mises au point par deux politologues danois à partir d'une méthode américaine utilisée en milieu hospitalier pour discuter des controverses socio-techniques, le sondage délibératif élaboré par James R. Fischkin...

⁸⁶ Arnstein, S. R., « A Ladder of Citizen Participation, » JAIP, Vol. 35, No. 4, July 1969, pp. 216-224.

⁸⁷ Les dispositifs participatifs sont extrêmement diversifiés. Faiblement institutionnalisés, ils font l'objet de mises en œuvre très différentes même sous un même vocable (ex : conseils de quartier). Une tentative de typologie assez complète de ces dispositifs est effectuée en fonction des types de dispositifs et en fonction des publics visés dans l'introduction de l'ouvrage Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y., (dir.), 2005, *op.cit.*,

⁸⁸ Blondiaux, L., « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y. (dir.), 2005, *op.cit.*, p 121.

Ces dispositifs qualitatifs ont pour intention d'associer un groupe de citoyens ordinaires (tirés au sort ou volontaires) à l'élaboration d'un choix collectif sur un projet précis et/ ou une question largement débattue au plan national. Ces innovations procédurales se diffusent lentement.

A titre d'illustration, la méthode de « conférence de consensus », traduite en France par « conférence de citoyens », a été utilisée pour la première fois par l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Techniques en 1998 sur l'utilisation des Organismes Génétiquement Modifiés.

A l'époque où l'AET décide de monter une conférence de citoyens sur la mobilité, seule cette expérience française était connue et diffusée⁸⁹; une autre conférence de citoyens s'était pourtant tenue en 2002 sur les changements climatiques, à l'invitation de la Commission Française du Développement Durable en partenariat avec la cité des sciences et de l'industrie.

La diffusion de ces outils et expériences nécessite l'existence d'un espace de rencontre entre une demande d'ingénierie participative, en réponse au contexte de mutation de l'action publique et de crise de la représentation, et d'une offre d'ingénierie participative et d'objectivations scientifiques de celles-ci. Ce « marché de la participation » va à présent être exploré, à partir de l'analyse de Missions Publiques comme « entrepreneur » de la participation.

⁸⁹ Boy, D., Donnet-Kamel, D., Roqueplo, P., 2000, “ un exemple de démocratie délibérative : la conférence française de citoyens sur l'usage des organismes génétiquement modifiés en agriculture et dans l'alimentation », Revue Française de Science Politique, vol 50, n° 4-5, pp 779-809.

II. Missions Publiques, un « entrepreneur de participation » dans champ de la démocratie participative

Nous avons vu précédemment comment la perte de légitimité traditionnelle de l'action publique a amené la puissance publique à ouvrir, du moins sur le plan rhétorique, son processus de décision à d'autres acteurs. Cette injonction à la participation, particulièrement repérable dans le champ de la politique de transports, de la politique locale, de la politique de la ville et de l'action publique ayant trait à l'environnement et au développement durable a suscité la constitution d'un marché de la participation, avec d'un côté la demande, celle des collectivités locales, et d'autres acteurs publics (entreprises publiques, institutions publiques) et de l'autre une offre constituée de professionnels de la participation hétérogènes. Car les pouvoirs publics recherchent le plus souvent à l'extérieur de leurs services le savoir et le savoir-faire nécessaires à l'élaboration, à l'organisation et l'animation des procédures participatives.

Une ingénierie participative se met progressivement en place, au sein d'un marché de la participation de plus en plus concurrentiel et en pleine croissance, marqué par une hétérogénéité de demandes et d'offres. L'ingénierie participative ne se base pas sur un corpus de compétences professionnelles homologuées et donnant lieu à la formalisation d'un champ professionnel spécifique. Le champ de la participation est constitué d'agents aux parcours professionnels et militants variés, rendant pertinent l'étude de leurs trajectoires sociales et professionnelles pour comprendre justement comment un marché se constitue, entraînant des logiques de professionnalisation comme de production de discours de justification des pratiques. Le fonctionnement de ce champ professionnel, avec ses hiérarchies, ces clivages et ses ressources communes n'est pas sans conséquence sur la morphologie des procédures, les objectifs implicites et explicites de ceux-ci, ainsi que sur leurs effets pratiques et symboliques sur l'espace public.

Deux thèses récemment soutenues en sciences sociales s'attèlent à ce programme. Magali Nonjon a étudié, dans une approche ethnographique, la nature et le contenu des expertises participatives proposées par les « professionnels de la participation » dans l'objectif de saisir comment des personnes aux profils professionnels distincts (architectes, travailleurs sociaux, communicants, etc.) en viennent à se spécialiser dans des pratiques de participation et de concertation des citoyens, amorçant ainsi une logique de professionnalisation de ce

milieu⁹⁰. Marion Carrel, dans sa thèse sur la participation des habitants dans la politique de ville, s'est attachée à analyser les pratiques et les discours de cette catégorie spécifique de « professionnels de la participation », qu'elle nomme « artisans de la participation », et définit à partir de leurs méthodes, mais surtout de la visée de transformation sociale qui guide leur intervention⁹¹.

Cette section n'a pas la prétention de dresser une cartographie précise des professionnels de la participation, ni de détailler les logiques de professionnalisation, ou l'ensemble des modes de justification de leur intervention déployé par les acteurs.

Notre ambition ici est d'interroger les traits problématiques du mode de fonctionnement du marché de la participation à partir de l'étude d'un cas concret, celui de Missions Publiques.

Le fil conducteur de cette section peut être résumé par cette assertion de Loïc Blondiaux : « faute d'une structuration intellectuelle ou politique véritable de ce mouvement en faveur de la participation, c'est donc aujourd'hui aux acteurs de terrain de définir les bonnes pratiques, en l'absence de ce cadre légal précis (...) voire quelquefois les cabinets de consultants positionnés dans ce domaine, qui construisent au jour le jour les savoirs et définissent les règles pragmatiques de la concertation. »⁹²

Pour schématiser à l'extrême le fonctionnement de ce marché, une demande de participation est émise par un commanditaire. Il s'agit d'une organisation (le plus souvent publique) qui émet une demande, par procédure d'appel d'offre – procédure fortement encadrée par le code des marchés publics en France – pour mettre en place un dispositif participatif sur un sujet donné (par exemple la politique de la ville), avec plus ou moins de renseignements sur le type de démarche souhaitée (méthode, calendrier, public visé...). Des prestataires font des propositions argumentées sur la base desquelles l'un d'entre eux est retenu par le commanditaire. Ce marché, espace de rencontre entre l'offre et la demande, se situe dans un champ plus large caractérisé par des modes de relation qui ne sont pas forcément des transactions d'ordre économique, mais aussi culturelles et symboliques.

Nous commencerons d'abord par situer Missions Publiques dans ce marché de la participation : à partir de quel secteur d'activités professionnelles et à travers quelles

⁹⁰ Nonjon, M., 2006, « L'analyse des modalités d'implication et de participation des habitants dans les décisions publiques d'aménagement, thèse de science politique, CERAPS, Lille 2, 8 décembre 2006.

⁹¹ Carrel, M., 2004, Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public, thèse de doctorat, sous la direction d'Anne Marie Guillemard, Université Paris 5.

⁹² Blondiaux, L., 2005, *op.cit.*, p 128.

pratiques sociales ce cabinet s'est-il inscrit comme professionnel de la participation ? A quelles références ses outils pratiques renvoient-ils ? Cette partie sera l'occasion de clarifier mon rôle à Missions Publiques et la manière dont j'ai participé à la construction d'une « expertise » sur la démocratie participative au sein de ce cabinet. Puis nous nous élèverons à un niveau mésosocial et nous nous intéresserons à la morphologie de ce marché : qui y prend part ? Comment fonctionne-t-il ? Quelles relations entretiennent les professionnels de la participation avec la sphère de la science ? A partir de ce balisage, nous dégagerons des traits problématiques inhérents au champ de la participation, que nous continuerons à explorer tout au long de la thèse.

1. Un cas concret : Missions Publiques, entre rhétorique managériale et ressources militantes

Donner à voir la structuration, le fonctionnement et le positionnement de Missions Publiques implique un effort soutenu de distanciation de ma part. Cela nécessite une objectivation des pratiques professionnelles auxquelles je prends part dans mon activité de consultante à Missions Publiques, dans le cadre de ma convention CIFRE. Dans cette partie, j'ai cherché à saisir, dans une perspective compréhensive, la *praxis* du cabinet conseil, en retraçant les continuités professionnelles, intellectuelles, méthodologiques qui façonnent l'ingénierie participative de Missions Publiques. Cet exercice m'oblige à clarifier mon double positionnement de chercheuse et de consultante, dont j'ai déjà exposé la richesse et les contraintes. Je suis à la fois une partie de l'objet que je vais décrire, puisqu'à moi seule je constitue un tiers des consultants de Missions Publiques. Et dans le même temps, j'ai joué un rôle prépondérant dans la formation au sein de Missions Publiques d'une expertise sur la démocratie participative. En cela j'ai fortement concouru au positionnement et à la visibilité de Missions Publiques sur le marché de la participation.

Une présentation d'une démarche de participation accompagnée par Missions Publiques sert ici de fil conducteur à l'analyse de Missions Publiques comme entrepreneur de participation.

Les Ateliers d'Initiative du RER A

Les « Ateliers d'Initiative du RER A » représentent en effet un moment charnière dans l'activité de Missions Publiques puisque c'est la démarche sur laquelle je rejoins Missions Publiques et où se dessine le positionnement de Missions Publiques dans le champ de la démocratie participative. L'encadré ci-dessous est un récit de cette démarche. Il me servira de base pour caractériser l'activité professionnelle de Missions Publiques.

Les Ateliers d'Initiative du RER A : une démarche participative pour mieux vivre ensemble

C'est au commencement de cette mission que j'ai rencontré le cabinet conseil Missions Publiques.

En juin 2001, j'effectuais un stage⁹³ pour le service commercial du RER A visant à recenser les actions de prévention des incivilités et de dialogue avec les voyageurs (observations participantes, entretiens semi directifs) et d'observer des interactions entre les différentes catégories d'agents (agents de vente, contrôleurs, agents tram...) et les voyageurs.

J'ai donc assisté aux premières réunions entre quelques agents du RER A et les consultants de Missions Publiques (Yves et Caroline). Ces réunions se tenaient en amont de la démarche « Ateliers d'Initiative RER A » visaient à faire réfléchir les agents sur des pistes de coproduction de règles de civilité avec des voyageurs. Une fois mon stage au sein de la RATP terminé, Missions Publiques m'a proposé de continuer à suivre cette démarche en les rejoignant comme stagiaire sur l'organisation et l'animation des Ateliers d'Initiative du RER A. J'ai immédiatement accepté, intriguée de découvrir un milieu professionnel nouveau, le conseil en organisation, et surtout très interrogative sur cette démarche participative ad hoc, souple et empirique.

Comment allait-on réussir à donner envie à des agents de vente démotivés par le climat insécure des gares, les provocations et agressions fréquentes, de rencontrer des voyageurs et ceux qui squattent les gares pour discuter avec eux du problème de l'insécurité ?

En quoi cette méthode de rencontre et de construction collective d'un diagnostic et de pistes d'amélioration allait-elle apporter une plus value significative alors même que des actions de police, de sécurisation des lieux s'étaient avérées insuffisantes à pacifier les relations dans ces lieux ?

Curieuse d'en apprendre plus sur les méthodes d'animation de telles démarches, sur la manière dont elles donnaient lieu à des jeux entre les différents acteurs (agents, voyageurs, mais aussi consultants et commanditaires), je suivis l'ensemble de la démarche aux côtés de Missions Publiques, d'abord en les assistant dans la prise de notes et la rédaction de comptes rendus, puis en co-animant les rencontres avec Yves et Caroline.

Et ce qui s'est passé pendant les huit mois qu'a duré cette mission a renforcé ma curiosité intellectuelle, dans un élan enthousiaste teinté de scepticisme.

D'abord cette démarche a permis de faire se rencontrer des agents de vente des gares, souvent fortement marqués par le sentiment d'insécurité ambiant, des voyageurs et des « squatters », ou simplement des « jeunes », figures fantasmées stigmatisées comme étant générateurs de l'insécurité. Ces différentes catégories étaient amenées à trouver au delà de leurs différences originelles, l'intérêt commun qu'ils auraient à une meilleure ambiance en gare, notamment en termes de réduction des stéréotypes et d'évolution des représentations réciproques. Ensemble, ils ont proposé un programme d'action qu'ils ont contribué à réaliser, après validation par les décisionnaires, c'est-à-dire l'encadrement RATP.

⁹³ Stage de deux mois obligatoire entre la deuxième et la troisième année du magistère de Sciences Sociales appliquées à l'interculturel, aux organisations, à la consommation et à l'environnement, Paris 5

Le résultat le plus tangible pour les participants a été une régénération (ou une génération?) de microsociabilités locales assez élémentaires mais inexistantes jusque là (se saluer, oser s'interpeller directement sans crainte de représailles) permettant aux agents de retrouver de la maîtrise du territoire et aux « jeunes » d'être considérés individuellement et non plus comme une catégorie criminogène (une classe dangereuse).

Ce premier exemple nous permet de toucher l'effet principal des démarches participatives : les acteurs n'en sortent pas indemnes, leurs représentations ont évolué et ils ont construit entre eux une communauté d'intérêt qui n'exclut pas des divergences. Il nous laisse entrevoir aussi une des limites essentielles de ces dispositifs : la question de capacité et de la volonté des décideurs finaux (le plus souvent les commanditaires de la démarche) à intégrer les résultats dans le processus global de décision ou de gestion. Cet effet et cette limite sont formulés ici de manière spontanées et a-sociologiques, tels que je les ai ressentis lors de mon stage avec Missions Publiques. C'est cet étonnement qui m'a donné envie de mieux comprendre les mécanismes de la participation et qui a débouché sur la conclusion entre Missions Publiques, le laboratoire du Cerlis –Paris 5 et moi d'une convention industrielle de formation par la recherche.

En filigrane apparaît dans cet exemple la question de l'ingénierie participative en devenir de Missions Publiques : comment Missions Publiques en est-il arrivé à animer des démarches de participation avec des agents et des voyageurs de la RATP en 2001- 2002 ? Quelle est sa singularité ? Comment se faire reconnaître une expertise en matière d'ingénierie participative ? Il paraît indispensable de repérer les modalités concrètes à travers lesquelles Missions Publiques en est venu à intervenir dans le champ de la participation. Ce positionnement résulte à la fois d'une évolution de la demande des autorités publiques, d'une constitution spécifique du cabinet mobilisant des ressources en terme d'outils professionnels, de formation mais aussi de valeurs éthiques, et enfin d'un travail réflexif de capitalisation et de conceptualisation de ses interventions. Intéressons-nous donc à cette généalogie idéologique et professionnelle.

Missions Publiques, un cabinet privé « au service du Public⁹⁴ »

Travailler pour le public avec les outils du privé

Missions Publiques est un cabinet conseil créé en 1998 à Paris, par Yves Mathieu et ses associés bruxellois du cabinet conseil belge OGM (Organisation Gestion Marketing) pour répondre à l'extension de leur activité en France. Formé à l'école de commerce de Bruxelles (la Solvay Business School), Yves Mathieu a choisi de travailler, dès la création d'OGM, exclusivement avec le secteur public avec des outils venus du management privé. Il justifie ainsi ce choix.

« On a eu l'illusion que tout allait se résoudre en privatisant les services publics. Je pense qu'en réalité, la société fonctionnera mieux avec des services publics performants, qui vont plus loin dans la qualité, plus loin dans le service, plus loin dans le dialogue. » (site internet Missions Publiques)

Une expertise en matière de transport et de qualité de service

En 1998, quand Yves Mathieu crée Missions Publiques, il s'est spécialisé dans l'accompagnement de démarches de management dans le secteur public, et plus spécialement le transport public, à partir de la notion de « qualité de service », notion qu'il a contribué à formaliser en participant à la mise en forme de la norme européenne sur la qualité de service dans le transport de voyageurs (NF EN 13816). Cette notion permet de rendre le service public plus performant non pas tant sur des principes de rentabilité que d'adaptation et de réactivité à la demande du public, et la prise en compte de la perception du service par celui-ci (notion de « cycle de la qualité »). Sa participation à l'élaboration de cette norme, son intervention dans des projets européens dédiés au transport⁹⁵, sa fréquentation des congrès professionnels du transport, ont contribué à sa reconnaissance comme « expert du transport », notamment autour de la qualité de service.

La reconnaissance d'une compétence d'expertise tient au statut d'extériorité vis-à-vis des acteurs, à la maîtrise de savoir pratique, mais aussi à l'existence d'une demande sociale⁹⁶. Le

⁹⁴ Expression issue de la page « Notre action » du site de Missions Publiques « Au service du Public et des publics. Missions Publiques est un cabinet conseil spécialisé dans l'accompagnement des acteurs publics : dans le partage de l'élaboration de politiques publiques avec les citoyens, dans la réalisation d'un service public de qualité, dans la mise en relation des différentes parties prenantes autour de projet commun ou de résolution de questions sensibles » <http://www.missionspubliques.com/rubrique1-1.html>

⁹⁵ Par exemple l'organisation et l'animation du réseau d'échanges de villes sur les bonnes pratiques en matière de transport (BEST) pour la Commission Européenne.

⁹⁶ L'expert est par définition mandaté par un autorité pour émettre un avis. Delmas, C., « Pour une définition non positiviste de l'expertise », in Damme, D., Ribemont, T. (dir.), 2001, *Expertise et engagement politique*, L'Harmattan, Cahiers Politiques, pp 11-43

service public est justement dans une phase qualifiée de crise par ceux là même qui développent leurs interventions dans ce secteur. D'après eux, le service public traverserait une triple crise. Premièrement, face à la pression du marché et à l'épuisement financier de l'Etat Providence, le service public est soumis à des logiques commerciales. Menacé de privatisation, il est sommé d'être meilleur gestionnaire, voire d'être rentable et son organisation s'aligne en partie sur celle des firmes privées. Deuxièmement, la spécificité et le fondement du service public (solidarité sociale, égalité des bénéficiaires, lien entre les institutions et le public) ne sont plus perçus par les usagers qui se sentent captifs d'un système de services publics jugés lourds et obsolètes (l'image du « mammoth » brandi par le ministre Claude Alègre pour parler de l'Education Nationale en est une bonne illustration). Troisièmement, les agents et les usagers ont des relations fondées sur la défiance et le repli et ne se sentent plus liés par des intérêts convergents⁹⁷.

C'est en réponse à cette situation, sorte de déclinaison de la crise de l'action publique développée précédemment au service public, qu'Yves Mathieu va développer des interventions dans les services publics et entreprises publiques de transport basées sur une implication du personnel (agents) et des destinataires dans la résolution des problèmes comme dans l'amélioration de la qualité de service.

*« C'est ainsi que les premières graines de la **démarche participative** ont été semées lors d'une mission confiée au consultant par le ministère de l'Equipeement et des Transports. Il s'agissait d'élaborer un plan stratégique.*

Le client a été surpris. « Nous avons imaginé des projets de travail collaboratifs à travers toute l'entreprise (1.000 employés dans l'entité).L'organisation a ainsi conquis plus d'humanité.⁹⁸ »

Du management participatif qui ne dit pas son nom ?

La méthode et l'objectif décrits ici et basés sur la transcription de propos d'Yves Mathieu se rapprochent du « management participatif ». Le management participatif prend souvent la forme de groupes d'échange pluridisciplinaires et transversaux, afin de « collecter les multiples rationalités partielles et partiales des différents secteurs de l'entreprise à partir desquels une rationalité globale dont la cohérence saisit l'ensemble des activités et des acteurs de l'entreprise pourra éventuellement se construire » dans l'objectif « d'effacer de l'entreprise les privilèges et les susceptibilités liés aux traditions, aux devoirs, aux interdits d'un « état », pour promouvoir une solidarité à la mesure de l'entreprise dans sa totalité⁹⁹ ».

⁹⁷ Rosenberg, S., Carrel, M., 2002, *Face à l'insécurité sociale : désamorcer les conflits entre usagers et agents des services publics*, Paris, La Découverte, Alternatives Sociales.

⁹⁸ éléments site Missions Publiques, rubrique Notre histoire

⁹⁹ Linhart, D. et R., 1994, *La modernisation des entreprises*, Paris, La Découverte, p 30.

Pourtant, Yves Mathieu ne fait jamais référence explicitement au management participatif. Bien qu'issu d'une école de commerce, il n'utilise jamais intentionnellement la rhétorique managériale pour justifier ses méthodes d'intervention, alors même que l'objectif que celles-ci poursuivent pour le compte des commanditaires est souvent d'ordre managérial et gestionnaire, puisqu'il s'agit de rendre le service public plus efficace, de meilleure qualité et plus adapté aux besoins des clients. Pourquoi le management apparaît-il comme un discours de justification non autorisé à Missions Publiques ? Cela tient sans doute au fait que Missions Publiques s'abreuve à d'autres ressources intellectuelles, bien loin de la littérature managériale.

L'engagement associatif pour l'éducation à la paix comme ressource professionnelle

L'engagement militant d'Yves et de Caroline

Yves Mathieu, qui au début assure seul l'activité de Missions Publiques, est engagé dans une association d'éducation à la paix, Unipaz. Cette association a été créée par Pierre Weil qui a fondé à Brasilia une « université holistique de la paix ». Cette université se veut un point de rencontres « des sciences, des arts, des philosophies et des traditions spirituelles ¹⁰⁰ » dans une perspective inter et transdisciplinaire, éloignée de la tendance occidentale à la « fragmentation, le réductionnisme, et l'intégrisme ¹⁰¹ ». Pierre Weil est lui-même docteur en psychologie, ancien élève de Wallon et Piaget. Il a étudié notamment la psychanalyse, l'hindouisme, le bouddhisme et a reçu une formation de maîtres bouddhistes au Tibet. Les outils d'éducation à la paix qu'il développe dans ses séminaires « l'Art de vivre en paix » et ses ouvrages sont la synthèse de ces connaissances transdisciplinaires, mêlant enseignements bouddhistes, réflexions tirées de la physique quantique et psychologie humaniste. Il définit ainsi l'éducation à la paix : « l'éducation à la paix est une vision relativement récente, qui accompagne les concepts de guerre et de culture de paix (...) Il s'agit de changer les opinions, les attitudes et les comportements de la vie quotidienne autour des valeurs qui ont trait à l'amour, la compassion, la liberté, la justice, et à l'équanimité. Ceci ne se fait pas en un jour et exige de l'adulte un travail sur lui-même de conscientisation permanente dans la vie quotidienne. »

¹⁰⁰ Pierre Weil, interview dans « Ici et Maintenant » sur l'art de vivre en paix, déc. 2004-fév 2005, p 23

¹⁰¹ *Ibid.*

C'est dans le cadre de cette pratique associative qu'Yves Mathieu rencontre Caroline Andrieu, jeune psychologue sociale en fin d'études, qui rejoint alors Missions Publiques en 2000. Elle apporte à Missions Publiques d'autres références intellectuelles, essentiellement autour de la dynamique de groupe. Ce faisant, elle accorde plus d'importance à ce qui se passe entre les participants et à la manière dont ceux-ci apprennent les uns des autres et acquièrent des compétences les aidant dans leur travail, qu'à une inscription dans un objectif managérial exogène. **Dès à présent, nous pouvons qualifier l'univers de références de Missions Publiques, petite société en formation, de pluriel, puisqu'aux outils managériaux issus de la formation d'Yves Mathieu, s'ajoutent les techniques de psychologie sociale acquises par Caroline Andrieu durant ses études, ainsi qu'une vision commune de la nécessité d'éducation à la paix et les outils afférents, développés dans leur pratique militante.**

Un repérage professionnel à partir de cette identité militante

L'engagement associatif des deux premiers membres de Missions Publiques influe fortement sur l'activité professionnelle du cabinet conseil non seulement par la réinjection dans les outils de travail de méthodes - largement inspirés de la psychologie humaniste - apprises lors des séminaires de Pierre Weil mais aussi par le retentissement en terme de réseau de ces séminaires.

C'est une rencontre faite lors d'un de ces séminaires d'éducation à la paix qui va permettre aux consultants de Missions Publiques d'élargir leur palette d'intervention et d'entrer dans le champ de la démocratie participative. Un cadre de la Direction Générale de la Communication de la RATP, chargé de la stratégie de prévention pour la Communication, vient en effet assister à un séminaire d'Unipaz. Il est à la recherche de consultants capables d'animer une formation à l'écoute et à la communication non violente. Cette formation vise un panel d'agents, dans le cadre d'une démarche inspirée de la méthodologie de « conférence de consensus », les Ateliers d'Initiatives, dont les Ateliers d'Initiatives du RER A, détaillés en introduction de cette partie, constituent une déclinaison locale.

Un pionnier de la participation adapte la méthode de conférence de consensus Les Ateliers d'Initiatives de la RATP :

Depuis 1995 la RATP traverse une phase marquée par une augmentation forte des actes d'incivilités et de malveillance. Jean-Marc B. , cadre à la Direction de la Communication, a été à l'origine de la campagne « Violence, indifférences, en parler c'est agir » dont il expliquait le positionnement de la manière suivante :

« L'indifférence, c'est un problème entre voyageurs, un problème pour la RATP comme institution car elle n'habite plus ses lieux, le problème de l'agent qui est perçu comme un « flic bis ». Il y a donc une

demande de règles de vie, de réglementation coproduite » (entretien juin 2001, stage pour le Service Commercial du RER A)

Cette campagne, très visuelle, insistait de manière décalée sur la nécessité de changer de comportement individuel en appelant aux respects des règles de citoyenneté tant des voyageurs que des agents afin de créer une atmosphère plus agréable dans les transports. Elle avait eu de bonnes retombées, avait été suivie par un questionnaire posé par des agents aux voyageurs, qui avait suscité 5000 retours.

Jean Marc se demandait comment aller plus loin dans le registre du dialogue, de la prévention et de la communication comportementale.

Il entretient des liens informels avec un certain nombre de consultants, ayant travaillé antérieurement pour la Direction Générale de la Communication. L'un d'eux lui parle de la méthode de conférence de consensus, qui vient d'être utilisée pour la première fois en France par l'Office Parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et techniques sur les organismes génétiquement modifiés. Il décide alors de rencontrer les scientifiques ayant accompagné cette démarche, Messieurs Boy, Donnet-Kamel et Roqueplo.

Son objectif est de :

« mettre en place une stratégie de communication sur prévention en utilisant la méthodologie de conférence de consensus (travailler sur l'opinion publique, en les acculturant avant de recueillir leurs idées), c'est le principe de la démocratie délibérative. L'idée c'était de faire bouger les représentations des agents et des voyageurs. On a appelé ça Ateliers d'Initiative car la terminologie de Conférence de Consensus ne plaisait pas (ça fait consensus mou). » (entretien juin 2001, stage pour le Service Commercial du RER A)

Pour formaliser un dispositif ad hoc inspiré de la méthode conférence de consensus¹⁰², il rencontre plusieurs équipes de consultants, dont Yves Mathieu qu'il décrit alors comme « un militant non violent ».

Le dispositif qui en ressort est bifide. Il reprend le principe de base des conférences de citoyens au sein de deux panels fonctionnant en miroir : il s'agit de laisser un panel de voyageurs s'exprimer sur leur perception des transports en communs RATP, des agents RATP et des incivilités après qu'ils ont reçu un minimum d'informations et de formations sur ce sujet. En fin de processus, après plusieurs sessions de rencontre, les voyageurs produisent un document synthétisant leurs idées sur la RATP et offrant à celle-ci des pistes à étudier pour contribuer à créer des relations agents – voyageurs plus harmonieuses. Parallèlement, un groupe d'agents RATP est placé en chambre d'écho de l'expression des voyageurs et produit un document miroir.

C'est le cabinet Missions Publiques qui anime le panel agents, à partir de leur compétence de formateurs à l'écoute non violente.

Les conférences de consensus sont des procédures devant permettre une délibération, une discussion raisonnable entre des profanes et des spécialistes, tout en permettant l'accès égal à la parole de chacun. Cependant une délibération argumentée et respectueuse des individus ne va pas de soi, tant du côté des citoyens ordinaires que des experts, la mise en place de règles claires sur les modalités de prise de parole sont nécessaires. **C'est en ce sens que Missions Publiques est mandatée pour présenter des méthodes d'écoute aux deux panels durant une demi-journée, en début de processus.** Ces méthodes d'écoute sont celles mises en pratiques dans l'association Unipaz. Ce sont des méthodes issues de la psychologie sociale,

¹⁰² Nous reviendrons sur la méthode de conférence de citoyens dans la partie suivante, ce qu'il convient de retenir pour l'instant est que celle-ci donne lieu à des adaptations à un contexte spécifique, ici celui d'un opérateur de transport confronté à des incivilités générant un fort sentiment d'insécurité chez les usagers comme chez les agents.

notamment de Carl Rogers dont la thérapie est basée sur le présupposé que l'individu possède en lui toutes les ressources pour dépasser ces obstacles psychiques, pour peu qu'il bénéficie d'une écoute empathique de la part d'un thérapeute qui l'encourage à assumer la responsabilité de son développement¹⁰³.

Nous voyons donc comment le positionnement mixte de Missions Publiques (management en organisation et méthodes d'éducation non violente) permet à ce cabinet d'être reconnu comme compétent pour prendre part comme « animateur » à des dispositifs participatifs conçus comme des espaces publics ponctuels en interface entre une organisation et son public, comme des dispositifs intermédiaires.

Comment passer d'un statut d'animateur à un statut d'expert de la participation ?

Missions Publiques se situe là à un moment charnière de son activité, puisqu'elle sort d'une action purement interne sur le management pour encadrer des dispositifs participatifs mixtes (regroupant agents et usagers). Ces dispositifs participatifs mixtes peuvent être analysés comme une réponse à l'objectif de modernisation des services publics, mis en avant par le new public management, en étant plus réactifs à la satisfaction de leurs attentes et en les invitant, au sein de dispositifs ponctuels, à discuter les modalités de fonctionnement d'un service (ici le service public de transport) et les choix d'orientation (comment améliorer l'ambiance des gares par des actions concrètes et locales ?).

Pour cela, Missions Publiques croise des approches, piochées dans la trousse à outils professionnelles du consultant (méthode d'établissement de fiches d'action, méthode d'expression « Philippe 66 »), dans leurs expériences associatives (méthode d'écoute active comme la « présentation croisée ») et dans leurs échanges avec d'autres consultants.¹⁰⁴

Missions Publiques est une petite structure en évolution, tant en matière de compétences de ses membres que de thématiques d'activités.

¹⁰³ Rogers, C., R., Kinget, M., 1962 (1959), *Psychothérapie et relations humaines. Théorie et pratique de la théorie non directive*, Louvain, Presses de Louvain, studia psychologica

¹⁰⁴ Notamment avec des consultants déjà reconnus comme experts de la participation, comme Suzanne Rosenberg, qui a mis au point la démarche de « qualification mutuelle » visant à faire travailler ensemble agents et usagers des services public.

Missions Publiques voit d'une part s'élargir le marché de la demande de participation, au sein du secteur public et des collectivités locales, et d'autre part, le cabinet commence à capitaliser des expériences qui montrent l'intérêt, pour les acteurs, de ce type de démarches.

La demande d'ingénierie de participation par les acteurs publics représente donc pour Missions Publiques, une opportunité professionnelle d'élargir son champ d'activité. La démocratie participative rencontre aussi l'éthique développée dans l'engagement associatif de deux de ses membres¹⁰⁵

Pour passer du statut d'amateur à celui de professionnel de la participation, encore faut-il se « professionnaliser »... Je reprends ici une acception spécifique de la notion de professionnalisation, celle développée par Patrick Lehingue, dans un article consacré à la profession politique, estimant qu'on « peut sommairement entendre par professionnalisation, le processus au terme duquel un savoir-faire pratique est érigé en profession, sur la foi de trois indicateurs traditionnellement mobilisés : recherche ou consolidation d'une dimension monopolistique, volonté (plus ou moins dicible) d'auto-contrôle de l'activité et effort de légitimation des pratiques exercées »¹⁰⁶.

Mon entrée à Missions Publiques en septembre 2001 sous la double casquette de consultante et chercheuse va accélérer cette professionnalisation dans le champ de la participation.

Mon rôle à Missions Publiques : contribuer à l'expertise et à la visibilité de Missions Publiques dans le champ de la participation

Mon embauche est le résultat d'un été de discussion avec Yves et Caroline sur comment conjuguer mon souhait d'acquérir une expérience professionnelle au sein de leur équipe tout en poursuivant la recherche universitaire, et leur besoin de valoriser leurs démarches, tant en terme de production écrite que de veille sur la participation dans le secteur public.

Mon rôle est défini autour de l'objectif de renforcement de l'expertise et de visibilité de Missions Publiques dans le champ de la participation, autour de l'idée partagée au sein

¹⁰⁵ Positionnement transcendant le personnel et le professionnel, le public et le privé et qui pourrait être résumer ainsi « la réponse est donc simple : agissons chacun là où nous sommes, soutenons-nous les uns les autres et améliorons notre compréhension commune de ce que nous cherchons tous sur terre : vivre une vie heureuse et rencontrer la mort avec sérénité » (extrait d'un article d'Yves Mathieu, « Pour un gouvernement de paix » revue Ici et Maintenant, décembre 2004, p 34)

¹⁰⁶ Lehingue, P., « Vocation, art, métier ou profession ? codification et étiquetage des activités politiques. Les débats parlementaires sur le statut d'élu local (décembre 1991-janvier 1992) », in Offerlé, M. (dir.), 1999, *La profession politique, XIXème-XXème*, Paris, Belin., p. 70-93.

de Missions Publiques qu'il est nécessaire à la fois d'avoir une connaissance critique et réflexive des méthodologies existantes et d'avoir une visibilité assortie d'une reconnaissance de cette « expertise » par ceux-là même qui pourraient être les prescripteurs ou commanditaires à venir.

Dans les démarches accompagnées par Missions Publiques, j'interviens comme consultante à part entière, débutante au départ, puis assez aguerrie pour piloter seule certaines démarches. Sans terrain défini au départ, j'accompagnais des démarches participatives en entreprise, pour notre client essentiel de l'époque qui était la RATP, avant d'arrêter mon choix d'objet principal sur la conférence de citoyens de l'AET.

Assez rapidement, du fait de mon double positionnement comme consultante et comme doctorante qui me permettait d'avoir un temps réservé à la recherche documentaire, j'ai pris un rôle prépondérant dans la production d'écrits : articles sur nos démarches (pour les actes du colloque de Cerisy en juin 2001, puis pour le journal de l'Union Internationale du Transport Public), propositions de communication dans des colloques professionnels (congrès européen du management de la mobilité, colloque de l'Union Internationale des Transports Publics, congrès de l'association de coopération pour le développement des transports urbains...), rédaction de certains éléments du site Internet, ainsi qu'une mobilisation forte lors de la rédaction des offres, notamment sur l'aspect méthodologique.

En cela, j'ai eu la charge de capitaliser nos expériences, de conceptualiser nos modalités d'intervention, et de stabiliser les registres de justification mobilisés. Ce faisant, j'ai contribué non seulement à rendre public, du moins dans une sphère spécialisée, le travail du cabinet, mais aussi à diffuser des concepts autour de la participation citoyenne et des dispositifs participatifs issus de la sphère scientifique auprès de la presse spécialisée, dans les colloques mais aussi auprès des autorités publiques. **Dans les chapitres suivants, nous verrons comment, tout au long de la démarche, le consultant est sollicité pour créer *a posteriori* de la justification théorique autour des choix méthodologiques.**

Le détail de mon travail de valorisation et de théorisation des interventions de Missions Publiques est particulièrement éclairant sur la manière dont les idées se diffusent dans le champ de la participation. Mon double statut est aussi une illustration extrême de la porosité entre le monde des praticiens et celui de la recherche, puisque pour la construction d'un discours de légitimation sur les pratiques exercées, j'importais des données issues des sciences sociales, notamment de la théorie de la délibération. Ce qui n'est pas sans susciter

quelques tensions épistémologiques quand le travail de recherche nous donne à analyser des démarches où les objectifs initiaux des autorités publiques ont largement été charpentés par le consultant extérieur... et quand le chercheur et l'acteur se trouve être là seule et même personne.

Ce bref « récit de vie centré » de Missions Publiques autour de leur inscription dans le champ de la participation, et même sur le marché de la participation fait saillir des caractéristiques fortes, repérables chez les autres professionnels de la participation :

- une reconversion d'outils professionnels acquis dans d'autres champs
- des univers de référence hétérogènes et variés
- la participation, comme source d'apprentissage, d'expérimentation, d'adaptabilité et d'empirisme
- le besoin de capitaliser et de conceptualiser sur un champ ouvert mais aux méthodes et enjeux peu stabilisés et polyvoques

2. Les acteurs de l'offre : les professionnels de la participation

A partir de la description de l'inscription de Missions Publiques dans le marché de la participation, je voudrais à présent élargir le spectre de l'analyse en donnant à voir la porosité et la fluidité du champ de la participation, entre les acteurs de l'offre de participation, ainsi qu'avec la sphère académique.

Hétérogénéité, tensions et fluidité entre les acteurs de l'offre de participation

Une typologie à partir des trajectoires socio-professionnelles

Marion Carrel et Magali Nonjon ont croisé leurs recherches pour proposer **une typologie des acteurs de l'offre de participation**, à partir de la trajectoire socio-professionnelle de ces intervenants telle que les acteurs les donnent à voir dans leurs discours

sur leurs pratiques¹⁰⁷. Cette typologie permet de distinguer deux grands types de profil. (M. Carrel et M. Nonjon, « Les professionnels de la participation en France : regards croisés d'une politiste et d'une sociologue », communication lors du congrès AFSP septembre 2005)

Historiquement, le premier profil de « professionnels » de la participation est celui du militant ou pour reprendre le terme de Marion Carrel d'« **artisan de la participation** ». Il s'agit de personnes engagées dans la promotion de la démocratie participative de longue date, soit comme militant politique de gauche soit comme travailleur social, ou ancien animateur d'éducation populaire. En effet, l'exigence de démocratisation, de partage du pouvoir et de reconnaissance du local face à un Etat central était au cœur des mouvements sociaux urbains des années 60. Ces mobilisations militantes ont donné lieu à un certain nombre d'initiatives comme les Ateliers d'Urbanisme (où des urbanistes engagés faisaient s'exprimer les habitants sur leurs besoins et envies, dans un contexte de rénovation urbaine), des expériences d'habitat autogéré, notamment dans le cadre des Régies de quartier, etc.

Dans un contexte français où les initiatives ne sont plus tant portées par des mobilisations sociales locales mais mises en place de manière *top down* par des autorités locales (d'où l'idée de marché), le marché de la participation apparaît comme le lieu de reconversion d'expériences associatives de type autogestionnaires ou de proximité, de politique ou technicien local (par exemple, ancien responsable politique de la ville). Ici **c'est le savoir faire accumulé qui sert de base de légitimité et de compétence**. Ces acteurs travaillent de manière privilégiée dans des structures de type associative (associations, ou bureau d'études associatif). Leur champ d'intervention originaire est le travail social et l'économie sociale et solidaire. Le registre de justification est avant tout éthique, basée sur une volonté de transformation sociale forte, d'accès des sans-voix à l'espace public et de justice sociale.

Le second profil est celui de professionnels plus techniques qui trouvent dans la participation une nouvelle niche de déploiement de leurs compétences professionnelles. Ce sont des architectes, urbanistes, des consultants en organisation, des conseillers en communication ou en management public. Ils adaptent leur proposition de prestation à l'évolution de la demande publique et du mode de fabrication de l'action publique. Ils élargissent en cela leur répertoire professionnel en ajoutant à une prestation à l'origine

¹⁰⁷ Carrel, M., Nonjon, M., 2005, « Les professionnels de la participation : regards croisés d'une politiste et d'une sociologue », communication, congrès de l'AFSP, septembre 2005.

technique des modalités de participation des publics concernés.¹⁰⁸ **Le registre de justification dominant de ces professionnels sera d'une part leur expertise spécifique basée sur une compétence professionnelle particulière et d'autre part l'objectif d'accroître l'efficacité des politiques publiques en en partageant mieux les enjeux avec les destinataires.**

Individus et trajectoires socio-professionnelles s'entrecroisent

Cette typologie, issue de l'analyse des discours des acteurs, comporte de nombreuses limites, dont certaines sont soulevées par les auteures elles-mêmes.

D'abord, il serait hâtif d'opposer d'un côté savoir-faire militant et local et de l'autre savoir faire technique. Car les professionnels de la participation ont souvent un niveau élevé d'études, ce critère n'étant donc pas suffisamment discriminant. Le type de formation peut apparaître comme un discriminant avec d'un côté une formation plutôt sciences humaines chez les artisans de la participation (par exemple, chez les artisans étudiés par Marion Carrel : des sociologues, des psychologues (Suzanne Rosenberg est sociologue, Gérard Mendel est sociologue et psychanalyste) et de l'autre une formation plus technique chez les professionnels non militants (se définissant d'abord par leur appartenance à un « corps » : architecte, urbaniste, ingénieur). Ce critère est insuffisamment opératoire car les équipes sont souvent pluridisciplinaires (comme par exemple, dans un cabinet ayant conduit plusieurs débats citoyens, situé à Paris, « sociologues, politiste, économiste, ingénieur et urbaniste »). De même, les intervenants associatifs et militants n'ont pas le monopole de l'engagement éthique ; la croyance en la vertu de la participation pour améliorer les politiques publiques et accroître le pouvoir des individus est partagée par nombre de professionnels de la participation, comme Missions Publiques.

Individus et trajectoires socio-professionnelles s'entrecroisent. Les passerelles sont des lieux, organisations et personnes ressource qui permettent la diffusion des concepts et expériences et leur appropriation différenciée par les acteurs. **En 2003, moment où se situe notre terrain principal, le marché de la participation est balbutiant, les concepts et modalités de participation qui y circulent ne sont pas encore figés mais au contraire**

¹⁰⁸ Bien sûr, voir l'investissement de ces professionnels en matière de participation sur un mode uniquement réactif et d'ajustement au marché est par trop schématique. Pour nuancer ce tableau, nous verrons à quel point la construction du marché de la participation tient à des négociations informelles et des fertilisations croisées entre les représentations des collectivités locales et les professionnels de la participation.

modélés par les interactions des différents acteurs. Les deux types de professionnels ne s'y opposent pas, ils se croisent, échangent...

Missions Publiques et les « artisans de la participation »

Si la forme légale (société anonyme à responsabilité limitée) et son inscription originelle dans un objectif plutôt « gestionnaire » de la participation rattache plutôt Missions Publiques à la catégorie des « professionnels de la participation », ses membres entretiennent les liens diffus avec les « artisans de la participation » :

Caroline Andrieu participe au cycle de supervision de Charles Rojzman, l'instigateur de la « thérapie sociale »

Suzanne Rosenberg, initiatrice de la méthode de qualification mutuelle a demandé à Caroline Andrieu, au titre de Missions Publiques, de co-animer avec elle une démarche participative réunissant agents de la RATP et riverains.

J'ai eu l'occasion de me rendre au Forum Social Mondial 3 de Porto Alegre, dans l'objectif de mieux cerner la rhétorique et les pratiques participatives altermondialistes, avec la troupe de théâtre forum « Nous n'abandonnerons jamais l'espoir ».

Une ressource importante pour les acteurs du champ de la participation est constituée par l'Adels, une association fondée dans les années 1950 pour promouvoir la démocratie locale, qui publie la revue Territoires et qui constitue un appui pratique pour ceux qui doivent accompagner des démarches de participation, que ce soit des chefs de projet dans des collectivités locales ou bien des prestataires, notamment dans le cadre du développement local et de la politique de la ville. Son rôle a notamment été étudié par Cécile Blatrix dans sa thèse de doctorat¹⁰⁹.

Si ces fertilisations croisées entre professionnels de la participation et artisans sont toujours de mise, la situation du marché a évolué¹¹⁰. Celui-ci est devenu plus concurrentiel avec l'arrivée sur le marché de grosses structures de communication ou de sondage proposant des dispositifs participatifs clé en main (exemple : IFOP propose dans son secteur d'activités « opinion publique » des conférences de citoyens, avec comme sous titre : « des études innovantes »¹¹¹).

¹⁰⁹ Blatrix, C., 2000, *La « démocratie participative », de mai 68 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Daniel Gaxie, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne.

¹¹⁰ Il n'existe pas aujourd'hui de données chiffrées sur ce « marché de la participation ». Je me base ici sur une analyse des appels d'offre et des attributions de marché. Ainsi alors que les instituts de sondage étaient sollicités pour le recrutement des panels dans les conférences de citoyens en 2003-2004, en complément d'une intervention d'un prestataire en ingénierie participatives, certains comme l'IFOP ont depuis développé une compétence en interne à conduire seul des conférences de citoyens (ex : conférence de citoyens sur les nanotechnologies, Région Ile de France, 2006-2007)

¹¹¹ Site IFOP, janvier 2005.

Mais retournons en 2003. La littérature sur le sujet de la démocratie participative est alors moins pléthorique qu'aujourd'hui, les livres de référence sont encore peu nombreux. Où aller chercher des justifications méthodologiques et des conceptualisations des objectifs et des effets des dispositifs participatifs, si ce n'est du côté de la sphère scientifique ? Ce qui est repérable est que les acteurs de l'offre de la participation entretiennent des relations mouvantes avec la sphère scientifique, se situant à la fois hors des milieux académiques tout en y ayant souvent acquis leur formation initiale.

Des frontières floues avec la sphère scientifique

Les professionnels de la participation- artisans ou professionnels techniques- mettent l'action au cœur de leur intervention qui a avant tout une finalité pratique. **Ils se démarquent de la sphère de la recherche puisque que leur activité est à visée opérationnelle**, même s'ils mobilisent des justifications issues de la sphère scientifique (références à des conceptions de la citoyenneté, à des principes de psychologie sociale pour l'animation de groupe,...). Ils se situent donc de facto dans la sphère de l'expertise plutôt que de la science, même si de nombreux auteurs nous rappellent le caractère illusoire de la croyance en une séparation étanche de ces deux sphères¹¹².

Cette volonté d'être utile aux citoyens est récurrente, et se rapproche de la recherche action qui entend servir « l'éducation de l'homme citoyen soucieux d'organiser l'existence collective de la cité ¹¹³ ». **Leur intervention cherche à se démarquer d'une expertise classique**, trop surplombante : « ce travail d'expertise est certainement utile, notamment aux responsables administratifs et politiques, mais je n'ai pas vu en quoi il était utile à ceux qui en ont le besoin le plus immédiat, c'est-à-dire les habitants et les professionnels de terrain ¹¹⁴ » (propos de Marion Carrel dans Carrel, Rosenberg, 2002, elle-même venue de l'expertise technique avant d'accompagner un artisan de la participation, puis d'écrire une thèse sur ce sujet).

Certains des acteurs de la participation sont eux-mêmes universitaires, entretiennent des liens ambiguës, teintés de relations informelles et de méfiance, avec le monde académique, comme en témoigne Gérard Mendel quand il raconte son incapacité à faire accepter par l'université le montage d'un projet de recherche sur les savoirs pratiques et théoriques accumulés par les

¹¹² Corinne Delmas évoque ainsi comme un mythe « la croyance à l'existence d'une recherche détachée des contingences, fiction largement entretenue par les scientifiques eux-mêmes » Delmas, C., 2001, *op.cit.*, p 13.

¹¹³ Barbier R., 1996, *La recherche-action*, Paris, édition Economica.

¹¹⁴ Propos de Marion Carrel in Carrel, Rosenberg, 2002, *op.cit.* Elle-même est venue de l'expertise technique avant d'accompagner un artisan de la participation, puis d'écrire une thèse sur ce sujet.

recherches action dans le champ de la participation¹¹⁵. Magali Nonjon émet d'ailleurs l'hypothèse que l'ingénierie participative peut constituer un champ de remplacement pour les chercheurs n'arrivant pas à intégrer l'université. Le monde savant entretient aussi des relations avec le marché de la participation : des chercheurs sont invités à prendre part à des comités scientifiques autour de dispositifs participatifs (débat public de la commission nationale du débat public, conférences de citoyens), certains chercheurs collaborent ponctuellement avec des professionnels de la participation. Cette situation est davantage affirmée dans des pays comme l'Espagne où des groupes de recherche sont à l'origine de nombreuses expérimentations de démarches participatives, comme les jurys de citoyens, soutenus par des municipalités et des fondations privées¹¹⁶.

Ce caractère peu formel – et parfois caché - des relations entre les praticiens et le monde savant me semble entraver une réelle évaluation collective et scientifique des méthodes et expériences. Cela laisse ainsi une marge de manœuvre très large aux acteurs, mais dans un « impensé procédural¹¹⁷ » fort laissant les acteurs contraints à expérimenter dans un « éternel recommencement¹¹⁸ » puisque les expériences ne sont ni cumulées ni théorisées.

3. Premiers traits problématiques et impact de ceux-ci sur notre perspective de recherche

Cette description morphologique du marché de la participation fait apparaître le caractère entrecroisé des acteurs, la multiplicité des relations entre les différents acteurs de l'offre, et la sphère scientifique. **Ces « fertilisations croisées » renforcent l'intérêt de notre perspective de recherche pour la manière dont l'injonction participative, la multiplication des dispositifs participatifs et l'effet même de ces processus sur les protagonistes contribuent à modifier la nature des relations entre Politique, Savant/Expert et Citoyen.**

¹¹⁵ Mendel, G., 2003, *op.cit.*.

¹¹⁶ Blanco i Fillola, I., « Les Jurys citoyens en Espagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale ? » in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y. (dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, Recherches, pp 161-178

¹¹⁷ Blondiaux, L., 2005, *op.cit.*

¹¹⁸ Mendel, G., 2003, *op.cit.*, p 8.

Voici les grands traits problématiques que nous pouvons en retenir à présent et que nous nous proposons d'explorer tout au long de cette analyse.

L'impensé procédural autour des méthodes entraîne une position constructiviste forte de la part du consultant, tant sur la méthode que sur les justifications

Les interactions entre commanditaire et maître d'œuvre sont entremêlées, et souvent des contacts informels avant la procédure de marché public aident le commanditaire à affiner sa demande. Tout au long du processus, le commanditaire en appelle au consultant extérieur pour l'aider à construire la justification publique de la démarche ou des options méthodologiques car le champ de la participation est caractérisé, non seulement par la pluralité de ses attendus mais aussi par le caractère non stabilisé des méthodes : un même nom pouvant recouvrir des réalités diverses sur le plan procédural.

Les dispositifs sont donc le plus souvent empiriques, souples, adaptés au contexte, et donc plus ou moins orthodoxes par rapport à la méthodologie originelle. **Car la norme de la participation en vogue dans les services publics et les autorités publiques s'accompagnent de peu de contraintes législatives sur les procédures à mettre en œuvre, hormis dans le cas des débats publics.**

Les prestataires de participation contribuent non seulement à faire définir et faire circuler des méthodes mais aussi les justifications de celles-ci et donc les interprétations du sens accordé à la participation. Quels que soient le type de prestataires, ceux-ci sont soumis aux mêmes types d'exigence et s'insèrent dans les mêmes critères de sélection, puisque le marché est en grande partie régulé et encadré par les procédures d'appel d'offre. Ainsi les artisans de la participation doivent faire montre de savoir faire technique spécifique en plus de leur expérience engagée, et les professionnels techniques doivent avancer des arguments de type éthique pour justifier de leur positionnement quant à la participation souhaitée par les commanditaires. **Face à l'injonction participative, tous les professionnels de la participation se voient donc dans l'obligation de fournir des arguments sur pourquoi il est bon et souhaitable de faire participer le public.**

Une frontière mouvante entre science et expertise

Il y a une ambiguïté forte dans la sollicitation de scientifiques occupant des positions académiques pour prendre part à des dispositifs participatifs à titre d'experts. La compétence scientifique est le droit d'entrée pour accéder à un rôle d'expert, il y a donc une ambivalence entre les deux rôles, que le chercheur chercherait à surmonter « soit en gardant une distance critique par rapport à la fonction d'expert, soit en dissociant son activité d'expert de son activité scientifique¹¹⁹ ».

Il y a donc une nécessité d'objectiver la position des chercheurs dans le champ de la participation, tantôt uniquement observateurs et analystes de la participation, tantôt sollicités par les instigateurs de démarches participatives pour les accompagner comme experts, tantôt encore comme promoteurs d'une certaine vision de la démocratie participative. Nous y reviendrons dans la partie « discussion ».

Des tensions sur le projet politique lié à la participation

Dans cet attelage à la démocratie participative, les justifications divergent et des tensions se révèlent. Ces tensions sont largement liées aux généalogies idéologiques différentes des acteurs. Ainsi les dispositifs participatifs se voient investis de finalités différentes par les acteurs qui les mettent en œuvre : objectif gestionnaire de modernisation des services publics, objectif politique de relégitimation de la démocratie représentative et des institutions en place, objectif de transformation sociale et de partage du pouvoir...

Derrière l'usage de termes dont les acteurs ne prennent pas la peine d'expliquer l'acception qui retient leur intérêt (démocratie, citoyenneté, concertation, participation, gouvernance), ce sont des conceptions différentes de la société et de la démocratie qui se retrouvent, implicitement, dans les discours des acteurs.

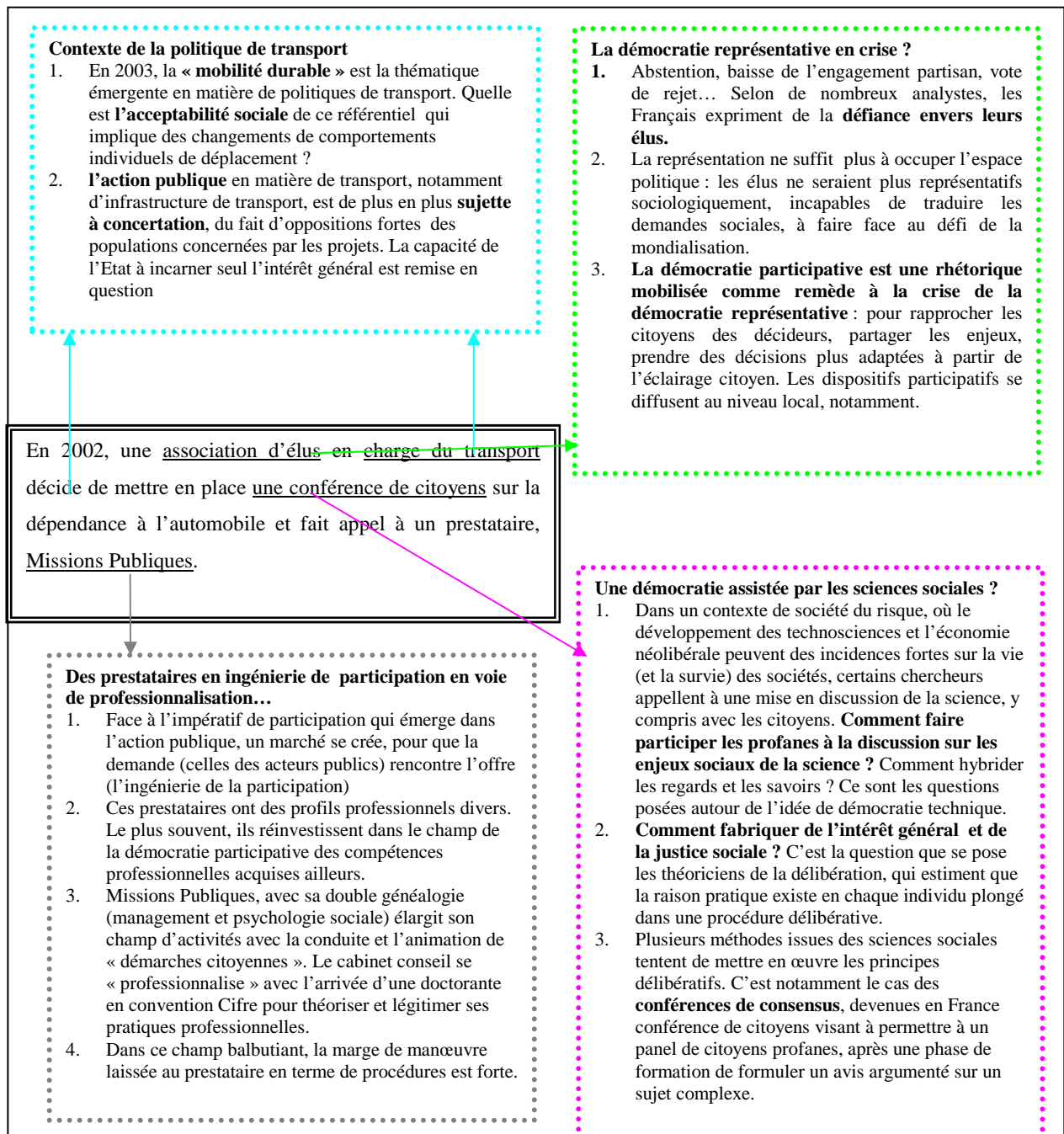
Or, ces divergences se répercutent sur les procédures sans apparaître clairement, les présupposés méthodologiques étant rarement explicités de manière transparente aux citoyens y participant (place de ces dispositifs dans le processus de décision, mandat conféré aux citoyens participants et marge d'action réelle).

¹¹⁹ Delmas, C., *op.cit.*, p 18.

Car ce qui apparaît en filigrane, ce sont les luttes symboliques sous-jacentes entre différentes finalités sociales de la participation, pour l'instant toutes présentes à des degrés divers dans les dispositifs participatifs, mais dont peut-être certaines seulement survivront à la régulation potentielle d'un marché de la participation.

Un terreau favorable à la participation des citoyens, entre nouvel esprit de la politique de transport, crise de la démocratie représentative, et constitution d'un marché de la participation

Notre ambition dans ce chapitre d'ouverture était de saisir les motifs et les enjeux de l'ouverture à des citoyens ordinaires du cercle de la discussion des affaires publiques. Pour cela, nous avons opté pour une démarche inductive nous permettant de remonter à partir du particulier – la conférence de citoyens de l'Association des Elus en Charge du Transport – au contexte général. Au terme de ce chapitre, je propose de schématiser ainsi ce « terreau » qui rend possible ce choix de la part de l'AET.



CHAPITRE 2 : NEGOCIATIONS ET ATTENTES AUTOUR DE LA CONFERENCE DE CITOYENS

En quoi ce que nous venons de détailler concernant le « terreau » favorable à l'émergence de dispositifs de participation des citoyens nous aide-il à mieux comprendre le recours de l'AET à une conférence de citoyens et à le qualifier ?

Pour résumer, la volonté de mettre en place une conférence de citoyens correspond pour l'AET à la poursuite d'un double objectif. D'une part cela s'inscrit dans un **objectif gestionnaire**: les citoyens, sous leur dimension d'usagers ou de consommateurs sont invités à s'exprimer sur le service qu'ils attendent et leur satisfaction par rapport à un service, afin d'accroître la réactivité (*responsivness*) et l'adaptation du service public en question. Pour l'AET, il s'agit bien d'interroger en profondeur des non usagers des transports publics pour repérer avec eux les freins à leur non utilisation et donc les leviers pour améliorer l'attractivité des transports publics. D'autre part, l'**objectif politique de re-légitimation de la démocratie représentative** et de rapprochement des élus et des citoyens est fortement présent. Il s'agit d'émettre des signaux de prise en considération des attentes et préoccupations des citoyens par leurs élus dans l'élaboration des politiques publiques de transport. Cet objectif politique sous-jacent part du postulat qu'à travers la participation, les citoyens comprendraient davantage la « logique et les enjeux de la gestion publique, ils élargiraient parallèlement leur vue au-delà de leurs intérêts immédiats ou particuliers, ils intégreraient une culture de proposition au lieu d'en rester à des postures purement revendicatives¹²⁰ »

Le choix de la méthode qui va être chargée de supporter ces deux « horizons d'attente¹²¹» procède d'un double repérage. La Directrice de l'AET est à la recherche d'une méthode « innovante », disposant d'une caution scientifique, la conférence de citoyens, telle qu'elle a pu en entendre parler à partir de celle sur les O.G.M. lui semble répondre à cette attente. Quant à Yves Mathieu, sa participation à la déclinaison de la conférence de citoyens à la RATP (les Ateliers d'Initiative) lui a permis de repérer les effets sur les participants en matière de changement de représentation. Entre le choix de la méthode et sa mise en œuvre, une phase de négociation s'ouvre, entre le commanditaire et le prestataire, sur la configuration à donner à cette démarche.

¹²⁰ Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y.,(dir.), 2005, *op.cit.*, p 32

¹²¹ Ce terme est emprunté à Jauss, H.R., 1990 (1978), *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard.

C'est cette négociation que je voudrais donner à voir dans la première section de ce chapitre, à partir du poste d'observatrice que j'ai occupé. Cette négociation est instructive sur la manière dont une méthode issue des sciences sociales est interprétée et remodelée par ceux qui la mettent en pratique, à partir de leurs intérêts, de leurs compétences, et de leur marge d'action.

Dans la seconde section, nous nous intéresserons aux attentes des différents acteurs envers la conférence de citoyens. La question des motivations et des attentes sera l'occasion de poursuivre notre travail d'identification et de compréhension des autres acteurs : les vingt citoyens participants et les quatre membres du comité de pilotage.

I. La mise en place de la conférence de citoyens de l'AET : négociations sur la méthode et préparation opérationnelle

En retraçant ici la phase préparatoire, entre le choix de la méthode (octobre 2002) et l'ouverture officielle de la conférence de citoyens (avril 2003), j'ouvre les coulisses de la mise en œuvre des démarches participatives, sur une négociation où les attentes et les marges d'action des différents acteurs se dévoilent bien davantage que dans la partie « publique » du processus.

Le résultat de cette négociation sur le sens et le contenu de la conférence de citoyens, entre l'AET et Missions Publiques, conditionne fortement les « possibles » du dispositif.

Qu'attend l'AET des participants ? Comment sont-ils sélectionnés ? Sur quoi les informe-t-on ? Sur quoi sollicite-t-on leur point de vue ?

La phase préparatoire est ici analysée comme un travail de déconstruction et de reconstruction de la méthode « conférence de citoyens ».

Cela nous permet de poursuivre nos réflexions, entamées dans le chapitre précédent, sur **la question des rapports entre commanditaire et prestataire, entre praticiens et sphère scientifique et entre rhétorique de démocratie participative et modalités de mise en œuvre.**

La mise en œuvre de la conférence de citoyens est prise ici comme étude de cas, elle fait cependant émerger des traits problématiques valables pour la majorité des dispositifs participatifs, tout aussi soumis à une configuration laissée à l'appréciation des maîtres d'œuvre.

Avant de détailler comment la conférence de citoyens de l'AET a été conçue par un ajustement entre la méthode initiale, les possibilités d'action de l'AET et les objectifs poursuivis, il apparaît nécessaire de retracer brièvement l'histoire et la mise en œuvre des conférences de citoyens, outil encore fort peu connu en 2002.

1. Une méthode venue du froid : historique, importation et « vertus »

Pour retracer la conception de la méthode de conférence de citoyens et son importation, je vais m'appuyer sur les travaux de plusieurs auteurs de sciences sociales¹²², dont plusieurs sont postérieurs à la conférence de citoyens. Le niveau de connaissance de cette méthode est donc substantiellement plus élevé aujourd'hui.

La production scientifique française sur la question de la conférence de citoyens est à prendre en considération en lien avec la position de ces chercheurs dans le champ de la participation, du moins leur posture épistémologique par rapport à cette méthode.

Malgré leurs différences d'approche et de courant théoriques, ces auteurs se retrouvent autour de la notion de la démocratie technique, donc de la nécessité d'inventer aujourd'hui des procédures pour mettre en discussion les enjeux issus des technosciences.

Cette sensibilité explique en partie leur intérêt pour des procédures susceptibles de concourir à la démocratie technique.

Certains d'entre eux ont participé à l'importation en France de la méthode de conférence de consensus (Pierre Benoît Joly, notamment) ou à son implémentation (Daniel Boy, Dominique Donnet Kamel et Philippe Roqueplo ont ainsi été désignés comme responsables « du bon déroulement méthodologique » de la conférence de citoyens sur les Organismes Génétiquement Modifiés).

Je ne remets nullement en cause ici leur objectivité scientifique. Pierre Benoît Joly et Claire Marris sont notamment très critiques quant à l'impact de ces procédures dans un système politico-administratif français qu'ils qualifient de « gouvernance technocratique ». Toutefois, leurs positions dans le champ de la recherche en font des analystes plutôt favorables aux procédures allant dans le sens d'une ouverture du cercle de la décision aux profanes.

¹²² Boy, D., Donnet-Kamel, D., Roqueplo, P., 2000, « un exemple de démocratie délibérative : la conférence française de citoyens sur l'usage des organismes génétiquement modifiés en agriculture et dans l'alimentation », *Revue Française de Science Politique*, vol 50, n° 4-5, pp 779-809. Marris, C., Joly, P-B., « La gouvernance technocratique par consultation ? Interrogation sur la première conférence de citoyens en France », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 38, 4^{ème} trimestre 1999, pp 97-124. Bourg, D., Boy, D., 2005, *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer, Descartes et Cie.

Le modèle médical originel

La méthodologie de « conférence de consensus » a d'abord été développée dans le domaine de la gestion de la santé publique, aux Etats-Unis dans les années 1970. Les gestionnaires de la santé publique, inquiets de la maîtrise des coûts des technologies thérapeutiques de pointe, firent le constat que pour une même pathologie, les médecins développaient des pratiques variées et aux résultats variables, en échangeant peu sur ces aspects de leur activité. **L'idée de base de la conférence de consensus médical est de dégager une doctrine claire de la meilleure manière de faire dans un cas médical spécifique, en confrontant le point de vue d'un panel de médecins et d'un panel d'experts.** La méthode repose sur la mise en présence et la mise en discussion, d'un panel de médecins et d'un groupe d'experts. Pendant deux à trois jours les experts sont interrogés par le panel de médecins sur tous les aspects de la controverse. Le panel délibère ensuite à la manière d'un jury et ayant trouvé un accord consensuel, rend un jugement sur la bonne pratique, qui est diffusée et devient une pratique de référence. Plusieurs centaines de conférences de consensus médicales se sont ainsi tenues de part le monde, sur des points de pratiques médicales sensibles.

Elargir le cercle de la discussion aux profanes, la transformation danoise

Dans le milieu des années 1980, deux politologues danois, membres du Danish Board of Technology, créée en 1985 par le Parlement Danois, adaptent la conférence de consensus médicale. **La conférence de consensus nouvelle version a pour objectif d'élargir le cercle de la discussion, généralement limitée aux décideurs et aux experts, de manière à y inclure « le public »,** avec le but explicite de faire émerger et de structurer un débat le plus large possible en vue d'éclairer les décideurs sur des dossiers techniques pour lesquels demeurent de fortes incertitudes. **Cette méthode de mise en débat public vise à faire s'exprimer des « profanes »** (c'est-à-dire des personnes ni expertes, ni militantes, non initiées à un sujet) sur des points de controverse scientifico-technique.

La finalité poursuivie est donc de rendre les démocraties modernes capables de débattre des développements scientifiques récents posant à la fois des problèmes de finalité (quel projet de société rendent-ils possibles ou limitent-ils ?), des problèmes d'adéquation des moyens, et d'incertitudes liées à l'utilisation de certaines technologies .

Certains auteurs voient dans ces *forums hybrides*¹²³, les prémices d'une « démocratie technique » où les sciences entrent en démocratie¹²⁴ en ouvrant au débat public et pluraliste les moyens et les finalités de celle-ci. Sans aller jusque là, car ces expériences restent somme toute marginales (en 2005, seule une quinzaine de conférences de consensus à l'échelle nationale était recensée), il s'agit indiscutablement d'une évolution du régime de production et de légitimation de la science, où celle-ci a perdu de son caractère transcendant et n'est plus synonyme de progrès.

Des profanes compétents pour discuter des enjeux scientifiques?

La méthode de « conférence de consensus » repose sur **le postulat que des profanes (les Anglo-Saxons parlent de « lay people ») peuvent après une phase d'information et un temps de dialogue avec des experts porté un avis éclairé, consensuel, sur un sujet complexe.** Elle introduit donc par rapport à la méthode initiée en milieu hospitalier, deux modifications de taille : un temps de formation long et la présence d'un animateur qui servira à guider le groupe dans ses travaux et à dépasser d'éventuels conflits interne pour créer de l'« intelligence collective ».

L'objectif d'une telle méthode est bien d'éclairer les décideurs sur les points de tension liés à une technologie complexe et de les aider à lancer le débat public auprès du grand public.

Le second postulat fondamental de la conférence de citoyens consiste à présumer que le groupe de dimension qualitative de « profanes », de par sa diversité, sera en mesure de produire après formation et échange public avec des experts, des recommandations touchant à l'intérêt général. Ce postulat renvoie à des principes originaux de la démocratie athénienne où la délibération prévaut sur la décision et permet d'atteindre le « juste », il bat en brèche la vision d'un citoyen atomistique, empêtré dans ses désirs et intérêts personnels.

Nous verrons dans les chapitres suivants comment ces deux postulats résistent à la pratique. Les sujets choisis pour les conférences de consensus apparaissent a priori fort éloignés du quotidien direct des profanes, ce qui peut faciliter un détachement des intérêts personnels. Plusieurs conférences de consensus traitent des technologies géniques (Danemark, Australie, 1999, Nouvelle Zélande 1996, Corée, 1999, France, 1998), de l'ozone et des changements

¹²³ Callon, Lascoumes, Barthe, 2001, *op.cit.*

¹²⁴ Gaudillière, J-P., Bonneuil, C., 2001, « A propos de démocratie technique », *Revue Mouvements*, n° 18, novembre-décembre 2001, pp 73-80.

climatiques (Autriche, 1997, France, 2002), de la société de l'information (Etats-Unis, 1997, Japon 1999), etc.

Première application en France : la conférence citoyenne sur l'usage des organismes génétiquement modifiés en agriculture et dans l'alimentation

La première application en France est annoncée en 1998 par le Premier Ministre et conduite par l'Office Parlementaire d'Evaluation des Choix Scientifiques et Technologiques (OPECST) est la « conférence citoyenne sur l'usage des organismes génétiquement modifiés en agriculture et dans l'alimentation ». **Cette procédure adopte en France la terminologie de conférence de citoyens** pour des raisons obscures, renvoyant sans doute en partie à l'image négative du consensus (qui, il est bien connu, est forcément « mou ») dans les représentations des dirigeants français.

« La conférence de citoyens sur les organismes génétiquement modifiés en agriculture et dans l'alimentation »

Elle est lancée officiellement par le Premier ministre, Lionel Jospin, dans un contexte de conflit interne à la majorité politique (entre la majorité socialiste et la composante verte représentée notamment par Dominique Voynet, alors ministre de l'environnement) suite à l'autorisation de culture de certains maïs transgéniques en juin 1997. Lors d'une conférence de presse Jospin annonce cette première conférence de citoyens en disant que « l'opinion publique reste indécise et semble insuffisamment informée. (...) Malgré la grande expérience scientifique dans le domaine génétique, les citoyens refusent que les décisions qui engagent l'avenir soient prise sans expression et confrontation de toutes les opinions ». C'est le député Jean Yves Le Déhaut, président de l'OPECST et déjà chargé d'un rapport parlementaire sur les plantes transgéniques qui est chargé de la mise en œuvre de cette procédure.

Un panel de 15 citoyens, totalement profanes en matière de technologie génique, est sélectionné et choisi aléatoirement par un institut de sondage. Celui-ci reçoit des formations avec des spécialistes du monde académique pendant deux week-ends. A l'issue du deuxième week-end, le groupe établit une grille de question et choisit, avec l'aide du comité de pilotage, les *stakeholders* (parties prenantes) qu'il souhaite rencontrer au cours d'une séance publique. Puis le groupe se retire et rédige un document qui constitue une réponse à la question posée, lequel document est présenté lors d'une conférence de presse.

Que pouvons nous retenir du contexte et de la mise en œuvre de cette innovation procédurale ?

Une mise en œuvre dans un contexte conflictuel au sein du gouvernement

L'appel à un éclairage du gouvernement par une opinion publique artificiellement éclairée par la méthode de conférence de citoyens se fait dans un contexte de controverse sur les OGM au

sein de la gauche plurielle qui compose le gouvernement. **Le recours à des profanes est-il alors sollicité comme une forme d'arbitrage ?** Nous aurons l'occasion de revenir sur cette hypothèse dans la partie discussion.

Des propositions visant l'intérêt général

Rappelons les deux postulats de base qui sous-tendent la procédure de conférence de consensus : **la procédure rend possible la reconnaissance d'une compétence aux citoyens profanes pour produire une réflexion nuancée et construite sur des sujets complexes et ainsi constituer de l'intérêt collectif à partir d'intérêts particuliers.** De ce point de vue, d'après les observateurs, la conférence de citoyenne a produit des résultats intéressants. Comme le rappelle Michel Callon rencontré pour un entretien à titre d'expert, très rapidement les participants ne se laissent pas manipuler par les experts et formulent des avis sages et non extrêmes, mais pas toujours ceux attendus par les commanditaires :

« *La procédure fabrique de la compétence, de la sagesse et de la prudence* ¹²⁵ ».

Un accueil relativement indifférent du public ...et des parlementaires

En tout état de cause, **pour que ces recommandations alimentent le processus de décision, il faut que les institutions accueillent ces recommandations, y répondent,** voire mettent en œuvre tout ou partie de ces propositions. Or, en France, le Parlement ne s'est pas du tout senti obligé de s'exprimer sur les recommandations OGM du panel. Ce qui constitue une différence de taille en terme d'intégration des espaces délibératifs à la décision politique, puisqu'au Danemark le Parlement a obligation de se prononcer sur les recommandations. Dans les pays scandinaves où une plus d'une vingtaine de conférences de citoyens ont déjà eu lieu, celles-ci ont eu des effets sur les décisions des Parlements, ces derniers s'étant même parfois complètement alignés sur les préconisations des groupes.

Par ailleurs, malgré quelques articles dans la presse, cette première expérience est passée relativement inaperçue aux yeux du grand public.

¹²⁵ Entretien avec Michel Callon, 28 octobre 2003.

« Les vertus de la conférence de citoyens » : le point de vue des chercheurs français

Voici une synthèse des principales « vertus » de la conférence de citoyens d'après les auteurs que nous avons cité précédemment, mais aussi des interrogations que cette méthode suscite. Elle me semble intéressante à garder à l'esprit tout au long de l'exposition du processus de conférence de citoyens, pour repérer les effets qui se réalisent ou non, et les effets imprévus du dispositif sur les acteurs.

VERTUS	
<p>Une compétence à discuter des enjeux publics</p> <p>Les citoyens, bien que profanes, font preuve de « bon sens », de sérieux et de mesure.</p>	<p><i>Pierre Benoît Joly, Claire Marris</i></p> <p><i>Jean Paul Gaudillère et Christophe Bonneuil</i></p>
<p>Ouvrir les possibles/ Changer le « cadrage » d'un problème</p> <p>A la grille de lecture technique et scientifique, les citoyens ajoutent des interrogations éthiques ou socio-politiques</p> <p>Objectif de désenclaver la recherche confinée, de la vasculariser, de l'aérer en y introduisant de nouveaux acteurs.</p> <p>Capacité à prendre de la distance vis-à-vis des intérêts constitués</p>	
<p>Lieu de construction de nouvelles connaissances pour l'action des décideurs</p> <p>Les panels alternent entre considérations concernant les individus et des considérations touchant l'intérêt collectif.</p>	<p><i>Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe</i></p> <p><i>Dominique Bourg, Daniel Boy</i></p> <p><i>Pierre Benoît Joly</i></p>
<p>Evolution des opinions des participants, par la formation reçue et la délibération</p> <p>L'opinion est souvent non formée chez les participants des conférences de consensus car les sujets débattus sont à très forte caractéristique technico-scientifique, même s'ils peuvent porter des schèmes mentaux et valeurs qui orienteront leur jugement ultérieur.</p> <p>Exemple du panel sur les OGM : les citoyens n'avaient pas d'opinion formée sur les OGM mais partageaient l'affirmation d'origine aristotélicienne de la supériorité des produits de la nature sur les produits de la technique</p>	<p><i>Michel Callon, Pierre Lascoumes, Yannick Barthe</i></p> <p><i>Dominique Bourg, Daniel Boy</i></p> <p><i>Daniel Boy, Dominique Donnet Kamel, Philippe Roqueplo</i></p>
INTERROGATIONS	
<p>Un rapport flou à la décision : absence d'engagement des gouvernants vis-à-vis de la conférence de citoyens</p>	<p><i>Tous</i></p>
<p>La question de la reconnaissance des savoirs profanes : la conférence de citoyens met-elle la science en démocratie ou technologise-t-elle la démocratie ?</p>	<p><i>Pierre Benoît Joly, Claire Marris</i></p>
<p>La question de la légitimité et de la compétence des citoyens</p>	<p><i>Jean Paul Gaudillère et Christophe Bonneuil</i></p> <p><i>Daniel Boy, Dominique Donnet</i></p>

	<i>Kamel, Philippe Roqueplo</i>
Quels domaines d'application ? Circonscription à des domaines scientifico-techniques : <i>« Un tel processus serait sans doute plus difficile et plus exposé à des pressions politiques dans des domaines qui toucheraient aux domaines de compétence ordinaires du politique et plus balisés par les idéologies partisanses ».</i>	<i>Dominique Bourg, Daniel Boy</i>

2. Saisir les enjeux à partir du bricolage méthodologique sur la méthode de « conférence de citoyens »

*« On s'est d'abord interrogé... Il y avait le constat qu'on connaissait mieux les usagers que les non usagers et que pourtant c'était ces personnes là qui sont à convaincre pour permettre le report modal. Alors comment nous adresser aux non usagers ? Puis après c'est le fruit d'une rencontre entre [la Directrice de l'AET] et Yves, qui ont fait **la jonction entre le besoin et la méthode.**¹²⁶ »*

Ce que je vais montrer ici, c'est que le montage du projet « conférence de citoyens », « cette jonction entre le besoin et la méthode » a été obtenue par ajustements successifs entre le commanditaire opérationnel (la directrice de l'AET), son donneur d'ordre politique (le Bureau de l'AET) et le prestataire (Missions Publiques).

Bien que la Directrice soit à l'origine de la proposition de la méthode de conférence de citoyens dont elle avait entendu parler, **il s'avère indispensable pour elle de convaincre les instances exécutives du bien fondé de procéder autrement que par le traditionnel sondage et de prendre le risque d'innover.** Elle demande donc à Missions Publiques de rédiger un argumentaire pour convaincre l'instance exécutive, a priori peu familière avec cet outil. Entre les premiers contacts à ce sujet en octobre 2002 et le lancement officiel de la démarche en début d'année 2003, plus de quatre versions écrites de la proposition méthodologique sont produites par Missions Publiques et discutées avec le commanditaire. Chaque version vise à convaincre le commanditaire primaire tout d'abord (la directrice) puis à terme le Bureau de l'intérêt d'entreprendre une telle démarche. Elle expose donc l'objectif visé, la méthode préconisée et l'organisation prévue, puis le budget nécessaire.

Cette phase de négociation initiale, qui demeure invisible pour les acteurs ultérieurs (membres du comité de pilotage, intervenants, panel de citoyens), est

¹²⁶ Entretien avec la responsable de la communication de l'AET, novembre 2005

essentielle à considérer pour bien comprendre les jeux des acteurs initiaux, leur stratégie et source de pouvoir, et leurs objectifs, qui parfois évolueront en court de processus.

Cette phase est justement celle de la construction des règles du jeu qui vont guider les comportements des différents acteurs du système d'action concret.

J'accorde ici la qualité de *système d'action concret* à la conférence de citoyens comme « ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux ¹²⁷ ». La phase de négociation décrite va permettre de garantir par des attributions de rôle et des mécanismes de régulation une relative stabilité des jeux –mais aussi des possibilités de subversion- entre les différents acteurs, à partir de la définition des objectifs attribués à cette méthode, de la supervision, de la composition du groupe, du mandat attribué au groupe et du cadrage du contenu des sessions.

Missions Publiques, pour construire l'argumentaire, a la charge de trouver les points de recoupement entre les points fondamentaux de méthode de « conférence de citoyens » et l'adaptation souhaitée par le commanditaire à son besoin spécifique et à ses contraintes.

Missions Publiques pour identifier les caractéristiques fondamentales de la méthodologie danoise s'appuie sur une recherche documentaire. Si Yves et Caroline ont une expérience d'animation d'une partie d'une conférence de citoyens, ils sont par contre novices en matière de montage méthodologique de conférence de citoyens. Les consultants, tous les trois mobilisés à ce stade, injectent aussi leurs propres convictions méthodologiques acquises lors des démarches participatives menées en entreprise, notamment sur la position du groupe et la nécessité de reconnaître les membres du panel comme des acteurs à part entière.

Il y a donc deux sources d'écart à l'orthodoxie de la méthode conférence de citoyens : l'adaptation empirique aux objectifs et marges d'action du commanditaire et les convictions méthodologiques du prestataire. Ces écarts résultent parfois de petits arrangements avec la méthode, de bricolage méthodologique. D'autres constituent positivement des innovations procédurales.

¹²⁷ Crozier M., Friedberg, E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil, p 286.

Nous allons plus spécifiquement étudier la question de la délimitation de la problématique comme un travail de rencontre entre le besoin de l'AET et les possibilités offertes par la méthodologie de conférence de citoyens.

Nous nous intéresserons à la définition de la composition du groupe de citoyens, prise dans des injonctions paradoxales (être expert d'usage et être profane, être volontaire et être un citoyen ordinaire).

Enfin nous nous pencherons sur la morphologie de la conférence de citoyens, en terme de phases de travail et de contenu, de pilotage et d'utilisation prévue des résultats.

Délimitation de la problématique : travailler avec les irréductibles accros à la voiture

Une dépendance à l'automobile attestée

Pour ce qui est de la problématique, le commanditaire s'appuie sur un récent rapport du Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transports et l'Urbanisme (CERTU), *La mobilité urbaine en France dans les années 1990*, qui montre, entre autre choses, que **90% des adultes actifs de province vivant en aire urbaine sont les mono-utilisateurs de la voiture.**

C'est donc sur cette cible d'« irréductibles accros à la bagnole » que souhaite travailler l'équipe permanente de l'AET. Ce même rapport montre que la part modale¹²⁸ des transports en commun continue à décroître, avec néanmoins des variations de 1 à 5 suivant les villes (de 5 à 20% suivant les villes, avec une moyenne nationale autour de 11%) alors que la part de la voiture ne cesse d'augmenter.

L'AET dispose de plusieurs indicateurs sur la question de la dépendance à l'automobile dans cette ère d'*automobilité*, notamment le sondage sur la dépendance à l'automobile réalisée par l'AET en 2001, pour son congrès précédent¹²⁹. Cette étude souligne la forte prégnance de l'automobile dans les modes de déplacements des Français (85% des foyers sont motorisés, 67% des 35-49 ans utilisent la voiture pour se rendre à leur travail). Le sentiment de dépendance à la voiture est ressenti par 73% des automobilistes interrogés et

¹²⁸ La part modale est la proportion d'utilisation d'un mode de transport par rapport aux autres modes de transports.

¹²⁹ Enquête d'opinion sur la dépendance à l'automobile, octobre 2001, AET / SOFRES

semble dû essentiellement au fait que la voiture est le moyen de déplacement le « plus avantageux dans le mode de vie actuel ¹³⁰».

Comment favoriser le report modal ?

Pourtant, **le potentiel de report modal de la voiture sur un mode collectif ou non motorisé** (dit modes doux comme la marche ou le vélo) **apparaît en filigrane** : 34% des automobilistes trouvent la voiture polluante, 31% considèrent qu'ils pourraient facilement utiliser un autre mode de transport. **Mais à quelles conditions ?** Pour 50% des automobilistes, l'incitation viendrait de transports publics plus performants, 26% estiment qu'il faudrait pouvoir concentrer travail et activités près du domicile et 12% seraient incités à revoir leur mode de déplacement par « davantage d'informations sur les conséquences de l'usage de la voiture sur l'environnement et la santé ».

En regard de ces données, l'objectif principal attribué à la conférence de citoyens est d'aller plus loin dans la compréhension de la dépendance à l'automobile, en ciblant une catégorie spécifique de non-utilisateurs des transports en commun, les actifs vivant en province. **La méthode de conférence de citoyens vise justement à ne pas travailler sur les automobilistes, mais avec eux pour repérer les leviers de diversification modale.**

Une question alambiquée, qui appelle des solutions concrètes

Le fil conducteur de cette conférence de citoyens est la question qui sera posée au groupe de citoyens, qui constitue en quelque sorte son mandat.

Celle –ci est formulée ainsi par l'AET : « **Comment faire pour que les mono-utilisateurs de la voiture en aire urbaine utilisent les transports collectifs ?** »

Missions Publiques n'a pas eu de prise sur la formulation de cette question, validée lors du Bureau de l'AET de décembre 2002.

Cette formulation renvoie à **des enjeux sémantiques pour l'AET** : une aire urbaine reste une catégorisation spatiale vague qui ne renvoie pas à un découpage administratif tel que ville ou agglomération et donc à des limites territorialisées de compétence, le terme « mono-utilisateur » désigne une personne utilisant uniquement la voiture pour se déplacer, et le terme de transports collectifs incorporent les taxis et les expériences de co-voiturage et d'autopartage et excluent les modes doux individuels comme la marche et le vélo. Cette formulation et ses enjeux s'avèreront assez hermétiques pour le panel de citoyen, ne se retrouvant pas dans ces nuances lexicales.

¹³⁰ Citation du sondage.

Une problématique liée au quotidien

Le méta-objectif reste le même que dans la conférence de consensus classique : il s'agit bien d'éclairer les décideurs à partir d'une opinion citoyenne profane éclairée.

Pourtant ici il ne s'agit nullement d'une controverse scientifico-technique. **Le sujet de la diversification modale est un sujet qui se nourrit des pratiques quotidiennes de déplacements.**

Cette problématique renvoie néanmoins à des enjeux liés à la notion de « mobilité durable » peu ou prou discutés avec le grand public en France en 2003.

Le groupe de citoyens est réuni en vue d'éclairer les décideurs sur les conditions permettant de rendre attractifs les transports publics aux automobilistes convaincus. La méthode doit permettre de construire avec les personnes concernées à la fois une meilleure compréhension des freins qu'ils ressentent à l'usage des transports en commun (en terme de contraintes pratiques mais aussi de représentations, notamment par rapport au rôle de marqueur social que joue la voiture) et d'appréhender concrètement les moyens qui les aideraient à dépasser ces freins. **Ce repli sur le quotidien, sur les comportements individuels, permettra t-il de construire de l'intérêt général, ce qui est censé être une des vertus premières de la conférence de citoyens ?**

Une attente sous jacente de modifications de comportement ?

Pour justifier l'intérêt de la conférence de citoyens comme outil d'aide à la décision se trouve le postulat suivant : une information complète aux enjeux d'une question complexe peut faire évoluer la perception de cette problématique par les profanes. **La conférence de citoyens est ainsi une occasion de tester l'acceptabilité sociale de diverses mesures de réduction de l'usage de l'automobile** présentées par des experts ou techniciens, et de trouver, à partir des réactions argumentées du groupe à celles-ci, des leviers pour faire évoluer les comportements. La Directrice de l'AET y voit aussi le moyen de **mesurer de manière expérimentale, sur un panel, les conséquences de l'intégration de considérations relevant de l'intérêt général (développement durable, équité sociale...) dans l'arbitrage individuel « routinisé » en faveur de l'usage de la voiture, en terme de représentations.**

La conférence de citoyens repose en effet sur le postulat, propre à la théorie délibérative, que la délibération permet de faire évoluer les préférences¹³¹.

¹³¹ Voir notamment Manin, B., « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, janvier 1985, pp. 72-93. **Nous reviendrons longuement sur ce postulat, en le mettant à l'épreuve des faits dans les chapitres 3, 4 et 5.**

Derrière cette attente d'évolution des représentations sur les déplacements des automobilistes, est-il à ce stade possible de discerner une volonté de modification des comportements de déplacement des automobilistes ? Rien ne l'atteste dans les échanges entre le commanditaire et le prestataire, à ce stade. Néanmoins, cette attente est sans doute sous-jacente et se révèle explicitement au cours du processus.

Un groupe de citoyens volontaires, à la fois experts d'usage et profanes

La composition du groupe : profanes ou experts d'usage ?

Dans cette démarche, c'est une catégorie spécifique d'individus qui est ciblée, à partir des constats du rapport du CERTU : les actifs non utilisateurs de transports en commun vivant hors de la Région Parisienne (puisque celle-ci du fait de son riche réseau de transports en commun est caractérisée par une part modale des transports publics spécifiquement élevée). Missions Publiques fait accepter l'idée, fondamentale dans les conférences de citoyens¹³², que **ce groupe doit représenter une certaine diversité** (d'âge, de sexe, de répartition géographique, de catégories socioprofessionnelles, mais aussi de modes de transport). Il est donc décidé que le groupe de vingt personnes comptera 1/5 de non automobilistes, pour permettre une confrontation de points de vue et de conduites. La constitution du groupe repose donc sur une identification des pratiques de déplacement de ses membres, sur leur « expertise du quotidien » des déplacements.

Les participants, malgré leurs compétences d'usage, devront aussi pouvoir justifier de leur caractère « profane ». Ce terme consacré dans les procédures délibératives (jurys de citoyens, conférence de consensus, etc.) désigne des personnes non engagées dans le champ en question d'une manière professionnelle ou militante.

Le bricolage méthodologique qui consiste à mettre l'expérience quotidienne des participants en matière de déplacement au centre du dispositif dialogique tord déjà la figure fictionnelle du profane auquel est reconnu d'entrée de jeu une connaissance implicite, une expertise d'usage que lui-même peut ignorer, mais qui lui permet de

¹³² Ce panel, de dimension réduite (en moyenne 15 à 20 personnes) ne saurait être représentatif de la population française (il faudrait un échantillon d'au moins 1000 personnes), il doit néanmoins exprimer une certaine variété. C'est là une spécificité de la conférence de consensus qui contrairement aux focus group qui privilégient une certaine homogénéité de catégories sociales aux habitus proches, qui privilégie la diversité culturelle.

mettre en regard son expérience aux savoirs des techniciens et des décideurs, loin de la conception initiale d'un individu anonyme dans les conférence de citoyens¹³³.

Le choix de l'appel au volontariat comme modalité de constitution du panel de citoyens

L'AET et Missions Publiques ont décidé d'opter pour une composition du panel, à partir d'un appel à volontariat dans les cinq villes choisies.

Cette modalité de constitution du groupe s'écarte de la norme de la conférence de citoyens telle qu'elle a été importée en France, privilégiant un recrutement sur critères sociodémographiques par un institut d'études. L'importation de la méthode comporte une dimension de traduction puisque le Danish Board of Technology procède aussi par appel à volontariat.

Ce choix de l'appel à volontariat peut être analysée comme un souci de maîtrise du processus par Missions Publiques. Alors qu'une constitution par échantillonnage et tirage au sort nécessite une compétence spécifique dans les outils quantitatifs et statistiques et aurait donc impliqué le recours à un prestataire extérieur, la diffusion d'un appel à volontariat et son traitement peuvent aisément être internalisés à Missions Publiques. Cette procédure permet donc à l'AET de maîtriser les coûts du recrutement (le recours à une société spécialisée est très onéreux) et à Missions Publiques d'assumer l'ensemble du processus et de pouvoir maîtriser la qualité du recrutement. La justification mise en avant par Missions Publiques est que l'appel à participation permet d'obtenir un groupe diversifié, dès lors que les candidatures sont triés selon des critères de diversité ; la représentativité statistique ne pouvant être obtenue – même par échantillonnage – sur un groupe de dimension qualitative.

Missions Publiques fait donc du critère de motivation, le grand critère discriminant puisqu'il conditionne le fait même qu'un individu prenne le soin de répondre à l'appel à volontariat.

Ce choix est assumé par Missions Publiques qui estime qu'une motivation forte est indispensable pour assurer l'engagement d'un individu dans une démarche où il sera amené à passer trois fois deux jours dans des villes parfois éloignées pour parler d'une thématique apparemment rébarbative : les transports.

¹³³ Cette figure de l'individu anonyme est notamment valorisée dans l'article de Boy, Donnet, Kamel, Roqueplo, 2000, *op.cit.*, p 799

Un des reproches les plus fréquents adressé à l'appel au volontariat en matière de participation est que celui-ci reproduirait un « cens caché¹³⁴ », puisque seules les catégories sociales moyennes et supérieures auraient un capital culturel suffisant pour avoir assez confiance en elles pour demander à prendre part à une démarche exigeant de s'exprimer en public. Autrement dit, seules les catégories sociales ayant déjà accès à d'autres arènes de l'espace public se porteraient candidates pour les démarches participatives. **L'appel à volontariat s'oppose donc au principe de l'égalité d'accès à la délibération, au risque d'en faire des lieux de reproduction des rapports de domination.** Nous discuterons dès la section suivante de l'effet sur la composition du groupe et sa réflexion collective de cette survalorisation de la motivation comme ticket d'entrée dans le dispositif. Nous reviendrons aussi sur une critique des modes d'accès aux dispositifs participatifs dans la partie « discussion ».

Un panel de citoyens acteur et réflexif

Nous touchons ici à la source de pouvoir de Missions Publiques, à son ingénierie participative. Sur ce point Missions Publiques exerce une influence déterminante sur le commanditaire, puisqu'il peut accréditer son positionnement en référence à sa pratique professionnelle antérieure, et notamment son expérience en matière d'animation de groupe.

Missions Publiques convainc ainsi la Directrice de l'AET d'accepter que le panel ne soit pas seulement un lieu de recueil de données permettant d'accroître la connaissance des mécanismes de choix en matière de transport. Pour Missions Publiques, **le groupe est acteur**, il doit construire une réflexion, par rapport aux habitudes, modes de vie et contraintes des différents participants, sur les moyens d'amener les automobilistes à utiliser aussi les transports en commun.

Cette dimension de mise en discussion et en réflexivité de ses propres pratiques n'est pas incluse dans la pensée originelle des conférences de consensus dans lequel c'est au contraire le caractère relativement exogène du sujet qui doit permettre aux individus d'atteindre l'intérêt collectif sans s'enfermer dans les passions individuelles.

Ce positionnement réflexif du groupe défendu par Missions Publiques n'obtient pas une adhésion spontanée de la Directrice. Missions Publiques valorise dans la proposition

¹³⁴ Gaxie, D., 1978, *Le cens caché, inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil.

méthodologique l'apport du travail qualitatif avec des citoyens non spécialistes afin d'anticiper une éventuelle défiance des élus vis-à-vis de la compétence de citoyens « ordinaires ».

Pour ce faire, Missions Publiques met en avant les notions de « compétences sociales » et d'« expertise d'usage » des « citoyens ordinaires » ont par rapport aux déplacements puisqu'ils les vivent tous les jours. Cela renvoie à la conviction forte de Missions Publiques, développée notamment dans des démarches de management en entreprise mais aussi dans les Ateliers d'Initiative du RER A, que **les membres du panel citoyen peuvent non seulement, contribuer à la réflexion et peuvent être acteurs du changement, par leurs actes quotidiens de déplacement, ici vers une diversification des modes de transport.**

Nous verrons que ce positionnement inédit dans une conférence de citoyens aura des conséquences fortes sur la tonalité des échanges, marqués par des allers-retours incessant entre l'expérience individuelle et le questionnement collectif.

Face à cette innovation procédurale dans la conférence de citoyens, la question cruciale est celle de la capacité d'individus, choisis pour la spécificité de leurs expertises d'usage, à surpasser le caractère individuel de leur expertise pour élargir leur compréhension de la question et proposer une réflexion collective.

Un travail de citoyen indemnisé

Missions Publiques fait accepter l'idée que les participants soient indemnisés sur la base du SMIC horaire afin de reconnaître formellement leur engagement dans un dispositif lourd et exigeant. Ce choix sera parfois fortement critiqué, notamment par les élus, à partir de l'idée que l'exercice de la citoyenneté doit être désintéressé. Cet argument normatif entend encourager à l'égalité : l'exercice de la citoyenneté est bénévole. Il consacre en fait une inégalité d'accès à l'espace public entre ceux qui peuvent dégager du temps sans voir leurs revenus amoindris, et ceux qui ne le peuvent pas.

Ainsi cette indemnisation du temps passé à discuter de la chose publique peut renvoyer à la *misthophorie*, la rétribution des charges publiques, tournantes, dans la Grèce antique¹³⁵. Nous aurons l'occasion de revenir sur la manière dont la question de l'argent joue sur les rapports entre Missions Publiques et les participants (chapitre 3).

¹³⁵ la *Misthophorie*, est le système de subventions mis en place à Athènes au Vème siècle avant notre ère, qui permet aux plus pauvres de venir siéger aux différents organes politiques et de venir même occuper des magistratures importantes. Pour les pauvres qui ne possèdent pas d'esclaves, participer à la vie politique représente a un coût : un manque à gagner dû à la non utilisation de leur propre force de travail. La *misthophorie* leur garantit, lorsqu'ils viennent siéger, un salaire équivalent à leur manque à gagner. Mossé, C., 1971, *Histoire d'une démocratie : Athènes*, Ed. du Seuil.

Cet argument pécuniaire ne pouvait en tout cas pas constituer un argument d'appel, puisque l'existence d'une indemnisation était indiquée tardivement lors des entretiens avec les participants.

Dessin et desseins du processus

Un processus pas très orthodoxe...

Celui-ci reprend **des éléments clés de la méthode de conférence de consensus** : temps de formation avec des intervenants extérieurs, temps d'échanges avec des experts, temps de rédaction à huis clos et présentation publique de l'avis citoyen lors du congrès.

Les écarts majeurs avec la méthode orthodoxe se situent dans le fait que l'ensemble du processus se fait à huis clos et que le débat avec les experts a lieu en continu. La production écrite se fait en fin de processus et la phase publique se déroule autour de cette production et non pas avant.

Ces modifications renvoient pour partie à un choix du consultant qui est celui de **considérer que les citoyens sont en capacité, dès l'entrée du processus, de questionner les intervenants.**

Nous verrons dans le chapitre suivant en quoi **cette conviction se pose contre une conception capacitaire de la citoyenneté, mais aussi en quoi elle se heurte à une asymétrie dans la délibération entre le panel citoyen et les intervenants.**

L'expertise d'usage - et donc de l'expérience - est mise au cœur du processus. L'AET décide que les trois sessions se tiendront dans des villes différentes. **Cela introduit une notion d'expérimentation au sein d'un dispositif servant originellement à la mise en débat.**

Pour schématiser, il est formellement possible de découper le processus en quatre grands moments (voir le schéma en annexe 4):

- la phase 1 représente l'élaboration en terme de méthode et de négociation du projet
- la phase 2 la préparation opérationnelle du projet, telle que décrites précédemment.
- la phase 3 constitue la conférence de citoyens à proprement parler, le cœur du processus d'exploration et de construction collective. C'est le temps des sessions.

- puis vient la phase 4, qui est la consolidation du travail du groupe en vue de la restitution publique lors du congrès du 27 novembre 2004. Il serait bien sûr possible d'ajouter une sixième phase qui s'intéresserait plus précisément à l'après congrès, à la manière dont l'AET et les élus intègrent les propositions du groupe dans leur processus de décision, à la manière dont les différents participants apprécient a posteriori l'impact du processus. D'une part, cette phase est difficilement circonscriptible dans le temps, contrairement aux autres phases qui sont précisément bornées. Et de plus, cette question de l'impact, de l'intégration et des perspectives formant le nœud gordien de notre étude, nous nous y consacrerons dans la seconde partie de cette thèse.

Le cadrage du ressort territorial et des villes hôtes: un choix éminemment politique ... et pragmatique

Le ressort territorial qui s'impose est celui couvert par le champ d'activités de l'association, l'échelle nationale. L'AET choisit de délimiter des zones spécifiques pour composer son panel. Ce cadrage territorial constitue une construction, entre l'objectif de diversité inhérent à la méthode de conférence de citoyens, et les contraintes et ressources de l'AET.

Il est ainsi prévu que le groupe soit constitué d'une vingtaine de personnes originaires de différentes villes de France afin d'**augmenter la diversité des expériences de déplacement vécues par ces habitants et couvrir des problématiques de transport différentes** (villes ayant des réseaux de TC très développés, villes en avance sur les modes doux, villes à fort taux de motorisation, villes à l'étalement urbain important ou bien au contraire au centre ville dense, etc.).

Après recherches Missions Publiques propose une quinzaine de villes moyennes et grandes réparties sur tout le territoire français. Le choix définitif des villes est fait par les instances exécutives, sans référence à ces villes et sur des critères d'ordre politique. Les cinq villes choisies (La Roche sur Yon, Nice, Reims, Lyon et Rennes) représentent une parité politique (équilibre gauche/ droite). Cet argument renvoie aux **contraintes de l'association qui met au cœur de sa légitimité comme lobby le respect d'une parité politique dans ses instances décisionnaires. A cette contrainte de pluralité politique des villes des participants répond une ressource pour l'AET. En effet, ces cinq agglomérations sont représentées au Conseil d'Administration de l'AET, ce qui laisse présager un bon accueil** de la démarche

par les représentants politiques des villes puisqu'ils ont a priori un *gain* à venir dans la réussite de cette conférence de citoyens.

Le choix des villes hôtesse s'est fait sur un mode similaire, privilégiant l'intérêt partagé à un intérêt pédagogique objectif pour les participants. Ainsi dans le choix des trois villes hôtesse¹³⁶, le critère d'acceptabilité rapide est présenté comme déterminant par la Directrice. Les villes hôtesse sont des villes actives au sein de l'AET : la première est celle dont le Président de l'AET est le député maire, la deuxième est dirigée par le Secrétaire de l'AET, la troisième a pour maire adjoint chargé du transport un élu Vert que connaît bien la Directrice. Ce choix se fait donc sur des critères subjectifs et d'ordre relationnel. Face aux demandes du groupe, Missions Publiques construira une justification a posteriori en évoquant les particularités modales de chaque ville (un tramway dans la ville 1, un réseau dense de bus dans la ville 2, et le métro dans la ville 3).

Missions Publiques est aussi chargé des relations avec les villes hôtesse ; cette préparation logistique se révèle être une charge de travail conséquente et une source de malentendus, que nous explorerons dans le chapitre 3.

La question de l'autonomie du Comité de pilotage

La littérature sur les conférences de citoyens atteste de la présence d'un comité de pilotage. Son rôle est de suivre l'ensemble du processus et de veiller à ce que sa mise en œuvre soit en adéquation avec les options méthodologiques de départ et l'objectif. Il doit aussi être attentif à ce que les participants aient un traitement équitable et puissent faire part de leurs réflexions **sans pression de la part du commanditaire, qui normalement préside à la création du comité de pilotage puis se retire de la démarche.** Ce comité de pilotage doit, sans prétendre représenter l'ensemble des intérêts en présence, réunir deux types de compétences des connaisseurs de la méthode (pour guider la réflexion méthodologique, rappeler les raisons du choix de telle ou telle procédure, être garants du maintien de l'esprit d'équité) et des connaisseurs du champ pour fournir un état précis de la controverse, d'en connaître les enjeux et acteurs clés)¹³⁷.

Le Comité de Pilotage mis en place par l'AET, sur la constitution duquel Missions Publiques n'a pas eu prise, remplit bien les conditions d'externalité et de compétence : les quatre

¹³⁶ La ville hôtesse doit accepter d'accueillir dans ses locaux les vingt participants durant les deux jours de la session, en offrant les repas aux participants et organisant une rencontre avec le maire, pour qu'il expose comment il agit sur les déplacements.

¹³⁷ Bourg, Boy, 2005, *op.cit.*, p 73.

membres sont bien extérieurs à l'AET, connus et reconnus dans le secteur de la mobilité ou dans la société civile. Néanmoins, leur indépendance est plus sujette à réserve : ils nourrissent des a priori favorables à cette démarche et connaissent bien la Directrice, comme nous le verrons dans la section consacrée à leurs attentes, ce qui explique qu'ils soient prêts à participer à ce Comité sans rémunération. D'autre part, l'AET ne se retire en rien de la conduite de la démarche, bien au contraire, sa Directrice et la responsable de la communication font partie intégrante du Comité de Pilotage.

Une incertitude sur l'utilisation du travail du groupe

L'AET, sous la houlette de sa Directrice s'engage dès le début du projet à utiliser les résultats de la conférence de citoyens pour bâtir un programme d'actions dont les principes devront être arrêtés après le congrès de novembre.

Ce faisant, l'association s'expose à un risque puisque les résultats de ce processus délibératif sont entourés d'incertitude (nul ne sait quelle sera la tonalité ni la qualité de la contribution des citoyens).

La Directrice, pour faire acter cela par le Bureau (délibération du Bureau, décembre 2002) demande à Missions Publiques la mise en valeur de garanties aprioristes, à travers un travail d'argumentation poussé et « scientificisant » de la méthodologie :

En quoi cette démarche « qualitative en profondeur » se distingue des sondages et enquêtes d'opinion ? En quoi elle est novatrice ?

Pour cela, Missions Publiques utilise –sans le savoir¹³⁸– des arguments issus de la théorie de la délibération, notamment l'idée que :

« La phase de formation vécue par le groupe et l'interaction avec des intervenants divers permet d'aboutir à une expression collective dépassant la somme des intérêts individuels et donc à l'émergence d'un diagnostic partagé¹³⁹ »

La question de l'engagement du Bureau par rapport au groupe s'avère sensible. En effet, les premières propositions de Missions Publiques qualifiaient de « recommandations » la production du groupe destinée aux élus. Or, ce terme dérange la Directrice qui estime que le Bureau ne souhaite pas recevoir de recommandations de citoyens. En effet si une des acceptions du terme signifie « conseil », d'autres acceptions renvoient à l'exhortation, à la

¹³⁸ Yves et Caroline, de Missions Publiques, ne lisent pas spécifiquement d'ouvrages de philosophie politique ; quant à moi je n'avais pas encore lu d'ouvrages de référence sur la théorie délibérative, quand j'ai contribué à écrire ces argumentaires.

¹³⁹ Extrait de la version 3 de la proposition méthodologique de Missions Publiques relative à la conférence de citoyens de l'AET.

demande insistante. **Dès la genèse du projet, le Bureau ne souhaite pas être engagé vis-à-vis du groupe**, ne se met pas en position de relation bilatérale égale. Nous touchons ici au cœur du problème du statut des dispositifs participatifs, que je formule ici avec théâtralité (quoi que...)

Le nœud gordien des dispositifs participatifs

De quel droit ce groupe de citoyens, nullement représentatif, à la compétence plus que douteuse serait-il en position d'exiger quoi que ce soit des élus qui ont commandité leur réunion ?

Cette phrase amplifie délibérément la réserve des élus vis-à-vis du groupe de participants qui apparaît en filigrane dès la négociation du projet, elle comporte néanmoins tous les termes dont les relations et la caractérisation seront au cœur de la problématique de démocratie participative – et donc de changement décisionnel- posée par cette conférence de citoyens. Toujours est-il qu'à ce stade de rédaction de la proposition, il est décidé, sur pression de l'AET, de substituer, dans la version définitive, au terme de « recommandations », ceux de « repères », « propositions », « questions approfondies ».

La préparation opérationnelle de la conférence de citoyens de l'AET donne donc lieu à une réinterprétation de la méthode par l'AET et Missions Publiques, en fonction de leurs objectifs, de leurs ressources et de leurs contraintes. **La justification de la méthode puis sa mise en mouvement sont sujettes à innovation et à négociation pour les deux parties.** (Voir schéma récapitulatif « la conférence de citoyens, entre orthodoxie et innovation » annexe 5)

3. Focus sur le recrutement du panel de citoyens

En analysant ici plus précisément le processus de recrutement du panel de citoyens, je voudrais illustrer à la fois les rapports de pouvoir entre l'AET, les villes adhérentes et Missions Publiques, ainsi que le caractère souple et évolutif de l'intervention de Missions Publiques. Ma position de consultante m'a permise de saisir ce bricolage méthodologique en situation, fonctionnant parfois par essai-erreur. Percevoir ces formes d'adaptation permet de sortir d'une vision lisse et lissée a posteriori des démarches de projet. Toute conduite de projet fonctionne par adaptation et réactivité, cet aspect disparaît dans la mise en récit qui en est

ensuite fait. Cet apprentissage en situation de Missions Publiques est particulièrement visible dans l'élaboration du discours de recrutement.

Donner envie ... Entre transparence et attraction, l'élaboration du discours de recrutement

Comme nous l'avons vu, la modalité retenue pour la composition du groupe de citoyens est l'appel à volontariat. L'enjeu pour Missions Publiques est donc l'élaboration de supports d'appel à volontariat susceptibles de susciter des vocations.

Pour effectuer le recrutement, une jeune sociologue, Valérie, est engagée. La première étape du recrutement se fait en interne. Nous réfléchissons collectivement au sein de l'équipe sur l'élaboration de supports de recrutement. Il est prévu de réaliser une affiche par ville, à diffuser largement pour toucher la population. Celle-ci qui doit être succincte et attractive pour donner envie aux habitants d'appeler Valérie pour en savoir plus. Dans le même temps une présentation plus détaillée est rédigée pour être envoyée aux personnes intéressées, mais avant tout pour convaincre les municipalités de diffuser l'affiche.

La formulation retient toute notre attention : comment donner envie? Comment donner assez d'informations sans dissuader par la lourdeur de l'investissement exigé ? Par exemple, faut-il stipuler sur l'affiche que la démarche comporte trois sessions de deux jours, qui plus est dans des villes différentes ? Si ce point est annoncé dès l'affiche qui constitue le premier contact, cela risque d'effrayer les volontaires. Si ce n'est pas stipulé, le nombre de volontaires se trouvera accru et beaucoup de personnes téléphoneront sans pour autant pouvoir ou vouloir se rendre disponibles six jours. De même, les termes de l'affiche doivent être choisis avec soin, il ne faut pas perdre les habitants dans du jargon : déjà que l'AET est un organisme inconnu du grand public, juxtaposer dans la même affiche le terme « conférence de citoyens », AET, « aire urbaine » et « mobilité » constitue un défi à la compréhension.

Finalement nous rédigeons, après validation par le commanditaire **des affiches qui partent de l'expérience et des questions que se posent les individus dans leur vie quotidienne** : comment gagner du temps dans ses déplacements? Peut on vivre sans voiture? Et si je n'aime pas le bus? Après seulement vient l'annonce de la conférence de citoyens de l'AET « sur la question de la mobilité en ville et de l'utilisation de la voiture. » L'invitation à participer est rédigée de la manière suivante :

Texte de l'appel à volontariat

"Nous recherchons sur la ville de Rennes, Lyon, la Roche sur Yon, Nice, Reims et leurs environs :

- 20 utilisateurs/utilisatrices de la voiture comme unique mode de déplacement
- 5 utilisateurs/ utilisatrices des transports en commun

*VOUS AVEZ ENVIE D'APPORTER VOTRE CONTRIBUTION À LA REFLEXION SUR LES
TRANSPORTS AUJOURD'HUI ?*

REJOIGNEZ-NOUS, VOUS ETES INVITES À FAIRE PARTIE DE NOTRE PANEL.

Pour en savoir plus, contactez Valérie au 06 ... ou au 01 ...

Cette annonce sur affichette en format A4 est diffusée dans les municipalités, auprès d'une personne –relais dont les coordonnées nous ont été fournies par l'AET.

Une diffusion de l'information très aléatoire

Après une première discussion relativement longue pour expliquer le processus général et la méthode à ces personnes –relais qui sont souvent les directeurs de cabinet des maires ou la secrétaire du maire, il reste encore à identifier avec celles-ci des lieux stratégiques de diffusion de l'annonce. Si certaines font preuve d'initiative et diffusent à leur réseau de connaissance l'affiche, ou dans les associations de quartier (où leur semble-t-il des citoyens motivés par la chose publique sont susceptibles de se porter volontaires), d'autres ne voient pas comment faire, et malgré leur connaissance du tissu social de leur ville attendent que le consultant communique le mode d'emploi du recrutement. Comme nous le fait remarquer une interlocutrice au sein de la communauté urbaine rennaise : « Je ne vais quand même pas faire votre travail à votre place ». Un troisième type de réaction, rencontrée avec certains cabinets de Maires, consiste en une prise en main totale d'une présélection de candidats selon des modalités opaques.

De notre côté, nous construisons chemin faisant le dispositif, par ajustement successif, pour trouver les lieux stratégiques idoines. Ainsi, nous proposons d'abord aux personnes relais d'afficher l'affiche dans les lieux municipaux d'information et dans le journal municipal, puis nous conseillons les supermarchés pour toucher les personnes utilisant la voiture, les grandes surfaces se situant souvent dans le périurbain. D'une manière difficilement prévisibles, certains lieux de diffusion, comme les universités et les centres commerciaux ont eu un effet nul.

N'étant pas sur place, notre maîtrise de la diffusion et du réel affichage est très limitée. Nous reposons en grande partie sur la ou les personnes relais en local. Les résultats sont très aléatoires et ne sont pas directement corrélés à l'investissement de la personne relais.

Trouver le profane : une épingle dans une meule de foin

Au bout d'un mois le recrutement patine, peu de candidatures sélectionnables nous sont parvenus. Etant sur Paris, nous n'avons aucun moyen de vérifier que l'information est diffusée, affichée et relayée par un référent local. Le motif essentiel de la difficulté du recrutement repose sur le fait que nous cherchons des citoyens qui ne soient pas engagés dans une démarche d'expertise, de revendications ou de corporatisme.

Nous voilà donc dans la situation de refuser ceux qui auraient un intérêt direct à participer. Conformément aux critères de sélection, nous devons repérer et exclure les militants politiques, plus habitués de l'expression en public, et ayant le plus souvent une grille d'analyse et un discours déjà formés en matière de mobilité. Exclure militants politiques, membres d'associations de quartier, et professionnels revient à écarter les personnes les plus faciles à mobiliser et les plus promptes à consacrer du temps à une telle démarche.

Deux nouvelles voies efficaces : un lieu légitime pour parler automobile et la presse locale

Deux moyens supplémentaires vont permettre de susciter des candidatures. L'urgence est de toucher des automobilistes, car jusque là nous avons essentiellement reçu des appels d'utilisateurs de transport en commun alors même que ceux-ci ne doivent constituer d'un cinquième du panel. **Nous identifions enfin un lieu adéquat pour interpeller les automobilistes: les parkings, réceptacles des automobilistes, lieu d'arrivée ou de départ des flux de circulation.** En contactant directement les sociétés gérant les parkings, des affichettes sont apposées, qui susciteront enfin les candidatures tant attendues. Parallèlement, un communiqué de presse sur la conférence de citoyens est rédigé pour appeler à la participation. L'AET est d'abord frileux, car il craint que la méthode et l'objectif soient déformés. En réalité, ce communiqué passe tel quel dans la presse quotidienne régionale (Ouest France édition de Rennes et La Roche sur Yon, le Progrès de Lyon etc.) et est relayé sur les sites Internet de certaines villes.

L'effet réseau, bénéfiques et limites

Un autre moyen sur lequel nous n'avions pas compté est **l'effet réseau : les personnes contactant Valérie se font parfois le relais auprès de leurs proches, notamment si malgré**

leur intérêt, elles ne peuvent pas participer faute de disponibilité. Une anecdote montre le fonctionnement de l'effet réseau. Sur Nice, où le directeur de cabinet avait choisi de constituer de son côté une liste de présélection mais ne nous donnait pas de nouvelles, Valérie a contacté la tante d'un ami à elle, médecin sur Nice. Celle-ci s'est montrée intéressée pour y participer, et a relayé l'info auprès de ses patients et de ses pairs. Le résultat est que sur Nice, sur 8 personnes ayant appelé Valérie, chacune en connaissait au moins une des sept autres.

Pour Missions Publiques, l'effet réseau comporterait un effet pervers, celui de casser la dynamique de groupe en créant dès le départ des petits groupes d'affinités empêchant la constitution d'un collectif. De plus, cela suscite le risque que les panélistes considèrent la démarche davantage comme une colonie de vacances que comme un travail de construction

Finalement Valérie reçoit plus de 80 candidatures recevables. Encore faut-il établir des choix pour sélectionner les vingt participants définitifs...

La sélection, entre critères rationnels, perceptions subjectives et pressions

Le premier tri était assez neutre, il s'agissait de vérifier lors d'un premier échange téléphonique et après une présentation sommaire du dispositif, la disponibilité du candidat, son degré d'utilisation des modes de déplacement, et son caractère « profane »

C'est à l'issue de ce premier écrémage que la première liste de 80 participants avait été établie. Ce premier échange était aussi l'occasion, à travers un premier entretien filtre, de recueillir les informations qui aideraient à faire une sélection plus approfondie (renseignements socioprofessionnels, activités, âge, sexe, composition du ménage, nature des motivations).

Ce recueil n'était pas un processus unilatéral, les candidats posent de nombreuses questions à Valérie qui doit donner envie de participer à la démarche, afin de mener à bien sa mission de recrutement.

Un discours valorisant la rencontre politique et l'échange

Au sein de Missions Publiques, nous avons travaillé collectivement aux termes à utiliser et ceux à proscrire pour donner une vision attractive du dispositif. Ainsi la notion de « citoyen » est mise en avant avec son pendant, « l' élu », que le groupe aura l'occasion de rencontrer. Les

notions de « capacité » et « d'acteur » sont évoquées à travers les expressions : « pouvoir interpellé », « pouvoir s'exprimer », « débattre ensemble », « donner votre opinion ». D'autres termes sont évités pour ne pas donner du processus une vision trop aride : on parle de « rencontres avec des intervenants » plutôt que de « formation avec des experts », on parle de « proposer » sans évoquer la forme, c'est à dire la nécessité finale de « rédiger ».

La construction d'un discours de soutien du volontariat visait à éviter des défections entre la phase de recueil des candidatures et le moment du choix. Elle avait donc un objectif très pragmatique pour Missions Publiques. Ce discours a sans doute, sans que ce soit consciemment voulu, contribué à modeler des attentes chez les participants : attente d'échange avec les élus, attente d'une certaine facilité (débattre et travailler, ce n'est pas la même chose) qui se confronteront avec le processus réel.

Des critères de sélection subjectifs

Après cette première phase d'enregistrement des candidatures recevables, la deuxième sélection est faite en interaction, au sein de l'équipe Missions Publiques. La liste est considérée selon des critères objectifs puisque ce qui est recherché est la répartition par âge et catégorie socioprofessionnelle la plus diversifiée, une parité homme/ femme par ville, trois utilisateurs voiture et un usager de modes de transport alternatifs par ville. **Mais ce choix se double de critères plus subjectifs puisque plusieurs personnes peuvent avoir des profils intéressants.** Pour une sélection plus fine et plus consistante, Valérie se rend dans les cinq villes où elle rencontre en moyenne dix candidats. **Il faut alors juger de la motivation**, ce qui fait appel à des notions subjectives interagissant avec l'impression ressentie par Valérie lors de ces entretiens en face à face qui a reposé en partie sur la manière dont le volontaire a argumenté sa velléité de participer. D'ailleurs Valérie rapporte qu'à de nombreuses reprises les volontaires ont fait le parallèle entre cette rencontre, pour faire connaissance et remplir une fiche signalétique précise comportant les attentes et motivations, et un entretien d'embauche où ils doivent mettre en avant leurs avantages comparatifs. De retour à Paris, Valérie, qui a mis en place une relation interpersonnelle avec les personnes rencontrées « vante » chaque candidat à l'équipe. La sélection opérée est souvent mal vécue par Valérie qui répercute ainsi la frustration des volontaires, en ce qu'elle se sent en empathie avec les personnes rencontrées.

Cette sélection vise notamment à débusquer les motivations implicites du type « venir pour accompagner un/ une amie ». Si le copinage est a priori écarté, l'essentiel étant d'avoir les quatre panélistes par ville, dans les villes où il y a moins de personnes intéressées, la sélection

s'avère beaucoup moins sévère. **Ce recrutement sous contrainte, est donc plus ou moins exigeant selon les villes, suivant une logique comparable à celle de l'offre et de la demande.**

De même, il est parfois difficile de repérer une appartenance militante lorsque la personne choisit de ne pas nous en faire part. Il existe donc **de nombreuses zones d'ombre dans le recrutement, comme nous nous en rendrons compte en cours de processus quand les identités et les motivations se dévoileront.**

Missions Publiques face aux pressions, entre évitement et acceptation

Le recrutement, mené entièrement par Missions Publiques, sans interférence avec l'AET pour ce qui est du choix des candidats, n'est pourtant pas totalement exempt de pression, certaines municipalités souhaitant influencer sur le choix des participants de leur ville, soit pour empêcher la présence d'un opposant politique soit pour au contraire favoriser la sélection d'un proche de la mairie.

Quand un directeur de cabinet de mairie impose les candidats de son choix...

Dans une des villes, nous affrontons une crise diplomatique avec la Mairie. En effet le directeur de cabinet du Maire, lequel Maire, aujourd'hui Président du Conseil Régional, est l'ancien Président de l'AET, nous fournit quatre jours avant la fin de la période de recrutement une liste de personnes intéressées.

Entre temps, par le biais de communiqués de presse, Missions Publiques a déjà contacté et rencontré un certain nombre de personnes. Finalement sur la liste de trois noms communiquée par la mairie (que le directeur de cabinet nous recommande vivement pour leur engagement dans des instances consultatives, ce qui nous inquiète fortement sur leur neutralité partisane), seule une personne, Gaston, a un profil retenant notre attention et complémentaire à la sélection que nous avons déjà opérée.

En effet, par un hasard étrange, les deux autres personnes recommandées sont deux femmes du même âge, ayant le même nombre d'enfants, exerçant le même métier, et habitant la même rue! Leur profil est bien trop proche, pour ne pas dire équivalent. L'une d'elle accueille l'annonce de son non recrutement avec calme, mais la seconde, Georgette, apprenant qu'elle n'est pas retenue, en réfère en mairie.

Le directeur du cabinet, furieux appelle alors Missions Publiques et exige que les trois personnes proposées par ses soins soient prises sans condition et qu'une autre personne recrutée par Valérie, et présentée comme « un fou notoire » par la mairie soit mise hors circuit. Dans le même temps, Gaston appelle pour dire qu'il trouve que c'est inadmissible que son amie Georgette n'est pas été retenue et se dédit de la démarche.

Nous comprenons qu'une partie majeure du malentendu réside dans le fait que le directeur de cabinet a présenté aux trois personnes comme un fait certain leur sélection et non comme un processus répondant à certains critères. Nous rédigeons une lettre argumentée à l'attention de la Directrice de l'AET pour qu'elle appelle le maire et défende notre position. En fait, le Maire n'était au courant de rien (son directeur de cabinet avait dit agir en son nom mais sans l'avoir consulté) et laisse Missions Publiques et l'AET seuls juges du recrutement. La seule condition est

de ne pas intégrer le "fou notoire" (sans doute un opposant politique quelque peu virulent?). Nous rappelons Gaston pour lui expliquer le malentendu et lui demander de bien vouloir nous rejoindre. Après discussion il accepte nos excuses et se désolidarise de ses amis. A la suite de l'éviction de l'indésirable Yonnais, Georgette est réintégrée bon gré mal gré. Pour autant, l'affaire ne s'arrête pas là. Le panéliste d'abord retenu puis remplacé, nous écrit qu'il pense que son éviction est due à des "magouilles" et "pressions" et voudrait des explications supplémentaires. Valérie, qui gère le recrutement, est prise entre deux exigences : la transparence et la diplomatie. Elle bricole une réponse plus diplomate que complètement honnête.

(extrait carnet de bord)

Le directeur de cabinet agit ici par volonté de *contrôler*, même dans un processus déterritorialisé, l'image de la ville en envoyant des habitants dont la parole ne sera pas hostile à l'action municipale. Cela met Missions Publiques dans l'obligation de trouver un moyen de contourner cette contrainte posée par la ville et qui met en danger le caractère transparent et objectif du recrutement, avec plus ou moins de réussite.

Ce type de pression et de bras de fer avec les villes n'est pas isolé. Un cas relativement semblable se produit avec une municipalité de l'agglomération de Nice, qui s'occupe du recrutement pour l'agglomération niçoise. Là aussi le directeur de cabinet impose une personne, en insistant sur ces qualités d'implication citoyenne. Ne jouissant pas du soutien de l'AET sur ce point, Missions Publiques est contrainte, après des explications plus que vives, de céder.

Missions Publiques dispose de fortes zones d'incertitudes dans la conduite de la conférence de citoyens, mais le cabinet conseil reste un prestataire n'ayant pas pouvoir de s'opposer durablement à son commanditaire, sous risque de rupture de la relation contractuelle.

Le recrutement, loin d'être uniquement l'application objective d'une méthodologie, est le théâtre d'expérimentations d'outils, et de rapports de force. Nous allons à présent nous intéresser aux résultats de ce recrutement.

II. Présentation des participants et de leurs attentes

Cette section portera sur la présentation des protagonistes principaux de la conférence de citoyens de l'AET, les vingt « citoyens ordinaires » retenus, à travers le processus de sélection décrit précédemment, pour participer à ce dispositif de mise en discussion des enjeux liés à l'« *automobilité* ». Après une présentation des caractéristiques sociodémographiques des participants, une attention spécifique sera portée aux motifs mis en avant par eux à leur participation, et à leurs perceptions a priori de la démarche. En effet, ces motifs constituent des ressources mobilisables pour les participants, ils évoluent par ailleurs tout au long du processus, s'ajustant ainsi à ce qui se déroule dans la scène semi-publique et à ce que l'agencement socio-technique rend possible. En miroir, nous nous pencherons sur la perception des rôles par les autres acteurs.

L'analyse de ce chapitre, ainsi que celle du chapitre suivant, s'appuie sur le recueil de données propre au travail de consultant : prises de notes réalisées lors des entretiens de recrutement (notes prises par la consultante en contrat à durée déterminée embauchée pour cette mission), prises de notes durant les sessions, exercices écrits réalisés par les participants, notamment sur papier collant (Post-it), comptes-rendus détaillés réalisés pour chaque session et transmis aux participants et au comité de pilotage (une trentaine de pages pour chaque compte-rendu). A ces données s'ajoutent la tenue d'un carnet de bord comme témoin de l'observation participante et mémoire critique du processus, ainsi que des entretiens semi-directifs réalisés avec chaque participant entre la troisième session et la restitution publique, au titre de ma recherche.

Quelques remarques préliminaires apparaissent nécessaires, avant d'entamer une présentation des participants.

D'abord cette présentation n'a pas pour ambition de dépeindre les acteurs en temps qu'individus singuliers, que « sujets » au sens de Dubet et de Touraine, dans un double rapport de soi à soi et de soi au monde, en mettant à jour les motifs profonds ayant poussé ces personnes à vouloir prendre part à la conférence de citoyens. D'abord par ce que la focale que nous privilégions est trop surplombante pour une analyse micro-individuelle fine, mais aussi parce que notre approche s'intéresse davantage aux interactions entre les acteurs sociaux qu'au sujet réflexif lui-même. Ceci étant, le participant est invité, au cours du dispositif à

mettre en réflexivité ses pratiques individuelles au regard des éléments informatifs apportés. Nous étudierons donc la question de la réflexivité comme élément et comme produit du dispositif, en tentant de repérer les jeux des acteurs autour de cette notion qui constitue une source d'incertitude puissante, en ce qu'elle constitue une « boîte noire » pour la sociologie, « à savoir le passage éventuel de la non conscience à la conscience ¹⁴⁰ ».

C'est donc principalement par leur caractérisation sociodémographique d'une part, et par leurs discours sur eux-mêmes que la présentation des acteurs s'effectuera.

Le fil conducteur portera sur la mise en avant de différents registres de motivations par les participants pour justifier leur candidature. **Les motivations mises en avant seront considérées comme des ressources, des motifs au sens étymologique, c'est-à-dire des mobiles d'ordre intellectuels qui « mettent en mouvement ».** Le premier écueil à éviter serait une psychologisation des motivations repérées, qui pousseraient à les voir comme des forces (conscientes ou inconscientes) qui détermineraient fortement le comportement, et donc le « jeu » des acteurs. Le second écueil serait de chercher systématiquement à déterminer la véracité et l'authenticité de ces motivations, supposant un écart entre les motivations réelles des individus et un usage stratégique de celles-ci. Notre position, fondée sur une approche sociologique compréhensive, sera de considérer ces motivations comme étant le fruit d'une justification discursive sincèrement avancée par l'acteur, mais pouvant évoluer suivant les situations et les interactions. C'est donc en tant que ressource- donc en tant de possibilité d'action mobilisable- que les motivations des participants ont été recueillies à trois moments distincts : lors de l'entretien individuel pendant la phase de recrutement, par écrit individuellement lors de la première session et lors d'un entretien individuel semi-directif dans le cadre de ma recherche doctorale, entre la session 3 et la présentation publique.

Le postulat qui nous guide est que ces motivations évoluent et se reconstruisent parfois en interaction, dans un dispositif labile donc l'objectif même se co-construit au gré des interactions entre les différents acteurs et du cadrage – lui-même objet d'ajustement- ce qui est attendu des participants.

¹⁴⁰De Singly, F., « Les disparitions de l'individu singulier en sociologie », in Corcuff, P., Ion, J., de Singly, F., 2005, *Politiques de l'individualisme, entre sociologie et philosophie*, Paris, éditions Textuel, Collection la Discorde, pp 63-86.

1. Composition du groupe

Dans le chapitre 1, section 3, les **variables du recrutement** ont été spécifiées. Les variables objectives reposaient sur des critères définis avec le commanditaire : quatre participants par ville, parité homme / femme, diversité sociogéographique, $\frac{3}{4}$ des participants mono utilisateurs de la voiture. Le choix s'est aussi opéré à partir d'une analyse qualitative des motivations, relativement à l'échantillon constitué par l'ensemble des candidats. Cette part subjective et impressionniste de la sélection avait été accentuée par la négociation avec l'AET et les cabinets des municipalités des villes d'origine des participants, dont les pressions et leur mode d'évitement ou d'acceptation par le consultant ont été évoqués.

Les motivations avancées par de ces personnes avaient tout de même fortement pesé dans leur sélection, soit qu'elles furent jugées trop superficielles soit au contraire qu'elles aient retenu l'attention par leur caractère convergent avec la problématique, parfois trop, au risque de composer un groupe de « bons élèves ».

La mise à l'index des intérêts personnels trop éloignés du sujet : la question de la maîtrise de la grammaire publique comme ticket d'entrée

Les candidats mettant explicitement en exergue leur souhait de participer pour des raisons trop individualistes « avec leur amie, pour visiter des villes¹⁴¹ » (candidate non retenue, Nice) ont été écartés. Alors que ces considérations d'ordre personnel de recherche d'un bienfait propre se sont avérées assez également distribuées dans le groupe et essentielles à l'engagement pérenne tout au long du processus, une mise en avant de celles-ci trop en amont a été considérée comme suspecte, qualifiée d' « attitude touristique » lors des réunions entre consultants. Pour analyser la manière dont les motivations ont été reçues ou encore écartées, nous mobiliserons la notion de **grammaire de la discussion publique**, « qui établit ce qu'il est accepté et valorisé de dire en public¹⁴² ». Cette grammaire définit des répertoires de modes d'interaction et de cadre d'énonciation dont certains rendent les arguments individuels audibles et recevables dans une scène publique- notamment ceux faisant référence à l'intérêt

¹⁴¹ Verbatim issu de l'entretien de sélection avec une candidate de Nice, non retenue.

¹⁴² Cardon, D., Heurtin, J-P., Lemieux, C., « Parler en public », in *Politix*, n°31, 1995, Ed Hermès Science Publications, pp 5 -19.

général et s'appuyant sur un degré de généralité fort, alors qu'elle disqualifierait les « troubles personnels » et les intérêts trop particuliers quand ils sont énoncés de manière trop personnelle. Cette notion nous semble opératoire dans une démarche inductive pour expliquer pourquoi certaines motivations ont été disqualifiées comme non-conformes à la grammaire de la discussion publique. Les consultants n'ont pas utilisé de manière consciente cette notion comme filtre. Nonobstant le propre de la grammaire de la discussion publique est son caractère « immanent » ; ainsi les consultants ont-ils trié les motivations selon des « grammaires culturelles et politiques qui préexistent aux acteurs ¹⁴³ », les acteurs faisant implicitement référence à des justifications qu'ils n'ont pas à inventer. Cette notion fréquemment mobilisée pour analyser les interactions en situation de débat s'applique aussi à cette phase préalable au débat, où le candidat doit faire preuve de sa capacité ou de sa bonne volonté à endosser le rôle d'un individu délibératif, pouvant couper avec ses intérêts particuliers, « égoïstes » pour réfléchir sur le monde commun. En ce sens la capacité des prétendants à la conférence de citoyens à faire preuve d'une maîtrise de la grammaire de la discussion publique constitue un ticket d'entrée.

Ainsi, les vingt participants avaient fait preuve d'une maîtrise suffisante de leur régime d'engagement en public, pour passer la phase de la sélection. Nous allons maintenant nous pencher sur leurs profils sociodémographiques et ce qu'ils nous enseignent sur le groupe constitué.

Aperçu sociodémographique des vingt participants retenus :

Ville de résidence	Prénom	Sexe	Age	Mode de Transport	Profession
NICE	Marie Louise	F	52	Voiture	Médecin, médecine douce
	Ornella	F	56	Voiture	Aide à domicile
	Thérèse	F	64	voiture	Retraitée
	Laurent	H	36	Transports en commun, marche	« Décorateur »
LYON	Tarik	H	40	voiture	Chef d'entreprise dans l'informatique
	Michèle	F	51	voiture	Travail intérimaire comme secrétaire comptable
	Véronique	F	44	Voiture	Recherche d'emploi (chargée de

¹⁴³ Rui, S., 2004, *op.cit*, p 67.

					mission insertion des jeunes)
	Nicolas	H	30	Marche et Transports en commun	Fonctionnaire du ministère de la Défense
REIMS	Muriel	F	42	Voiture	Responsable clientèle d'une agence EDF
	Nadège	F	44	Voiture et Transports en commun	Aide soignante, en reconversion professionnelle
	Cyril	H	25	Vélo, marche et Transports en commun	Journaliste radio
	Jean Claude	H	52	Voiture et Transports en commun dans le centre	Garde pêche Militaire à la retraite
	Romain	H	25	Voiture	Chef de cuisine et adjoint de direction dans un hôtel
RENNES	Laurence	F	51	Voiture	Assistante administrative, Chambre de Commerce et d'Industrie
	Jacques	H	50	Voiture	Ingénieur conseil dans l'eau
	Alain	H	46	Transports en commun, vélo, voiture	Ouvrier imprimeur
La ROCHE sur YON	Emeline	F	43	Voiture	Professeur en lycée technique en congé parental, élève ses 5 enfants
	Georgette	F	52	Voiture	Secrétaire administrative, secteur de la protection de l'enfance
	Bastien	H	44	Voiture scooter	Travail dans la restauration de manière saisonnière
	Gaston	H	53	« Transports en commun »	Responsable centre de tri postal

Ce qui ressort de la composition de ce groupe est d'abord **une prédominance de représentants des classes moyennes**, et une présence non négligeable de « travailleurs intellectuels » (journaliste, enseignant, ingénieur, médecin, chef d'entreprise ingénieur de formation) témoignant vraisemblablement d'une sur représentation de diplômés.

Au-delà des fonctions professionnelles, notons l'importance **des situations professionnelles qui laissent du temps libre ou permettent de dégager du temps** : professions libérales libres d'organiser leur temps de travail (médecin, chef d'entreprise), une retraitée et six personnes momentanément sans emploi. Ainsi Laurent, se présente comme décorateur mais n'a pas d'emploi fixe et va de travail saisonnier en travail saisonnier sur la côte d'Azur, de même que Bastien à la Roche sur Yon. Michèle est intérimaire dans la comptabilité, et Ornella qui depuis son divorce se voit dans l'obligation d'exercer une activité économique précaire et s'occupe quelques heures par jour de personnes âgées. Quant à Véronique qui vient de s'installer à Lyon pour suivre son mari muté, elle cherche un poste similaire à celui qu'elle exerçait à Reims. Emeline est en congé parental depuis plusieurs années pour élever ses cinq enfants. **Ce rapport au temps est primordial car il constitue un frein important à la possibilité de participer à ce dispositif** participatif exigeant sur le plan de l'engagement personnel. Les participants n'ayant pas cette souplesse professionnelle ont pris sur leur temps personnel en prenant des congés ou des jours de réduction du temps de travail pour se rendre disponibles les vendredi, premiers jours des sessions de deux jours.

Pour ce qui est de l'atteinte des objectifs originels de composition du groupe, **la parité sexuelle a été atteinte**, par contre la répartition par âge se caractérise par **une prédominance des classes d'âge 40-50 ans** (7 personnes) et 50 à 60 ans (7 personnes aussi). Sur **la répartition par ville**, le critère de départ était de sélectionner quatre personnes dans chacune des cinq villes. Or, le jour de la première session, une participante de Rennes a eu un accident de voiture en se rendant à la gare, sans trop de gravité. Elle a donc été remplacée en dernière minute, par Nadège de Reims, qui était en liste complémentaire et qui a pu se rendre aussitôt disponible. D'où une surreprésentation relative des Rémois et une sous représentation des Rennais.

A propos de la répartition par mode de transport, celle-ci est à peu près conforme aux exigences du commanditaire, c'est-à-dire d'avoir un groupe constitué aux trois quart d'automobilistes exclusifs. Pourtant deux exceptions notables apparaissent : à Reims, seul un participant, Romain, se présente comme automobiliste exclusif ; les deux autres participants relevant de la catégorie « automobiliste » utilisant aussi sporadiquement les transports en commun. Nous touchons ici à une variable importante dans la structuration modale des déplacements dans une agglomération : la qualité de l'offre de transports en commun. Le réseau de transport en commun est fortement développé à Reims, notamment dans le centre ville, ce qui peut expliquer que les automobilistes fassent parfois le choix d'un autre mode de déplacement. Cette variable doit cependant être mise en relation avec la zone de résidence des

participants, la qualité des réseaux de transport (densité, fréquence, sécurité) déclinant souvent lorsque l'on s'éloigne du centre ville. Ce qui peut expliquer, en partie, le fait que les Lyonnais retenus comme « automobilistes », qui habitent dans l'agglomération, à l'exception de Véronique, utilisent exclusivement leur voiture, notamment pour leurs déplacements domicile- travail. Pour finir sur la catégorisation par mode de transport des participants, celle de Gaston, habitant de la Roche sur Yon, est ambiguë d'où le fait que son usage des transports en commun soit mis entre guillemets dans le tableau. En effet, Gaston est la personne imposée par la municipalité yonnaise pour son implication à l'égard du développement local des transports en commun, notamment au sein de la commission consultative locale sur les transports. Bien que partisan des transports publics, il est contraint d'utiliser sa voiture pour ses déplacements domicile-travail, car en tant que responsable du centre de tri postal il travaille de nuit, à des horaires où il n'y a pas d'offre de transport public à La Roche sur Yon. Donc, bien qu'étant automobiliste « de fait » pour la majorité de ses trajets, c'est en tant que défenseur des modes alternatifs à la voiture qu'il a tenu à s'exprimer tout au long du processus.

2. Les motivations des participants

Les registres de motivation mobilisés lors de la phase de sélection

Lors des entretiens en face à face menés par Valérie pour mieux connaître le profil de chaque candidat, il était demandé à chaque personne de justifier sa volonté de participer. Cette analyse se base sur les comptes rendus de chaque entretien mené par Valérie, où les *verbatim* principaux étaient retranscrits tels quels.

Il est nécessaire de garder à l'esprit que l'intitulé même de l'appel à volontariat oriente sans doute en partie les arguments mis en avant par les participants lors de l'entretien avec Valérie, entretien qu'ils ont souvent comparé à un entretien d'embauche. Cela incite à penser que certains participants ont pu développer une stratégie de tri entre leurs sources de motivations, en énonçant principalement les motivations leur apparaissant répondre aux

attentes des consultants et de l'AET. Six registres de motivation sont repérables dans les discours des vingt participants retenus, plusieurs registres se combinant souvent dans le discours d'une même personne.

Le registre de la curiosité est le plus souvent mis en avant (neuf occurrences) : l'envie de participer à la conférence de citoyens s'appuie sur la perspective de la découverte d'autres villes, d'autres réseaux de transport et de l'expérimentation de ceux-ci. Ce caractère de « découverte » mis en avant dans l'argumentation de l'appel à participation et lors des premiers échanges téléphoniques apparaît particulièrement attractif, notamment dans sa dimension physique et pratique (découverte de lieux, de formes d'urbanisation, utilisation de moyens de transport propres à chaque ville). Ainsi Romain, Rémois de 25 ans se définit d'abord comme passionné d'automobile, « fan de tuning » tout à fait « curieux » et plein d'« envie d'expérimenter les transports en commun dans d'autres villes ». Cette dimension d'expérimentation retient fortement l'attention des participants, alors même qu'elle est traditionnellement totalement absente de la méthode de conférence de citoyens qui repose sur des échanges *hors sol*¹⁴⁴. Utiliser **cette force d'attraction de ce qui relève de la culture matérielle (ici l'expérimentation)** plutôt que de la connaissance et de la délibération (éléments valorisés dans une définition dominante de la culture mais qui pose le problème de l'inégalité de ressources notamment en terme de capital scolaire et culturel pour y accéder) constitue un élément de démarquage de Missions Publiques par rapport à d'autres consultants animant de manière plus orthodoxe des conférences de citoyens. Au-delà de cet effet de niche, **il me semble en tant que sociologue que la mise en avant de l'expérimentation comme ancrage de la réflexion dans les pratiques réelles pourrait être une clé pour imaginer des dispositifs participatifs qui ne soient pas désertés par les catégories sociales les moins favorisées qui s'y sentent mal à l'aise et peu aptes à s'exprimer publiquement** selon une grammaire de la discussion publique dont ils n'ont pas intégré tous les codes, du fait d'une fréquentation courte ou d'une absence de fréquentation des instances de socialisation idoines (établissements d'enseignement supérieur, lieux de socialisation politiques comme les partis ou les syndicats, situations professionnelles de prises de parole en publique). Il est intéressant de noter que le seul participant faisant état de son souhait d'« apprendre des choses par la rencontre de spécialistes » soit Cyril, le jeune journaliste de radio (journal de la matinée et

¹⁴⁴ Je me permets de reprendre ici une expression plusieurs fois utilisée par Loïc Blondiaux pour qualifier les dispositifs participatifs type conférence de citoyens faisant appel à des citoyens non engagés, en opposition à des dispositifs de débat public organisant l'expression de groupes d'intérêts constitués autour d'une situation locale sujette à controverse.

actualités de la vie locale), amené par son métier à s'ouvrir sur des problématiques nouvelles et à les synthétiser.

Le registre de la sociabilité est lui aussi plébiscité (huit occurrences) : les participants souhaitent avant tout « connaître d'autres gens », « partager leurs expériences ». Les verbes « échanger » et « discuter » reviennent fréquemment. La conférence de citoyens apparaît comme **la promesse d'une sociabilité nouvelle**, particulière, permise par le temps important de rencontres qui fait écho à une « disponibilité de temps » elle aussi évoquée comme motivation par quelques participants. Le discours d'Emeline constitue une bonne illustration de ce registre de motivation. Professeur en lycée technique, elle est en congé parental depuis plusieurs années pour élever ses cinq enfants. Elle souhaite « s'ouvrir à des activités extra familiales » dans un cadre propre à « s'écouter entre adultes ». Elle fait un lien fort entre son quotidien et sa motivation car elle souhaite apporter au groupe son témoignage de mère de famille nombreuse en matière de déplacements. Cet argument, qui vient renforcer la motivation énoncée en premier (sortir du quotidien familial), est formulé en des termes qui respectent la grammaire de l'action publique. Le caractère singulier de son expérience est présenté comme pouvant éclairer le fonctionnement général des pratiques des mères de famille nombreuse en matière de déplacements (besoins spécifiques, contraintes). En cela cet argument ne relève pas du registre de la plainte, alors qu'il aurait pu s'y rattacher s'il avait été formulé différemment (par exemple : « je viens parler de mes difficultés de déplacements, avec mes cinq enfants à emmener à l'école et dans leurs activités, je passe mon temps à courir... Alors les transports en commun, c'est vraiment impossible pour moi !... »).

Le registre civique est employé lui aussi à de multiples reprises par les participants (sept occurrences). S'inscrire dans la conférence de citoyens, c'est avant tout une **démarche citoyenne**, et ce dans deux perspectives. Tout d'abord c'est une démarche entre citoyens, fondée sur la délibération - Jacques dit ainsi qu'il croit « *en la démocratie délibérative, au mouvement émanant de la base* »-, entre citoyens pour viser le « *bien-être commun* » (Laurent). Le profil de Jacques nous semble bien illustrer cette première perspective civique, « humaniste ». Ingénieur conseil dans le domaine de l'eau, il n'a pas à proprement parler d'engagement militant, au sens classique d'affiliation, mais des participations ponctuelles lui permettant des itérations entre une certaine pensée humaniste sur le collectif et un processus d'individualisation permettant une construction de soi par une construction personnalisée des pratiques sociales : ainsi il se dit « *sensible à l'environnement sans être écolo* », il participe à

des cafés philosophiques à Rennes, et met en avant le fait d'être abonné à une revue de consommateurs. La seconde perspective poursuivie est celle de l'interaction entre représentants et représentés : la conférence de citoyens est l'occasion pour les citoyens rassemblés de **faire entendre leur voix aux élus**, hors des échéances électorales. Cyril déplore le « *manque de communication entre élus et citoyens* » et la rareté des démarches de ce type car « *il est important de faire parler les citoyens* ». Il s'agit donc bien d'être « *écouté par les élus* », mais aussi de **redonner une position plus favorable aux citoyens dans le rapport de force avec les élus** au sein d'un système de démocratie représentative, et par cette « *démarche citoyenne d'intervenir et d'avoir une action efficace vis-à-vis des élus* » (Thérèse) voire d'éviter « *le gaspillage de l'argent public* » (Laurent). Les citoyens pourraient donc au sein de la conférence de citoyens **exercer leur pouvoir de surveillance**¹⁴⁵. Cette modalité indirecte de participation du peuple à la démocratie a été au cœur des débats de la Révolution Française, comme en atteste la phrase de Robespierre selon laquelle « la défiance est gardienne des droits du peuple » ; elle s'avère être une forme oubliée –ou du moins sous-jacente– dans les réflexions actuelles sur les formes de démocratie participative¹⁴⁶. Nous aurons l'occasion de montrer comment ces motivations se traduisent en demandes spécifiques, notamment au sein du groupe lors des discussions au sujet du rôle conféré à cette démarche par le commanditaire. Thérèse apparaît comme une bonne illustration de ces préoccupations civiques teintées d'un souhait de droit de regard sur l'action politique. Agée de 64 ans, retraitée, elle est présidente d'un conseil de quartier de Cagnes sur Mer, dans l'agglomération niçoise et « *suit de près* » l'action des élus bien qu'elle ne se définisse pas comme militante politique au sens partidair du terme.

Le registre de la plainte, (cinq occurrences) apparaît très éloigné du registre civique, en ce qu'il consiste à une mise en avant non pas d'un souci du collectif, d'une « *commune humanité* » comme diraient Boltanski et Thévenot, mais au contraire de l'exposé de griefs particuliers. La venue au sein de la conférence de citoyens est avant tout présentée comme la possibilité de porter un **trouble personnel**¹⁴⁷ dans une arène publique. En face-à-face avec la

¹⁴⁵ La surveillance étant une des formes d'intervention de la société civile dans l'activité démocratique par l'exercice d'une vigilance quant à la conformité de l'action des gouvernants.

¹⁴⁶ Cette problématique a fait l'objet d'une mise en perspective historique des modalités indirectes de démocratie participative par Pierre Rosanvallon, le 5 septembre 2005, lors d'une séance du séminaire « Démocratie participative, délibération et mouvements sociaux », elle est au cœur de son dernier ouvrage. Rosanvallon, P., 2006, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, Les livres du Nouveau Monde.

¹⁴⁷ Sur la question de la distinction entre troubles personnels et enjeux publics (pour distinguer ce qui est condamné à rester confiné dans la sphère privée et ce qui est susceptible d'apparaître publiquement comme un problème dans une arène publique), et la question du changement de nature de ceux-ci dans l'espace public, voir

consultante chargée de la constitution du groupe, les participants exposent donc leurs problèmes spécifiques liés aux déplacements : le stationnement est trop cher et les verbalisations injustes (Ornella), les transports en commun sont accablés de toutes les tares, notamment par Véronique et Michèle (trop chers, pas assez fréquents, pas du tout adaptés – « *aux rythmes de vie, aux populations, aux dessertes, aux activités* », « *pas assez souples* », « *lents* », « *inconfortables* », « *dangereux* »). La voiture est elle aussi source d'énervement voire de rejet parce qu'elle pollue et que tant la circulation que le stationnement en ville deviennent difficiles (Jacques, Ornella). Ce registre, lié à l'expérience locale des participants, et à des préoccupations de l'ordre du désagrément individuel, est tout à fait naturel comme « motif » d'expression au sens de ce qui pousse à prendre la parole, d'autant plus que l'appel à participation repose sur une valorisation de l'expertise d'usage. L'enjeu de la recherche sur ces registres est justement de voir comment ils seront traités au sein de la conférence de citoyens, qui par sa déterritorialisation et son objectif méthodologique originel visant à fabriquer de l'intérêt pourrait tendre à accorder une prime aux discours de portée générale. Dans un dispositif où la convocation des participants repose sur une double injonction à parler de son expérience propre et à s'abstraire des problèmes microlocaux et micro individuels, comment les « troubles personnels » seront-ils traités ? Seront-ils évités ou au contraire, transformés en **enjeux publics**, et par quelle médiation ?

Le registre de l'efficacité micro-locale peut être repéré chez les participants par la mise en avant, dans leur motivation pour la conférence de citoyens, d'un « retour sur investissement » local (quatre occurrences). En représentant leur ville dans cette conférence de citoyens à l'échelle nationale, et en portant dans cette arène publique la problématique de déplacements propres à leur ville, ils espèrent pouvoir contribuer à « *améliorer les transports en commun dans leur ville* » (Laurent), à « *rendre leur ville plus vivable* ». Il s'agit pour certains participants de « *prolonger la réflexion menée en local* » : Tarik participe à Vaulx en Velin à la réflexion sur l'aménagement et la voirie au sein d'un comité de quartier. Ce registre apparaît comme une **hybridation du registre civique et du registre de la plainte** : les désagréments liés à des problèmes de déplacements sont énoncés sur le mode impersonnel, et dans une perspective de résolution du problème et non de plainte : Georgette évoque la nécessité de « *faire le bilan des difficultés d'utilisation des transports en commun à la Roche sur Yon et ainsi faire en sorte de les rendre accessibles et adaptés aux zones géographiques et*

notamment Cefai, D., Isaac, J., 2002, *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves du civisme*, Paris, éditions de l'Aube.

aux horaires », Laurence entend « *apporter sa contribution pour améliorer les problèmes de déplacement en voiture* », et Laurent souhaite mettre en exergue les « *points noirs de circulation* » sur Nice « *pour améliorer les transports dans sa ville* ». Ces motivations, tout à fait convenables selon la grammaire de la discussion publique sont-elles pour autant du ressort de la conférence de citoyens ? Le dispositif prévu constitue t-il un « cadre » opératoire de traitement de ces demandes ?

*Le registre du potentiel de changement de comportement modal*¹⁴⁸ est évoqué à la marge. Les participants qui le mettent en avant (trois occurrences) envisagent la possibilité de modifier leur comportement en matière de transport. S'ils souhaitent prendre part à la conférence de citoyens, c'est qu'ils sont déjà engagés dans une remise en question individuelle de leurs pratiques de déplacement. C'est parce qu'ils se demandent « *comment laisser la voiture au garage* » (Ornella) qu'ils ont été touchés par le projet de conférence de citoyens de l'AET qu'ils envisagent d'ailleurs comme un **dispositif de sensibilisation**, leur permettant de trouver les arguments les faisant **basculer d'une conviction à un changement de pratique**. Ainsi Ornella se demande comment se passer de sa voiture qui lui coûte trop cher dans un budget familial grevé par le départ de son mari ; Joëlle se demande s'il est possible pour elle de « *faire autrement* » que de prendre sa voiture pour ses déplacements domicile-travail dans le Grand Lyon. Quant à Pierre, sensible aux problèmes de pollution atmosphérique, il dit « *se questionner actuellement sur son usage de la voiture* » et poursuit ainsi : « *il faut se poser des questions pour changer. Comment faire en sorte que les gens utilisent d'autres modes de transport. Les choses n'avancent que par prise de conscience.* ». Bien que ces motivations d'ordre réflexif soient minoritaires, elles entrent en écho avec la finalité implicite de la conférence de citoyens qui est de voir ce qu'il se produit sur les représentations, mais aussi sur les pratiques, d'un groupe qualitatif exposé à une sensibilisation sur les enjeux liés à l'utilisation de la voiture. Nous tenterons dans le chapitre consacré aux effets de la conférence de citoyens de mettre à l'épreuve cette hypothèse d'un lien entre sensibilisation et évolution du comportement.

Dès la phase de sélection du groupe, une variété de registres de motivation apparaît, plus ou moins « publics », ainsi que des attentes différentes quand à la « rétribution militante » de leur engagement temporaire, allant d'une gratification sociale d'avoir pris part

¹⁴⁸ Je fais ici référence à un changement modal, c'est-à-dire une modification du comportement de déplacements d'un individu l'amenant à substituer partiellement ou totalement son mode de transport initial (ici la voiture) par un autre mode de transport ou de déplacement. On parle alors de report modal.

activement à une expérience civique à l'attente de changements constatables localement, dans les villes des participants, en matière d'infrastructures et de gestion des déplacements.

Les registres de motivation mobilisés lors de la première session : consolidations et nouveautés

Lors de la première session, le 4 avril 2003 à Grenoble, les participants se sont vus demander par les animateurs de s'exprimer individuellement par écrit sur leur motivations et attentes. Cet exercice avait un objectif interne pour les consultants de Missions Publiques – celui de mieux connaître les participants et de tester la stabilité de leurs motivations – doublé d'un objectif externe, celui de pouvoir alimenter ultérieurement l'animation de groupe à partir des attentes. Il est à noter que cette expression individuelle est intervenue avant la discussion collective sur le processus général de la conférence de citoyens. Par ailleurs, les participants ont parfois évoqué spontanément leurs attentes en ouverture de session, lors de la première présentation de chacun au groupe.

Globalement les registres de motivation restent stables en terme de contenu et de mobilisation par chaque participant. Néanmoins quatre mouvements sont identifiables.

Les attentes à l'égard des élus sont davantage exprimées : la volonté que cette conférence de citoyens soit « *utile aux élus* » et soit un témoignage de « *démocratie directe* » pour que les élus prennent conscience des « *besoins réels* » apparaît de manière récurrente. **Le registre civique se radicalise en se donnant un objectif politique fort tout en continuant à exister par lui-même**, la conférence de citoyens étant avant tout une occasion de délibération entre citoyens (cinq participants viennent en tant que « *citoyens* », et Thérèse vient pour « *porter l'intérêt général* »). Le champ lexical de la délibération est fortement sollicité aussi : échanger, participer, discuter, s'investir, débattre, donner son avis, partager son expérience. Ce registre civique et délibératif se double d'une certaine surveillance des élus teintée de défiance – pour Bastien il s'agit même « *d'ouvrir les yeux aux élus* » ; Gaston écrit qu'il souhaite « *donner son avis sur l'importance des transports en commun car les décisions en la matière sont prises par des gens qui ne les utilisent jamais* », Jacques parle lui aussi de « *donner la parole au citoyen de base pour que les "élus" et les "professionnels" ne soient plus les seuls à décider* ». D'autres participants positionnent la conférence comme un **outil d'aide à la décision pour les élus**, devant « *permettre à un échantillon de citoyens de France*

d'apporter leur opinion aux décideurs de l'AET » (Tarik), de *« récolter nos suggestions »* (Muriel). Nous voyons ici apparaître **une tension dans le rôle de la conférence de citoyens entre outil d'aide à la décision et espace public de production de la décision**. Cette tension reste présente tout au long du processus, de manière oscillante, elle est fortement liée à la mise en perspective de la production finale d'un document qui doit être présenté lors du congrès de l'AET, six participants y font directement référence. Dès ce premier jour, les participants font part d'inquiétudes quant à la réception par les élus et donc à l'utilité réelle du processus : à l'ambition de servir à améliorer la situation (Muriel écrit ainsi qu'elle vient pour que *« [son] intervention puisse servir car je suis représentative comme citoyen à part entière et que grâce à moi les citoyens pratiquent une nouvelle mobilité »*), au souhait qu'il y ait des *« retombées dans les villes des députés et même ailleurs »* s'oppose des craintes : *« en espérant que les autorités tiennent compte des conclusions »* (l'expression *« en espérant »* revient chez quatre participants dans l'exercice de l'expression individuelle écrite).

L'évocation précise de la problématique transport se renforce. Chaque participant réaffirme le positionnement de la conférence de citoyens pour *« parler des différents modes de transport, des problèmes des citoyens face aux transports, des attentes de chacun dans les différentes villes »* (Laurent) ainsi que des *« propositions possibles pour solutionner ces problèmes »* (Emeline). D'autres thèmes sont évoqués, en lien avec le transport. **L'objectif de la conférence est reformulé** par les participants de manière plus directe *« comment ne plus utiliser sa voiture en ville et en grande banlieue »* (Marie-Louise) ou au contraire plus atténuée (*« essayer de trouver des moyens qui permettront de s'orienter vers d'autres moyens de transport que la voiture »* pour Jacques). Cet objectif à géométrie variable est mis **en lien avec des considérations environnementales** (*« essayer de faire diminuer la pollution »* Marie-Louise, *« lutter contre le bruit »* Muriel), **urbanistiques et d'aménagement** (notamment pour les personnes à mobilité réduite pour Michèle et Bastien). La problématique transport apparaît comme un *« phénomène de société »* (Emeline), transversal et intriqué avec d'autres secteurs. Cette globalité de la problématique transport est d'ailleurs intuitivement évoquée par Laurent qui évoque la recherche *« d'une cohérence dans les transports »* et par Thérèse pour laquelle la conférence doit permettre de *« définir une politique de développement durable qui sera soumise aux décideurs »*.

Les motivations liées au plaisir s'expriment plus librement. Les participants n'ont plus à convaincre Missions Publiques du caractère sérieux de leur motivation comme c'était le cas dans l'examen de passage que constituait l'entretien pour la sélection du groupe.

Néanmoins, si la notion de plaisir apparaît très fortement lors de cette première session, elle n'est pas forcément identifiable dans les expressions lors des travaux de groupe. Ce registre tient par contre une place importante dans les échanges « en off » entre les participants, ou même avec les consultants. Ce qui ressort c'est le souhait de sortir d'un quotidien routinisé : Emeline aspire à « *sortir des casseroles* » et à « *discuter entre adultes* », Jacques se sent « *bouffé par son métier* » d'ingénieur. **Cette conférence de citoyens est un moment où ils se sentent choisis, «élus» pour porter la voix des citoyens.** C'est un temps hors du temps, et cela contribue pour beaucoup à l'investissement affectif des participants, qui vivent une expérience sociale extra-ordinaire ; nous y reviendrons dans la section 2.

Les évolutions constatées dans les types de motivations mobilisés tiennent au déroulement du processus. A ce stade, les participants entrent réellement dans le processus participatif, la conférence de citoyens débute. Les participants n'expriment plus leurs motivations pour convaincre de la validité de leur candidature. Par l'expression de leurs attentes, ils signifient le rôle qu'ils sont prêts à jouer et ce qu'ils estiment pouvoir exiger comme résultat de ce dispositif. Cette expression se fait à l'attention des consultants et par leur biais, du commanditaire puisqu'ils assurent l'interface entre le groupe et celui-ci. Elle tient lieu de feuille de route tacite donnée aux consultants, qui pourra se révéler passablement différente du cadrage du commanditaire. D'abord les participants entrent dans un dispositif limité dans le temps dont l'objectif pratique est la production d'un avis citoyen. **Les participants indiquent donc à la fois qu'ils ont accepté cette tâche,** voire intériorisé cette contrainte, qu'ils ont les attributs et ressources nécessaires pour y parvenir (ils sont « citoyens », « citadins », « utilisateurs de la voiture, ont des « expériences concrètes » et des « interrogations » qu'ils sont prêts à partager). Ils prennent aussi **une distance critique par rapport à l'attente de l'AET** : en désirant faire preuve d'un « esprit critique », en établissant des liens entre la problématique transport et des problèmes plus larges, mais aussi **en interrogeant la capacité des élus de l'AET à écouter et à utiliser leur contribution citoyenne à venir.**

Les registres de motivation « reconstruits » en fin de processus

Lors des entretiens individuels semi directif menés en septembre –octobre 2003 auprès de chaque participant au titre de ma recherche¹⁴⁹, j'avais ouvert les entretiens par la question : « de mars à aujourd'hui, comment ont évolué tes motivations et attentes par rapport à la conférence de citoyens de l'AET ? ». Si le participant le souhaitait, je lui relisais ce qu'il avait écrit lors de la première session.

Le lecteur est en droit de s'interroger sur la pertinence d'analyser dans ce chapitre consacré à la vie du dispositif « conférence de citoyens » les motivations et horizons d'attente des acteurs tels qu'ils les réinterprètent en fin de processus, alors même que celui-ci n'a pas été décrit. Il nous semble pourtant utile de le faire dès à présent pour repérer les évolutions des motivations dans le temps. J'émet à ce titre l'hypothèse que ces écarts sont des indicateurs précieux de ce qui s'est produit en réalité dans le dispositif. L'idée étant que le contenu des échanges, des interventions extérieures, de l'animation mais aussi des retours de la perception par le commanditaire de l'évolution de la démarche par le biais de Missions Publiques peut avoir amené les participants à **réévaluer à l'aune du processus concret leurs attentes.**

L'analyse des entretiens individuels permet de repérer une nette consolidation du registre opérationnel, articulée au registre civique, et des préoccupations environnementales, ainsi qu'une nouvelle catégorisation de la conférence de citoyens en « laboratoire ».

Une démarche citoyenne avant tout : la conférence de citoyens est considérée *a posteriori* comme un exemple de ce que devrait être une « bonne » démocratie :

« C'est la démarche normale d'un citoyen qui a envie de mettre son grain de sel dans ce qu'il voit tous les jours : les difficultés de déplacement, les embouteillages » (Tarik).

Ce registre civique, souvent prépondérant lors des deux autres phases de recueil des motivations, n'est plus mobilisé qu'en lien avec le contenu pratique de la démarche. Cette différence provient du fait que les participants sont passés d'un horizon d'attente (nous allons parler des déplacements, mais de quoi exactement ?) à une production effective d'un avis, qui nourrit la reformulation de leurs motivations.

Un recentrage de la démarche citoyenne sur les problèmes liés au déplacement s'opère.

¹⁴⁹ Chaque participant savait que cet entretien ne serait communiqué ni aux autres consultants, ni aux commanditaires ; que ses propos seraient utilisés à titre universitaire et manière anonymes. Les participants étaient par ailleurs avertis de ma double position de consultante et de chercheuse depuis la première session.

La volonté de faire entendre son point de vue et de connaître les arguments des autres se contextualise. L'objet central devient la problématique transports et c'est à partir de ce noyau que chacun peut « *parler de son quotidien* » (Cyril), de difficultés de circulation rencontrées et essayer de construire des moyens pour « *faire cohabiter les modes de transports* » (Nicolas). **La problématique transport n'est plus le sujet obligé de la conférence de citoyens, fixé de manière extérieure au groupe par le commanditaire, il devient un référent pratique, auquel les participants ont à cœur d'apporter des solutions concrètes.**

Les préoccupations environnementales sont soulignées en fin de processus, ce qui permet d'émettre l'hypothèse que le dispositif les a renforcées et légitimées. Georgette a été marquée par cet aspect :

« On ne dit pas assez qu'on pollue la planète avec nos gaz d'échappement. »

En fait si la préoccupation environnementale préexistait chez les participants, le lien entre les transports et l'environnement n'était pas évident pour tous, comme le dit Emeline :

« J'étais déjà sensibilisée à l'écologie : les arbres, la planète, le jardin... Mais pas du tout par rapport au transport »

Et si l'essentiel était ailleurs ? Plusieurs participants confient que leur regard sur l'objectif de conférence a changé en cours de processus. Si au début ils pensaient que l'AET attendait d'eux des solutions, des propositions concrètes pour aider le transfert modal des automobilistes vers les modes alternatifs, en fait l'apport principal de la conférence n'était pas là.

« Justement l'AET attend de cette conférence d'avancer, de sortir de ce borbier, d'avoir une autre vision, d'autres façons d'aborder le problème. Une approche différente du problème. L'AET attend beaucoup de cette conférence. Mais, au départ, je pensais qu'ils recherchaient plus des solutions. Jusqu'au moment où j'ai vu, lors de la deuxième session, que les gens avaient changé leurs habitudes. Je pensais que les gens avaient analysé l'impact de leurs déplacements avant, mais non ils n'y avaient pas encore réfléchi vraiment. » (Laurence)

Cette idée que la conférence de citoyens constitue un «laboratoire de plein air» où l'AET cherche non seulement à mieux comprendre les attentes, les arbitrages et les marges de changement de vingt Français en matière de déplacement et de dépendance à l'automobile, mais aussi à tester sur eux une sensibilisation au report modal apparaît très fortement dans la perception *a posteriori* des attentes de l'AET.

« Ils [l'AET] ont voulu tester la sensibilisation et voir comment on réagit. Si ça marche pour 20, ça marche pour 200, et ainsi de suite. » (Marie-Louise).

La question de la recherche de solutions opérationnelles passe de ce fait au second plan, comme l'exprime Laurence, après que je lui ai relu ses motivations de départ :

« Je change un petit peu mon point de vue : le but n'est pas tant d'apporter des idées nouvelles, le tour de la question a déjà été fait, mais plutôt de voir notre comportement face à la sensibilisation par exemple. »

Cette évolution sur les motivations signale que les participants perçoivent différemment la demande qu'avait l'AET envers eux et semble un bon indicateur de la manière dont le processus s'est déroulé, permettant la réalisation de certaines motivations et attentes, en forçant d'autres et en suscitant des nouvelles, qui n'avaient pas été envisagées par les participants au départ, ni peut-être même par l'AET. Le repli relatif du registre civique généraliste (participer à la décision, éclairer les élus, être force de proposition) vers celui d'un citoyen-usager cobaye peut être analysé en terme de dépolitisation relative mais aussi comme une stratégie adaptative des participants, nous explorerons ces hypothèses dans les chapitres suivants, ainsi que dans la partie discussion de la thèse.

3. Motivations, attentes et perception des rôles par les autres acteurs

Les motivations de la Directrice de l'AET vis-à-vis du processus ont été exposées dans le premier chapitre, autour de deux pôles, un objectif gestionnaire et un objectif politique. Ces objectifs sont illustrés à partir d'extraits des communiqués de presse et supports de communication dans l'annexe 13. Nous allons ici concentrer notre attention sur les attentes du Comité de Pilotage et celles de Missions Publiques telle qu'elles s'expriment dans les réunions du Comité de Pilotage et les argumentaires diffusés en interne à l'AET

Attentes du Comité de Pilotage

Les membres du Comité de Pilotage ont eu un rôle extrêmement conséquent sur la construction des attentes de l'AET quant au résultat escompté de la conférence de citoyens et quant au rôle prescrit aux participants.

Un comité de pilotage spécialisé et sensibilisé à la cause de l'AET

Les membres du Comité de Pilotage ont été choisis par la Directrice et la Responsable de Communication de l'AET pour leur connaissance du secteur et de ses enjeux ; ainsi que, plus implicitement, pour leur conviction –inégalement partagée- que l'expression des citoyens pouvait permettre d'améliorer les politiques publiques de transport (objectif gestionnaire poursuivi par l'AET). L'un des membres, retraité, a été directeur du CERTU (Centre d'Etudes sur les Réseaux, les Transport et l'Urbanisme) après avoir passé l'essentiel de sa carrière au Ministère de l'Equipement. Un autre, urbaniste, participe au comité de pilotage pour son expertise issue de son activité de recherche sur le thème du lien entre transport et urbanisme dans le cadre du Prédit (programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres), qui a donné lieu à la publication de deux ouvrages sur la question, dont l'un s'intitule justement « La ville et l'automobile ». La seule femme du Comité de Pilotage est une élue de la Communauté d'Agglomération de Poitiers. Elle a été vice présidente de l'AET de 1995 à 2001. Elle est par ailleurs cofondatrice et présidente d'une association dont l'objet est l'objet est de « prendre en compte les attentes des voyageuses et de promouvoir les femmes dans la prise de décision dans le monde du transport », ce qui est un objectif qui rejoint celui de la conférence de citoyens. Le quatrième membre se présente comme « conseiller en stratégies sociales », il est davantage connu pour avoir été dans les années 1990 secrétaire général d'une confédération syndicale. Il est associé au Comité de pilotage eu égard à son intérêt à la participation de la société civile à l'élaboration des services publics, notion qu'il développe dans une association dont il est un membre important, France Qualité Publique.

Des attentes plus intellectuelles qu'opérationnelles

Lors du premier Comité de Pilotage du 3 février, les membres ont insisté sur la finalité de la conférence de citoyens : mieux comprendre les comportements (« *les blocages* », « *la subjectivité des comportements* »), explorer le fossé entre les opinions (plutôt favorables aux transports publics dans les enquêtes d'opinion) et les pratiques marquées par le poids écrasant de l'automobile. Cette attente de compréhension fine se double de l'objectif pédagogique de faire comprendre les enjeux liés aux déplacements.

A ce stade, ils ont donc exprimé une double attente envers les participants : aider l'AET à une compréhension plus fine des comportements et sensibiliser les participants aux enjeux de la mobilité.

Attentes de Missions Publiques

Celles-ci sont davantage centrées sur le processus. Missions Publiques, en tant que prestataire méthodologique, doit démontrer sa capacité à déployer une ingénierie participative rigoureuse sur le plan de la méthode et efficace sur le plan des résultats. Missions Publiques, par ses argumentaires dans la phase de négociation a contribué à donner forme à la méthode et aux objectifs du commanditaire, celles-ci tendant alors à se confondre dans l'expression publique qui en est faite. Il apparaît difficile, à la lecture des documents officiels produits par Missions Publiques, d'isoler les attentes propres des consultants. Celles-ci s'exprimaient davantage lors de conversations informelles. Une des manières d'aborder les motivations de Missions Publiques est de cerner le rôle que Missions Publiques s'attribuait dans l'atteinte des objectifs de chacun.

Ainsi lors du Comité de Pilotage préparatoire du 3 février 2003, Missions Publiques a été présenté aux membres du comité de pilotage comme « *le cabinet retenu par [l'AET] étant donné son expérience dans le domaine des démarches participatives et des services de mobilité*¹⁵⁰ ». Après avoir exposé la méthode conférence de citoyens, Yves Mathieu et Caroline Andrieu ont fait part de leurs convictions sur la méthode :

*« Ce type de démarche apporte des éléments de réponses à des problèmes pour lesquels les organisations classiques atteignent des limites. En confiant l'analyse à des citoyens, on saisit l'opportunité de réponses nouvelles, et on prend aussi le risque de réponses nouvelles »*¹⁵¹

En les légitimant par un capital d'expérience :

*« Missions Publiques a réalisé ce type de démarche dans les domaines de la sécurité, de la netteté des espaces public, de l'amélioration de l'ambiance dans des gares réputées difficiles, en constatant chaque fois des résultats positifs, non seulement au niveau du contenu, mais aussi au niveau des représentations que les participants ont de la problématique, des enjeux, des acteurs »*¹⁵².

L'horizon d'attente des consultants de Missions Publiques semble bien être que le changement de perceptions des individus au sein d'un collectif puisse déboucher sur un changement social plus vaste, tant sur le plan des relations interpersonnelles, sur le plan des relations entre les institutions et les individus, que sur le plan du contenu même des services publics et politiques publiques comme instrument du rapport des institutions publiques et de la Politique aux acteurs sociaux.

¹⁵⁰ Extrait du compte rendu de la première réunion du comité de pilotage, 3 février 2003.

¹⁵¹ *idem*

¹⁵² *idem*

Cet horizon d'attentes est peu partagé et explicité au commanditaire et aux participants, c'est-à-dire au sein même des dispositifs et lors de relations contractuelles, Missions Publiques tendant à se présenter davantage comme un tiers impartial qui aide à structurer la transaction, sur le modèle classique de la médiation déjà définie par Simmel, alors que dans leurs activités d'animation de groupe, les consultants se rapprochent plutôt de la figure d'un tiers engagé, relevant d'une certaine extériorité, mais s'engageant aussi dans la dynamique de groupe, où « il est comme l'avocat commis d'office qui doit gagner la confiance d'un client qui ne lui a rien demandé.¹⁵³ »

Les objectifs axiologiques poursuivis par Missions Publiques s'affirment dans des communications hors du champ contractuel de l'activité professionnelle de Missions Publiques. Par exemple dans l'article écrit pour les actes du Colloque de Cerisy de juin 2001 consacré à la question des « nous » et des « je » réinventent la Cité », j'ai décrit, après discussion avec Yves Mathieu et Caroline Andrieu, de la manière suivante le rôle du consultant :

« Quand au cabinet conseil accompagnant la démarche, il n'a pas de visibilité sur les résultats de la démarche, son rôle est de mettre le groupe en capacité de se comprendre, de partager pour proposer un programme d'action commun. Le consultant ne se situe plus dans un rôle d'expert, il s'inscrit dans une perspective maïeutique.¹⁵⁴ »

Le consultant n'est pas en position d'expert, ni de militant, mais bien de tiers facilitateur ; **la maïeutique** faisant référence à la méthode par laquelle Socrate, lui-même fils de sage femme, se « flattait d'accoucher des esprits de pensées qu'ils contiennent sans le savoir » selon la définition du Petit Robert. Plus généralement ce terme désigne les méthodes pédagogiques suscitant la réflexion intellectuelle et cherchant à neutraliser le phénomène de délégation du magistère de la pensée des « non sachants » vers les « sachants ».

Dans cet article la technique même d'animation n'est pas relatée mais il est exprimé qu'elle vise à l'expression libre de chacun pour aboutir à un dissensus constructif, où l'accord sur un minimum commun permet d'élaborer un programme d'action pour l'atteindre:

« Tous les participants ont eu accès à une tribune ouverte, dont les seules règles étaient l'écoute inconditionnelle et le respect de toutes les opinions. Cette possibilité d'expression sans jugement était inédite pour les « jeunes » invités. Partant, ce qui aurait pu tourner à la confrontation a produit du dissensus constructif.

Car les participants, après avoir fait état de leurs grilles de lecture du monde parfois antagonistes, se sont accordés sur un objectif minimum commun où chacun était gagnant : la

¹⁵³ Blanc, M., « Participation des habitants et Politique de la ville » in *La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, CRAPS et CURAPP, 1999, Paris, Presses Universitaires de France, p 192.

¹⁵⁴ Ferrando y Puig, J., Mathieu, Y., « Synthèse de l'atelier *Imaginer des espaces publics constitutifs de nous* » in Heurgon, E., Landrieu, J. (coord.), 2003, « Des "nous" et des "je" qui inventent la cité », actes du colloque de Cerisy, Paris, L'Aube, Prospective du Présent, p 232-240.

diminution des tensions existant dans les gares entre les différentes catégories de population traversant cet espace public. »

« La reconnaissance à l'autre d'une complexité amène à modifier son comportement envers lui mais aussi à enrichir son analyse(...) Le regard de chacun opère un léger décalage, permettant à des micro-sociabilités de se créer »

Ce même positionnement méthodologique est développé lors de la première réunion du comité de pilotage. A la question posée par un membre sur comment éviter le retour aux particularisme de chacun Missions Publiques répond que :

« Méthodologiquement, le groupe commence par un entraînement à l'écoute et au dialogue, avec l'établissement de règles permettant qu'au terme du processus, des recommandations soient co-produites collectivement. Les temps de repas, et de récréation permettent aussi à ce que les participants aient des échanges entre eux sur leurs particularités. »

Les attentes exprimées publiquement au sein de la relation contractuelle par Missions Publiques sont d'ordre méthodologique – même si le positionnement méthodologique découle de conceptions normatives -, l'expression de finalités opérationnelles étant laissée à l'initiative du commanditaire.

Missions Publiques s'exprime donc sur les attentes où il est à la fois légitime et maître de la zone d'incertitude puisqu'il s'agit de son domaine d'expertise (outils d'animation).L'horizon d'attente qui anime les consultants et sous-tend leurs interventions professionnelles demeure quasiment invisible du commanditaire puis des acteurs du dispositif, du moins en ce qui concerne les échanges officiels. Il transparaît clairement dans la praxis de Missions Publiques, étudiée dans le chapitre suivant.

4. Que retenir des motivations et attentes ? Synthèse et hypothèses

Des registres qui muent

Les attentes des participants évoluent mais les registres mobilisés restent relativement stables, c'est essentiellement la pondération entre les uns et les autres qui varie. Ainsi le registre de la curiosité qui se mue en réel intérêt renseigné pour la problématique des transports, autour d'une conception transversal des enjeux liés aux déplacements. Le registre de la sociabilité évolue pour partie vers un registre de la délibération. Le registre civique tend dans un premier temps à se durcir autour de la question du rapport à la décision politique et

aux élus puis paradoxalement à se replier sur la figure de l'individu au comportement citoyen dans ses déplacements.

Utilité et plaisir

Les motivations d'intérêt personnel, de plaisir sont exprimées plus librement par les participants une fois la démarche commencée. Un balancement entre utilité sociale et utilité pour soi est repérable. Ces deux pôles de motivation ont été analysés chez les militants d'associations caritatives par Stéphanie Vermeersh, comme étant souvent liés, la volonté d'aider se combinant à une recherche de liens sociaux nouveaux¹⁵⁵. Préoccupation altruiste et recherche d'épanouissement individuel ne sont donc pas incompatibles, leur combinaison permet un renforcement de l'engagement¹⁵⁶. Ici au don de soi (de son temps, de sa présence attentive, de son expression en public, de son vécu personnel) répond un contre-don qui rend ce don acceptable : conditions logistiques et matérielles confortables, découverte de nouveaux lieux, volonté des animateurs de mettre en place une ambiance « conviviale » pour estomper l'exigence d'un travail intellectuel dense. Une autre partie du contre-don, qui n'est pas inscrit dans la sphère du plaisir, est le « retour sur investissement » intellectuel, en terme de savoirs nouveaux qui peut être escompté par certains participants.

Le participant, un individu pluridimensionnel

Les participants, en parlant d'eux-mêmes et de leurs attentes, brandissent souvent plusieurs identités à la fois.

Certains se disent « *acteur et spectateur* » des transports (Michèle) puisqu'ils utilisent certains modes de transport et croisent les autres modes, écoutent les utilisateurs de modes différents. Ils sont à la fois « *utilisateurs* » et à ce titre possèdent une expertise d'usage des déplacements, qui nourrit leur perception des difficultés liées au transport, et « *citoyens* » et à ce titre ils s'estiment fondés à porter leur voix aux élus, à partager avec eux leur réflexion.

En tant que « *citadins* », ils sont sensibles à la qualité de vie en ville, sont soucieux d'y contribuer et notent les désagréments liés à l'usage de la voiture, quand bien même ils en sont les conducteurs. Seul Bastien, qui vient des alentours de La Roche sur Yon, entend représenter le côté « *rural* », du moins périurbain, parent pauvre du transport.

¹⁵⁵ Vermeersch, S., « Du bénévolat au renouvellement des liens sociaux », séminaire « Individu/collectif dans le mouvement associatif », 9 janvier 2006, cycle de séminaire universitaire international *Démocratie participative, délibérations et mouvements sociaux*.

¹⁵⁶ Ion, J., 1997, *La fin des militants ?*, Paris, les éditions de l'Atelier/ éditions ouvrières.

La mobilisation de ces facettes diverses de l'individu engagé dans la conférence de citoyens tend à lui accorder du crédit, du poids, de la légitimité face aux interlocuteurs potentiels – les élus et les experts-, ceux-là même, pour reprendre l'expression de Jacques, qui « habituellement décident tout seuls » et face auxquels les participants doivent se convaincre de leur propre importance.

La curiosité, un registre bifide

Le rapport incertain quant à ce qui est attendu du groupe se reflète dans la curiosité des participants, au deux sens du terme. Les participants sont dans l'ensemble curieux, c'est-à-dire ouverts, désireux d'apprendre plus sur la question des transports, de découvrir des villes et leurs réseaux de transport, de rencontrer d'autres citoyens, ainsi que des élus et des intervenants. Mais parfois cette curiosité peut se faire plus intrusive et indiscreète: Cyril évoque ainsi son souhait de « *découvrir les coulisses des modes de déplacements urbains, ce qui se fait dans les autres villes* ». **Jusqu'où l'AET et les élus des villes hôtes sont-ils prêts à faire pénétrer les habitants dans les coulisses des politiques de transport public, à faire pénétrer les profanes dans le temple¹⁵⁷ ?**

L'ambiguïté de la place de la conférence dans le processus de décision

Se poser la question de la place de la conférence dans le processus de décision revient à se demander le rôle qui lui est conféré par les différents acteurs : quelle est sa fonction ? Quel est son emploi ? Comment les différents personnages vont-ils prendre leur place dans cette représentation ?

L'évolution des registres de motivation des participants prouve un ajustement partiel de celle-ci sur l'objectif fixé officiellement par le commanditaire et qui lui-même prend forme au cours du processus. Ainsi l'apparition dans les entretiens semi-directifs en fin de processus de la sensibilisation comme effet principal attendu par l'AET et attendue la plus importante envers le processus, du point de vue même des participants est un bon indicateur que cet élément a été présent dans le dispositif alors qu'il n'était pas évoqué en début de processus, ni par les participants, ni par les membres du Comité de Pilotage et la Directrice de l'AET.

Pour ne pas tomber dans une posture critique adéquate de la théorie de la manipulation qui revisiterait *a posteriori* le dispositif et y lirait l'action d'une main invisible, celle du

¹⁵⁷ Etymologiquement, le profane, non initié à une religion est celui qui demeure devant le temple (pro – fanus)

commanditaire ou du consultant, qui manipulerait le groupe de citoyens vers un dénouement prévu d'avance (c'est-à-dire une déclaration citoyenne dont les éléments auraient été identifiés en amont à la conférence de citoyens), **je propose d'utiliser comme fil conducteur analytique de « cadrage/ débordement »**. Cette notion a été développée par Michel Callon, notamment, en sociologie de l'innovation. Il explique que lorsqu'il y a innovation dans un marché économique, les différents acteurs s'accordent sur un cadre permettant de mettre en place l'innovation (qui est en relation ? qu'est ce qui s'échange ? selon quelles conditions ?). Ce **cadrage** aboutit au formatage des biens et des agents. Il tend même à être verrouillé technologiquement (les acteurs font un choix et éliminent les autres possibles). Pour autant, les marchés sont inévitablement confrontés à des effets non prévus, qui remettent en question le cadre, il s'agit de **débordements** qui font avancer le marché vers un nouvel état, et reconfigurent les relations entre les agents, et entre les biens¹⁵⁸.

Ce concept me semble pertinent pour rendre compte du dispositif vivant et partiellement imprévisible que constitue la conférence de citoyens :

- Le commanditaire, l'Association des Elus en charge du Transport introduit une innovation procédurale au sein d'un espace diffus de *policy making* en matière de mobilité.
- Le cadrage de cette innovation est réalisé en interaction par les différents acteurs (participants, commanditaire, comité de pilotage, consultant), par rapport à leurs attentes et objectifs, comme nous venons de le voir, mais aussi par rapport à leurs ressources et contraintes.
- Ce cadrage est susceptible d'évoluer – et paraît évoluer, au regard de la mutation des attentes exprimées et reconstruites.

Avant de nous pencher plus précisément sur les débordements qui ont amené des modifications de cadrage, notamment plus centrées sur la sensibilisation et l'aspect expérimental de la conférence de citoyens, ce qui sera le sujet de la partie II du chapitre 3 qui poursuit l'exploration du cadrage de départ à partir d'autres propriétés de **l'agencement socio-technique**, à la fois logistiques et matérielles et immatérielles (forme des interactions entre les participants, les animateurs et les intervenants).

¹⁵⁸ Callon, M., « Technosciences, marchés économiques et démocratie dialogique », séminaire du GRETS EDF, 21 février 2006.

L'analyse de la mise au point de la méthodologie de la conférence de citoyens, de sa mise en œuvre et des attentes liées à ce processus par les différents acteurs fait apparaître l'aspect expérimental, négocié et incertain de la mise en œuvre de la conférence de citoyens de l'A.E.T.

Cette démarche est expérimentale à plusieurs titres.

Fin 2002, **la méthode de conférence de citoyens est encore peu connue**, voire inconnue du grand public et des élus. En l'absence de références partagées, analysées et comparables, l'AET et Missions Publiques ajustent donc cette méthode, l'adaptent au contexte de l'AET, sans décliner de manière orthodoxe la méthode danoise. Nous touchons ici au caractère plastique des méthodes participatives : en l'absence d'une homogénéisation des procédures par voie législative ou par un accord sur des méthodologies de référence, les dispositifs concrets varient beaucoup, y compris sous un même label. Cette notion d'expérimentation autorise de la créativité et de la souplesse, elle implique aussi un engagement moindre des parties prenantes envers ce qui reste du ressort de l'essai.

Le sujet de la conférence de citoyens est lui aussi innovant : **la « mobilité durable » constitue en 2003 une problématique émergente**, un changement de cadre de la politique de transport encore peu diffusé auprès des autorités publiques de transport (les élus locaux) et totalement inconnu de la population. Rappelons que deux ans plus tard, seuls 42% des Français déclaraient avoir une idée précise de ce qu'est le développement durable¹⁵⁹. Alors son avatar en matière de mobilité...

Enfin, la méthode « conférence de citoyens » constitue **une innovation pour l'AET**, qui opte pour cette méthode de participation d'un groupe de citoyens, à la place de son habituel sondage d'opinion pour figurer l'opinion publique au sein de son congrès. La mise en œuvre méthodologique constitue aussi **une nouveauté pour Missions Publiques** qui étend ici son champ d'activités.

Ce caractère triplement expérimental fait de la conférence de citoyens un terrain d'ajustement entre les différents acteurs pour s'accorder sur l'objectif et le déroulement de la conférence de citoyens. Nous avons rendu ici compte des négociations entre la Directrice

¹⁵⁹ Sondage Ipsos, « les Français et le Développement Durable », 30 novembre 2005

de l'AET, le Bureau de l'AET et Missions Publiques quant à la configuration de la conférence de citoyens. **Chaque acteur cherche à peser sur le sens et la morphologie de la démarche, en fonction de ses ressources et de ses contraintes.** Ainsi, Missions Publiques a pu, grâce à son expertise et sa légitimité en matière d'animation de groupe, introduire une innovation de taille dans la méthode « conférence de citoyens » : les participants n'y seront pas simplement des profanes, mais se serviront de leurs expériences quotidiennes de déplacement, de leur expertise d'usage, pour nourrir la réflexion collective. Sur le choix du ressort territorial ou la composition du Comité de pilotage, l'AET n'a pas partagé son pouvoir de décision avec son prestataire. La Directrice a opté en fonction de ses contraintes (comment ne froisser aucun élu membre du Bureau) et de ses ressources en appelant à son réseau propre pour la composition du Comité de Pilotage. Les participants, en entrant dans le processus avec des attentes et des motivations variées, prennent part à la négociation sur le dispositif : le déroulement de la conférence de citoyens sera-t-il conforme à leurs attentes ? Et sinon, comment agiront-ils pour peser sur le cours du processus, quitte à s'opposer aux consultants et à l'AET ?

La mise en œuvre de la démarche et son issue sont teintées d'incertitude.

Les objectifs attribués à cette méthode sont multiples : s'agit-il de partager avec les citoyens les enjeux des déplacements et d'expliquer le projet de développement durable ? La **fonction heuristique** serait alors prédominante : « une politique durable et démocratique des transports passe par la compréhension et la discussion la plus générale possible des enjeux communs et des conflits d'intérêt, ainsi que des relations qui existent entre transport, aménagement du territoire, urbanisme et environnement¹⁶⁰ ». A moins qu'il ne s'agisse de **susciter des changements de comportement**, qui, en matière de mobilité durable comme de développement durable, sont au cœur des débats d'experts : « l'action publique est plus que jamais nécessaire, mais il faut que chacun change son comportement quotidien. Il nous faut enlever la voiture que nous avons tous dans la tête, réhabiliter la marche, mode urbain par excellence, le vélo, qui est un mode bien adapté à la ville et aussi pour rejoindre les axes de transport collectif.¹⁶¹ ». **L'objectif politique**, celui de donner à voir la volonté des élus d'écouter les citoyens est très présent, notamment au sein du Comité de pilotage. Mais les élus de l'AET sont singulièrement silencieux à l'aube de la conférence de citoyens...

¹⁶⁰ Dron, D., 1995, *Pour une politique soutenable des transports*, rapport au ministère de l'Environnement, Paris, la Documentation Française, p 57.

¹⁶¹ Duchêne, C., 2002, « Des politiques de transport public aux politiques globales de déplacements », in *Déplacement et transports publics : un avenir pour la ville*, Economie et Humanisme n°359, décembre 2001-janvier 2002, p 24

Missions Publiques, dans la conduite de cette démarche, engage des principes méthodologiques liés à sa *praxis* (non directivité, maïeutique). Elle poursuit également un intérêt plus prosaïque, une réussite de la démarche aux yeux de l’AET et du public du congrès à venir assurerait un surcroît de réputation et entraînerait des retombées commerciales. Entre éthique de responsabilité et éthique de conviction, comment les consultants de Missions Publiques vont-ils positionner leur rôle de tiers entre l’AET et les citoyens ?

L’attente des citoyens est elle aussi protéiforme, et comme nous l’avons vu, évolutive.

Les registres de motivation se resserrent tout au long du dispositif, les attentes envers les élus se précisent...

<i>Registres de motivation exprimés lors de la phase de recrutement</i>	<i>Registres de motivation exprimés lors de la session 1</i>	<i>Registres de motivation exprimés à l’issue des trois sessions (entretiens individuels)</i>
Curiosité	Dialogue avec les élus	Citoyenneté
Sociabilité	Problématique de transports	Problématique de déplacement
Civisme	Sociabilité	Dispositif de sensibilisation au changement de comportement de déplacement
Plainte		
Recherche d’une efficacité des transports		
Changement de comportement modal		

A l’issue du processus, plusieurs participants évoquent le fait que la conférence de citoyens a avant tout permis de les sensibiliser au changement de comportement de déplacement.

Nous allons dans les deux chapitres suivants retracer le déroulement de la conférence de citoyens pour comprendre les éléments qui ont amené le groupe à évoluer dans ses attentes pour les reconstruire en fin de processus.

L’ambiguïté est forte au ce qui concerne le statut des participants, soumis à des injonctions contradictoires : à la fois profanes et experts d’usage, censés figurer les citoyens ordinaires et sélectionnés par appel au volontariat, désintéressés et indemnisés... **Quelle sera leur légitimité** face aux experts du transport et aux élus ? **Sur quoi seront-ils reconnus compétents pour s’exprimer**, et en quel nom ?

Le processus est donc incertain –c’est là son intérêt pour la recherche – et son devenir aussi : comment l’AET va-t-elle accueillir et utiliser le travail des vingt citoyens réunis dans la conférence de citoyens ? Nous avons vu que l’AET n’a pas souhaité s’engager sur le traitement des résultats. Par ailleurs la question de la capacité de l’AET, lobby et centre de ressource pour les élus, à peser sur le secteur du transport demeure entière.

CHAPITRE 3 : LA VIE D'UN LABORATOIRE DE PLEIN AIR

Dans les deux premiers chapitres, nous avons décrit et analysé le contexte - pris dans sa dimension la plus large -(évolution des modalités de l'action publique et du rapport au politique, renouvellement des problématiques de la politique publique de transport, émergence et tensions du marché de la participation) et méso-scopique (enjeux des deux organisations contractantes) dans lequel la conférence de citoyens a été envisagée par l'Association des Elus en charge du Transport et bornée méthodologiquement par le cabinet Missions Publiques, en négociation avec le commanditaire.

L'analyse de dispositifs participatifs est souvent réalisée à l'aune de théories stimulantes sur le plan normatif (théorie de la délibération démocratique principalement, mobilisation de grilles d'analyse issues de la sociologie des mouvements sociaux ou d'une sociologie critique en terme de domination) dont nous interrogerons la pertinence à l'épreuve des faits dans la seconde section du chapitre suivant.

Les dispositifs participatifs sont alors étudiés pour mettre à l'épreuve des partis pris théoriques qui ne se réalisent pas ou prou en pratique. Cette optique normative témoigne souvent de l'engagement intellectuel voire militant des chercheurs pour la définition d'une bonne démocratie, d'un modèle de société réellement démocratique. Ces prises de position du chercheur sont souvent un moteur positif de la recherche, puisque les chercheurs sont eux-mêmes pris dans la trame des motifs des sujets et sont susceptibles de partager les motifs d'action des objets pris pour sujets d'analyse¹⁶². Elles sont aussi un moyen de faire avancer la connaissance qu'une société a d'elle-même, puisqu'en faisant œuvre scientifique, le sociologue ne supprime pas la lutte, mais vise à « la rendre plus claire, c'est-à-dire finalement plus concrète et plus humaine¹⁶³ ». Mais **ces partis pris théoriques forts conduisent à négliger certaines interactions, certains effets, différents de ceux vers lesquels se porte le regard du chercheur dans le cadre d'analyse choisi**. Max Weber mettait déjà en garde l'apprenti chercheur sur la nécessité de clarifier les présupposés qui le guident : « dans chaque cas, une portion seulement de la réalité singulière prend de l'intérêt et de la signification à nos

¹⁶² Elias, N., 1993 (1983) *Engagement et distanciation – Contributions à une sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard ; Corcuff, P., « Une social démocratie libertaire, en rupture avec le capitalisme » in Corcuff, P., Ion, J., de Singly, F., 2005, *Politiques de l'individualisme, entre sociologie et philosophie*, Paris, éditions Textuel, Collection la Discorde, pp 135-164

¹⁶³ Crozier, M. 1970, *La société bloquée*, Le Seuil, « Politique », pp 12-13.

yeux parce que seule cette portion est en rapport avec les idées de valeurs culturelles avec lesquelles nous abordons la réalité concrète.¹⁶⁴ »

C'est pour limiter ces œillères théoriques relatives que nous avons adopté une démarche inductive, partant d'une analyse scrupuleuse des faits pour remonter vers des modèles explicatifs pertinents, qui relèvent d'univers théoriques pluriels.

Le titre de ce chapitre fait explicitement référence à l'ouvrage de Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe qui qualifient de « laboratoire de plein air » les forums hybrides, comme espace de rencontre, de confrontation d'acteurs autour de l'exploration d'une question, en complément de la « recherche confinée » produite par les scientifiques dans les lieux légitimes de production des savoirs. Avant d'en venir explicitement à ce que produit une telle rencontre entre profanes, experts et décideurs, **nous proposons une analyse détaillée du dispositif participatif constitué par la conférence de citoyens de l'AET**. Si nous employons par simplicité d'usage la notion de dispositif, popularisé en sciences sociales par Michel Foucault, **c'est plus précisément l'agencement socio-technique qui sera décrit et analysé dans ce chapitre**. Ce concept issu de l'anthropologie des sciences et techniques permet de rendre compte de la combinaison d'êtres humains et de dispositifs techniques qui sont pris dans une configuration dynamique, en soulignant le caractère composite de toute action, lié à l'idée que « l'agencement agit¹⁶⁵ ». Ici l'agencement socio-technique est composé à la fois des citoyens participants, des animateurs de Missions Publiques, des intervenants voire de manière plus indirecte par le Comité de Pilotage mais aussi par des dispositifs techniques (dispositifs scéniques, mode d'animation, supports de travail, ordre du jour, dispositions matérielles et logistiques diverses).

Cet agencement socio-technique permet le développement, tout en la conditionnant et en la contenant d'une *scène publique* – ou dans notre cas semi-publique- avec sa forme institutionnelle, ses règles du jeu, ses jeux de rôles et de statuts, ses rituels pratiques, ses routines, ses interactions et relations interpersonnelles diverses ; ses intrigues propres, des outils d'objectivation et de modes de publicisation¹⁶⁶.

¹⁶⁴ Weber, M., 1965 (1904°), « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales », *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon, p 162.

¹⁶⁵ Callon, M., « Quel espace public pour la démocratie technique ? », in Cefaï, D., Pasquier, D. (coord.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, 2003, Paris, Presses Universitaires de France, collection Currap, p 197-221

¹⁶⁶ Cefaï, D., « Etude de cas de l'association d'habitants la Bellevilleuse », communication lors de la Journée franco-allemande d'études « Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ? », 27 février 2006

Une double optique guidera notre investigation : il s'agira dans le même temps d'identifier le mode de fonctionnement de l'agencement socio-technique et de la scène semi-publique qui s'y déroule en mettant au jour les logiques d'animation, les rôles endossés par les différents protagonistes et dans le même temps de considérer ce dispositif comme vivant, évolutif et contingent, bien loin d'un idéal typique théorique. Ce sont justement ces écarts à la norme de ce qui était attendu par le commanditaire, par les animateurs et par les participants qui nous permettent d'appréhender la conférence de citoyens dans sa réalité empirique.

Cette approche la plus pragmatique possible du fonctionnement du laboratoire de plein air, de ses propriétés internes dans une démarche doublement descriptive et analytique se double d'un travail de rupture épistémologique, entre le travail de consultante au sein de Missions Publiques qui m'a permis de vivre ce dispositif de l'intérieur, avec un fort rôle dans le modelage du dispositif, et la prise de distance nécessaire à l'objectivation sociologique du dispositif. Décrire les techniques d'animation implique de verbaliser et d'objectiver les pratiques professionnelles de Missions Publiques, les modes de relations professionnelles et affectives entre les consultants et les participants, en ce qu'ils pèsent sur l'agencement socio-technique, dont je fus en partie le démiurge et dont je me fais à présent le critique.

Ce chapitre présente le déroulement concret de la phase opérationnelle de la conférence de citoyens, c'est-à-dire les trois sessions de rencontre. Pour en rendre compte, nous entrecroiserons **deux logiques d'exposition** : une **logique thématique** visant à mettre en exergue les récurrences de chaque session (modalités de travail du groupe, interactions encadrées, etc.) et les moments forts de rupture dans la dynamique de groupe et la production de l'avis du groupe, ainsi qu'une **logique chronologique** plus classique indispensable pour se repérer dans le processus global.

Nous nous proposons dans ce chapitre de poursuivre l'exploration du cadrage de départ. Dans la section précédente, les motivations des acteurs ont été investiguées. **Nous allons à présent tenter de repérer les ressources et contraintes du dispositif,** nées d'une confrontation de la méthode avec les contingences pratiques et les jeux des acteurs, en ce qu'elles conditionnent la réalisation des motivations des acteurs.

C'est ici la vie même du dispositif qui va être appréhendée, tout d'abord dans une perspective morphologique. Comment se sont déroulées les sessions ? Selon quel agencement théorique mais surtout réel ? Comment la formation s'est-elle déroulée, de quelle

manière s'est effectué le balancement entre temps de formation/ information et le temps de travail à huis clos visant à ce que les participants aboutissent à la rédaction d'un avis final qui soit le reflet d'une réflexion collective ?

Le premier temps sera consacré à une réflexion sur la part de l'imprévu et de la logistique dans le dispositif et leur impact considérable sur le déroulement des sessions, battant en brèche une vision « pure » de la mise en œuvre des méthodologies participatives.

Puis le second temps sera dévolu à une description fine des temporalités qui agencent les sessions : moments d'échange avec des intervenants extérieurs, moments de travail à huis clos sur la question posée par l'AET, et un temps spécifique d'expérimentation et d'expression plus récréative, temps qui constitue une innovation conséquente par rapport à la méthode initiale de conférence de citoyens.

I. Impact de l'imprévu et de la logistique sur le dispositif

La part de Dieu, la part du Diable et la part du Factotum...

Voici comment pourrait s'intituler cette partie tant elle s'attache à décrire les aspects dont justement les praticiens des démarches participatives parlent peu et que les chercheurs investissent peu, soit qu'ils apparaissent trop prosaïques, soit faute de temps et d'outils de recueils de données adéquats. La force d'une observation participante totale, comme animatrice du dispositif, est justement de permettre le recueil d'un corpus d'anecdotes, de renseignements épars, de pratiques professionnelles diffusées des consultants, qui ont été utiles pour appréhender le poids des aspects matériels et logistiques, entraînant des ajustements continus du déroulement méthodologique prévu, et donc rendant le dispositif participatif d'autant plus passionnant à étudier et analyser qu'il est mouvant et contingent.

Dans un dispositif qui mobilise vingt citoyens (qui sont avant tous des individus avec des contraintes professionnelles et familiales) venus de cinq villes appartenant à des régions distinctes pendant quatre sessions d'un jour et demi se tenant dans trois villes différentes, l'organisation logistique est cruciale, chronophage et contrainte. Parce que le consultant a été chargé par le commanditaire de prendre cette organisation en charge, en gérant une enveloppe budgétaire globale, le voici qui se transforme une partie du temps en factotum, en trésorier et en Gentil Organisateur.

Par ailleurs, cette organisation logistique est soumise à des aléas. Car rien ne se passe jamais comme prévu... La conférence de citoyens est un dispositif vivant à double titre : il rassemble des êtres vivants dont les comportements ne sont pas entièrement prévisibles et il constitue une innovation, « une première fois », pour tous les acteurs qui y prennent part. Ceux-ci réagissent par rapport à des mises en situation nouvelles pour eux et non pas routinisées. C'est pourquoi je fais le choix d'observer l'impact sur les participants de la part de l'imprévu, car celui-ci joue un rôle dans tout dispositif visant à faire travailler ensemble des acteurs, en obligeant ceux-ci à ajuster leurs jeux, et souvent à coopérer.

Cette idée que ce laboratoire en plein air n'est pas un espace « pur » de délibération collective voire de fabrication de l'intérêt général – la part d'un Dieu laïc incarnant l'idéal républicain – rejoint d'ailleurs l'analyse de Bruno Latour et Steve Woolgar sur la manière

dont se fait la science, comme construction sociale contingente plutôt que comme fruit d'une démarche à la scientificité parfaite¹⁶⁷.

Cette part d'un Diable facétieux ne relève pourtant pas du hasard. L'imprévu qui sera considéré dans cette partie ne tient pas du concours de circonstances inexplicable et fortuit. Il s'agit plutôt de circonstances inattendues, qui n'ont pas été prises en compte comme étant probables lors de la construction du déroulement des sessions. Porter le regard sur ces imprévus est révélateur en creux de stratégies implicites de certains acteurs et en saillie de l'ajustement des jeux des autres acteurs. Autrement dit, de débordements du système et des nouveaux cadrages qui en découlent.

1. Causes et effets des imprévus

Trois types d'imprévus ont été repérés dans le déroulement des sessions. Tous trois contribuent à donner forme à la morphologie réelle des sessions, en creusant l'écart avec la conception morphologique de départ par le commanditaire et Missions Publiques. Ces trois catégories d'imprévu renvoient à la maîtrise (d'ailleurs plus ou moins contrôlée) de zones d'incertitude distinctes par des acteurs différents¹⁶⁸.

Des imprévus logistiques et matériels, révélateurs de l'attention des mairies des villes hôtes

Il s'agit de changement de dernière minute dans la configuration matérielle d'une session. Ce sont les villes hôtes qui sont chargées de pourvoir aux demandes matérielles

¹⁶⁷ Latour, B., Woolgar, S., 1988, *La Vie de laboratoire : la Production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte.

¹⁶⁸ La notion de zones d'incertitudes vient de la sociologie des organisations, notamment Crozier M., Friedberg, E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil. Ces zones correspondent aux failles dans les règles, aux défaillances techniques, aux pressions économiques qui empêchent le déroulement des objectifs de l'organisation. Elles ont également une autre source, les acteurs peuvent avoir intérêt à masquer leur véritable jeu, afin de conserver une certaine capacité de négociation dans les jeux de pouvoir. Un comportement imprévisible réduit le pouvoir de celui qui édicte les règles et cherche à les faire appliquer.

liées à l'accueil d'une session de la conférence de citoyens. Dans la phase préparatoire, le choix des villes hôtesse était entre autres conditionné à l'acceptation de la municipalité de prendre en compte les aspects logistiques suivants : réservation d'une salle pour la tenue des sessions avec fourniture de chaises et tables, de préférence dans la mairie, pauses café, prévision d'un repas pour le vendredi soir et le samedi midi sur place, fourniture d'un *pass* permettant d'utiliser les transports en commun dans la ville pendant les deux jours.

Missions Publiques assurait la réservation du transport entre le domicile des participants et les villes hôtesse, le défraiement des repas pris pendant les trajets, la réservation de l'hôtel pour la soirée du vendredi (et du samedi si la session finissait trop tard pour que les participants rentrent chez eux) et la réservation d'un restaurant pour le samedi soir si besoin. Ces éléments étaient alors pris entièrement en charge financièrement par Missions Publiques en tant que mandataire de l'AET.

Pour la mise au point de l'accueil du groupe, Missions Publiques était en relation avec le cabinet du Maire des villes hôtesse. Celui-ci se montrait plus ou moins bienveillant vis-à-vis de la démarche de l'AET, sachant que l'élu avait donné son accord global, mais parfois agacé par les conditions.

L'expérience de l'accueil dans la seconde ville, lors de la session 2 du 24 et 25 mai est révélatrice de la manière dont l'organisation matérielle et logistique par le cabinet constitue une source d'incertitude et donc de pouvoir de celui-ci impactant fortement le déroulement des sessions.

Les relations téléphoniques entre Yves Mathieu et le directeur de cabinet du maire avaient été difficiles : nous avons reçu une lettre nous informant que « *malgré tout l'intérêt de Monsieur le Maire pour notre démarche, il ne pourrait pas accueillir le groupe et prendre à sa charge leur restauration* » Or ce Maire se trouve être membre du Bureau de l'AET. La Directrice de l'AET le contacte alors à notre demande pour clarifier la situation. Il accepte alors d'intervenir devant le groupe à la mairie le vendredi soir mais refuse de prendre en charge les repas, bien qu'il s'y était engagé précédemment lors de la validation de la conférence de citoyens lors d'un Bureau de l'AET. De plus, la salle municipale qu'il met à la disposition est hors de la mairie car la mairie est fermée et/ ou en effectif réduit le vendredi et samedi.

Missions Publiques se retrouve avec un excédent de travail logistique puisqu'il lui faut aussi organiser les repas du vendredi soir et samedi midi avec un traiteur.

Nous arrivons dans la ville dans la matinée de vendredi alors que le rendez vous avec les participants est fixé à 14 heures à la gare. Nous nous rendons à la mairie pour saluer le directeur de cabinet et valider avec lui l'intervention du Maire : celle-ci doit avoir lieu dans la salle du conseil municipal, une salle prestigieuse, riche de représentations allégoriques de la République et de dorures.

Nous nous rendons ensuite à la salle municipale mise à disposition. Celle-ci est située à ¼ d'heure de la mairie : c'est une salle haute de plafond, qui a une acoustique digne d'un gymnase. Elle est très sombre et beaucoup trop grande : il paraît impossible d'y travailler en groupe dans de bonnes

conditions. Le directeur du cabinet est injoignable puis refuse de répondre à nos appels. Heureusement le gardien prend l'initiative de nous conduire dans une autre salle municipale très excentrée mais plus adaptée. Nous nous installons donc dans une seconde salle, située à plus d'une demi-heure de la mairie et nécessitant deux changements de bus ce qui compromet notre déroulé d'animation. En effet, nous devons être à 19h à la mairie puis revenir dîner dans la salle, où le traiteur livre le repas. Nous entamons un bras de fer avec le maire, via son cabinet. Puisqu'il n'a pas pu nous trouver une autre salle que celle-ci, nous l'invitons à venir donner son allocution sur place pour qu'il réalise dans quelles conditions il place le panel. Il nous est répondu par un autre membre du cabinet que ceci est contraire au protocole. Nous perdons la partie et revoyons au mieux le programme et le conducteur d'animation pour rentrer dans les nouvelles contraintes horaires.

Cette anecdote permet d'avancer l'hypothèse que **l'organisation de l'accueil par le cabinet peut être une mesure de rétorsion**. Le Maire, par le truchement du cabinet, a exprimé son souhait de ne pas accueillir le groupe, ni matériellement, ni symboliquement en lui accordant une allocution. Il finit par accepter de parler devant le groupe de citoyens, sous la pression de la Directrice de l'AET qui le rappelle aux devoirs liés à sa charge à l'AET. En cela, elle exerce une contrainte d'autorité qu'il peut considérer comme illégitime puisque l'AET est censée être un outil pour ses membres et non l'inverse. Il faut se rappeler que les élus membres du Bureau avaient donné leur accord du bout des lèvres à la tenue de la conférence de citoyens. Aussi donc le Maire accepte de rencontrer le groupe, de l'accueillir dans une salle municipale, sans céder sur la question de la prise en charge des repas. Formellement, il remplit ainsi une bonne part du contrat. Mais en réalité, la salle fournie ne répond pas du tout à la demande détaillée dans les fiches techniques envoyées aux villes hôtes. Le cabinet a traduit les réticences du Maire sur le plan matériel en trouvant une salle inadéquate à un travail en groupe basée sur la délibération. **Il a ainsi utilisé la source d'incertitude qu'il maîtrisait, - l'arbitrage entre les ressources d'accueil disponibles -** que Missions Publiques ne connaît ni ne contrôle.

Missions Publiques trouve un autre lieu plus adapté, sans le concours du cabinet, qui d'ailleurs ne commentera pas l'initiative d'un agent municipal chargé de la surveillance des salles municipales de proposer une autre salle libre ce jour là. Le prix à payer pour un meilleur confort acoustique est l'éloignement du centre ville, qui d'une part compromet le programme de la journée et d'autre part constitue **une traduction topographique de l'intérêt très périphérique porté par le Maire et son cabinet à la conférence de citoyens**.

Les rapports de force que révèlent ces imprévus logistiques sont intuitivement perçus par les participants, à travers la crispation des animateurs (Yves et moi), à travers une critique dure des conditions matérielles et à travers la perception, lors de la réception par le Maire, de

son intérêt relatif pour la démarche. Ainsi dans la synthèse collective en fin de session, l'accueil est jugé décevant :

« Le fait d'être reçu dans une salle en périphérie contraste avec l'accueil à la mairie »

« La comparaison avec [la ville hôtesse de la première session] est désavantageuse pour [la ville hôtesse de la deuxième session] »

« Cela a perturbé les animateurs et le groupe »

« Le Maire ne semble pas investi dans la démarche de l'AET vu son accueil »¹⁶⁹

Cette perception négative par le groupe de conditions logistiques imprévues est sans doute exacerbée par l'énerverment visible d'Yves et de moi-même, devant un surcroît de travail mais aussi devant le déficit de reconnaissance de notre « mandat » (organiser la conférence de citoyens de l'AET) par la Mairie. Les participants nous en ont d'ailleurs fait le reproche :

« A [ville hôtesse de la deuxième session], ça a été le tournant de la conférence de citoyens et j'ai été déçu. C'était la bérézina : il y a eu les problèmes matériels et les changements de salle. Ce n'était pas assez préparé. » (Cyril, entretien individuel)

Car apparemment cette désorganisation ou plutôt ce changement d'organisation de dernière minute a démobilisé le groupe, vite habitué lors de la session 1 à de bonnes conditions de travail (le travail en groupe, l'intervention du Maire et les repas étaient prévus dans la mairie ; mairie et hôtel étant situés en plein centre ville à dix minutes à pied) :

« A [ville hôtesse session 2], il n'y a rien eu : tout allait mal : on était loin de l'hôtel, c'était mal réglé, même le climat était mauvais. Les gens étaient démobilisés, ils râlaient facilement. A [ville hôtesse session 1], tout avait si bien fonctionné, le groupe avait été si fusionnel. A [ville hôtesse session 2], ça a été difficile et ça a pénalisé le travail. A [ville hôtesse session 3]. C'était très bien. » (Alain, entretien individuel)

Les contingences matérielles, comme signes d'un engagement plus ou moins apparent des municipalités en faveur de la conférence de citoyens, concourent à la formation de jugements sur les élus chez les participants. Alain continue ainsi son tour d'horizon rétrospectif des trois villes hôtesse :

« Je remarque que dans les villes à tendance socialiste, on a été mieux reçu, ils sont plus ouverts à la participation des citoyens. » (Alain)

Plus encore, la nécessité de réajuster le dispositif et donc les jeux de chacun, contribue à souder le groupe dans une expérimentation imprévue. Ainsi dans cette deuxième ville hôtesse, la salle est située en périphérie sud, alors que l'hôtel des participants est en périphérie nord. Les participants et les consultants font alors l'expérience des trajets en bus de banlieue à banlieue. Le trajet qui nécessite un changement en centre ville dure quarante-cinq minutes à peu près, temps dont nous apprendrons par la pratique qu'il augmente d'un bon tiers le samedi

¹⁶⁹ Ces verbatims sont extraits du compte rendu de la session 2.

matin. Cette péripétie, vécue collectivement, dans la bonne humeur et sous la pluie, constitue pour certains- 4 participants sur 5 sont des automobilistes quasi exclusifs- **une réelle épreuve des transports publics**, au double sens d'aventure et d'essai permettant d'évaluer les qualités, et plus vraisemblablement les contraintes.

« A [ville hôtesse session 2], on a vécu la difficulté des déplacements : avec tout le temps qu'on a passé dans les transports en commun pour aller aux réunions et à l'hôtel. En bus on mettait 45 minutes et en voiture 15 minutes ». (Véronique, entretien individuel)

« A Reims, quand on était loin de la salle et qu'on a cru que le bus ne nous attendrait pas : on était vraiment au vif des difficultés des transports en commun! C'est une anecdote comique » (Alain, entretien individuel)

D'autres imprévus logistiques sont imputables aux rapports de force entre les cabinets et Missions Publiques comme représentant de l'AET, mais ne bénéficiant pas du crédit de légitimité de l'association donc davantage suspect de ne pas remplir sa part de l'organisation dans cette négociation sur l'accueil. Mais s'ils ont eu un impact sur l'organisation de la journée, ils ont été beaucoup moins perceptibles du côté des participants.

Dans la première ville hôtesse, le directeur de cabinet nous appelle deux semaines avant la session (alors que les réservations d'hôtel ont été faites) pour nous demander de changer la date de la session (d'invertir avec celle de la seconde ville hôtesse) car « son » élu est en déplacement à l'étranger ce week-end. Nous lui faisons remarquer que tout avait été prévu, avec l'accord du maire qui est le Président de l'AET, depuis plusieurs mois et qu'il nous est impossible de changer les dates. Il ne veut rien entendre. Nous faisons intervenir la Directrice de l'AET qui joint le maire et rétablit la situation avec lui : tout avait bien été prévu. C'est le Directeur de Cabinet qui avait pris l'initiative d'appeler Missions Publiques à ce sujet, sans échange direct avec le Maire, vraisemblablement pour alléger l'agenda fort rempli de celui-ci. Une semaine plus tard, le directeur de cabinet nous appelle pour nous avertir que Monsieur le Maire refuse d'être filmé par l'équipe suivant le projet. Nous lui expliquons que l'équipe vidéo réalise un film institutionnel pour le compte de l'AET et qu'il serait difficilement justifiable que le Président de l'AET, hôte du lancement de la conférence de citoyens, n'y apparaisse pas. Nos négociations échouent. Le vendredi 4 avril, nous rencontrons le directeur de cabinet à la mairie. Il nous signale à nouveau la position du maire. Le lendemain, juste avant l'intervention du maire, Yves Mathieu prend le maire à part et lui expose l'intérêt pour lui d'apparaître sur l'image. Le maire accepte sans difficulté, il n'avait en fait pas été consulté par son cabinet à ce sujet.

Cette illustration accrédite l'idée qu'il existe une forte **source d'incertitude laissée à la technostructure dans la mobilisation des infrastructures et de l'élu, sous couvert de protection de celui-ci**. Le directeur de cabinet a pour mission de protéger au maximum « son » élu contre une surcharge d'emploi du temps et de faire le filtre entre la masse de sollicitation, en les hiérarchisant, voire en prenant sur lui d'y répondre. Ce qui rend pour lui légitime l'usage du pouvoir né de sa zone d'incertitude spécifique (l'accès au maire, la communication directe avec le maire). Cette tension des rapports provient sans doute en partie du fait que le cabinet constitue l'interface de l'élu pour ce qui concerne les affaires courantes locales, et non pas pour ses engagements sur le plan national. Aussi les directeurs de cabinet

rencontrés étaient peu au fait de l'action de l'AET et donc devaient estimer que la conférence de citoyens nécessitait un investissement moindre de l'élus que des urgences locales. La difficulté relationnelle avec Missions Publiques (j'avais forgé l'expression du « syndrome du directeur de cabinet » quand nous en plaisantions entre collègues) provenait essentiellement du fait que les refus partiels des directeurs de cabinet d'agrément aux conditions demandées pour l'accueil des sessions n'étaient jamais argumentés ni contextualisés mais assésés comme provenant d'une autorité supérieure immanente, ce qui constitue un indice des représentations autour des élus locaux.

Des participants imprévisibles, entre exit, voice et loyalty¹⁷⁰

La présence effective des participants représente une source potentielle majeure d'imprévisibilité. La participation à la conférence de citoyens était basée sur le volontariat. Une sorte de « contrat moral », appelé « charte de responsabilité : droits et devoirs des participants à la conférence de citoyens de l'AET, 2003 » avait bien été signée avec chaque participant dans lequel celui-ci s'engageait à suivre l'intégralité des sessions et la présentation publique lors du congrès de novembre 2003, en contrepartie de quoi il recevrait une indemnisation de 400 Euros.

Mais cet engagement reposait essentiellement sur le bon vouloir des participants, aucune mesure n'étant possible s'ils décidaient de stopper leur participation.

Placés dans un dispositif civique particulier visant à donner aux citoyens l'occasion de s'exprimer hors des élections, les participants ont la possibilité de choisir leur mode d'engagement, entre défection, protestation et loyauté pour reprendre la typologie d'Albert O. Hirschman. Ainsi cet auteur identifie des cycles d'engagement dans la sphère publique suivis de repli sur la sphère privée, suite à une déception vécue par l'individu engagé dans l'espace public. La conférence de citoyens est sous la menace de défections de la part des participants, en réponse à une déception, par exemple si leurs attentes ne sont pas comblées par le déroulement des sessions.

¹⁷⁰ J'utilise ici l'analyse d'Albert Hirschman selon laquelle les individus ont à leur disposition trois choix pour répondre à la répression politique, et plus largement à la faible possibilité d'expressivité politique dans les régimes représentatifs voire même, suivant ses analyses ultérieures, sur le marché : défection (*exit*), la prise de parole ou protestation (*voice*) ou la collaboration (*loyalty*). Hirschman, A., 1995, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, Espace du politique

Pourtant, il y a eu peu de cas de défections dans la conférence de citoyens de l'AET. Seul Jean Claude a quitté le processus en cours de route, en prétextant une sciatique foudroyante lors de la deuxième session. Sa douleur dorsale était sans doute réelle, en tout cas Missions Publiques n'avait pas de raison de mettre en doute ses propos. Pourtant, lorsque Yves et moi l'avons appelé à la fin de la deuxième session pour lui raconter ce qui s'était passé et qu'il puisse en partie rattraper le niveau d'information du groupe en vue de sa réintégration lors de la session 3, il a refusé la discussion. Il nous a annoncé son souhait de quitter la conférence de citoyens, sans vouloir partager avec nous ses motifs. Son attitude d'*exit* nous incite à chercher les raisons qui auraient pu le pousser à voter son désengagement avec les pieds. En revisitant *a posteriori* son attitude lors de la session 1, en tant qu'animateurs, Yves et moi en sommes arrivés à la conclusion que le contenu (sujets discutés) ou l'ambiance (type d'animation et d'interactions entre les participants) de la conférence de citoyens ne devaient pas combler ses attentes. Les motivations qu'il a exprimées vis-à-vis de la démarche étaient minimales : il venait pour « *participer au débat* » et « *se faire entendre en débat avec les élus* » pour « *améliorer le transport en ville* ». Il a fort peu participé au travail de groupe, restant assez en retrait. Dans les moments de convivialité, il discutait peu et le dernier soir de la session 1, alors que le groupe et les consultants allaient dîner ensemble dans un restaurant de gastronomie locale, il a préféré rester dîner dans sa chambre. Cette perception d'une « différence » a été relevée par les participants :

« *Et Jean-Jacques pourquoi il n'est plus venu ? Il ne se sentait pas à la hauteur ?* » (Tarik, entretien individuel)

« *On s'est bien entendu, il n'y a pas eu d'exclusion. Sauf Jean Claude qui dès le début n'est pas venu manger avec nous, il s'est exclu tout seul* » (Romain, entretien individuel)

L'hypothèse concernant sa défection est qu'il ne s'est pas senti dans un cadre assez sûr pour exprimer ses idées. En effet, lors de l'entretien avec Valérie dans la phase de sélection, il avait mentionné ses affinités politiques avec le Front National, et sa préoccupation sécuritaire forte. **Il est probable qu'il ne s'est pas autorisé à exprimer ses convictions, dans un groupe qu'il pouvait percevoir comme aligné sur des préoccupations autres**, à savoir la notion de citoyenneté et de développement durable¹⁷¹.

Les participants ont parfois opté pour **des stratégies de défections temporaires, leur permettant de regagner une marge d'action par rapport au groupe sans en sortir tout à fait** : ainsi Tarik a raté la matinée du deuxième jour de la première session, nous expliquant

¹⁷¹ Nous étudierons les conventions sur lesquelles va s'accorder le groupe dans le chapitre 5.

qu'il avait eu une semaine très chargée et qu'il n'avait pas entendu son réveil. Un retrait implicite peut aussi être manifesté par une attitude non verbale de non participation aux travaux.

« Une fois, dans un groupe je n'ai pas travaillé. Quelque chose avait du me déplaire. Il y avait toujours dans les sous groupes, des personnes en position d'attente. Il y avait d'autres groupes où j'adorais travaillé. » (Jacques)

Ce retrait permet de manifester son individualité propre dans la dynamique de groupe, face à une situation dérangeante, comme de devoir travailler avec des gens qui ne partagent pas du tout ses idées ou ne respectent pas les consignes de prise de parole.

Ces stratégies d'exit, imprévues et souvent incomprises des consultants, davantage centrés sur l'avancement du travail collectif et la bonne tenue du programme, questionnent la capacité de l'agencement l'agencement socio-technique –des outils d'animation, interactions entre participants, organisation matérielle et logistique insistant sur la convivialité et le « vivre ensemble »- **des dispositifs participatifs à autoriser l'expression d'opinions minoritaires et de malaises individuels par rapport à la démarche ou à une dynamique de groupe fondée sur la constitution d'une identité de groupe.**

Les moments de protestation des participants constituent des imprévus perturbateurs. Ces protestations étaient souvent adressées aux animateurs en tant que garants du cadre de travail et représentants du commanditaire. Elles obligeaient donc les animateurs à réajuster leurs comportements, et donc à faire évoluer le cadre pour traiter le débordement.

Souvent ce réajustement est essentiellement discursif : il s'agit d'argumenter pour justifier le bien fondé de la méthode. Ainsi quand le vendredi soir de la première session, Pierre s'énerve et fait part au groupe de sa consternation d'avoir passé une heure à reformuler la question posée par le commanditaire, Missions Publiques enregistre son mécontentement et explique qu'il était nécessaire que le groupe remodèle cette question pour mieux se l'approprier.

Ces micro protestations parfois adressées aux consultants en « *off* » (pendant les pauses café, pendant le repas). L'attitude corporelle des participants (expression du visage fermé, repli sur soi), le ton des interactions sont autant d'indicateurs qui permettent aux consultants, Yves et moi, de sentir l'ambiance du groupe, l'état de tension et d'ajuster nos interventions, mais aussi le programme au groupe. **Les consultants se retrouvent alors pris entre deux logiques contraires, la recherche d'autonomisation des participants et une logique plus coercitive d'imposition de l'ordre du jour, des modes de travail et de la gestion du temps.**

Les imprévus dans l'animation : des consultants en navigation à vue

Aux imprévus précédemment évoqués viennent s'ajouter ceux imputables aux animateurs. **Il s'agit d'ajustement du programme par rapport à une perception des besoins du groupe.** Dans les phases intersessions, un programme de la session est préparé à Missions Publiques (voire annexe n°8). Ce programme prend en considération les contraintes horaires (arrivée des participants, temps des repas, aménagement de pauses) puis détermine la succession des exercices et interventions à partir d'un fil conducteur. Par exemple, pour la première session, l'objectif est que les membres du groupe fassent connaissance entre eux et avec la problématique de l'AET. Pour cela, les différentes périodes de la session doivent permettre que les participants échangent sur leur expérience de déplacement et expriment leurs perceptions spontanées de la dépendance à la voiture, tout en plaçant ces points de vue dans une perspective plus large et argumentée grâce aux interventions des formateurs sur les enjeux liés au déplacement et à la rencontre du Député maire de la ville hôte. Yves et moi, en tant qu'animateurs, devons permettre au groupe de se repérer dans le déroulement de la journée et de percevoir l'intérêt des différents types d'exercice par rapport à la finalité de la conférence de citoyens qui est l'élaboration d'un avis citoyen pour le congrès de l'AET.

Le positionnement de Missions Publiques comme cabinet conseil est de faire preuve de souplesse et d'adaptabilité à la dynamique de groupe. Un ordre du jour, appelé aussi déroulé, est toujours communiqué aux participants, mais il n'est pas figé et peut évoluer selon de nouveaux besoins ou de nouvelles contraintes apparaissant dans le groupe. L'ordre du jour est pensé comme un fil conducteur permettant de suivre la logique de construction des sessions mais ne devant pas enfermer le groupe dans un carcan étroit qui stériliserait la réflexion en la bornant trop étroitement ou trop artificiellement.

Cette souplesse, qui amène les consultants à travailler à l'ajustement permanent du déroulé, est valorisée du côté des consultants de Missions Publiques : il s'agit d'être à l'écoute d'un processus vivant, de montrer une préoccupation réelle pour la dynamique de groupe. Les ajustements dans le déroulé sont donc incessants et mêlent réactivité et improvisation. Deux exemples illustrent le fonctionnement inductif de l'animation de Missions Publiques.

L'élaboration d'exercices en cours de séance

Le déroulé n'est pas établi de manière entièrement détaillé à l'avance. Par exemple, quand nous avons construit en équipe entière (Caroline, Valérie, Yves et moi) le programme de la session 1, nous avons imaginé une formule d'« intervention interactive et itérative » : chaque

intervenant extérieur effectuerait sa présentation (sa formation) en trois périodes d'une quinzaine de minutes. A l'issue de chaque période, les consultants poseraient aux citoyens réunis en sous groupe une question devant leur permettre d'établir un lien entre la présentation et leur quotidien et/ ou la question générale posée par l'AET. Cette phase de travail en sous groupe intercalée dans la présentation des intervenants vise à la meilleure mémorisation des éléments d'information et leur mise en discussion. Les questions devant supporter le travail d'appropriation critique en sous-groupe ne sont pas prévues à l'avance par Missions Publiques. En effet, nous étions souvent dans l'impossibilité de les préparer car les intervenants ne nous faisaient pas parvenir en avance leur découpage en trois thèmes. D'autre part, nous nous réservions la possibilité d'inventer cette question par rapport à ce que nous percevons comme réception de l'intervention chez les participants. **Cette méthode basée sur l'écoute du groupe et l'adaptation à sa dynamique, relève d'une démarche exploratoire propre à la méthode qualitative, cherchant à identifier les variables pertinentes. Le consultant peut ainsi poser une question que le groupe n'oserait pas formuler** et débusquer ainsi des ruptures de compréhension ou rendre apparentes des divergences d'opinion. Ainsi lors de la session 1, le premier intervenant a développé le concept de développement durable. Sa présentation était à la fois foisonnante et difficile d'accès : il avait prévu, dans un format de 3 x 15 minutes la projection d'une centaine de transparents, dont certains détaillaient les différents gaz nocifs avec leur nom, leur notation chimique (celle du tableau de Mendeleïev) et leurs composantes chimiques. Comme nous avons noté que les participants donnaient des signes de « décrochage » (bâillements, mimiques de découragement, absence de prise de notes, bavardages) et que nous même constatons que nous avons du mal à suivre la présentation, nous avons tenté de recentrer l'attention du groupe en lui demandant de s'interroger sur « en quoi ce que je viens d'entendre m'aide à comprendre l'impact de mes habitudes de déplacement sur l'environnement ? ». Les réponses des sous groupes firent alors apparaître à la fois leur degré de préoccupation et leur difficulté à se constituer une opinion propre dans une problématique complexe :

« Ça me donne encore plus envie d'agir qu'avant ».

« Je n'avais pas conscience de tous ces dangers liés à mes habitudes de déplacement »

« On ne sait pas tout, on nous dit peu, il faut en faire plus »

« Si c'est si important, pourquoi les organisations ne communiquent pas plus sur ce sujet ? »¹⁷²

(Compte rendu session 1)

Cette adaptation en temps réel prenait parfois une tournure plus radicale. Face aux réactions des participants, nous décidions parfois de modifier le déroulé. Ainsi, lors de la

¹⁷² *Verbatim*s extraits du compte-rendu de la session 1

session 2, un exercice prévu le vendredi après midi sur la notion de diversité de la mobilité a été entièrement supprimé pour laisser plus de temps à une discussion vive sur ce que les élus attendent réellement de la conférence de citoyens. Le lendemain, l'exercice ludique qui était prévu en fin de session pour se détendre a été déplacé en début d'après midi pour réinstaller le groupe dans la confiance et dans une position constructive, durement entamée par les conditions logistiques particulières de cette session et par une impression d'incertitude sur l'attente réelle des élus. **Ces adaptations, fruits d'un souci réel pour le confort psychologique du groupe, permettaient le plus souvent de raccrocher au travail collectif ceux qui semblaient tentés par un exit au moins temporaire. Mais à quel prix ?** Car du côté des participants, ce changement permanent, cette imprévisibilité du déroulé qui aura réellement lieu, est déstabilisante. Car si les consultants ont la maîtrise du jonglage entre différents outils d'animation pour ressouder le collectif, sortir d'une réflexion trop contrainte par un exercice faisant appel à l'imagination, ramener le groupe vers la synthèse des propositions précédentes, cette visibilité là est limitée, puisqu'elle est du ressort de la source d'incertitude spécifique des consultants. **Pour les participants, expérimenter une méthode inductive et mouvante génère de l'insécurité ou tout du moins de la confusion.**

« J'avais le sentiment à chaque étape que je ne savais pas ce qu'on attendait de nous. Je repartais sans savoir si je répondais à l'attente ». (Nadège, entretien individuel)

« Le côté scolaire a aussi parfois du bon. Parfois il faut bien s'imposer sinon c'est le bordel. A de nombreuses reprises, Yves nous a dit de faire confiance à la méthode. J'étais frustré, je ne connaissais pas la méthode ni clairement l'objectif de l'AET. Pourtant, les gens se sont lâchés. » (Jacques, entretien individuel)

Ce sentiment de ne pas savoir où on va, parfois qualifié de « méthode de l'errance » par Yves puis à sa suite par Caroline et moi, est un élément important pour plusieurs praticiens des démarches participatives¹⁷³. Cette errance est d'ailleurs tantôt disqualifiée par les participants, lors des entretiens individuels qui parlent alors d' « anarchie » (Gaston), de « manque d'organisation » (Véronique), de « bricolage » (Cyril), tantôt vécue comme une expérience nouvelle et positive, du « convivial non rébarbatif » pour Emeline et du « stress positif » pour Cyril. Ceux qui critiquent le plus l'aspect désordonné de la méthode, Jacques et Gaston, sont ceux là même qui dans leur pratique professionnelle sont amenés à conduire des réunions. Jacques, ingénieur conseil dans le domaine de l'eau m'explique ainsi :

¹⁷³ Notamment ceux que Marion Carrel qualifie d' « artisans de la participation » et qui cherchent, par la participation des citoyens, à développer leur émancipation individuelle et collective. Carrel, M., 2004, *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*, thèse de doctorat, Université Paris 5.

« Moi, je suis technicien, j'aime comprendre comment marchent les choses. L'organisation globale m'a plu, hormis quelques ratés. Si vous en faites une deuxième ce sera parfait. Ce qui m'a déplu, c'est le côté scolaire: "vous avez une minute pour répondre." Ce qui m'a énervé, c'est que parfois les instructions données en sous-groupe n'étaient pas toujours très claires. Ça a parfois manqué de précision ; dans un groupe tous les gens ne mettent pas la même chose derrière un mot. Quelque fois tu t'es énervé à cause de ça : les gens comme moi le faisaient remarquer, les provocateurs gentils. Il faut être bien rigoureux et faire une synthèse en demandant est ce que c'est bien ça que vous avez compris. Moi, quand j'animais des réunions je travaillais avec un tableau, c'est comme ça que je menais les réunions. Tu amènes les gens où tu veux comme ça. » (Jacques, entretien individuel)

Gaston insiste lui aussi sur d'autres méthodes plus efficaces, qu'il a expérimenté dans ses réunions professionnelles et syndicales.

« Au début on est allé dans tous les sens, c'était décousu. Comment allait on faire la synthèse de tout ce qui s'est dit ?(...). Je pense que vous n'avez pas été assez rigides là dessus. Yves laissait dire tout quand parfois il aurait fallu recentrer. Ce n'est pas un reproche mais parfois ça virait au débat. C'est pour ça que je suis accroché à la méthode de résolution de problème même si elle est une solution assez technique »(Gaston, entretien individuel)

Cette errance relative sur le contenu, propre à la visée maïeutique s'inscrit paradoxalement dans un cadre de travail assez autoritaire (travail en sous-groupe, gestion du temps faiblement négocié, etc.). L'aspect flou de la méthode, le désordre, est autant critiqué que le côté rigide de l'organisation des prises de parole et du travail en groupe et notamment le minutage lors des exercices en sous groupes selon la méthode Philippe 66 où chaque participant dispose d'une minute pour faire part de son point de vue au groupe, sans être interrompu. Véronique l'exprime ainsi :

« L'animation était très scolaire. Ça ne me convenait pas, c'était trop directif. J'ai eu le sentiment, que vous ne nous laissiez pas le temps de l'expression. »

« Ce qui m'a moins plus, c'est d'avoir parfois l'impression d'être à l'école. Alors que j'ai passé l'âge. Même si vous étiez obligés de nous rappeler à l'ordre pour la tranquillité du groupe, vous le faisiez parfois trop sèchement. Certains l'ont mal vécu : on n'est pas des gamins ! » (Thérèse, entretien individuel)

A contrario, Emeline formule intuitivement l'intérêt d'une méthode de dynamique de groupe fondée sur l'incertitude :

« On ne travaille pas avec de l'humain comme avec de l'informatique, c'est plus flou, c'est plus compliqué ».

Cette distance critique des participants face à l'animation a été considérée comme un aspect positif par les consultants de Missions Publiques, pour lesquels c'est le sentiment d'errance et d'incertitude qui doit amener les participants à développer leur sens propre de la démarche, leur individualité dans l'engagement collectif. Le consultant n'intervient pas comme expert apportant des connaissances et des solutions mais comme médiateur du processus de recherche. « Son rôle consiste à créer les conditions favorables à une analyse d'ensemble du problème concerné et à une prise de conscience des conditions qui les créent. Il est l'animateur de groupe qui ordonne les thèmes de discussion et propose de nouvelles

pistes à explorer en terme d'action (...) son rôle devient plus politique.¹⁷⁴ ». Le processus, accompagné par le consultant, exige la participation pleine et entière des personnes engagées et vise à susciter chez les participants une meilleure prise de conscience de leurs propres ressources et à les mobiliser en vue d'un développement endogène, tant individuel que collectif.

Pour autant, la liberté de ton comme témoin du libre arbitre est parfois vécue désagréablement par les consultants, censés incarner l'ordre, le cadre, voire l'autorité et donc remis en question au fur et à mesure que le groupe prend de l'assurance comme collectif. D'ailleurs la relation de force entre le groupe et Missions Publiques ne se jouait pas seulement dans l'animation mais aussi dans la gestion des temps « off », que Missions Publiques avait pour tâche d'organiser.

2. La part de la logistique dans le déroulement des sessions

Missions Publiques était le factotum, et le grand argentier pour l'AET concernant le règlement des questions prosaïquement quotidiennes. Son rôle symbolique auprès du groupe était donc bivalent, Missions Publiques exerçant tantôt **une fonction paternelle** (assurer le cadre et le respect du temps, être garant qu'il y ait un résultat) et **une fonction maternelle** (assurer le bien être physique et moral).

Cette multiplicité des fonctions assurées par Missions Publiques, qui dans ses prestations habituelles, assure simplement l'animation des processus et laisse les aspects logistiques au commanditaire a eu un double effet : d'une part, la préparation logistique avant les sessions et la régulation des aspects matériels pendant la session ont pris une part envahissante dans le temps de travail des animateurs et d'autre part, **cette polyvalence a pu apporter une confusion dans les registres d'intervention de Missions Publiques.**

¹⁷⁴ Barbier R., 1996, *La recherche-action*, Paris, édition Economica, p 37.

Assurer le bien-être matériel du groupe : une tâche chronophage

Entre les sessions, Missions Publiques devait, en dehors de la préparation du programme et de la prise de contact avec les intervenants, assurer la réservation des trajets en train des participants et les nuitées en hôtel. Mes collègues et moi nous muions alors en agence de voyage contactant chaque participant individuellement pour établir des horaires à sa meilleure convenance. Le participant voulait-il arriver un peu avant le début de la session ? Rester le dimanche complet dans la ville pour visiter celle-ci ? Le souhait de procurer les conditions de voyage et de séjour les plus agréables à chacun démultipliait les échanges téléphoniques et les changements de dernière minute, et donc la charge de travail de Missions Publiques. Sur place, il fallait parfois trouver un restaurant plaisant et prêt à accueillir un groupe d'une petite trentaine de personnes pour le dîner du samedi soir. Cet aspect était souvent réglé le vendredi seulement, quand Yves, Valérie et moi sillonnions la ville avant l'arrivée des participants ou le vendredi soir après les travaux en groupe. Cette préoccupation du bien-être matériel du groupe était à la fois très **chronophage et rassurante** car nous pouvions facilement faire en sorte par notre action de **renforcer le bien-être matériel du groupe** par un aménagement de la salle agréable en y disposant photos, posters et bouquet de fleurs, par l'achat de fruits et de chocolat pour agrémenter les pauses café fournies par les villes hôtes, par le choix d'un restaurant typique et raffiné pour varier des plateaux repas alors que nous pouvions plus difficilement assurer avec certitude le bien-être psychologique des participants au sein du groupe et au cœur du processus, et assez **valorisante** car nos efforts étaient souvent salués et appréciés par les participants.

Ce bien-être matériel était à la fois considéré comme la condition nécessaire pour que les participants aient une disponibilité d'esprit acquise à la démarche et comme contrepartie à leur engagement personnel.

«C'était bien d'un niveau pratique : l'hôtel, les repas, les transports étaient prévus. On ne gérait pas l'aspect pratique, on ne gérait pas le quotidien. On pouvait ne faire marcher que notre cerveau. » (Emeline, entretien individuel)

« Humainement, c'était plaisant : les gens, l'accueil, les repas : c'était des petites vacances. Pour une mère de famille, ne pas avoir à faire à manger, c'est quelque chose. » (Emeline, entretien individuel)

Si les moments de convivialité sont souvent évoqués par les participants lors des entretiens individuels et notamment les repas du samedi soir pris ensemble au restaurant, c'est plus globalement l'aspect hors du quotidien qui a marqué positivement les esprits des participants. Cette sortie du « siècle » s'effectue dans le dispositif en lui-même qui permet aux participants de n'avoir pas à régler les contingences matérielles. Ils qualifient d'ailleurs les sessions de « bulle » (Jacques), de « cocon » (Laurence). Cet effet du dispositif tel qu'il a été

accompagné par Missions Publiques mais aussi telle que la méthode conférence de citoyens le prévoit, **cette manière de dégager les citoyens pendant un temps donné de la gestion quotidienne de la vie matérielle rappelle la démocratie athénienne**. Le temps que les participants consacrent à la vie de la cité, à la politique est symboliquement dédommagé. Ils sont nourris, logés, transportés, défrayés et indemnisés sur la base du SMIC horaire. Cela renvoie à la conception antique selon laquelle l'ensemble des tâches directement liées à la reproduction matérielle doit être prise en charge par les esclaves pour que l'homme libre puisse se consacrer au *logos*. L'homme libre, le citoyen doit se dégager des contingences matérielles pour participer à la gestion de la cité.¹⁷⁵ Ainsi Aristote estime qu'on ne peut participer à la gestion de la cité, à la définition de son bien vivre si l'on demeure soumis à la nécessité. Pour les Grecs, la vraie vie est une vie de loisir, au sens premier de liberté et de possibilité et c'est à cela que doit tendre l'éducation, en s'arrachant de la nécessité¹⁷⁶. La conférence de citoyens met temporairement les participants dans cette situation artificielle, ce qui suscite de la gratitude :

« Ca m'a beaucoup apporté. Non seulement ça m'a permis de faire quelque chose que je n'avais jamais fait de ma vie. Et puis, c'est tombé à un moment de passage à vide pour moi. Ca m'a permis de prendre l'avion, de voir Paris, d'aller au resto. Je vous en remercie du fond du cœur. » (Adriana, entretien individuel)

Missions Publiques a donc des gains évidents à assurer le mieux possible le confort du groupe, en terme de reconnaissance, de confiance, de cohésion du groupe et d'intimité avec les participants. Mais cette tâche a aussi un coût élevé, non seulement en terme de temps, mais en terme de relation. Car les participants développent des attentes fortes sur le plan matériel et n'hésitent pas à manifester leur mécontentement lorsque les restaurants ne sont pas jugés assez bons, où que Missions Publiques presse la cadence du groupe.

De manière générale, en étant à la fois le garant de la méthode et le garant de l'organisation pratique, **Missions Publiques se positionne à cheval entre deux ordres distincts, l'ordre civique et l'ordre domestique. Conséquemment, les relations entre les consultants et les participants se jouent sur les deux tableaux et l'exposition d'un différend dans un tableau peut servir à régler un désaccord diffus dans l'autre tableau**. Nous émettons ici

¹⁷⁵ Périclès (vers 495-avant J.C- 429 av. J.C.) avait institué une indemnité journalière destinée à inciter les citoyens à participer aux tribunaux, elle fut portée à trois oboles par Cléon en 425 avant J.C. — Athènes possède en effet une justice populaire directe et collective. En 425 av. J.-C., trois ans avant *les Guêpes*, Cléon a porté cette allocation à trois oboles, attirant ainsi les citoyens âgés. C'est ce triobole, rémunération de l'engagement civique sans réel contrôle d'une effectivité, qui est dénoncée dans la comédie d'Aristophane les *Guêpes* car nombre de citoyens se pressaient dès l'aube devant les portes de l'Héliée, règleaient rapidement les affaires en cours, percevaient leur triobole et sortaient libres de leur journée.

¹⁷⁶ Méda, D., 1999, *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Champs Flammarion (1^{ère} édition 1995 Aubier), p 43-46.

l'hypothèse que l'exposition par un participant d'un désaccord sur l'argent ou un aspect matériel peut être la matérialisation dans l'ordre domestique des relations avec Missions Publiques d'un ressentiment issu des relations vécues dans l'ordre civique.

L'argent comme indicateur de désaccord

L'expression d'un désaccord sur un aspect matériel factuel semble plus simple que la prise de parole contestataire sur la méthode et la démarche. En effet, dans l'ordre domestique, les relations entre Missions Publiques et chaque participant sont interpersonnelles et individualisées alors que dans l'ordre civique, les relations sont impersonnelles et sont l'incarnation des rapports entre une fonction d'animation et un collectif de participants.

Les contestations autour de l'argent ou des conditions matérielles peuvent être une manière de rétablir une relation plus égalitaire entre Missions Publiques et le groupe en remettant en question la légitimité des décisions de Missions Publiques sur le plan matériel. Ainsi le second jour de la deuxième session, un des participants, Gaston, désapprouve le fait que Missions Publiques n'ait pas prévu de vin pour accompagner les plateaux repas du midi. Devant l'argument de Missions Publiques que la sobriété aide à garder l'esprit clair pour le travail de l'après-midi, il organise une véritable mutinerie dans le groupe. Yves, imprudent d'avoir imaginé qu'il était possible de priver des Français de vin au déjeuner, finit par accepter de payer quelques bouteilles de vin. **Si le groupe s'est si vite rallié à la revendication de Gaston, c'est qu'il a difficilement vécu le rythme dense de cette session et peut plus facilement s'arc-bouter sur les aspects « domestiques » que sur les aspects méthodologiques où Missions Publiques détient seule la compétence et le crédit de légitimité.**

Ce brouillage de la relation, par la pluralité des rôles endossés par Missions Publiques, a parfois fait perdre aux consultants l'extériorité relative le plus souvent attendu d'un animateur, puisque **Missions Publiques agençait le quotidien des participants durant les sessions et le partageait (repas, hôtel, etc.), perdant ainsi de son autorité liée à sa position d'extériorité.** Lors de la dernière session, Caroline a animé avec Yves et moi la session. Sa venue a permis au groupe et- à Yves et moi- de sortir de notre routine relationnelle basée sur une bonne connaissance mutuelle, des affinités et défiances implicites.

« Caroline nous a apporté quelque chose qu'on avait pas, dans le cadrage. Elle savait remettre le groupe en place. Elle avait l'avantage d'être comme observatrice. Elle pouvait intervenir plus

facilement sur les questions de discipline. Même si nous sommes adultes et que c'est à nous de savoir ce qu'il faut faire ou non. Parfois, il y avait du manque de savoir vivre dans le groupe. Il y a des choses que vous remarquez et que vous dites une première fois, vous ne le faites plus la troisième fois. Caroline, elle, a osé. Par exemple, elle a osé remettre en place Thérèse qui en avait bien besoin! » (Nadège, entretien individuel)

Dans son obligation à assurer l'ordre domestique et l'ordre civique, Missions Publiques a eu des gains mais a aussi du sacrifié une certaine marge d'action.

Les négociations individuelles sur les défraiements occupaient aussi une part importante des relations entre Yves ou moi et les participants. Ainsi, certains n'envoyaient jamais leur note de frais (consommation prise dans le train) estimant qu'ils pouvaient se les payer et revendiquant ainsi une certaine autonomie et prise de distance vis-à-vis de Missions Publiques. D'autres dépassaient systématiquement le montant de remboursement fixé (5 € par trajet de moins de 3h et 10 € au-delà) et s'agaçaient du plafonnement du remboursement effectué. D'autres enfin essayaient de tirer à la marge en consommant à l'hôtel sans payer leurs consommations, qui apparaissaient alors dans la note globale payée par Missions Publiques à l'hôtelier pour l'hébergement. En fait, ces stratégies par rapport à l'argent sont **une manière de signifier à Missions Publiques que pour les citoyens la participation a un coût élevé** (ils pourraient passer un week-end en famille) et attendent une contrepartie forte. Cette impression de coût individuel augmente quand les sessions sont vécues comme fatigantes ou tendues.

« Les journées étaient trop longues, par exemple la soirée plateau repas avec la directrice de l'AET à travailler jusqu'à 23 heures, c'était trop ! Bon, je sais qu'on ne fait pas cela pour l'argent et qu'il ne faut pas compter le temps. Mais beaucoup n'ont pas apprécié la précipitation à partir de la Mairie de [ville hôtesse session 2], alors qu'on passait un bon moment en buvant le champagne. J'ai eu l'impression qu'on donnait beaucoup de notre temps, alors que par ailleurs on avait l'impression qu'on volait Missions Publiques dès qu'on prenait une tisane ! Je trouvais ça petit. » (Véronique, entretien individuel)

Le coût individuel, même s'il peut servir de prétexte pour une prise de parole concernant une déception d'une autre nature, est pourtant important en terme d'organisation.

« C'est pas facile de s'organiser pour se libérer : il faut se débrouiller sur son planning. Ma femme, qui est infirmière, a dû prendre des vacances pour que je puisse venir et que les enfants ne soient pas seuls. Le boulot qui est exigé de nous est plus important que le dédommagement. Mais je sais qu'on ne vient pas pour l'argent. Le mec qui vient que pour le dédommagement, il court à sa perte. » (Tarik, entretien individuel)

Il y a donc entre les participants et Missions Publiques un rapport de don et de contre don qui s'établit, fondé sur la réciprocité, dont chacun peut fixer différemment le niveau qu'il estime juste. Ce qui ne veut pas dire pour autant qu'il y ait un calcul de la part du participant du contre-don qu'il espère mais plutôt une appréciation des retours qu'il estime justifiés. Le don de soi initial de chaque participant est libre et spontané. La dette engendrée n'est pas marchande, elle est diffuse et les retours sont de nature différentes, et différés tout au

long et après le processus. Nous nous sommes ici intéressés au seul contre-don matériel, assuré pendant le processus par Missions Publiques. Nous touchons là à l'ambiguïté de la notion de don dans la société moderne, où le don, non contraint, est gratuit et pourtant implique un retour, souvent inattendu dans sa forme¹⁷⁷, comme nous le verrons dans la partie consacrée aux effets du dispositif sur les participants.

Que retenir de cette section consacrée aux dimensions rarement explorées dans l'analyse des agencements socio – techniques, caractérisée l'une par sa contingence et l'autre par son prosaïsme ?

L'imprévu ne relève guère du hasard ou de la fatalité, mais naît souvent de l'usage par une catégorie d'acteur de sa capacité d'action propre liée à sa maîtrise d'une source d'incertitude. Cet usage, non prévu par les autres acteurs, modifie le déroulement du processus voire le dispositif, et produit des ajustements des stratégies des autres acteurs pour s'adapter à la nouvelle situation ; cela génère aussi des effets non prévus par l'acteur responsable de la production du phénomène caractérisé d'imprévu par les autres.

La logistique, elle aussi a eu une influence sur le dispositif : sur la charge de travail des consultants, sur la relation plurielle entre les consultants et les participants, et sur l'évaluation des sessions par les participants. **Les conditions matérielles de déroulement des sessions étaient donc loin d'être neutres et produisaient des attentes, de la gratitude ou au contraire du mécontentement.** La prise à partie des consultants sur le confort matériel était aussi pour les participants une manière de faire part d'un inconfort psychologique dans la dynamique de groupe.

¹⁷⁷ Godbout, J., 1992, *L'esprit du don*, Paris, La Découverte, p 249.

II. Un dispositif divisé en trois temporalités

La méthode initiale de conférence de citoyens prévoit la division du processus en trois phases successives nettement délimitées : la phase de formation préparatoire, la tenue du débat, la rédaction du rapport dans la foulée du débat et sa présentation publique.

La préparation de la conférence de citoyens et la négociation sur la méthode, relatées dans le premier chapitre, ont abouti à la mise en œuvre d'un dispositif où les différents temps sont moins étanches puisque les trois sessions de travail contiennent chacune des moments de formation, des moments de débat et des moments de capitalisation en vue de la rédaction finale. En fait, dans la conférence de citoyens souhaitée par l' AET il n'y a pas de débat public mais des échanges continus constituant le débat et débouchant sur la rédaction d'un avis collectif, dont c'est justement la restitution publique prévue lors du congrès de l' AET qui doit être le moment phare de publicisation.

Si la phase de formation, les moments de débat et la rédaction s'étirent et se mêlent dans le temps (la première session a lieu en avril 2003, la deuxième en mai et la dernière fin juin), il est pourtant possible de distinguer au sein même de chaque session une alternance de type d'interactions et de travaux aux fonctions distinctes et complémentaires, qualifiés par ici de « temps », au sens de phases dont l'ensemble constitue le cycle de fonctionnement. Le temps ici n'est plus temps chronologique (*chronos*), mais plutôt socialement institué (*kairos*¹⁷⁸) par la procédure qui organise la distribution des temps. En ce sens, si l'on considère la manière dont a fonctionné la conférence de citoyens, ce dispositif a été mis en mouvement par un moteur à trois temps : le temps des échanges avec des intervenants extérieurs, le temps des échanges endogènes liés à la problématique et encadrés par l'animation, et un troisième temps souvent invisible dans la littérature sur les dispositifs participatifs, fondée sur l'expérimentation, l'expression des affects et la vie du groupe hors des temps de travail

Nous allons détailler comment ces temps se sont déroulés et ont produit des effets non attendus, comment ils se sont répondus les uns aux autres pour produire un double mouvement d'apprentissage et de délibération, ainsi que nous l'appréhenderons dans la partie suivante.

¹⁷⁸ J'emploie ici la distinction de Marc Bessin entre écoulement chronologique du temps et temps « social ». Bessin, M., « Instituer la société : un droit qui prend le temps ... de la durée (A propos de Ost F., Le temps du droit) », *Droit et Société*, 46, 2000, p 665-674

1. Le temps des échanges avec les intervenants extérieurs

Il s'agit ici du temps consacré à la rencontre d'intervenants extérieurs. **L'emploi du terme « échanges » est plus adapté que « formation »** car Missions Publiques essayait par son animation de privilégier l'interaction plutôt que le cours magistral, refusant sur le plan théorique une conception « capacitaire » du citoyen qui doit être éduqué pour accéder à la discussion publique. Néanmoins, l'asymétrie de connaissances spécialisées et la différence de statut entre intervenants et groupes a pu en pratique susciter un fossé entre « experts » et « profanes ».

Les intervenants étaient de deux natures : d'une part des intervenants choisis pour leur connaissance spécifique, leur expertise, sur un sujet lié à la question des déplacements et de la mobilité et d'autre part les élus des villes hôtes invités à initier le groupe à la manière dont les élus locaux élaborent et mettent en œuvre une politique de déplacement, notamment dans une perspective de réduction de l'usage de la voiture en ville. La phase d'échange combine à la fois des apports informatifs et des temps de questions/ réponses et d'interactions plus libres qui s'apparentent davantage à la phase de débat des conférences de citoyens plus classiques.

Argumentation plaidant pour fusionner les phase d'information et de débat

Afin de doter les participants d'outils de compréhension et d'analyse et pour sortir des stéréotypes et des intérêts particuliers, une première phase des rencontres est destinée à assurer une formation à la thématique envisagée.

Ici, les non utilisateurs [des transports publics] pourraient rencontrer des élus locaux leur présentant leur fonction dans l'organisation des transports publics et des chercheurs leur présentant l'impact sociétal, économique et environnemental des différents modes de transports. Cette phase pourrait aussi donner lieu à des formations actions avec visite des sites, usage collectif des transports...

Ce qui suggère que lors des séances d'informations avec les citoyens, ces derniers seront à mêmes de poser des questions connexes qui leur apparaissent primordiales pour une meilleure compréhension du sujet principal ¹⁷⁹.

Dans cette note préparatoire, c'est même la notion de « rencontre » qui est privilégiée. Le positionnement est bien de donner aux participants des repères informatifs leur permettant à la fois de prendre de la distance avec leur opinion initiale et d'entrer en interaction, de manière argumentée et critique, avec les intervenants.

Le terme d'échanges renvoie à une pratique discursive bilatérale, sans être pour autant symétrique ; les intervenants disposant d'un temps de parole supérieur aux participants, puisqu'ils ont pour mission de familiariser les participants à une problématique sur laquelle ceux-ci sont censés être profanes.

¹⁷⁹ Extrait d'une note de travail à l'attention de l'AET

Ce temps d'échange différait beaucoup dans sa mise en pratique suivant la fonction de l'intervenant, expert ou élu, les interventions des experts ayant une vocation pédagogique forte et celle des élus étant beaucoup plus une représentation du politique.

Les échanges avec les « experts » : une vulgarisation engagée des enjeux liés aux déplacements

Principe des interventions

L'objectif du dispositif est de permettre aux participants de se forger une opinion avisée à partir des éléments d'information qui leur sont apportés et de leurs propres expériences et connaissances. Une des finalités des forums hybrides est d'expérimenter un autre rapport entre les Experts et les Profanes, qui ne reproduit pas la délégation où seul l'expert est habilité à penser le complexe, le technique, le spécialisé. Dominique Bourg et Daniel Boy insistent fortement sur la qualité pédagogique des intervenants dans les conférences de citoyens, qui devraient être choisis selon leur capacité à « inventer des nouvelles manières de faire comprendre face à ce public particulier de profanes ¹⁸⁰ »

Dans sa réflexion pour rendre les temps d'échanges vivants et efficaces sur le plan d'une formation réelle des participants, Missions Publiques a établi la méthode de l'« intervention interactive et itérative ».

L'intervenant découpait alors son intervention, avec mon aide si besoin, en trois séquences successives de quinze minutes maximum. Entre ces séquences, les participants se réunissaient en sous-groupes pour traiter une question posée par le consultant à partir de l'intervention, puis un porte parole de chaque sous-groupe communiquait à l'ensemble de l'assistance une synthèse des travaux. Cette méthode devait permettre une intégration des données par un questionnement ou une mise en pratique immédiate. Avant d'enchaîner sur la séquence suivante, l'intervenant avait le loisir de commenter les résultats du travail en sous-groupe ou de compléter son propos. **Ce mouvement d'aller-retour devait permettre une appropriation critique par le groupe des propos des intervenants et aux intervenants d'avoir un aperçu de la réception de leur discours**, ce qui est finalement rarement le cas dans des contextes de conférences ou de cours où l'assistance est plutôt muette et passive. **L'objectif sous-jacent de cette méthode était aussi de rétablir de l'égalité dans la relation**

¹⁸⁰ Bourg, D., Boy, D., 2005, *op.cit.*

entre « sachants » et profanes en permettant à ces derniers d'établir, en situation, des liens entre ce qu'ils apprennent et ce qu'ils vivent dans leur quotidien des déplacements. C'est dans cette optique que les intervenants étaient qualifiés par Missions Publiques de « stimulateurs », voire de « formateurs », mais rarement d'« experts », terme qui rend explicite l'inégalité de position. Pourtant, c'était bien en leur qualité d'« experts de la mobilité » que les intervenants avaient été choisis par la Directrice de l'AET, c'est-à-dire à la fois reconnus « compétents » sur un sujet donné et détenteurs d'un savoir ou d'un savoir-faire spécialisé, et répondant à la demande formulée par l'AET qui mandate ceux-ci pour donner leur avis.

Posture des intervenants

Dans les intervenants invités, il y a deux universitaires : un sociologue et un professeur dans un institut d'urbanisme. Ils sont davantage conviés à titre d'experts que de scientifiques car **leur savoir est convié dans une finalité pratique** (aider les citoyens à se familiariser avec la problématique déplacement) où ils doivent faire part de résultats de leur recherche eux-mêmes inscrits dans des commandes publiques (les deux sociologues ont collaboré à des recherches du Prédit¹⁸¹). **Le fait que ces deux enseignants chercheurs s'inscrivent dans une demande sociale de recherche sur la diversification modale et la question de la dépendance à l'automobile renvoie au lien fort entre recherche, expertise et politique, et à la porosité de ces sphères.** Car l'expression même de demande sociale suggère que « des acteurs extérieurs au monde scientifique contribuent à la définition des problèmes de recherche et que les enjeux politiques peuvent fortement contribuer à définir le cadre des recherches et à accélérer les efforts tout en les circonscrivant à des intérêts précis¹⁸² ». Or la recherche sur les transports et sur la mobilité est fortement impulsée par la demande sociale de l'Etat, dont l'AET se fait en quelque sorte le relais. D'ailleurs ces deux universitaires sont fréquemment invités à contribuer aux congrès de l'AET. Ces deux chercheurs sont appelés à partager leurs connaissances des enjeux liés à l'usage de la voiture dans une optique résolument favorable aux modes collectifs et doux. En s'inscrivant dans l'analyse de Corinne Delmas pour une définition non positiviste de l'expert montrant la porosité entre la position d'expert et celle de scientifique, nous pourrions dire que la compétence scientifique est le droit d'entrée à payer

¹⁸¹ Le Prédit (Programme de recherche Innovation Transports Terrestres) est un programme interministériel à l'initiative des ministères chargés de la recherche, des transports, de l'environnement et de l'industrie, de l'Ademe et de l'Anvar. Il existe depuis 1990. Prédit 3 (le programme en cours) est encadré par trois objectifs, dont le premier est d'« assurer une mobilité durable des personnes et des biens » (site internet).

¹⁸² Delmas, C., « Pour une définition non positiviste de l'expertise », in Dammame, D., Ribemont, T. (dir.), 2001, *Expertise et engagement politique*, L'Harmattan, Cahiers Politiques, pp 11-43, p 20

pour accéder au rôle social d'expert, mais que la différence épistémologique entre la position de chercheur et celle d'expert telle qu'elle est requise dans la conférence de citoyens réside dans le souci d'être utile et pragmatique, de présenter une sélection de propositions adaptées à l'objectif de l'AET et dans le souci de convaincre. Cela va parfois susciter une ambivalence entre les deux rôles sociaux, les intervenants universitaires cherchant à conserver une distance critique vis-à-vis de l'exercice de vulgarisation pratique et de conviction qui leur est demandé.

Pour les deux autres intervenants, la question de la distance avec l'objet se pose différemment. L'un des intervenants est lui aussi enseignant-chercheur en architecture, mais il intervient au titre de son engagement dans une fédération nationale d'associations de protection de l'environnement. **Sollicité pour partager sa connaissance des impacts environnementaux des déplacements, cet intervenant lie très clairement l'importance de ces enjeux à la nécessité d'un développement durable et fait part de son engagement propre.**

La quatrième intervenante est la directrice de l'AET. Il a été décidé en comité de pilotage qu'elle intervienne lors de la deuxième session pour deux raisons. Premièrement, elle est à même de présenter brièvement et clairement les mécanismes des politiques de transport (évolution, outils, financement). Deuxièmement, il est apparu lors de la première session que le rôle de l'AET et ses attentes n'étaient pas claires, et Missions Publiques ne réussissait pas à apaiser les doutes et les craintes, car ne pouvait pas s'exprimer au nom du commanditaire. D'où l'idée de la venue de la Directrice pour répondre directement à toutes les questions en suspens des participants. **La Directrice de l'AET vient donc à la fois partager ses connaissances du transport public avec le groupe, mais aussi les convictions de l'AET, et par là même renforcer la légitimité de la démarche.**

Contenu des interventions

Le premier intervenant, le samedi de la session 1, est le vice-président de la fédération d'associations de protection de l'environnement. **Son intervention porte sur le concept de développement durable, et le lien entre le développement durable et les déplacements.** Après une introduction, foisonnante et aride pour des novices, sur l'émergence du concept de développement durable, ses principes fondamentaux et la nécessité de revisiter nos politiques publiques et nos comportements, il développe l'impact des déplacements en voiture sur l'environnement (gaz à effet serre, pollutions diverses, épuisement des énergies non renouvelables) et sur l'urbanisme (étalement urbain, hypermarchés à la périphérie des villes accessibles uniquement en voiture, etc.). Puis il détaille les impacts sociaux, économiques,

culturels et comportementaux liés à l'usage de la voiture : obésité des enfants, perte du caractère de sociabilité du quartier, fragmentation spatiale, insécurité routière, etc.

Le second intervenant du samedi de la session 1 analyse **les pratiques et représentations sociales liées aux modes de déplacement dans une perspective sociologique** comparative basée sur des études réalisées dans plusieurs grandes villes européennes. Il découpe son intervention autour de trois axes : les motivations des usagers et les représentations sociales de l'automobile et des transports en commun, la perception subjective du temps de trajet suivant les modes et enfin les trois paramètres sur lesquels ses enquêtes montrent qu'il faut jouer concomitamment pour augmenter l'usage des transports en commun (l'offre de transports en commun, la gestion du stationnement, l'articulation du transport et de l'urbanisme).

La troisième intervenante, lors de la session 2, est la directrice de l'AET. Elle évoque **le passage d'une politique publique transport favorable à la voiture**, rappelant la phrase du Premier ministre Georges Pompidou « il faut adapter la ville à la voiture », **à une politique publique sensible aux aspects environnementaux et aux ressources limitées en pétrole, soucieuse de développer des alternatives à la voiture** et affirmant, dans la loi Loti, le transport comme un droit. Elle détaille les outils dont disposent les élus locaux pour donner forme à leurs politiques de déplacement, notamment les plans de déplacement urbains, ainsi que les moyens de financement, notamment le prélèvement d'un impôt sur les employeurs (versement transports). Elle avait dîné la veille avec les participants, et leur avait exposé à la fois son parcours, son engagement personnel et politique pour la mobilité durable (elle-même est une adepte du vélo, s'est séparée de sa voiture et milite chez les Verts), puis, avec un franc parlé surprenant, du fonctionnement de l'AET, de ses attentes envers la conférence de citoyens et des engagements de l'AET envers les participants.

Le dernier intervenant, le samedi matin de la session 2, est l'enseignant chercheur de l'institut d'urbaniste. Il commence son exposé par une présentation de **l'évolution de la mobilité depuis les années 1960** : globalement le nombre de déplacements et le temps de déplacement ont peu augmenté ; par contre la distance parcourue a beaucoup augmenté, en lien avec le niveau d'équipement des ménages en automobile. Puis il s'intéresse aux inégalités sociales liées à l'accès à la mobilité, notamment à la part du budget déplacement pour les ménages suivant leur lieu de résidence. Enfin, il met l'accent sur le coût économique du transport public, plus cher au kilomètre par personne que la voiture.

Un programme d'intervention partiel et partial

Le contenu brut des interventions montre un souci d'une présentation relativement complète des enjeux liés aux déplacements, notamment automobile : motifs macrosociaux du développement des déplacements en voiture (reconstruction de l'après guerre, industrie automobile, aménagement du territoire vers une ville éclatée, etc.), motifs microsociaux de la dépendance à l'automobile (automobile comme marqueur social, représentations positives liées à l'automobile...), exposition des impacts forts de l'automobile mettant en péril le bien-être immédiat et celui des générations futures et donc la nécessité de revoir nos modes de déplacements individuels mais aussi les politiques publiques de déplacement.

Deux intervenants sont très explicitement favorables à une diversification modale. Le premier intervenant, urbaniste et responsable d'une grande fédération d'associations environnementales, intervient en effet sur la question du développement durable et du lien entre transport et développement durable. Cet extrait de la synthèse par Missions Publiques sa présentation rend bien compte de son positionnement, plutôt critique à une société de l'automobile :

« Dans notre vie quotidienne, la consommation d'énergie et de polluants apparaît en lien avec l'organisation du commerce. En effet, le trajet que les individus effectuent pour aller faire leurs courses diffère en terme de consommation d'énergie selon que les courses sont réalisées dans un hypermarché en périphérie ou dans des surfaces de proximité en ville. Il est, en effet, beaucoup plus polluant de se rendre en périphérie que d'effectuer quelques courses en ville et aussi le plus souvent à pieds !

L'implication de cette dépense d'énergie c'est qu'elle est productrice de CO2 et que cela signifie une augmentation du gaz à effet de serre, ce qui induit à plus long terme une modification climatique qui peut avoir de graves incidences sur la planète et sur nos conditions de vie.

Nous pouvons aussi ressentir l'impact de cette consommation sur notre santé, notamment au niveau de la pollution sonore. » (extrait de l'intervention, compte-rendu session 1)

Quant à la directrice de l'AET qui intervient lors de la deuxième session, d'abord pour expliquer le rôle de l'AET le vendredi soir lors du dîner puis le lendemain pour faire part des outils dont disposent les élus pour conduire les politiques publiques de transport, elle se place très clairement en militante des modes alternatifs à la voiture. Elle évoque notamment ce que représente la conférence de citoyens pour l'AET, et donc pour elle, en valorisant le caractère pionnier de la démarche et donc des participants :

« Traditionnellement, nous faisons un grand sondage où les gens disent qu'ils sont plutôt contents des transports mais qu'ils ne les utilisent pas. Les sondages ne permettent pas aux élus de trouver des pistes d'action sur le quotidien. La conférence de citoyens, c'est une nouvelle méthode venue des pays du Nord qui permet de réunir des gens lambda qui nous diraient pourquoi ils n'utilisent pas les transports en commun. Les consultants extérieurs et le comité de pilotage sont garants de la non manipulation. Les intervenants sont choisis afin de pouvoir fournir des éclairages globaux et complémentaires. Ils sont choisis en discussion avec Missions Publiques et le comité de pilotage.

L'AET a convaincu les élus de jouer le jeu : d'entendre vraiment ce que disent les gens. Or les élus avaient peur : souvent les réunions publiques sont très politisées. L'AET a consacré un fort budget à la mise en place de la conférence de citoyens. » (extrait compte rendu session 2)

Elle insiste sur le volontarisme politique nécessaire pour changer les politiques de déplacement, au risque de déplaire aux automobilistes.

Sa façon, à la fois simple et directe, marque les participants davantage que les aspects plus techniques de son exposé. Ainsi voici comment elle s'exprime sur les élus de l'AET (verbatim intégral) :

« Les élus sont un peu inquiets, parce que sur ce coup ils travaillent sans filet. Mais bon ils ont accepté d'entendre vraiment ce que disent les gens. Ce n'est pas facile la démocratie, il y a beaucoup d'enjeux de pouvoir. Ils ont accepté de jouer le jeu mais ils serrent plus les fesses que vous ».

Son « parler vrai » marque le groupe, en demande de « proximité ». Ainsi quand elle évoque l'inertie du changement de politique publique de transport, elle image son propos :

« Les collectivités locales sont de gros paquebots, c'est long de les faire changer de cap. »

Les deux autres intervenants, sociologues, font preuve d'une plus grande neutralité axiologique, mais ils évoquent eux aussi les impacts, spécifiquement les impacts négatifs, de l'automobile.

Le premier sociologue insiste sur la nécessité d'analyser finement les comportements des usagers, car une simple amélioration qualitative de l'offre de transport public ne suffit pas induire des changements de pratique de la part des automobilistes :

« La question des « mono-utilisateurs » de la voiture se pose depuis 30 ans, on a assisté au développement de l'offre de transports en commun, de politiques visant au développement de moyens de transports dits doux, comme la marche ou le vélo. Mais malgré ça, aucune solution n'a été apportée !

La question est bien posée, ce sont les réponses qui sont mauvaises. Les efforts ont surtout été axés sur le développement de la vitesse des transports en commun, et pas sur le changement de comportement. L'a priori, qui est de croire qu'améliorer les transports en commun encouragerait à les faire utiliser, était mauvais. » (extrait de l'intervention de Monsieur K., compte rendu session 1)

Les représentations associées au transport public et à la voiture sont inverses :

« Les temps ne sont pas perçus de façon objective : les temps en transports en commun sont souvent surévalués parce qu'on s'ennuie, on est debout et surtout à cause de l'attente qui génère du stress. Les temps en voiture sont perçus plus courts aussi parce qu'on ne compte pas le temps passé à se stationner. »

A partir d'exemples de villes européennes ayant réussi à faire basculer de nombreux automobilistes du côté de l'usage des transports publics ou des modes doux (Bern, Genève, Grenoble), il pose bien le dilemme de l'action publique en matière de mobilité :

« L'articulation des trois facteurs (offre en transport public, articulation urbanisme et transport, gestion du stationnement) permet un report modal efficace. Les élus ne peuvent pas l'envisager, pour des questions de temps, d'argent, de gestion des équipements en fonction des infrastructures routières existantes.

Aujourd'hui la ville est construite autour du réseau routier. Il faut un plan long (20 ans) pour faire changer les choses et ne pas en changer tous les 6 ans au gré des mandats !

Le problème aussi, c'est que ce ne sont pas des actions prioritaires au niveau de l'action publique locale. Pas prioritaire parce qu'il existe cette contradiction qui nous anime tous dans l'utilisation des Transports Publics puisque l'automobile est indispensable dans notre vie quotidienne, notamment pour les familles et il existe un consensus autour de la voiture comme indésirable en milieu urbain.

La timidité de l'action publique est en lien avec cette contradiction : les élus se trouvent aussi dans cette contradiction.

Le côté pervers c'est que si on ne fait rien, ça va empirer, et si on fait pour améliorer la circulation automobile, la ville émergente c'est une ville construite autour de la voiture où la voiture est nécessaire pour tous les déplacements.

Face à cette situation, il existe 2 types de mesures (timides et qui ne réconcilient pas ce dilemme) : le développement de l'offre de transport en commun en site propre et la limitation de la place de la voiture dans le centre-ville (voies piétonnes) »

Le second sociologue s'interroge sur les conséquences sociales de l'adoption d'un modèle de société où la mobilité est assurée essentiellement par l'automobile. Il dresse le tableau d'une mobilité qui ne s'est pas modifiée en terme de nombre de déplacements par personne par jour depuis les années 1960 (3 à 3, 5 déplacements par jour) mais où les distances se sont accrues passant de 5 km par jour à une trentaine en moyenne aujourd'hui. Notre capacité à nous déplacer dans l'espace s'est accrue grâce à l'automobile, mais les activités sont localisées de plus en plus en périphérie. Or ce jeu « à somme nulle » n'est pas sans conséquence sociale, notamment du fait de l'inégal accès à la mobilité :

« Tout le monde n'a pas le même accès à la mobilité : 1/4 de la population produit 3/4 de la circulation. Il y a plusieurs facteurs limitant l'accès à la mobilité : handicap et âge, compétences (non compréhension des mécanismes d'usage des moyens de transports, besoin d'un contact personnel), difficultés à passer le permis de conduire (problème relationnel). L'inégal accès à la mobilité génère de l'inégalité face à l'emploi car ceux qui ont le permis de conduire ont accès à un bassin d'emploi plus étendu. De plus, la part du budget transport augmente beaucoup quand on habite en périurbain : plus on s'éloigne du centre ville plus le budget transport augmente, allant parfois jusqu'à égaler le budget logement (25%) »

Le transport public comme solution plus juste ? Là aussi le sociologue porte un regard critique, du fait du coût très élevé du transport public, notamment pour les collectivités publiques.

« Le coût global du transport public augmente avec le temps, à cause du coût élevé de la masse salariale et des faibles gains de productivité. Moins le taux de remplissage est élevé, plus l'usager paye directement. Entre 1986 et 1988, le prix des transports publics a beaucoup augmenté sans qu'il y ait médiatisation alors que les médias se focalisent sur le prix du carburant qui a pourtant baissé globalement depuis 15 ans. Les médias s'adressent au 80% des Français automobilistes qui ont tous intégré en eux le lobby automobiliste. »

La combinaison des différents éléments apportés soutient avantageusement la thèse même de l'AET qui se veut promoteur non seulement du transport public mais d'une mobilité durable qui est le thème de son congrès en préparation.

Il est évident que **le programme de formation ne répond pas aux exigences de pluralité de points de vue qui est au cœur de la méthode de conférence de citoyens.** Peut-on pour autant dire que la non exposition du groupe de participants à l'énonciation de points de vue

opposés rend caduque la possibilité même d'une délibération, c'est-à-dire de la capacité à soulever le pour et le contre pour se faire une opinion propre ? La présentation de points de vue opposés, plus que la discussion, constitue le fondement même de l'activité délibérative, pour Bernard Manin¹⁸³, la présentation de thèses contraires permettant aux individus exposés de peser le pour et le contre de chaque système argumentatif. Nonobstant, n'oublions pas que le groupe est constitué à ¾ d'automobilistes qui peuvent opposer leur expérience et leurs justifications individuelles aux expertises entendues.

La partialité des approches est peu évoquée par les citoyens lors des entretiens individuels.

« Est-ce qu'ils étaient là pour nous convaincre ou pour nous informer ? C'est une vraie question ça. En tout cas, c'est une information qui mériterait d'être diffusée. (Gaston)

Questionnés sur ce qui aurait pu les aider dans leur réflexion collective et sur les informations qui semblent leur avoir manqué, les participants sont perplexes dans l'ensemble, à l'image d'Alain :

« C'était très vaste et ça nous a aidé à comprendre les problèmes. C'est tellement vaste... J'aime bien aller au fond d'un sujet. Personnellement, j'aurais aimé encore plus d'éléments; mais le groupe en avait-il besoin pour le travail demandé? » (Alain)

Seuls Marie Louise et Jacques évoquent des rencontres avec des intervenants qui auraient pu être utiles.

« Peut-être un industriel de l'automobile pour avoir un débat avec celui qui fabrique les voitures : qu'il entende que les gens attendent peut-être autre chose de la voiture. On veut rendre la voiture indispensable alors qu'elle ne l'est pas du tout. » (Jacques)

Il est intéressant de remarquer que si Jacques aurait aimé rencontré un représentant du monde automobile, ce n'est en rien pour contrebalancer les informations reçues reprenant plutôt des arguments favorables à un report modal de l'automobile vers les autres modes, et donc ainsi assurer une pluralité d'opinions dans la phase de formation, mais plutôt pour tenter de le sensibiliser.

« Peut-être un spécialiste de la communication pour nous expliquer comment on pourrait communiquer là-dessus » (Marie Louise)

Marie Louise estime qu'un spécialiste de la communication aurait pu les aider à déterminer des leviers de communication envers le grand public pour le sensibiliser aux enjeux liés au déplacement. Elle reprend ici une idée qu'elle avait déjà évoquée en début d'entretien :

« J'aurais aimé qu'on insiste plus sur la publicité. L'intérêt des campagnes publicitaires, c'est que les gens peuvent les écouter de leur fauteuil, devant la télé, de manière passive. Si la sensibilisation se fait uniquement par réunion, ils ne viendront jamais. Pas parce qu'ils ne peuvent pas, mais parce qu'ils n'y pensent pas. Mieux vaut une campagne publicitaire à domicile. » (Marie Louise)

Elle pose donc la question de l'amplification de la sensibilisation reçue par le groupe auprès d'un large public peu mobilisé, selon un mode attractif proche des campagnes publicitaires.

¹⁸³ Manin, B., « Les bonnes conditions d'une délibération », séminaire de la fondation Notre Europe, Paris, 6 avril 2006.

Nous allons à présent nous intéresser donc à **la réception des interventions par le groupe avec ses phénomènes d'appropriation, de rejet, de consensus, et d'autorité, voire d'apprentissage mutuel entre intervenants et participants**. Quels ont été les effets sur les participants de cette « formation » sur les enjeux des déplacements, en terme de représentations individuelles¹⁸⁴ ? Les éléments d'analyse de la réception des informations sont essentiellement basés sur les entretiens individuels.

Les effets sur les participants : des représentations plus nuancées grâce aux informations reçues

Les représentations des participants sur les transports publics et les autres modes de déplacement, ainsi que la perception de leurs contraintes et marges de choix en matière de déplacement ont-elles changées ? Interrogés sur ce point lors de l'entretien individuel, les participants déclarent avoir une vision plus large de la mobilité, après le processus, et ce grâce à l'activation de plusieurs paramètres.

Les informations reçues lors des échanges avec les intervenants ont permis aux participants d'établir des liens de causalité entre déplacements individuels et effets collectifs, et donc de prendre conscience de l'impact de leur choix en matière de déplacement :

« Les intervenants aussi, ils nous ont fait prendre conscience des problèmes » (Alain, entretien individuel)

« Je m'étais déjà posée la question des problèmes liés à la circulation au niveau individuel, mais pas au niveau planétaire. Avec les problèmes climatiques, on voit vraiment les conséquences. » (Marie Louise, entretien individuel)

La formation dispensée permettrait donc **de recadrer son usage personnel d'un mode de déplacement, dans un schème d'interprétation plus large :**

« C'était avant tout une démarche citoyenne. Je voulais m'investir dans ma ville. Je me sens citoyen. Etre citoyen, c'est avant tout utiliser des moyens de déplacement. Moi, j'utilise le bus et le vélo. Alors c'était presque logique de donner mon avis sur ce que je vis au quotidien. C'était intéressant d'avoir l'occasion de mieux comprendre. Et j'ai compris des choses. D'un point de vue citoyen, j'ai acquis du savoir, je comprends mieux le monde dans lequel je vis. » (Cyril, entretien individuel)

« Je n'imaginai pas que c'était aussi grave au niveau planétaire. C'était la première fois que j'entendais parler de développement durable. Maintenant, j'en entends parler partout. Peut-être est ce parce que j'ai été sensibilisée. » (Emeline, entretien individuel)

Notons que le cadre d'interprétation plus large dans lequel **les participants replacent leur « nouvelle compréhension » de la problématique transport est bien celle du développement durable**, que ce soit une découverte, comme pour Emeline qui par effet

¹⁸⁴ Nous verrons dans la section suivante la manière dont les effets individuels sont agrégés, surexposés ou tus dans la déclaration collective, à l'issue d'une négociation au sein du groupe.

d'observation, voit maintenant du développement durable partout, ou par « connexion de cadre », comme pour Jacques, déjà sensible à l'écologie :

« J'avais un peu l'âme écolo. Les intervenants ont apporté des exemples concrets et des chiffres qui n'ont fait que confirmer la nécessité du développement durable et désirable. J'ai adoré ce qualificatif, désirable, la formule est plus accrocheuse. C'est le désir, plus seulement un truc d'intello ; ça démocratise la formule. » (Jacques, entretien individuel)

D'autres éléments des interventions sont considérés comme marquants par les participants : la pollution engendrée par la voiture revient à dix occurrences, la réglementation, l'importance du budget déplacement pour les personnes vivant en périurbain (Romain, Gaston), des exemples de régulation de l'usage de la voiture comme celui de Bern (Alain, Cyril).

Certains participants ont été spécifiquement marqués par une anecdote :

« Par exemple, l'idée qu'en supprimant un trajet en voiture tous les 15 jours, ça supprime les embouteillages. C'est incroyable ! Du coup tu te demandes si le chiffre est crédible. Et s'il est vrai, pourquoi les élus ne font-ils pas passer le message ? En même temps, on est tellement saturé d'informations par les médias qu'on ne fait plus le tri entre l'important et le reste. Quand tu vois la place que prend Star Academy à la télévision... » (Jacques, entretien individuel)

Jacques fait ici référence à un argument avancé par l'adjoint au maire de la ville hôte 3 selon lequel si chaque habitant de cette grande métropole laissait une fois tous les 15 jours sa voiture au garage, la circulation deviendrait fluide. Cyril, lui a été marqué par un tout autre argument :

« Le fait qu'il y ait beaucoup moins d'obèses chez ceux qui marchent et font du vélo que chez les automobilistes : je me suis dit "Cyril, continue à marcher et faire du vélo, tu ne seras pas trop gros !" Je préserve mon capital santé. » (Cyril, entretien individuel)

Si ces deux arguments sont de nature très éloignés, ils entrent néanmoins chacun en écho à une préoccupation de celui qui le cite. Ils sont mémorisés, et donc inconsciemment sélectionnés parmi d'autres, car ils confirment l'opinion de l'acteur : Cyril y voit une justification supplémentaire, d'ordre sanitaire, à son usage du vélo et Jacques dispose d'un argument confortant l'utilité de réduire, ne serait-ce qu'occasionnellement son usage de la voiture.

Les arguments aident à comprendre, à resituer dans un contexte plus large l'usage de la voiture. Globalement les interventions sont saluées comme pédagogiques, utiles, tout à fait adaptées au niveau des thèmes. Mais la question de la conviction profonde reste entière : **le passage de l'information à la conviction demeure très aléatoire.**

Comme le dit Jacques, qui depuis la première session, ne demande qu'à être convaincu qu'on peut laisser sa voiture au garage :

« La question c'est comment convaincre les gens qui ne sont pas convaincus ou pas "convaincables" ? » (Jacques)

En effet, les recherches en psychologie sociale montrent que l'intégration d'éléments informatifs nouveaux dépend fortement des opinions déjà formées, des prédispositions antérieures. Ainsi Lazarsfeld a décrit les réaction d'un groupe échantillon de personnes exposées à une campagne de propagande politique : « les gens choisissaient ces éléments en fonction de leurs propres goûts et préjugés. Même ceux qui n'avaient pas encore décidé comment ils voteraient, s'exposaient à la propagande qui convenait à leurs prédispositions politiques, dont ils n'étaient pas encore conscients. ». Ces expériences ont fait apparaître que « les individus rejettent sélectivement des informations auxquelles ils sont exposés, conformément à leurs attitudes antérieures ». L'information seule, sans médiation de groupe, ne modifie pas nécessairement les attitudes¹⁸⁵.

Pédagogie ou fossé irréductible entre experts et profanes ?

L'information dispensée par les intervenants n'a pas toujours été estimée attractive, ni accessible :

« Certains étaient distants. C'est vrai qu'ils ont un langage qui plane à 15000. C'est vrai qu'ils sont spécialistes de leur affaire, qu'ils causent souvent entre spécialistes. Il faut qu'ils atterrissent. Cela dit c'était très intéressant et sincère ce qu'ils ont dit. S'ils avaient passé plus de temps avec nous (des repas, des nuits), ça aurait été différent et important. Sur le contenu, c'était très bien il n'y a rien à dire. Les thèmes abordés étaient très bien, tout à fait dans le sujet. » (Gaston)

Ce n'est donc pas tant le fond que la forme qui suscite des jugements critiques chez les participants. Le « langage de la connaissance » utilisé par les intervenants repose sur l'usage de termes techniques et scientifiques, sur des démonstrations basées sur des faits chiffrés ou argumentés, sur la mise à jour de chaînes de causalité qui ne sont pas du registre du langage quotidien. Bien que les intervenants aient été priés de développer leurs propos de manière claire, simple, voire simplifiée pour se mettre à la portée du groupe, ils ont parfois tendance à jargonner, ou tout simplement à vouloir être très complets sur un sujet, alors que le temps qui leur est dévolu ne permet pas de prétendre à une telle précision. **La délégation de la prétention à la connaissance du profane au Savant se ressent, et alimente des propos dévalorisants car justement cette coupure entre profane et expert renvoie à une asymétrie de position :**

« C'était dur de comprendre leur langage. C'était assez intello. Je me suis sentie plus à l'aise avec le grand à Grenoble [intervenant 2]. Pour moi, leurs interventions étaient complexes, difficile à enregistrer. Celle sur la planète : on se sentait tous concernés, mais bon tous ces

¹⁸⁵ Hyman, H. H. Sheatsley, P.B., « Quelques unes des raisons de l'échec des campagnes d'information », in Lévy, A., 1968, *op.cit.*, pp 154-169.

chiffres !!! Je ne suis pas allée à la fac, je ne suis pas habituée à écouter parler des gens pendant longtemps. » (Georgette)

Cette asymétrie de savoir fait aussi écho à des niveaux de formation différents, et donc au capital culturel différent de chaque participant. Georgette et Ornella, qui ont un niveau scolaire inférieur au baccalauréat, se sentent égarées durant les interventions.

« Celui qui m'a beaucoup plus, c'est le jeune tout frisé qui venait de Suisse. J'ai très bien compris alors qu'avec les autres je n'ai pas tout compris. Ce qui m'a touché, c'est ce qui s'est dit sur la pollution. C'est ce qui, "normalement", m'aurait le plus poussé à changer.. Sinon, [l'intervenant 1] je n'ai rien compris. Quand il y a eu les questions que l'on devait traiter sur ce thème, je me suis dit "äie äie äie! Qu'est ce que je vais répondre?". En fait, c'est dur ce genre de choses... » (Ornella)

Certains intervenants avaient davantage adapté leur discours au public de la conférence de citoyens, qui n'est pas celui de leur cours ni des colloques qu'ils fréquentent. C'est le cas de l'intervenant 2, jeune professeur suisse, qui a respecté les consignes et donc développé son propos autour de trois axes, en énonçant bien les questions qui guidaient sa recherche et en illustrant ses propos de cas concrets. Mais malgré ces efforts pédagogiques, il existe un ticket d'entrée implicite pour les participants dans la phase de formation qui exige d'eux une forte mobilisation intellectuelle :

« Tu sais ce que je croyais que cela allait être [la Conférence de citoyens]? Je pensais qu'on allait venir se promener dans les transports en commun, comme ça, tranquille, puis qu'on allait donner notre avis, comme ça, superficiellement. Et puis "Au revoir et merci !". La première fois, pour moi, c'était catastrophique ! A la première session de travail, j'étais dans mes petits souliers. Si j'avais pu partir, je l'aurais fait. Ça allait mieux la deuxième et troisième fois. » (Ornella)

Ornella confirme bien que la position de spectateur est intenable dans une conférence de citoyens. Or être acteur dans le dispositif nécessite à la fois une mobilisation intellectuelle continue et une prise de parole publique qui expose au regard, et donc à la critique, des autres. Néanmoins, soutenue dans la dynamique de groupe, elle a abandonné son idée première : la défection. D'autres participants, dotés d'un capital scolaire ou culturel supérieur, n'en sont pas moins critiques envers les intervenants, pour des raisons divers :

« J'ai bien apprécié la directrice de l'AET. (...) Sinon les autres, ils avaient un côté vieil étudiants avec leurs vieux dossiers d'il y a quatre cinq ans, avec des chiffres pas remis à jour alors que c'est un domaine qui bouge vite. Leurs présentations étaient vieillottes et puis les tableaux, les chiffres, on peut leur faire dire ce qu'on veut. Par exemple, les chiffres de la pollution, en 10 ans, ça change : on aurait cru pour certains que c'était des étudiants, des débutants. J'attendais une vision plus globale. Montrer des chiffres, ça ne veut rien dire, il faut les faire parler. » (Tarik)

Tarik, ingénieur commercial, chef d'une petite entreprise de prestations informatiques, brosse un portrait des intervenants académiques assez stéréotypé : ils seraient finalement peu adaptés à la modernité, vivant sur une temporalité autre que les professionnels, sans exigence d'opérationnalité. Leurs présentations « poussiéreuses » et leur aspect « vieil étudiant » seraient une preuve d'archaïsme dans une époque qui trouve son régime de justification dans

la « cité par projet »¹⁸⁶, où la figure centrale est celle du manager « mobile », « efficace », « adaptable ».

Si plusieurs participants ont noté le caractère abscons de l'intervention très dense du représentant d'une fédération d'associations environnementales, Thérèse l'a au contraire particulièrement appréciée :

*« Monsieur G. a été très intéressant, d'ailleurs maintenant je suis en relation avec son association. Sa façon de présenter les choses était un peu différente des intervenants que j'avais déjà rencontré sur le même thème. Peut-être était ce parce que le contexte était différent : ce n'est pas comme une intervention devant 150 personnes. Il a été simple, sans en rajouter. »
(Thérèse)*

Thérèse apprécie donc l'intervention en la plaçant sur un pied de comparaison avec d'autres interventions auxquelles elle a assisté sur un thème comparable. Ce faisant, elle ne se place pas en position de profane, contrairement à Georgette ou Ornella, mais bien en position d'experte. Elle évalue donc la prestation de l'intervenant sur d'autres critères que la majorité du groupe, et trouve clair ce que beaucoup trouvent embrouillé. Elle cherche ainsi à se démarquer du caractère profane du groupe, auquel elle ne correspond pas tout à fait, puisqu'elle bénéficie d'une longue expérience de conseillère de quartier et de participation à des commissions sur le transport, raison pour laquelle sa présence avait été imposée par le cabinet d'un élu de l'agglomération niçoise, afin qu'un citoyen investi et exerçant déjà une fonction de représentation citoyenne « siège » à la conférence de citoyens, ce qui est bien loin de l'esprit de la conférence de citoyens, qui vise à donner la parole à des profanes de la vie publique.

Les interventions, parfois qualifiées de « cours » (Nadège) sont jugées sur leur qualité pédagogique par Emeline.

« A part la Directrice de l'AET, les autres étaient très pédagogiques, très enseignants. C'était une pédagogie trop frontale, sans échanges. Enfin, c'était peut être ce qui leur était demandé. Ils étaient là pour nous transmettre un savoir : c'est la technique de l'entonnoir. Dans l'enseignement, on nous apprend qu'il ne faut jamais faire cela. Mais bon ils ne pouvaient peut-être pas faire autrement. Nous étions un public en or : attentifs et dociles. C'est pas comme une classe d'enfants. »

Emeline se place ici en experte de la pédagogie, elle est elle-même professeur en lycée technique, en congé parental. Les intervenants privilégiaient, à son goût, l'apport quantitatif de connaissances à une compréhension fine de chacun. Ils se souciaient peu de la réception de l'information. Il est exact que le travail sur la réception était davantage de l'apanage de Missions Publiques dans l'animation du travail de groupe autour des interventions que des intervenants eux-mêmes, qui ne prenaient part que ponctuellement au processus, de manière centrée autour de leur tâche (réaliser leur intervention ciblée) et non pas comme partie

¹⁸⁶ Boltanski, L., Chiapello, E., 1999, *Le nouvel Esprit du capitalisme*, Paris, NRF, Gallimard.

prenante du processus même et comme co-garants de l'avancement de la réflexion du groupe, ce qui permet d'imaginer d'autres types d'imprégnations scientifiques dans une méthode davantage participative et ne reproduisant pas la délégation profane/ savant, malgré les artifices d'interaction et d'interactivité déployée dans l'animation. La perception des intervenants et du contenu des interventions est globalement positive, elle varie fortement selon les expériences passées des individus, leur niveau général d'instruction et sur le sujet, **ce qui nous amène fortement à nuancer la notion de profane**, figure sollicitée par une rhétorique savante tout autant que politique et pour autant inaccessible tant est diverse l'expérience sociale au sens large des individus, même non investis dans la sphère publique et inexpérimentés dans un domaine donné.

Discussion sur le paradoxe de la vulgarisation scientifique

Si la réception des interventions demeure difficile à mesurer dans les entretiens, elle permet néanmoins de toucher là **un paradoxe de la vulgarisation scientifique qui ne parvient pas à partager réellement le savoir et donne à voir la science plutôt qu'elle ne permet au public de réellement la comprendre et pourtant modifie les représentations sociales du public qui y prend part**. Nous nous appuyons ici sur les enquêtes menées par Philippe Roqueplo auprès des vulgarisateurs scientifiques et de leur public¹⁸⁷. L'objectif affiché par la vulgarisation scientifique, notamment dans le sillon de l'éducation populaire, est bien de partager le savoir dans une optique de démocratisation profonde de la société : « l'information scientifique, comme le disait Jacques Monod au colloque de Nice, possède donc un rôle politique car cela contribue à une véritable démocratie en permettant que la responsabilité des choses de la nation soit partagée par le plus grand nombre possible de citoyens »¹⁸⁸. Mais faute de conditions permettant de partager une culture scientifique commune de manière continue, par de la formation continue ou sur les lieux mêmes où se posent les questions scientifiques dans le quotidien (travail, vie familiale, loisirs, transports, etc.), le vulgarisateur ne peut, durant le temps consacré à la vulgarisation (réunions, émissions radiophoniques ou télévisuelles) que donner une idée de la science, un « spectacle » de la science. Il transmet un vocabulaire des sciences et non pas une compréhension en profondeur, autrement dit une compréhension à la fois savante et ignorante. La vulgarisation se heurte, voire reproduit la clôture du monde scientifique par l'usage d'un langage difficilement

¹⁸⁷ Roqueplo, P., 1974, *Le partage du savoir. Science, culture, vulgarisation*, Paris, Seuil, collection Science ouverte.

¹⁸⁸ Roqueplo, P., 1974, *op.cit.*, p 13

accessible, ou en présentant des raisonnements sans les expliciter le plus souvent faute de temps, c'est-à-dire en n'offrant pas la possibilité au public de refaire le cheminement intellectuel. Philippe Roqueplo formule deux hypothèses à ce sujet : soit la clôture est d'ordre épistémologique et donc la vulgarisation serait licite mais pratiquement impossible, soit à l'inverse la clôture est voulue pour monopoliser le savoir et le pouvoir qui lui correspond. Il étaye cette seconde hypothèse, qui le guide dans son ouvrage en arguant que « l'ésotérisme du langage sert alors de signe d'appartenance au groupe et de protection de son monopole, mais n'a pas de justification « épistémologique » réelle : la transgression de la clôture serait alors possible, mais illicite. »¹⁸⁹. **La vulgarisation scientifique, tout comme les efforts déployés au sein de la conférence de citoyens pour partager des informations et des interrogations avec les participants, ne serait-elle donc qu'une mise en spectacle de la science, voire de la politique, où « le langage donne en spectacle l'action que la société de permet plus »¹⁹⁰?** Ce n'est heureusement pas si simple. Car la grande critique faite par Philippe Roqueplo, dans le sillon de Michel de Certeau et de Jacques Monod, à la vulgarisation scientifique c'est justement que la science repose à la fois sur une somme de savoirs objectifs exigeant de couper avec les prénotions (or celles du public ne sont le plus souvent ni connues ni prises en compte) et de pouvoir manipuler les objets de connaissance par des expérimentations successives. Faute de ne pouvoir réaliser cela, la vulgarisation scientifique « contribue à donner à la science la seule modalité culturelle qui lui soit possible hors du monde commun scientifique proprement dit, à savoir : le statut de représentation sociale »¹⁹¹.

Or, il nous semble que **la conférence de citoyens, même si elle ne pallie ni ne remet explicitement en question la délégation du savoir, permet d'approcher une mise en situation de la vulgarisation scientifique et pratique.** En effet, le discours de vulgarisation, repris par l'animation et traité par le groupe pendant les séances de travail remplit bien une fonction de médiation en établissant un pont entre deux pratiques, celle des scientifiques, sans doute plus montrée en spectacle que réellement transférée, et celle de la vie quotidienne. Cette médiation aboutit-elle à un savoir objectif sur les déplacements au sein du groupe, à une objectivation systématique des pratiques des participants ? Sans doute faut-il être plus modeste et se contenter de repérer dans le discours évolutif des participants sur leurs

¹⁸⁹ Roqueplo, P., 1974, *op.cit.*, p56

¹⁹⁰ Extrait du discours prononcé par Michel de Certeau, colloque d'Arc et Senans, 1972 sur la prospective du développement culturel

¹⁹¹ Roqueplo, P., 1974, *op.cit.*, p 136

représentations et pratiques de déplacements des indices de réflexivité et de mise en perspective de la subjectivité initiale de leurs opinions. Car la conférence de citoyens réunit les trois conditions à la diffusion d'une vulgarisation scientifique posées par Roqueplo : un réel désir de comprendre de quoi il s'agit et comment ça marche, une tentative pour atteindre sinon à une compétence au sens strict du terme, du moins à l'acquisition d'un code culturel (effort de promotion sociale), et un besoin fondamental de « conduire sa vie ». **Or ce besoin de « conduire sa vie » en changeant sa manière de conduire est fortement travaillé par la conférence de citoyens.** Dans la mise en situation de vulgarisation scientifique et pratique que constitue la conférence de citoyens, par le triptyque expression des prénotions – vulgarisation scientifique délivrée par des intervenants – expérimentations, la construction sociale de la réalité se trouve donc modifiée, ce qui explique des changements de représentations et de pratiques, le cadre d'interprétation qui se construit collectivement et individuellement pour traiter les inputs, cherche à correspondre à la question fondamentale du sujet qui ne demande pas tant « qu'est ce que c'est ? » que « quelle est la signification que cela peut avoir pour moi et pour ma conduite dans la vie ? ».

La conférence de citoyens est vécue comme un lieu de reconfiguration de la réalité sociale, où « dans cet effort pour pallier les manques de l'expérience, les lacunes du savoir, pour réaliser la fusion de la science et du sens commun, l'assimilation de discours et d'expériences étrangères et leur transformation en expérience directe, la représentation sociale est, pour chaque groupe, appropriation du monde extérieur, recherche d'un sens dans lequel pourra s'inscrire son action. ¹⁹²»

Les échanges avec les élus : entre protocole et dévoilement des coulisses de l'action publique

Principes

Dans chaque ville hôte, il était prévu que le groupe rencontre l' élu (maire ou adjoint au maire) en charge des transports « en vue de faire part des objectifs politiques et des outils à disposition des élus pour mettre en place la politique de déplacements. ¹⁹³ »

¹⁹² Herzlich, C., « la représentation sociale » in *Introduction à la psychologie sociale*, sous la dir de S. Moscovici, Paris, Larousse, 1972, vol 1, p 303-323

¹⁹³ Extrait de la fiche « ville hôte », rédigée par Missions Publiques et adressée par l'AET aux villes hôtes

Cette intervention est conçue par Missions Publiques comme étant le pendant du « circuit dans les transports publics » durant lequel :

« Les panélistes vont à la rencontre de l'agglomération et de ses multiples moyens de transport. Ce circuit a pour objectif de les familiariser avec la thématique des déplacements en ville, d'un point pratique et pragmatique. Durant ce voyage, il pourrait être envisagé que chaque panéliste soit un observateur actif de son circuit, à l'aide d'une grille d'observations qui a pour objectif de le guider dans ces réflexions et de donner à chacun des panélistes une base commune d'échanges pour la suite des rencontres. ¹⁹⁴ »

En fait, Missions Publiques aura une influence très réduite sur l'organisation de ces échanges avec les élus, qui reste du ressort des cabinets, comme cela a été évoqué dans la partie concernant les imprévus. Nous n'avons jamais eu l'occasion d'avoir un échange direct préalable avec les élus, contrairement aux autres intervenants à qui j'ai pu expliquer la « philosophie » de l'intervention interactive et itérative. Les cabinets ont le plus souvent décidé du moment de rencontre avec l'élus, du temps consacré et de la préparation de l'échange. Le seul aspect sur lequel nous insistions particulièrement était l'intérêt d'une discussion peu formelle caractérisée par une phase prépondérante de questions/ réponses.

Contenu des échanges

Ainsi chaque intervention d'élus faisait l'objet d'une préparation préalable avec les participants de questions à poser. L'analyse des questions préparées lors de la session 1 montre à la fois **l'intérêt des participants pour les mesures de la politique locale :**

*« Qu'est-il fait pour la sécurisation des voies routières ? »
« Y a-t-il des stationnements réservés pour les habitants du centre-ville ? »*

Mais aussi **des interrogations quant à la volonté et à la sincérité des décideurs politiques** en matière de transport :

*« Le tramway est une réponse aux besoins des habitants de [la ville hôte 1] ou simplement un moyen de retombées sur la « vitrine urbaine » touristique ? »
« Dans les décisions relatives au transport, quelle part revient à la décision politique et à celle technique ? »
« Les élus de l'AET mettent-ils en place une politique commune lors du Congrès ? »*

Ainsi **qu'une évaluation implicite de la proximité de l'élus avec ses habitants :**

« Est-ce que la consultation des usagers a été faite avant la mise en place de l'offre en transport en commun et notamment du tramway ? »

Si ces questions, assez équivalentes lors des trois sessions, renseignent sur les rapports des participants aux élus et à la politique, et confirment l'ancrage dans une rhétorique de la proximité sans doute en grande partie performée par le dispositif, elles n'ont pas pour autant constitué la base des interactions entre élus et participants, car les participants ne les ont pas systématiquement posées, soit en choisissant l'*exit* temporaire dans le mutisme, soit en

¹⁹⁴ *ibid*

substituant aux questions collectivement déterminées des questions reflétant des préoccupations individuelles. A titre d'exemple, Véronique, furieuse des conditions de stationnement de plus en plus difficiles pour les riverains à Lyon a systématiquement questionné les élus sur leur action à ce sujet. Globalement, le temps consacré à la série de questions/ réponses a été réduit ; les élus bordant les interactions en portant un discours déjà constitué, à l'exception notable de l' élu de la troisième ville.

Le maire de la première ville, par ailleurs Président de l'AET, a évoqué le rôle de l'AET en introduction et les difficultés budgétaires du transport public. Puis rapidement il a centré son propos sur la ville, son histoire, des atouts et ses problèmes d'enclavement en partie résolus par une politique de transport public innovante et volontariste, caractérisée notamment par le renouveau du tramway.

Le maire de la deuxième ville a lui aussi longuement présenté sa ville, dans son développement historique et dans sa forme architecturale comme contrainte pour les déplacements. Puis il a passé la parole à un technicien qui a présenté le plan de déplacements urbains (objectifs, principales mesures, consultation des habitants).

L' élu de la troisième ville hôtesse, adjoint au maire chargé des déplacements et de la voirie, a accédé à la demande de Missions Publiques d'engager un dialogue spontané avec les participants, sur la base des questions qu'ils poseraient directement.

Des jugements ambivalents sur la délégation politique de la part des vingt citoyens

Il y a dans le principe même de représentation une asymétrie entre le représentant, incarnation de la volonté générale désignée par le peuple, et les représentés. Même si l'autorité des représentants, dans un système représentatif, repose sur la légitimité rationnelle basée sur la légalité et notamment sur le vote, librement acceptée par les représentés, il se mêle aussi dans le fondement de l'autorité des élus les deux autres modes de légitimité, traditionnelle et charismatique¹⁹⁵. En cela, la rencontre de l' élu avec des citoyens, même si ce ne sont pas ses représentés directs, constitue **une mise à l'épreuve de la légitimité** charismatique qui est inscrite dans le présent et constitue un « test de validité en permanence¹⁹⁶. »

Si il y avait de la part des participants de l'appréhension et de la curiosité, cette rencontre représentait aussi une épreuve pour les élus, dont ils ne sortirent pas tous indemnes, du moins

¹⁹⁵ Weber, M., 2000 (1919), *Le savant et le politique*, Paris, UGE, 10:18, p 125.

¹⁹⁶ Chevalier, Y., 1999, L' « expert » à la télévision. Traditions électives et légitimité médiatique, Paris, CNRS Editions, CNRS communication, p 18

en matière de perceptions par les participants.

Les entretiens individuels font ressortir les représentations qu'ont les participants de la politique ou plutôt du politique, à partir de leurs commentaires sur les élus¹⁹⁷ qui ont reçu le groupe, mais aussi sur le « public » politique auquel est destinée la déclaration finale du groupe. Les participants distillent d'ailleurs davantage leurs opinions sur les politiques, au sens de professionnels de la politique, ce qui vivent « de » et « pour » la politique¹⁹⁸, que sur la politique au sens plus général d'affaires publiques. Les jugements émis par les participants sur les professionnels de la politique permettent d'approcher à la fois la typification qu'ils ont des élus et la manière dont eux-mêmes acceptent la délégation de leur capacité d'action politique sur le gouvernement de la cité à des représentants. Nous avons ainsi identifié **trois formes de jugement de l'action et de la manière d'être du personnel politique**, qui constituent chacun un positionnement particulier vis-à-vis de la représentation politique : **une acceptation inconditionnelle de la délégation, une forte méfiance vis-à-vis des hommes et femmes politiques, et une position empathique.**

Si ces trois formes de jugement préexistaient sans doute chez les participants, avant la conférence de citoyens, nous verrons en quoi la dernière, la position empathique, a été renforcée voire performée par le dispositif, en tant qu'instance de socialisation indirecte à la politique. **Les trois formes de jugement relèvent de rapports ambivalents à la délégation politique.**

En effet, le système de démocratie représentative remonte en France à la Constitution de 1791. Dans l'esprit des constituants, les représentants n'étaient pas mandataires des électeurs, mais leurs actes constituaient la volonté nationale, que les citoyens n'incarnaient qu'au moment du vote. La question de la représentation politique a été au cœur de forts débats durant les premières années de la révolution; c'est finalement la conception élitiste qui l'a emportée, conception fort bien illustrée par cet extrait de *L'Esprit des Lois* : « le grand avantage des représentants, c'est qu'ils sont capables de discuter des affaires. Le peuple n'y est point du tout propre [...]. Il ne doit entrer dans le gouvernement que pour choisir ses représentants ; ce qui est très à sa portée...¹⁹⁹ ». La professionnalisation des représentants politiques est cependant un phénomène bien plus récent, qui remonte à la fin du 19^{ème} siècle, et est lié à l'apparition des partis politiques et notamment de l'ascension politique d'hommes issus du mouvement ouvrier, donc sans fortune personnelle, contrairement à leurs

¹⁹⁷ Pour une présentation précise des commentaires portés sur les élus ayant reçu le groupe, se reporter à l'annexe 9

¹⁹⁸ Weber, M., éd 2000, *op.cit.*, 221 p

¹⁹⁹ Montesquieu, 1758.

contemporains libéraux. Or cette professionnalisation acte à la fois une délégation durable (même hors de la temporalité des mandats électifs) entre les politiques professionnels, qui détiennent dès lors le monopole de l'activité politique, et les non-professionnels de la politique présumés profanes et passifs, qui se voient dès lors dépossédés d'une possibilité d'intervention autonome. « La politique a donc été touchée par la division du travail qui caractérise nos sociétés. Les activités politiques sont devenues distinctes des autres activités sociales. (...) L'intervention des profanes est souvent jugée indésirable et profanatrice sauf quand elle est recherchée et conduite par les professionnels. »²⁰⁰

Or justement, les participants à la conférence de citoyens, sont invités à se mêler de politiques, à donner leurs opinions à la fois sur leurs attentes propres mais aussi indirectement sur l'action publique conduite par les professionnels de la politique. Le monopole de l'activité politique est, pour un temps, suspendu ... Est-ce là, du point de vue des citoyens, **une brèche qui s'ouvre dans la délégation ou au contraire une occasion de la légitimer comme division du travail efficace** permettant aux citoyens d'opter pour le « *free ride*²⁰¹ », les politiques professionnels agissant afin que les citoyens puissent bénéficier d'avancées sociales et économiques sans avoir à se mobiliser ? La question de la délégation se pose en tout cas de manière ambivalente pour les participants.

Premier pôle de jugement : une délégation politique acceptée et justifiée

Rares étaient ceux qui, des vingt participants à la conférence de citoyens, avaient eu auparavant l'occasion de discuter personnellement avec des élus, du fait de la condition posée dans le recrutement d'être un profane en matière d'engagement politique. Ce paramètre avait été relativement bien respecté, hormis pour les deux cas d'imposition de participants par leur municipalité (Thérèse et Gaston). Seule Thérèse évoquera explicitement lors de l'entretien ses relations de longue date, avec les élus locaux, se positionnant volontiers comme une « habitante professionnelle », bien connue des édiles.

« Pendant le discours du maire de [la ville hôte], si j'avais été chez moi à Cagnes, je me serais levée et je serais partie. C'est mon impression, parce qu'ici les élus, j'ai des relations cordiales avec eux, même avec des gens beaucoup plus importants. Comme avec le nouveau préfet qui avant de me rencontrer, me connaissait déjà par les on-dit du sous-préfet. Et puis

²⁰⁰ Gaxie, D., « les enjeux citoyens de la professionnalisation politique », Revue Mouvements n°18, novembre-décembre 2001, pp 21-27, p 22

²⁰¹ Le free ride est la tendance pour les membres d'un groupe à profiter du bénéfice d'une action collective en cherchant à payer le coût minimum, voire à échapper au coût de cette action. Plus grand est le groupe et plus cette tendance est importante. C'est le phénomène du passager clandestin (en anglais *free rider*) développé par Mancur Olson. Olson M., 1978 (1971), *Logique de l'action collective*, préface de Raymond Boudon, Paris, Presses universitaires de France.

avec mon franc parler, je leur tiens la grappe. Et je suis écoutée. » (Thérèse, entretien individuel)

Pour les autres participants, cette rencontre avec des élus, lors de chaque session, est jugée à la fois intéressante et intimidante.

« J'ai trouvé ça très intéressant de rencontrer des élus : en tant que citoyens, on n'a pas l'habitude, on est intimidé, même si ce sont des gens comme tout le monde. » (Cyril, entretien individuel)

« On ne peut pas dire que je leur ai parlé, sauf une question. C'était impressionnant. C'est parler à quelqu'un de haut. Tu tournes ta langue sept fois dans ta bouche. Et eux, ils ont une image à tenir, un rang. » (Georgette, entretien individuel)

C'était la première fois que je rencontrais des élus, alors ça m'a fait tout bizarre. Ils sont gentils et essayaient de se mettre à notre niveau. Pour tout te dire, ça m'intimide. » (Ornella, entretien individuel)

L'intimidation naît de la perception d'une asymétrie de position, de statut, entre le citoyen « de base » et celui qui est investi du pouvoir de représenter ses concitoyens et de décider pour le bien public. L'idée que les élus seraient « en haut », d'un « autre rang », « importants », différents et devant se mettre au niveau (sous entendu, s'abaisser, descendre) des citoyens renvoie à une idée de domination entre ceux qui détiennent le pouvoir et les autres. Mais considérer l'élu comme détenteur d'un statut dominant accepté concourt aussi à l'isoler, à l'exclure de la catégorie des citoyens, et presque des hommes, alors que note Cyril avec une conviction toute empreinte de surprise, tel un Las Casas plaidant l'existence d'une âme chez les Indiens lors de la controverse de Valladolid, « ce sont des gens comme tout le monde. ». Si les élus montrent des signes de proximité avec les participants comme le fait remarquer Ornella,

« Comme par exemple, le maire de [ville hôte 2] qui est venu trinquer avec nous. Remarque, il avait l'air d'un poivrot » (Ornella, entretien individuel)

Ils restent néanmoins structurellement en position de domination, celle-ci traçant une frontière en terme de ressources symboliques et matérielles entre eux et les citoyens lambda.

« Et puis, ils ont tous des voitures de fonction. Pourquoi s'en priveraient-ils ? Comme ils nous l'ont fait comprendre : "J'ai le pouvoir, j'ai de la place". » (Georgette, entretien individuel)

Ce pouvoir n'est pas remis en cause par les participants, qui n'en revendiquent pas le partage, mais seulement parfois, comme Nadège, prônent **un rapport utilitaire aux élus** pour obtenir des décisions de leur part.

« Je n'en pense rien de spécial des élus, si ce n'est qu'il faut passer par eux pour obtenir gain de cause par rapport aux transports. Pour moi, ils sont porteurs du stylo qui donnera un avis favorable. » (Nadège, entretien individuel)

Ce monopole de l'activité politique et du pouvoir local de décision n'est pas frontalement remis en question par les participants, sauf lorsqu'il se donne à voir dans une mise en scène de l'ordre de la représentation :

« L'accueil du maire de [ville hôte] : j'avais l'impression d'être dans une salle de cour d'assise ou dans la salle du Trône avec Saint Louis. Je ne dirais pas que j'ai été choquée mais je n'avais jamais vu ça. Au demeurant, c'est un monsieur charmant. » (Thérèse, entretien individuel)

Deuxième pôle de jugement : critique et méfiance

Les critiques les plus acerbes témoignent d'une forte méfiance envers les élus et leur capacité à œuvrer pour l'intérêt général. Ces critiques ne sont pourtant pas incompatibles avec un intérêt éprouvé à les rencontrer, voire à une intimidation lors du face-à-face. Mais **hors du temps de la rencontre, la dévalorisation du travail de l' élu prend le dessus.**

« Ils disent beaucoup mais ils ne font pas grand-chose. Ils devraient commencer par prendre leur vélo et cela ferait réfléchir tout le monde. Mais bon comme ce sont tous des menteurs. » (Ornella, entretien individuel)

« Quant aux élus, ils avaient l'air de penser dans leur tête : "de toute façon vous n'allez rien m'apporter de plus" » (Laurent, entretien individuel)

« Bien conformes à eux-mêmes. On avait l'impression qu'on ne leur apporterait pas grand-chose. Je ne suis pas sûre qu'ils avaient bien compris pourquoi ils étaient là et pourquoi on était là. » (Véronique, entretien individuel)

Les élus seraient bien peu intéressés par l'avis des citoyens, faisant mine de les écouter mais sans que cela ait d'impact sur leurs actions. Les participants traduisent **une crise de confiance généralisée envers la politique**²⁰² se traduisant ici par une distance soupçonneuse. En 2004, une étude a été menée au Royaume Uni par l'Electoral Commission²⁰³ montrait que lorsque l'on soumettait une liste de professions à des enquêtés en leur demandant si en général ils leur font confiance pour dire la vérité, les médecins arrivent en tête de liste de la confiance (92% des enquêtés pensent qu'ils leur disent la vérité) alors que les politiciens et spécialement les ministres gouvernementaux arrivent en queue de liste (22% et 23% de personnes leur font confiance pour dire la vérité), avec les journalistes.

La professionnalisation politique participe fortement de cette crise de confiance, car en tant que professionnel, l' élu a des intérêts qu'il peut être tenté de privilégier : il doit, pour progresser dans le *cursus honorum*, être populaire donc mobiliser des soutiens au sein du public et des lobbys, parfois au détriment de son éthique de conviction initiale, voire même d'une éthique de responsabilité. Certains scandales, où l'éthique se voit subordonnée à la recherche de bénéfices propres dans la conduite de l'activité politique, émaillent la presse, et accèdent à une vision désenchantée de la politique (affaire Clearstream, affaire des marchés publics ou des emplois fictifs, scandale autour des logements de fonction de ministres...). Cette forme de critique apparaît de manière euphémisée dans la déclaration collective :

²⁰² Voir notamment à ce sujet : Mendel, G., 2003, *Pourquoi la démocratie est en panne ? Construire la démocratie participative*, Paris, la Découverte, Joffrin, L., 2001, *Le gouvernement invisible. Naissance d'une démocratie sans le peuple*, Paris, Arléa.

²⁰³ Coleman, S., 2005, *Direct Representation. Towards a conversational democracy*, IPPR Exchange, 16 p, p 1

« Il y a des contradictions dans les décisions entre élus, liées à des problèmes de pouvoirs territoriaux et des lois contradictoires. Ces enjeux de pouvoir politiques doivent être dépassés pour aller vers le bien commun et une vie en société harmonieuse. Des choix plus cohérents dans le temps : l'enjeu électoral ne doit pas être le moteur de la prise de décision. » (déclaration collective, p 7)

Un autre pan de critique concerne justement la teneur du travail des élus :

« Rencontrer des élus, ça donne un plus au groupe : ils savent de quoi ils parlent. A mon avis, ils s'attendent à ce qu'on leur propose un projet. Ils se disent : "faites votre truc, pendant ce temps, on se la gratte". C'est pour ça que j'ai un doute. » (Laurent, entretien individuel)

Laurent pense que les citoyens, au sein des dispositifs participatifs, pallient le manque de travail ou d'imagination des élus, puisqu'ils questionnent le vivre ensemble et les moyens d'y parvenir. Cela rejoint l'idée développée par Ismaël Blanco i Fillola : « en somme, le citoyen joue dans les jurys à être un homme politique : il écoute les différentes opinions, il rassemble les opinions essentielles sur un thème, et finalement il prend une décision. »²⁰⁴. Pour Laurent, **le groupe ferait, à titre gratuit, ce qui est de la responsabilité des élus** puisqu'il s'agit de leur travail (au sens de mandat et de profession.)

« On a eu des échanges verbaux sympas avec l'élue de [ville hôtesse 3]. Le groupe était moins crispé que devant l'élue de [ville hôtesse 1]. Le groupe était plus à l'aise, il avait pris de l'assurance. A [ville hôtesse 2] les élus étaient crispés. Je ne sais pas pourquoi. Dans les provinces, ça les fait chier de venir bosser le week-end. L'implication personnelle de chacun était très différente. L'élue de [ville hôtesse 3] s'implique vraiment à titre personnel. Les autres, c'était presque des fonctionnaires ». (Tarik, entretien individuel)

Tarik est dans la même disposition critique que Laurent, puisqu'il trouve que les élus rencontrés, à l'exception du troisième, se sont peu investis envers le groupe. De même qu'il avait trouvé la majorité des intervenants « poussiéreux » et « vieil étudiant », il qualifie les élus de quasi « fonctionnaires » ce qui semble être le comble de l'insulte pour ce chef d'entreprise qui aime à mettre en scène son statut de businessman (téléphone portable constamment allumé pour être joignable, même pendant les sessions, discussions récurrentes sur sa charge de travail, ses « gars » et son emploi du temps infernal). Tarik amène un élément très intéressant : celui de **la maturation du groupe dans sa relation aux élus : si les élus pouvaient paraître peu impliqués vis-à-vis du groupe et de l'AET, les participants ont quant à eux pris confiance en leur capacité d'interpellation des élus**. Ce point est d'ailleurs repris par Cyril :

« Ils ont mis en place la relation d'élus face à d'éventuels électeurs. Ils ont joué cette carte qu'ils connaissent par cœur. A [ville hôtesse 3], l'élue était vraiment intéressée par notre démarche. Il défendait quand même son bout de gras, la politique de transport qu'il met en place. On sent qu'il n'est pas toujours serein. Ils ont tous le stress d'être performants. Alors qu'on ne leur demandait pas ça. On voulait leur parler naturellement, qu'ils nous disent les défauts et les qualités de leurs politiques de déplacement. Ils ne l'ont pas fait. J'attendais d'eux qu'ils soient plus naturels, plus proches de nous. Qu'ils soient moins des "élus", qu'ils laissent tomber la casquette. » (Cyril, entretien individuel)

²⁰⁴ Blanco i Fillola, 2005, *op.cit.*, p 174.

Les élus tout à leur obligation de paraître convaincants, performants, sûrs d'eux, ratent la possibilité d'une rencontre autre avec les participants, hors des enjeux politiques locaux et des joutes oratoires habituelles. Ce « **cosmétique de la politique** », visant à obtenir des gages de popularité auprès des électeurs, enferment les élus dans une position rendant difficile l'échange égalitaire et coopératif, empathique, attendu par le groupe.

Troisième pôle de jugement : une disposition empathique renforcée par le dispositif

Le dispositif de la conférence de citoyens, par les interactions qui y sont suscitées, par l'échange d'informations et d'expériences, amène les participants à décaler leur regard et à mieux comprendre l'action et les contraintes des élus. La disposition collective en faveur d'une collaboration accrue entre citoyens et élus, cette position irénique et novatrice, se retrouve dans les entretiens individuels. Cette disposition empathique a été consolidée, voire construite, par la dynamique de groupe. Le terme d'empathie renvoie à la capacité de s'identifier à autrui, à ressentir la sensation d'autrui. Je l'utiliserai ici non dans le sens d'une faculté psychologique ontologique mais comme **la construction sociale d'une disposition interprétative permettant de mieux comprendre la rationalité d'autrui et son système de contraintes et de ressources**. Cette disposition empathique repose en grande partie sur le fait d'avoir pu entrer dans les coulisses de l'action publique et d'en avoir mesuré la complexité.

« Ils nous ont pris au sérieux, ils ont voulu donner une bonne image d'eux. Ils ont voulu nous dire beaucoup de choses. Ils se sont peut-être dits : « il faut qu'on leur montre qu'on travaille, qu'on fait déjà beaucoup. Qu'on n'est pas des imbéciles ». Nous sommes des électeurs, même si nous ne votons pas chez eux, alors ils ont été bien communicatifs » (Marie-Louise, entretien individuel)

« En conséquence, j'étais très contente d'être sensibilisée au problème de transport : c'est un problème qui se pose aux élus, aux citoyens, sur l'organisation même de la société. On touche du doigt la difficulté de gérer un pays, même si c'est par le petit bout de la lorgnette. Les élus ont tant de choses à gérer. » (Emeline, entretien individuel)

« Je me rends compte que les élus font des trucs et que je ne le savais pas alors que je pensais m'intéresser au problème. Nous, on critique et c'est parfois facile. » (Jacques, entretien individuel)

Les remarques de Marie Louise, d'Emeline et de Jacques vont dans le même sens : l'action des élus n'est pas forcément visible ni lisible pour les citoyens. **Grâce au transport urbain comme problématique d'entrée, les membres de la conférence de citoyens ont réalisé la complexité de décider pour le collectif et de mettre en place une politique publique efficace et acceptable.**

« Les difficultés de trouver un accord commun, je les ai vécu, il y a eu des moments forts, parfois de l'agressivité entre les gens. Cette difficulté à trouver un accord commun, cette difficulté doit aussi être rencontrée par les élus qui ont beaucoup de paramètres à respecter. J'ai appris la complexité de ces choses là. » (Alain, entretien individuel)

Alain établit une analogie entre la difficulté de l'activité de délibération au sein du groupe et le quotidien de l' élu, entre fonction tribunicienne et nécessité d'arbitrer.

Cette disposition empathique à l'égard des élus est concomitante d'une demande de reconnaissance de l'apport de l'avis citoyen dans le choix politique. C'est ce que Coleman présente comme la demande première des citoyens – et le vrai défi pour les représentants sous le terme de **connectivité** (« connectedness ») : « les citoyens veulent être écoutés par les politiciens et avoir l'opportunité de converser avec eux et de les comprendre. Ils veulent être compris par eux et les comprendre. La plupart des insatisfactions courantes envers notre système politique peuvent être reliés à leurs échecs à répondre à ce besoin de compréhension. »²⁰⁵. Nous voyons donc que le développement *in vitro* d'une disposition empathique collective, constatée aussi individuellement mais inégalement, s'accompagne de nouvelles considérations sur le politique, en termes d'attentes et de positionnements.

Des attentes liées à un impératif de proximité

Les attentes envers les élus exprimées par les participants lors des entretiens individuels renvoient à une conception nouvelle de l' élu proche, pédagogue, plus animateur qu'arbitre : davantage de sensibilisation aux grands enjeux comme les déplacements, davantage de concertation et une exemplarité.

Ces attentes sont intéressantes car **elles renouvellent en partie les demandes faites aux politiques**, alors que bien souvent, comme le note Daniel Gaxie dans le cadre de son étude sur les critiques profanes de la politique, « même déçus, les profanes se bornent à attendre que les politiques se conforment à ce qu'ils en attendent, ou déplorent qu'ils ne le fassent pas. »²⁰⁶. En cela, ces attentes constituent des leviers d'action potentiels pour l'activité politique.

Les décideurs se voient ainsi gratifier d'**un devoir de sensibiliser**, qui s'écarte d'un mode injonctif, jugé socialement peu acceptable.

« C'est pour ça que j'ai insisté sur la sensibilité dans la déclaration ! C'est bien aux élus de prendre une décision en fin de compte. Il faut tenir compte de la population quand on est politique, on ne peut pas faire passer des textes en force, il faut prendre le temps de préparer la population psychologiquement. Pas comme Allègre quand il avait parlé du mammoth qu'il fallait dégraisser à propos de l'éducation nationale. » (Emeline, entretien individuel)

²⁰⁵ Coleman, S., 2005, *op.cit.*, p 1

²⁰⁶ Gaxie, D.I, 2001, « Les critiques profanes de la politique. Enchantements, désenchantements, réenchantements », in Briquet, J.L, Garraud P. (dir.), *Juger la politique. Entreprise et entrepreneurs critiques de la politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Res Publica », p 217-240, p 236

Sensibiliser, donner aux citoyens le moyen de comprendre et d'adhérer librement, ne pas faire passer en force le changement mais au contraire tenir compte de la demande sociale, voilà ce qui est demandé aux élus par le groupe de citoyens, ce qui tendrait à faire évoluer le rôle du représentant politique. Cette question du rôle de l'élu, notamment local, est amplement discutée dans les débats sur la démocratie participative. Ainsi lors des « Premières Rencontres Rhône Alpes de la Démocratie Participative en France et en Europe », le 13 juin 2006 au Conseil Régional Rhône-Alpes, un des intervenants, Denis Muzet, évoquait la nécessité de revoir le rôle de l'élu local comme « accompagnateur du changement » et « facilitateur social », ce qui lui valu d'être rabroué par le Président du Conseil Economique et Social Régional l'accusant de vouloir faire de l'élu local un « super animateur de quartier » alors même que l'enjeu de l'élu est de « redonner du sens à la vie publique ».

Est-ce réducteur de voir l'élu dans une position de facilitateur social ? Sans doute, mais cela oblige aussi à considérer la fonction électorale de manière moins surplombante et comme une légitimité à mettre en discussion, à créer un espace public où l'agir communicationnel pourrait se déployer.

Car l'attente de **davantage de concertation et d'écoute réelle** est forte, les consultations et concertations étant parfois décevantes, en comparaison de l'espace de délibération, même imparfait, que constituait la conférence de citoyens. Jacques commence ainsi son anecdote sur une réunion publique sur les déplacements d'un quartier de sa ville, en la mesurant à l'aune des relations avec les élus dans la conférence de citoyens :

« Moi, ce que j'attends d'un élu, c'est qu'il soit à l'écoute des gens et qu'il soit constructif, comme celui de [ville hôte 3]. » (Jacques, entretien individuel)

Jacques a essayé sans succès de prendre la parole dans cette réunion de concertation où l'équipe municipale devait soumettre à discussion le projet de réaménagement d'un pan du quartier, et les solutions transport correspondantes.

« J'attendais qu'ils essaient de montrer qu'ils s'intéressent au problème. J'attendais de l'écoute. J'ai discuté avec un élu de Rennes responsable d'urbanisme. Il n'était pas à l'écoute. Je lui parlais vélo, il me répondait voiture. Ils ne laissent pas parler les gens. » (Jacques, entretien individuel)

Dans les réunions publiques, les échanges véritables demeurent rares ; le patchwork de monologues est bien plus fréquent. Chaque acteur y joue son rôle : les élus et les techniciens déroulent leur projet, les associations défendent leur cause, et les citoyens non organisés oscillent entre mutisme, interrogations et plaintes. Un réel échange ne va pas de soi et nécessite une médiation rarement prévue, sauf dans les dispositifs artificiels, à huis clos et se déroulant sur un temps long. Ce que recherche Jacques est davantage de l'ordre de la discussion de fond sur un projet qu'une consultation. Stephen Coleman poursuit une réflexion

analogue : **où le public peut-il avoir une conversation politique avec ses élus ?** Il part du constat troublant que les politiciens discutent politique entre eux, dans les assemblées locales (conseil municipal, assemblée départementale, assemblée régionale, assemblée nationale, réunions de groupes politiques, etc.) et que de leur côté 61% des Britanniques disent avoir fréquemment des discussions politiques avec leur entourage. Mais ces deux espaces ne se rencontrent pas, « comme si il y avait deux démocraties, l'une opérant de manière informelle et sur le mode de la conversation dans les foyers, les lieux de travail, les bars et les rues et une autre délibérant au nom de tous dans les parlements, les conseils et les gouvernements. »²⁰⁷.

Cette demande d'animation engagée du débat politique à travers la sensibilisation, l'écoute et l'échange avec les citoyens traduit une demande de **proximité** de la part de l' élu :

« J'aimerais que pour une fois, ils ne se positionnent pas en tant qu'élus mais comme des citoyens et qu'ils se posent les bonnes questions : « est-ce que si je n'étais plus élu, je ferais comme eux ? » Parce qu'on n'est pas au temps de Louis XIV mais les élus ont beaucoup de privilèges, beaucoup trop. Il faut qu'ils apprennent à penser avec ceux qui les élisent. » (Véronique entretien individuel)

La proximité souhaitée par Véronique porte sur une capacité de l' élu à penser comme les habitants, ce qui renvoie à la **difficulté pour les représentants à réellement représenter le peuple**, dont ils ne sont plus guère représentatifs sociologiquement parlant, et dont ils ne partagent plus forcément le quotidien, pour des raisons de mode de vie aux fortes contraintes temporelles et de représentation de soi²⁰⁸.

« Il faudrait qu'ils ne se sentent pas tout le temps obligé de se justifier et de se dire les meilleurs. » (Jacques)

La proximité renvoie aussi à la simplicité, à la sincérité, et donc à un arrachement aux jeux de compétition dans lesquels sont pris nos représentants.

Cette préoccupation des participants pour l'exemplarité des élus incite à s'interroger sur les caractéristiques délibératives mais aussi performatives de ces rencontres entre élus et citoyens qui sont à la fois une mise en scène des relations représentants- représentés, un exercice de « **gouvernance performative** » pour reprendre l'expression de Robert Futrell²⁰⁹, un espace de délibération démocratique potentiel né de la rencontre de plusieurs langages et un lieu de symbolisation des images sociales des élus et des citoyens. Ces dimensions, mises en question ici, seront explorées dans le chapitre 4.

²⁰⁷ Coleman, S., 2005, op.cit., p 11

²⁰⁸ Koebel, M., 2006, *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Paris, Editions du Croquant, Raisons d'agir.

²⁰⁹ Futrell, R., « la gouvernance performative. Maîtrise des impressions, travail d'équipe et contrôle des conflits dans les débats d'une city commission » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, p 147-165.

La question de l'exemplarité est à nouveau soulignée par Ornella qui souhaite voir les élus à vélo, et Véronique qui attend de les voir prendre les transports.

« C'était gênant à quand tous les élus ont dit qu'ils prenaient la voiture. Alors qu'à la mairie de [ville hôtesse 3] on a vu qu'ils circulaient à vélo plutôt qu'en voiture de fonction. A [ville hôtesse 1], nous avons moins fait attention car nous étions moins sensibilisés. Il faut que les élus commencent à se poser la question de leur propre comportement : on ne peut pas défendre un projet auquel on ne croit pas. Il faut commencer par balayer devant sa porte. Mais c'est difficile. » (Emeline)

Dernière la notion d'exemplarité, c'est le mode injonctif qui est rejeté : les élus et techniciens ne peuvent plus se contenter d'exhorter la population à revoir leurs modes de vie afin de participer au développement durable, ils doivent concourir à cet effort collectif sur le plan pratique, comme citoyen à part entière. Dans un paradigme de l'action publique comme le développement durable, où chacun doit revoir ses modes de faire, pour préserver les conditions de vie de tous, le décalage entre les déclarations et les pratiques devient inacceptable et risque de porter atteinte à la légitimité des prescripteurs. **Le critère de l'apparence de proximité** (la capacité des élus rencontrés à montrer qu'ils sont « des gens comme les autres ») apparaît primordial comme en témoigne la question posée incidemment par un participant au maire de la ville hôtesse 1 et qui sera reprise par les participants à chaque rencontre : *« Et vous, comment vous déplacez vous ? »*

« A Paris je prends le métro. Dans ma ville, je vis à deux pas de la Mairie, pour m'y rendre je marche et sinon, je ne vous cache pas que j'utilise ma voiture de fonction et mon chauffeur. » (maire, ville hôtesse 2, extrait du compte rendu de la session 2)

Les réponses des élus ont souvent déçues les participants, deux des élus sur trois utilisant essentiellement leur voiture.

Même si les citoyens peuvent comprendre les contraintes de temps liées aux agendas chargés des élus, ils expriment une forte attente d'exemplarité :

« Les élus, avant tout citoyens, représentent le peuple et pour nous il est important qu'ils soient des modèles en matière de choix de déplacement, en essayant d'utiliser les transports en commun et les modes doux dès qu'ils le peuvent. Nous savons que cela n'est pas toujours facilement compatible avec la vie hyperactive d'un élu, mais cela aurait un fort rôle d'exemple. » (extrait de la déclaration collective, p 7)

Les participants souscrivent donc à un **fétichisme de la proximité** et les élus se prêtent à l'exercice, de nature à renforcer leur légitimité. **Leur rencontre constitue bien une procédure de validation et un espace de légitimation pour les élus, qui ont intégré l'impératif de proximité**, présentant le dialogue avec les citoyens sur le plan local, non plus seulement comme un gage de popularité mais aussi comme une nécessité pour l'action politique. Les élus, membres de l'AET, qui ont accepté de recevoir le groupe de citoyens et de

s'exprimer devant lui sur leur action publique en matière de déplacements acceptent l'épreuve de la discussion publique valorisée depuis une quinzaine d'années autour d'une rhétorique de la proximité. Comme l'analyse Rémi Lefebvre dans plusieurs articles²¹⁰ cette rhétorique de la proximité, liée à la crise de la représentation, situe le lieu de la légitimité dans la proximité, la rencontre avec les « vrais gens » et les « vrais problèmes ». Ce qui témoigne d'une mutation des représentations de la légitimité et d'un basculement des hiérarchies symboliques. Alors que pendant longtemps le local avait été décrié comme le lieu du clientélisme et du particularisme, il devient le lieu naturel de la citoyenneté, de la participation, de l'innovation, et de l'expérimentation. La notion de proximité a pour elle l'avantage d'être polysémique, d'où son usage inflationniste, comme d'autres catégories d'action publique telles que la délibération et la participation²¹¹. **La rhétorique de la proximité constitue pour Rémi Lefebvre un discours dépolitisé et dépolitisant** : « la référence à la proximité naturalise ainsi la représentation que la réponse aux problèmes et aux « demandes sociales » doit s'opérer au plus proche, disqualifiant ainsi des formes de régulation sociale et politique plus macroscopiques et globales et accédant de nouvelles définitions légitimes des normes de l'efficacité publique.²¹²».

La conférence de citoyens de l'AET s'inscrit d'ailleurs en partie dans cette rhétorique de la proximité, puisqu'il s'agit de rapprocher les « vraies » préoccupations des automobilistes des élus en charge du transport public pour permettre l'émergence de politiques publiques plus efficaces, innovantes, adaptées. **L'aspect politique partisan est absent des échanges** : les questions des participants et les réponses des élus se focalisent sur les projets et les innovations en matière de politiques locales de transports. Les élus sont aussi évalués implicitement par les citoyens par rapport à leur capacité à concerter les habitants et à se conduire comme un citoyen ordinaire, à être en prise sur le local. Certains participants de la conférence de citoyens dénoncent le clivage droite / gauche comme un frein à l'action politique. Ainsi Emeline a été très sensibilisée à la notion de développement durable. Elle déplore alors que « *que pour certains cela soit estampillée de gauche* ». En tant que profane, ce

²¹⁰ Lefebvre, R., 2001, "Rhétorique de la proximité et crise de la représentation ". Note de recherche, *Cahiers lillois d'économie et de sociologie*, Paris, L'Harmattan, Lefebvre, R., Le BART, C., (dir.), 2004, La proximité : usages, rhétoriques, pratiques, Presses universitaires de Rennes, " Res publica ",

²¹¹ Blondiaux, L., Sintomer, Y., « l'impératif délibératif » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, p 27

²¹² Lefebvre, R., « le fétichisme de la proximité. Un basculement des hiérarchies symboliques en politique », in Bourdin, A., Lefebvre, M-P., Germain, A., 2006, *La proximité. Construction politique et expérience sociale*, Paris, L'Harmattan, Villes et entreprises, p 61

qu'elle a entraperçu de la fabrication de l'action publique locale l'incite à penser qu'un tel cloisonnement et jeu de pouvoir est préjudiciable:

« Je ne savais pas qu'en France toute la politique était si cloisonnée. Que par exemple, pour pouvoir penser ensemble sur un territoire et agir, il faut faire une politique d'agglomération, créer une communauté de communes. Je ne savais pas que ça fonctionnait comme ça. Il faut faire éclater les barrières. » (Emeline, entretien individuelle)

Dans son désir irénique de simplification et de coopération, elle confond compétitions partisans et complexité des échelons administratifs.

« Indirectement, ces gens nous envoient leur énergie. Rien, juste la connaissance de l'individu. Ça ne m'a pas ému. Je me fiche de tout ça : le protocole... C'est plutôt la rencontre d'hommes et de femmes qui comptent que la rencontre d'une étiquette d'élus. C'était complètement en rapport avec leur travail sur les moyens de transport dans leurs villes ». (Nadège)

Nadège invite à s'affranchir des identités partisans pour s'intéresser à l'action concrète menée par les hommes et les femmes élus.

D'une certaine manière donc, les interactions entre les acteurs de la conférence de citoyens, basées sur l'empathie et la recherche de coopération, ont débouché sur une certaine dépolitisation puisque les identités politiciennes ont été neutralisées, les affinités partisans mises entre parenthèse. Cette forme de dépolitisation serait une réponse à une demande large du public qui préfère entendre des arguments solides, des idées, des projets concrets que des tribuns reprenant les antiennes de leur parti. Cette volonté de sortir des affrontements partisans auxquels une grande part de la population, désaffiliée sur le plan politique, ne s'identifie pas se retrouve dans les études menées en Grande Bretagne: « le public ne veut pas endurer des arguments partisans, systématiquement opposés sur tous les sujets. Ils veulent rejoindre une conversation et non prendre part à une version rhétorique des Gladiateurs. »²¹³

La proximité doit-il être la source légitimante pour l' élu? Ne risque-t-il pas d'y perdre la vision politique qui doit l'animer de manière à la fois ancrée socialement, voire localement, et touchant à des valeurs universelles ?

Yves Chevalier analyse ainsi le moment où les émissions télévisuelles politiques ont commencé à valoriser les interactions entre des professionnels de la politique et des citoyens (sur le plateau, par téléphone, par courrier) autour de questions basées sur le quotidien, notamment dans l'émission «Questions à domicile». Cette mise en scène d'un discours politique proche et spontané répondait selon lui «au souci de resocialiser la politique par le biais d'une métaphorisation du discours articulé sur les valeurs de la sphère privée. »²¹⁴ Il met

²¹³ Coleman, S., 2005, *op.cit.*, p 12, traduction personnelle

²¹⁴ Chevalier, Y., 1999, *L'expert à la télévision. Traditions électorales et légitimité médiatique*, Paris, CNRS Editions, CNRS communication, p 62

en garde contre la tendance à juger de « la pertinence d'un discours politique à la mesure de son implication dans le quotidien et sa capacité à y réagir »²¹⁵. Cela reviendrait à juger la qualité du discours politique de manière hétéronome, car le spontané n'équivaut pas au vrai ; et à ne pas repérer l'usage stratégique qui peut être fait par le politique d'une inscription dans un tel échange : « l'homme politique accepte en général d'autant plus volontiers qu'on lui offre là un moyen d' « arrondir », d'humaniser son image et de « parler vrai » ». Nous reviendrons sur cet aspect dans la discussion finale de la thèse.

Après avoir vu les apports informatifs délivrés au groupe et leur réception individuelle par les membres de la conférence de citoyens, voyons **la médiation** qui a permis de transformer ses réceptions individuelles distinctes en une prise de position collective : **le temps de travail du groupe sur lui-même.**

2. Le temps des échanges au sein du groupe

Un rapide calcul du temps consacré aux échanges à huis clos au sein du groupe permet de constater que celui-ci représente la majeure partie du temps des sessions : plus de 50% de la session 1 et 2 et quasiment toute la session 3, entièrement consacrée à la rédaction de l'avis final, hormis les trois quart d'heure de rencontre avec le maire adjoint de la ville hôte.

Ce temps consacré au travail du groupe sur la problématique et sur lui-même poursuit plusieurs objectifs et principes, issus à la fois des analyses sur les conférences de citoyens

²¹⁵ Chevalier, Y., 1999, *op.cit.*, p 70

existantes en 2003 et qui ont guidé Missions Publiques dans le montage du processus²¹⁶, et de présupposés sur la dynamique de groupe issue de la psychologie sociale.

Après avoir vu ces objectifs et présupposés, nous appréhenderons le travail en groupe du point de vue du groupe.

Objectifs et présupposés

De la difficulté de reconstituer les objectifs et les présupposés

La reconstitution des objectifs poursuivis par les différentes techniques d'animation mises en œuvre, ou du moins des présupposés les guidant, n'est pas chose aisée.

En effet, les consultants sont avant tout des praticiens, ils utilisent des techniques dont ils perçoivent les effets par essai / erreur. **Il n'existe pas de boîte à outils standard des animateurs de démarche participative, même si certains outils sont largement répandus** (travail par méta-plan, usage de post-it, travail en sous-groupe avec synthèse faite par les membres du sous groupe, etc.). Les consultants empruntent des outils au domaine dont ils sont issus, (animation socioculturelle, management en entreprise, domaine spécifique...). Pour autant, toute une littérature abonde sur les outils d'animation de groupe et outils de management, notamment dans des éditions spécialisées comme les Editions d'Organisation. Il s'agit souvent d'outils très précis (jeux de rôle, méthode de résolution de problème) visant un objectif ponctuel et circonscrit : faire connaissance au sein du groupe, résoudre un problème, etc.

La majorité de ces outils ont été élaborés à partir de recherches menées en psychologie sociale et notamment de recherches –actions, dans la foulée des travaux de Jacob Lévy Moreno et Kurt Lewin (étude sur les dynamiques de groupe, le leadership, les normes de groupe et le changement social, etc....) dans les années 1920-1940. Les recherches actions recomposent le rapport de la science et de l'action, dans une perspective heuristique expérimentale où le groupe est observé et analysé comme un monde social en miniature alors que, selon Moreno, dans son ouvrage de 1934, *Who shall survive ?* repris ici par Jean Dubost²¹⁷ les « *les sciences sociales conventionnelles échouent à décrire, mesurer et expliquer la dynamique des faits sociaux ; en dissociant la pensée et l'action, en refusant de*

²¹⁶ Mon rôle étant notamment à Missions Publiques de « muscler » nos partis pris méthodologiques en les alignant sur des justifications théoriques existantes, notamment issues des sciences sociales.

²¹⁷ Dubost, J., 1987, *L'intervention psychosociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, collection sociologies, p 58

prendre pour fin la participation active au changement, en se maintenant dans une position d'extériorité, en réduisant les sujets qu'on entend observer au statut d'objet, la science académique perd toute capacité de découverte (en même temps qu'elle se comporte de façon autocratique) ».

La recherche action – et plus généralement l'intervention psychosociologique - qui irrigue de nombreux types de consultance, notamment celle menée à Missions Publiques- repose sur une posture spécifique du chercheur, ou de manière plus large de « l'agent de changement » :

« C'est donc du dedans, in vivo, comme co-acteur participant à leur dynamisme interne, que le nouveau type de chercheur peut contribuer à révéler des aspects sous-jacents de la réalité sociale et à les transformer. »

L'intervention, la consultation entretiennent des rapports forts et flous à la fois à la question du changement social. Les pères fondateurs Lewin et Moreno avaient une vision de la recherche action comme moyen de révéler au sein des groupes les conditions du changement social, dans une vision plutôt instrumentale chez Lewin comme le montre son étude de décision de groupe pour amener les ménagères à consommer davantage d'abats pour participer à l'effort de guerre²¹⁸. Pour Moreno, les chercheurs se doivent d'être des agents libérant (*warming-up*) la spontanéité et la créativité des sujets les aidant à se délivrer de la répétition d'anciens rôles pour en inventer de nouveaux.

La notion de changement social est devenue une notion phare de justification de leur expertise par les consultants (praticiens ou praticiens et chercheurs) dès la fin des années 1970. **Jean Dubost nous rappelle la polysémie de ce terme de « changement social », et donc l'ambiguïté liée à son usage.** En effet, le changement social peut viser à une modernisation (des rapports sociaux, de la division du travail) pour répondre aux changements techniques et intégrer le progrès scientifique par une plus grande rationalisation. Ce changement social lié à un alignement sur le mode de production capitaliste s'oppose à une orientation du changement social contestataire, qui part d'une analyse des dysfonctionnements et des effets négatifs de la marche de la société pour proposer une rupture avec le fonctionnement social dominant. Entre ces deux conceptions du changement social, une orientation plus localisée et pragmatique propose d'identifier et de mettre en place des ajustements et adaptations.

Mais si l'on peut déplorer avec Jean Dubost que les consultants – y compris ceux qui ont la double casquette de praticiens et de chercheurs comme lui-même- explicitent rarement les

²¹⁸ Lewin, K., (1947) « Décisions de groupe et changement social » in Lévy, A., 1968, *Psychologie sociale, textes fondamentaux anglais et américains*, Paris, Dunod, Organisation et sciences humaines, p 498-519

liaisons entre leur théorie du processus de l'intervention et leurs conceptions du changement social, pour des raisons notamment liées au système de commande dans lequel s'inscrit la consultation et qui incitent à une discrétion relative sur ses orientations idéologiques, il est possible parfois de remonter des outils utilisés au minimum à la « théorie du processus » auquel le consultant se réfère implicitement, et parfois à la théorie du changement social.

La « théorie du processus », pour reprendre l'expression de Jean Dubost, est le plus souvent implicite, du moins pour les praticiens qui ne sont pas chercheurs ou militants, ces deux catégories étant davantage incitées à expliquer et théoriser le lien qu'ils établissent entre méthode d'intervention, changement social local escompté et théorie sociale générale, pour avoir une position reconnue dans le champ académique pour l'un et militant pour l'autre. C'est à ce travail de mise à jour de la « théorie du processus » que je vais procéder ici.

Si l'on suit toujours Jean Dubost, « la demande adressée à un consultant est généralement liée à la représentation que l'on a de son savoir faire spécifique et des vertus qu'on prête à ses méthodes propres au moins autant qu'à son savoir théorique supposé.²¹⁹ » L'auteur distingue ensuite plusieurs catégories d'offre de consultation.

« Certains courants se caractérisent par une offre de consultation entièrement structurée ne tolérant pas d'altérations (Touraine et Mendel) ; d'autres proposent un choix à l'intérieur d'une gamme de méthodes déterminées ; d'autres encore ne comportent pas de propositions méthodologiques aussi précises considérant que chaque cas doit être l'occasion d'un examen spécifique et peut-être l'invention d'un nouveau dispositif. Dans ce dernier cas, la moins grande directivité sur le plan des procédures coïncide aussi avec la plus grande fermeté quant au respect des règles de base que s'imposent les intervenants et qu'ils définissent comme conditions de la délibération.²²⁰ »

Missions Publiques se situe dans ce second courant de consultants adaptant son offre de méthode à la demande, tout en ayant un répertoire de propositions méthodologiques limitées et assorties de conditions de mises en œuvre. En cela le cabinet se démarque de consultants dont les méthodes sont davantage théorisées comme Charles Rojzman et la thérapie sociale ou Suzanne Rosenberg et la qualification mutuelle. Néanmoins le savoir faire spécifique de Missions Publiques et les vertus que les anciens clients mettent en avant (écoute, centration sur le groupe, non directivité, « animation douce » comme le disait

²¹⁹ Dubost, J., 1987,op.cit, p 199

²²⁰ Dubost, J., 1987,op.cit, p 200

récemment une ancienne commanditaire pour justifier le fait de faire à nouveau appel à nous) rapproche beaucoup notre cabinet conseil des deux consultants cités sur le plan de la théorie du processus.

Car pour un praticien la théorie du processus est avant tout basée sur de la *praxis*, malgré l'apparente opposition de ces deux termes. Le consultant se forge un savoir faire, né de l'utilisation d'outils pour la résolution d'une problématique qui est le cadre de la commande de son intervention. Ces outils, qui relèvent de différentes traditions de recherche actions sont donc utilisés et validés ou non en situation. Que se passe-t-il alors dans le groupe ou le dispositif ? Quels sont les effets produits, attendus ou non ? En quoi cela est-il bénéfique pour l'exploration de la problématique, pour les participants, pour la direction ou sur le plan normatif ? C'est dans la *praxis* que se consolide la théorie du processus du consultant, par itération entre ses savoirs professionnels initiaux, les effets des outils mobilisés dans le dispositif et l'horizon normatif qui le guide de manière plus ou moins implicite.

Pour montrer la transformation de principe de psychologie sociale en outil opérationnel, dans un horizon idéologique donné, un passage du livre de Charles Rojzman²²¹, est particulièrement éclairant. Dans cet ouvrage, l'auteur expose sa conviction : pour agir contre le racisme et la violence, il faut permettre aux acteurs antagonistes de se rencontrer, d'exprimer leur haine et les motifs de celles-ci pour dépasser leur peur en connaissant et échangeant avec l'autre. Dépasser la peur, la haine de l'autre qui conduit à des situations de violence, d'incompréhension et de blocages à tous les niveaux de la société par la coopération et l'écoute de l'autre est l'horizon normatif de la méthode de thérapie sociale qu'il développe. Il résume une méthode de psychologie sociale identifiée par Marshall Rosenberg, fondateur du centre internationale de la communication non violente, le « langage girafe » basée sur la caractéristique morphologique de cet animal au grand cou. L'idée métaphorique est que celle-ci grâce à son long cou dispose d'un poste d'observation idéal des conflits. Aussi quand elle s'exprime décrit-elle ce qu'elle ressent, parle de ses besoins et conclut par des demandes. Marschall Rosenberg utilise dans ses stages des marionnettes de chacal et de girafe. Rojzman, reprend cette méthode en la transformant en outil simplifié en demandant aux participants à ses groupes de transformer leur attitude de chacal en girafe pour transformer leurs relations les uns aux autres.

²²¹ Rojzman, C., 2001 (1998), *Savoir vivre ensemble, agir autrement contre le racisme et la violence*, Paris, La Découverte

Pour ma part, j'ai appris les outils d'animation de groupe en situation à Missions Publiques. Quand j'ai rejoint le cabinet, d'abord comme stagiaire puis comme consultante, j'ai observé puis mis en application moi-même leurs méthodes.

Focus sur l'outil d'animation « Philipp 66 »

Cette technique de prise de parole en groupe et de résolution collective d'un problème se pratique de la manière suivante. Le groupe de participants est divisé en sous-groupes de petite taille, idéalement composés de six individus. Dans chaque sous-groupe, chaque membre dispose d'une minute pour s'exprimer sur la question posée, sans être interrompu par les autres. Un des six, désigné comme maître du temps, veille à la consommation de cette minute. Un autre des six membres, nommé secrétaire ou rapporteur par l'ensemble du sous-groupe prend des notes sur les points de vue exprimés puis, à la fin des six minutes, les présente au groupe entier, ainsi que les autres secrétaires. Chaque sous-groupe valide oralement la synthèse de son secrétaire. Cette méthode est classiquement présentée comme un moyen de rationaliser et d'optimiser dans le temps l'expression de chacun, en canalisant la parole et en élaborant en temps réel une synthèse des idées. Elle relève aussi d'une volonté de donner forme à une démocratie procédurale : chacun y a une égalité de temps de parole, quelles que soient ses capacités oratoires et son activité « naturelle » au sein du groupe, chacun y a droit à s'exprimer librement sans être contredit ou coupé par autrui, chaque prise de parole s'équivaut, le temps de parole court contraint à aller à l'essentiel, en laissant de côté les effets de manche, donc à échanger des arguments et non pas des effets rhétoriques.

Bien que les consultants de Missions Publiques ne théorisent pas leurs techniques d'animation, une observation des modes d'animation de la conférence de citoyens de l'AET accrédite l'idée que la participation est avant tout procédurale, qu'elle est actualisée à partir de « savoirs et techniques qui matérialisent des dimensions normatives ²²²». Nous allons voir quelques éléments du positionnement d'intervention de Missions Publiques, tel qu'il se construit de manière inductive, à la fois guidé par une adhésion à des présupposés théoriques liés à la formation des consultants et aux lectures de référence sur les conférences de citoyens, et à la fois fondée sur la *praxis* antérieure. Cette *praxis* se retrouve d'ailleurs mise à l'épreuve dans le dispositif, car nous verrons qu'entre les principes guidant l'animation de groupe par Missions Publiques, souvent implicites, et la perception de ceux-ci par le groupe l'écart est important.

Quelques éléments du positionnement d'intervention de Missions Publiques sur les conférences de citoyens

La construction d'un collectif à partir d'individualités distinctes

²²² Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y.,(dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, collection Recherches, p 42.

Un des intérêts fondamentaux de la conférence de citoyens comme dispositif est qu'elle permet de construire un collectif à partir d'individus aux intérêts distincts, voire contradictoires. Cette dimension est fortement relevée les chercheurs ayant suivi des conférences de citoyens ou de consensus²²³.

Contrairement aux sondages d'opinion qui opèrent par agrégation des opinions et des intérêts distincts, la conférence de citoyens rend possible une composition des individualités, où les singularités, au lieu d'être gommées, sont affirmées. C'est l'affirmation du contenu des différences, c'est-à-dire le vécu des personnes, leurs opinions et registres de justification, qui constitue la substance du débat. **Pour Callon, Lascoumes et Barthe c'est même dans cette composition à partir des individualités distinctes d'un collectif, dont on ne peut déterminer à l'avance les caractéristiques et la forme, que gît le politique.**

Cette incertitude sur ce que sera la positionnement, le point de vue du collectif en fin de processus est un des piliers de cette démarche et en cela elle s'inscrit de plein pied dans la visée de la démocratie délibérative. En effet, écrit Bernard Manin, la délibération s'oppose à la théorie du choix rationnel puisqu'elle agit par composition alors que dans la « procédure agrégative, les individus sont considérés comme ayant des préférences que la participation à la décision collective ne change pas²²⁴ ».

Par leur animation, les consultants visent justement le fait que chaque individu, porteur d'intérêts, d'expériences et d'opinions spécifiques puisse entrer en discussion avec les autres participants et avec les intervenants et accepte la possibilité de remettre en question ses idées. Pour ce faire, ils s'appuient avant tout sur leur *praxis* et convictions antérieures, n'étant pas des lecteurs de science politique. Mon apport en terme de lectures universitaires permet à Missions Publiques de renforcer son positionnement en pouvant justifier son intervention par des références théoriques, sans pour autant décalquer le langage académique s'y rapportant. Loin de la théorie de la rupture épistémologique, valide sur d'autres aspects, nous pouvons constater une correspondance forte entre le regard porté sur le « forum hybride » par des chercheurs et la formulation de son expérience de conférence de citoyens par un participant

²²³ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, op.cit ; Boy, D., Donnet-Kamel, D., Roqueplo, P., 2000, « un exemple de démocratie délibérative : la conférence française de citoyens sur l'usage des organismes génétiquement modifiés en agriculture et dans l'alimentation », *Revue Française de Science Politique*, vol 50, n° 4-5, pp 779-809 ; Bourg, D., Boy, D., 2005, *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer, Descartes et Cie.

²²⁴ Manin, B., « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine » (entretien avec L. Blondiaux), *Politix*, 57, 2002, p 46

« Ce qui compte, ce n'est pas tant la construction d'informations qui éclairent un décideur embarrassé que la mise en place du mouvement de va-et-vient entre l'exploration des mondes possibles et l'exploration du collectif ²²⁵ » nous disent Callon, Lascoumes, Barthe.

Gaston l'exprime aussi à sa manière :

« La diversité du groupe m'a beaucoup apporté : il était hétéroclite et homogène à la fois. Tu avais de tout : des cadres, des salariés, des chômeurs. On avait tous quelque chose à dire et beaucoup à écouter. On n'avait pas toujours la même vision des choses. On vivait le même problème mais différemment. On s'est retrouvé dans le thème, à des degrés d'implication divers. Ca m'a apporté de découvrir ce qui se passe ailleurs. C'est un enrichissement personnel de toute évidence. On n'a pas l'habitude de ce type de chose »
(Gaston, entretien individuel)

Le défi de l'animation est donc de permettre aux individus de dialoguer sur leur singularité, et de garder leur diversité tout en bâtissant une réflexion collective donc en s'accordant sur un diagnostic commun, et des justifications communes de leurs recommandations aux élus, en combinant expertise reçue pendant la formation et jugements de valeur collectivement construits.

« C'est précisément de l'extrême diversité des citoyens que naît la possibilité d'une volonté commune. (...) La volonté générale, qui vaut pour tous et pour chacun et qui est l'équivalent de la propriété d'universalité pour les connaissances, se fabrique à partir des singularités et de spécificités individuelles sur lesquelles elle "retombe" une fois formée, produisant de l'uniformité là où régnait la plus extrême diversité. ²²⁶ »

Les écueils à éviter sont nombreux, balisés par la psychologie sociale et les théoriciens de la délibération : le biais de conformisme retient les individus à amener des points de vue provoquant des discussions désagréables et pouvant les isoler au sein du groupe s'ils expriment une position minoritaire, ce qui aboutit à un repli dans le silence des personnes aux opinions minoritaires.

Deux ressorts déterminent les choix des consultants en matière d'outil d'animation du groupe et de conduite du processus. **Ces deux ressorts sont l'intelligence collective et la nécessité de rendre chacun acteur.** Il s'agit là d'une dialectique groupe/ individu qui est un des moteurs de l'action de Missions Publiques, l'articulation du « je » et du « nous », pour reprendre une expression du colloque de Cerisy. Cette volonté de permettre à la fois la composition d'un collectif et l'expression individuelle (au double sens d'expression orale ou écrite singulière et de reconnaissance de l'individu dans sa singularité) dans le dispositif

²²⁵ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, op.cit, p 249

²²⁶ Ibid, p 187.

débouche sur l'usage balancé de méthodes permettant tantôt la formation d'un avis commun et tantôt l'expression individuelle.

L'idée d'intelligence collective qui a émergé il y a une trentaine d'années se décline sur plusieurs observations dans lesquelles la coopération d'entités multiples aboutit à la formation d'une intelligence supérieure. Cette notion s'applique aux fourmis et autres insectes sociaux, au fonctionnement du cerveau, aux communautés humaines, aux réseaux d'ordinateurs. La possibilité qu'une organisation puisse voir son fonctionnement s'améliorer en favorisant l'intelligence collective est devenue dominante dans les années 1970 alors même que le modèle dominant de l'organisation hiérarchique déclinait (dans les normes du moins, son maintien dans la pratique restant fort). D'où un intérêt fort des chercheurs en sciences sociales mais aussi des praticiens du management, des ressources humaines et plus largement de l'intervention en organisation pour le travail d'équipe, le processus de décision collective, la gouvernance, l'innovation, et à la cognition collective en organisation. Si la recherche d'une intelligence collective détourne d'autres réalités du fonctionnement d'un système (conservation de traits hiérarchiques et autoritaires, stratégies d'acteurs, situation de domination) et se heurte à de nombreux freins liés tant à la dynamique de groupe en elle-même qu'à la capacité de la structure à initier et maintenir des conditions d'expression d'une intelligence collective et à en intégrer les résultats, cette notion reste un horizon de référence et un moteur pour l'action, notamment dans les processus participatifs et délibératifs. En effet, le principe de démocratie cognitive se fonde sur l'idée que la délibération collective, en laissant s'exprimer des opinions diverses, vaut mieux que parole d'expert qui raisonne seule et en fonction d'une logique unique ²²⁷

A Missions Publiques, nous employons souvent cette expression d'« intelligence collective » pour illustrer notre conviction que ce qui ressort de la construction collective d'un groupe constitue une réelle plus-value par rapport à une réflexion qui serait menée individuellement, même après un processus d'agrégation, notamment parce qu'elle permet, par la nécessité d'argumenter et de contre argumenter pour justifier une opinion, d'explorer des questionnements qui n'auraient pas été envisagés par un acteur isolé- citoyen ordinaire , expert, ou élu – enfermé dans une logique unique et bien souvent dans ce que Claude Michaud et Jean Claude Thoenig qualifient de « corridors d'action ²²⁸ » (dans lesquels chaque acteur sait ce qu'il doit faire et sait ce que l'autre va faire et sait que l'autre sait qu'il le sait).

²²⁷ La Revue Sciences Humaines a consacré un dossier à ce sujet, intitulé « Des fourmis à Internet, l'intelligence collective, mythe ou réalité » qui fournit une synthèse instructive et critique (revue n°169, mars 2006, p 33-53)

²²⁸ Morel, C. , « Prend on de meilleures décisions à plusieurs ? », Sciences Humaines, n°169, mars 2006, p 43.

Comment ces éléments liés à l'intérêt normatif de mettre en place une intelligence collective se déclinent-ils en pratique ? Il s'agit d'abord de permettre à tous d'accéder à la discussion et à la délibération. Pour cela, les outils d'animation utilisés reposent sur une **formalisation de l'égalité d'accès à la parole en public** par une distribution égale du temps de parole dans les exercices : dans les sous groupes par la minute allouée à chacun par la méthode Philipp 66 et lors des travaux en groupe entier par une expression de chacun de manière ordonnée (les participants sont assis sur des sièges disposés en cercle pour tous se voir, un premier prend la parole puis son voisin de droite ou de gauche s'exprime et ainsi de suite dans un sens donné).

L'objectif de ces règles contraignantes est de désamorcer l'accaparement de la discussion par les orateurs les plus en verve, d'éviter tout leadership trop fort, et d'obliger les plus timides à s'exprimer. Mais dans la réalité, cette égalité d'accès à la parole n'est bien sûr pas investie de la même manière par tous, certains n'utilisant pas leur minute entièrement ou bien pour dire leur perplexité ou leur manque de connaissance ou d'idée personnelle sur un sujet, alors que d'autres débordent de ce cadre et reprennent la parole de manière intempestive pour compléter leur déclaration précédente ou prendre à partie un autre participant.

Pour contrebalancer ces asymétries dans les prises de parole liées aux capacités orales (habitude de parler en public, maîtrise de la langue, maîtrise des domaines abordés), les consultants ont conçu les temps de travail en groupe comme devant permettre de donner à tous des ressources pour la délibération et pour la constitution d'un collectif représentatif des participants.

Avec des difficultés quelquefois :

« Moi je la trouve très bien votre méthode. Vous donnez à chacun l'occasion de s'exprimer. Le travail de groupe, ça m'a beaucoup aidé, parce parfois, seule, j'ai du mal à m'exprimer. Parfois je demandais de l'aide à Isabelle pour écrire mon bout de texte. Je préfère quand on était 4 ou 5, sinon je suis timide. J'ai fait mes études en Italie. J'avais 15 ans quand nous sommes venus en France, j'ai travaillé tout de suite.. Avant mon mariage, j'ai travaillé plusieurs années dans une librairie, et heureusement pour moi, j'ai beaucoup lu. Je fais très peu de fautes d'orthographe. Mais je n'ai jamais fait d'études en France et ça me limite. J'ai juste du mal à m'exprimer en public. (Ornella, entretien individuel)

La constitution d'un collectif n'est pas un processus aisé, ni forcément agréable et la diversité, source de surprises autant que de désagrément :

« Dans l'ensemble c'était assez tonique et diversifié. On avait des idées très différentes, c'était intéressant. Cette diversité était étonnante : dans ce même groupe on avait des vies si différentes. » (Laurent, entretien individuel)

« Ca m'a plu qu'on soit obligé de s'exprimer. Ca nous a bougé, c'était bien, on avait sans doute tous envie de le faire. Ca nous a obligé à nous exprimer collectivement et

individuellement. Moi, je n'ai pas l'habitude de ces méthodes de travail. » (Marie-Louise, entretien individuel)
« Le travail en groupe est très difficile, surtout quand les gens sont d'origine diverse » (Jacques, entretien individuel)

Partir du quotidien des participants est un moyen privilégié pour pallier les inégalités de capital culturel des participants. Le principe premier du travail en groupe adopté par Missions Publiques (c'est-à-dire hors temps de rencontres des intervenants extérieurs) est d'amener le groupe à mutualiser les savoirs et expériences et seulement à partir de là de monter en généralité, pour construire l'avis citoyen final attendu par les élus de l'AET.

En effet, l'objectif de l'AET est bien de creuser davantage la question de la dépendance à l'automobile et de la faible attractivité des transports publics chez les automobilistes. Aussi faut-il connaître les contraintes de chacun dans son quotidien (contraintes professionnelles, familiales, économiques), ses ressources (offre de transports à proximité, équipement en automobile) et ses représentations (attachement subjectif à la voiture, craintes liées à l'usage des transports en commun) pour mieux comprendre les processus d'arbitrage des automobilistes et réfléchir à comment les infléchir pour qu'ils intègrent de nouvelles possibilités. Cette phase de mise en réflexivité du groupe par rapport à ses pratiques de déplacement constitue le socle de la réflexion du groupe sur laquelle se greffent l'assimilation des informations apportées par les intervenants et la formalisation d'une réponse collective et impersonnelle à la question posée par l'AET, « comment faire pour que les mono-utilisateurs de la voiture en aire urbaine se tournent vers d'autres modes de déplacement ? ».

Ce partage d'expérience et de savoirs individuels ne représente pas l'objectif final annoncé par l'AET, il constitue cependant un ingrédient fort de la constitution d'un collectif. Il permet aux individus de se connaître de manière interpersonnelle et de prendre connaissance d'expériences sociales et d'opinions très différentes des leurs. Il permet aussi au collectif de prendre conscience de ses atouts pour répondre à une problématique dans laquelle il est considéré comme profane alors même que les élus disposent de compétences politiques spécifiques à ce sujet et les intervenants de compétences techniques.

Le rôle de l'animation est alors bien de révéler les « compétences sociales » dont le groupe dispose. En cela, Missions Publiques s'inscrit parfaitement dans un objectif gestionnaire des démarches participatives²²⁹ où le citoyen/ consommateur/usager est invité à

²²⁹ Cet objectif gestionnaire assigné à la participation des citoyens constitue en lui-même une évolution forte des modalités d'élaboration de l'action publique, comme nous l'avons vu au chapitre 1.

contribuer à l'amélioration des services publics et politiques publiques en apportant sa connaissance d'usage, complémentaire de celles des décideurs et des techniciens.

Ce socle de l'échange du groupe constitue même dans certaines méthodes participatives l'essentiel de la démarche. Ainsi dans la méthode de qualification mutuelle, Suzanne Rosenberg fait se rencontrer des agents de service public et des usagers, souvent dans une relation de conflit ouvert ou latent, afin que chacun reconnaisse les compétences de l'autre : « compétences sociales » des habitants/ usagers et compétences techniques des agents dans « l'objectif de partager l'expertise et de mutualiser les savoirs au service d'un bien commun²³⁰ ». Cette reconnaissance de savoirs ou compétences propres aux habitants leur permettant d'apporter un regard neuf et complémentaire dans le *policy making* est partagée par de nombreux acteurs de l'offre de participation, praticiens, chercheurs, ou personnes ressources, dans un flou sémantique caractéristique de l'ensemble du champ lexical lié à la participation : l'Adels évoque la « maîtrise d'usage²³¹ », Bacqué, Rey et Sintomer utilisent l'expression de « compétence d'usages²³² » dans leur introduction, un rapide relevé des termes employés lors d'une Journée d'études franco-allemande consacrée à cette question²³³ permet de repérer les expressions de savoirs locaux (Daniel Cefai, Cécile Cuny), savoir d'usage (Yves Sintomer), bon sens (Yves Sintomer), savoirs traditionnels et savoirs indigènes pour les pays d'Amérique Latine (Ramirez Gallegos).

Pour ce qui concerne la conférence de citoyens de l'AET, nous parlions plus volontiers d'« expérience(s) », pour utiliser un vocable plus neutre, facilement compréhensible par les participants et par nature composite. Car les expériences des participants, qu'ils choisissent de mutualiser pour entrer dans un processus itératif entre perceptions individuelles et intérêt commun, sont par nature plurielles, puisque « les apports des citoyens à la discussion venaient de leur usage commun de leur sens commun, mais aussi de leur savoirs d'usage, et de façon plus ponctuelle, de savoirs techniques forgés dans leur activité professionnelle ou associative²³⁴ ».

Les participants de la conférence de citoyens sont donc invités à exprimer leur expérience du transport de manière directe ou indirecte lors des exercices.

²³⁰ Rosenberg, S., Carrel, M., 2002, Face à l'insécurité sociale : désamorcer les conflits entre usagers et agents des services publics, Paris, La Découverte, Alternatives Sociales.

²³¹ Adels, La Participation des habitants, Territoires, 1999

²³² Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y.,(dir.), 2005,op.cit, p 25

²³³ Journée d'études du 27 février 2006, « Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ? », Iresco

²³⁴ Roke, A., Sintomer, Y., « les jurys berlinois et le tirage au sort : un nouveau modèle de démocratie participative ? » in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y.,(dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, collection Recherches, pp 140-160, p 149.

Exemples de modes de sollicitation des expériences individuelles de déplacement

Lors de la session 1, les participants se sont d'abord présentés en parlant de leur pratique de déplacement et de leurs préoccupations par rapport aux déplacements.

A la fin du premier jour il est demandé à chaque participant, en sous groupes, de répondre à la question suivante : en quoi la question posée par l'AET « COMMENT FAIRE POUR QUE LES MONO-UTILISATEURS DE LA VOITURE EN AIRE URBAINE SE TOURNENT VERS D'AUTRES MODES DE DEPLACEMENT ? » me donne envie de parler de mon expérience de déplacement ? , ou lors de la session 2, « à partir de ce que vous venez d'entendre, quel est selon vous l'impact de votre lieu de résidence sur vos déplacements ? »

Lors des interventions extérieures, la question posée visait souvent à faire le lien entre exposé et expérience propre : ainsi, toujours lors de la session 1 : « en quoi ce que je viens d'apprendre sur le Développement Durable m'aide à comprendre l'impact de mes habitudes de déplacement sur l'environnement ? » ou « pourquoi je n'utilise pas plus les transports en commun ? ». Les questions posées ne situe pas toujours l'individu en tant qu'acteur, en réflexivité sur ses propres pratiques, mais aussi en tant qu'observateur local : « qu'est ce qui a été fait dans vos quartiers au niveau des trois axes décrits par l'intervenant (gestion du stationnement, urbanisme, offre de transport public) »

La montée en généralité est donc effectuée à partir de l'exposition d'expériences quotidiennes. C'est l'animation qui permet- ou vise à provoquer par les outils mobilisés – cette montée en généralité, jouant ainsi de manière instituée le rôle de « l'entrepreneur de montée en généralité ²³⁵ ».

Ainsi si les questions ont été posées sur le mode individuel, le traitement des réponses est collectif puisque chaque sous-groupe opère une synthèse, présentée ensuite devant le groupe entier. De même, l'ensemble des interventions extérieures est évaluée collectivement, soit en sous-groupe, donnant lieu à une construction par étapes d'un point de vue du groupe sur ce qu'il retient (informations, exemples marquants, éléments surprenants ou rejetés par le groupe, points de désaccord au sein du groupe sur la réception d'une information).

²³⁵ Talpin, J., « De la prise de la parole en public à la délibération. Les voies difficiles de l'argumentation au sein des dispositifs participatifs », communication lors de la Journée d'études franco-allemande *Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?* , 27 février 2006.

Itération individu/ collectif : exemple d'une séquence de la session 2.

L'intervenant vient d'évoquer la part de l'automobile dans le budget d'un ménage, et le lien entre le poids de celui-ci et l'étalement urbain.

Il est demandé à chacun, si à partir de ce qu'il vient d'entendre, il pense avoir un intérêt financier à utiliser parfois d'autres modes que la voiture.

Les participants sont priés de se mettre en sous-groupe et de répondre selon la méthode Philipp 66. Les secrétaires rapportent au groupe entier l'essentiel des échanges. Ils donnent des exemples individuels :

- Ornella n'utilise plus que son vélo depuis un mois : elle a réalisé 100 Euros d'économie.
- Cyril utilise les transports en commun et son employeur lui paye la moitié de son abonnement
- Pour Romain, la voiture est sa passion : elle représente 40% de son budget mensuel
- Un panéliste se déplace essentiellement en marchant : c'est le moyen le plus commode et le moins cher

Puis procèdent à des généralisations :

- Ce n'est pas intéressant financièrement de rembourser le crédit d'une voiture et d'acheter un abonnement.
- Il faudrait développer des systèmes de locations ponctuelles de voiture à des prix attractifs, des coopératives de voiture, ...
- L'intérêt financier est fort si l'offre de transports en commun correspond à nos demandes

Le groupe effectue ainsi un travail par arborescence, par étapes successives, qui le conduit de l'expression d'opinions individuelles à l'élaboration d'une réflexion commune.

Dans la dialectique groupe/ individu, l'animation de Missions Publiques laisse aussi aux participants l'occasion de s'exprimer individuellement, sans que leur parole passe par le filtre de la synthèse en sous-groupe. C'est le cas notamment des exercices d'expression individuelle par *Post-it* notamment utilisés pour une créativité plus forte et pour éviter des effets de conformisme liée à la prise de parole en groupe.

Un passage de l'expression individuelle à une thématisation, sous assistance du consultant

A la fin de la session 1, il est demandé à tous les participants quelles solutions ils entrevoient à ce stade pour inciter les automobilistes à utiliser d'autres moyens de transport. Ils rédigent alors autant de propositions qu'ils le souhaitent, une par *Post-it*, et les collent sur un mur. C'est ensuite moi qui ai procédé à un regroupement des propositions par thème et donc à une catégorisation des propositions éparées en 5 thèmes, pour la rédaction du compte rendu.

La méthode d'animation, visant à une certaine égalité procédurale, est souvent jugée directive et contestée. Ainsi, **dans les moments de tension**, notamment ceux où le groupe fait part de son incertitude quand à la méthode ou à l'attente des élus de l'AET, **les participants refusent le travail en sous-groupe, qui tend à lisser les expressions et demandent que la question soit traitée en groupe entier, en discussion plus « libre »**. Ce fut le cas lors de la session 2 lors d'une discussion sur la forme et le contenu de la restitution de la déclaration des citoyens

lors du congrès. Les participants avaient beaucoup de mal à imaginer à quoi pourrait bien ressembler cette restitution alors même qu'ils n'étaient pas sûrs de bien comprendre les attentes des élus vis-à-vis d'eux et que la déclaration finale n'est pas encore rédigée puisqu'elle est l'objet même de la session 3. Cette opposition montre aussi que **les tensions peuvent souder le caractère collectif du groupe**, ce qui corrobore l'observation faite en 1956 par le psychologue social Coser sur le rôle des conflits au sein des groupes : « les conflits sociaux internes qui concernent les objectifs, les valeurs ou des intérêts et qui n'entrent pas en contradiction avec les hypothèses de base sur lesquelles se fonde l'association, ont tendance à jouer un rôle positif à l'égard de la structure sociale. Des conflits de cette sorte tendront à favoriser le réajustement des normes du groupe et des rapports de puissance à l'intérieur du groupe, conformément aux besoins ressentis par les membres individuels ou les sous groupes.²³⁶ »

La dialectique groupe/ individu est caractérisée par la recherche des conditions nécessaires à une pensée propre et autonome du groupe ; elle nécessite des ajustements constants entre les participants et participe fortement de la construction d'un collectif. Elle a été évoquée dans la section sur l'imprévu dans l'animation, comme **un processus d'errance**. Marion Carrel, dans son analyse d'un dispositif de qualification mutuelle mené par Suzanne Rosenberg autour de la question de l'insécurité dans les transports publics, résume bien les tensions tant pour les animateurs que pour le groupe qu'une telle approche suscite : « ces crises reflétaient la tension entre la position d'animation de la consultante et de la psychologue et leur volonté de laisser les participants accéder à une autonomie. Car le but des animatrices n'était pas de dicter la marche à suivre aux participants mais de les accompagner vers la parole et l'action autonomes, ce qui ne s'est pas fait sans traverser des étapes de flou, d'indécision, d'attente et parfois de découragement²³⁷ ». Après avoir vu la mise en pratique dans l'animation du travail de groupe de pré-supposés méthodologiques et normatifs, intéressons-nous à présent à leur réception et effets sur le groupe, plus exactement à **ce que les participants ont retenu comme éléments marquants dans le travail en groupe**.

Apprendre de la diversité

Un des premiers points mis en avant par les participants lors des entretiens individuels est la

²³⁶ Coser, L.A., (1956) « Les fonctions des conflits sociaux », in Lévy, A., 1968, *Psychologie sociale, textes fondamentaux anglais et américains*, Paris, Dunod, Organisation et sciences humaines, pp 493-498, p 493.

²³⁷ Carrel, M., « Susciter un débat public local. Habitants et professionnels du transport en confrontation dans un quartier d'habitat local » in Barril, C., Carrel, M., Guerrero, J-C. et Marquez, A. (dir), *Le public en action, usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, L'Harmattan, 2003, p 232.

« **diversité féconde** » des participants. Le groupe, par sa diversité, permet la rencontre d'expériences de vie et de points de vue différents, et cela tend à produire de la cohésion née de la différence, plutôt que de l'exclusion.

Romain, Jacques et Cyril ont en commun une mise en avant de la diversité du groupe en réponse à la question « qu'est ce qui vous a marqué dans le groupe citoyen ? », lors des entretiens individuels :

« Diversifié, avec des jeunes et des vieux, des hommes et des femmes, des plus grandes gueules que d'autres. Certains qui s'y connaissaient bien, alors que moi, à part avoir pris le bus... On s'est bien entendu, il n'y a pas eu d'exclusion (sauf Jean Claude qui dès le début n'est pas venu manger avec nous, il s'est exclu tout seul), personne ne s'est engueulé même s'il y avait des positions opposées. Il n'y avait pas de barbares. » (Romain)

La diversité qui s'exprime dans le groupe, en terme de points de vue, de caractéristiques sociales, de variations d'âge et de sexe, ainsi que d'attitudes dans la communication, est d'autant plus soulignée et présentée comme ayant engendré des effets positifs que la société contemporaine produit plutôt de la ségrégation sociale et géographique et de la sociabilité entre pairs, comme l'explique Bernard Manin²³⁸. Selon lui, nos sociétés occidentales contemporaines vivent dans une « configuration de diversité sans confrontation », où des groupes différents coexistent sans échanger entre eux, en maintenant essentiellement des discussions endogènes : les médias sont de plus en plus segmentés (presses spécialisées, chaînes de télévision « communautaires », usage d'Internet pour communiquer entre groupes d'affinités).

La conférence de citoyens représente donc une occasion rare de rencontrer des gens fort différents de soi.

« Ma rencontre avec Emeline avec laquelle je me suis retrouvé sur pas mal de points de vue même si on a une façon de vivre très différente . Je crois que je ne l'aurais jamais rencontré ailleurs. Ca a été très enrichissant pour moi. Déambuler dans les rues de l'île de la Cité en discutant avec elle est un souvenir marquant. La conférence de citoyens, ça m'a permis de rencontrer des gens et d'échanger. » (Cyril)

Cyril évoque avec émotion sa rencontre avec Emeline, qu'il a d'abord considéré comme très différente de lui (il a 25 ans, est célibataire, journaliste, avec des préoccupations écologistes ; elle a 43 ans, 5 enfants qu'elle élève, est catholique pratiquante). Il a **dépassé les stéréotypes initiaux liés à l'apparence, pour entrer dans un échange véritable.**

«[le groupe était] Etonnamment laborieux, au sens de travailleur. On a bien travaillé. Je ne pensais pas que des gens d'origines aussi diverses pouvaient bosser comme ça. C'était très différent de mes réunions entre techniciens. C'était très sympa. » (Jacques)

« Divers et varié. Des citoyens qui s'engagent, qui ont envie de donner leur avis sur la ville dans laquelle ils vivent. Des gens motivés. Oui, motivés. » (Cyril)

²³⁸ Voir à ce sujet son interview dans le dossier de Sciences humaines n°169, page 44-45 dans le cadre du dossier sur l'intelligence collective : « les conditions du bon débat », *op.cit.*

Les deux *verbatim* précédents renforcent l'appréciation de la diversité et indiquent le sérieux avec lequel les participants prennent la responsabilité qui leur est conférée de par leur participation à la conférence de citoyens. **Cet engagement sincère et profond des participants est attesté fréquemment dans la littérature académique consacrée aux dispositifs participatifs**²³⁹. La conférence de citoyens fonctionne comme **un lieu de sociabilité** permettant la rencontre de personnes d'origines diverses.

Apprendre à s'écouter et à échanger

L'effet de la combinaison de la mise en présence d'individus différents et singuliers et d'une ingénierie participative visant à donner à chacun un accès égal à la parole est **l'apprentissage collectif d'une écoute et d'une capacité à échanger renouvelée** caractérisée par un dialogue réel avec autrui.

Ainsi Jacques, qui dans le verbatim cité précédemment compare la qualité du travail dans la conférence de citoyens avec celle des réunions qu'il vivait dans son activité professionnelle, avec d'autres techniciens, estime avoir retrouvé le plaisir de communiquer, et peut-être avoir appris l'intérêt d'une écoute active, plutôt que d'une prise de parole intempestive :

*« Même si ce n'était pas le but recherché : le plaisir de communiquer avec d'autres, dans un groupe diversifié. Ca m'a fait du bien, surtout dans ma situation actuelle. Le plaisir d'écouter les gens : j'ai tendance à ne pas écouter, à couper la parole. Ca m'a apporté la tolérance. »
(Jacques)*

En filigrane, Jacques évoque aussi l'importance pour lui d'avoir trouvé au sein de la conférence de citoyens **une scène publique d'exercice de sa raison et de sa capacité d'énonciation**, dont il se sentait démuné car il se trouvait en recherche d'emploi, après un licenciement imprévu, au début de la démarche.

L'apprentissage de la discussion collective passe aussi par des moments de désaccord, qui permettent de creuser les arguments de chacun et de réaliser que les oppositions ne sont parfois qu'apparentes :

« Le premier soir à [ville hôte] j'ai bien aimé quand Jacques a piqué sa crise. J'étais intervenue et du coup après il est venu vers moi et on a sympathisé. Quand on gratte un peu, on se rend compte qu'on est sur la même longueur d'onde. Il suffit d'apaiser les énervements. De réaliser cela pendant les sessions m'a appris : maintenant quand je suis dans des groupes je laisse les gens s'exprimer, exprimer toute l'énergie négative qu'ils ont accumulée en eux. » (Emeline)

²³⁹ Marris, C., Joly, P-B., « La gouvernance technocratique par consultation ? Interrogation sur la première conférence de citoyens en France », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 38, 4^{ème} trimestre 1999, p. 97-124, p 114 ; Smith, G., Wales, C., « Toward deliberative institutions : lessons from citizens'juries », ECPR Workshop, 1999, p 25.

Le fait pour le groupe de travailler à huis clos, à un nombre restreint et parfois en sous groupe, permet de développer les argumentations de chacun, dans une relation de confiance permettant d'exprimer des idées divergentes. C'est la relation de confiance qui s'établit dans une délibération de qualité qui permet d'adopter une position d'écoute qui ne soit pas pour autant une déflection symbolique, d'où l'expression souvent employée par les praticiens d' « écoute active » :

« Habituellement dans les réunions je m'impose. Là je ne me suis pas mis en valeur, j'ai écouté et je suis resté à mon niveau. Du coup, j'en tire une satisfaction personnelle. C'est un défaut que j'ai: je m'impose, je ne laisse pas les autres s'exprimer. » (Tarik)

L'extrait d'entretien suivant met en exergue les éléments qui concourent à rééquilibrer les engagements des participants dans la délibération entre eux :

« Très vite, les gens se sont lâchés et ont parlé comme s'ils se connaissaient depuis toujours. On racontait notre vie, tout le monde s'est senti à l'aise. C'est plus facile pour moi de parler en public, mis ce n'est pas un exercice évident pour qui n'en a pas l'habitude. Certains ont du se violer un peu. On ne comprenait pas tous la même chose. Une minute pour parler d'un sujet pour des gens qui n'ont pas l'habitude de s'exprimer sur un sujet, c'est trop court. Et puis, faire une synthèse c'est un travail difficile. Mais bon, ça a marché pas trop mal. » (Jacques)

D'une part, le fait de partir des expériences quotidiennes et non pas de savoirs théoriques pour entrer dans l'exploration de la problématique des déplacements permet à chacun d'avoir la même légitimité à s'exprimer, chaque témoignage étant à la fois reconnu dans sa valeur singulière mais aussi confronté à d'autres vécus. D'autre part les règles procédurales contraignantes, comme ici l'égalité de temps des prises de paroles et leur brièveté, juggle les tentations de déflection, de repli dans le silence de la part des participants.

Plusieurs conditions d'une bonne délibération sont ici réunies, et concurrent à une évolution des représentations des points de vue des protagonistes.

« J'expliquai l'évolution du groupe: au début on était arrivé avec des positions diamétralement opposées et à la fin il n'y avait pas forcément d'évolution de comportement mais une grande évolution mentale. Par exemple Isabelle était complètement obnubilée par son problème de stationnement à Lyon. Mais à la fin elle n'avait plus du tout la même approche. » (Gaston, entretien individuel)

Ce que nous explique à sa façon Gaston illustre très bien la conviction de certains analystes selon laquelle la plongée de personnes issues d'origine diverses au sein d'un processus délibératif conduit, de manière quasi mécanique, à une forte évolution de leur manière de penser : « mettez des citoyens ensemble pendant quatre jours, en compagnie d'autres citoyens issus de différents contextes sociaux, reflétant une variété d'opinions et d'expériences, ce ne sera pas une surprise que cela affecte les préférences et valeurs participants.²⁴⁰».

Si ces effets d'empathie et de compréhension mutuelle, fortement recherchés d'ailleurs par les consultants dans l'animation, sont constatés et loués par les participants, ceux-ci n'évaluent

²⁴⁰ Smith, G., Wales, C., 1999, *op.cit.*, p 24, traduction personnelle

pourtant pas les tensions liées au travail en groupe et aux interactions discursives parfois asymétriques ou stratégiques.

La question des rôles dans le groupe

Ainsi, certains trouvent des formes d'exit dans certains travaux de groupe pour lesquels ils ne se sentent pas compétents ou peu intéressés :

« Par exemple, quand on a travaillé en groupe sur la rédaction, Georgette ne le sentait pas trop, elle ne voulait faire que du secrétariat, elle allait nous chercher du papier, des stylo ; elle ne voulait pas s'investir au niveau du fond. » (Emeline)

Si, d'après Emeline, Georgette - n'ayant sans doute pas été assez mise en confiance en sa capacité individuelle de contribuer de manière opportune à l'énonciation collective de l'avis du groupe- se replie dans une fonction reproduisant sa fonction professionnelle habituelle, d'autres participants voient au contraire dans ce dispositif **l'occasion de sortir de leur rôle social habituel, par l'expérimentation d'une autre division du travail.**

« Il y avait moins d'enjeu humain, alors on était beaucoup plus libre. On ne savait pas qui on était, d'où on venait, on distillait ce qu'on voulait de soi. C'était bien cet anonymat. Il n'y avait pas de rôle social à jouer, comme être la femme de... Il n'y avait pas de retenue à avoir par rapport à une expression qui pourrait être préjudiciable à son conjoint. Mon mari a un rôle public à La Roche sur Yon. Mais pendant les sessions, j'étais moi en tant que moi. J'avais un espace où je pouvais exister. » (Emeline)

Emeline s'arrache des contraintes sociales qui sont les siennes dans son rôle d'épouse d'un homme public (inspecteur dans l'éducation nationale et notable local) et de mère au foyer pour s'exprimer de manière autonome, en ne représentant qu'elle-même dans un dispositif reconnaissant les expériences singulières des participants tout en les amenant à se détacher de leur contexte par une montée en généralité. **Le dispositif fonctionne donc de manière paradoxale puisqu'il autorise et encourage l'expression d'expériences singulières situées socialement, donc de s'exprimer comme sujet, et en même temps il permet de s'exprimer comme un citoyen abstrait.** La conférence de citoyen comme dispositif s'inscrit bien à la fois dans le processus contemporain d'individualisation où « l'acteur se transforme en sujet : c'est-à-dire un individu capable de prise de distance et donc d'attitude critique par rapport aux rôles comme à la position sociale qu'il occupe²⁴¹ » et en même temps dans l'idéal républicain « qui peut être symbolisé par la société maçonnique où la discussion se tient entre gens débarrassés à l'entrée de la loge de leur appartenance spécifique²⁴² ».

²⁴¹ Ion, J., « Brève généalogie de la question individualiste », in Corcuff, P., Ion, J., de Singly, F., 2005, *Politiques de l'individualisme, entre sociologie et philosophie*, Paris, éditions Textuel, Collection la Discorde, pp 18-36, 36

²⁴² *Ibid*, p 24.

Chaque participant se construit ou se voit reconnu, de manière volontaire ou non, dans un certain rôle au sein du groupe.

« Je suis content d'avoir apporté deux trois idées auxquelles je ne pensais pas avant. Dont une qui a retenu l'attention de la directrice de l'AET, j'étais flatté. Elle m'a même appelé par mon prénom » (Tarik, entretien individuel)

Tarik souhaite être reconnu dans un rôle de contributeur spécifique, notamment par celle qui incarne l'autorité, la directrice de l'AET, présente lors de la seconde session. Il tente de se démarquer des autres dans l'activité du groupe.

Ce **besoin de reconnaissance de son apport particulier** apparaît aussi lorsqu'il évoque sa participation dans sa ville à une commission du conseil de quartier :

« A Villeurbanne, j'ai apporté quelques idées qui ont été retenues dans le rapport final de la commission où je vais. Quand on a des idées et qu'elles sont reprises on est content. C'est humain. Je ne vais pas faire le faux modeste. »

Ces différentes stratégies, plus ou moins conscientes, entraînent des jugements de valeur par les autres participants. Ceux qui prennent le plus souvent la parole, même s'ils contribuent plus manifestement à l'avancée de la réflexion collective, soit en apportant des arguments convaincants pour le groupe, soit en provoquant au contraire de la contradiction, ne sont pas toujours les plus appréciés. Voici un florilège de quelques considérations peu amènes des participants les uns sur les autres :

« Les gens les plus virulents, comme Thérèse, ne sont finalement pas habitués à des réunions de ce type. Elle était un peu hautaine. Emeline s'impose beaucoup. » (Tarik)

« C'est comme l'Emeline, elle est adorable mais elle ramène toujours sa fraise. » (Ornella)

« Alors que Thérèse, entre la fumée et le téléphone... Elle ne s'est pas fait que des amis. Elle n'avait aucune excuse, ni l'âge, ni rien... » (Tarik)

« Il y en a 4 ou 5 plus virulents : Thérèse, Emeline, Véronique que j'adore et Nadège. Ce sont ceux qui râlent souvent en sous-groupe, font de la surenchère. Avec eux, on a du mal à refermer les parenthèses. Et puis, Thérèse, il ne faut pas la contrarier. (Ornella)

« Il y avait certains maillons forts qui profitaient de leur personnalité pour tourner à leur avantage ce qui se passait dans le groupe. » (Cyril)

Ces appréciations montrent la discontinuité entre l'appréciation de la participation des membres d'un groupe au problème que celui-ci doit traiter et son capital de sympathie.

Robert F. Bales, psychologue américain, a réalisé en 1958 une étude expérimentale sur la différenciation des rôles sociaux au sein de groupes ayant des problèmes à résoudre²⁴³. A partir de l'étude de la manière selon laquelle chaque participant range les autres selon trois critères (activité au sein du groupe, émission d'idées et sympathie inspirée), Bales propose une typologie des rôles sociaux dans les petits groupes.

- rôle de **bon leader et « grand homme »** quand le rang élevé selon les trois facteurs (activité, compétence dans la tâche et sympathie inspirée), c'est un cas

²⁴³ Bales, R.F., (1958), « Rôles centrés sur la tâche et rôles sociaux dans des groupes ayant des problèmes à résoudre », in Lévy, A., 1968, *Psychologie sociale, textes fondamentaux anglais et américains*, Paris, Dunod, Organisation et sciences humaines, pp 263-277.

rare. Personne n'a endossé durablement ce rôle dans le groupe, si ce n'est ponctuellement Gaston, notamment dans la phase de finalisation de la déclaration collective.

- « **spécialiste de la tâche** » : rang élevé dans l'activité et la compétence, plus faible pour la sympathie.
- « **spécialiste social** » (rang élevé pour la sympathie, plus faible dans les autres facteurs).
- « **déviant suractif** » : rang élevé pour l'activité, faibles pour la compétence et la sympathie. Thérèse, par son non respect des règles délibératives (difficulté à écouter et à laisser parler autrui) a parfois endossé ce rôle.
- « **déviant sous actif** » voire bouc émissaire (rang bas selon les 3 facteurs). C'est sans doute le rôle dans lequel Jean-Claude s'est senti cantonné, ce qui pourrait expliquer sa sortie du processus.

Si le dispositif permet de se bricoler un nouveau rôle social, ou de se voir enfermer dans un rôle dévalorisé, cette confrontation à la diversité peut à la marge renforcer des stéréotypes.

« Le collectif était très homogène, tout à fait représentatif de la population. Par exemple, le militaire qui a laissé tomber en cours de route, c'était bien un esprit militaire. Emeline, elle déraillait par moment, c'est les profs ça ! Gaston, qui voulait absolument du vin le midi. Les gens sont râleurs, ils râlent tout le temps, tout de suite. Moi, ça me met hors de moi. On retrouvait dans le groupe la représentativité des gens qu'on constate tous les jours » (Alain)

Alain tire ici de l'observation des autres participants des éléments pour renforcer certains de ses préjugés et en tire une généralisation à l'ensemble d'une catégorie professionnelle.

De manière plus générale la typologie de Bales nous permet de constater l'intrication de critères de jugements objectifs (contribution d'autrui à l'avancée de la réflexion collective) et de critères subjectifs (sympathie ressenti pour autrui) dans la dynamique de groupe.

Cette observation nous amène à nous intéresser plus particulièrement aux dimensions non objectivées et non rationalisées de la dynamique interne des dispositifs participatifs.

En effet, les analyses portent le plus souvent sur les échanges discursifs entre participants, le plus souvent centrés sur le contenu, et peu ou prou à la dimension affective de la cohésion de groupe qui influe pourtant fort sur la création d'un collectif. **Et pourtant, la rationalité procédurale recherchée n'inhibe pas toute dimension affective.** Voici comment Nadège parle du groupe :

« Des amitiés, on peut le dire. Une ouverture d'esprit sur des sujets différents : il y a beaucoup à dire et à faire dans ce domaine. Une mise en valeur aussi : on a été bien accueilli, il y a eu une bonne coordination entre chacun de nous. C'était très riche au point de vue du relationnel, du

fait que le choix des personnes produisait de la diversité. » (Nadège, entretien individuel)

Il y a un lien fort entre des dimensions procédurales (diversité du groupe, organisation du temps de travail, type de prise de parole encouragée) et la cohésion du groupe.

En effet, la cohésion du groupe a été définie comme la totalité du champ de forces qui poussent les membres du groupe à rester dans le groupe. La cohésion du groupe augmente avec la valence de celui-ci pour ses membres. La valence du groupe a au moins deux sources : l'attrait que présentent les activités du groupe et l'attrait des membres les uns pour les autres.

L'aspect rationnel de l'énonciation d'arguments au sein d'un groupe n'est pas le seul fondement de l'exploration de la question et des mondes possibles. Si l'homme est pour Aristote un animal politique de par sa faculté d'énonciation du bien et du mal, du juste et de l'injuste pour la famille comme pour la cité, et non seulement son plaisir et sa douleur, ajoutons qu'il reste modelé par ses expériences affectives et sensorielles dans sa perception et sa compréhension du monde social. Il semble indispensable, pour réaliser une anatomie complète de la conférence de citoyens de l'AET de s'attacher à repérer de quelle manière affectivité, émotivité et expérimentation sont sollicitées, mises en œuvre et utilisées dans ce processus.

3. Le temps de l'expérimentation et la place de l'affectivité

Dans un premier temps, nous allons poursuivre la question des relations au sein du groupe comme élément de composition du collectif, cette fois-ci hors du temps de travail. Puis nous nous intéresserons à deux autres aspects, cette fois-ci plus étroitement liés à l'exploration de la question – les exercices d'expérimentation et les exercices faisant appel à l'affectivité, - qui se placent du côté de la prise en considération de la subjectivité des participants dans le travail de construction d'une réflexion collective.

La vie du groupe hors des temps de travail

La dynamique qui s'installe dans le groupe prend forme aussi dans le temps que ses membres passent ensemble hors travail : les voyages pour se rendre dans la ville hôte, repas du midi et du soir, trajets entre les lieux de réunion et les hôtels, soirées, etc.

Les interactions entre les participants qui ont lieu dans ces moments moins « publics » participent de la composition du collectif sur le plan du contenu même de la réflexion commune car les participants continuent de discuter entre eux des déplacements mais surtout sur le plan de la cohésion du collectif, propice à une réflexion commune.

Ce sont les moments où les affinités se renforcent, où les tensions se cristallisent, où la convivialité compense l'âpreté de l'exigeant travail demandé aux participants.

La sortie de la routine et la recherche de rencontres était une source de motivation pour les participants ; la réalisation de ces expériences collectives spécifiques renforcent la motivation des participants, les ancrent affectivement dans le processus.

Une expérience humaine chaleureuse

De manière unanime, tous les participants évoquent en entretien individuel l'expérience humaine incomparable qu'a constituée pour eux la conférence de citoyens, comme espace de convivialité et de chaleur hors de l'ordinaire.

« C'était très positif. Du plaisir, de l'intérêt, des moments de chaleur humaine, ça faisait un groupe. On a besoin de s'exprimer, ça nous a donné l'occasion de nous exprimer sur des sujets qui nous intéressaient tous. Ce sont des moments rares, notamment par rapport à ceux que l'on vit en entreprise. » (Laurence, entretien individuel)

Ce qui soude les participants, ce qui « fait le groupe » pour reprendre l'expression de Laurence, est l'exercice de cette liberté d'expression, cette mise en relation symétrique, relativement égalitaire des participants, qui expérimentent ici une solidarité organique relativement rarement éprouvée dans d'autres instances de la vie sociale. Le groupe fonctionne de manière relativement inclusive pour ses membres, qui, liés par un engagement dans le collectif temporaire (trois sessions étalées sur trois mois et la restitution lors du congrès), éprouvent **le besoin de profiter au maximum de cette vie groupale :**

« Bon je sais que c'est un peu en dehors du débat mais par exemple le samedi soir à [ville hôte 1] quand on a fait le repas, on a trouvé qu'il manquait les Lyonnais [qui étaient rentrés chez eux, à une heure de train, à la fin de la session de travail]. Alors qu'on ne se connaissait que depuis jour et demi. Pour te dire la solidarité du groupe. C'est en dehors des débats et en même temps on avait besoin de se retrouver ensemble. A 53 balais, c'est la première fois que je vois ça. Si on avait continué après Paris, il y aurait peut-être eu des fissures. » (Gaston, entretien individuel)

*« Ca a été très enrichissant et ça va me manquer l'année prochaine. C'était une coupure, c'était très convivial. Des affinités se créent. Les gens aisés ne l'ont pas montré avec nous. »
(Georgette, entretien individuel)*

Georgette exprime ici sa nostalgie de cette vie de groupe, avant même la fin de la démarche, puisque les entretiens individuels à La Roche sur Yon, sa ville d'origine, ont lieu le 18 septembre 2003 soit presque deux mois avant le congrès marquant le point d'orgue de la conférence de citoyens.

La conférence de citoyens est avant tout une histoire de relations humaines, d'autant plus dans cette démarche spécifique, qui par son caractère itinérant, superpose à la dimension de sociabilité inhérente à la nature des échanges qui s'y nouent, une dimension de convivialité « exotique ». Tarik en parle, lors de l'entretien individuel, avec un certain humour :

« Ca peut être dangereux pour vous : mettre des gens, ensemble, dans un hôtel... Ils sont seuls, dans un hôtel. Ce n'est pas facile pour vous de juger de la moralité des gens. Par exemple, Gaston draguait Michèle. Il aime les femmes... Muriel était super intéressante mais je la sentais en recherche d'une rencontre. Je la sentais très solitaire, à un niveau angoissant. Elle a bien fait comprendre qu'elle était seule. J'avais envie de lui parler mais j'avais peur que ça aille trop loin, qu'elle se fasse des idées. »

De la convivialité et de l'affinité au fantasme d'intrigue amoureuse, il n'y a qu'un pas... **Ce potentiel de scènes privées derrière la scène publique explique sûrement un des facteurs pour les participants de la cohésion de groupe constatée.**

Mais cet accent mis par l'animation sur la convivialité et les relations chaleureuses se réalisent parfois au détriment du processus de travail, comme le révèle ici Cyril :

« Il y avait des participants moins rigoureux, ceux qui n'ont pas joué le jeu du rallye à Reims parce qu'ils avaient créé des affinités et voulaient rester entre eux. Ca m'a déçu car ce n'était pas l'objectif principal » (Cyril)

Il témoigne ici que certains participants, qui étaient invités comme l'ensemble du groupe à débiter la deuxième session par une découverte ludique de la ville par un jeu de piste, ont préféré rester entre eux à la terrasse d'un café. Pour obtenir les réponses qu'ils auraient dû glaner en se rendant dans divers monuments, ils ont interrogé Cyril, qui habite cette ville. C'est un des rares cas, à notre connaissance, où les participants n'ont pas joué le jeu de l'expérimentation, élément important de la conférence de citoyens de l'AET et variante notable par rapport à la méthode originelle.

Expérimentation pendant et hors des sessions

Une approche concrète de la réalité des déplacements

Pourquoi intégrer des temps d'« expérimentation » au sein du travail du groupe alors même que la méthode de conférence citoyenne repose sur l'exercice de la raison pratique et sur l'énonciation individuelle et collective autour d'un problème ? Pour les consultants de Missions Publiques, l'expérimentation avait deux grands objectifs.

Sur le plan pratique, l'expérimentation permet de fournir aux participants **des temps d'oxygénation** au cœur des sessions, en sortant d'un travail intellectuel pour découvrir la ville hôte par ses transports. Ces temps d'oxygénation permettaient de découvrir la ville et donc de justifier en partie le déplacement des vingt citoyens de la France entière sur un lieu donné en répondant aux attentes des participants de « découvrir d'autres villes et leurs transports ». Ces temps de récréation utile, puisqu'ils devaient ensuite alimenter la discussion de groupe, visaient aussi à « accroître la cohésion de groupe par une *praxis* commune »²⁴⁴.

Sur le plan méthodologique, **l'expérimentation permet d'aborder la réalité sociale** d'une autre manière, non par le discours, mais **par la mise à l'épreuve d'autres pratiques de déplacement**. Il faut en effet se rappeler que les 4/5 du groupe sont constitués d'automobilistes exclusifs, qui ont peu de pratiques des transports publics. C'est ici, à travers l'usage expérimental et ludique qui va être mis en œuvre, leur sensorialité et leur culture matérielle qui vont être sollicitées, leur permettant peut-être de prendre de la distance avec leurs représentations à l'égard des différents modes de déplacement.

Il est donc prévu dans les différentes villes où se tiennent les sessions de faire utiliser au groupe les transports collectifs de la ville, soit pour les trajets liés à la session (liaison gare-hôtel, hôtel- lieu de réunion) soit de manière ludique à travers des jeux d'orientation utilisant les transports en commun, comme lors de la seconde session où un jeu de piste en petit groupe avait été organisé, qui était surtout un prétexte à l'utilisation des bus et au recueil de commentaires à ce sujet. Ainsi le groupe a eu l'occasion de prendre le tramway dans la ville hôte de la session 1, le bus dans la ville hôte de la session 2 et le métro et le bus dans la ville hôte de la session 3.

Exemple de débriefing collectif après expérimentation, ici après le « rallye » de la session 2

Après que chaque sous-groupe ait rapporté ses péripéties et fait part de ses réponses, les participants émettent des commentaires sur les transports publics de la ville,

²⁴⁴ Lapassade, G., Lourau, R., 1974, *Clefs pour la sociologie*, Paris, Seghers, collection « clefs », p 125.

- 3 groupes sur 4 sont déçus par les transports publics (bus et minibus) jugés peu confortables et vieillots : c'est la douche froide après les transports de [ville hôtesse 1]
- la circulation en ville semble dense
- un groupe a eu la sensation d'un anonymat pesant dans le bus alors qu'un autre a trouvé le personnel très sympathique

(extrait compte rendu de la session 2)

Des « explorateurs » hors temps des sessions

A ces expérimentations encadrées durant le temps des sessions, s'ajoutaient d'autres expérimentations laissées à l'initiative des participants, entre deux sessions. Là aussi, l'objectif est bien de rendre acteurs les participants, de les **faire passer d'une position d'« observateur » des transports et d'utilisateur d'un mode spécifique à une position d'« explorateur »**, en les amenant à mettre à l'épreuve leurs pratiques de déplacement, à devenir des utilisateurs « réflexifs » des modes de déplacement. Cette demande d'expérimentation entre les sessions émane des participants. Nous avons évoqué entre consultants lors de la préparation de la session 1 la possibilité de demander des « devoirs de vacances » entre les sessions aux participants, puis nous avons jugé que cela semblait trop scolaire. Pourtant voici ce qui ressort de l'évaluation finale de la session 1 par le groupe.

Une envie d'expérimenter... Extraits du compte rendu de la session 1

EVALUATION GLOBALE DE LA SESSION

- satisfaction générale quant au déroulement et à l'ambiance de cette première rencontre
- surprise face à la rapide cohésion du groupe
- hâte de se retrouver lors de la prochaine session

Les panélistes ont formulé des **propositions d'actions de leur part d'ici la prochaine session** :

- remarques sur la grande qualité des interventions
- essayer de modifier leur comportement de mobilité en se tournant davantage vers les transports en commun : la prise de conscience des impacts, notamment écologiques, de leur mode de déplacement impliquant des volontés de modifier leurs pratiques de mobilité.
- projet de sonder leur entourage sur leurs modes de déplacement et de les sensibiliser à une diversification de leurs modes de transport
- être plus attentifs et observer davantage ce qui se fait autour d'eux en matière de stationnement, réseau de transports en commun, taxis...

Ces expériences, et notamment celles initiées par les participants eux-mêmes individuellement entre les sessions ont produit des effets forts à la fois en faisant prendre

conscience au groupe qu'il est possible et pratique parfois d'utiliser les transports en commun, donc en les faisant ainsi **sortir, le temps d'un essai, de leurs « tunnels cognitifs »²⁴⁵**, et en les renforçant parfois.

Voici par exemple l'extrait du compte rendu de la session 2 où les participants relatent ce qui s'est passé pour eux entre les deux sessions, en lien avec le thème de la conférence de citoyens.

DIVERSIFICATION DES MOYENS DE DEPLACEMENTS	PROLONGEMENT DES HABITUDES	OBSERVATIONS/ REFLEXIONS
<p>Passage au vélo pour les déplacements quotidiens sauf courses encombrantes (Jacques et Ornella)</p> <p><i>Point positif</i> : baisse du budget transport</p> <p><i>Point négatif</i> : sentiment de vulnérabilité</p>	<p>Usages de modes diversifiés</p> <p>Bus et marche (Georgette, Nicolas)</p>	<p>Observations de nouveaux moyens de transports :</p> <ul style="list-style-type: none"> - monocycle - trottinette à moteur - vélo « couché »
<p>Changement ponctuel :</p> <p>Essai du métro : sentiment d'insécurité (Tarik)</p> <p>Usage du bus gratuit lors du carnaval (Bastien)</p>	<p>Motif : rapidité</p> <p>Voiture plus rapide (Laurence, Romain)</p>	<p>Observation des bus (Laurent, Muriel, Emeline)</p>
	<p>Déception face aux transports en commun</p> <p>Jugés peu efficaces (en terme de vitesse commerciale) et cher (Thérèse)</p>	<p>Discussion :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avec ses patients (Marie-Louise)
	<p>Voiture passion</p> <p>(Romain)</p>	<p>Calcul comparatif du coût des déplacements en bus et en voiture (Nadège, Emeline)</p>
		<p>Prise de conscience de possibilités alternatives: faire entrer le bus dans le choix des modes possibles</p> <p>(Nadège)</p>

Il apparaît donc qu'entre les deux sessions, les participants ont mené différentes observations sur les transports en commun de leur ville, ont mené différentes investigations (élargissement du cercle de la discussion, opération de calcul sur les coûts comparés des modes, lecture attentive des journaux sur la question des transports). Ils ont aussi

²⁴⁵ Les tunnels cognitifs sont des actions tellement incorporées qu'elles en viennent à être considérées comme naturelles, et rendent difficiles la réception d'éléments informatifs venant les contrarier. Mitroff, I.I., Mohrman, S., 1987, « Correcting the Tunnel Vision », Journal of Business Strategy, p 49-59.

expérimenté d'autres modes de transport, soit ponctuellement soit de manière répétée. Certains ont alors décidé de prolonger leurs habitudes automobilistiques face à une expérimentation négative des transports en commun (sentiment d'insécurité de Tarik dans le métro, coût habituellement dissuasif pour Bastien et Thérèse), du fait de gains associés à l'usage de la voiture notamment en terme de rapidité (Laurence) et de plaisir (Romain).

L'expérimentation vue comme un enrichissement expérientiel

L'expérimentation a été à la fois un élément motivant sur le plan individuel pour les participants et l'occasion d'amorcer une évaluation réflexive de leurs pratiques de déplacement voire de tester en pratique l'intérêt d'un report modal, comme en témoignent Jacques et Ornella qui ont tous deux constaté que l'usage du vélo leur faisait réaliser des économies financières mais accroissait leur sentiment de vulnérabilité sur la route, face aux automobiles. **L'expérimentation contribue à faire de la conférence de citoyens un dispositif de sensibilisation et semble renforcer les effets individuels.**

Plusieurs participants témoignent, lors des entretiens individuels, de l'importance de l'expérimentation pratique d'autres modes de transport comme facteur de découvertes et donc comme enrichissement expérientiel personnel et comme moyen de modifier les représentations, souvent liées à une méconnaissance.

« Le fait d'avoir été amené à voir les différents modes de transport (le tramway à ville hôtesse 1, le bus de nuit à ville hôtesse 3...). C'était des choses que j'ignorais. J'ai découvert ces choses. Une solution, c'est d'informer la population sur les modes de transport. » (Alain)

« Le fait de se déplacer, ça ouvre des portes : ailleurs il y a d'autres problèmes et d'autres solutions. Ca c'est pour le côté : "Faites des déplacements !". Et puis c'était diversifié : on a pris le bus, le tramway, le métro. (Nadège)

L'expérimentation permet de passer d'un jugement sur des données de seconde main (articles, discussions, reportages télévisés) le plus souvent partiels et partiels à une connaissance basée sur une pratique propre, qui, tout autant partielle et partielle, permet néanmoins de sortir du préjugé du spectateur et de sortir de généralisations abusives et donc de nuancer son jugement sur un mode, comme en témoigne Laurent :

« Connaître des transports et surtout une autre image ! Sinon, je serais resté sur l'image pourrie des bus de Nice. Le tramway de ville hôtesse 1, c'était génial! Quelque part, ça me donne une autre idée du tramway qui se construit sur Nice. (Laurent)

« J'ai bien aimé voir comment ça se passe dans d'autres villes. J'ai aimé sortir de chez moi et voir les villes sous l'aspect transport alors qu'avant on le subissait sans vraiment le voir. » (Laurent)

Laurent met en relief **le lien entre une mise en situation pratique et l'évolution de la perception**, et notamment de la dimension de marge de choix individuelle liée au transport. Ce point est d'autant plus important que l'information (les intervenants et les élus ont

plusieurs fois soulevé l'impact favorable du tramway en terme de dynamique économique et sociale) et l'expérimentation d'un mode comparable dans la ville hôte¹ ont été pour Laurent des **leviers d'accroissement de l'acceptabilité sociale** du tramway.

Expression et usage de l'émotivité et de l'affectivité dans les exercices en groupe

Un dernier aspect mérite d'être examiné ici, en ce qu'il se situe lui aussi à la marge de la conférence de citoyens comme exercice de la discussion par la mise en œuvre d'une rationalité procédurale. Il s'agit d'exercices en groupe mettant en œuvre une expression basée sur l'expression d'émotions singulières plutôt que sur l'échange d'arguments rationalisés.

Ces exercices poursuivent, en commun avec l'expérimentation, l'objectif de procurer un moment de respiration et de décontraction aux participants, au sein même du processus de travail et de **convoquer des moyens, autres que discursifs et rationnels, d'appréhension de la réalité sociale liée au transport.**

Il s'agit là d'une préoccupation partagée par d'autres **approches de dispositifs participatifs où le témoignage est réhabilité.** Ainsi Marion Carrel parle du témoignage comme amorce d'une parole publique, dans son article consacré à un dispositif de qualification mutuelle mené par Suzanne Rosenberg avec des habitants de quartier social sur la question de l'insécurité dans les bus, comme d'un moyen pour les protagonistes d'accéder à une meilleure compréhension de la réalité sociale par la confrontation de témoignages²⁴⁶.

Lors de la présentation de l'animation et dans les comptes-rendus, nous qualifions ces **moments de « travail impressionniste ».** Ce terme renvoyait au fait que chacun y faisait part d'impressions personnelles et que l'ensemble de ces petites touches dessinait un portrait sensible de la problématique des transports.

²⁴⁶ Carrel, M., 2003, *op.cit.*, p 233.

**Un travail sur les représentations liées à la mobilité, à partir de photographies et autres
« souvenirs »**

Session 1 :

Missions Publiques avait installé dans la salle de réunion une exposition de cartes postales et de photographies représentant des moyens de transport (cartes postales anciennes de bus et de vélo, photographies de moyens de transport « exotiques »...).

L'après midi du samedi, nous avons demandé à chaque participant d'en choisir une et de nous dire pourquoi il avait choisi celle-ci. Ce fut un vrai **moment de détente** pour le groupe, hors des contraintes habituelles de prise de parole, **hors des règles de la prise de parole publique** (développer un argument, chercher à convaincre) et où chacun pouvait exprimer sa sensibilité. Il pouvait aussi nous raconter une anecdote vécue liée aux déplacements. Yves et moi nous sommes aussi prêtés à l'exercice, complétant ainsi l'impression de mise à égalité de tous les protagonistes.

Devant le succès de l'exercice, nous avons demandé à tous, y compris nous même, d'apporter pour la session suivante, une photo, un article de presse ou une chanson évoquant les déplacements pour eux.

Cet exercice a été très apprécié aussi : les participants ont apporté de très nombreuses coupures de presse, et beaucoup d'autres supports, et se sont révélés très prolixes pour les commenter, comme l'illustre l'extrait du compte rendu de la session 2 consacré à cet exercice.

PHOTOGRAPHIES	
<i>THEME</i>	<i>DESCRIPTION</i>
Les transports: une histoire de famille	Son père devant un de ses cars « Rapide Cote d'Azur » en 1949.
	Le minibus du service urbain de Cagnes 1949 (Thèrese)
	« Notre premier moyen de déplacement » : une photo de son mari bébé dans une poussette (Emeline)
Diversité des modes de déplacements	Une photo d'elle sur son vélo : elle s'y est mise le mois dernier (Ornella)
	Elle dans le bus à Nice (Marie-Louise)
	Sa famille en vélo-rail sur une voie désaffectée (Jacques)
La campagne anti-tramway à Nice	Pancartes accrochées aux vitrines et fenêtres (Marie-Louise)
Sécurité routière	Pancarte pour la journée du piéton à Paris en 1996 : ce jour là son fils s'est fait renversé par une voiture (Marie-Louise)
Photos de transports publics	Un bus « propre » (Marie-Louise)
	Le funiculaire de Laon (Nadège)
Fictions/ humour	Une photo d'un désert : Lyon en 2050 si rien n'est fait pour réduire la pollution atmosphérique et l'effet de serre (Tarik)
	Une carte postale humoristique : un type a l'air heureux dans une vieille voiture sans roues qui lui sert de maison. (Claude)
	Une BD de cubitus (Georgette)
Densité urbaine et transports	Une photo de Lyon (Véronique)
	Deux photos de route de campagne dégagées en Corse

	(Véronique)
La voiture –rêve	Romain nous présente sa voiture garée devant la salle
	Carte postale : publicité pour la 4 chevaux (Ben-Hur tiré par une 4 CV) (Bastien)
COUPURES DE PRESSE	
<i>THEME</i>	<i>DESCRIPTION</i>
L’impact publicitaire de l’automobile	« Renault, partenaire officiel du festival de Cannes » (Ornella)
	La voiture –star (Laurence)
	Smart : « fluidifie la circulation »
Publicité pour l’Ile d’Yeu	L’île d’Yeu compte 7000 voitures pour 5000 habitants (Gaston)
Les transporteurs communiquent	Deux publicités de la SNCF : une sur la rapidité des trains et l’autre sur l’envoi à domicile des billets (Alain)
Campagnes des collectivités locales	La ville de Reims communique sur le stationnement en ville (Cyril)
	Les Verts appellent à des réunions publiques à Reims sur les transports (Cyril)
	Lyon sur le stationnement sauvage
	Lyon : « les dimanches en roue libre » (Michèle)
Politique publique de transport	Les réaménagements du bord du Rhône (Michèle) « déplacements : des élus sur la même ligne »
L’affaire du tramway de Nice	Plusieurs coupures de journaux « le tracé du tram » « le tram cherche un exploitant » « chronologie des travaux annoncés » « des recours pour dénoncer les irrégularités » « tramway : début des travaux en juillet »
La région de Nice et le transport	« Des véhicules électriques pour visiter le moyen pays » « PACA : des transports sinon rien » « Cagnes sur Mer : aménagement urbain » « hôpitaux : la grande pagaille du stationnement » « la Côte d’Azur réclame de meilleurs transports »
La circulation dans Lyon	Dossier de Lyon Mag : « l’agglomération au bord de l’asphyxie)
CHANSONS	
« Do you, do you Saint Tropez » (Thérèse)	
“A Paris en vélo” (Nadège)	
« Bip bip » de Joe Dassin (Laurence)	

Tous ces supports étaient ensuite accrochés en salle de réunion et « décoraient » le lieu de travail du groupe.

Ces exercices faisant appel à la subjectivité et à l'affectivité des participants constituent des outils d'analyse précieux, pour repérer les représentations et les préoccupations liées aux déplacements. Ces techniques projectives permettent de faire sauter les barrières rationnelles, les normes implicites et d'avoir accès à l'imaginaire des participants.

Par exemple, Jacques, automobiliste rennais, avait choisi une photo de vélo lors de la session 1 :

« C'est une photo de vélo : un mode de déplacement que j'aime bien, qu'il faut développer et que j'aimerais utiliser plus souvent. » (extrait compte rendu de la session 1)

Puis lors de la session 2, il a partagé avec le groupe une photo de sa famille sur un vélo-rail (engin à pédales circulant sur les voies désaffectés, à usage touristique) alors même qu'il venait de dire qu'il s'était mis au vélo pour ses déplacements quotidiens, montrant une préoccupation constante et une mise en pratique de sa représentation positive du vélo.

Les témoignages contiennent souvent une charge émotive :

« Je me souviens de ma première découverte de Paris. J'avais 5 ans et nous avons pris le métro dont les bancs étaient encore faits en bois. C'était beau, il y avait plein de couleurs, du rouge et puis les tremblements du train ... » (Emeline, compte rendu session 1)

D'autres fois, ils montrent aussi la distance entre le transport public fantasmé ... :

« Je choisis la photo du bus pakistanais qui me donne envie de voyager » (Ornella, compte rendu session 1)

« Moi je ne prends jamais le bus. Alors quand je vois un bus qui s'appelle « mon repos », ça me laisse rêveuse. Je me dis que si un jour je prends le bus je voudrais aussi que ce soit un moment de détente » (Muriel, compte rendu session 1)

... Et le transport public réellement utilisé

« Un jour j'ai voulu prendre le bus pour me rendre à un entretien pour un emploi mais je ne connaissais pas le réseau et visiblement le conducteur non plus et quand l'arrêt est arrivé on s'en est rendu compte trop tard ! Le chauffeur ne voulait pas me laisser descendre avant le prochain arrêt, qui était beaucoup plus loin, ce qui fait que j'étais vraiment très en retard, j'ai raté mon rendez-vous. » (Cyril, compte rendu session 1)

C'est aussi le cas dans le témoignage de Thérèse, si souvent en colère après les transports en commun de la Côte d'Azur (elle a notamment apporté lors de la session 2 de nombreux articles de presse, sur l'opposition des riverains à l'introduction du tramway à Nice et sur le besoin de transport public de la région), qui nous commenta avec émotion la photo de son père, conducteur de bus, devant son bus en 1949.

La préoccupation environnementale ressort aussi assez fortement des choix de coupure de presse : embouteillages, impact de la voiture sur l'effet de serre ...

Ces moments d'expression subjective et affective, sur le mode du témoignage, et l'expérimentation comme mise à l'épreuve des pratiques de déplacement ont participé à la construction d'une réflexion commune basée sur une exploration plurielle de la problématique des déplacements à partir du quotidien de citoyens ordinaires. En cela, ils

complétaient de façon pertinente les deux autres types de séquences du processus, l'interaction avec les intervenants et le traitement au sein du groupe de ces informations.

Relater la vie de ce « laboratoire de plein air » permet **d'ouvrir la boîte noire du fonctionnement des dispositifs participatifs** autour de deux points rarement explorés par les études de cas sur les dispositifs participatifs, et qui tendent à relativiser une vision trop mécanique ou normative de l'application des méthodologies de participation : **le rôle de l'animation** et la dynamique de la construction du collectif au travers de la subjectivité et de l'affectivité.

Une approche du fonctionnement de la profession de consultant en situation.

Pour Jean Dubost, psychosociologue et praticien, le consultant « est chargé d'accompagner un travail de groupe en intervenant au plan de ses fonctions internes (facilitation et/ ou régulation) sans participer lui-même au choix des problèmes et des buts, ni aux opérations relatives à la récolte des informations, à leur critique et à leur traitement. La compétence qu'on lui demande se situe dans le champ de la conduite des réunions discussions et de la méthodologie d'étude des problèmes d'action. En un sens l'objet du travail choisi par le groupe est bien accepté et repris intégralement par le consultant tel quel mais ce n'est pas son objet, c'est celui du groupe qui réclame son aide, son objet à lui se définit plutôt comme le mode de fonctionnement du groupe²⁴⁷ ». Smith et Wales évoquent le caractère pluriel de l'intervention des animateurs dans les dispositifs participatif (pour leur cas les jurys citoyens) : « faciliter les discussions, encourager un *ethos* de respect mutuel et accompagner le processus de décision²⁴⁸ ». Le rôle des consultants de Missions Publiques dans la conférence de citoyens de l'AET n'est toutefois pas aussi unidimensionnel que cela. Ils mènent de front des activités de nature disparate : organisation pratique, travail à la cohésion du groupe et à la mise en œuvre d'une éthique de discussion, et accompagnement du travail de réflexion du groupe. Cette pluralité des fonctions de Missions Publiques laisse transparaître les tensions possibles entre l'accompagnement maïeutique, la position du garant que le groupe avance dans la constitution d'une réponse à la question posée, et le Gentil Organisateur qui veille au confort matériel des participants.

²⁴⁷ Dubost, J., 1987, *L'intervention psychosociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, collection sociologies, p 233.

²⁴⁸ Smith, G., Wales, C., « Toward deliberative institutions : lessons from citizens'juries », ECPR Workshop, 1999, p 22, traduction personnelle.

En objectivant ici l'intervention de Missions Publiques et ses méthodes d'animation, je souhaitais transcrire **l'empreinte forte et prépondérante du consultant-animateur**, dans la conception du dispositif (traduction de principes normatifs en procédures) et dans sa mise en œuvre (choix d'outils d'animation, manière de produire une réponse adaptée aux différents imprévus), ainsi que dans son rapport affectif au groupe (idée d'un balancement entre la posture d'un animateur incarnant l'autorité paternelle assumée par Yves Mathieu le plus souvent et la préoccupation quasiment maternelle pour le bien être physique et moral des participants que Valérie et moi développons).

L'animateur exerce une **influence** forte sur le contenu même des réflexions, notamment par le **méta-discours** qu'il développe pour encadrer les interventions des intervenants, en les présentant, en les synthétisant, dans un but pédagogique mais qui effectue aussi un tri implicite dans les données importantes. Ceci n'est pas sans rappeler l'analyse de Chevalier à propos des interventions des journalistes télévisuels dans les discours d'expert: « toutes ces reprises, tous ces modalisateurs de médiation, visent à carder l'intervention de l'expert, et à la faire entrer dans les quelques modèles d'intelligibilité usuels à la télévision. Il s'agit donc bien d'un reformatage de son intervention. Bien souvent, l'expert n'est là que pour authentifier l'analyse effectuée par le journaliste.²⁴⁹ ».

Y compris dans ce qui semble être une régulation des échanges la plus objective possible, **l'animation contribue à performer le dispositif**, en permettant ou non des interactions dont les formes façonnent les attentes et impressions des spectateurs. Robert Futrell évoque notamment, dans le cas de réunions locales, comment l'animation joue un rôle d'évitement du conflit, en faisant assaut de civilité pour éviter le conflit (expression de compliment, reconnaissance, civilité) voire un rôle de répression du conflit notamment en rappelant la procédure (« ce n'est pas à l'ordre du jour », « méthode »...) ²⁵⁰.

Du rôle de l'émotion dans le groupe

Le groupe de citoyens est sensible aux conditions matérielles et logistiques, il continue à vivre hors du temps des sessions... Ces moments informels, vécus par les participants comme riches en échanges conviviaux, contribuent à donner à ce dispositif un rôle de lieu de

²⁴⁹ Chevalier, Y., 1999, L'« expert » à la télévision. Traditions électives et légitimité médiatique, Paris, CNRS Editions, CNRS communication, p 117.

²⁵⁰ Futrell, R., « la gouvernance performative. Maîtrise des impressions, travail d'équipe et contrôle des conflits dans les débats d'une city commission » in Démocratie et délibération, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, p 147-165.

sociabilité et de convivialité qui soude les membres dans l'objectif commun. Ce caractère affectif est vécu comme essentiel par les participants et justifie à lui seul que ceux-ci considèrent cette expérience comme positive, au-delà du contenu des sessions et des résultats de la réflexion. **L'affectivité qui se développe au sein du groupe est donc une parade à la défection et un ingrédient à la constitution de la réflexion du groupe.**

L'affectivité et la subjectivité sont d'ailleurs sollicitées directement, soit au travers d'exercices faisant appel à des témoignages singuliers, soit par l'expérimentation plus ou moins encadrée d'autres modes de déplacement, ce qui contribue à donner une tonalité particulière à ce dispositif et en terme de sensibilisation et en terme d'articulation du « je » et du « nous ». Nous touchons ici à une spécificité de l'intervention de Missions Publiques qui place l'expérimentation au cœur de la réflexion du groupe, comme facteur de compréhension sociale, alors que cette dimension de mise en pratique est absente de la méthode classique de conférence de citoyens. L'expérimentation et l'expression d'une affectivité sont pour Missions Publiques des ressources dans la constitution d'une intelligence collective et dans l'évolution individuelle des participants au sein du dispositif. Nous verrons que cette expérimentation est aussi un facteur d'évolution des pratiques.

La réception même des informations apportées par les intervenants et les élus passent par un filtre subjectif, comme nous l'avons entraperçu dans la manière dont les participants faisaient part de leur représentations de leurs interlocuteurs. Ainsi, les élus rencontrés n'étaient pas évalués sur la consistance de leur discours sur les transports mais sur leur capacité à se montrer « proches » des participants. Nous reviendrons dans le chapitre suivant sur la délicate question de l'émotion en politique. Est-elle un frein à la rationalité des échanges ou au contraire une porte d'entrée valable dans la délibération ?

CHAPITRE 4 : L'ELABORATION D'UNE REFLEXION COMMUNE ET D'UNE IDENTITE COLLECTIVE : QUE DIRE ET COMMENT SE FAIRE ENTENDRE ?

« Prendre la parole et discuter sérieusement exige que l'on dispose d'instruments d'analyse compatibles et que l'on parle une langue assez proche pour trouver un accord. C'est pourquoi la diversité excessive qui caractérise actuellement les formes de résolution des problèmes me semble fragiliser considérablement la voix. S'il n'y a pas d'accord sur l'analyse des situations, sur la façon de résoudre les problèmes, comment une discussion est-elle possible ? ²⁵¹ »

Le chapitre 3 a donné à voir les propriétés internes de la conférence de citoyens, dans ses aspects logistiques et matériels, par une analyse de l'ingénierie participative déployée et à partir des échanges informatifs et discursifs avec les « experts » du transport et avec les élus. Ces propriétés internes, dont nous avons souligné le caractère évolutif et parfois imprévisible, ont été mises en regard avec la perception que les membres de la conférence de citoyens en ont eue. Nous avons donc isolé une grande partie des effets de l'agencement socio-technique sur les représentations individuelles des participants, sur la problématique posée, sur le mode d'animation, ainsi que sur les deux représentants de la double délégation, « les savants » et les « politiques ».

Ce qui guide notre réflexion dans ce chapitre est la manière dont les participants vont mettre en commun et discuter leurs pratiques et représentations, initiales et celles formées durant le processus de conférence de citoyens, pour aboutir à une déclaration finale commune. Quels éléments informatifs vont être retenus comme primordiaux par le groupe ? Comment les participants vont-ils s'accorder sur une position collective, selon quels critères et au prix de quels désaccords ou négociations ? Ce processus d'élaboration de l'avis final constitue aussi un travail du groupe sur lui-même, sur sa légitimité à dire ou à ne pas dire, sur son rapport aux tenants de la double délégation, détenteurs de la compétence symbolique à penser et à trancher les enjeux publics. Ce travail ne se fait pas dans un huis clos total, il est perméable à des interventions du commanditaire et du comité de pilotage, par le truchement de Missions Publiques.

²⁵¹ Hirschman A., Cardon, D., Herutin, J.P., Lemieux, C., *Vertus et limites de la prise de parole en public. Entretien avec Albert Hirschman*, Politix, 1995, volume 8, n°31, p 23.

C'est le fonctionnement du dispositif comme espace d'apprentissage collectif et comme espace de délibération, que nous allons analyser ici, en deux temps.

Dans la première section, nous soulignerons les éléments qui permettent de voir cette scène publique (ou plutôt semi-publique puisque se tenant à huis clos) comme un espace où différents types de connaissances, d'expériences, de savoirs, et de pouvoirs asymétriques se rencontrent, et se mettent à l'épreuve, voire entrent en opposition, pour aboutir à une relative stabilisation de l'avis du collectif.

Puis dans la seconde section, nous mettrons en regard cette conférence de citoyens spécifique par rapport aux théories délibératives afin de repérer en quoi le dispositif rend possible des interactions délibératives, mais aussi les limite et les contraint. Ce questionnement sur l'espace discursif créé par la conférence de citoyens ne s'épuisera pas dans une mise à l'épreuve des faits de la théorie délibérative ; elle visera aussi à une caractérisation des modes de discussion et des langages, voire des univers de justifications à l'œuvre.

I. La formation de l'avis collectif : une exploration des possibles soumise à cadrages / débordements

Cette section s'attache à qualifier l'effet principal de la procédure et des jeux des acteurs sur le dispositif : la constitution d'un espace d'apprentissage dans lequel le groupe va se construire et construire une réflexion collective.

Le processus d'apprentissage collectif et la construction de l'identité du collectif sont intimement liés. En effet, c'est en explorant la question qui leur est posée par l'AET, en reformulant ce cadre, que le groupe va se définir, en interaction avec le Comité de Pilotage, les intervenants et l'animation, une compétence et une légitimité qui serviront de guide à la production de leur avis. **En cela, la conférence de citoyens constitue donc un espace d'apprentissage collectif, tant sur le fond (la problématique des déplacements) que sur la forme (la rencontre de plusieurs « mondes »).**

La conférence de citoyens, par les interactions prévues par la procédure et par les rapports sociaux qui s'y développent entre les acteurs, constitue un espace public, c'est-à-dire **une instance symbolique**²⁵² où les citoyens mettent en débat les choix publics, traitent de sujet politique et du vivre ensemble, questionnent le faire et le dire des experts et des élus, et par leurs interrogations réinventent des articulations du particulier et de l'universel.

Cet espace public est à la fois un lieu d'échanges discursifs entre des acteurs divers (les membres du groupe, eux-mêmes fort différents, les intervenants spécialisés, les élus et les animateurs), **un lieu d'expression de rapports sociaux inégaux, un lieu d'apprentissage mutuel et de construction progressive d'une réflexion et d'une identité commune.** Ce faisant, la conférence de citoyens de l'AET actualise bien la vision de l'espace public comme une « instance discursive spécifiquement éthique et politique, en ce qu'elle active une confrontation permanente entre des insatisfactions concrètes particulières, ici et maintenant, propres à des groupes ou à des collectivités et des perspectives de justice et d'égalité, recherchées pour tous les citoyens, selon des démarches langagières et méthodologiques d'universalisation ²⁵³».

²⁵² Le dispositif n'est pas seulement une instance symbolique, c'est bien sûr aussi une instance matérielle comme nous l'avons longuement vu dans la section précédente, et une instance de rapports sociaux concrets.

²⁵³ Hansotte, M.-J., 2002, *Les intelligences citoyennes : paroles humaines, cités humaines : méthodologie de l'espace public et social civil*, Bruxelles, De Boeck Université, collection Les intelligences citoyennes, p 66.

Ce que je vais exposer ici, c'est justement le processus complexe par lequel les vingt participants passent de leur perception individuelle à la composition d'une réflexion commune, non pas sous l'angle d'un apprentissage cognitif, mais **sous l'angle à la fois collectif** (le groupe arbitre ensemble sur comment appréhender la question posée, quels éléments d'information et quelles expériences individuelles retenir, comment rédiger la déclaration) **et téléologique** (la formation de l'avis citoyen dépend de l'objectif poursuivi collectivement, lequel subit des ajustements successifs, en prenant en compte les avis et réactions des autres catégories d'acteurs).

Pour cela, nous nous intéresserons d'abord au processus de formation de l'avis du groupe par exploration des possibles et cadrages/ débordements successifs par les différents acteurs, autour de moments clés : la discussion du cadre de travail de départ autour de la question posée par l'AET aux citoyens, puis une réflexion continue sur la compétence et la légitimité du groupe. Ensuite nous nous arrêterons sur un élément marquant dans la formalisation de l'avis collectif : la création d'une convention autour de la notion de développement durable.

1. « Ce que l'AET attend de nous vraiment... » : une double construction de l'avis collectif et de l'identité du collectif

C'est en explorant la marge de manœuvre qui leur est laissée pour traiter la question et en réinterrogeant les champs de compétence et de légitimité des experts, des décideurs et du groupe tout au long du processus, que les participants, par un double mouvement de légitimation/ délégitimation croisée vont formaliser l'avis collectif et l'identité du collectif. Au cœur de l'apprentissage collectif, ce mouvement participe de la construction du groupe en collectif à partir d'identités individuelles aux intérêts distincts et du travail du groupe pour se faire reconnaître par les décideurs un «capital de légitimité symbolique²⁵⁴» notamment autour du qualificatif de citoyens auxquels le groupe se rattache.

²⁵⁴ Boy, D., Donnet-Kamel, D., Roqueplo, P., 2000, " un exemple de démocratie délibérative : la conférence française de citoyens sur l'usage des organismes génétiquement modifiés en agriculture et dans l'alimentation », Revue Française de Science Politique, vol 50, n° 4-5, pp 779-809, p 805.

Nous allons tenter de repérer les moments charnières où le groupe construit, ajuste et réoriente sa compétence à répondre à la question de l'AET et par ricochets, remet en question la légitimité et la compétence des décideurs et des experts du transport.

La réappropriation par le groupe de la question posée par l'AET

La mission des vingt citoyens réunis consiste à répondre à la question qui leur est posée par l'AET en formalisant un avis collectif rédigé. Cet avis, dans l'esprit de la méthode de conférence de citoyens, doit tenir compte des informations dispensées par les intervenants et des propres expériences des participants, tout en s'en arrachant assez à leurs particularités pour pouvoir servir les élus de l'AET pour s'en inspirer afin d'établir un programme d'action en faveur de la diversification modale.

La question posée au groupe constitue la pierre angulaire de la conférence de citoyens puisqu'elle détermine le cadre de manœuvre du groupe : le mandat donné au groupe et sa capacité d'exploration.

La question établie par l'AET est la suivante : « **comment faire pour que les mono-utilisateurs de la voiture en aire urbaine se tournent vers d'autres modes de déplacement ?** ». En tant que tiers facilitant, nous²⁵⁵ avons mis en garde l'AET sur la réception par le groupe de cette question, difficilement compréhensible²⁵⁶.

Lors de l'établissement du conducteur d'animation de la session 1, les autres consultants de Missions Publiques et moi avons décidé de **faire travailler le groupe**, en début de session, **sur sa compréhension de cette question, afin d'en tester l'accessibilité, les sens possibles et la plasticité**.

La réception de la question de l'AET a été traitée en quatre sous groupes de cinq personnes, à l'aide de trois questionnements successifs, du plus large permettant une expression spontanée au plus directif. Voici la synthèse commentée des restitutions des sous-groupes (extrait du compte rendu de la session 1).

²⁵⁵ L'animation par Missions Publiques a joué un rôle fort dans les recadrages successifs et les conditions d'élaborations par le groupe de sa réflexion. Dans ce chapitre, je vais être amenée à fréquemment décrire des interactions entre les consultants – dont j'étais- et le groupe. Aussi l'emploi du « nous » réfèrera-t-il à l'équipe de consultants. Mes réflexions propres et mes analyses en tant que chercheur seront signalées par l'emploi du « je » ou une objectivation explicite.

²⁵⁶ Voir à ce sujet le chapitre 2

La réception de la question de l'AET par les participants

Travail en sous-groupes, première journée de la session 1 (synthèse collective extraite du compte-rendu de la session 1)

1. [Ce que j'en pense]

Certains participants interprètent la question posée comme une demande de réponse au thème et entrent dans une démarche de proposition :

« Il faut amener les gens à changer leurs habitudes grâce à des offres plus attrayantes »

« Il faut plus de sécurité et de fréquence dans les transports en commun pour que les gens les utilisent davantage »

« Il faut revoir les tarifs à la baisse »

« Il faut changer les habitudes mais pour cela il faut y trouver un avantage, une amélioration » : cette dernière proposition est intéressante car elle évoque la question du gain au changement, sans en préciser la nature, contrairement aux revendications précédentes.

D'autres réagissent déjà à la formulation de la question, qui entache la réflexion :

« Le "mono-utilisateur" est d'abord un humain : ce terme est trop fermé »

« Qu'entend-on exactement par : "aire urbaine", "modes complémentaires" »

Par ailleurs des commentaires apparaissent sur la pertinence du sujet :

« Le sujet est intéressant mais pas très nouveau. Ce qui est nouveau c'est de penser la complémentarité des modes » : ainsi ce groupe semble valider le caractère novateur du positionnement de la question, non pas uniquement basée sur la recherche de la réduction de l'usage de la voiture mais aussi sur l'usage combiné des différents modes de transport »

« Ne vaudrait-il pas mieux faire en sorte que les gens aient moins besoin de se déplacer? » : au contraire ce groupe ci évoque une possible nécessité de revoir à la baisse les besoins de déplacement plutôt que les moyens de réalisation de ceux-ci.

2. [En quoi ce thème me donne envie de parler de mon expérience de déplacement ?]

« Ce thème incite à prendre conscience que l'on utilise trop la voiture »

« Que faire quand il n'y a pas d'alternatives ? »

« Conscience du bruit, de la pollution et du coût de l'usage de la voiture ».

« La voiture : seul moyen rapide et en autonomie pour aller travailler, transporter cinq enfants (cas d'une panéliste) ou quand on vit en périurbain = constat de l'absence de choix »

« Le coût : quand on a cinq enfants, payer cinq abonnements pour les transports en commun revient plus cher que de se déplacer en voiture. »

Les participants font apparaître ici l'écart entre la conscience des effets néfastes de l'usage de la voiture et l'absence d'alternatives ressentie.

3. [Comment j'ai envie de reformuler la question posée par l'AET ?]

« que pouvons-nous proposer pour inciter les mono-utilisateurs en aire urbaine à laisser leur voiture? »

« comment inciter les citoyens utilisant uniquement leur voiture à se tourner vers des modes de déplacement complémentaires ? »

« comment inciter les automobilistes à diversifier leurs modes de déplacement ? » « comment faire pour que les mono-utilisateurs de la voiture évoluent vers d'autres modes de transports ? »

Les quatre propositions des groupes s'écartent peu de la formulation d'origine. La première est la plus radicale puisqu'il s'agit de ne plus utiliser la voiture en aire urbaine.

Les autres insistent sur la nécessité de changer de comportement, qu'il s'agisse d'une évolution (un changement inscrit dans une logique de nécessité) ou d'une incitation (influence morale, conseil)

Ce que le lecteur peut retenir de ce travail collectif, qui a duré près d'une heure, est **l'apparition de la matrice triangulaire qui va constituer la zone d'élaboration de la question posée par l'AET : prise de conscience de l'impact collectif de son comportement d'usage de la voiture, contraintes empêchant le changement de pratiques de déplacement, gains au changement.**

D'ailleurs, la discussion se poursuit après l'exercice, en groupe entier. Beaucoup de participants jugent la question compliquée et comportant **des « pièges » liés à l'emploi de termes flous** : mono-utilisateurs, aire urbaine, modes complémentaires... Dans les entretiens individuels, je suis revenue avec les participants sur cette formulation initiale de la question. Seule Thérèse m'a dit l'avoir trouvée immédiatement compréhensible :

« Très clairement. Ca ne m'a posé de problème majeur. C'étaient des mots spéciaux pour les néophytes. Mais moi, je savais. D'ailleurs personne ne me l'a reproché. Pourtant, pendant ces trois sessions, je me suis retenue je ne sais combien de fois d'ajouter mon grain de sel. » (entretien individuel)

Notons que Thérèse trouve la question compréhensible pour les initiés et non pour les néophytes, et qu'elle se situe implicitement du côté des experts et non pas des non spécialistes, voulant ainsi être reconnue comme détentrice d'un capital de connaissance supérieur à celui des autres participants. Bien qu'elle se trouve comme Gaston dans une situation de « faux profane » comme nous l'avons vu précédemment, elle se désolidarise du caractère candide du groupe, contrairement à celui-ci :

« La question je l'ai trouvé technocratique. Je ne sais pas d'où ça vient. Il y a eu de bons chercheurs pour trouver ça ? Ca ne m'a pas choqué mais c'était alambiqué dans les termes » (Gaston, entretien individuel)

Le caractère ardu de la formulation rend difficile l'appropriation par les participants, même une fois les termes explicités :

« Elle [cette question] était trop sophistiquée. Ce n'est pas le langage de tous les jours. C'est difficile d'apporter une réponse concrète à une question qui n'est pas claire. C'est une question d'intello. Je le suis peut-être un peu mais je ne me reconnais pas dedans. Comment faire simple quand on peut faire compliqué ? » (Jacques, entretien individuel)

Yves et moi proposons alors aux participants de reformuler la question, d'une manière qui leur semble claire et stimulante, pour permettre son exploration dans les sessions à venir.

Le groupe s'accorde sur une des quatre propositions élaborées en sous-groupe : « **Comment inciter les automobilistes à diversifier leurs modes de déplacement?** »

Cette nouvelle formulation adoptée unanimement précise le champ de la réflexion, et supprime quelques écueils :

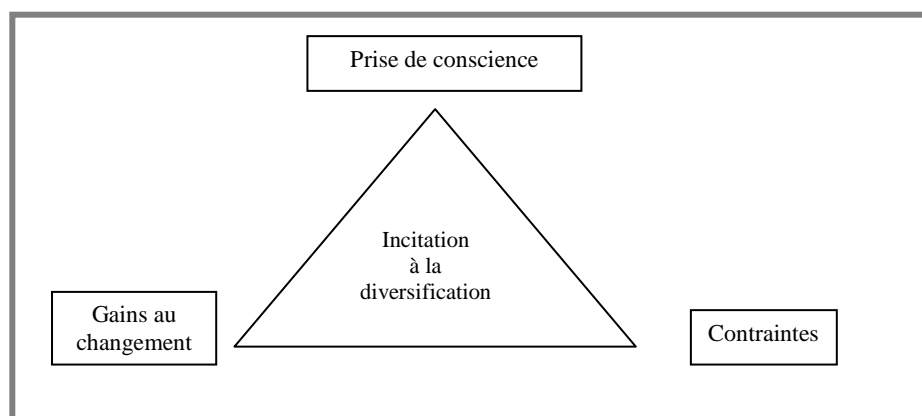
« Au départ, j'avais compris que mono utilisateur signifiait une seule personne par voiture. Du coup, j'avais tout de suite pensé au covoiturage. Puis la question a été reformulée et c'était important. Du coup ça intègre les autres moyens de déplacement dans les solutions. (Nadège, entretien individuel)

Si Nadège s'était arrêtée sur le terme mono-utilisateur et avait d'abord pensé que la solution résidait dans le fait d'augmenter le nombre d'utilisateurs par voiture pour sortir de cette situation fréquente d'occupation par un seul individu d'une automobile avant que la reformulation n'élargisse sa perception des possibilités, Romain a été soulagé de constater qu'il ne s'agit pas tant de dissuader l'automobiliste de prendre sa voiture que de lui proposer des solutions alternatives.

« La première fois, je ne l' [la question] avais pas comprise : il y avait des mots ambigus, à plusieurs sens. Simplifiée, elle est beaucoup mieux, sans terme technique. Parce que faire changer d'avis le mono-utilisateur ! Lui proposer plusieurs solutions c'est beaucoup mieux que de lui demander de lâcher sa voiture (Romain, entretien individuel)

Par ce nouveau cadrage de la question, les participants délimitent le périmètre dans lequel ils se sentent compétents pour réfléchir : le champ de l'incitation plutôt que de l'action ou de la contrainte. Ils affirment aussi clairement la limite dans laquelle ils acceptent de jouer le jeu : il s'agit de réfléchir à la diversification et non à l'abandon total de la voiture.

Cette délimitation du champ d'exploration des possibles par le groupe peut se schématiser ainsi :



Cette reformulation de la question renvoie à un des éléments clés des démarches dialogiques : la capacité des citoyens non spécialistes à poser autrement les questions qui préoccupent chercheurs et décideurs, et donc à orienter différemment l'enquête collective et la recherche des options possibles mais surtout souhaitables, au travers de

l'échange entre participants et avec les intervenants. Ce mode d'élucidation dialogique des enjeux collectifs, comme ici l'usage de l'automobile, remet en question le monopole des décideurs et des chercheurs à énoncer le Bon et le Vrai sur la question, et l'appropriation de la question par le groupe à travers sa reformulation tient de la **transgression de la double délégation**, déjà perceptible dans la qualification péjorative de la question initiale comme « jargonnante », « technocratique », « intello ».

D'ailleurs si ce nouveau cadrage proposé par le groupe a été validé sans aucune difficulté lors de la réunion du comité de pilotage qui a suivi la première session (mi avril 2003), d'autres propositions du groupe ont au contraire été identifiées comme des débordements par ce même comité de pilotage et ont entraîné des recadrages. Lorsque le comité de pilotage se réunit à l'issue de la première session, le 24 avril 2003, les membres se disent plutôt satisfaits de la dynamique de cette première session et notamment de la reformulation de la question par le groupe :

« Cette formulation est jugée moins technocratique, plus claire pour les « non-initiés » et plus positive pour lancer la discussion. » (extrait du compte rendu du comité de pilotage)

Ce qui marque les membres du comité de pilotage dans les discussions autour de la reformulation c'est justement la mise en évidence de la recherche du **gain au changement** comme condition préalable à la diversification des modes de déplacement. Ce qui pose la question pour un des membres de comment amener le groupe à **prendre en considération l'intérêt collectif** dans ses réflexions.

Le difficile positionnement du groupe tourne principalement autour de la question : « qu'est ce que l'AET attend vraiment de nous ? ». Cette question est récurrente lors des trois sessions de rencontre, et occupe encore l'esprit des participants avant le congrès, pendant les entretiens individuels. **La réponse, toujours incertaine à cette question, se fait par un processus itératif, entre le groupe et le comité de pilotage** qui, par le truchement du consultant, réagit au compte rendu des sessions et ajuste au fur et à mesure, de manière incrémentale et en faisant implicitement évoluer son attente de départ, le rôle et la légitimité reconnue à ce groupe de citoyens. **Le comité de pilotage prend aussi acte de la nécessité de revenir sur la finalité de la conférence de citoyens**, et notamment sur le rôle attendu du groupe, très lié à la fonction et à la marge de manœuvre de l'AET :

« Nécessité d'un éclaircissement sur la fonction de l'AET comme étant une instance de concertation et de réflexion, un groupe d'intérêt, sans pouvoir d'imposer des décisions à ses adhérents. L'AET peut néanmoins être le relais entre les citoyens et les élus. » (extrait du compte rendu du comité de pilotage)

« Les panélistes n'agissent pas sur la décision mais sur l'incitation » (extrait du compte rendu du comité de pilotage)

L'**AET n'étant elle-même pas une instance décisionnaire**, elle ne pourra pas imposer ce qui ressort de la conférence de citoyens à ses adhérents, mais simplement le traiter, le diffuser, le consolider en servant de passerelle entre les citoyens et les élus, donc de **canal ascendant**. Par une mise en abyme, les participants restent eux aussi hors de la prise de décision, restant bien en amont dans le processus de décision. En cela, le processus est congruent avec la finalité originelle de la méthode de conférence de citoyens qui est censée éclairer la prise de décision par une mise en discussion des enjeux collectifs autour des choix publics.

Session 1 : explorations du cadre et recadrage sur le « bon sens » des citoyens

Lors de la session 1, **le groupe a travaillé sur l'objectif de la conférence**. Plusieurs registres ressortent, d'ailleurs congruents avec les motivations et attentes individuelles des participants. **Le registre politique** est mobilisé : la conférence de citoyens doit rendre possible une formulation ascendante des citoyens vers les élus, un témoignage de démocratie directe afin que les élus prennent conscience des besoins réels, afin de mieux servir l'intérêt général : « permettre aux élus de prendre des décisions correspondants aux besoins réels », « ouvrir les yeux aux élus », « donner la parole aux citoyens de base ».

Le registre de la vulgarisation de la connaissance : le dispositif vise à mieux comprendre les enjeux autour d'une problématique complexe et peut-être à changer sa façon de voir : « comprendre l'usage de la voiture », « faire évoluer ma façon de voir les transports en commun »

Le registre délibératif : débattre et partager entre participants « s'enrichir des expériences des participants »

Le registre productif : imaginer des nouvelles solutions en matière de mobilité, de développement durable : « soumettre des projets aux élus », « faire évoluer et diversifier les différents modes de déplacement », « réfléchir à des solutions possibles », « améliorer les transports en commun et la circulation », « définir une politique de développement durable »

Ces registres sont tous en partie explorés lors de la première session, mais inégalement. L'animation a mis au centre de l'attention la dynamique de groupe, c'est-à-dire l'échange d'expérience entre participants, l'expression individuelle et en sous groupe. La construction du programme de la première session prévoit un temps important pour la vulgarisation des enjeux autour des transports avec une intervention sur les déplacements et le développement durable et une autre sur les comportements de mobilité et l'analyse des politiques publiques de transport. L'aspect politique n'est pas oublié puisque le groupe rencontre le député-maire de la ville hôte.

Ces quatre aspects seront effectivement explorés tout au long des trois sessions. **Le registre productif, par contre, s'avère être un point sensible.**

En effet, à la fin de la première session, le samedi après-midi, Missions Publiques avait organisé un vaste « brainstorming » en demandant aux participants, après ce qu'ils venaient d'entendre, quelles étaient les premières propositions qui leur venaient à l'esprit pour aider l'AET à inciter les automobilistes à diversifier leurs modes de transports. Tous les participants tapissent alors tous un pan de mur d'idées, en y collant des post-it. Il est prévu que lors de la rédaction du compte-rendu de session, qui doit être envoyée à tous les participants, nous rassemblions ces idées selon les thèmes qui émergeraient.

Cet inventaire à la Prévert mêle des considérations sur la nécessité de sensibiliser les citoyens et des les concerter, des idées saugrenues (mettre le centre ville à la campagne !), des pistes innovantes (taxis collectifs, portage des courses), des projets à l'étude mais encore peu connus en 2003 (soutien au covoiturage, location de vélos dans les villes, mini bus), des souhaits contradictoires, notamment sur la question du stationnement (plus de parkings en centre ville ou interdiction des voitures en centre ville, parking relais bon marché ou parking en centre ville onéreux) et la préconisation de solutions de « bon sens » (améliorer la qualité des transports en commun pour les rendre plus attractifs, renforcer la sécurité dans les modes collectifs, adapter le tracé des réseaux et la fréquence aux besoins réels de la population, etc.).

La prise en considération des premières solutions proposées par les citoyens s'avère plus difficile. Seule la Directrice semble plutôt satisfaite de celles-ci, en ce qu'elles montrent un certain écart entre les attentes des citoyens et l'action des élus :

« Les panélistes parlent beaucoup de qualité de service alors que les élus pensent souvent en terme d'infrastructure » (extrait du compte rendu du comité de pilotage)

Mais pour les autres membres du comité, ces propositions posent problème par leur nature hétéroclite et non hiérarchisée d'une part, et d'autre part parce que ces suggestions, émises du

point de vue de l'utilisateur (ou plus justement de non utilisateurs des modes alternatifs à la voiture) mettent le doigt où ça fait mal :

« Les solutions proposées sont avant tout techniques alors que par ailleurs les panélistes méconnaissent les contraintes, notamment financières Il faut se méfier des solutions simplistes du type « y a qu'à, faut qu'on », qui provoqueraient lors du Congrès un débat stérile, les élus rentrant alors dans leur rôle de justification des contraintes » (extrait du compte rendu du comité de pilotage)

L'élue membre du Comité de Pilotage met en garde contre **le risque de crispation des élus**, si les citoyens se cantonnaient à proposer des solutions « simplistes », en méconnaissant les contraintes d'action. **Car le groupe de citoyens a évoqué des pistes simples et effectivement fondamentales** : pour rendre les transports en commun attractifs, il faut que ceux-ci soient sûrs, bon marché, confortables, adaptés aux horaires de vie des habitants et à l'implantation géographique des activités. Or ce sont justement sur ces problèmes, bien connus des chercheurs, des autorités et des opérateurs de transport, qu'achoppent les politiques de transport confrontées à de nombreuses contraintes, notamment en matière de temporalité - il faut souvent une quinzaine d'années entre la décision de la construction d'une infrastructure de transport et sa réalisation, alors même que pendant ce laps de temps, la physionomie de la ville évolue –, en terme de contraintes financières (les lignes de transport périurbain ne sont souvent pas rentables du tout car leur taux de remplissage reste bas), et en terme de coordination politique (les politiques publiques peinent à intégrer les dimensions transversales et sont souvent conçues de manière étanche, plusieurs échelons administratifs doivent se mettre d'accord avant de financer des réseaux nouveaux, etc.). **Mais ces contraintes, si elles sont bien réelles et méritent d'être expliquées aux citoyens, n'enlèvent rien à la prégnance du besoin particulier en matière de transport de chaque habitant.** Pourtant ce regard citoyen, quand il s'assortit de propositions pratiques est mal vécu par le Comité de Pilotage. L'analyse que j'en tire est que **le groupe citoyen en faisant part de solutions « évidentes » permettant d'inciter les automobilistes à diversifier leurs modes de transport a mis en cause la compétence des décideurs et des experts du transport. En s'exprimant sur ses besoins, il a remis en question la capacité des *policy makers* à produire une action publique en terme de transport répondant aux besoins de déplacement du plus grand nombre, et à mettre en cohérence le souhait que les automobilistes laissent leur voiture au garage et une capacité à leur offrir des alternatives adaptées.**

Cet empiétement sur ses compétences constitue pour le Comité de Pilotage un débordement. Il opère donc un nouveau cadrage. Il convient qu'il faut continuer à donner au groupe des éléments de compréhension sur « les mécanismes de décision et les

mécanismes de financement », les informer sur « ce qui est faisable et souhaitable afin qu'ils fassent des suggestions utilisables sans pour autant les brider ». Mais surtout **il faut faire travailler les citoyens sur les « leviers d'action », des « dynamiques » et non pas sur des solutions techniques ou pratiques**. La Directrice résume ainsi le positionnement attendu du groupe dans l'exploration de la question posée :

« Il faut amener les panélistes à dire aux élus « voilà comment il faudrait vous y prendre » plutôt que « voilà comment il faut faire » (extrait du compte rendu du comité de pilotage)

**Ce qui est attendu de Missions Publiques par le Comité de Pilotage
pour recadrer la mission du groupe de citoyens pour la session 2**

Missions Publiques apportera des clarifications sur ce qui est attendu des participants :

- En les faisant travailler sur comment aider l'AET à réfléchir
- En les défocalisant de l'impératif de trouver des solutions,
- En les faisant travailler sur des logiques de progrès et non pas des pistes concrètes,
- Présenter la finalité comme une confrontation sociologique de la manière dont les élus d'une part et les citoyens d'autre part problématisent la mobilité

(extrait compte rendu du comité de pilotage n°2)

Cette demande d'opérer un recadrage auprès du groupe suscite des discussions au sein de l'équipe de Missions Publiques. D'une part, **il est important que la production du groupe soit au maximum en phase avec les attentes du commanditaire pour permettre une utilisation optimale des résultats par l'AET** et une présentation réussie lors du congrès. Mais d'autre part, **cette précision sur la posture attendue du groupe** (travailler sur des logiques de progrès et non pas des pistes concrètes) **est abstraite**, intellectualisante. Ce nouveau cadrage peut s'avérer à la fois déconnecté du quotidien des participants en matière de déplacement. Il est potentiellement **porteur de généralité au double sens du terme**, visant positivement la recherche de l'intérêt général tout en risquant de porter sur des affirmations de portée globalisante et conformistes. Nous appréhendons par ailleurs la réaction du groupe vis-à-vis de cette restriction de leur cadre de travail, et donc du champ de légitimité qui leur était reconnu pour produire leur avis.

Session 2 : maturation du positionnement du groupe, entre réflexivité et interpellation

Nous avons décidé de commencer la deuxième session de travail par ce point, juste après l'exercice de reprise de contact. Nous faisons donc un point sur ce qui s'est passé entre les

deux sessions, notamment sur la réunion du comité de pilotage qui a accepté leur nouvelle formulation de la question mais souhaite recentrer le groupe sur la finalité :

« Il s'agit d'aider l'AET et les élus à réfléchir en proposant des leviers d'action, des dynamiques et non pas une liste de solutions concrètes. C'est là-dessus qu'il faut travailler pour préparer la restitution publique » (extrait compte rendu de la session 2)

Contrairement à nos craintes, le groupe réagit plutôt favorablement. Ceux qui prennent la parole nous confient leur soulagement, tandis que la majorité du groupe reste silencieuse (ceux qui prennent la parole sont ceux qui peuvent apparaître comme des leaders sur le plan de l'activité du groupe, suivant la typologie de Bales des rôles dans les petits groupes, notamment Gaston, Emeline et Jacques):

« Je préfère l'idée qu'on amène des pistes de progrès plutôt que des solutions auxquelles les élus avaient déjà pensé » (Cyril, extrait du compte rendu de la session 2)

Ce qui est attendu des participants est traduit ainsi par les citoyens qui prennent la parole : « il faut aider les élus à réfléchir autrement ». « Mais sont-ils prêts à l'accepter ? ». **Le groupe perçoit bien que sa marge de manœuvre est tenue pour ne pas heurter la susceptibilité des élus, pour ne pas empiéter sur leur légitimité.** Et sur ce point les positions diffèrent. Pour certains, il s'agit de d'apporter un autre regard sur l'action publique, donc d'**interroger la responsabilité des élus :**

« Amener les élus à convaincre plutôt que de contraindre » (Gaston, extrait du compte rendu de la session 2)

« Mettre les élus en face du manque de cohérence des différentes politiques publiques (urbanisme, logement, transports) »

Alors que pour d'autres, c'est **la responsabilité des citoyens et leur capacité à faire évoluer leurs pratiques de déplacement qui doit constituer la piste centrale** à explorer la contribution du groupe :

« Faire prendre conscience aux gens de ce dont le groupe a pris conscience » (Jacques, extrait du compte rendu de la session 2)

« Agir sur le comportement » (Emeline, extrait du compte rendu de la session 2)

« Les citoyens que nous sommes doivent faire des petits pas plutôt qu'exiger tout des élus » (Nadège, extrait du compte rendu de la session 2)

Pour illustrer leur point de vue, ils arguent des premiers changements de comportement de déplacement, depuis la première session²⁵⁷ :

« 3 panélistes ont fortement changé leurs habitudes de transport, la plupart ont parlé de cette problématique autour d'eux, tous observent avec plus d'attention l'ensemble des choix de modes de transports à leur disposition. » (extrait du compte rendu de la session 2)

Le groupe, face au recadrage indiquant implicitement le champ de légitimité qui lui est reconnu, choisit donc de partir de sa compréhension de la question et des évolutions propres au groupe, tant que le plan des pratiques que des représentations. Le travail de

²⁵⁷ Pour plus de détails sur l'évolution des participants entre les deux sessions, se référer à la partie « expérimentation pendant et hors des sessions » chapitre 3, p 225.

synthèse, fait collectivement après chaque intervention pour garder la mémoire collective des éléments jugés les plus pertinents, va dans ce sens.

La question du rapport aux élus est aussi abordée lors de cette session au travers d'un exercice sur la « forme de la communication avec les élus souhaitée lors du congrès ». Le samedi après-midi, les participants réunis en sous groupes doivent réfléchir sur la forme qu'ils souhaitent pour l'interaction avec les élus – et de manière plus large les congressistes- lors de la présentation de leur travail au congrès de l'AET en novembre. Cet exercice est vécu comme assez abstrait par les participants, qui n'ont pas de données sur les aspects pratiques (configuration de la salle, autres intervenants potentiels, etc.). Ayant peu d'éléments de réponses pratiques, nous leur demandons justement de faire un exercice de créativité, qui a essentiellement pour but de comprendre ce que signifierait pour eux une « communication réussie » avec les élus, afin de pouvoir de notre côté insister auprès de l'AET pour que les conditions de faisabilité de celle-ci soit réunie. Le groupe travaille sur ce qu'il souhaite et ce qu'il veut éviter.

Voici la synthèse de cet exercice telle qu'elle apparaît dans le compte-rendu de la session 2 :

Ce que l'on souhaite	Ce que l'on veut éviter
<p>Visibilité du panel</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Exposition de leurs travaux (photos, documents, etc.) ✓ Accueil des élus (avec signe distinctif ou non) 	<p>Visibilité du panel</p>
<p>Bien préparer le congrès</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Faire un plan de travail à Paris ✓ Préparer les textes ✓ Discipline, concordance, précision ✓ 5 intervenants sur 20 	<p>Bien préparer le congrès</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les discours trop longs ✓ Parler de cas trop personnels
<p>Positionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ S'asseoir dans le public : mise à égalité ✓ Rester à notre place : le panel n'est ni composé d'experts, ni d'élus ✓ Représenter la diversité ✓ Etre tous ensemble, élus et citoyens, pour un projet commun ✓ Les élus posent des questions 	<p>Positionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des discours d'autosatisfaction de la part des élus ✓ Se faire piéger par des questions d'élus ✓ Entrer dans un débat asymétrique ✓ Qu'il n'y ait aucune suite
<p>Mise en scène</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Captiver l'attention ✓ Un rythme vif 	<p>Mise en scène</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Une estrade placerait le panel en position de domination

<ul style="list-style-type: none"> ✓ Originalité de la présentation ✓ Humour ✓ Préparer chacun une campagne de promotion de la diversité des modes de transport ✓ Une scène de théâtre : automobilistes versus transports en commun 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Heurter les élus par une communication agressive
---	--

Ce qui ressort de cette synthèse est avant tout le souci des participants de **pouvoir échanger dans une relation égalitaire avec les élus**, tant sur le plan de la communication orale que sur le plan de la mise en scène (pas d'estrade, s'asseoir dans le public, pas de tours de manche politiques). Les participants souhaitent **marquer leur différence avec les décideurs** et les experts par une présentation originale, vive et attractive **sans pour autant heurter les élus** pour faire passer leur envie de travailler ensemble. Ces points sont importants, car ils restent sensibles jusqu'au jour du congrès, avec **le spectre toujours présent de l'échec que constituerait le fait que ce travail demeure sans reprise ni traitement de la part des élus**. Le Comité de pilotage qui se réunit le 17 juin se félicite que le groupe ait si bien accepté le recadrage suivant lequel :

« Le panel doit, non pas trouver des solutions, mais permettre la mise en exergue des conditions de changement de comportement. » (extrait compte rendu du comité de pilotage du 17 Juin).

Le comité de pilotage est bien sûr marqué par les changements de comportement de mobilité des trois participants qui ont témoigné en ce sens : il lui semble alors primordial que la déclaration collective explique les facteurs amenant à changer de comportement, et notamment la sensibilisation sur les enjeux. Puis Missions Publiques présente un projet de trame de la déclaration qui doit servir de base au travail du groupe durant la session 3.

Trame proposée par Missions Publiques

1. Qui nous sommes
 - a. présentation
 - b. pourquoi nous sommes là
 - c. ce que nous avons fait pendant les trois sessions
 - d. ce que nous avons envie de vous dire

2. Ce que nous avons compris de la question posée par l'AET
 - a. les enjeux autour de la question
(Ce que nous avons expérimenté)
 - b. l'action des élus autour de cette question
 - c. l'objectif de notre groupe

3. Les leviers d'actions et les dynamiques de changement que nous avons identifiés
 - a. qu'a-t-on à gagner à diversifier nos modes de déplacement collectivement et individuellement ?
 - b. comment les élus peuvent nous y aider ?
 - c. ce qui a déjà changé pour nous (illustration)

Conclusion

Cette trame visait à proposer un plan logique aux participants. A l'intérieur de cette trame, j'avais exercé des copié/ collé d'extrait des deux comptes rendus de sessions, avec entre parenthèse la page d'origine, afin que les participants puissent visualiser toute la matière « collective » dont ils disposaient déjà et en travaillaient la formulation.

La trame est jugée acceptable par le comité de pilotage mais certaines expressions reprises dans le développement, et qui sont extraites des comptes rendus de session dérangent : les membres du comité de pilotage nous demandent d'éviter d'une part « l'utilisation abusive et répétitive » du terme « **citoyen** ». Le terme de citoyen serait galvaudé à force d'être utilisé à tout prétexte. Comme l'exprime si poétiquement, un membre du Cabinet du Maire de La Roche sur Yon, rencontré lors de la passation des entretiens individuels dans une salle mise à disposition par la Mairie :

« Aujourd'hui quand on veut vendre un produit, on l'appelle « citoyen » : une démarche citoyenne, un plat citoyen... Bientôt ils vont inventer le papier toilette citoyen. J'ai bien peur que ce soit galvaudé, comme le terme de développement durable. »

A contrario, les participants utilisent très fréquemment ce mot, ce terme représente leur capital symbolique et leur légitimité à parler et notamment à s'adresser à leurs

représentants. En cela, le terme « citoyen » fonctionne bien comme un **énoncé collectif**²⁵⁸ « qui résume en quelques mots une aspiration et une croyance que tout le monde partage et qui oriente l'action de chacun, tout en en laissant à chacun le choix de la signification précise qu'il donne à l'énoncé ». Il est aussi demandé à Missions Publiques de proscrire l'expression « **citoyen de base** ». Or cette expression, elle aussi utilisée par les participants, accrédite la dualité, voire le fossé entre les représentés et leurs représentants, et donc stigmatise la double délégation. La question de la légitimité du groupe, et celle des élus, n'est jamais loin.

« Je n'adhère pas à l'idée d'une coupure entre citoyens et élus qui attesterait d'une séparation irrémédiable entre la société civile et les élus » (extrait compte rendu du comité de pilotage du 17 Juin),

Malgré cet agacement de l'élue siégeant au Comité de Pilotage devant la mise en scène du clivage gouvernants –gouvernés, les quatre membres du comité de pilotage s'accordent sur la nécessité dans la déclaration collective de :

*« Faire en sorte que les élus comprennent que le panel de la conférence de citoyens reconnaît **la légitimité des élus et de la démocratie représentative** »,*

Ces deux légitimités n'ont par ailleurs jamais été explicitement remises en question par les participants.

Session 3 : dernières incertitudes du groupe quant à sa légitimité, sa compétence et sa relation aux décideurs

La question de la posture du groupe dans l'élaboration de la réponse à l'AET, mais aussi par rapport aux décideurs resurgit lors de la session 3, le 20 juin 2003. La trame est discutée en groupe, chacun l'ayant annotée personnellement et fait part de ses remarques au groupe, elle suscite de vifs commentaires, comme en témoigne l'extrait de mon carnet de bord ci-dessous :

La rédaction du plan est jugée, sûrement à juste titre, trop "technocratique", "extra-terrestre", "intello". Certaines formulations sont jugées incompréhensibles, type "univers de choix"

Cette trame est le prétexte pour les faire réagir et construire un document avec leurs mots.

Nous sentons bien qu'ils ne sont pas en accord avec la trame, mais appelés à faire des contre-propositions en sous-groupes, ils éprouvent des difficultés. Seule Emeline fait une contre proposition bien plus percutante. Mais le groupe est-il capable de choisir le plan d'une seule personne?

Finalement pendant l'intervention de l'adjoint au maire en charge des transports, Caroline puis moi élaborons une trame nouvelle qui reprend les deux trames et les remarques exposées. Celle-ci est ensuite discutée, amendée, reconstruite et débouche sur une trame finalement adoptée par le groupe

²⁵⁸ Les auteurs font ici référence à l'expression du médiéviste Alain Boureau. Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *op.cit.*, p 166.

Trame adoptée par le groupe le 21 juin 2003

Qui nous sommes ?

comment nous en sommes arrivés là

- la sollicitation du l'AET
- l'engagement
- le groupe

ce que nous avons fait

- notre expérience des déplacements
- les rencontres
- les méthodes de travail

Diversifier nos modes de transport : pourquoi ?

- la responsabilité du citoyen
- la responsabilité de l'élu
- la responsabilité du groupe

Diversifier nos modes de transport : concrètement c'est comment ?

- informer pour prendre conscience
- ce que je gagne à changer
- diversifier, c'est changer quand c'est possible
- boîte à idées

La seconde trame est finalement adoptée le vendredi soir. Si la première partie, présentant le groupe et son travail, varie peu, les deux parties suivantes gagnent en force puisqu'elles vont droit au cœur du propos en traitant de pourquoi diversifier nos modes de transport et comment. Cette formulation est plus audacieuse que celles que les consultants ont pu proposer, car elle indique clairement que pour le groupe il est nécessaire de diversifier les modes de transport, ce qui était loin d'être un résultat évident étant donné la composition du groupe par une majorité d'automobilistes exclusifs. Nous voyons aussi que la **trame reprend le balancement apparu lors de la deuxième session entre responsabilité de l'élu et responsabilité du citoyen**. Bien que la recherche de solutions techniques ait été laissée de côté lors de la session 2, sous la recommandation pressante du Comité de pilotage, elle réapparaît ici sous la forme de la « boîte à outils ».

Une fois cette trame adoptée, les participants se sont répartis en petits groupes pour rédiger le contenu de chaque sous-partie, suivant leur attirance pour le thème traité. Le samedi en milieu d'après midi, chaque groupe a fait lecture de sa partie devant l'ensemble des participants qui ont émis individuellement un avis par écrit, par manque de temps, avant de clôturer la session par une discussion libre en groupe entier.

L'analyse des esquisses de rédaction des sous-parties et de leurs commentaires est très instructive sur plusieurs points.

Quel positionnement stratégique face aux élus ?

Certains participants sont favorables à une interpellation directe des élus. Ainsi l'introduction proposée par des participants se conclut par cette phrase :

« Nous souhaitons vivement que les élus prennent en considération ce que nous allons dire et qu'il y ait des retombées concrètes et locales. ».

Certains réagissent à cette formulation très positivement, conseillant même d'amplifier cette formulation :

« Dire le souhait qu'il y ait vraiment des retombées suite au travail des groupes : que nos élus fassent bouger, sensibilisent les citoyens et eux-mêmes aux transports en commun ».

D'autres, au contraire, sont favorables à davantage ménager les élus :

« Etre un peu moins direct dans l'interpellation des élus : ne pas les mettre en position d'être attaqués dès le départ ».

Ce même désaccord sur la manière de s'adresser aux élus revient à plusieurs reprises, pour culminer dans la partie consacrée à la responsabilité de l'écu. Cette sous partie commence par la phrase :

«La responsabilité peut être l'explication de l'échec de la politique de transport depuis 40 ans»

Puis l'impact négatif de certaines décisions politiques y est détaillé ;

« La politique de logement entraîne la suppression des commerces de proximité d'où modification du quartier, décision de développer les réseaux routiers et autoroutiers au détriment d'autres choix budgétaires (hôpitaux, écoles...), contradiction des décisions entre élus : problèmes de pouvoir territoriaux et de lois contradictoires »)

Les responsabilités liées au « comportement de citoyen » de l'écu sont rappelées avec insistance.

« L'écu est avant tout un citoyen, il a un rôle de modèle social, il détient ses pouvoirs des citoyens, il a des comptes à rendre, il doit ne pas perdre de vue son rôle de "décideur à la place des citoyens" (démocratie) et non de décisions personnelles et faire des prises de décision pour le long terme »

Cette partie suscite de la gêne perceptible dans les commentaires individuels : elle est jugée « trop culpabilisante », « confuse » et en tout cas peu compatible avec « le travail de coopération souhaité ». Plusieurs participants insistent sur ce point à plusieurs reprises dans le texte:

« Il faut insister sur la logique de coopération. »

« Passage d'une logique de concurrence entre élus et citoyens à une logique de coopération : indispensable pour lancer le dialogue ! »

Deux stratégies inverses se détachent nettement de ces propositions et commentaires : certains participants sont favorables à une confrontation directe avec les élus alors que d'autres optent pour une formulation plus atténuée, permettant de faire passer en douceur les idées du groupe, de manière policée.

Faut-il émettre des jugements de valeurs ?

Dans la rédaction du texte apparaissent à la marge des jugements de valeur. Ainsi un des groupes de rédaction stipule à propos de la deuxième ville :

« La population et les élus ne témoignent pas d'intérêt pour le tramway. »

Cette assertion, par ailleurs inexacte puisqu'un projet de tramway y était à ce moment là à l'étude, partage le groupe. Pour certains, il convient de ne pas laisser apparaître dans la déclaration finale les impressions subjectives des participants quant aux différentes villes hôtes :

« Il ne faut pas trop attaquer [la seconde ville hôtesse] »

D'autres rajoutent au contraire des commentaires négatifs sur cette ville :

« [la deuxième ville hôtesse] a du retard au niveau des transports urbains (pas de couloir de bus, pas de feux prioritaires pour les bus, d'où retard sur les horaires) »

Et enfin un des participants se demande s'il ne faudrait pas rendre plus explicite encore le jugement du groupe sur les intervenants :

« Faut-il indiquer le nom des élus qui ont été diversement appréciés ? »

Le style de rédaction ne fait pas consensus dans le groupe et est sujet à négociation de manière générale entre les partisans d'un style direct et incisif, n'excluant pas le recours aux jugements subjectifs et les supporters d'une langue policée et d'un alignement sur la grammaire publique.

Comment placer le curseur entre détail et généralité ?

Comment être à la fois précis sans prétendre être expert et à la fois fondé sur une perception large de la question sans être trop général ? Voilà le dilemme qui se présente au groupe et qui l'oblige à arbitrer, paragraphe par paragraphe, sur le niveau de généralité et de précision souhaitable. Ainsi dans la partie consacrée à la responsabilité du citoyen, le groupe a souhaité détaillé les types d'impact environnemental :

« L'utilisation accrue de la voiture durant ces dernières années a un certain nombre d'effets nocifs sur notre environnement, notamment en terme d'augmentation de la pollution : les émissions de gaz polluants ont pour conséquence :

- l'effet de serre

- les modifications climatiques
- la fonte des glaces
- le réchauffement de la planète
- les pluies automnales augmentent
- les modifications des courants marins
- l'augmentation du niveau des mers
- la disparition de certains pays
- le déficit en eau sur la planète
- la disparition d'espèces animales et végétales »

Cette énumération est critiquée par les autres participants parce qu'elle reprend des éléments a priori connus des décideurs :

« Trop développé : les élus savent déjà tout ça »

Ce groupe continue ensuite à énumérer les conséquences sociales. Plusieurs participants trouvent cette partie trop détaillée, et y voient un risque de perdre le lecteur, et l' élu !

« Texte à alléger, à rendre plus simple et plus vif, sinon risque de "décrochage" du public »

La question du niveau de détail rejoint la réflexion, transversale dans les points considérés ici, sur le style rédactionnel à adopter pour être lu et pris en considération.

L'autre raison pour laquelle cette énumération est critiquée est qu'elle est exogène à la réflexion propre du groupe :

« Ne pas mettre en avant tant d'éléments provenant des intervenants »

Un participant signe même son agacement en écrivant :

« Ce n'est pas le débat ! »

Mais quel est le débat justement ? **S'agit-il de livrer aux lecteurs l'appropriation par le groupe des éléments portés à leur connaissance par les experts**, et donc auquel cas il conviendrait de citer ces éléments plus longuement, en les mettant en lien avec le quotidien en matières de transports des participants ? **Ou bien s'agit-il essentiellement de mettre l'accent sur la construction de la réflexion collective au sein du groupe**, les interventions de spécialistes servant à créer un socle de connaissances commun pouvant rester implicite dans la rédaction finale ? C'est l'interrogation qui est aussi au cœur des ambivalences du groupe quant au recours au registre du témoignage.

Le registre du témoignage est-il légitime ?

Le registre du témoignage est d'abord adopté sur le mode collectif. Ainsi aux sous-parties « la responsabilité du citoyen », conçue sur un mode impersonnel, et « la responsabilité de l' élu », où le degré d'interpellation et de mise en cause de l' élu est un sujet sensible, répond sur un développement sur « la responsabilité du groupe ». **Cette partie constitue le nœud de la**

déclaration puisqu'elle explique la position réflexive du groupe par rapport à la question posée par l'AET :

« Nous sommes là en tant que citoyens –acteurs pour essayer de vous faire passer un message, à savoir notre envie d'échanger et de faire évoluer l'existant dans notre quotidien.

L'avenir de la planète dépend de notre capacité à remettre en cause nos habitudes en matière de déplacement.

Il y a 40 ans, Monsieur Pompidou disait : "il faut adapter la ville à l'automobile".

Or, à ce jour les villes sont asphyxiées et notre santé se dégrade.

Donc ne recommençons pas ou ne continuons pas !...

Notre groupe a pris conscience en l'expérimentant durant les 3 sessions à Grenoble, Reims, Paris des difficultés des transports en commun la plupart du temps pas suffisamment fiables et chers. Beaucoup d'entre nous utilisent toujours leur véhicule par choix ou obligation.

Pour faire changer nos habitudes et sensibiliser l'opinion publique, ne pourrait-on pas commencer par éduquer les enfants en milieu scolaire pour améliorer l'avenir ?

On peut changer énormément sans changer beaucoup nos habitudes (...) »

Les participants émettent globalement des opinions positives sur ce développement qualifié de « partie charnière » par un participant. **Faut-il assortir ces considérations collectives d'exemples individuels ? La question qui se pose au groupe est celle de la personification ou au contraire de la démodalisation des témoignages²⁵⁹.**

Dans la partie « *Ce que je gagne à changer* », les « gains » sont d'abord évoqués sous l'angle de l'intérêt collectif :

- *« qualité environnementale : bruit, air...*
- *moins de stress*
- *amélioration de la santé, si la qualité de l'air est bonne*
- *gain financier*
- *encombrement réduit dans les centres-villes, gain de place*
- *moins d'agressivité vis-à-vis des autres, par exemple dans les bouchons*
- *contribution individuelle à l'amélioration de l'environnement (...)* »

Puis les rédacteurs ont proposé d'illustrer ces intérêts au changement par des expériences vécues au sein du groupe

Concrètement :

- *l'un de nous est passé de la voiture au vélo pour des déplacements quotidiens : il a limité ses contraintes, notamment les problèmes de stationnement. Il se sent plus libre, bien qu'il ne se sente pas toujours en sécurité.*
- *Une autre prenait sa voiture plusieurs fois par jour par réflexe conditionné. Elle a opté pour le vélo. Elle en est ravie. Elle réalise environ 100 Euros par mois d'économie.*

²⁵⁹Parler en public implique une exigence de « démodalisation » du discours (il s'agit pour les locuteurs de gommer les traces dans leurs énoncés de leur présence comme énonciateur), d'où une intégration de la référence à une forme de généralité intervenant en tiers dans leurs interactions. Cardon, D., Heurtin, J-P., Lemieux, C., « Parler en public », in *Politix*, n°31, 1995, Ed Hermès Science Publications, p 5 à 19.

Six participants écrivent **des commentaires défavorables à cette incursion dans le registre du témoignage individuel** : deux stipulent simplement que les exemples sont « trop personnels » et quatre sont favorables à l'usage de tournure impersonnelle plus généralisante :

« "Ce que je gagne à changer" doit devenir "ce que le citoyen gagne à changer" »

Qui du retour de la « boîte à idées » ?

La proposition de solutions techniques concrètes, évacuée lors de la session 2 après le recadrage du mandat du groupe par le Comité de pilotage, revient au moment de la rédaction de la déclaration. Certains participants proposent de terminer la déclaration par une « boîte à outils », très hétéroclite comme son nom le laisse présager.

Eléments suggérés pour la « boîte à idées »

- bus à thèmes (exemple : courses au supermarché) consacrés aux ménagères dans les heures de travail des maris et des heures d'école des enfants, en développant des partenariats avec les grandes enseignes (de même qu'il existe déjà des banques itinérantes, des bibliobus, des services sociaux dans les villages)
- ramassage des employés et des cadres dans les lieux de résidence vers les entreprises ou les zones industrielles. L'objectif à atteindre : "si demain, je n'ai plus de voiture, qu'offrent les transports urbains
- journée sans voiture, à faire plus souvent qu'une fois dans l'année
- dans notre rôle de parents, ou de frères, ou de sœurs, penser à apprendre aux enfants à lire un plan pour se déplacer en bus : leur génération, c'est la qualité de notre oxygène de demain
- Prix compétitifs en matière de location de véhicule pour éviter les voitures poubelles qui polluent
- Location de vélos à mettre en avant
- Au niveau des élus : une sensibilisation qui passe par des Journées Portes Ouvertes dans les transports urbains, une Journée de mise en valeur d'autres modes de déplacement (vélos, patins à roulettes, skate...)
- Penser un numéro vert gratuit pour les personnes (mobilité réduite, enfants, personnes âgées, handicapés sociaux, ...) qui peuvent se perdre et ne pas comprendre un plan.

Sur cette boîte à idées, le groupe est très partagé. Il y a d'une part ceux qui estiment que c'est primordial parce que concret :

« C'est le plus important, il faut développer »

« Il faut reprendre le catalogue de Grenoble »

D'autre part, il y a ceux qui ont intégré la mise en garde du comité de pilotage sur le risque de crisper les élus en leur proposant des solutions existantes ou ne tenant pas compte des contraintes financières, techniques et politiques :

« Attention : la plupart de ces mesures existent déjà : cela risque même d'irriter les élus qui connaissent déjà toutes ces propositions. »

A la fin de la seconde session, le groupe fait donc face, et les consultants avec, aux divergences des participants quant à la manière de rédiger la déclaration finale.

Les discussions sur le style à adopter, direct et incisif ou mettant en avant la coopération attendue entre élus, experts et citoyens renvoient à des questionnements sur la posture à adopter face aux élus. De même, les balancements sur la question de mettre en avant ou non des exemples personnels renvoient à la question de la légitimité du groupe (au nom de qui s'exprime-t-il ? Au nom des citoyens, selon un principe métonymique où la partie serait employée pour signifier le tout à défaut d'être représentatif ? En son nom propre, c'est-à-dire au nom des vingt citoyens le composant ?). Quant aux positions tranchées sur l'utilité de la boîte à outils, elles renvoient à la question de la compétence reconnue ou déniée au groupe de produire des solutions opérantes.

Ces tensions fragilisent la cohésion du groupe. Le groupe se quitte le samedi soir, sur un sentiment d'inachevé, alors même qu'il n'est plus prévu de session de rencontre avant la présentation de la déclaration lors du congrès, en novembre suivant.

Yves et moi proposons alors de poursuivre, durant l'été, la rédaction de la déclaration finale de manière participative sur le modèle suivant :

Mode de finalisation de la déclaration proposé par Missions Publiques au groupe

[Extrait du courrier du 10 juillet 2003, adressé à tous les participants]

Nous vous proposons de participer à « la grande saga AET de l'été » :

- *nous faisons appel à la constitution d'un comité de rédaction pour cet été.*
- *Contactez-nous par téléphone dès que possible avant le 16 juillet afin que nous puissions en discuter*
- *les contributions recueillies seront centralisées et remises en forme par Missions Publiques puis adressées à tous pour commentaires et avis*
- *un texte final sera adopté, après vous avoir à nouveau été envoyé pour avis*

Calendrier :

- *10 juillet : envoi de ce courrier*
- *11-16 juillet ; inscription dans le comité de rédaction*
- *16 juillet – 15 août : travail de réécriture*
- *15 août- 22 août : mise en forme par Missions Publiques*
- *25 août- 1^{er} septembre : commentaires écrits de tous les participants après envoi du document*
- *1^{er} septembre – 3 septembre : intégration des commentaires par Missions Publiques puis envoi du texte final à tous les participants*
- *4-8 septembre : Validation par tous les participants*

Le travail de finalisation de la rédaction : la question de l'articulation de l'individu et du collectif

La question de l'articulation de l'individu et du collectif est doublement au cœur du travail de finalisation de la rédaction de la déclaration finale durant l'été 2003. D'abord parce que **la dimension collective du travail disparaît**, les participants font part de leurs réflexions propres, plus ou moins ancrées dans la réflexion collective. D'autre part, parce que **ce qui est en jeu de manière cruciale dans les différentes contributions est la question de la formulation en « je », en « nous » et en « vous »**.

Missions Publiques envoie au groupe la déclaration, en l'état du 21 juin, retranscrite et assortie des commentaires des participants. Au sein de l'équipe, nous nous sommes longuement questionnés sur la pertinence de faire part de nos commentaires. Devant le soupçon de manipulation dans la rédaction du texte, évoqué par certains participants le 21 juin²⁶⁰, il est décidé de faire part de remarques générales en avant propos, mais de ne pas commenter point par point la production des sous-groupes, pour laisser une marge de liberté suffisante au groupe, seul responsable de sa production écrite.

Dans le courrier du 10 juillet, nous faisons donc part des remarques suivantes :

L'orientation du travail de finalisation de la déclaration par Missions publiques

[Extrait du courrier du 10 juillet 2003, adressé à tous les participants]

- *Les sous-groupes n'ont pas tous atteint le même stade d'aboutissement de la rédaction, tous n'ont pas la même aisance dans l'écrit : il est nécessaire d'harmoniser le texte pour qu'il soit d'un style cohérent. De plus, certains éléments cités sont à vérifier.*
- *La déclaration rédigée minimise ou néglige un certain nombre de réflexions importantes faites par les panélistes lors des sessions : comment les réintroduire ?*
- *Certains participants ont fait d'excellents commentaires à l'oral mais nous ont dit n'avoir pas réussi à les transcrire comme ils le souhaitaient : est-ce notre rôle de consultants de les réintroduire dans le texte ?*
- *Le groupe n'a pas eu envie d'écrire dans ce document ce qui a changé ou non pour chacun depuis avril. C'est pourtant un des points qui avait le plus enthousiasmé le Comité de Pilotage.*
- *Dans la partie « boîte à idées », les mesures proposées gagneraient à être approfondies et peut-être insérées dans d'autres parties du plan où elles seraient plus pertinentes. Certaines de ces mesures sont déjà appliquées (par exemple tarifs réduits pour familles nombreuses ...) : qu'est ce que le groupe veut apporter aux élus en leur faisant part de ces propositions qui existent déjà ?*

²⁶⁰ Nous y reviendrons dans la partie II consacrée aux différentes modalités discursives à l'œuvre dans la conférence de citoyens, plus spécifiquement aux moments d'échanges conflictuels.

Il est évident que ces remarques, tout en se voulant non directives et faiblement intrusives introduisaient un cadrage dans la poursuite de la rédaction, par le jugement produit sur la production du groupe. Ces réflexions vont dans le sens d'une dévalorisation de la partie « boîte à idées » et **ce faisant, les consultants se font le relais de la position du comité de pilotage.** Il en va de même en affirmant la nécessité de parler des changements de perception et de pratiques des participants depuis avril, **repositionnant ainsi le groupe sur son expertise d'usage et ses marges propres de changement** plutôt que dans une compétence globale qui risquerait de cantonner le groupe dans des assertions de portée générale et abstraite. En effet, la crainte de Missions Publiques est que la déclaration du groupe reste de portée générale, et soit reçue par l'AET comme une sorte de compilation d'idées communes et partagées, de données scientifiques mal appropriées et de valeurs « molles ». C'est pourquoi Missions Publiques tient à **recentrer les participants sur leur expérience originale et spécifique en tant que groupe** au sein de ce processus **et en tant qu'individu** plongé dans ce dispositif particulier dont les effets, en terme de remise en question de ses représentations et de ses pratiques, se poursuivent entre les sessions. Cependant, en recentrant de cette manière le groupe, **Missions Publiques l'oriente aussi, sans le réaliser sur le moment, dans la voie de la non remise en question du champ de compétence et de légitimité des trois figures que sont les élus, les experts et les citoyens, sur un repli sur les comportements individuels plutôt que sur la mise en avant directe d'une capacité à co-produire les politiques publiques.**

Peu de participants se déclarent volontaires pour le comité de rédaction, arguant des vacances ou du peu de temps disponible. Véronique, Tarik, Laurent, Emeline, Romain, Gaston et Alain se proposent, mais faute de temps, Romain, Laurent et Tarik ne pourront participer à ce travail.

Positiver le rôle des élus : les réactions de Véronique et d'Alain

Les apports de Véronique et d'Alain concernaient essentiellement des reformulations. **Les commentaires d'Alain et la proposition de formulation de Véronique vont dans le sens d'une rédaction positivant davantage le rôle des élus,** en sortant des jugements de valeur sur leurs politiques de transport ou leur attitude à l'égard du groupe, pourtant fort différentes²⁶¹. Il s'agit pour Véronique de commencer par remercier implicitement les élus

²⁶¹ Comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, sur les réceptions individuelles des informations et l'évolution des représentations liées au transport.

pour les disposer à bien écouter l'avis du groupe. C'est pourquoi elle propose de commencer par reconnaître la compétence et la légitimité des élus en matière de transport :

« Lors de ces échanges, nous avons constaté ...ce que nous savions déjà : les élus réfléchissent depuis longtemps sur notre sujet ...et force est de constater qu'ils ne nous ont pas attendu pour prendre des mesures ! »

Ainsi que la compétence des intervenants qui ont *« aidé [le groupe] à prendre conscience »*.

Elle opte aussi pour un positionnement humble des suggestions du groupe,

« C'est pourquoi, nous ne vous présenterons pas une liste de conseils, mais nous vous livrerons les réflexions bouillonnantes de vingt citoyens qui ont travaillé ardemment sur cette problématique qui les concerne vivement. »

La posture du groupe doit selon elle s'affirmer, dès cette partie introductive, dans une dynamique de responsabilité partagée, où chacun est acteur du changement vers une « mobilité durable », pour reprendre le thème du congrès :

« Il s'agit bien là d'un véritable drame qui se prépare si nous ne nous prenons pas en mains. C'est un vrai problème de société au même titre que la sécurité routière, nous devons réagir. Nous sommes tous concernés et tous responsables, élus et citoyens. »

Témoigner d'une dépendance contrainte à l'automobile

Emeline et Georgette ont réagi essentiellement à la suggestion de Missions Publiques de faire part de la **manière dont les participants ont changé dans leurs perceptions et usages des modes de déplacement.**

« Pour moi, ce qui a changé depuis la session par rapport à mes habitudes de transport, pas grand-chose. Professionnellement, n'ayant pas de ligne de bus directe, il est préférable que je continue le trajet en voiture car je mets 10 minutes. » (lettre de Georgette à Missions Publiques, 11 août 2003)

Georgette fait ici part de sa faible marge de manœuvre, du fait de l'absence d'alternative efficace à la voiture pour son trajet domicile-travail.

Emeline fait elle aussi part de ses contraintes, mais en positionnant son témoignage comme l'élément clé de ce qu'elle peut apporter comme éclairage aux destinataires de la déclaration.

« Voici comme convenu mes conclusions orientées plus dans le sens d'un témoignage que d'un rapport exposant le problème des transports (comme je te le disais, des personnes fort compétentes l'ont déjà très bien fait...) » (lettre d'Emeline à Missions Publiques, 7 août 2003)

A partir de cette entrée en matière justifiant son témoignage, elle explique que si sa perception s'est modifiée, il n'en est pas de même de ses pratiques, du fait de ses contraintes, ou comme elle le dit de « sa problématique transport » qu'elle détaille en quatre points :

[Extrait de la lettre d'Emeline à Missions Publiques, 7 août 2003]

Lieu d'habitation :

- Zone rurale, à 17 km de la Roche sur Yon
- Choix du village du au cachet de la maison, une vieille ferme à retaper, assez grande pour 7 personnes

- *Budget familial trop faible pour investir à La Roche sur Yon où l'immobilier est hors de prix*
- (...)

Composition de la famille

- *2 adultes : le père travaille à La Roche sur Yon, la mère gère « l'entreprise familiale »*
- *5 enfants scolarisés à La Roche sur Yon (maternelle, primaire, collège, lycée, faculté)*

Déplacements obligatoires

- *Travail du père : horaires réguliers le matin, il emmène les 3 aînés à La Roche sur Yon*
- *J'emmène les 2 plus jeunes le matin, je ramène les 5 le soir.*
- *Courses : environ 2 fois par semaine, après avoir déposé les enfants à l'école*
- *Loisirs : on regroupe au maximum les sorties des aînés avec nos réunions ou sorties (ce point a pu être amélioré avec une prise de conscience de ma part de ne pas multiplier les déplacements, mais cela au détriment d'une certaine liberté d'action étant tributaires les uns des autres).*

Emeline, qui s'est définie en groupe à plusieurs reprises comme « maman taxi » exprime bien, à travers ses usages sociaux de la voiture, l'imbrication des pratiques de déplacement dans les relations et contraintes familiales ainsi que dans un usage social du territoire. Sa marge de choix semble réduite et pourtant, elle l'a identifiée à ses déplacements de loisirs, qui peuvent être revus en intégrant des considérations de rationalisation du nombre de trajets.

Néanmoins, pour Emeline, **le ressort principal à « sa » diversification modale réside dans la mise en place par les décideurs publics d'alternatives à la voiture répondant à sa problématique spécifique.**

« Il apparaît nettement que la résolution de ce problème des déplacements n'est pas uniquement de ma compétence et seules les décisions politiques pourraient apporter quelques améliorations » (lettre d'Emeline à Missions Publiques, 7 août 2003)

Elle en liste certaines, correspondant donc à ses attentes particulières :

- *mise en place d'un bus permettant de faire le tour de la couronne yonnaise et reliant ainsi toutes les communes satellites*
- *remise en route du réseau ferroviaire*
- *abonnements possibles avec réduction famille*
- *mise en place de collèges hors de La Roche sur Yon*

Elle pointe du doigt ce qui lui semble être le frein principal à ces actions :

« Problème crucial de la rentabilité. C'est pourquoi il s'agit vraiment d'une décision politique car commercialement il est certainement préférable de laisser les citoyens gérer leurs transports avec leurs voitures... Ce sera très long avant de rendre les lignes rentables car il s'agit vraiment d'une révolution des comportements » (lettre d'Emeline à Missions Publiques, 7 août 2003)

La conférence de citoyens, un « groupe –test »

Les réactions de Thérèse et de Gaston portent davantage de la manière dont ils perçoivent la déclaration actuelle, **les enjeux liés à celle-ci et l'attente de l'AET en fin de compte.**

Gaston et Thérèse, sans s'être consultés, émettent un diagnostic similaire : **le groupe se serait égaré, en voulant trouver des propositions générales ; il s'est écarté de ce que doit être l'attente de l'AET : voir comment ces 20 « cobayes » réagissent à l'information dispensée et aux échanges entre eux, avec les intervenants et les élus :**

« Après avoir bien réfléchi et cogité, à mon avis nous nous sommes complètement éloignés du but recherché.

Le groupe de panélistes que nous sommes est pour l'AET et les élus, un groupe –test représentatif de la population française. » (Thérèse, fax à Missions Publiques, 11 août 2003)

Comme Thérèse, Gaston veut apporter sa lumière au groupe, qui se serait fourvoyé dans une posture de substitution aux élus inadéquate, l'éloignant de la « simplicité » de la demande de l'AET :

« Pour paraphraser le commissaire Bourrel dans « les 5 dernières minutes », je dirais « Bon sang ! Mais c'est bien sûr ! »

En fait nous avons voulu chercher des réponses compliquées à une question simple.

Je viens de découvrir (Euréka !), en relisant tous les documents que l'AET ne nous a jamais demandés de solutions à la place des Elus. Or j'ai l'impression que nous avons eu tendance parfois à dire « il faut faire ceci ou cela ».

L'AET a simplement souhaité avoir le témoignage de citoyens de différentes villes ayant une pratique différente des transports. (...) A la lumière des différents intervenants, sur les risques d'utiliser exclusivement la voiture (pollution, sécurité, etc.), il s'agissait d'observer s'il y avait modification du comportement d'une partie du groupe.

En effet entre la première et la dernière séances, un certain nombre d'entre nous, au moins 3 sur les 15 utilisateurs ont décidé de modifier leur mode de déplacement (...), c'est ça qui à mon avis intéresse l'AET et ce n'est pas négligeable. » (Gaston, mail à Missions Publiques, 20 juillet 2003)

Pour Gaston, le groupe doit se recentrer sur ce qui a changé pour lui, l'objectif de l'AET lui apparaissant être de mesurer l'évolution des comportements des participants soumis à une certaine sensibilisation. Ce qui est intéressant est que **ni l'AET ni les consultants n'ont jamais communiqué de manière explicite sur le changement de pratiques des participants comme objectif, celui-ci ayant plutôt été envisagé comme une conséquence possible du processus que comme la finalité recherchée.** Ce faisant il positionne clairement, tout comme Thérèse, le groupe comme un « laboratoire en plein air », dont l'objet est bien distinct de la compétence des élus (notons au passage l'usage de la majuscule par Gaston pour parler des élus, dont l'autorité se voit alors sacralisée) puisque le groupe n'est pas tant appelé à s'exprimer sur la politique (la politique de mobilité dans notre cas) qu'à établir une auto-analyse de ses pratiques, éclairée par les informations des intervenants permettant une itération entre usages individuels de la voiture et enjeux collectifs. C'est ce que Thérèse affirme aussi dans son courrier (bien qu'elle insiste moins sur l'aspect comportemental), en détaillant ce qui pourrait être le contenu de sa partie 2 consacrée à ce qui a changé pour le groupe :

« Expliquer ce qui a vraiment changé pour certains d'entre nous. Insister sur le fait que voyons maintenant les Transports en Commun d'un œil nouveau grâce aux différentes rencontres avec les élus et les intervenants »

Le fait de mettre l'expérience du groupe et son travail de réflexivité encore plus nettement au cœur de la déclaration se retrouve dans les deux propositions de plan :

<i>Plan proposé par Thérèse</i>	<i>Plan proposé par Gaston</i>
<p>1) <i>Qui nous sommes et pourquoi nous sommes là ?</i></p> <p>2) <i>Ce qui a changé pour nous pendant et après les sessions ?</i></p> <p>3) <i>Ce que les citoyens gagnent à changer ?</i></p> <p>4) <i>Conclusion</i></p>	<p>1) <i>J'ai changé mes habitudes en matière de déplacement, pourquoi ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>j'ai été convaincu par les arguments concernant la pollution</i> - <i>je me suis aperçu que la voiture ne m'était pas indispensable, je l'ai vendu et j'ai trouvé si besoin un service de location intéressant</i> - <i>depuis que j'utilise mon vélo, je fais x économies par mois</i> - <i>etc.</i> <p>2) <i>Je n'ai pas changé mes habitudes, pourquoi ?</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>je n'ai pas envie</i> - <i>j'aime ma voiture</i> - <i>je n'ai pas le choix, j'habite à la campagne, j'ai 5 enfants et pas de transports en commun</i> - <i>je ne suis pas intéressé</i> - <i>etc.</i> <p>3) <i>Je changerais mes habitudes si</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>s'il y avait des navettes entre mon lieu d'habitation en périphérie et le centre ville</i> - <i>si... (nous avons toutes les réponses, les reprendre, notamment la boîte à idées...)</i>

A Missions Publiques, la volonté de recentrage (de recadrage ?) portée par Thérèse et Gaston est accueillie plutôt positivement. Du fait de notre position à l'intersection entre le groupe et l'AET et son comité de pilotage, nous sommes conscients des réserves de certains élus, et membres du personnel de l'AET quant à l'utilité de la conférence de citoyens. Les sceptiques se demandent comment un groupe de citoyens ordinaires va pouvoir porter un éclairage neuf sur la question de la diversification modale et craignent que le groupe ne fasse que répéter que des idées convenues et bien connues. Nous avons essayé de mettre en garde le groupe contre cet écueil, mais il est très difficile pour des novices sur une question de repérer les arguments déjà bien connus, qui peuvent être une découverte pour eux et méritent donc

d'être repris selon eux. Il nous était difficile d'insister davantage sans être suspectés de vouloir censurer l'expression citoyenne. Aussi les conseils de Gaston nous semblent bienvenus et de nature à pouvoir convaincre le groupe. Nous nous en inspirons fortement dans la nouvelle proposition de trame (et de positionnement) exprimée dans le courrier envoyé à tous les participants le 19 août 2003.

Plan de la déclaration du 21 juin 2003	Proposition d'un nouveau plan, <i>intégrant les remarques faites en juillet-août par les panélistes, tout en gardant l'essentiel du contenu</i>
<p>1. Qui nous sommes</p> <p>a. comment nous en sommes arrivés là</p> <p>b. ce que nous avons fait</p> <p>2. Diversifier nos modes de transport : pourquoi ?</p> <p>a. la responsabilité du citoyen</p> <p>b. la responsabilité de l' élu</p> <p>c. la responsabilité du groupe</p> <p>3. Diversifier nos modes de transport : comment ?</p> <p>a. informer pour prendre conscience</p> <p>b. ce que je gagne à changer</p> <p>c. diversifier, c'est changer quand c'est possible</p> <p>d. boîte à idées</p>	<p>1. Qui nous sommes</p> <p>a. comment nous en sommes arrivés là</p> <p>b. ce que nous avons fait</p> <p><i>[même contenu que précédemment, en plus direct]</i></p> <p>2. « Comment inciter les automobilistes à diversifier leurs modes de déplacement »: ce qui a changé pour nous à travers la conférence de citoyens</p> <p>a. j'ai changé mes habitudes de déplacement : pourquoi ?</p> <p>b. je n'ai pas changé mes habitudes de déplacement : pourquoi ?</p> <p><i>[en se basant sur la déclaration du 21 juin, ce qu'a écrit Gaston et le témoignage de chacun]</i></p> <p>3. Ce qui nous ferait changer de mode de déplacement</p> <p>ou comment les élus peuvent aider leurs concitoyens à évoluer en matière de déplacement</p> <p><i>[reprise des éléments de la responsabilité du citoyen, de l' élu et du groupe, en plus direct, sans répéter ce que les experts ont dit. Intégrer la partie « informer pour prendre conscience », « diversifier c'est changer quand c'est possible », et la « boîte à idées »]</i></p>

Missions Publiques, entre tiers médiateur et entrepreneur de cause

Autour de ce nouveau plan est produit un « discours de justification » par Missions Publiques, sans qu'à ce moment là les consultants aient une conscience nette de leur impact

sur la finalisation de la déclaration, la production de cette lettre repose sur le moment sur la nécessité d'aider le groupe à clore sa déclaration et à la rendre la plus audible possible par les décideurs de l'AET. Ce discours de justification s'appuie d'une part sur les remarques envoyées par les participants, qui font sans doute l'objet d'une reformulation par Missions Publiques, de la manière suivante (les contributions reçues sont par ailleurs jointes au courrier) :

D'avantage de simplicité

- *qu'attend l'AET ? Que le panel réponde à la question posée telle qu'il l'a comprise et telle qu'il l'a vécu pendant la conférence de citoyens*

Se recentrer sur l'essentiel

- *qu'est ce qui a changé pour le groupe ?*
- *qu'apporte la Conférence de citoyens de l'AET dans le projet de faire évoluer les comportements de mobilité des automobilistes ?*
- *en quoi cette conférence apporte t-elle des réponses ?*
- *en quoi les résultats de cette conférence peuvent-ils aider les élus à agir ?*
- *Thérèse parle du panel comme d'un groupe-test : en effet le groupe mène une expérience, une expérimentation, dont les résultats peuvent peut-être être étendus.*

Etre concret

- *c'est répondre à la question de l'AET, non pas dans l'abstrait mais à partir des témoignages de chacun.*

D'autre part, Missions Publiques fait part de ses propres commentaires :

Ce qui nous semble important pour la déclaration écrite :

Etre au bon niveau : ne substituer ni aux experts ni aux responsables politiques mais apporter son témoignage et sa réflexion d'habitants de Reims, La Roche sur Yon, Nice, Lyon, Rennes qui ont décidé de participer à la conférence de citoyens lancée par l'AET

Apporter aux élus ce à quoi ils n'ont pas accès d'habitude : comment des citoyens, face à une question comme « comment inciter les automobilistes à diversifier leurs modes de déplacement ? » la comprennent et évoluent dans leurs habitudes, tout en attendant des décisionnaires un signe en retour en matière de politiques publiques de déplacement.

En faisant part de son point de vue, Missions Publiques n'est bien entendu pas neutre. Elle se fait le relais des mises en garde répétées du comité de pilotage : le groupe ne doit pas empiéter sur les plates bandes des élus et des experts (« ne se substituer ni aux experts ni aux responsables politiques »), mais se **positionner – et c'est là une injonction paradoxale – comme des experts d'usage et des profanes en matière de politique de mobilité, alors**

même qu'ils ont reçu une information leur permettant de relire leur usage de la voiture à la lueur des enjeux liés au transport et des contraintes de l'action publique en la matière, qui a fortement modifié leur vision de leurs pratiques de déplacement.

Par ailleurs, Missions Publiques émet l'hypothèse que les élus n'ont pas accès à une compréhension fondée sur des données qualitatives empiriques du mode d'arbitrage individuel en matière de déplacement. Cette hypothèse repose sur les commentaires des membres du comité de pilotage et sur une conviction forte de Missions Publiques liée à son expérience participative en organisation, montrant **l'écart de perception par le terrain et par les décideurs d'une même situation**. Ce postulat de Missions Publiques fondée sur la *praxis* est par ailleurs étayée par d'autres analystes du fonctionnement des instances de décision des organisations qui peut s'appliquer en partie au mode de fonctionnement du système représentatif : « le problème est que les instances généralistes le sont souvent de façon extrême. Les membres d'instances de direction à un niveau élevé peuvent être eux mêmes généralistes de leurs métiers respectifs, ces métiers étant déjà des regroupements très larges d'expertises. La coordination sur une question précise est alors effectuée par des acteurs qui en possèdent une connaissance très lointaine²⁶² ».

Un extrait du compte rendu de la session 2 illustre bien **la sortie du rôle purement maïeutique** de Missions Publiques pour un rôle davantage axé sur le contenu de la production du groupe, ambivalence liée à son positionnement que l'on retrouve à partir de la deuxième session, et qui fait que Missions Publiques, à travers cette démarche, n'est pas seulement un accompagnateur, mais se situe aussi dans une logique d'apprentissage organisationnel :

Quand Missions Publiques sort de la neutralité pour « guider » le groupe

[interventions orales de Missions Publiques durant la session 2, extraits du compte rendu de la session 2]

Comment faire en sorte que la conférence de citoyens atteigne son but ?

- *si on veut que le résultat de la conférence de citoyens soit en mesure d'aider les élus à penser la diversité, il faut s'adresser à eux de la bonne manière*
- *il faut aider les élus à comprendre que les citoyens sont dans une dynamique de coopération et non de concurrence : le panel de la conférence de citoyens se réapproprie légitimement une question traitée depuis 30 ans par les élus et les experts : il faut que le discours des panélistes soit utilisable par les élus sans les heurter (ne pas les affronter) ni être dans le convenu et le déjà dit, ce qui accrédirait l'inutilité de telles démarches et l'omniscience des élus.*
- *Il faut rouvrir un objectif clair : « si on utilise un mode alternatif à la voiture pour un*

²⁶² Morel, C., 2005 (2002), *Les décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales et persistantes*, Paris, Folio essais, p 271.

déplacement sur 10 (ou 1 sur 4 : fourchette haute) l'impact sera énorme »

Passer d'une logique de concurrence à une logique de coopération

Il y a concurrence si :

- *les élus ont peur de perdre leur légitimité et leur rôle de décisionnaire*
- *si le groupe donne des mesures techniques, établi un catalogue de bonnes solutions, reste sur une logique de l'offre*

Il y a coopération si :

- *les élus comprennent en quoi ce type de démarche revitalise le politique*
- *si le groupe apporte sa parole de citoyen pour aider les élus à réfléchir différemment, à sortir de leur cadre (considérations politiciennes et électoral, contraintes techniques, contraintes financières)*

Il est à noter que la proposition d'un objectif chiffré « si on utilise un mode alternatif pour un déplacement sur 10, l'impact sera énorme », trouvaille de consultant pour souligner que peu d'efforts individuels (un report modal très marginal d'une partie de ses déplacements individuels) pouvaient avoir un fort impact collectif n'a pas susciter de reprise de la part du groupe qui ne se retrouvait guère dans cette formulation et voulait montrer sa distance avec le consultant qui tendait alors à occuper à sortir de sa posture de « neutralité » annoncée au départ. **Je voudrais insister ici sur la situation de Missions Publiques, en tenaille entre deux contraintes.** Le cabinet se positionne méthodologiquement comme un tiers facilitateur, comme un accoucheur d'intelligence collective, qui n'intervient pas dans les contenus et laisse les participants construire de manière autonome leurs propositions. C'est ce positionnement que Missions Publiques met en avant stratégiquement pour se démarquer d'autres consultants réputés pour davantage « verrouiller le processus » et pour convaincre les clients de sa compétence en matière d'ingénierie participative. Pourtant, l'échec ou la réussite du processus ne sont pas équivalents pour le cabinet conseil. Un échec jetterait le discrédit sur les pratiques professionnelles de Missions Publiques, quel que soit sa forme : exit d'un grand nombre de participants, abandon du dispositif en cours de route par le commanditaire, faible intérêt lors de la restitution publique. Missions Publiques, en tant que professionnel de la participation dans un champ concurrentiel, a donc intérêt à la réussite de la conférence de citoyens. N'ayant pas de prise sur l'intégration des futures préconisations des citoyens par l'AET, Missions Publiques ne peut jouer que ce sur quoi elle a prise. A posteriori, et en objectivant ces interactions écrites et orales avec les participants et le Comité de pilotage auxquelles j'ai pris part, je dirais que **l'intervention de Missions Publiques dans cette phase de finalisation de la déclaration a consisté à trouver un point d'équilibre entre un niveau**

de satisfaction optimum des participants caractérisé par le sentiment d'une déclaration fidèle aux propos du groupe, et un niveau de satisfaction optimum de l'AET basée sur l'anticipation d'une bonne réception de la déclaration finale lors de sa restitution publique.

Un plan plutôt bien accepté par le groupe

Ce plan, issu de la mobilisation forte de quelques membres du groupe, a suscité peu de réactions spontanées de la part des participants. Cette apathie relative est sans doute en grande partie due à la période de vacances estivales. Sans doute est-elle imputable aussi à un certain essoufflement du processus, les participants s'étant engagés dans un dispositif participatif temporaire composé de trois sessions de travail et d'une restitution publique, tout travail hors session n'étant pas prévu au départ. Sollicités par téléphone, la plupart des participants donnent leur accord oral pour la poursuite du travail à partir du nouveau plan. J'apprends alors que Gaston a téléphoné à chacun d'eux pour leur expliquer le bien-fondé de la nouvelle trame, et donc de son approche. Il a ainsi, en contournant le truchement de Missions Publiques, fait le lien entre le groupe et lui, entre le « je » et le « nous », basant sa force de conviction tant sur le capital sympathie dont il dispose auprès des autres participants que sur ses propositions propres, confirmant ainsi son rôle de « bon leader » au sein du groupe. La seule réaction critique vient de Jacques qui adresse à Missions Publiques un courrier le 1^{er} septembre. Il ne remet pas en question la nouvelle trame, ni le contenu, remis en ordre, de la déclaration :

« Pour en revenir à votre proposition de texte, il est clair qu'au stade où nous sommes, il est un peu tard pour intervenir. » (Jacques, lettre adressée à Missions Publiques, 1^{er} septembre 2003).

Après avoir commenté plutôt positivement la nouvelle trame et apporté des ajouts, il dénonce la méthode de travail utilisée durant l'été par Missions Publiques. Celle-ci lui paraît floue (il a déjà fait à plusieurs reprises des commentaires sur ce point) et non négociée :

« Je m'interroge quand même sur la méthode de travail : je me souviens être intervenu lors de la session 1 en disant à un certain moment que « j'étais complètement pommé » et que « je ne voyais pas où nous allions et surtout comment nous allions y arriver ». On m'a répondu qu'« il fallait faire confiance à la méthode » ce que je crois avoir fait ainsi, bien sûr que l'ensemble du groupe. ».

Il s'étonne du processus de finalisation de la déclaration, sur la période estivale où les gens sont souvent indisponibles :

« Le tort est forcément partagé par ceux (dont moi-même) qui n'ont pas répondu à vos sollicitations de juillet et août pour diverses raisons. Mais cette façon de travailler n'a jamais été présentée comme étant la méthode de travail que nous devions adopter et, dans tous les cas, elle ne faisait pas partie du contrat de départ. »

La situation de finalisation de la déclaration n'est plus réellement collective. Missions Publiques n'a pas déployé de techniques permettant une participation égale de tous les participants, contrairement aux temps de travail pendant les sessions. L'investissement estival des participants est très inégal, ce qui crée de fait un rapport de force différent des individus au collectif, puisque les plus actifs sur le plan des propositions et les plus réactifs dans le temps (notamment Thérèse et Gaston, dont nous avons vu précédemment le caractère non profane) influencent beaucoup la rédaction, alors que ceux qui réagissent peu (faute de temps disponible ou de motivations de s'y consacrer) subissent les changements.

« Nous ne sommes plus dans une situation de groupe et la reprise de la rédaction par Missions Publiques à partir de 20% de réponses – d'ailleurs pas forcément représentatives – me paraît bien évidemment discutable. »

Là, encore, l'intervention de Missions Publiques peut être interprétée comme ayant visé à déminer une situation d'insatisfaction pouvant entacher la réussite de la conférence de citoyens. Ainsi, la lettre de Jacques a été traitée de manière individualisée, en vue de pacifier la relation et d'éviter une remise en cause du dispositif qui aurait pu être contagieuse. Je l'ai appelé personnellement et ai reconnu avec lui l'imperfection de la méthode de finalisation de la rédaction, que nous expérimentions avec le groupe. C'est sur ce mode individuel où le collectif était parfois forcé par des relances téléphoniques aux plus silencieux que la déclaration a été finalisée, par des allers retours épistolaires sur les versions de la déclaration.

Se construire une identité collective par la rédaction d'un avis commun

Pour résumer, le groupe s'est construit une identité collective (« citoyens ordinaires », « groupe-test », etc.) pour pouvoir répondre à la question qui lui était posée. Comme celle-ci lui paraissait absconse, il l'a d'abord reformulé en ses termes, pour délimiter mieux le mandat qui était le sien. Plusieurs voies d'exploration s'offraient alors à lui : proposer des solutions concrètes à partir de ses besoins, mettre l'accent sur les enjeux lui semblaient pertinents à partir des interventions de spécialistes, lister des attentes d'action ou d'attitude envers les décideurs, partir de son expérience singulière au sein du dispositif... Ces voies ont toutes été envisagées à un moment donné par les participants, et elles ont donné lieu à recentrage par le comité de pilotage, mais aussi les consultants, voire les participants durant la phase de rédaction sur l'« objet réel » de la conférence de citoyens, qui est en fait **la construction du sens donné à cette démarche par les différents acteurs. C'est par ces cadrages/ débordements successifs que se construit la posture du groupe, entre son**

expérience singulière (et notamment les évolutions différenciées de ses membres en matière de perception et de pratiques des déplacements), et la compétence dans laquelle il se sent reconnu ou non par les autres catégories d'acteurs. Cette élaboration d'une posture du groupe est itérative et génère de l'incertitude : « lorsque les identités sont en formation, incertaines, elles ne peuvent prendre forme et se constituer que dans la constante et changeante interaction entre représentants et représentés. »²⁶³

Pour être reconnu dans sa compétence (expertise d'usage, aspiration démocratique à participer à la chose publique), le groupe opte stratégiquement pour partir de sa vision de la question, en faisant un état des lieux de sa compréhension des enjeux autour de la mobilité à l'issue d'une hybridation des savoirs grâce à l'échange avec des spécialistes. En faisant cela, il n'empiète pas sur le domaine d'expertise des élus. **Il contourne d'une certaine manière la problématique de la compétence technique pour s'exprimer là où, d'après Hannah Arendt, tout citoyen est compétent pour se prononcer : sur les destinations, les fins, ce que le groupe appelait les enjeux environnementaux, sociétaux et économiques.** En cela, le groupe fait de la politique comme exercice de la liberté de « vivre-dans-un-monde-réel et de discuter-de-lui-avec-d'autres »²⁶⁴ pour faire apparaître le monde réel dans la liberté de la discussion. Mais dans le même temps, **le groupe est renvoyé, notamment par les consultants, sur ses particularités** - en quoi les participants ont été sensibilisés ? De quelle manière les participants ont évolué ou non ? - de crainte qu'il ne s'égaré dans des considérations trop générales. **C'est une vision du citoyen concret, individu encastré dans le social, qui est donné à voir dans sa complexité, à travers le recours au registre du témoignage et non pas une vision du citoyen abstrait, qui anime notre mythologie de la République.**

Le groupe adopte, non sans désaccords, une stratégie d'« allégeance » au système représentatif en place (et à la double délégation) en prenant soin de ne pas bousculer la division sociale entre élus, techniciens et citoyens, en reconnaissant la compétence et la légitimité des décideurs pour être mieux reconnue dans la sienne propre, dans ce que Sandrine Rui appelle le citoyen dialogique. Ce « citoyen dialogique est celui qui exprime sa volonté d'être reconnu comme citoyen actif, passif et capacitaire et qui rejette dans le même temps toute tentative de réduction à une seule de ces figures. Le citoyen dialogique s'inscrit

²⁶³ Callon, Lascoumes, Barthe, 2001, *op.cit.*, p 180.

²⁶⁴ ARENDT (H.), *Qu'est ce que la politique ?* texte établi par Ursula Ludz, Paris, Seuil, Points Essais, 1995 (1993)

dans une double logique d'identification et de désidentification permanente. »²⁶⁵. Le groupe de citoyens opte ici, en réponse aux recadrages de son mandat par l'AET et le comité de pilotage, pour une identification pour apparaître sur la scène publique (parler en tant qu'automobiliste) et une désidentification pour pouvoir se mettre à la place de l'autre et se préoccuper de l'intérêt général ou du moins, de la construction d'un monde commun vivable et durable. C'est ce travail collectif de production d'un accord sur un principe pouvant justifier les efforts individuels de diversification modale que nous allons explorer à présent.

2. De l'appropriation des informations à la convention autour d'une mobilité durable

Nous venons de voir comment le groupe s'est construit une marge de manœuvre pour répondre à la question posée par l'AET, même si il lui a fallu pour cela renoncer à énoncer des propositions concrètes ou à critiquer directement les gouvernants. Le groupe a fondé sa déclaration finale sur son expérience propre : sa composition, ses échanges avec les intervenants spécialisés et les élus, son appropriation des enjeux et l'évolution de ses membres. Jacques évoquait « *la prise de conscience* » du groupe, Thérèse « *l'œil nouveau sur les transports en commun* » et Gaston « *l'évolution des comportements* ». Ces appréciations nous amènent à considérer que **la conférence de citoyens a effectivement fonctionné comme un dispositif de sensibilisation à la diversification modale**. Si ce n'est jamais repris aussi explicitement, les plans successifs de la déclaration évoquent bien **l'adhésion du groupe à la nécessité de sortir du règne de l'automobile**.

Si les participants font part des freins au changement expliquant pourquoi la majorité d'entre eux n'a pas modifié ses modes de transport (absence d'alternatives, différentiel de temps important en faveur de la voiture, sentiment de liberté lié à l'usage de la voiture), c'est **la prise de conscience du groupe de l'exigence d'une mobilité durable** qui est mise en avant :

« *Que nous ayons modifié ou non nos pratiques, nous avons tous – ou presque - pris conscience de l'importance de diversifier nos modes de déplacement.*

²⁶⁵ Rui, S., 2004, *op.cit.*, p 192

Certains d'entre nous ont essayé les transports en commun de leur ville, ce qu'ils ne faisaient jamais...

Tous, nous avons réalisé qu'il n'y avait pas que la voiture dans la vie.

Voilà à présent ce que nous aimerions vous dire pour que vous nous aidiez à changer nos habitudes de déplacement. » (extrait déclaration finale)

Cette partie est charnière dans la déclaration puisqu'elle assure la transition entre la partie concernant le groupe « *Comment inciter les automobilistes à diversifier leurs modes de déplacements ? Ce qui a changé pour nous à travers la conférence de citoyens* » et celle interpellant les élus « *Ce qui nous ferait changer de mode de déplacement ou comment les élus peuvent aider leurs concitoyens à évoluer en matière de déplacement*²⁶⁶ »

Nous allons voir comment cette prise de conscience de l'importance de diversifier les modes de déplacement s'est consolidée au cours des sessions, à travers une appropriation très diversifiée des informations apportées par les intervenants et au gré d'inputs contingents fondés sur l'expérience et l'échange notamment avec les élus. Cette réflexion collective a conduit à la formation d'une convention autour de la mobilité durable et plus largement du développement durable. Pour ce faire, nous opérerons en croisant l'analyse de la déclaration finale et une relecture diachronique des sessions.

Ce que je vais discuter ici c'est le caractère ambivalent de cette adhésion du groupe à la notion de mobilité durable comme principe justifiant les efforts comportementaux pour utiliser moins la voiture. Cette adhésion peut apparaître comme un biais de conformisme puisque ce faisant les participants s'alignent sur le positionnement du commanditaire, autour d'une notion de prime abord fortement consensuelle. Pourtant nous verrons que cette adhésion au principe de développement durable constitue pour les participants une porte d'entrée pour se voir reconnaître comme acteurs incontournables du changement de pratiques et de mentalités qui caractérise la mise en œuvre du développement durable.

Une adhésion précoce à la recherche de diversification modale

Le premier point marquant est l'adhésion précoce des participants à l'injonction de diversification modale. Cette injonction est contenue, de manière implicite, dans l'invitation de l'AET à participer à la réflexion sur l'usage de la voiture et la promotion des modes

²⁶⁶ La déclaration finale est reproduite en annexe 10, de manière anonymée.

alternatifs. Cette injonction est d'autant plus audible par les participants que ceux-ci ont déjà amorcé une réflexion individuelle sur leur usage de la voiture. **Cette prédisposition à discuter des choix de modes de déplacement, voire à remettre le sien en question, est en effet prépondérante dans le groupe**, sans doute plus que dans l'ensemble de la population française, du fait même de la méthode de constitution du panel. En effet, l'appel au volontariat est une modalité de sélection qui nécessite une motivation de départ forte, contrairement à une méthode de sélection basée sur un tirage au sort sur un échantillonnage représentatif.

Dès la première session, les participants s'avèrent très sensibles à ce qu'ils perçoivent comme une nécessité de limiter l'usage de la voiture. Lors du travail sur le sens de la question posée par l'AET, les sous-groupes s'accordent sur l'idée :

« Il faut changer les habitudes mais pour cela il faut y trouver un avantage, une amélioration »
D'ailleurs une des pistes d'actions à creuser pour eux-mêmes entre les sessions est présentée ainsi lors de l'évaluation de la session 1 :

« Essayer de modifier leur comportement de mobilité en se tournant davantage vers les transports en commun : la prise de conscience des impacts, notamment écologiques, de leur mode de déplacement impliquant des volontés de modifier leurs pratiques de mobilité »
(extrait compte rendu session 1)

Cette piste d'action spontanée du groupe est d'ailleurs explorée entre chaque session et sert de justification aux essais d'autres modes de déplacements, ponctuellement ou de manière plus durable, par les participants.

Lorsque les participants indiquent les restrictions à un report modal même partiel et occasionnel, c'est davantage en terme de contraintes (contraintes temporelles liées à leur organisation professionnelle ou familiale, contraintes exogènes liées à l'absence d'infrastructures de transport ou d'offre adaptée) que pour revendiquer une liberté de choix de son mode de transport ou un plaisir liée à l'automobile.

« La voiture est utilisée majoritairement pour les courses, les déplacements avec les enfants, les déplacements loisirs : la voiture reste synonyme de liberté » (verbatim extrait du compte rendu de la session 2)

Par exemple, les choix de localisation de la résidence, du travail et des activités, se font souvent sans intégrer la dimension « déplacements », qui devient alors fortement contrainte :

« Arbitrage entre qualité de vie (vivre à la campagne) et concentration des activités (centre ville) » (verbatim extrait du compte rendu de la session 2)

Cela rejoint le constat dressé par Jean Pierre Orfeuil²⁶⁷, selon lequel « l'automobile est passée de l'ordre du choix à l'ordre de la nécessité, de l'ordre du plaisir à celui de la commodité des espaces qui s'organisent de plus en plus par et pour l'automobile. ». De ce fait, usage et

²⁶⁷ Orfeuil, J.P., 2001, « L'automobilité en France, entre autonomie et servitude volontaire », *Cahiers de médiologie*, n°12, novembre 2001.

représentations positives seraient inversement proportionnels : « paradoxe ou conséquence logique, le plébiscite sur le versant des pratiques va de pair avec un certain désenchantement dans les représentations individuelles et une franche hostilité dans les représentations collectives véhiculées par les médias – sauf dans les pages publicitaires. Les termes utilisés en témoignent : asphyxie des villes, congestion ou thrombose des réseaux, dépendance à l'automobile... »²⁶⁸

Les participants adoptent une posture de « bon élève » par rapport au consultant et à l'AET, sans doute liée à l'anticipation de ce qu'ils pensent que l'AET attend d'eux. Ils se créent ainsi un « corridor d'action » puisqu'ils tentent d'agir comme ils estiment que l'AET doit le souhaiter, sans qu'il y ait jamais vérification sur la réalité de cette attente. Du coup, l'attachement à la voiture individuelle devient dévalorisé par la « norme » de groupe et les opinions minoritaires tendent à s'exprimer de manière atténuée, voire à se taire.

Romain constitue une exception au sein du groupe. Chef cuisinier rémois de 25 ans, il est passionné de *tuning*, c'est-à-dire de personnalisation de l'apparence de l'automobile par ajout de pièces (aileron arrière, jantes, vitres teintées, sonorisation...) afin de lui donner une apparence unique, plus sportive. Sa voiture, une Peugeot 206 16 soupape rouge rutilante, constitue son plaisir. Lors de la session 2, alors que nous interrogeons les participants sur la capacité qu'ils pensent avoir à réduire leur budget dédié au transport, Romain atteste qu'il consacre 40% de son budget mensuel à sa voiture et qu'il ne voit pas de raison de s'en priver puisqu'il s'agit pour lui d'un « plaisir ». Il maintient tout au long de sa participation au processus ce positionnement de « fan de *tuning* » ne souhaitant pas renoncer à sa conception de la voiture comme objet de plaisir, alors que les autres participants n'évoquent jamais la nature de leur attachement à la voiture, qui est pourtant à la fois une marque de standing et un objet personnel investi de représentations positives. Il est donc le seul à évoquer à l'imaginaire liée à l'automobile et la culture matérielle associée (entretien de la voiture, sensation, etc).

Alors que cette adhésion à la nécessité de diversification modale pourrait être analysée comme un exemple de loyauté – au sens d'Hirschmann- au positionnement du commanditaire, **pour l'AET, cette adhésion rapide et quasiment unanime à l'injonction de diversification modale s'avère source d'inconfort. Sur le plan heuristique, elle rend difficile le recueil de données sur les freins au report modal liés à l'attachement individuel à la voiture, mythe de l'amour du Français pour sa voiture qui tendrait cependant à être surévalué, notamment par**

²⁶⁸ Orfeuil, J-P., « L'automobile et la ville : raisonner la cohabitation ? », in *Déplacements et transports publics : un avenir pour la ville*, Economie et Humanisme, numéro 359, décembre 2001-janvier 2002, pp 43-47, p 43.

les élus²⁶⁹. **Sur le plan de la crédibilité de la démarche, elle risque de conforter les sceptiques dans l'idée que le groupe n'est ni représentatif ni constitué d'automobilistes « moyens »** mais d'automobilistes déjà engagés dans une démarche réflexive, ouverts à reconsidérer leurs pratiques. Car ce positionnement précoce du groupe est en rupture avec celui du grand public.

En effet, l'enquête d'opinion sur « la dépendance à l'automobile ²⁷⁰ » réalisée en octobre 2001 par la Sofres pour le congrès de l'AET montrait que 73% des personnes interrogées se considéraient comme dépendants à la voiture (34% très dépendants et 39% assez dépendants), la cause première de celle-ci étant « les avantages de la voiture dans le mode de vie actuel » (39%), notamment le confort (40% des personnes interrogées citent cet item) et le gain de temps (33%). Une enquête sociologique quantitative²⁷¹ par questionnaires réalisée en Midi Pyrénées pour évaluer les conditions sociales d'acceptabilité des mesures publiques à partir de l'analyse des usages et représentations dévoile que la perception de la pollution automobile est socialement marquée : les plus sensibilisés seraient plutôt des 18-35 ans, diplômés, exerçant des professions intermédiaires, et résidant en zone urbaine alors que les « adeptes de la voiture », majoritaires chez les 25-54 ans, « conducteurs réguliers », se déclarent concernés par la pollution liée à l'usage de l'automobile mais dans l'« incapacité de participer à cet effort de changement de comportements d'usage, la voiture étant indispensable pour les déplacements domicile-travail ou comme outil de travail ²⁷² ». Par ailleurs la voiture est pour 85% de l'échantillon interrogé un objet du quotidien ambivalent puisque « les déplacements motorisés sont associés au trajet domicile-travail, où la voiture apparaît comme un usage contraint, notamment pour se considérer comme plus libres et plus autonomes ²⁷³ ». **Paradoxalement, l'automobile apparaît donc comme une contrainte nécessaire pour se sentir plus libre.** C'est sur l'arrachement individuel et collectif à cette contrainte que le groupe travaille autour de l'exploration des conditions nécessaires à la diversification modale.

²⁶⁹ « Les élus perçoivent en général leurs concitoyens comme beaucoup moins prêts qu'ils ne semblent l'être à adopter d'autres moyens de déplacement, si l'offre évoluait en ce sens. » (DRON Dominique, 1995, Pour une politique soutenable des transports, rapport au Ministère de l'Environnement, La Documentation Française, p 29). Une enquête CREDOC citée dans Mobiscopie montre 80% du grand public est favorable à une limitation forte de la circulation automobile en centre ville, alors que les maires estiment que cette opinion représente 51% du grand public (Mobiscopie. Opinions des Français sur les déplacements urbains, novembre 2001, synthèse collective GART/ Prédit/ UTP/ Ademe)

²⁷⁰ Enquête menée dans les villes de plus de 30 000 habitants en Ile de France et en province auprès de 1009 personnes adultes, par entretien.

²⁷¹ Golovtchenko ,N.,Zelem, M.C., « La place des usagers dans les politiques de réduction de gaz à effet de serre. Le cas de la pollution automobile », in Gendron Corinne, Vaillancourt Jean Guy, 2003, Développement Durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp 173-205.

²⁷² Ibid, p 187

²⁷³ Ibid, p 175

Pour cela, il tend à adopter une posture de « bon élève », particulièrement repérable lors d'un exercice réalisé à la demande de l'équipe vidéo durant la troisième session.

Analyse d'un exercice de présentation de soi devant l'œil de la caméra

Une tendance à minorer l'usage de la voiture et à survaloriser les pratiques de déplacement alternatives

Une équipe vidéo, composé d'un cadreur (qui effectue la prise d'image et de son) et d'un journaliste qui prend des notes et organise des interviews des participants et des intervenants durant les temps de pause et de repas, est présente sur l'ensemble du temps des trois sessions, afin que puisse être réalisé un film qui sera présenté en ouverture de la restitution du travail du groupe, lors du congrès de l'AET. Ce film a une vocation pédagogique : il s'agit de donner à voir la méthode sans passer par un discours trop théorique, et de permettre d'appréhender l'évolution du groupe dans sa perception de la question posée et la construction de son avis collectif. Le journaliste, constatant que certains participants apparaissent plus souvent dans ses rushes (bandes de tournage non encore montées) que d'autres, a l'idée de demander à chaque participant de se présenter face à la caméra en quelques mots. Il suggère que tous utilisent la forme suivante : « Prénom, ville d'origine, et un qualificatif de leur manière de se déplacer ». Les mises en représentation de soi des participants sont parfois étonnantes.

Certains décident de mettre en avant leur perception des déplacements qui a motivé leur participation à la conférence de citoyens :

« *Thérèse, Nice, Côte d'Azur asphyxiée* »

« *Marie Louise, Nice, ras le bol de la voiture* »

Thérèse et Marie Louise, habitantes de Nice et de son agglomération, bien qu'étant elles-mêmes automobilistes, s'inquiètent de la congestion automobile, notamment sur la route de front de mer, et de la pollution que cela entraîne.

« *Georgette, La Roche sur Yon, voiture indispensable* »

« *Muriel, Reims, voiture indispensable* »

« *Emeline, La Roche sur Yon, maman taxi, 5 enfants* »

Georgette, Muriel et Emeline perçoivent le recours à la voiture comme unique solution pour leurs déplacements.

« *Véronique, Lyon, et le stationnement ?* »

Quant à Véronique, récemment arrivée à Lyon, elle est affolée par la difficulté pour les résidents de centre ville de stationner près de leur domicile. Elle pose donc la question du stationnement dans la vidéo, comme elle l'a fait lors des rencontres avec les trois élus, en leur demandant ce qu'ils prévoient pour le stationnement des résidents.

D'autres mettent en avant la manière dont ils qualifient le processus en cours, avec enthousiasme :

« *Laurence, Rennes, réfléchissons ensemble !* »

« *Jacques, Rennes, sortir des sentiers battus* »

Laurence insiste sur le caractère collectif de la démarche et son objectif de produire un avis commun et Jacques évoque l'originalité du positionnement de la réflexion collective qu'il souhaiterait.

Le type de présentation le plus fréquent (sept occurrences) porte sur les caractéristiques propres de mobilité, et répond en cela précisément à la demande du journaliste.

« Michèle, Lyon, j'adore ma voiture »

« Tarik, Lyon, voiture, métro, marche à pied »

« Laurent, Nice, vive la marche à pied ! »

« Cyril, Reims, bus et vélo »

« Alain, Rennes, vélo, voiture, bus »

« Romain, Reims, 206 16 soupapes »

« Thierry, La roche sur Yon, vive le scooter »

Il est intéressant de noter que plusieurs automobilistes minorent leur usage exclusif de la voiture, en y associant d'autres modes. Tarik par exemple est chef d'entreprise dans l'informatique, il effectue de nombreux déplacements chez des clients pour établir des devis, faire des installations ou des dépannages. Il avait confié lors de l'entretien préalable ne pouvoir se déplacer qu'en voiture, celle-ci lui permettant de transporter le matériel mais aussi accroissant sa sensation d'autonomie. Dans le film, il dit face à la caméra passer jusqu'à trois heures par jour dans son automobile. Pourtant, au moment où il doit se présenter il « euphémise » son usage de la voiture en l'encadrant par un usage, sans doute très ponctuel, du métro et une pratique de la marche à pied. Ce même procédé d'euphémisation se retrouve chez Alain qui fait état d'une pratique multimodale sans indiquer le poids inégal de chacun de ses modes dans son quotidien. Seuls deux participants expriment clairement leur attachement à la voiture (Michèle et Romain), et comme en écho, deux autres participants font l'éloge de modes alternatifs (marche pour Laurent qui parcourt effectivement de grandes distances quotidiennes dans l'agglomération de Nice et scooter pour Thierry). Ornella déclare aussi son enthousiasme pour le vélo, qui constitue pour elle une découverte comme mode de transport quotidien.

« Ornella, Nice, c'est nouveau, vive le vélo ! »

Enfin, Gaston, Nadège et Nicolas répondent de manière décalée et créative. Nadège décide d'insister sur l'importance de la mobilité comme liberté de se déplacer et de vivre sur un lieu donné. Nicolas, qui ne possède pas le permis de conduire, se présente comme une étrange adaptée à la ville. Quant à Gaston il résout sa situation paradoxale d'attachement au transport en commun et d'usage contraint de la voiture pour les trajets domicile-travail (il travaille de nuit), en partageant avec la caméra un de ses loisirs favoris, la randonnée.

« Nadège, Reims, personne à mobilité intense »

« Gaston, La Roche sur Yon, randonneur »

« Nicolas, Lyon, animal pédestre urbain »

Dans cet exercice de présentation de soi lors de la troisième session, alors que la réflexion collective s'est cristallisée sur une nécessité de réduire les déplacements automobiles, les participants se mettent en scène d'une manière qui leur semble congruente avec la démarche. Si stratégie il y a, elle s'inscrit davantage dans la poursuite de l'intérêt de la démarche – donner à voir les motivations de départ, les changements de pratique, la posture coopérative- que dans la poursuite d'intérêts individuels. Cela revient pour la plupart des participants à minorer leur attachement subjectif et leur dépendance objective à l'automobile (sur les quinze automobilistes exclusifs du groupe, cinq font référence explicitement à leur usage principal de la voiture, et deux à ce mode parmi d'autres), puisque c'est justement cette

prééminence de la voiture dans les pratiques de déplacement comme dans les têtes que le groupe se met en devoir de combattre :

« En fait, lors de nos réunions de travail, nous avons échangé avec des experts qui nous ont fait part de leurs travaux et de leurs réflexions concernant toutes les nuisances que peut entraîner une « boulimie de la voiture ». Il s'agit bien là d'un véritable « drame » qui se prépare si nous ne nous prenons pas en main. » (extrait de la déclaration des citoyens, page 2)

Une appropriation très aléatoire des informations

Cette adhésion du groupe à ce qu'il pense être l'attente de l'AET d'un consensus est d'abord assez « instinctive », liée à une conduite anticipatoire. Elle doit pour s'étoffer, et gagner en solidité, s'appuyer sur des arguments.

Nous avons dans le chapitre 3²⁷⁴ que les intervenants avaient présenté une vue partielle des enjeux autour des déplacements, et que deux d'entre eux se sont nettement présentés comme militants d'une mobilité durable (le Président d'une fédération environnementaliste et la Directrice de l'AET).

Cependant, une étude fine du texte de la déclaration fait apparaître une appropriation très divergente des éléments apportés par les intervenants ainsi que des échanges avec eux : **un tri a été opéré collectivement pour accroître les chances de réception du message du groupe.** Les informations reçues lors des sessions sont peu reprises explicitement, nous avons d'ailleurs vu que ce point a été fortement discuté par les participants durant le processus de finalisation de la rédaction.

Les questions du coût du déplacement sont évoquées,

« J'ai pris davantage conscience du coût de la voiture : coût individuel (stationnement de plus en plus souvent payant, assurance, entretien) et coût collectif (accidents, pollution, etc.) » (Extrait de la déclaration du groupe de citoyens, p 4)

Ainsi que les questions liées à la nécessité de mettre en cohérence les politiques publiques s'exerçant sur un même territoire.

« Nous avons relevé le caractère contradictoire de certaines politiques publiques et nous aimerions que les élus fassent des choix plus cohérents dans les politiques publiques de logement, d'urbanisation et de déplacements. » (Extrait de la déclaration du groupe de citoyens, p 7)

Ceci étant, **les participants optent davantage pour une évocation globale des enjeux, de nature à justifier leur posture** dont nous avons vu la construction dans la partie précédente, de manière amplement argumentée :

²⁷⁴ voir p 171 et suivantes.

*« Je me suis rendu compte de l'impact de l'automobile en ville sur la santé, le stress, l'encombrement urbain et la sociabilité : est-ce que j'ai envie de vivre comme cela ? »
(Extrait de la déclaration du groupe de citoyens, p 4)*

Le fil conducteur de l'argumentaire citoyen que constitue la déclaration peut être résumé de la manière suivante : **de la sensibilisation aux enjeux liés à la mobilité et notamment aux impacts négatifs de la voiture naît la prise de conscience de l'impact collectif des comportements individuels et de la marge de choix personnel.**

« Nous avons réalisé que la question des déplacements nous concerne tous parce que jamais auparavant on ne nous avait parlé comme ça des incidences de nos manières de se déplacer sur notre santé, la qualité de notre environnement et la vie sociale. » (Extrait de la déclaration du groupe de citoyens, synthèse, p 9)

« Pour résumer, j'ai pris conscience des dangers pour l'avenir de la planète de l'utilisation exclusive de la voiture, et j'ai surtout découvert ce que je pouvais gagner à changer, sans bouleverser mes habitudes. » (Extrait de la déclaration du groupe de citoyens, p 4)

Le groupe choisit de témoigner justement dans sa déclaration du fait que plusieurs d'entre eux ont changé, en expérimentant d'autres modes de déplacement et en y trouvant un intérêt suffisant pour consolider leur volonté de modifier leurs habitudes. Nous avons vu qu'au début de la deuxième et de la troisième session, les participants avaient fait part des changements pour eux entre les sessions et notamment de ces reports modaux.

Au-delà du choix de mettre en avant ces reports modaux, choix qui découle des recadrages subis par le groupe dans l'expression de leur mission, cet élément constitue l'originalité de cet agencement socio-technique. Cette évolution des pratiques constitue en effet une spécificité, par rapport à des procédures participatives ancrant principalement l'évolution du côté des représentations, et les participants mettent ces évolutions tangibles, concrètes au centre de leur déclaration :

**Les évolutions des modes de déplacement des participants
au cœur de la déclaration citoyenne**

« Concrètement,

- Jacques, de Rennes, est passé du « tout voiture » à plus de 80 % de ses déplacements effectués en vélo et 10 à 15 % en bus et Val pour ses déplacements quotidiens. Il a supprimé ses contraintes de stationnement. Il a amélioré sa condition physique, ce qui est très important pour lui. Il se sent plus libre et indépendant, bien qu'il ne se sente pas toujours en sécurité sur son vélo.

- Ornella, de Nice, prenait sa voiture plusieurs fois par jour par réflexe conditionné. Elle a opté pour le vélo. Elle en est ravie. Elle réalise environ 200 Euros d'économie par mois (essence, entretien de la voiture, contraventions ...), ce qui n'est pas négligeable dans son budget. Avec cette économie, elle a loué un box où elle laisse sa voiture et rentre son vélo.

- Tarik, de Lyon, a proposé avec succès à ses salariés d'utiliser les transports en commun dans la mesure du possible lors d'interventions techniques chez ses clients en centre ville. Des tickets sont mis à leur disposition.

- Bastien, de La Roche-sur-Yon, a étendu l'utilisation de son scooter pour aller chercher l'un ou l'autre de ses enfants.

- Nadège, de Reims, propriétaire d'une voiture "en fin de vie" ne souhaite pas en racheter une.

Elle utilise les transports en communs et opte, quand la voiture est indispensable, pour la location. Elle a calculé que cela représente environ 50 jours de locations par an, ce qui lui reviendra moins cher que l'achat et l'entretien d'une voiture. »

(extrait de la déclaration du groupe, p 4)

C'est à partir de cette articulation de la réflexion du groupe *sensibilisation* → *prise de conscience* → *changement d'habitudes de déplacement* que le groupe exprime des demandes aux élus, pour agir sur ces leviers là.

« *Savoir, c'est déjà pouvoir agir sur les comportements, les problèmes humains devant passer avant les intérêts économiques et financiers.*

La sensibilisation et la prise de conscience de la population passent par un dialogue entre celle-ci et les élus; nous vous proposons de réfléchir ensemble et autrement sur ce sujet. (...)C'est parce que nous avons été particulièrement sensibilisés à cela que nous avons évolué dans nos manières de voir nos modes de déplacements. Nous parlons tous beaucoup autour de nous de cette démarche et nous nous apercevons que les gens sont beaucoup plus concernés par ce sujet que nous ne le pensions ». (Extrait de la déclaration du groupe de citoyens, p 6)

La préconisation de solutions concrètes a disparu, la boîte à idées s'est dissoute dans une vague recommandation de mieux partager entre villes les bonnes pratiques :

« *Certaines mesures, rendraient les transports collectifs et les modes de déplacement non motorisés plus attractifs. Ces mesures, déjà mises en œuvre dans certaines villes, nous faciliteraient la vie en nous donnant la possibilité d'utiliser les transports en commun, le vélo, le roller, ou bien encore de marcher, là où aujourd'hui nous utilisons la voiture.*

Il serait souhaitable que les expériences qui ont fait leurs preuves dans une agglomération soient reprises ou adaptées dans les autres villes. Sans doute l'AET pourrait-il il œuvrer encore davantage en ce sens... » (Extrait de la déclaration du groupe de citoyens, p 8)

Un consensus sur le développement durable comme « attracteur de sens » autour de la mobilité

Le développement durable, un cadre fédérateur

L'élément marquant à la lecture de la déclaration²⁷⁵ est que **la justification principale de la diversification modale se trouve dans le passage à une mobilité durable**, donc l'accord du groupe sur le développement durable. Ainsi de nombreuses mentions sont faites de la prise de conscience des impacts environnementaux négatifs de la voiture et de la nécessité de changer de modèle de développement, et donc de déplacement, pour ne pas mettre davantage en danger les conditions d'existence des générations futures :

« *L'avenir de la planète dépend aussi de notre capacité à évoluer et à remettre en cause nos habitudes en matière de déplacement.*

²⁷⁵ Cet élément est aussi repérable dans de nombreux entretiens individuels, voire à ce sujet la section consacrée à la réception par les membres du groupe des interventions (p 271 et suivantes)

Il y a 40 ans, Georges Pompidou, alors Premier Ministre, disait : « il faut adapter la ville à l'automobile ».

Or, à ce jour les villes sont asphyxiées et notre santé se dégrade.

Alors changeons de cap !... » (Extrait de la déclaration du groupe de citoyens, p 3)

« J'ai été marqué par les arguments concernant la pollution : je ne pensais pas que l'automobile avait tant d'incidences sur l'environnement.

Je me suis rendu compte de l'impact de l'automobile en ville sur la santé, le stress, l'encombrement urbain et la sociabilité : est-ce que j'ai envie de vivre comme cela ? » (Extrait de la déclaration du groupe de citoyens, p 4)

« Pour résumer, j'ai pris conscience des dangers pour l'avenir de la planète de l'utilisation exclusive de la voiture. » (Extrait de la déclaration du groupe de citoyens, p 4)

« Jamais auparavant on ne nous avait parlé comme ça des incidences de nos manières de se déplacer sur notre santé, la qualité de notre environnement et la vie sociale. » (Extrait de la déclaration du groupe de citoyens, p 9)

Ces références plus ou moins explicites au développement durable reviennent aussi dans les expressions individuelles, comme un thème fédérateur fort. Par exemple, dans son fax envoyé à Missions Publiques, Thérèse plaçait la déclaration collective sous l'égide du développement durable :

« Puisque nous sommes tous « les enfants de la terre », parler de l'amélioration de la qualité de vie que nous pourrions avoir en faisant chacun un petit effort, et de l'héritage positif que nous pourrions laisser aux générations futures. » (Thérèse, fax à Missions Publiques, 11 août 2003)

Elle évoque donc la nécessité de parler explicitement du développement durable comme objectif justifiant les changements d'habitudes :

« Insister encore sur le développement durable que nous voulons tous, tout en sachant qu'il est difficile de convaincre les citoyens de modifier leurs habitudes en décidant de moins conduire ou peut-être même de se passer de voiture, notre vie quotidienne s'organisant autour de lieux (travail, école, centre commercial, domicile) très éparpillés. » (Thérèse, fax à Missions Publiques, 11 août 2003)

Emeline parle aussi de la manière dont l'impératif de rendre ses déplacements compatibles avec un développement durable l'a marqué :

« J'étais déjà sensibilisée à l'écologie : les arbres, la planète, le jardin... Mais pas du tout par rapport au transport. » (Emeline, entretien individuel)

« Je n'imaginai pas que c'était aussi grave au niveau planétaire. C'était la première fois que j'entendais parler de développement durable. Maintenant, j'en entends parler partout. Peut être est ce parce que j'ai été sensibilisée. Je trouve cela dommage que pour certains cela soit estampillé de gauche » (Emeline, entretien individuel)

Le développement durable fait figure d' « attracteur de sens » pour reprendre l'expression employée par Florence Rudolf à propos de l'environnement et qui nous semble pouvoir, par métonymie, être utilisée pour le développement durable : « L'environnement s'apparente à un « vide déterminé », susceptible d'activer la société, de fédérer des désirs et des projets, passés inaperçus ou demeurés isolés ; il fait figure d' « attracteur de sens », de révélateur des

motifs, soit des imaginaires sociaux ou des utopies réalistes du moment, indispensables à une prise de conscience de ce qui est en train d'advenir et des potentialités d'une époque.²⁷⁶»

Le consensus du groupe sur le passage à une mobilité durable, déclinaison du développement durable en matière de déplacements, peut trouver plusieurs explications.

D'abord, le développement durable constitue potentiellement un cadre fédérateur. Reposant sur des constats chiffrés de détérioration des conditions environnementales, des externalités négatives de l'économie, du creusement des inégalités sociales au plan international et sur la globalisation de ces problématiques, la problématique du développement durable introduit une dimension morale dans le regard porté sur le développement. Dans cet horizon de développement durable, l'AET constitue en quelque sorte un entrepreneur de cause de la mobilité durable ayant trouvé en la personne du groupe de citoyens des « portiers », pour reprendre la terminologie de Lewin, susceptibles de relayer cette sensibilisation au développement durable et à la mobilité durable auprès de leurs pairs et auprès des élus, via la déclaration.

Amplification de cadre et connexion de cadre autour du développement durable

Si cette sensibilisation au développement durable de l'ensemble du groupe a été effective (du moins au niveau du déclaratif des participants), c'est parce que le développement durable constitue **un « cadre » suffisamment large pour permettre un alignement des cadres d'interprétation des différents participants.** L'analyse des processus de cadrage développée notamment par David Snow²⁷⁷ et son équipe vise à la compréhension des mobilisations collectives à partir du sens donné – et surtout construit – à leur action par les entrepreneurs de mobilisation et permettant de rallier une plus ou moins large population autour d'une cause. Partant du principe que le lien entre les griefs et la participation est médié par l'interprétation qu'en font les acteurs, il s'agit donc de relever les schèmes d'interprétation (les cadres) qui permettent à des individus de localiser, percevoir, identifier, étiqueter des événements dans leur espace quotidien et le monde en général, dans la lignée de Goffman. **Le développement durable par son caractère à la fois polysémique et éthique (le fait de limiter la satisfaction de ses désirs à la survie des générations futures, l'impératif de**

²⁷⁶ Rudolf, F., « Représentations, normes et dispositifs techniques dans la mise en œuvre de la durabilité » in Gendron, C., Vaillancourt, J-G. (dir.), 2003, *Développement durable et participation publique, De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, pp 109-127, p 115

²⁷⁷ Snow, D. et alii, 1986, « Frame alignment processes, micromobilization and movement participation », in *American Sociological Review*, 51, p 464 – 481.

solidarité mondialisée) est un cadre d'interprétation permettant l'alignement de cadres d'interprétation individuels différents.

Nous pouvons repérer des éléments du processus de cadrage²⁷⁸ autour du développement durable et de la mobilité durable dans la conférence de citoyens, notamment par une **stratégie de connexion de cadre** (*frame bridging*) réalisée par l'itération durant les phases de travail en groupe entre les préoccupations individuelles des participants (par exemple, les embouteillages dans leur ville) et une mise en perspective avec des enjeux globaux (par exemple, la pollution atmosphérique et son impact sur la santé, le climat, la biosphère).

C'est essentiellement par une stratégie d'amplification de cadre (*frame amplification*) par **une amplification des valeurs, de l'affect et de l'émotion que le cadrage se réalise autour du développement durable en liant directement l'injonction de la diversification modale à la survie de la planète.** Ce recours à l'émotion, voire au *pathos*, constitue un ressort important de la déclaration. Est-ce là uniquement une stratégie comme semble le penser Benford qui appelle à analyser comment les entrepreneurs de mobilisation « déploient stratégiquement des émotions en vue d'obtenir des biens collectifs »²⁷⁹ ? N'est pas aussi pour les participants une manière emphatique d'insister sur la préoccupation qu'ils partagent, au-delà de leur différence et ce faisant, de tirer un signal d'alarme dans une société du risque caractérisée par une imbrication de la société, de la science et du politique, où la menace vient des objets du quotidiens puisque « les conditions de vie des personnes et la production de connaissance sont imbriqués dans la société du risque »²⁸⁰ ? **En cela, le développement durable constitue un principe d'accord justifiable, au sens de Boltanski et Thévenot²⁸¹, au sein du groupe de citoyens.**

Le développement durable comme principe d'accord entre plusieurs régimes de justification

En effet, la conférence de citoyens relève de la rencontre de personnes et d'arguments pertinents de mondes différents : c'est l'usage de la voiture, et les représentations et justifications qui y sont liées, qui sont mises à l'épreuve. **L'usage de la voiture relève de**

²⁷⁸ Pour une bonne synthèse des processus de cadrage et d'alignement de cadre, voir Contamin J.G., 2003, « La mise sur agenda des problèmes publics. L'exemple du pétitionnement », intervention au séminaire d'*introduction aux politiques publiques* à l'École Nationale des Travaux Publics de l'État, novembre.

²⁷⁹ Benford, R.D., « An Insider's Critique of The Social Movement Framing Perspective », *Sociological Inquiry*, 1997, n°67, pp 409-430, p 419.

²⁸⁰ Beck, U., 2001, *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, Alto (1986), p 98

²⁸¹ Le passage ci-dessous est une tentative d'application au cas concret de la conférence de citoyens de l'approche de Boltanski, L., Thévenot, L., 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 485 p

justification appartenant à des mondes distincts (les contraintes d'efficacité professionnelle renvoyant plutôt au *monde industriel*, les contraintes familiales au *monde domestique*, le rapport au temps au *monde managérial*) de même que l'incitation à la diversification peut reposer sur des justifications renvoyant plutôt au *monde civique* (se comporter en citoyen exemplaire, répondant à l'attente des pouvoirs publics) ou au *monde inspiré* (une manière de vivre différente, un rapport au temps plus contemplatif prônant l'usage de la marche ou du vélo)... Chaque participant peut donc conserver son mode de justification privilégié, sans mettre en danger le collectif, dès lors que les différends potentiels liés au recours à des registres de justification distincts se règlent par l'adoption d'une épreuve unique des pratiques de déplacements et de la dépendance à la voiture. **Le compromis se fait donc sur le développement durable comme « grandeur » à l'aune de laquelle sera jugée la mobilité.** Le développement durable a pour particularité d'avoir des qualités équivoques pouvant relever de mondes distincts, bien que pour les participants il relève essentiellement du monde civique (« *Je me suis rendu compte de l'impact de l'automobile en ville sur la santé, le stress, l'encombrement urbain et la sociabilité : est-ce que j'ai envie de vivre comme cela ?* ») et du monde domestique (quelle Terre veut on laisser à nos enfants ?). **Bien entendu le compromis sur le développement durable est à la fois fort sur le plan symbolique et fragile en pratique car il ne peut être « rapporté à une forme de bien commun constitutive d'une cité »²⁸², du fait de son caractère à la fois transverse et composite.** Il constitue néanmoins un accord sur un bien commun global (la planète, le vivant, la survie de l'espèce humaine) qui constitue un principe supérieur devant suspendre le différend (latent ou réel) ayant pour objet « la relation entre l'importance du sacrifice (ici, le fait de revoir ses habitudes de déplacement, voire de restreindre son usage de la voiture) et la distribution des grandeurs (intérêts et coûts individuels et collectifs). »²⁸³

Une valorisation des actions individuelles pour le devenir collectif

Cette analyse empirique d'un accord collectif autour de la mobilité durable montre que **le développement durable en tant que cadre d'interprétation et en tant que compromis donne du sens au projet collectif**, à un moment où les affiliations partisans, syndicales et donc les alternatives traditionnelles au système d'action historique dominant ne font plus recette.

²⁸² Boltanski, L., Thevenot, L., 1991, *op.cit.*, p 338

²⁸³ Boltanski, L., Thevenot, L., 1991, *op.cit.*, p 275

Le contexte d'incertitude sur l'utilisation concrète des résultats de leur réflexion vécu par les participants dans la conférence de citoyens- puisque celle-ci constitue une innovation procédurale tant pour eux, que pour l'AET et les consultants - renforce l'attelage du groupe au développement durable. Nous assistons ici à la fabrication collective d'une « rationalité axiologique²⁸⁴ » visant à justifier l'engagement fort des participants en faveur d'une diversification modale dans la perspective téléologique du développement durable.

Le dernier atout du développement durable comme principe d'accord au sein du groupe est qu'il permet d'articuler l'individu et le collectif, car il ne repose pas uniquement sur des leviers de politiques publiques mais demande une évolution des modes de vie et de consommations des citoyens qui ne peut, en démocratie, se décréter de manière autoritaire, et demande un partage des enjeux et une participation à l'énonciation du monde commun. Cela rejoint la nécessité dépeinte par Hannah Arendt, dès les années cinquante, de retrouver du sens à la politique, sens qui selon elle a disparu, ou s'est retourné contre lui-même quand le progrès technique n'a plus servi le bien-être collectif mais l'annihilation de l'Homme : « s'il est vrai que la politique n'est hélas rien d'autre qu'un mal nécessaire à la conservation de l'humanité, celle-ci a alors effectivement commencé à disparaître du monde, c'est-à-dire que son sens a viré en absence de sens²⁸⁵. » Selon elle, **la politique peut renaître d'une immixtion salutaire des hommes dans les affaires publiques**, laissées aux professionnels de la politique : « par contre, si l'on entend par politique un domaine du monde dans lequel les hommes pénètrent tout d'abord en tant qu'acteurs et octroient aux affaires humaines une durabilité à venir qu'elles ne pourraient pas obtenir autrement, l'espoir n'a plus rien d'utopique. »²⁸⁶. Or justement **le développement durable est présenté par ses partisans comme un défi qui ne peut se contenter de spectateurs**. Ainsi la déclaration de Rio indique bien la nécessité de faire participer les citoyens : « la meilleure façon de traiter les questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens concernés, au niveau qui convient. Au niveau national, chaque individu doit avoir dûment accès aux informations relatives aux substances et activités dangereuses dans leurs collectivités, et avoir la possibilité de participer aux processus de prise de décision. Les Etats doivent faciliter et encourager la sensibilisation et la participation du public (...) »²⁸⁷

²⁸⁴ Morel, C., 2005 (2002), *Les décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales et persistantes*, Paris, Folio essais, p 320

²⁸⁵ Arendt, H., *Qu'est ce que la politique ?* texte établi par Ursula Ludz, Paris, Seuil, Points Essais, 1995 (1993), p 67

²⁸⁶ Arendt, H., 1995, *op.cit.*, p 47

²⁸⁷ Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, Conférence des nations unies, juin 1994 : principe n° 10

Ce sur quoi le groupe de citoyens s'est accordé dans la conférence de citoyens, est que toutes les solutions ne peuvent être attendues de la régulation par l'autorité publique.

Le fait d'accepter la nécessité de revoir des modes de comportement²⁸⁸ provient davantage d'un accord conscient et réfléchi sur le cadre d'interprétation et le sens de la mobilité durable que d'un acquiescement à une autorité publique supérieure, telle que j'avais pu le penser en premier lieu.

Accepter sa part de responsabilité et donc sa marge de pouvoir sur une situation collective donnée, c'est aussi revoir le rapport de force entre les individus et leurs représentants, et par ce rééquilibrage potentiel -cette « désacralisation de l'élu et laïcisation de l'action publique²⁸⁹ » - permettre une action complémentaire en faveur d'une finalité commune.

En choisissant le cadre d'interprétation du développement durable pour faire évoluer leurs pratiques de mobilité, les participants font preuve d'un **idéalisme pragmatique** leur permettant d'apporter leur contribution personnelle pour enrayer le risque. En cela, ils optent sans le savoir pour une particularité des nouvelles formes de mobilisation et d'engagement public, où, comme le note Jacques Ion: « il s'agit moins de se battre pour des « lendemains meilleurs » que de parer aux dangers qui nous guettent ». ²⁹⁰

Dans l'espace public (du moins semi-public) créé par la conférence de citoyens nous avons vu que **c'est dans l'interaction entre les participants et avec les intervenants** –spécialistes, élus, consultants- que se dessine **un positionnement collectif par rapport aux Experts et aux Décideurs et que s'est construit un avis collectif**. Les interactions discursives entre les protagonistes sont de nature plurielles, complexes. Les échanges entre les acteurs font appel à des arguments, à des récits individuels, à des émotions, à des figures rhétoriques traduisant l'autorité ou la défiance mais aussi l'ouverture et l'empathie. Ce sont ces différentes modalités discursives que nous allons à présent repérer et qualifier, afin de mieux comprendre leur articulation.

²⁸⁸ A titre d'exemple, voici deux passages de la plaquette du ministère de l'écologie et du développement durable, « Mes éco-gestes au quotidien », insistant sur l'aspect comportemental du développement durable : « Adaptions notre mode de vie et nos pratiques de consommation au développement durable » (sous titre) « Face aux catastrophes écologiques, sanitaires, industrielles auxquelles nous sommes de plus en plus confrontés, le développement durable propose de faire évoluer les comportements et modes d'action de tous les acteurs de la société. » (p 3)

²⁸⁹ J'emprunte cette expression à Loïc Blondiaux, discours prononcé le 13 juin 2006, au Conseil Régional d'Ile de France lors des « Premières rencontres Rhône Alpes de la démocratie participative en France et en Europe »

²⁹⁰ Ion, J., « Individualisation et Engagement public » in Corcuff, P., Ion, J., de Singly, F., 2005, *Politiques de l'individualisme, entre sociologie et philosophie*, Paris, éditions Textuel, Collection la Discorde, pp 88-112, p 96

II. Pluralité des modalités discursives à l'oeuvre

Cette partie a pour intention de rendre compte de la pluralité des modalités discursives à l'œuvre dans la conférence de citoyens, qui se répondent, se combinent ou parfois entrent en tension, mais relèvent toujours d'un apprentissage collectif de la discussion publique et de la relation à autrui.

Cartographier ces différentes modalités discursives, évoquées précédemment au détour de mises en perspectives des paroles des acteurs, implique de les catégoriser. Les conceptualiser à l'aide d'outils théoriques nous aide à nous écarter d'une sociologie trop spontanéiste, en déconstruisant les enjeux, la portée et les limites des prises de parole publique rencontrées. Pour autant, ce travail de recherche résultant de la volonté de rendre la pluralité des registres d'échange pour restituer le caractère vivant du dispositif, ne saurait se satisfaire d'une désincarnation abstraite et réductrice. Cela oblige à **se distancier d'approches épistémologiques dominantes qui, en circonscrivant notre analyse dans la mise à l'épreuve des faits d'un idéal-type, nous rendraient aveugles à d'autres modes de relation discursive entre les acteurs.**

La théorie de la délibération est un puissant stimulant intellectuel pour concevoir un espace public délibératif de qualité caractérisé par l'échange public et raisonné d'arguments en vue du bien commun. Ses penseurs²⁹¹ sont engagés dans l'élaboration d'une théorie normative de la démocratie dans laquelle le moment central de l'action démocratique repose dans la délibération des choix publics, c'est-à-dire, dans l'esprit aristotélicien, le processus de formation de la volonté, le moment qui précède le choix et dans lequel l'individu s'interroge sur différentes solutions avant de se déterminer pour l'une d'entre elles. Ce courant fort de la philosophie politique anglo-saxonne cherche à ancrer la démocratie sur un principe (*la délibération*), en opposition à d'autres visions de la démocratie, notamment néocorporatistes ou basées sur l'analyse stratégique, centrées sur la confrontation d'intérêts pluriels départagés par les urnes. Si certaines procédures sont pensées pour mettre en œuvre une délibération – c'est le cas de la conférence de citoyens-, celle-ci a-t-elle vraiment lieu en pratique ? Coexiste

²⁹¹Notamment Habermas, J., 1987 (1981), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, L'espace du Politique ; Rawls, J., 1999 (1971), *A theory of Justice*, London, Belknap press ; Cohen, J., « An epistemic Conception of Democracy », *Ethics*, vol 97, 1986, pp26-38 ; Gutman, A., Thompson, D., « Why Deliberative Democracy is Different », *Social Philosophy and Policy*, vol 17, 2000, pp 161-180.

t-elle avec d'autres types d'échanges moins rationnels ou moins égalitaires ? Julien Talpin, doctorant en science politique, qui comme de nombreux chercheurs²⁹², met en regard ses observations avec la théorie de la délibération, rappelle que le rapprochement entre la prise de parole en public par les participants et la délibération comme théorie de la démocratie ne va pas de soi : « ce rapprochement entre le nouveau paradigme démocratique dominant et les pratiques discursives de certains dispositifs participatifs fait-il sens d'un point de vue scientifique ?²⁹³. » Pourtant cette mise à l'épreuve de la théorie délibérative par des dispositifs concrets s'avère fréquente, justement du fait que c'est actuellement le paradigme dominant chez les chercheurs engagés du côté de la démocratie participative et chez nombre de praticiens : « ainsi les entrepreneurs de la participation citoyenne sont-ils nourris par la littérature théorique et philosophique sur la délibération, et les philosophes de la délibération s'inspirent et promeuvent des expériences concrètes de participation citoyenne »²⁹⁴

Etudier les pratiques discursives dans les dispositifs participatifs à la seule aune de la délibération démocratique s'avère décevant tant les échanges de type délibératif – fondés sur des arguments rationnels, vérifiables et authentiques – sont rares. Ainsi Julien Talpin note-t-il à propos des séquences discursives qu'il a observé à Rome, Séville et Morsang sur Orge : « l'usage stratégique et polémique de la parole publique, en vue de la promotion d'intérêts personnels, est souvent la routine des dispositifs participatifs, bien plus que l'argumentation ou la délibération »²⁹⁵. Stéphanie Wojcik, dans son analyse de forums électroniques municipaux, abonde dans le même sens puisqu'elle estime que le forum électronique donne une visibilité aux tensions existant dans l'espace local et fonctionne comme un lieu nettement conflictuel s'apparentant plus à un espace de dénonciation que de construction commune. Par ailleurs, il ne modifie pas les rapports de force entre le public et les dirigeants et donc ne permet pas un échange symétrique d'arguments. Bien qu'inscrivant son analyse dans la perspective de la théorie de la délibération, elle conclue à un « fossé abyssal séparant les pratiques délibératives de la théorie »²⁹⁶.

Pourquoi alors continuer à s'y référer ? Parce que justement, cela permet d'envisager un horizon d'attente de ce que devrait permettre de réaliser les dispositifs de mise en discussion

²⁹² Dans le numéro de Politix consacré aux Dispositifs participatifs, toutes les contributions font référence à cette théorie.

²⁹³ Talpin, J., « De la prise de la parole en public à la délibération. Les voies difficiles de l'argumentation au sein des dispositifs participatifs », communication lors de la Journée d'études franco-allemande *Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?*, 27 février 2006p 2

²⁹⁴ Talpin, J., *ibid*, p 2

²⁹⁵ Talpin, J., *ibid*, p7

²⁹⁶ Wojcik, S., communication, colloque DEL, « Démocratie et dispositifs électroniques : regards sur la décision, la délibération et le militantisme », Paris 7 décembre 2005, p 7

des choix publics. D'autre part, certains aspects chers aux penseurs de la délibération se réalisent en pratique, et justifient pleinement l'usage de cet outil conceptuel, dès lors qu'il n'est plus utilisé de manière exclusive dans une sorte de dogmatisme autiste.

D'autres approches théoriques peuvent de la même manière être discutées, et mises en balance. Ainsi de nombreuses analyses basées sur des données empiriques relèvent l'inégal accès de la population à l'espace public et à la prise de parole publique, du fait de ressources langagières et d'une maîtrise de la grammaire publique inégale. « La concurrence des jeux de langage et la colonisation exercée par les codes linguistiques sur le monde vécu »²⁹⁷ est-elle inéluctable ? Et les dispositifs, du fait de l'asymétrie des statuts des acteurs et de leur inégale capacité à peser sur la décision, sont-ils uniquement des lieux de reproduction des rapports politiques et sociaux de la domination ? La sociologie critique en concevant uniquement les dispositifs participatifs comme des lieux d'étouffement de la contestation et de renforcement de l'autorité de l'élus par l'usage de techniques managériales de gestion des conflits sociaux²⁹⁸ constitue un prisme réducteur. Pour autant, **la sociologie critique** constitue un garde fou efficace pour ne pas négliger les rapports de force – notamment d'autorité et de domination – qui se jouent dans les dispositifs participatifs, si tant est que le regard vigilant ne se sclérose pas au point de ne plus voir les reconfigurations possibles des rapports entre les acteurs et l'évolution potentielle des rapports de force. En ce qui concerne **l'analyse stratégique**, que nous avons amplement mobilisé jusque là pour décrire les jeux des acteurs et notamment la construction du positionnement du groupe, il s'agit là aussi d'un outil heuristique puissant mais que nous n'adoptons pas comme point de vue analytique principal. Nous ne réduisons pas les rapports sociaux à la stratégie et au calcul. Nous avons d'ailleurs précédemment décrit la stratégie collective (et non pas les stratégies individuelles) du groupe pour être reconnu dans sa compétence et sa légitimité par le commanditaire et le comité de pilotage, comme une construction collective dans un ajustement constant à des cadrages/ débordements, et non pas comme une manière de maximiser son pouvoir au détriment d'autres acteurs. La notion de stratégie telle que nous l'utilisons ici est plutôt à rapprocher de la notion d'intérêt des agents

²⁹⁷ Hansotte, M- J., 2002, *Les intelligences citoyennes : paroles humaines, cités humaines : méthodologie de l'espace public et social civil*, Bruxelles, De Boeck Université, collection les intelligences citoyennes, p 185

²⁹⁸ Voir au sujet des différentes approches sociologiques sur la participation et la délibération : Blondiaux, L., Sintomer, Y., « l'impératif délibératif » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, p 17 à 35

au sein d'un champ, pour y conserver ou acquérir une place, telle que la manie Pierre Bourdieu²⁹⁹.

Après cette exposition de la pertinence de différents approches épistémologiques et de leurs angles aveugles pour rendre compte de la pluralité des échanges à l'œuvre dans la conférence de citoyens, nous allons à présent les mobiliser pour rendre compte de comment se combinent des différentes manières de se parler, de s'invectiver et de peut-être construire ensemble une réflexion collective.

Pour caractériser ces différents modes de prise de parole dans la conférence de citoyens, je ferais notamment référence à un ouvrage de Marie José Hansotte, enseignante-chercheuse en philosophie, sur les intelligences citoyennes³⁰⁰ qui me paraît aider à comprendre les articulations possibles entre des modes d'argumentation différents. Le **concept d'intelligences citoyennes** développé par l'auteur vise à saisir la pluralité des pratiques discursives des citoyens dans l'espace public, le sous-titre de son ouvrage image d'ailleurs son positionnement : « comment se prend et s'invente la parole collective ». Dans une approche transdisciplinaire empruntant à la sociologie, à la psychologie, à la philosophie politique et à la linguistique, elle tente de caractériser les manières dont les citoyens énoncent leurs exigences, leurs analyses et leur refus dans l'espace public. Elle distingue quatre types d'intelligences citoyennes c'est-à-dire quatre modes d'énonciation : *l'intelligence argumentative* qui renvoie à l'exercice de la raison pratique dans un espace de délibération, *l'intelligence narrative*, *l'intelligence prescriptive* et *l'intelligence déconstructive* qui remet en question le code dominant. Nous verrons de quelle manière ces concepts sont de nature à éclairer le fonctionnement et la spécificité des prises de parole dans la conférence de citoyens.

Nous allons d'abord discuter des deux principales modalités discursives repérées : d'une part la mise en œuvre d'une « intelligence argumentative » visant à l'exploration du monde commun à la recherche d'un consensus ou du moins de principes d'accord et d'autre part, faisant pendant à la délibération basée sur l'usage de la raison pratique, « une intelligence narrative » partant du vécu des personnes, et qui en autorisant dans le témoignage l'expression de l'émotion voire du pathos, vise à une reconnaissance intersubjective entre les acteurs.

²⁹⁹ Bourdieu, P., 1987, « L'intérêt du sociologue », in *Choses dites*, Paris, les éditions de Minuit, Le sens Commun, p 124-132.

³⁰⁰ Hansotte, M-J., 2002, *Les intelligences citoyennes : paroles humaines, cités humaines : méthodologie de l'espace public et social civil*, Bruxelles, De Boeck Université, collection Les intelligences citoyennes.

La prépondérance de ces deux registres discursifs découle du fait que la procédure et les techniques d'animation les ont favorisés ; l'agencement socio-technique a conduit à les rendre légitimes comme modes d'expression, comme nous l'avons vu dans le chapitre 2 et dans le début de ce chapitre. Ces deux registres – délibération et témoignage- tendent à produire, comme c'est d'ailleurs visible dans la déclaration, un avis du groupe argumenté, mesuré et appelant à la coopération entre citoyens, élus et experts.

Pour autant, d'autres forces, minoritaires, sont repérables dans les échanges et dans la mise en scène de ceux-ci, l'une dans le sens d'une domestication du débat et l'autre dans le sens d'une exacerbation des conflits.

1. D'une délibération sur les enjeux de la mobilité à l'émergence d'une « intelligence argumentative »

Certes, le modèle habermassien d'un espace public où des interlocuteurs libres et égaux échangent sans autre contrainte que la force du meilleur argument se heurte aux rapports sociaux concrets à l'œuvre au sein des dispositifs participatifs. Les instances participatives mises en œuvre de manière verticale par des autorités publiques ne permettent pas totalement « l'autonomisation d'un espace public, fondé sur une rationalité communicationnelle, et qui s'instaure en critique des contraintes systémiques³⁰¹ ».

La conférence de citoyens de l'AET, si elle ne fonctionne pas uniquement comme une parfaite mise en œuvre procédurale des principes de démocratie délibérative, remplit néanmoins certaines caractéristiques recherchées par les théoriciens de la délibération : une évolution des opinions individuelles et la montée en généralité débouchant sur un consensus relatif.

³⁰¹ Hansotte, M- J., 2002, *op.cit.*, p 91

Confrontation des points de vue et évolution des opinions individuelles

Les conférences de citoyens exposent les participants à des points de vue différents, entre eux et dans l'échange avec les intervenants. Ceci rencontre fortement notre imaginaire sur la démocratie athénienne originelle, comme l'a montré l'analyse des représentations des participants sur le processus³⁰². C'est un des premiers points qui a retenu l'attention de Matthieu Calame, qui a réalisé une étude sur les conférences de citoyens, pour la Fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme³⁰³ :

« On retrouve la confrontation des points de vue qui est au cœur de la démocratie athénienne, où tout le monde a le même statut, une idée d'égalité, de dialogue entre pair. La Conférence de citoyens, c'est la quintessence de la politique, c'est retrouver un idéal d'agora. Il y règne un principe de neutralité relative liée au fait qu'on ne connaît pas tout de l'histoire des autres participants, chacun livre ce qu'il veut de lui. » (Matthieu Calame, entretien 17 mai 2004)

Il établit d'ailleurs un parallèle fort entre les conférences de citoyens et les jurys d'assises

L'idéal délibératif démocratique repose sur l'idée que les préférences et valeurs peuvent être transformées et notamment que les préférences politiques initiales peuvent se muer en jugements éthiques³⁰⁴, dans les procédures mises en place.

Cette transmutation est rendue possible par la mise en présence de points de vue différents, au sein d'un groupe diversifié, et par la rencontre avec des acteurs incarnant une rationalité différente. Il y a donc la mise en place d'un dialogue qui vise à la compréhension mutuelle et fait évoluer les perceptions des participants. Les participants de la conférence de citoyens ont évoqué l'importance de la rencontre avec des habitants d'autres villes, voire de leur ville, au mode de vie et aux contraintes si différentes³⁰⁵. **C'est aussi la rencontre entre plusieurs « langages » différents qui enrichit la perception des individus réunis.** Ainsi Sandrine Rui distingue quatre langages³⁰⁶ employés par les acteurs, suivant les situations et les interlocuteurs : le langage de la volonté, le langage de l'intérêt, le langage de la connaissance

³⁰² Voir le développement à ce sujet p 204 et suivantes.

³⁰³ La fondation Charles Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme a pour but statutaire de financer, par l'action de dons ou de prêts des recherches et actions qui concourent, de manière significative et innovante, aux progrès des hommes par la science et le développement social. Elle travaille sur les « approches citoyennes de la sciences et de la technologie ». C'est à ce titre que Matthieu Calame, responsable des programmes, petit-fils de l'exécutrice testamentaire de Monsieur Mayer, ingénieur agronome de formation, s'est intéressé aux conférences de consensus. Il a écrit des articles à ce sujet sur le site de la fondation (www.fph.ch), notamment, Matthieu Calame, Fiche Bip 171, « Les conférences de citoyens sont elles compatibles avec la démocratie ? », www.fph.ch

³⁰⁴ Smith, G., Wales, C., « Toward deliberative institutions : lessons from citizens'juries », ECPR Workshop, 1999.

³⁰⁵ Voir chapitre 3, section 2

³⁰⁶ Rui, S., 2004, *op.cit.*, p 67

et le langage de la reconnaissance. Les élus tendent à mobiliser essentiellement **le langage de la volonté**, en tant que représentants du peuple donc seuls habilités à incarner l'intérêt général.

Les élus « tranchent » : illustration du langage de la volonté

« Mais je ne vous cache pas qu'il a fallu voter. Après la concertation, on a voté (le conseil municipal) : c'était notre décision politique. Je vais être un peu jacobin. La concertation a ses limites. A un moment il faut trancher »
(verbatim Maire de la ville hôte 2, rencontre avec le groupe lors de la session 2)

Les spécialistes parlent plutôt **le langage de la connaissance**, puisqu'ils mobilisent leurs savoirs pour dire le vrai, dans une rationalité cognitive, pour organiser le dévoilement de la réalité. Voici le programme que se donne pour son intervention le sociologue intervenant lors de la session 1, celui de montrer le caractère subjectif de la perception du temps de déplacement :

Rompre avec la perception spontanée : illustration du langage de la connaissance

« Les temps ne sont pas perçus de façon objective : les temps en TC sont souvent surévalués parce qu'on s'ennuie, on est debout et surtout à cause de l'attente qui génère du stress. Les temps en voiture sont perçus plus courts aussi parce qu'on ne compte pas le temps passé à se stationner. Est-ce que les usagers sont rationnels dans leur choix du mode de transport au niveau du temps, notamment si celui-ci est équivalent ? »
(intervenant 2, session 1, extrait du compte rendu)

L'exposition à ces langages amène les participants à faire évoluer leurs représentations initiales sur la mobilité, liée à leurs expériences propres, en enrichissant les chaînes causales à leur disposition. Ce point renvoie à une dimension essentielle pour les tenants de la théorie de la délibération. Cette théorie s'est en effet développée en réaction à la théorie du choix rationnel, qui offre une conception de l'Homo Oeconomicus comme un individu rationnel supposé avoir un ensemble cohérent de préférences par rapport aux options qui lui sont ouvertes et hiérarchisant ces options selon le degré auquel elles favorisent ses objectifs. La théorie de la délibération met l'accent sur le fait que les individus ne disposent pas de toutes les informations nécessaires pour faire un choix informé concernant la société et que de plus, les individus ne disposent pas d'un ensemble complet de préférences. **C'est pourquoi, de leur point de vue, la délibération constitue à la fois une procédure d'information et une procédure d'évolution des préférences** : « dans l'échange des arguments au sujet des solutions proposées, les individus découvrent des informations qu'ils n'avaient pas d'abord ; ils apprennent que tel choix aurait telle ou telle conséquence ; et si ces conséquences

contreviennent à l'objectif qu'ils se proposaient de prime abord, ils peuvent être amenés à réviser cet objectif.³⁰⁷ »

Cette évolution des représentations –et donc le bousclement des hiérarchies de préférences- transparaît dans la déclaration du groupe :

« Beaucoup d'entre nous utilisent toujours leur véhicule particulier par choix ou obligation, mais les réflexions que nous avons menées nous ont conduit à nous interroger et à modifier parfois nos habitudes en nous tournant davantage vers la marche, le vélo ou les transport en commun...A l'issue des 3 sessions, il y a eu une évolution globale des mentalités et des pratiques au sein de notre groupe » (extrait déclaration collective)

En cela, la conférence de citoyens a bien débouché sur une mise à distance des revendications particulières, ou du moins une mise en suspens au profit de la recherche d'un intérêt plus large. Nous pouvons y voir l'indice du développement d'**un agir communicationnel**³⁰⁸, au sein du groupe, c'est-à-dire que l'intercompréhension est rendue suffisamment possible pour que l'on cherche à s'entendre avec l'autre, de façon à interpréter ensemble la situation et à s'accorder mutuellement sur la conduite à tenir. L'agir communicationnel est une forme d'agir qui a prévalu au sein du groupe pour permettre que les participants engagent une relation personnelle pour produire une entente sur une situation concrète (ici, la finalité de production d'une déclaration), afin de coordonner consensuellement leurs actions – et leurs dires-, en utilisant leurs capacités de questionnement et d'interprétation afin de s'accorder sur le monde souhaitable.

Une montée en généralité, par l'itération entre rationalité pratique et principes de justice

La recherche d'une universalisation régulatrice

La recherche de montée en généralité est à la base de l'idée de conférence de citoyens. Cette procédure a été imaginée pour construire de l'intérêt général, sur des points où les controverses sont vives ou les intérêts en présence sont en concurrence.

Michel Callon, rencontré pour un entretien à titre d'expert le 28 octobre 2003, positionne clairement l'utilité de la conférence de citoyens dans une fabrication procédurale de l'intérêt général :

« Elle s'appuie sur le postulat qu'il existe un intérêt général qui peut être trouvé si on s'éloigne des intérêts particuliers. En France depuis Rousseau on croit à l'intérêt général : il existe une

³⁰⁷ Manin, B., « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », Le Débat, n° 33, janvier 1985, pp. 72–93, p 82.

³⁰⁸ Habermas, J., 1987 (1981), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, L'espace du Politique.

possibilité d'abandonner les intérêts particuliers pour se placer du côté de l'intérêt collectif s'il y a des procédures qui le rendent possible : par exemple, l'élection constituant le souverain. La première phrase du président de la république en France est de se présenter comme le président de tous les Français. Mais le Président, sur les OGM ou la circulation urbaine, il est sec, il faut trouver d'autres moyens. La conférence de citoyens est une innovation géniale pour constituer de l'intérêt général sur un sujet techniquement circonscrit.

Le grand mérite de la conférence de citoyens est de fabriquer de l'intérêt général, non intéressé. Même s'il y a toujours un bricolage discutable, le panel parvient généralement à adopter un point de vue d'intérêt général. »

Cette visée téléologique de l'intérêt général repose sur une montée en généralité, qui nécessite de s'éloigner de ses préoccupations particulières. L'intérêt général est un horizon d'attentes qui peut s'avérer, de par son fort poids symbolique dans la conception française de la République, écrasant et surplombant et donc inaccessible. Je lui préférerais dans le cas de la conférence de citoyens la **notion d'universalisation s'avère plus modeste et plus vérifiable.** **Il s'agit là de quitter les rives des intérêts individuels pour s'accorder sur conséquences et donc des principes universalisables, c'est-à-dire dans lesquels une grande partie de la population humaine peut se reconnaître avec justesse³⁰⁹.** C'est ce que réalise le groupe de citoyens. Il a d'abord établi une relation entre les pratiques individuelles de déplacements et les coûts collectifs liés au transport. Partant, il a fait alors le choix d'inviter à revoir les comportements de déplacement dans un objectif de durabilité des écosystèmes. Sans entrer dans les solutions concrètes, les citoyens réunis en appellent, en s'appuyant sur les dires des experts et sur les préoccupations des élus rencontrés, à une régulation collective des déplacements. Ils construisent donc un discours basé sur **une universalisation régulatrice** pour reprendre le terme de Marie José Hansotte : « l'universalisation est ici une simple visée faillible qui oblige à redéfinir les attentes et non pas un contenu précis ou définitif, voilà pourquoi on parlera d'une universalisation régulatrice. »³¹⁰

Ce qui est particulièrement remarquable dans cette conférence de citoyens de l'AET, c'est que le travail de montée en généralité se fait grâce à l'usage de la raison pratique, certes, mais celui-ci s'appuie sur les pratiques problématiques mêmes des automobilistes présents. **L'universalisation régulatrice – l'accord sur la mobilité durable- n'est pas basée uniquement sur une argumentation, sur l'adoption rhétorique d'un intérêt supérieur commun mais aussi sur une mise à jour des liens de cause à effet entre pratiques individuelles et impact collectif.** Les participants ont donc mis à jour les chaînes causales reliant individu et collectif en matière de mobilité, en faisant ce chemin de manière expérientielle et réflexive – ce qui diffère des discours d'experts.

³⁰⁹ Voir le développement d'Amartya Sen sur la démocratie comme valeur universelle : SEN Amartya, 2005, *La démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Manuels Payot.

³¹⁰ Hansotte M.J., 2002, *op.cit.*, p 125

« Ce qu'on peut espérer de cette conférence de citoyens, c'est que dans la discussion les panélistes expriment des attentes qui ne se réduisent pas à de l'intérêt individuel.

- Qu'ils établissent une corrélation évidente entre le fait que s'ils ne prennent pas une décision individuelle leur bien être collectif va s'en ressentir.
- Qu'ils fassent le lien entre leur décision individuelle et une détérioration globale d'une situation, que ce lien devienne plus explicite.
- Qu'ils établissent des relations : quand je tourne la clé de contact dans ma voiture, je mets en branle des mécanismes désagréables qui vont me retomber dessus dans un avenir plus ou moins lointain. » (Michel Callon, entretien, 28 octobre 2003)

L'éthique au cœur de la déclaration collective

En mettant au jour cette chaîne invisible entre décision individuelle et effet collectif, cette « chaîne de traduction » qui offre des prises à la politique puisque le groupe fait part à la fois des conditions qui les aideraient à modifier leurs modes de déplacement et des rugosités (j'aime ma voiture, j'ai 5 enfants et pas de modes alternatifs fiables, etc.), le groupe réalise plusieurs éléments importants de la théorie de la délibération.

D'abord parce **l'éthique** occupe une place importante dans leurs échanges et dans la déclaration finale. Habermas subordonne le théorique à l'éthique en défendant la spécificité de la rationalité pratique au regard de la rationalité scientifique : « le bon faire ne se résume pas à la bonne théorie ; les normes pour l'action relèvent d'un ordre hétérogène à l'ordre des connaissances scientifiques. »³¹¹). **Le mode de discussion des dispositifs participatifs est donc centré sur les valeurs, l'éthique, le sens plutôt que sur les outils et les solutions concrètes** (qui restent de l'apanage de la décision dans une gouvernance technocratique). En cela, ce registre discursif bat en brèche la domination technocratique puisque « les valeurs, les conceptions idéologiques, la sensibilité éthique et morale sont les aspects déterminants de la prise de décision, contrairement à ce que défend l'illusion technocratique »³¹²

Vers une définition plus large de l'argumentation

Habermas dans sa conception de l'agir communicationnel, enrichit la notion d'argumentation en y intégrant une dimension subjective, qui n'entame pas pour autant la rationalité des échanges mais qui reconnaît la pluralité des perceptions et des expériences des personnes engagées dans l'échange. Il permet de sortir d'une vision technique de l'argument identifié à une performance oratoire pour repenser l'argumentation

³¹¹ Collectif de Chasseneuil, 2001, *Accompagner des formations ouvertes, les conférences de consensus*, Paris, L'Harmattan, 196 p

³¹² Blanco i Fillola, I., « Les Jurys citoyens en Espagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale ? » in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y. (dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, Recherches, pp 161-178, p 174

dans les termes d'une raison pratique au service des problèmes vécus. C'est ce que Marie José Hansotte appelle « **l'intelligence argumentative** » : « l'intelligence argumentative se distingue de l'argumentation formelle ou persuasive pour partir du monde vécu de chacun, fait de sentiments, de perceptions et d'expériences. »³¹³

Ce faisant, la discussion qui a lieu dans la conférence de citoyens s'apparente bien pour partie à une délibération, à l'intérieur même de l'esprit de chaque participant qui remet en question ses opinions, en pèse le pour et le contre, et entre les participants puisqu'elle permet de relier raisonnement et monde vécu. **C'est en ce sens qu'intelligence argumentative et intelligence narrative fonctionnent d'après notre analyse de manière combinatoire en reliant et en permettant l'itération entre un cadre d'interprétation (la mobilité durable) et le monde vécu.** Nous touchons là la complémentarité des différentes modalités discursives, qui permettent une imbrication fine et complexe de plusieurs niveaux de discours rattachés à un objectif d'exploration partagée du monde commun, d'où le danger de ne se focaliser que sur un seul plan.

2. Le recours au registre du témoignage ou la mise en œuvre de l'intelligence narrative

Les récits du monde vécu

La notion **d'intelligence narrative** nous semble adéquate pour rendre compte de la **seconde modalité discursive prépondérante dans la conférence de citoyens : le recours au témoignage dans l'exploration de la question comme dans la présentation de l'avis collectif.**

Cette modalité d'énonciation est complémentaire de l'argumentation classique (impersonnelle, basée sur l'exposition de données objectivées), en ce que « l'enjeu de l'énonciation démocratique n'est pas seulement de construire une rapport éthique entre

³¹³ Hansotte, M- J., 2002, *op.cit.*, p 105

citoyens, mais aussi d'enrichir une histoire pour faire advenir quelque chose de nouveau. En conséquence il s'agit d'ouvrir à toute la dimension sémantique de l'expérience, pour pouvoir nourrir l'action des citoyens, nourrir leur saisie subjective du politique par la puissance des significations³¹⁴». C'est ici la mise en parole des expériences individuelles, les individus étant considérés comme porteurs collectifs d'une expérience sociale et d'un monde vécu particulier, qui est sollicitée pour fournir de point d'appui à l'échange. Nous avons vu que les techniques d'animation mobilisées dans la conférence de citoyens de l'AET visaient à permettre l'expression forte des opinions et arguments des participants, ce qui s'inscrit plutôt dans la formation d'une intelligence argumentative (par exemple par des questions portant sur les motivations, les compréhensions d'une intervention ou d'une question, les points forts à retenir, etc.) mais aussi à permettre à chacun de raconter ses expériences liées au déplacement, sur le mode du récit et non pas uniquement de la plainte, notamment au travers des exercices « impressionnistes » où les participants rapportaient une anecdote, ou commentaient des photos. Ces moments marquaient l'émergence de l'émotion dans le registre de l'exercice de la raison pratique. Ces moments, en marge de l'échange rationnel d'arguments, ont permis de travailler à la cohésion du groupe, mais aussi de faire apparaître des représentations différentes sur les transports : « le récit est donc dans l'histoire des hommes une ressource importante pour se relier à d'autres humains, faire partager l'adversité, la quête d'une vie bonne et juste, se structurer et donner un sens à sa vie ³¹⁵».

Récits et émotions, quelles places dans l'espace public ?

Ce qui retient notre attention ici est que les récits individuels ne sont pas uniquement constitutifs de temps marginaux dans le processus. Les expériences en matière de déplacement pendant et surtout entre les sessions, et les reports modaux plus ou moins durables qu'elles ont permis, ont joué un rôle important dans la construction du positionnement du groupe. Dans le travail d'élaboration de la déclaration collective, les témoignages individuels de changement ou de non changement de comportement de déplacement servent d'illustration emphatique aux recommandations générales ou plutôt universalisables en faveur d'une mobilité durable. **Le recours au témoignage n'est donc pas seulement utilisé comme un outil de construction de l'avis collectif, tel que Missions**

³¹⁴ Hansotte, M- J., 2002, *op.cit.*, p130

³¹⁵ Hansotte, M-J., 2002, *op.cit.*, p129

Publiques l'avait imaginé initialement en termes d'ingénierie participative, mais bien aussi comme mode de justification de l'avis collectif. Lorsque le groupe hésite sur l'affichage ou non d'exemples personnels dans la déclaration, comme nous l'avons vu dans la section consacrée à l'élaboration de la déclaration citoyenne, ce qui pose problème est bien la légitimité du témoignage dans l'espace public. Ce faisant le processus à l'œuvre dans le groupe nous amène à nous interroger sur les conditions de production d'un sens politique à partir d'expériences multiples et individuelles. Le témoignage, - l'exercice de l'intelligence narrative-, pour être audible, nécessite une transformation dans l'espace public comme instance de médiatisation pour accueillir les récits, les diffuser mais aussi assurer leur potentialisation, c'est-à-dire les rendre utilisables pour les destinataires, qui seront potentiellement touchés, émus, choqués par ces témoignages mais doivent pouvoir les traduire dans leur rationalité. L'émotion dans l'espace public a un statut problématique³¹⁶. Son expression a longtemps été réprimée dans l'espace public, car elle était considérée comme une pulsion antinomique au domaine public. Pour Goffman, elle constitue un indice de la vulnérabilité des personnes dans la vie publique. Nous voyons que ces deux conceptions, bien que très différentes, n'amorcent pas une reconnaissance de l'émotion comme mode de prise de parole fécond dans l'espace public. Ce n'est que récemment que des chercheurs ont commencé à s'intéresser à la manière dont les émotions peuvent être le reflet d'une rationalité sociale, en ce que leur exposition ou leur expression, correspond à une logique sociale des affects et à une forme nouvelle de prise de parole en public, encouragée par les médias (talk shows, reality shows, sondages), basée sur le régime de l'opinion, et qui s'avère moins discriminante socialement. En effet, parler en son nom propre, de son vécu, ne demande pas de disposer *d'une aisance en public* liée à un habitus de prise de parole public et de discussion des enjeux collectifs. Les dispositifs médiatiques faisant la part belle aux témoignages promeuvent ainsi des régimes de prise de parole en public, illégitimes il y a peu, moins excluant et moins sélectifs, « régimes qui emploient de préférence les compétences les mieux partagées et n'exigent pas des intervenants une affiliation à des institutions ou des réseaux longs ³¹⁷ ».

³¹⁶ Paperman, P., « Les émotions et l'espace public », *Les espaces publics*, Quaderni, 18, 1992, pp 93-108

³¹⁷ Cardon, D., Heurtin, J-P., Lemieux, C., 1995, *op.cit.*, p 17.

L'irruption du sujet concret dans l'espace public, à travers le témoignage

La valeur et l'usage du témoignage sont donc problématiques, ils questionnent les canaux classiques de communication de l'action publique, basés sur un modèle rationnel et bureaucratique privilégiant la communication neutre et impersonnelle, qui irait même jusqu'à nier les témoignages individuels : « refouler les histoires collectives des citoyens du monde, c'est là une des principales modalités de la colonisation du monde vécu³¹⁸ ». Jacques Ion décrit le processus historique de promotion d'un idéal d'un individu abstrait, détaché de ses appartenances, dans la République française tant dans la tradition libérale républicaine qui craint les corps constitués et « met la liberté et le libre arbitre au centre de la vie publique, tout en faisant de la démocratie représentative le lieu indépassable où peut s'exprimer l'intérêt général »³¹⁹ et que dans les traditions socialistes et marxistes qui valorisent l'action en commun et les libertés collectives. Les institutions sont-elles prêtes à prendre en compte les témoignages individuels ? Pour plusieurs auteurs, les institutions s'ouvriraient – ou du moins devraient s'ouvrir à une reconnaissance progressive des individus comme sujet : « la nouveauté est que, au rebours de l'ancienne règle qui voulait qu'on se dépouille de ses particularités privées pour entrer dans l'espace public, c'est au titre de son identité privée qu'on entend compter dans l'espace public »³²⁰.

D'autres auteurs, comme Bernard Manin, se montrent plus circonspects sur la valeur politique du témoignage : « Il y a sans doute une valeur et quelque chose de désirable dans le fait de donner aux individus la possibilité de présenter leur point de vue, de dire leur situation et de faire entendre leur voix. Mais quelque soit la valeur de cette écoute, je ne vois pas qu'il y a là une procédure pour produire de l'accord et des décisions communes³²¹ ». De nombreuses critiques portent sur l'irruption du privé dans les affaires publiques par le recours au témoignage dans l'espace public : Richard Sennett parle dès 1974 de tyrannie de l'intimité, cet affaiblissement de la séparation public / privé est perçue comme dangereuse : « le domaine public, monde commun, nous rassemble mais aussi nous empêche pour ainsi dire de tomber les uns sur les autres »³²². Yves Chevalier est encore plus virulent face à cette évolution des

³¹⁸ Hansotte, M-J., 2002, *op.cit.*, p129

³¹⁹ Ion, J., « Individualisation et Engagement public » in Corcuff, P., Ion, J., de Singly, F., 2005, *Politiques de l'individualisme, entre sociologie et philosophie*, Paris, éditions Textuel, Collection la Discorde, pp 88-112, p 91

³²⁰ Gauchet, M., 2001 (1998), *La Religion dans la démocratie*, Paris, Gallimard, Folio Essais

³²¹ « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine. Introduction, généalogie et éléments critiques. Entretien avec Bernard Manin » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, pp 37-55, p 50

³²² Arendt, H., 1983, *Condition de l'homme moderne*, Paris, Pocket Calmann Lévy, coll Agora, p 92

modes d'énonciation dans l'espace public : « Telle est la démocratie instrumentalisée : chaque individu peut s'exprimer devant tous et avoir le sentiment qu'il appartient à une communauté. Les distances sociales, spatiales, psychologiques et temporelles sont abolies, la communication sociale peut enfin s'exercer. (...) Or de quoi l'espace public démocratique républicain est-il fait : distance, délibération, délégation , légitimité, autorité, a-temporalité, c'est-à-dire tout l'opposé de la collection des volontés individuelles égrenées ou agrégées par la volonté des médias de masse . »³²³

La reconnaissance de la valeur heuristique et axiologique du témoignage entraîne t-elle par ailleurs la dissolution ou la dévalorisation dans l'espace public des autres modalités discursives ?

« Loin d'opposer vie privée et vie publique, il faut comprendre que tout ce qui renforce le sujet individuel ou collectif contribue directement à maintenir et à vivifier la démocratie. On croyait autrefois qu'il fallait sacrifier ses intérêts personnels pour être un bon citoyen c'est presque le contraire qu'il faut dire aujourd'hui »³²⁴. **Tout comme le suggère Alain Touraine, il nous semble au contraire qu'il s'agit d'un enrichissement de l'espace public que de pouvoir y accepter des modalités distinctes d'énonciation. Le défi – et l'intérêt principal – reposent sur leur articulation.**

Mise en avant du « je » et stratégie discursive

La mise en avant du « je » est notamment importante dans certaines stratégies militantes d'associations, par exemple, dans le cas de malades ou de « sans droits », dont l'exposition de l'identité propre et de la trajectoire personnelle est de nature à émouvoir et à marquer l'opinion publique : « alors que le militantisme a longtemps signifié renoncement, voire sacrifice de sa propre individualité, au profit de l'expression collective, la subjectivité peut aujourd'hui s'exprimer sans détour dans l'espace public, traditionnellement défini comme étranger au privé.(...) l'extériorisation des sentiments, des émotions n'y est plus interdite. »³²⁵ Dans les procédures participatives, cette intrusion du « je » est sollicitée et encadrée, puisque les expériences et savoirs singuliers des habitants qui sont conviés. Ce point fut amplement

³²³ Chevalier, Y., 1999, *L' « expert » à la télévision. Traditions électives et légitimité médiatique*, Paris, CNRS Editions, CNRS communication, p 119

³²⁴ Touraine, A., 1994, *Qu'est ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard p 210

³²⁵ Ion, J., 2005, *op.cit.*, p 100.

discuté lors de la Journée d'études franco-allemande à l'IRESO le 27 février 2006 sur le thème « Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ? ». Yves Sintomer³²⁶ y détailla les différents savoirs citoyens mobilisables liés à l'usage de la raison ordinaire (bon sens, sens pratique, sens manuel) ou à une expertise citoyenne basée sur des savoirs, connaissances et angles de vue propres aux citoyens. Cécile Cuny insista sur la mobilisation des savoirs locaux par les municipalités au sein de conseils de quartier permettant aux habitants de se prévaloir d'une « autorité de l'expérience »³²⁷ Parfois les habitants optaient pour la stratégie inverse, en mettant en avant leur « vertu de citoyen », c'est-à-dire celle de l'individu abstrait et profane et non pas leurs connaissances propres du terrain. **Nous voudrions insister sur ce paradoxe qui pousse tantôt les citoyens à vouloir être reconnus dans leur capacité à se détacher de leur intérêt propre et à contribuer ainsi à une définition de l'intérêt général et tantôt à vouloir être reconnus dans leur contribution singulière à une compréhension plus fine du monde vécu.** Selon moi, ce paradoxe repose sur le fait que la reconnaissance de la parole du citoyen ne va pas de soi. Nous avons vu que le positionnement du groupe résulte non seulement d'une maturation du collectif et d'une évolution des opinions, mais aussi d'une stratégie adaptative au champ de compétence et de légitimité sur lequel le groupe a été reconnu au cours des cadrages / débordements successifs. **Parler à la première personne du singulier, ou dans un « nous » représentant le groupe de citoyens vise à la fois à obtenir un droit de cité** « au double sens du terme ; c'est-à-dire, d'une part droit d'être nommés, appelés et ainsi reconnus hors de tout processus de sujétion, et d'autre part droit de participer aux affaires publiques »³²⁸ et donc une reconnaissance, tout en reconnaissant la légitimité des décideurs à incarner le langage de la volonté et aux techniciens et experts à exercer le monopole du langage de la connaissance. Le registre du témoignage permet à la fois de ne pas remettre en question la double délégation, de qualifier l'apport singulier du groupe en liant des récits individuels en évolution (les participants font part de comment ils ont revu leurs modes de déplacement depuis le début du processus) mais aussi d'acter une évolution nécessaire des modalités de l'action publique : le « surgissement des individus concrets » n'est pas tant une remise en question du fonctionnement de la démocratie qu'une tentative de construction d'une justice sociale élaborée dans les faits plutôt que dans les principes.

³²⁶ Sintomer, Y., « Du savoir d'usage au métier de citoyen », communication lors de la Journée d'études franco-allemande *Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?*, 27 février 2006

³²⁷ Cuny Cécile, « « Savoir local », « vertu du citoyen » et participation dans un secteur de grands ensembles de l'Est Berlin », communication lors de la Journée d'études franco-allemande *Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?*, 27 février 2006

³²⁸ Ion, J., 2005, *op.cit.*, p 103

Un citoyen dialogique à la recherche de reconnaissance

Dans la conférence de citoyens, la modalisation du discours, par l'usage du « je » (mon expérience propre que je mets en avant), du « nous » (tantôt le groupe de citoyens, tantôt par métonymie l'ensemble des citoyens), et du « vous » n'est pas uniquement stratégique. Il y aurait un danger à n'y voir qu'intérêt et calcul. Il s'y exprime aussi une exigence de reconnaissance mutuelle, sorte d'« intérêt désintéressé³²⁹ » pour la participation à la vie publique, que la procédure de conférence de citoyens, par son aspect dialogique a permis de toucher. Cette notion de reconnaissance est à la base de la théorie de la délibération puisque Habermas dans la théorie de l'agir communicationnel pose la nécessité d'une reconnaissance réciproque des locuteurs comme sujets des actes de paroles. Les actes de paroles sont des activités spécifiques par lesquelles un sens se construit, des acteurs se définissent réciproquement et qui possèdent leurs conditions propres de succès et d'échec. Or pour pouvoir être des locuteurs égaux, ou du moins le moins asymétriques possibles, les participants doivent d'être reconnus comme acteur légitime de l'échange. Et cette recherche de reconnaissance, comme sujets individuels et comme sujet collectif, entretient une dimension dialectique avec des formes d'échanges rationnels, le langage de la reconnaissance, pour reprendre la typologie de Sandrine Rui est au cœur des échanges, grâce à la mise en relief des témoignages, de l'émotion voire de la dramatisation du discours. Ainsi en matière de rhétorique, Aristote distingue l'*ethos* (image que l'orateur donne de lui à son public, ses titres et autres gages de sérieux), dont nous pourrions dire qu'il est le fruit de la mobilisation de l'intelligence argumentative, et le *pathos* (les sentiments qu'il compte provoquer par son discours) qui est poursuivi par une dramatisation des arguments et le recours à certains témoignages :

« Il y a 40 ans, Georges Pompidou, alors Premier Ministre, disait : « il faut adapter la ville à l'automobile ».

Or, à ce jour les villes sont asphyxiées et notre santé se dégrade.

Alors changeons de cap !... » (extrait de la déclaration collective, p 4)

« Emeline habite dans la campagne autour de La Roche-sur-Yon. Mère de cinq enfants, elle aurait aimé modifier ses habitudes mais n'a pas pu. C'est déjà difficile d'accompagner ses enfants respectivement en maternelle, en primaire, en collège, en lycée et à la faculté, mais le faire en transports en commun est un véritable casse-tête surtout quand le ramassage scolaire n'est pas très au point, en zone rurale. La voiture reste moins chère et offre plus d'autonomie... même s'il faut faire la « maman- taxi » ! » (extrait de la déclaration collective, p 4)

³²⁹ Je m'inscris ici dans l'idée qu'il serait réducteur d'inscrire toute action humaine dans la recherche d'un intérêt, même si il est toujours possible de déceler un intérêt caché. Voir à ce sujet Hirschman A., Cardon, D., Herutin, J.P., Lemieux, C., *Vertus et limites de la prise de parole en public. Entretien avec Albert Hirschman*, Politix, 1995, volume 8, n°31, p 20-29

Le recours au *pathos* dans la déclaration collective est une manière de sortir des hiérarchies sociales et de la grammaire de la vie publique en mettant en avant le caractère commun et universalisable des préoccupations des participants. Le témoignage, quand il s'inscrit comme c'est le cas ici, dans un cadre interprétatif large est **l'affirmation d'une identité politique de type dialogique, en invitant à partager les récits du monde vécu pour en déduire des principes d'action juste**. Les participants de la conférence de citoyens demandent aussi à mieux connaître le monde vécu des décideurs notamment quand ils demandent à chaque élu rencontré au cours des trois sessions comment il se déplace³³⁰.

Cette attente d'exemplarité replace à la fois l'élu sur le même plan que ses représentés – celui d'usager des modes de déplacement et, dans le même temps, sacralise l'élu comme modèle : quand le maire adjoint de la ville hôte de la session 3 raconte ainsi qu'il n'a pas de voiture et se déplace en vélo et en transports en commun, les participants louent tous sa cohérence :

« L'adéquation entre son action d'élu et son comportement de citoyen » (extrait compte rendu session 3)

« Il existe deux types d'élus : ceux qui sont sur la même longueur d'ondes que les citoyens actifs, comme cet adjoint, et ceux qui sont sur la défensive et qu'il va falloir convaincre de l'intérêt de la démocratie participative à laquelle se rattache cette conférence de citoyens (extrait compte rendu session 3)

Ce n'est pas tant les arguments rationnels utilisés par cet adjoint qui ont marqué le groupe que son témoignage comme individu élu cela accrédite l'idée que le récit peut être le creuset d'un respect à l'égard des figures emblématiques, de conduites, de valeurs, de partage des rôles.

Le langage de la reconnaissance, au travers de témoignage, du recours fréquent au « je » et au « nous » incarné visent à une reconnaissance intersubjective et réciproque de la légitimité des différents acteurs, et de leur coopération possible :

« Savoir, c'est déjà pouvoir agir sur les comportements, les problèmes humains devant passer avant les intérêts économiques et financiers.

La sensibilisation et la prise de conscience de la population passent par un dialogue entre celle-ci et les élus; nous vous proposons de réfléchir ensemble et autrement sur ce sujet. » (extrait de la déclaration collective, p 6)

Ce positionnement en citoyen dialogique est bien une posture construite résultant des tensions existant entre les différents langages, expériences, modes de connaissances du monde vécu.

Ce sont ces tensions mais aussi les formes d'atténuation du débat qui méritent à présent d'être élucidés.

³³⁰ Voir page 199

3. Des tendances à la domestication du débat

L'intelligence argumentative et l'intelligence narrative sont les deux formes d'échange et d'expression les plus repérables dans les séquences discursives et dans la déclaration collective. Ce sont aussi celles qui sont rendues possibles et souhaitables dans cette procédure de conférence de citoyens.

Toutefois, ces deux registres discursifs n'épuisent pas la polymorphie des échanges entre les acteurs. D'autres modalités discursives ou de communication non verbale s'écartent notablement d'un idéal délibératif ou de recherche de la reconnaissance. **Nous allons voir deux grandes tendances, l'une allant plutôt dans le sens d'une domestication du débat, l'autre vers une exacerbation des conflits entre les acteurs, qui bien que reflétant des directions opposées sont toutes deux révélatrices des rapports sociaux entre les acteurs.**

Parler de tendance à la stérilisation du débat revient à s'intéresser à la manière dont les différents acteurs agissent pour rendre le débat à l'œuvre dans la conférence de citoyens policé, consensuel, bref, pour le domestiquer et en garantir l'innocuité. Deux grandes catégories d'opération travaillent au contrôle fort du processus, la recherche de consensus et une performance forte du dispositif pour mettre en scène une « illusion participative ».

La recherche de consensus au risque du conformisme ?

Si la méthode a changé de nom pour s'adapter à la susceptibilité française, n'oublions pas pour autant que la conférence de citoyens est avant tout une conférence de consensus. Le consensus final sur la question posée n'y est pas recherché à tout crin, comme dans la conférence de consensus médical. Néanmoins, le dispositif doit déboucher sur la production d'un avis collectif argumenté et cohérent, donnant à voir un constat stabilisé même s'il est inscrit dans le registre de l'incertitude (le groupe sait qu'il n'est pas représentatif, que son avis n'engage que lui-même s'il a la prétention d'être universalisable, et ignore comment il sera reçu et utilisé et donc comment il s'intégrera au processus de décision).

La recherche d'un consensus n'a jamais été indiquée comme un impératif catégorique au groupe. Cependant, chaque catégorie d'acteurs a néanmoins contribué à construire un consensus relatif autour de la question posée. Le rôle même de l'AET rendait transparent son propre positionnement en faveur de la réduction de l'automobile et

surtout de la promotion des transports publics. Ce positionnement a été amplifié dans le déroulement des échanges par les questions de travail posées par les consultants.

Questions travaillées en sous-groupe lors de la session 1, autour des interventions des deux experts le samedi 4 avril (extrait du compte rendu de la session 1) :

- en quoi je me sens concerné par le développement durable ?
- en quoi ce que je viens d'apprendre m'aide à comprendre l'impact de mes habitudes de déplacements sur l'environnement ?
- pourquoi je ne change pas mes modes de déplacement ? pourquoi je ne prends pas les transports publics ?

Dans la phase de formation, nous avons vu que l'information dispensée au groupe était partielle et partielle. Tous les points de vue sur la mobilité n'ont pas été abordés, il n'y a pas eu de défenseurs de l'automobile par exemple, ni même de représentants de constructeurs automobiles venus présenter les efforts déployés pour produire des modèles moins polluants. Le groupe a donc été fortement sensibilisé à la nécessité de revoir sa mobilité personnelle en y intégrant les exigences liées au développement durable. Assez rapidement le développement durable devient non seulement un cadre d'interprétation accepté par tous mais en vient à constituer la nouvelle « norme de groupe ». Par analogie avec la recherche-action menée par Lewin sur les préférences alimentaires³³¹ des Américains, **nous pouvons donc repérer les étapes de ce travail sur la norme de groupe en matière de déplacements.** L'agencement socio-technique – et plus spécifiquement l'animation- agit d'abord sur une **décristallisation du niveau initial** (la dépendance individuelle à la voiture justifiée par des contraintes et préférences singulières), par **un déplacement** (par l'échange, l'information, et l'expérimentation) et par **la cristallisation de la vie de groupe à un nouveau niveau** : celui de l'adhésion collective à la mobilité durable. Or la nouvelle norme de groupe en ce qu'elle s'avère cohérente avec le positionnement du commanditaire peut prendre l'apparence d'un certain conformisme. En effet, au niveau déclaratif, rares seraient ceux qui se prononceraient contre un principe de responsabilité face aux générations futures. **Le développement durable s'impose comme valeur éthique difficilement contestable.** Au sein du groupe, si opposition il y a à cette adhésion à la nécessité de revoir ses pratiques de déplacement, elle ne se fait pas entendre. Cet effet de conformisme pour ne pas menacer la cohésion du groupe est un classique de la dynamique de groupe : cette tendance au consensus retient les participants d'amener des points de vue provoquant des discussions désagréables. Le coût du conflit au sein d'un groupe est élevé et risque de déboucher sur l'isolement ou la déconsidération de certains membres.

³³¹ Lewin ,K.,1947, in Lévy, A., 1968, *op.cit.*, p 515

L'adhésion au développement durable qui est à la fois une valeur forte et vague, autorisant des interprétations et des applications diverses, serait-elle un effet de la montée en généralité qui permettrait le déploiement de «la force civilisatrice de l'hypocrisie³³²», une déclaration collective d'intention était finalement peu engageante ? C'est une des interprétations possibles des effets des dispositifs délibératifs : la montée en généralité recherchée « permettrait d'atteindre soit un consensus de base sur les principes constitutionnels de la justice et de la démocratie permettant une co-existence pacifique des styles de vie et des opinions, soit pour le moins des « désaccords délibératifs » dans lesquels les citoyens pris dans la discussion seraient tenus par un respect mutuel. »³³³

Il nous faut néanmoins nuancer le portrait fort conformiste que nous dressons ici du groupe. Car son alignement sur la norme du commanditaire n'empêche en rien une adhésion consciente et délibérée à son cadre d'interprétation. Si cela a pour effet de rendre le discours du groupe d'apparence consensuelle puisque celui-ci ne marque pas de rupture franche, cela n'exclut pas d'une part une appropriation personnelle des marges de manœuvre de la mobilité durable, puisque dans les témoignages repris dans la déclaration collective, 2 personnes ont abandonné leur voiture pour le vélo, mais non pas pour le transport public, cible directe de l'AET. Par ailleurs, **cet alignement sur la norme de l'AET n'était pas acquis et est marqué par un consentement éclairé.** Ainsi d'après certains observateurs, l'Office Parlementaire d'Evaluation Scientifique des Choix Techniques n'a pas réussi à convaincre les participants de la conférence de citoyens sur les Organismes Génétiquement Modifiés de l'innocuité des modifications génétiques sur des produits agro-alimentaires. Pourtant, de la même manière que dans la conférence de citoyens de l'AET, les informations portées à la connaissance du groupe ne furent pas représentatives de points de vue contradictoires. Ainsi, «bien que l'idée de consensus ait été perçue comme aberrante, en pratique les discours contradictoires furent délibérément exclus du processus préparatoire »³³⁴.

« Il y avait derrière la volonté de faire adhérer les citoyens aux organismes génétiquement modifiés : ça a été un échec, le panel est libre de son interprétation. Tout comme les jurys, le panel est hors des appareils politiques et hors de l'économie politique. » (Mathieu Calame, 17 mai 2004)

³³² Pour Jon Elster, la délibération permet le déploiement sur les individus d'une « force civilisatrice de l'hypocrisie ». Postulant de l'existence d'une norme sociale contre l'expression des préférences égoïstes en public, ce mécanisme stipule qu'un individu égoïste, à force de s'exprimer d'une façon faussement impartiale, en viendrait à sincèrement adopter ces principes. Elster, J., 2005, « L'usage stratégique de l'argumentation », *Négociations*, n°4, 2005/2, De Boeck Université, pp 59-82.

³³³ Blondiaux, L., Sintomer, Y., « L'impératif délibératif » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, p 17 à 35, p 26

³³⁴ Joly, P.-B., Marris, C., 1999, *op.cit.*, p 116.

Pour autant, l'avis des citoyens sur les O.G.M. fut très mesuré, Claire Marris et Pierre Benoît Joly en résumant la teneur en un « *oui, mais...* » puisque le groupe ne s'oppose pas à la volonté de mise sur le marché des O.G.M par le gouvernement mais propose des mesures d'accompagnement visant à circonscrire cette irruption des O.G.M et la rendre transparente et contrôlable (phase expérimentale, étiquetage, traçabilité).

Cette position médiane, modérée et prudente, en ce qu'elle diffère de notre grille classique de perception de la politique marquée par des oppositions franches et des conflits, c'est-à-dire des postures agonistiques des différents acteurs peut être interprétée comme une tiédeur, un conformisme relatif. Je dirais plutôt que dans une situation d'incertitude forte, le groupe de citoyens, conscient de la fragilité de son mandat mais aussi de sa responsabilité opte pour poser les jalons *d'une éthique prudentielle*, en cela je rejoins le point de vue de Michel Callon sur ce que « fabrique » la procédure de conférence de citoyens :

« Très rapidement, les gens ne se laissent pas manipuler par les experts. Les avis formulés sont sages et pas du tout extrêmes. La procédure fabrique de la compétence, de la sagesse, de la prudence. » (Michel Callon, entretien 28 octobre 2003)

La déclaration collective du groupe laisse à penser que les participants optent non seulement pour l'adoption d'une éthique prudentielle et oeuvrent dans l'optique de rassembler l'ensemble des acteurs dans cette volonté commune de donner corps à la mobilité durable.

« Lors de ces échanges, nous avons pu constater que les élus se penchaient depuis longtemps sur le sujet... et force est de constater qu'ils ne nous ont pas attendu pour prendre des mesures ! » (extrait déclaration collective p 2)

« Nous sommes ici en tant que « citoyens-acteurs » pour vous faire passer un message, à savoir notre envie d'échanger avec vous, élus et techniciens, afin de faire évoluer l'existant dans notre quotidien. » (extrait déclaration collective p 3)

« Cette prise de conscience citoyenne doit se faire en même temps que la prise de conscience des élus qui doivent assumer des choix sociétaux à long terme, qui peuvent mécontenter une partie de leur électorat : car gouverner, c'est prévoir. Il faut réapprendre à vivre ensemble dans le respect des autres et de notre environnement. » (extrait déclaration collective p 7)

Cette posture d'empathie et de reconnaissance de l'autre pour le mobiliser résulte comme nous l'avons vu d'une construction parfois houleuse, entre ceux qui voulaient émettre des jugements sur les élus et les experts et ceux qui voulaient montrer davantage des signes de coopération pour accroître les chances de bonne réception de la déclaration. **Il s'agit plus d'une démarche d'irénisme plus que de conformisme.** L'irénisme désigne l'attitude pacificatrice adoptée entre chrétiens de confessions différentes pour l'exposé et l'étude des problèmes qui les séparent. Le groupe de citoyens opte lui aussi pour une **attitude pacificatrice** entre les différents acteurs de la mobilité pour trouver des leviers donnant envie aux automobilistes de diversifier leurs modes de déplacements.

La recherche d'un consensus est donc marquée par la volonté de rendre le débat constructif, mobilisateur et non pas de mettre l'accent sur les conflits. Ce positionnement est assez étranger à la régulation sociale française davantage marquée par le conflit et des rôles tranchés dans les négociations. **Cette posture irénique domestique sans doute le débat, ce qui lui vaut d'être critiquée et doit attirer la vigilance des chercheurs sur les risques de manipulation et d'imposition de discours d'autorité. Cependant, au regard du cas présent, cette posture irénique apporte au débat une profondeur réflexive, en contrepartie de ce qu'il perd en subversion.**

Le risque le plus fort de stérilisation du débat provient plutôt de la mise en scène de certains échanges.

Cadrage et mise en scène : le spectre d'une gouvernance performative ?

Nous avons largement détaillé comment le mandat et la légitimité du groupe ont été circonscrits par des (re)cadrages successifs. **Cette délimitation de l'espace du débat qui se fait par l'interaction entre les acteurs traduit un rapport de force**, puisque le comité de pilotage et le commanditaire ont finalement la main mise sur le cadre de travail imposé au groupe, même si les règles de procédures sont ouvertes à discussion. Ce rapport de force inégal sur le positionnement de la démarche fait dire à Daniel Cefaï que les dispositifs participatifs « **tentent d'inclure en les contenant**³³⁵ » les citoyens ordinaires dans les processus de proposition et de discussion.

Au-delà de ces cadrages portant sur le contenu, d'autres formes d'interaction révèlent des rapports de force inégaux, ou du moins contribuent à façonner les attentes et impressions des « spectateurs ». Robert Futrell analyse ainsi finement comment dans les débats d'une City Commission, l'équipe municipale tente de maîtriser les impressions des participants et de contrôler le conflit à travers une forme de « mise en scène » de gouvernance concertée alors que l'inclusion des citoyens dans les activités de décision est négligeable. Finalement, « l'interaction est configurée dans des formes qui préservent l'impression d'une prise de décision démocratique »³³⁶. Loin de nous l'idée de considérer la conférence de citoyens de

³³⁵ *Verbatim* recueilli lors de la journée d'études franco allemande, « Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ? », le 27 février 2006

³³⁶ Futrell, R., « La gouvernance performative. Maîtrise des impressions, travail d'équipe et contrôle du conflit dans les débats d'une city commission » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, p 147 à 165, p 161

l'AET comme un exemple de gouvernance performative. Néanmoins l'angle d'analyse de Futrell est pertinent pour caractériser quelques éléments repérables aussi dans le dispositif que nous étudions. La mise en scène de la conférence de citoyens suggère l'égalité : pas de table, chaises disposées en cercle ou en petits ensembles. Cet « **artifice d'égalité**³³⁷ » - qui fait partie intégrante de l'ingénierie de Missions Publiques- éclate d'ailleurs lors de l'accueil du groupe de citoyens à l'Hôtel de Ville de la deuxième ville hôte, dans la salle du conseil municipal, où les élus siègent en rang à une estrade et les citoyens sont assis en contrebas. L'agencement de la salle traduit la distinction hiérarchique et la division sociale entre élus et citoyens, largement euphémisées dans le dispositif d'échanges principal. Cela suscite des propos acerbes des participants :

« L'accueil du maire de Reims : j'avais l'impression d'être dans une salle de cour d'assise ou dans la salle du Trône avec Saint Louis. Je ne dirais pas que j'ai été choquée mais je n'avais jamais vu ça. » (Thérèse, entretien individuel)

Quand l'ordre de la représentation se donne à voir dans les dispositifs participatifs, l'asymétrie de position, trop explicite, devient insupportable pour les participants, qui perdent alors toute illusion de pouvoir peser sur la discussion commune³³⁸. Cette irruption des rapports sociaux habituels marque justement les citoyens car les consultants déploient de nombreux outils pour les minimiser, les contrebalancer et permettre la tenue d'échanges symétriques. Mais cette égalité reste en grande partie formelle. En effet, si les échanges dans le groupe de pairs sont libres, le « script », pour reprendre une des catégories d'analyse de Futrell, reste fortement maîtrisé par les consultants –maîtrise du temps, ventilation des thèmes de travail et questions- et le commanditaire pour ce qui est du cadrage du mandat du groupe. De même, les interventions multiples des consultants pour accueillir les différents intervenants et assurer la progression des échanges a pour effet d'éviter le conflit ou de le réprimer. Nous pouvons donc repérer dans le dispositif étudié des formes de domestication des échanges, par le consultant qui représente le commanditaire, et parfois aussi par le groupe qui cherche à éviter un conflit menaçant sa cohésion. Cette forme de régulation et de neutralisation du débat s'apparente à ce que Yannick Barthe a pu observer à propos des auditions publiques autour de l'enfouissement des déchets nucléaires : « l'inscription de la controverse dans un espace institutionnel a pour corollaire son euphémisation, la procédure

³³⁷ Carrel, M., 2004, *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*, thèse de doctorat, Université Paris 5, p 234

³³⁸ Blondiaux, L., Levêque, S., « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le 20^{ème} arrondissement », in Neveu, C., 1999, *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, Logiques Politiques

discursive qui caractérise les auditions publiques ayant pour effet de « domestiquer », si l'on ose dire, une prise de parole sauvage pour lui substituer une prise de parole autorisée ³³⁹».

4. Des tendances conflictuelles: un espace public critique

L'euphémisation du débat, par la neutralisation des divergences et le déploiement d'artifice d'égalité à certains moments des échanges, répond à la nécessité ressentie par les acteurs de juguler des zones de conflit potentielles ou avérées.

Il nous reste donc à repérer quelques tendances conflictuelles à l'œuvre dans la conférence de citoyens, au sein même d'un espace basé sur la recherche de délibération démocratique. Selon Archon Fung et Erik Olin Wright, le mode de régulation de nos sociétés est basé sur de la gouvernance agonistique, où des contre-pouvoirs organisés (syndicats, associations, lobbys, etc.) affrontent le pouvoir. Ces auteurs s'interrogent sur la mise en relation entre procédures délibératives et procédures agonistiques et sur la manière de faire émerger des contrepouvoirs durables basés sur des principes de gouvernance délibérative. La conférence de citoyens s'apparente à la gouvernance démocratique puisque les différents acteurs travaillent sur l'élaboration de consensus ou du moins d'un cadre d'interprétation commun, dans un certain irénisme construit progressivement. En cela, elle s'écarte des procédures agonistiques qui « accentuent les différences entre les groupes plutôt que ne soulignent les points en communs et du coup engendrent un excès de conflictualité affaiblissant la légitimité du processus de construction des règles et la créativité de la gouvernance³⁴⁰ ». Des tensions de nature agonistiques existent aussi ; elles touchent à la division sociale et plus généralement à la question du pouvoir.

Une première tendance conflictuelle concerne le rapport aux élus. Si la déclaration collective témoigne d'un positionnement irénique par rapport aux élus, nous avons vu que

³³⁹ Barthe, Y., « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, pp 57-78.

³⁴⁰ Fung, A., Wright, E. O., « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative » in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y.,(dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, collection Recherches., pp 49-80.

cette construction fut lente dans le groupe et inégalement appropriée par les différents participants. Quand les artifices d'égalité s'avèrent inopérants, comme dans la deuxième ville hôte lors de la rencontre avec le maire, le positionnement collectif disparaît et le registre de la critique – ici sous la forme de la plainte - refait surface.

Un exemple de repli sur des problèmes individuels

Les panélistes avaient préparé des questions . Faute de les avoir réparties, elles ne sont seront dans l'ensemble pas posées. Alors que les questions posées touchaient les dynamiques de conception des politiques de mobilité, les panélistes qui prendront la parole se cantonneront à poser des questions relatives à leurs propres expériences : Véronique par exemple monopolise un moment la parole pour parler des difficultés de stationnement résidentiel en centre ville qu'elle rencontre à Lyon. Elle interpelle brutalement le maire : « et vous que faites vous pour faciliter le stationnement des résidents ? »

(extrait du carnet de bord, à propos de la session 2)

Ce repli sur les troubles personnels, qui lézarde la façade de l'identité collective du groupe en s'éloignant des enjeux publics que celui-ci est censé explorer, est la réponse à l'asymétrie de relation imposée par les élus du haut de leur estrade, dans cette salle aux ors de la République. En mettant en scène leur pouvoir et leur domination dans un cadre d'échange qui se veut égalitaire, ils s'exposent à la critique et leur légitimité s'en trouve mise à l'épreuve dans l'interaction discursive ou dans seulement dans les esprits – les représentations des participants à l'égard du personnel politique sont très ambivalentes comme nous le verrons dans le chapitre suivant. Ainsi les évaluations collectives du groupe à l'égard des élus sont émaillés d'indices de dévalorisation : le premier maire rencontré est qualifié du prototype d' « homme politique », avec tout le flou et la défiance que cela laisse deviner, le second maire est jugé peu investi pour une mobilité durable (« le Maire ne semble pas investi dans la démarche de l'AET vu son accueil et vu ce qui est fait dans sa ville »), seul le troisième est épargné.

Ce rapport difficile au pouvoir, c'est-à-dire à ceux qui détiennent davantage de pouvoir que les participants, se remarque nettement dans la relation entre les participants et le commanditaire. Dès la première session, les questions posées spontanément sur l'AET révèlent des interrogations des participants sur le rôle de l'AET et l'usage escompté des résultats de la conférence de citoyens :

La méfiance des participants à l'égard de l'AET

[extrait du compte rendu de la session 1]

Questions posées par les participants, après la présentation par Power Point de la démarche par Missions Publiques

1. Rôle et fonctionnement de l'AET

- Clarification sur le rôle de l'AET : est-ce que tous les élus en charge du transport y sont ? Sinon, pourquoi certains choisissent d'y adhérer ou non ?
- L'impact des décisions prises à l'AET lors du Congrès : s'imposent-elles à tous les élus en charge du transport ? ont-elles un pouvoir incitatif ? sont-elles écoutées et prises en compte ?

2. Finalité de la conférence de citoyens et garantie quant à son utilité

- La conférence de citoyens : à quoi cela va-t-il servir ?
- En quoi l'AET s'engage-t-il envers les conclusions de la conférence de citoyens qui seront communiquées lors du prochain congrès ?
- Que vont en faire les élus ? Pouvez-vous nous assurer que les élus vont faire quelque chose ?

3. Organisation de la conférence

- Qui en a eu l'idée ? L'AET ou Missions Publiques ?
- Qui choisit les intervenants ? selon quels critères ?
- Qui a choisi les membres du comité de pilotage ? En quoi est-il indépendant ?
- Comment les trois villes hôtes ont été choisies ?
- Quelle est la couleur politique de l'AET ? et de sa directrice ?
- Quelle est la couleur politique des trois élus des villes-hôtes ?

4. Thème de la conférence et orientation

- Pourquoi l'AET a-t-il formulé la question de la conférence de manière si alambiquée (« comment faire pour que les mono-utilisateurs de la voiture en aire urbaine se tournent vers d'autres modes de déplacement ? ») L'AET n'a sans doute pas choisi ces termes au hasard : que doit-on entendre exactement par « mono-utilisateurs » ? Quel espace géographique et administratif couvre exactement une « aire urbaine » ? Quand l'AET parle de modes complémentaires, cela ne sous-entend-il pas la volonté d'éradiquer complètement la voiture en ville ?
- L'AET sait-il où il veut aller ?

Les participants se demandent donc à la fois quel est le but de l'AET et notamment si la conférence de citoyens aura un réel impact sur le congrès de l'AET et les élus adhérents. D'autre part, en filigrane, des doutes sur la rigueur de l'AET et son honnêteté apparaissent : et si l'AET n'avait qu'une faible conviction sur la conférence de citoyens ? Et si le mode de sélection des intervenants et des villes hôtes tenait davantage du copinage que d'une méthode rigoureuse ? Et si la conférence de citoyens était instrumentalisée politiquement ?

Ces doutes et sujets de méfiance, tout à fait légitimes et parfois avérés, découlent de **l'asymétrie d'information** entre les participants qui n'ont pas d'autre accès à l'information sur la phase amont et sur l'objectif du congrès que ce que peut leur dire Missions Publiques. Ces doutes s'apaisent lors de la session 2, grâce à la rencontre avec la Directrice de l'AET qui

par son franc parler renforce le dispositif de confiance amorcé par les consultants de Missions Publiques, soucieux de répondre de manière transparente aux demandes des participants. **Le dispositif de confiance mis en place ne repose pas sur des garanties sur l'utilisation des résultats, qui dépendent de décideurs d'un cercle supérieur (les élus et non pas les techniciens de l'AET), mais sur le partage d'une conviction d'utilité et la transformation du contexte d'incertitude en l'émulation d'une expérimentation pionnière.**

Voici par exemple ce que répond la Directrice aux participants à la question en quoi l'AET s'engage envers les participants, en termes d'utilisation de la conférence de citoyens :

« En premier, ça nous coûte des sous, donc on attend que ça nous serve. Les élus sont un peu inquiets, parce que sur ce coup ils travaillent sans filet. Mais bon ils ont accepté d'entendre vraiment ce que disent les gens. Ce n'est pas facile la démocratie, il y a beaucoup d'enjeux de pouvoir. Ils ont accepté de jouer le jeu mais ils serrent plus les fesses que vous » (verbatim recueilli pendant la session 2, extrait du carnet de bord)

A la veille symbolique du congrès, c'est-à-dire au moment où le travail collectif en session prend fin, lors du dernier jour de la session 3, les soupçons réapparaissent. Le groupe est éreinté après une session consacrée essentiellement à la rédaction de la déclaration et insatisfait de l'état de celle-ci. L'angoisse monte : comment finaliser au mieux la déclaration ? Comment les élus vont-ils la trouver ? « Serons-nous à la hauteur ? » semblent se demander les participants. Au moment de l'évaluation finale, en groupe entier, les participants se font très critiques :

Soupçon de manipulation avant le congrès ...

Pendant ce tour de table apparaît une discussion sur la **MANIPULATION**

- **le recrutement est jugé opaque** : les critères seraient tabous, pour Nadège et Emeline qui sont arrivées en retard à Grenoble et ont raté la discussion sur le sujet. Nous pensions avoir été clairs là dessus. Nous redonnons les critères. Alain intervient : il dit qu'il a toujours cru à notre neutralité et nous a défendu contre les suspicion de manipulation. Mais il se pose la question quand il voit que certaines personnes ne correspondent pas aux critères et ont l'air à la fois bien informés sur la question du transport (Gaston et Thérèse) et bien connus des municipalités. Les esprits s'échauffent, nous les calmons comme nous pouvons, en expliquant la part de bricolage quand les candidatures étaient trop rares. Mais nous ne faisons pas part des pressions de certaines municipalités. Peut-être aurions nous dû ?

- **comment allons nous continuer à écrire ?**

Emeline, qui depuis un moment, est passée par plusieurs couleurs (rouge, verte, jaune,...) s'écrit soudainement, « je vais dire quelque chose d'horrible...Mais qu'est ce qui nous dit que vous n'allez pas réécrire tout le texte. Si ça se trouve l'AET vous a déjà dit ce qu'il voulait avoir à la fin et vous allez remplacer notre texte par celui là. » Elle est alors violemment prise à parti par d'autres membres du groupe : « Missions Publiques, c'est leur boulot ! » « Ils ont toujours été honnêtes : leurs comptes rendus reflétaient bien ce qu'on avait dit. Alors comment peux-tu oser dire ça? » jusqu'au encore plus inquiétant : « C'est leur métier d'écrire. Ils savent mieux que nous ce qu'il faut dire et comment le dire. »

Pour répondre à la crainte, j'imagine un processus itératif le plus transparent : des échanges par courrier et mail durant l'été pour aboutir à un version finale.

L'accusation portée par Emeline est à la fois forte et saine : elle permet que ce soupçon de manipulation s'exprime ouvertement et en groupe entier plutôt que par des discussions en groupes d'affinités. A la fin de la session, le groupe est fortement déstabilisé. Les deux coups de gueule ont ébréché le sentiment de fusion du groupe. L'identité du collectif apparaît pluriel. Certains en tiennent rigueur à Emeline. Ils viennent me voir après en me disant : « mais qu'est ce qui lui a pris? » Emeline vient aussi s'excuser. Elle estime avoir été incorrecte. Je lui dis qu'elle a eu raison de dire ce qu'elle pensait. Et que je n'ai pas pris cela de manière personnelle, les consultants sont aussi là pour ça !

Nous terminons la session de travail par une évaluation individuelle : comment se sentent-ils ? Tous se disent fatigués. Une ligne de césure apparaît entre ceux qui se sentent confiants et ceux qui sont déçus du résultat inabouti ou se demandent comment il sera possible d'avoir un texte qui tienne la route lors du congrès. Plusieurs demandent qu'une session supplémentaire soit organisée. On leur répond que c'est impossible (ce serait une entorse à la méthode annoncée dès le départ – c'est matériellement trop coûteux). Par contre une rencontre est prévue dans chaque ville pour une réunion collective préparant le Congrès, et des entretiens individuels pour faire le point en face à face dans le cadre de ma thèse.

Nous nous quittons après une photo de groupe devant l'hôtel de ville. Chacun organise sa soirée de la fête de la musique : celle ci, comme je l'apprendrais lors des entretiens collectifs, exprime bien l'éclatement du groupe.

(extrait du carnet de bord, à propos de la session 3)

Ce long extrait illustre bien comment la non maîtrise des zones d'incertitude d'autrui et l'asymétrie du contrôle sur le processus peut alimenter des sentiments de complot ou a minima d'impuissance et de dépossession : le recrutement serait pipé, d'ailleurs il y a des agents infiltrés, la déclaration serait déjà écrite et viendrait se substituer à celle écrite par les citoyens. La transparence dans l'information recherchée par Missions Publiques ne suffit pas à désamorcer les doutes. En effet, cette transparence n'est pas totale, puisque Missions Publiques ne peut pas déontologiquement parler et du fait du lien contractuel avec l'AET faire part des rugosités du processus de sélection. Mais plus fondamentalement, une partie des doutes exprime une défiance profonde vis-à-vis des décideurs et du processus de décision, qui même en démocratie reste souvent opaque et accrédite des soupçons d'influence.

Les critiques du groupe constituent un miroir assez précis des arguments déployés par la sociologie critique qui compare la démocratie participative et délibérative à un miroir aux alouettes. Les procédures démocratiques y seraient des paravents destinés à légitimer a posteriori des décisions déjà prises, des hochets pour distraire le peuple en lui donnant l'impression de participer alors que la politique se fait ailleurs. Il faudrait y voir une entreprise subtile de contrôle sociale consistant « à enrober d'un vernis démocratique les desseins inchangés d'une élite technocratique toute puissante³⁴¹ ».

³⁴¹ Barthe, Y., « Rendre discutable. Le traitement politique d'un héritage technologique », in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, pp 57-78, p 58.

Ce qui se joue dans les situations conflictuelles, envers les élus, ou envers le consultant et le commanditaire, c'est la dénonciation des formes de domination sociale, en mettant à jour des asymétries de maîtrise du processus participatif, qui reste inégalitaire malgré la délibération discursive égalitaire qui s'y déroule la plupart du temps, rendant encore plus inacceptable le retour intrusif de la réalité des rapports sociaux. Ces frémissements d'opposition ne se déploient pas pleinement, ils sont tempérés par la volonté du groupe de se voir reconnu collectivement comme légitime à discuter des enjeux de la mobilité durable, dusse t-il faire preuve d'irénisme. En cela, ces pics d'opposition font de la conférence de citoyens un espace critique plutôt que réellement conflictuel.

Accord autour du développement durable et adoption d'une posture irénique par les citoyens pour être reconnus comme co-producteurs de l'action publique
--

Des citoyens qui acceptent le cadre imposé par l'AET et en font un atout

La conférence de citoyens est souvent présentée comme une méthode permettant d'élargir le cadrage d'un problème puisque les profanes réinterrogent une problématique technique à partir de considérations sociales et éthiques.

L'analyse de l'élaboration de l'avis collectif au sein de la conférence de citoyens de l'AET montre que le nouveau cadrage de la problématique ne provient pas uniquement de la libre réflexion du groupe, hors de toute contrainte, comme le souhaiterait l'idéal délibératif. **C'est avant tout l'instigateur de la conférence de citoyens qui cadre la réflexion du groupe : par le choix de la question d'entrée, par le choix des intervenants, par ses réactions à l'argumentation du groupe.**

On pourra me rétorquer que ce comité de pilotage est particulièrement intrusif dans le déroulement du processus, rompant en cela avec la méthode de conférence de citoyens. Je prends acte de cette critique fondée. Mon projet de recherche n'a jamais été d'analyser une conférence de citoyens idéal-typique, mais au contraire de donner à voir les jeux entre les acteurs, au sein des dispositifs participatifs. **En cela, la conférence de citoyens donne bien à voir l'asymétrie entre les acteurs dans la configuration du dispositif et sa conduite.**

N'en restons pourtant pas à ce constat défaitiste sur la reproduction de la domination au sein des espaces participatifs. **Certes, les citoyens, par une succession de cadrages/débordements, voient leur compétence circonscrite sur la proposition de leviers d'évolution vers la diversification modale.** Priés de ne pas empiéter sur le registre technique et opérationnel, chasse gardée des élus et des experts, ils développent une stratégie pertinente. Ils décident collectivement d'exposer leurs arguments en faveur de la diversification modale, en partant de leurs propres changements de perception et de pratiques de déplacement. Ils s'expriment donc avant tout en leurs noms propres – rendant leurs propos incontestables. A partir de là, **ils expriment un consensus autour de la mobilité durable.** Nous avons discuté le caractère conformiste de cette notion, qui peut être vue comme la « menue monnaie des

alternatives déchués³⁴²». **Les participants font de ce cadre d'interprétation large et mobilisateur, le point de référence pour interpeller les élus sur leur action et leur manque d'information, de sensibilisation et de concertation de leur population sur les enjeux liés aux déplacements.** C'est à l'aune de cette exigence collective, qu'ils demandent— sous des formulations iréniques— à être reconnus comme acteurs compétents et légitimes dans le champ de la mobilité... et dans la sphère publique.

Autrement dit, les participants ont fait des contraintes imposées par le cadrage de leur mandat, une ressource. C'est dans cette perspective que nous avons analysé l'articulation entre les différents registres discursifs mobilisés par les participants

La conférence de citoyens : un espace inégalitaire et « égalisateur »

Cet espace semi public est sans conteste inégalitaire du fait des différences de ressources informationnelles, culturelles et symboliques des acteurs.

Il est aussi « égalisateur », c'est-à-dire qu'il travaille à l'égalité entre les protagonistes du fait des artifices d'égalité mobilisés dans l'animation, de la maturation de la relation des participants aux élus et de la forme délibérative de certains échanges discursifs.

Ainsi le processus de conférence de citoyens esquisse une reconfiguration possible des rôles.

Les participants, tantôt appuyés et tantôt freinés par les consultants, y réinterrogent la pertinence des frontières entre la population, les décideurs et les experts.

Des citoyens en attente de reconnaissance

Par leur volonté forte de contribuer à la construction d'un monde commun durable en faisant évoluer leurs comportements de déplacement, ils attendent de l'AET et des destinataires de la déclaration **une triple reconnaissance** : une reconnaissance intersubjective, une reconnaissance de leur expertise d'usage (et donc de la valeur singulière et universalisable de leurs témoignages) et une reconnaissance de l'intérêt et de l'obligation morale d'associer les citoyens à l'élaboration des politiques publiques qui les concernent. Pour ce faire ils s'inscrivent clairement dans le registre délibératif en se construisant une position mesurée,

³⁴² Felli, R., « Développement Durable et Participation : la démocratie introuvable », Belgeo, 2005, 4, pp 424-434

justifiée par des considérations d'ordre stratégique tout comme par des arguments empathiques, axiologiques et téléologiques.

Même si l'avis final peut paraître consensuel, le processus de la formation de cet avis, l'expérience même du dispositif est de nature à transgresser les deux frontières que sont la séparation entre savoirs savants et savoirs profanes autour de la confrontation des données scientifiques et du monde vécu, et entre opinion du représentant et opinion du citoyen ordinaire autour de la question du monde souhaitable et des moyens pour y arriver. En réinterrogeant les légitimités des acteurs à énoncer le souhaitable et le possible, la conférence de citoyens crée un espace critique où peut se produire une activité réflexive sur la démocratie elle-même. Je rejoins ici l'idée développée par Sandrine Rui à propos des débats publics, que c'est dans cet espace critique – qui peut se vivre sur un mode non agonistique- « que se trouve la capacité démocratisante de la mise en discussion publique des choix collectifs. »³⁴³

³⁴³ Rui, S., 2005, *op.cit.* p 167.

CHAPITRE 5 : LA CONFERENCE DE CITOYENS DE L'AET : EFFETS ET LIMITES

Nous avons vu dans les chapitres précédents la fabrique de la déclaration du groupe, à travers un processus d'apprentissage sur le thème de la mobilité, et aussi à travers une initiation à la politique, avec ses interrogations éthiques et téléologiques et ses enjeux de pouvoir, de délimitation ou de complémentarité des rôles.

Nous nous en sommes arrêtés à la fin du processus de conférence de citoyens en lui-même, comme procédure de formation d'un avis collectif argumenté. Cette déclaration constitue le produit du groupe, le résultat concret de la conférence de citoyens.

Le suspens demeure toutefois entier ...

Comment cette déclaration va-t-elle présentée lors du congrès ? Quelle sera son intégration dans le programme général du congrès, d'où les profanes sont habituellement absents ? Comment va-t-elle être reçue et qualifiée par les congressistes ? Et de quelle manière l'AET va l'accompagner et en utiliser les résultats ? Face à cette innovation procédurale dont nous avons vu la force transgressive contenue, gagnée dans un propos mesuré et coopératif, l'enjeu de la réception et de l'appropriation est de taille et le travail du groupe de citoyens va subir des opérations de domestication et de mise en scène pour apparaître comme le moment clé du congrès de novembre 2003 de l'AET. Dans ce chapitre, nous verrons donc l'utilisation de la conférence de citoyens par l'AET pendant et après le congrès, en insistant auparavant sur les coulisses du congrès et le travail de conviction auprès des élus. Auparavant, nous porterons le regard sur les nouvelles représentations et pratiques des participants à la veille du congrès, ainsi que leurs interrogations sur la restitution publique.

I. Les participants à la veille du congrès : nouvelles pratiques et nouvelles attentes

« Dans le débat socratique, la question demeure intacte à la fin de l'entretien mais pas l'interlocuteur. »³⁴⁴

Le chapitre précédent a permis de saisir le mouvement de constitution concomitante de l'avis collectif et d'une identité du collectif. Ce mouvement se fait par apprentissage sur la thématique de la mobilité, échanges délibératifs au sein du groupe, et ajustements au cadre posé par l'AET et le comité de pilotage. Pour en arriver à la posture prônée par la déclaration collective, une adhésion de l'ensemble des participants a été nécessaire, mais tous les participants n'ont pas la même proximité avec les propos de la déclaration. L'objet de cette section est justement de cerner les effets sur les participants de cette expérience, en terme d'évolution de représentations voire de pratiques. Le dispositif ne performe pas seulement les participants, les participants l'utilisent aussi, de manière différenciée dans leurs rapports sociaux. Certains effets, en terme d'évolutions des représentations quant à la mobilité ou de perceptions du rapport gouvernant/ gouvernés ont déjà été analysés dans la partie consacrée aux interactions avec les intervenants. Cette section vise à compléter ce tableau des effets en se basant essentiellement sur les entretiens individuels semi-directifs réalisés en septembre et octobre 2003, avant le dénouement du congrès. C'est d'abord la question des évolutions individuelles concernant la mobilité qui va retenir notre attention : comment l'adhésion collective à la mobilité durable se traduit-elle en acte ? Autrement dit, comment la conférence de citoyens comme dispositif de sensibilisation a-t-elle impacté les comportements de mobilité des participants ? Puis nous nous intéresserons aux effets de la conférence de citoyens sur les pratiques sociales des participants. Enfin, en guise de transition entre les effets pour les participants du processus et ceux pour l'AET, nous explorerons les interrogations et les doutes des participants sur la réception de la conférence de citoyens par les élus et sur son utilité.

³⁴⁴ Hansotte, M.J., 2002, *op.cit.*, p 194

1. Evolutions individuelles concernant la mobilité

Une meilleure opinion du transport public ?

Nous avons vu dans les chapitres précédents que la conférence de citoyens a constitué un espace d'apprentissage autour de la question des enjeux des déplacements, où les chaînes causales entre choix individuel et coûts collectifs ont été mises à jour, et où les participants ont évalué leurs propres marges de choix en matière de déplacement, et leur capacité à diversifier leurs modes de déplacements.

A l'issue des trois sessions, les participants ont donc une vue plus informée des enjeux de mobilité, ils s'accordent collectivement sur l'urgence pour la planète d'opter pour des modes de transports moins polluants que la voiture. Mais concrètement, qu'est ce qui change dans leurs opinions individuelles ? Y a-t-il une stabilisation des représentations sur la mobilité, une fois les sessions terminées ?

A partir des entretiens individuels, où j'ai demandé aux participants ce qui avait changé pour eux dans leur manière de voir les déplacements, le premier constat est **une polarisation des opinions**, c'est-à-dire que les opinions initiales tendent à être consolidées, les participants sélectionnant de manière privilégiée les éléments informatifs ou les bribes d'expérimentation confirmant leur opinion originelle. Cette tendance à la polarisation est marquée chez les participants déjà clairement positionnés en début de processus :

« Je suis un peu mal à l'aise pour répondre car je suis un accro des transports publics. Quand je peux, je laisse ma voiture à la maison. J'utilise les bus depuis 1976, année où les bus ont été mis en place à La Roche sur Yon. Au niveau de La Roche sur Yon quand ils ont mis en place une commission consultative sur les transports en commun, ils ont tout de suite pensé à moi. Avant j'habitais Paris et je prenais déjà les transports en commun. Même si du coup pour aller travailler je mettais une heure et demi à la place d'une demi heure en voiture. Parce que je trouve que cela développe le relationnel les transports en commun : je me suis fait beaucoup d'amis dans les transports en commun parisiens, des amis que j'ai toujours. Quand tu prends tous les jours le bus ou le train à heure fixe tu apprends à connaître des gens. Et tu causes avec au lieu de faire la gueule. » (Gaston)

Gaston est un adepte des transports en commun, prêt à consacrer plus de temps à son trajet domicile-travail si cela lui permet d'utiliser les transports publics, et de gagner en convivialité ce qu'il perd en temps. Depuis qu'il travaille de nuit, sans solution de transport public à sa disposition, il s'est replié sur la voiture, pour ses déplacements professionnels. Son usage quasi militant des transports publics est connu à La Roche sur Yon ce qui explique que la municipalité l'ait sollicité pour participer à la commission consultative sur les transports en

commun ; et l'ait aussi sollicité pour participer à la conférence de citoyens, nous imposant sa présence, ce dont il n'était pas au courant.

A l'opposé de Gaston, les récalcitrants aux transports en commun restent ... récalcitrants.

« J'ai toujours les mêmes attentes. Est-ce que je prendrais plus le bus s'il y avait ces aménagements ? Ben ... Oui, peut-être une fois par semaine je m'arrangerais pour me lever plus tôt. Le problème des transports en commun, c'est que tu es toujours tributaire des horaires. Mais bon je ne prendrais pas le bus tous les jours » (Georgette)

Georgette explique d'abord le maintien de ses habitudes de transport par un manque d'offre adaptée de transport en commun. Mais en s'interrogeant sur l'impact d'une offre adaptée sur son comportement de déplacement, elle hésite car l'usage des transports en commun représente pour elle une abdication de sa liberté personnelle, la rendant tributaire d'horaires qu'elle subirait. Elle n'est visiblement pas prête à cet effort, si ce n'est de manière marginale, et conserve donc des transports une image de contrainte. Romain, grand amateur de voiture, véhicule aussi une image angoissante des transports en commun, et garde de son usage du métro dans la ville hôte 3, une vision d'horreur entre fourmilière et zombies :

« A [ville hôte 3] je passe parfois mais je ne visitais pas, je ne prenais jamais le métro. Le métro, il est bondé : les gens poussent les autres pour entrer. C'est hallucinant ! Je n'imaginai pas ça. Les gens sont bizarres : le type qui joue de l'accordéon, ceux qui comatent à moitié... » (Romain)

« C'est le métro qui m'a le plus marqué ! Ces gens qui courent dans tous les sens. Je ne sais pas s'ils sont tous speed comme ça ! (Romain)

L'expérimentation peut donc renforcer une image négative des transports. L'expérimentation des transports, dont la qualité des prestations est contingente, produit des résultats aléatoires. Si elle permet d'élargir l'univers de perception des participants, elle peut à l'inverse cristalliser une perception tranchée. C'est le cas dans la ville hôte 2, où le trajet du samedi matin entre l'hôtel situé dans une zone d'activités en périphérie et la salle de réunion localisée dans la banlieue opposée s'est révélé être un véritable parcours du combattant, qui est évoqué en des termes proches par quatre participants en entretien (Alain, Véronique, Marie-Louise et Jacques) :

« A [ville hôte 2], on a vécu la difficulté des déplacements : avec tout le temps qu'on a passé dans les transports en commun pour aller aux réunions et à l'hôtel. En bus on mettait 45 minutes et en voiture 15 ». (Véronique)

« Quand on était à [ville hôte 2] et qu'il pleuvait. On devait prendre le bus, on ne le trouvait pas, on se disait qu'il n'allait pas nous attendre. Parfois la voiture, on en a bien besoin ! (Marie-Louise)

Il semblerait y avoir néanmoins un nouvel adepte des transports en commun. Il s'agit de Laurent. Celui-ci se définissait comme un grand marcheur, arpétant sans relâche les rues de Nice, nez au vent, mais surtout jamais à bord des bus, jugés inconfortables, inadaptés et peu sûrs ! Ceux-ci seraient finalement pas si mauvais... une fois franchi le pas de les utiliser.

« J'ai une autre image des transports : c'est quand même bien, ça évite les problèmes de circulation, l'énerverment, même si c'est moins rapide. Ça fait trois mois que je prends le bus

tous les jours pour venir travailler ici à St Jean Cap Ferrat. C'est bien pratique car je n'ai pas de voiture. Mais il y a toujours des problèmes d'horaires et pas assez de fréquence. » (Laurent)

De l'élargissement de l'univers de choix à l'évolution des pratiques

Pour résumer, les représentations sur la mobilité ont évolué, elles ne sont pas devenues forcément plus favorables au transport public, mais témoignent d'un nouveau regard sur les déplacements, mieux informé, plus nuancé, plus expérimenté, établissant des chaînes causales entre déplacements vécus sur le mode individuel et enjeux collectifs. La conférence de citoyens a permis à chaque participant d'élargir son univers de choix, c'est-à-dire de réaliser l'importance de son choix en matière de transport et de ses implications. Il existe une analogie forte entre cette sorte de « **mobilité réflexive** » pour paraphraser Ulrich Beck et le mouvement diffus de la **consommation politique** où le consommateur se voit reconnaître comme une « force politique dotée d'intérêts collectifs et individuels et donc reconnu comme acteur de la régulation globale entre l'économique, l'environnemental et le social, l'opposition entre individu et collectif, corrélative entre vie quotidienne et politique semblant caduque »³⁴⁵. En effet, les participants expriment un enrichissement, une complexification de leur processus de décision en matière de déplacement, faisant entrer des considérations collectives larges (pas uniquement familiales ou liées à l'environnement immédiat) dans leur arbitrage. Ce faisant, **leur choix devient politique au sens puisqu'en combinant motifs axiologiques et considérations matérielles et pratiques, il participe de la construction d'un monde commun et d'un déplacement des rapports de force**³⁴⁶.

« Moi je m'interrogeais et la conférence de citoyens a répondu à mes attentes : quand je me déplace aujourd'hui, je m'interroge sur le meilleur moyen de transport à prendre. » (Jacques)

« La seule chose qui m'a éclairé c'est à quel point le peu d'efforts de chacun peut faire changer les choses et ça j'en ai parlé autour de moi. » (Véronique)

Cette prise de conscience des effets des pratiques individuelles crée un souhait d'en parler autour de soi, car les participants y retrouvent un « acte-pouvoir » pour reprendre l'expression de Gérard Mendel, c'est-à-dire un pouvoir des individus sur leurs actes sociaux quotidiens. Le développement de cet acte-pouvoir est la voie de l'épanouissement d'une démocratie réelle et partagée, selon Mendel : « La légitimité de la politique ne sera sans doute désormais

³⁴⁵ Ferrando Y Puig, J., « conclusion », in Ferrando Y Puig, J., et Giamporcaro-Saunière, S., (dir.), *Pour une autre consommation, sens et émergence d'une consommation politique*, 2005, Paris, L'Harmattan, Dossiers Sciences Humaines et Sociales, pp 231-245, p 241

³⁴⁶ Chessel, M.-E., Cochoy F, 2004, « Autour de la consommation engagée : enjeux historiques et politiques », *Sciences de la société*, n°62, mai, p 3-14.

reconnue que par l'individu moderne que si elle lui permet de développer ses ressources personnelles et d'investir ainsi les divers champs du possible »³⁴⁷ .

Si la conférence de citoyens ne poursuit pas de manière explicite cette finalité, elle a néanmoins pour effet d'encourager les participants à devenir davantage acteurs, et donc à combattre l'« ignorance rationnelle »³⁴⁸, phénomène appliqué au comportement politique électoral, mais qui nous semble pouvoir se rapporter à tout comportement nécessitant une prise de parole ou un choix dans la sphère publique.

« Je me dis qu'il y a beaucoup à faire pour ma ville. Je fais des comparatifs. Aujourd'hui, je m'intéresse, je lis sur la question. On n'est pas tous égaux d'une ville à l'autre. (Laurence) »

La sensibilisation à peser ses choix de déplacement débouche –t-elle sur des changements de pratiques de mobilité et dans quelles conditions ?

« Je change un petit peu mon point de vue : le but n'est pas tant d'apporter des idées nouvelles, le tour de la question a déjà été fait, mais plutôt de voir notre comportement face à la sensibilisation par exemple. Ce qui est intéressant, c'est notre attitude face à cette sensibilisation. C'est vraiment très positif. Le seul fait d'avoir été sensibilisé amène 15% de l'échantillon à changer ses habitudes. C'est plutôt optimiste. (Laurence) »

Laurence relève, dans les effets de la conférence de citoyens, le fait qu'une partie du groupe ait changé ses habitudes de transports.

Nous allons ici nous intéresser de manière détaillée aux participants qui ont changé leur manière de se déplacer et à comment ils justifient ce choix. **A partir de ces portraits, nous ébaucherons une modélisation des conditions et étapes du report modal.**

Ornella ou le vélo salvateur

« Aujourd'hui j'économise 100 Euros par mois. Mais en plus je n'ai plus à payer les PV ! Qu'est-ce que je prenais ! J'avais déjà mon vélo avant, mais ce sont mes difficultés financières qui m'ont poussée. Je n'ai pas dit ça au groupe, j'avais honte. Avant mon vélo, c'était pour le fun, pour rouler sur la promenade des Anglais, à l'époque où je ne travaillais pas. Aujourd'hui avec la pension que me verse mon mari, j'ai vu ce que me coûtait la voiture. Alors j'ai pris mon vélo. Je m'occupe de vieilles dames, dans tous les quartiers de Nice, j'y vais en vélo. J'étais gênée de dire ça devant le groupe. Si j'avais du le dire, je me serais mise à pleurer. Mais si ma situation n'avait pas changée, je n'aurais pas pris le vélo. Mais en même temps, le vélo, c'est très agréable. Là aujourd'hui pour venir à la gare, j'ai mis un quart d'heure. En voiture, j'aurais mis une demi-heure à tourner dans le coin pour me garer. Si j'ai pris cette peine [me mettre au vélo], c'est parce qu'aujourd'hui pour moi 200 Euros pour moi c'est important. J'ai bien peur que ce soit la même chose pour beaucoup de gens : ils auront du mal à se passer de la voiture à moins d'y être obligés. Les deux roues c'est un bon moyen de locomotion, le

³⁴⁷ Mendel, G., 2002, *Une histoire de l'autorité*, Paris, La Découverte, p 278.

³⁴⁸ L'ignorance rationnelle est une notion qui désigne le fait que les électeurs ne sont pas incités à se mobiliser et à s'intéresser au débat politique car leur vote ne pèse rien parmi des millions, comparativement à l'effort nécessaire pour se tenir au courant des problèmes politiques. Cette notion est notamment employée par Fischkin et Ruskin qui tendent à montrer que les consultations délibératives (deliberative polls) sont un moyen de combattre l'ignorance rationnelle.

scooter et le vélo, c'est mieux que les transports en commun ! Les jeunes, ils ne voient pas le coût de la voiture. Je ne sais pas si ce travail va servir à quelque chose, c'est tellement compliqué de faire changer les gens de leurs habitudes. Et la voiture c'est tellement pratique ! En ce moment, sur Nice, il y a beaucoup de répression sur le stationnement sauvage ! Cette répression y fait beaucoup. J'ai laissé ma voiture au garage. Ou presque. Avec 20 Euro d'essence, je fais le mois entier. Du coup avec l'économie, j'ai loué un garage : du coup ma voiture dort à l'abri. Mon vélo aussi. Le garage me coûte 90 Euros par mois. Avant ma voiture qui restait dehors était toute esquinée. Mais je n'ai pas essayé les transports en commun. Moi j'ai compris que je devais faire gaffe à mon argent et que j'avais intérêt à changer. Et puis on a commencé à beaucoup parler de la pollution causée par les voitures. En fait aujourd'hui je m'aperçois de plein de choses que je ne voyais pas, que je ne sentais pas (pour le cas de la pollution des gaz d'échappement, c'est le cas de le dire !) quand j'étais enfermée dans mon habitacle. Mais comment faire prendre conscience aux gens ? Je crois que ce qui m'a le plus fait changer, hormis ma situation financière, c'est la pollution. »

Ornella a récemment divorcé de son époux. Son niveau de vie a considérablement changé. Elle qui n'avait jamais travaillé depuis son mariage se retrouve avec deux adolescents à charge et dans la nécessité de trouver un emploi. Au moment des entretiens de sélection des participants, elle en avait fait part à Valérie, sans entrer dans les détails, mais en témoignant une grande amertume envers la gente masculine. Quand je la rencontre à Nice pour l'entretien individuel en septembre 2003, elle m'expose plus en détail les raisons qui l'ont conduite à se mettre au vélo. Elle qui était une automobiliste acharnée et qui s'écriait gaiement face à la caméra « Ornella, Nice, c'est nouveau : vive le vélo ! » ne s'est pas convertie au vélo de manière si enthousiaste et légère. Aide à domicile auprès de personnes âgées, elle utilise sa voiture pour des micro trajets dans Nice, ce qui lui fait consommer beaucoup d'essence et surtout s'exposer à des contraventions pour stationnement non autorisé. Les interventions et les échanges au sein de la conférence de citoyens lui ont permis de réaliser le poids dans son budget de l'automobile, qu'elle a calculé à 200 € par mois, ce qui représente pour elle une dépense considérable. Elle a donc essayé de réaliser ses déplacements quotidiens à vélo, auparavant consacré à un usage de loisirs. Elle s'est rendue compte que ce mode lui permettait d'assurer ses prestations de service et d'économiser de l'argent. **C'est donc la contrainte financière conjointe à la découverte d'une marge de choix qui l'ont poussée à changer ses habitudes de déplacement.** Même si elle y a trouvé a posteriori des intérêts autres que financiers (agrément, gain de temps pour stationner...), et qu'elle a été très réceptive à la sensibilisation concernant la pollution, elle pense que sans obligation de changement, elle serait restée fidèle à sa voiture.

Jacques ou le qualculateur

« Je trouve avoir avancé : je fais mon boulot de citoyen, je me pose la question de comment me déplacer. C'est peut-être ça qu'il faut arriver à faire passer auprès des gens : "faut il que je me

déplace? Et comment je le fais?"Quel est le déclic? Ce n'est pas inné. C'est un événement qui doit créer le déclic.

Je prends le vélo ou le bus, comme je le dis dans ma lettre. Mes choix, par ordre de préférence, c'est 1. vélo ; 2. bus ;3. voiture. Par contre quand ça dépasse les limites de l'agglomération, je prends la bagnole, quand ça dépasse les 5 ou 6 km. C'est la limite. Ca représente une petite demi-heure de vélo. »

Jacques, dès l'entretien de sélection, évoquait son désir de se défaire de son usage exclusif de la voiture, engendrant presque chez lui un sentiment de culpabilité. Comment changer ? Telle est l'interrogation constante de Jacques qui disait lors de la première rencontre avec Valérie :

« Il faut se poser des questions pour changer. Comment faire en sorte que les gens utilisent d'autres modes de transport. Les choses n'avancent que par prise de conscience »

D'après lui, la conférence de citoyens lui a permis d'avoir le « déclic », celui de passer d'une conscience environnementale diffuse à une délibération intérieure amenant à peser la nécessité de l'usage de la voiture pour chaque déplacement. Jacques opte pour un usage alterné de la voiture avec le vélo, pour les distances qu'il peut parcourir en moins d'une demi-heure. **Il opère donc un « qualcul »³⁴⁹, pour reprendre la notion développée par Franck Cochoy, c'est-à-dire qu'il réalise un arbitrage rationnel, mais en intégrant des critères altruistes et qualitatifs, et non pas seulement en optant pour la formule qui paraît maximiser son gain,** comme le ferait un homo oeconomicus (par ailleurs inexistant hors des théories du calcul rationnel). Il met toutefois en balance sa préoccupation citoyenne (comment se conduire en citoyen ? comment contribuer au développement durable ?) et les efforts qui lui paraissent acceptables (5 à 6 kilomètres de distance maximum). Il s'est décidé à intégrer le vélo dans ses modes de déplacement quotidiens entre la première et la seconde session, et a perdu plusieurs kilos, ce dont il n'est pas peu fier. Il a donc trouvé un gain propre lui aussi, non pas tant financier comme Ornella, mais en matière de santé et de bien-être. Par ailleurs, il est à noter que Jacques était au chômage à cette période, après un licenciement imprévu et qu'il disposait sans doute de davantage de temps, lui permettant de sortir de la perception de l'urgence souvent vécue dans les déplacements domicile-travail.

Nadège ou la découverte du bus

(extrait 1) « En partant du transport on a touché tous les sujet. Personne dans le groupe ne s'est senti non concerné. C'était porteur d'une grande réflexion : on y pense et on y repense, on en parle, ça nous percute. Pour moi, ça a été suivi d'agissement : je prends plus le bus. Aujourd'hui j'ai pris ma voiture pour venir parce qu'il pleuvait. Après, j'ai du tourner un moment pour trouver où me gare. J'ai regretté

³⁴⁹ Cochoy, F, 2002, *Une sociologie du packaging ou l'âne de Buridan face aux marché*, Paris, Presses Universitaire de France.

d'avoir pris la voiture! Ce soir, pour la réunion collective, je reviendrais en bus ! »

(*extrait 2*) « Je prends plus le bus et je prends une voiture de location pour les grandes distances. La mienne est foutue, elle ne passera pas le contrôle technique. Il y a des forfaits intéressants, par exemple pour 45 jours par an, répartis comme on veut. Pour ma sécurité et en ayant aujourd'hui pleine connaissance des problèmes de pollution, je roule le moins possible avec ma voiture. Elle reste énormément au parking. »

(*extrait 3*) « J'ai eu un accident de travail, je ne pouvais plus conduire pendant plusieurs mois. C'est alors que je me suis tourné vers le bus, alors qu'avant j'avais le réflexe voiture. Du coup je suis restée "bus". »

En début d'entretien, Nadège établit une liaison très forte entre la réflexion collective au sein du groupe et son changement d'habitude de déplacement (*extrait 1*).

Nadège a donc basculé de la voiture comme mode principal et exclusif aux transports en commun rémois (*extrait 2*). Elle a d'ailleurs décidé de se débarrasser prochainement de sa vieille voiture, après avoir réalisé, entre la session 1 et la session 2, le budget qu'elle consacrait à sa voiture (assurance, essence, réparations liées à l'amortissement, frais de parking), par rapport au besoin qu'elle en avait, alors qu'elle se déplace essentiellement en centre ville et dans l'agglomération, zones relativement bien desservies par les transports en commun.

Nadège avait fait part au groupe de son choix de combiner transports en commun pour le quotidien et voiture de location pour les week-ends et vacances. Elle présente la conférence de citoyens, espace de délibération collective comme facteur déclenchant de son évolution. Cependant, sa situation professionnelle actuelle explique aussi son évolution de pratiques de déplacement (*extrait 3*). Nadège est aide soignante. Elle a eu un accident professionnel quelques mois auparavant en tentant de retenir une personne invalide qui chutait. Elle a subi un traumatisme assez fort au niveau des vertèbres cervicales, ce qui l'a obligé à porter une minerve pendant plusieurs mois et à renoncer temporairement à conduire. **C'est donc d'abord sous l'angle de la contrainte qu'elle a appréhendé le bus. La conférence de citoyens lui a donc permis de trouver une justification exogène à son usage du bus, qui passe du statut d'obligation passagère à celui de choix réfléchi, permettant de contribuer à un intérêt général** (éviter d'utiliser une voiture individuelle et donc de polluer) **et de réaliser un intérêt propre** (réaliser des économies en se décidant à se débarrasser d'une voiture « épave »). Elle a aussi « converti » sa fille au bus, par ricochets, puisqu'elle ne la dépose plus au collège en voiture ; c'est aussi le cas pour Ornella qui n'accompagne plus en automobile sa fille au lycée.

Des changements, à la marge...

La grande majorité des participants n'ont pas réalisé des changements de pratiques aussi forts. Mais s'ils n'ont pas réalisé de report modal, ils ont, pour certains, modifié en partie leurs habitudes de déplacement.

« Ca a confirmé mes idées : dans certains cas, la voiture est indispensable. C'est le cas de mes salariés quand ils vont livrer du matériel. Je leur fais faire des itinéraires précis pour optimiser les déplacements » (Tarik)

Tarik ne pense pas pouvoir inciter ses employés à prendre les transports en commun pour se rendre en prestation chez des clients, car ils transportent fréquemment du matériel informatique. Néanmoins, il tente d'optimiser les déplacements, donc de les rationaliser, en leur préparant des itinéraires et en regroupant si possible les trajets.

« Oui, j'aimerais bien. Là où je passe mes vacances à Saint Gilles Croix de Vie, j'ai une charette pour mon vélo. Je l'ai fabriquée pour y mettre mes deux plus petits (ils ont 1 an et 5 ans). Comme il fait très beau ce mois de septembre, je me disais que j'aurais pu les emmener en vélo et charette à l'école. Mais ça convient pour les vacances, le reste du temps il faut toujours aller si vite. Donc je n'ai pas tant changé : par exemple, pour les courses familiales, je n'ai pas résolu le problème. L'autre jour mon fils est revenu en vélo de La Roche sur Yon (je l'y avais déposé en voiture) : il a mis 40 minutes et il était très content. Mais quand je lui ai dit que si cela lui avait tant plu il pouvait aller tous les jours en vélo au lycée, il a moins ri. Mais bon, j'ai été très sensibilisée et j'en suis très contente. » (Emeline)

Emeline, « maman taxi », a une faible marge de changement car ses déplacements sont pris dans un réseau de contraintes familiales fortes. Elle tente pourtant de moins utiliser sa voiture, lorsque la pression temporelle baisse, comme en vacances, où elle se déplace en vélo avec toute sa famille. Elle essaie aussi de répercuter la sensibilisation à laquelle elle a été exposée sur ses proches, notamment en incitant son fils à utiliser le bus pour se rendre au lycée à la Roche sur Yon, avec une réussite très relative... Mais elle persiste, évoquant l'idée de réaliser un « plan de déplacements familial » amenant toute la famille à **réfléchir à la rationalisation de ses déplacements**, sur le modèle des Plans de Déplacement d'Entreprise, dont elle a eu connaissance, notamment par la Directrice de l'AET, lors des sessions de la conférence de citoyens.

Dernier exemple d'évolution marginale, assez ironique et décalé : il s'agit de Nicolas. Nicolas, qui se présentait comme « un animal urbain » grand usager des transports en commun, répond ainsi à ma question sur d'éventuels changements dans sa manière de se déplacer :

« Non, c'est à peu près pareil. Pareil. Hormis le fait que je passe mon permis ». (Nicolas)

Sa réponse est d'autant plus étonnante et proche de l'humour « non sense » que Nicolas avait expliqué lors de l'entretien qu'il n'avait jamais passé son permis de conduire, car d'après son

récit, son père a été renversé par un automobiliste alors qu'il titubait, saoul, sur la chaussée. La conférence de citoyens l'a donc réconcilié avec la voiture ! Même si, parmi les non usagers de l'automobile, seul Laurent semble découvrir la vertu de la voiture, la plupart des automobilistes reste... automobilistes.

Les dépendants à la voiture, faute d'offre satisfaisante

La raison invoquée par les participants pour expliquer le maintien de leurs habitudes modales tient à l'absence d'offre satisfaisante et adaptée pour répondre à leurs besoins :

« Je n'ai pas changé mon mode de transport. Il faudrait que je fasse des efforts ! Mais bon, les entreprises aussi devraient faire des efforts pour harmoniser les horaires : cela encouragerait au covoiturage. Il faut plus solliciter les entreprises. » (Georgette)

Si Georgette estime que l'effort devrait être en partie assumé par les entreprises qui pourraient réguler les horaires pour inciter les employés à covoiturer, pour Laurence, c'est du côté des politiques publiques que la régulation est déficiente. Laurence concède également qu'elle pourrait utiliser les transports en commun si elle revoyait son organisation, donc sortait de sa routine en matière de déplacement, or le changement est psychologiquement bien plus coûteux.

« Les gens prendraient plus les transports, s'il y avait un effort de fait sur les politiques de transport .Je fais minimum 4 à 6 trajets par jour, je mets 10 minutes en voiture à aller au travail. Je ne peux pas changer. Parfois, je rentre à pied, ça met 40 minutes, autant que le bus. Ca nécessite une autre organisation. » (Laurence)

Romain ou le rebelle

Seul Romain assume pleinement le fait de rester un automobiliste, à l'aise dans ses jantes.

« Je connaissais déjà les transports sur Reims, je les prenais avant d'avoir le permis. La voiture ce n'est pas un moyen de déplacement, c'est ma passion ! Je ne suis pas contre les transports en commun, c'est pratique en centre ville. »

« J'ai appris beaucoup sur la pollution. Je me suis rendu compte qu'il fallait moins polluer. Je n'avais pas conscience de la pollution sonore. Je ne pensais pas qu'un bus polluait moins.

Mais ça ne me fera pas changer. »

Pour lui la conférence de citoyens a été un espace d'échanges, d'apprentissage mais pas de sensibilisation. Son attrait personnel pour la voiture, presque addictif certes, est source de plaisir et d'une forte valorisation de soi : il était très fier de nous emmener faire un tour, Valérie, Tanguy le cinéaste et moi, dans Reims by night, fenêtres ouvertes, sono poussée au maximum, en faisant crisser ses pneus à chaque démarrage. **Le gain qu'il a en terme d'image sociale de soi avec son bolide customisé peut difficilement être ébranlé par un hypothétique gain à se comporter en « bon citoyen ».**

Une consolidation des pratiques d'usage de mode doux

A l'inverse de Romain, les usagers de modes doux se voient confortés dans leurs pratiques.

« Peut-être que je prends plus le vélo alors qu'avant je le prenais essentiellement le matin car à l'heure où je pars travailler il n'y a pas de bus. Je marche plus aussi : je me dis que comme ça je ne deviendrais pas obèse. Quand il fait froid comme aujourd'hui, je n'ai pas envie de marcher : alors vive le bus ! (Cyril)

Cyril a été marqué par l'argument, développé par le premier intervenant, sur la dépense énergétique liée aux déplacements et le risque d'obésité liée à la sédentarité. Il trouve là un régime de justification a posteriori de son action.

« J'utilisais déjà les transports en commun et le vélo. Je considère déjà être dans la norme du "bon citoyen" pour les déplacements. Si tout le monde faisait comme moi, je crois qu'il n'y aurait plus d'embouteillage. Je ne prends ma voiture que quand il n'y a pas d'autres solutions. Je pense être déjà dans le bon contexte. Si je prends le bus pour aller travailler je dois partir 20 minutes plus tôt. J'ai peut-être un petit effort à faire là dessus. Mais quand on est pressé... » (Alain)

Alain, au contraire de Cyril, se réfère à la justification de « bon citoyen » qui lui permet de se comparer aux autres automobilistes et de se dire qu'il fait déjà assez d'efforts, sans doute plus que la moyenne, et donc contribue à l'intérêt général sans revoir davantage ses habitudes de déplacements, déjà multimodales.

Conditions et étapes du changement modal

Il semblerait donc que le changement modal, repéré fortement chez trois participants, et existant à la marge, de manière occasionnelle, chez plusieurs autres résulte d'une sensibilisation à la mobilité durable et d'expérimentations permettant d'élargir l'univers de choix, le sentiment de libre arbitre quant à une mobilité routinisée et perçue comme fortement contrainte. Mais ces deux éléments ne suffisent pas. Une alternative « suffisamment bonne ³⁵⁰ » doit exister. Par ailleurs, **l'intégration de la recherche d'une contribution à l'intérêt général dans le processus de décision individuel doit se combiner à la découverte d'un gain propre au changement** (gain financier, gain en terme de santé, gain en terme d'image de soi).

Ce point est souvent laissé de côté dans les analyses sur le report modal, et pourtant préoccupation pour l'intérêt général et gains propres nous semblent davantage complémentaires que concurrentiels, en ce que la mise à jour d'un gain propre est de nature à

³⁵⁰ Au sens de Winnicott, qui désigne par le terme de « suffisamment bonne » la mère qui sans être parfaite ni irréprochable subvient aux besoins affectifs, matériels et psychologiques de son enfant. Winnicott, D.W., 2006, *La mère suffisamment bonne*, Paris, Payot- poche 2006.

pérenniser une conduite nouvelle, donc de passer d'une conscience environnementale diffuse à une sensibilité environnementale pratique pour reprendre la dichotomie de Laura Draetta. Repérer les étapes du changement modal, analyser les conditions de celui-ci est une préoccupation au cœur de plusieurs recherches, et notamment du projet européen TAPESTRY qui vise à analyser, à partir d'expériences locales, « les mécanismes visant à développer des campagnes de sensibilisation réussies et à garantir l'acceptabilité par les citoyens de décisions politiques difficiles³⁵¹ ». Des membres de Tapestry, l'Irlandais John Porter d'Interactions Ltd et le Suédois Torbjorn Erickson d'Ipsos Eureka, distinguent, à partir d'expériences de sensibilisation menées sur des enfants pour encourager leurs parents à utiliser des modes autres que la voiture individuelle pour les accompagner, sept étapes nécessaires à un changement modal³⁵².

1. prendre conscience du problème
2. accepter sa responsabilité
3. perception des options (influence du milieu social et familial)
4. évaluation des options
5. faire un choix
6. comportement expérimental
7. nouvelle habitude

Cette décomposition en étapes successives du changement modal convient assez bien à ce qui est perceptible chez les participants de la conférence de citoyens qui ont effectivement changé de pratiques de mobilité.

Selon notre observation, le passage d'un comportement expérimental découlant d'une sensibilisation réflexive amenant à reconsidérer les paramètres de l'arbitrage modal à l'ancrage durable d'un nouveau comportement provient de la mise à jour d'une chaîne causale entre ce nouveau comportement et un gain propre.

En rapprochant l'analyse collective à partir de la déclaration du groupe et une approche micro-individuelle, **un schéma des conditions du report modal peut être esquissé :**

Conditions du report modal

1. Elargissement d'un univers de choix

⇒ Vécu par tous : degré d'information + expérience = sortie d'un « tunnel cognitif »

³⁵¹ extrait de la présentation du séminaire Tapestry du 6 juin 2003 à Bruxelles

³⁵² Eroksson, T., Porter, J., « Communication efficace : entre critères individuels, campagnes de communications et contraintes d'infrastructures », communication lors de la 8^{ème} conférence européenne sur le management de la mobilité (ECOMM 2004), 7 mai 2004, Lyon

2. Adhésion à une convention supérieure d'ordre civique

- ⇒ Prise de conscience de l'impact de ses déplacements personnels sur le collectif
- ⇒ Consensus sur une nécessité d' « agir en citoyen » : arbitrer en faveur de l'intérêt général plutôt que de l'intérêt individuel de temps en temps, quand cela peut s'insérer dans le jeu de contraintes sociales (professionnelles et familiales)
- ⇒ Lien entre un « discours citoyen » consensuel et une mise en conformité des pratiques de déplacements faible et incertain.

Écart entre valeurs et comportement quotidien marqué par une attitude individualiste (confort, maintien des habitudes, non implication)

3. Le « décalé » : avoir un gain propre au changement

Combinaison d'une préoccupation d' « intérêt général » et de la réalisation d'un intérêt personnel

Type de « gains » : économique, santé, facilité, image positive...

2. Des nouveaux savoirs à réinvestir socialement... et des nouvelles attentes

Au delà des pratiques de mobilité mêmes, la participation à la conférence de citoyens a eu des effets sur les pratiques sociales élargies des participants.

Pour Cyril, l'acquisition de connaissances dans le domaine du transport a un effet direct sur sa pratique professionnelle, puisqu'il est journaliste d'information sur la radio locale :

« L'an dernier, j'étais allé couvrir la conférence du maire sur le Plan de Déplacements Urbains pour mon travail, et j'étais un peu largué par les mots barbares qu'il employait. Aujourd'hui, d'un point de vue journalistique je suis plus calé sur les transports. C'est un atout pour mon boulot »

L'utilisation individuelle des ressources acquises lors des conférences de citoyens permet donc un élargissement des modalités d'engagement politique des citoyens³⁵³ en ce qu'elle crée, par l'échange avec les spécialistes, des « savoirs décalés »³⁵⁴ utiles socialement, comme c'est le cas pour Cyril tant sur le plan professionnel dans son métier de journaliste de radio d'information locale, et sur le plan civique car une meilleure connaissance des problèmes et des enjeux liés au transport lui a donné envie de s'engager.

« C'est cette expérience qui m'a permis de m'engager aujourd'hui dans une association qui s'occupe des transports en commun et des piétons (Association des Piétons et Usagers des transports en commun de l'Agglomération Rémoise) : c'est grâce à la conférence de citoyens

³⁵³ Ion, J., 2001, *L'engagement au pluriel*, Saint Etienne, Publications de l'Université de Saint Etienne.

³⁵⁴ Roqueplo, P., « Le savoir décalé », in Sfez, L., Coutlee, G. (dir), *Technologies et symbolique de la communication*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1989 p 76-80.

que j'ai pu sauter le pas et m'investir là dedans. Je leur communique les nouvelles que j'apprends dans mon boulot. Ça évite les redites, ça leur donne des billes et leur permet d'aller plus loin dans la conversation. »

L'acquisition de connaissances convertibles en « savoirs décalés » et utilisables socialement dans le champ professionnel et civique est un effet microsocial du dispositif participatif étudié : Cyril y est entré « profane » (ce qui comme nous l'avons vu n'est pas le cas de tous les participants), il en ressort mué en « quasi expert » des transports puisqu'il a pénétré un temps les coulisses de la politique de transport.

Faut-il pour autant en tirer la conclusion que les effets des dispositifs participatifs sont certes forts pour les participants mais ne dépassent pas ce cercle restreint ? Dans ce laboratoire de plein air, les participants découvrent une arène de discussion, d'apprentissage et d'ajustements qui entraînent chez eux des modifications en terme de représentations, et de pratiques parfois. **Mais quel lien entre cette expérimentation et la vie sociale in vivo ?** Quelle peut être la portée d'une telle démarche sur un public large ? Si la clé de voûte réside du côté de l'appropriation et de l'amplification par l'institution, comme nous le verrons dans la section suivante, les participants concourent aussi à ce qu'un changement d'échelle se produise, par des ricochets aléatoires. **Car en en parlant autour d'eux, ce qu'ils ne manquent pas de faire, ils suscitent un public plus large, volatil et curieux en même temps.**

Tous les participants, durant les sessions, ont indiqué lors des échanges en groupe entier qu'ils avaient largement parlé de ce qui se passait dans la conférence de citoyens, avec leur entourage : Georgette avec un de ses collègues passionné par la politique, Marie-Louise, qui est médecin- hydrothérapeute du colon, avec ses patients, les interrogeant sur leurs modes de déplacement et recueillant leurs coups de gueule sur la circulation à Nice, Cyril avec ses amis, en me précisant que comme il avait à cœur de décrire l'objet et la méthode de ces réunions sur le week-end, il devait consacrer une bonne demi-heure à cette explication. Ces discussions avec des proches suscitent souvent de l'intérêt, de la curiosité, comme pour le petit-fils de Thérèse :

« Le seul que ça a beaucoup intéressé, c'est mon petit fils qui est lycéen, sans doute parce qu'on leur en parle, il me parlait réchauffement de la planète. Il est très axé sur les problèmes environnementaux » (Thérèse)

D'autres interlocuteurs se révèlent intéressés, tant que cela ne les oblige pas à remettre en question leur pratique : c'est avec plaisir qu'ils délèguent leur droit à penser et à s'exprimer sur ce thème !

« Je ne disais pas « Conférence de citoyens ». Je disais : « je vais travailler pour les transports en commun avec des gens de la France entière. Pour essayer de faire comprendre aux Français comment diversifier leurs modes de vie. ». C'est ce que je disais à mes amis. Mais elles ont

toutes une voiture et n'ont pas l'intention de s'en séparer. J'en ai beaucoup parlé avec une amie qui semblait très intéressée. Elle est formatrice. Depuis que je ne me sers plus de ma voiture, elle me l'emprunte pour aller faire ses formations dans les entreprises du département.
(Ornella)

Et d'autres se révèlent carrément rétifs à un sujet dont ils perçoivent vaguement le potentiel moralisateur, comme le fils d'Ornella adepte du scooter en attendant de pouvoir passer son permis...

« C'est comme mon fils ; quand je lui disais que je partais pour la conférence de citoyens, il me disait : "qu'est ce que tu me casses les couilles avec ça ?" Je pense qu'on pourra plus faire changer les adultes plus âgées que les jeunes. » (Ornella)

La volonté d'« agir en citoyen »

Les participants, à l'issue de la conférence de citoyens, n'expriment pas uniquement des attentes envers les élus, ils prennent acte aussi de leurs limites.

« Au début, j'attendais tout des élus et j'ai compris que non, moi aussi je devais bouger »
(Emeline)

Les élus n'ont pas le pouvoir d'assurer seuls la régulation sociale, car les processus de décision deviennent de plus en plus complexes, avec des intrications entre échelles de décision et entre public et privé. Face à cette imbrication de sous-systèmes politiques, sociaux et économiques donnant souvent aux citoyens un sentiment d'impuissance à peser dans le choix de société, les participants de la conférence de citoyens, s'appuyant sur la question précise du changement de pratiques de déplacement et choisissant de l'inscrire dans le cadre d'interprétation de la recherche d'une mobilité durable, préconisent d'« agir en citoyen » donc d'opter pour un comportement, qui additionné à de nombreux autres comportements citoyens portés par d'autres individus, contribuera à donner forme au développement durable .

Agir en citoyen

AGIR EN CITOYEN c'est pour chacun se poser la question à chaque déplacement : « quel est le moyen de déplacement le plus adapté pour ce trajet ? » : aidez- nous à bien connaître toutes les possibilités pour se déplacer dans nos villes et à les essayer au moins une fois. C'est aussi pour les élus et les citoyens de faire preuve de cohérence et d'exemplarité entre ce qu'ils mettent en place comme politiques de déplacement et comment ils se déplacent.

(extrait de la synthèse de la déclaration collective)

« J'ose quand même espérer que quelque part c'est dans le but d'écouter "enfin" les citoyens et de se rendre compte que le citoyen n'est pas qu'idiot. Il est aussi adulte, il est capable de raisonner au même titre que nos hommes politiques et nos techniciens. Là, ils sont en déphasage. On ne peut plus mener les gens comme il y a un demi-siècle, vu les moyens d'information et les médias : les gens sont capables de penser et d'avoir un avis. Il ne suffit pas de mettre un bulletin dans l'urne : ça ne s'arrête pas là » (Jacques)

Cette volonté d’opter pour une prise de parole publique en tant que simple citoyen, hors du simple rituel démocratique du vote, procède aussi de la volonté de se voir reconnaître une compétence à s’exprimer sur la politique. Max Weber faisait déjà référence au début du siècle à cette activité politique occasionnelle exercée par le plus grand nombre : « nous faisons tous occasionnellement de la politique, lorsque nous mettons notre bulletin de vote dans l’urne ou lorsque nous exprimons pareillement notre volonté, par exemple au cours d’une réunion politique. D’autres font de l’activité politique leur profession « secondaire » »³⁵⁵

Faire reposer le système représentatif sur l’unique moment de la délégation par le vote devient difficilement acceptable dans un pays, où par ailleurs le public est fort sollicité et trouve dans les médias beaucoup d’occasion d’expressions, bien loin d’un espace public délibératif. L’expérience de la conférence de citoyens, comme espace semi-public, confère des ressources en termes de prise de parole aux participants et revalorise la notion de participation aux affaires publics grâce à l’attention qui est portée à permettre chez les vingt citoyens une participation expressive à la chose publique.

A ce titre, la conférence de citoyens fonctionne comme une instance de socialisation politique ou du moins publique.

Pour autant la confiance des participants dans l’utilité politique de la démarche reste fragile, comme en témoignent les nombreuses interrogations émises par les participants à deux mois du congrès sur l’accueil qui sera réservé à leur travail et à sa fonction même.

A quoi sert la conférence de citoyens ?

Interrogés individuellement sur l’attente de l’AET quant à la conférence de citoyens, les participants tendent à présenter l’expérience, de manière congruente avec la vision collective portée par la déclaration, comme une volonté de « *bousculer les élus* » (Gaston), en donnant la parole « *à la France d’en bas* » (Tarik), pour trouver « *des solutions adaptées à chaque citoyen pour abandonner la voiture* » (Marie-Louise).

Ce que peut apporter le groupe est donc d’abord d’ordre pratique, à la fois modeste et généralisable :

« Il faut remettre les pieds sur terre. Nous sommes des individus isolés, des citoyens : nous donnons des petits éclairages liés à notre expérience individuelle ». (Tarik, entretien individuel)

³⁵⁵ Weber, M., éd 2000, *op.cit.*, p 131.

« Ils attendent des idées sur le "comment faire" en sorte de sensibiliser, de faire prendre conscience. C'est comme le tri sélectif : si on ne t'en explique pas le pourquoi tu prends ça comme une contrainte et ça t'emmerde ». (Jacques, entretien individuel)

« Qu'on essaye de faire changer les gens avec tout ce qui a été dit. Qu'on tâche de leur faire comprendre comment changer. » (Ornella, entretien individuel)

« Ils attendent l'avis des citoyens sur la possibilité des gens : qu'est ce que les citoyens sont prêts à faire ? Et comment les informer? Le fait de sensibiliser 20 personnes, est-ce que ça marche? Ils ont voulu tester la sensibilisation et voir comment on réagit. Si ça marche pour 20, ça marche pour 200, et ainsi de suite. » (Marie-Louise, entretien individuel)

A partir de ces considérations, nous pouvons affirmer que **la conférence de citoyens est positionnée comme un dispositif de sensibilisation à la mobilité durable en interne, mais aussi, vis-à-vis de l'extérieur comme un dispositif de sensibilisation à l'intérêt de l'association des citoyens dans l'élaboration de l'action publique.**

Ainsi l'apport de la conférence de citoyens est également de renforcer le lien politique entre citoyens et décideurs, au-delà de la simple sanction des urnes :

« Parce que l'AET, là, il a bousculé les élus. Quelqu'un comme la Directrice de l'AET qui est très motivée et militante, elle a bousculé les élus. Quand elle est venue nous parler, elle était à la portée des gens de terrain, j'ai aimé son côté anti langue de bois. C'est vachement positif de bousculer les élus : ils savent qu'ils sont responsables de transport, mais eux ne les utilisent pas, ils ont leur voiture de fonction, ils ne se mettent pas à la portée des gens. » (Gaston, entretien individuel)

« Son but (à l'AET) c'est aussi d'avoir des appuis auprès de la population. Il s'agissait de leur donner des arguments de poids pour convaincre les villes qui ne sont pas adhérentes et celles qui le sont et qui ont des problèmes pour inciter les gens à moins prendre la voiture. Parce je suppose que quand ils sont réunis ensemble à l'AET, ça ne doit pas toujours être tendre. Et pourtant, elle a du mordant la petite dame. » (Georgette, entretien individuel)

Cyril a bien perçu la stratégie de conviction déployée par l'AET auprès de ses membres dans la mise en œuvre de la conférence de citoyens :

« Les élus, en général, n'attendent rien, ceux qui travaillent à l'AET attendent beaucoup pour convaincre les élus qu'il faut bouger autrement, c'est à dire en faisant de la concertation. C'est aider les élus à donner une place à la démocratie participative dans leur fonctionnement. . La question posée par l'AET, c'était presque un prétexte pour montrer l'intérêt de la démocratie participative pour parler des enjeux. Il y a une minorité d'élus qui veulent convaincre leurs collègues. » (Cyril, entretien individuel)

Justement, comment cette stratégie de conviction sur le fond (la mobilité durable) et la forme (la participation des citoyens) va-t-elle être reçue et comprise par les congressistes devant lesquels la déclaration citoyenne va être présentée ?

L'accueil de la déclaration par les congressistes : les participants, entre espoir et fatalité

Bien que le congrès de l'AET soit fréquenté par des opérateurs de transport, des constructeurs de matériel roulant, différents professionnels du transport, des techniciens du transport au niveau des collectivités locales, quand les participants s'interrogent sur l'accueil de leur travail, ils songent essentiellement à sa réception par les élus. Celle-ci reste un grand mystère et un grand enjeu pour le groupe. **Quelque soit tout l'intérêt que les participants ont trouvé à cette démarche, celle-ci n'aura d'impact, au sens où elle sera en mesure de dépasser les effets microsociaux discutés précédemment que si les élus écoutent, jugent pertinentes et utilisent les argumentations développées collectivement.**

Cette capacité d'écoute des élus ne semble pas acquise pour certains participants :

« C'est une chose de se convaincre que c'est utile, mais y aura-t-il des suites? Les élus vont-ils nous écouter ou rester sur leurs idées. » (Romain, entretien individuel)

Bien entendu, les élus, essentiellement ceux membres de l'AET, sont considérés comme étant dans l'attente de l'avis citoyen – cet avis de la base – puisqu'ils ont commandité la conférence de citoyens. **Pourtant, les opinions divergent sur l'adéquation entre les attentes et besoins des élus et le contenu de l'avis du groupe :**

« Les élus attendent des expériences, des connaissances, des bribes de vie, de savoir comment les gens se déplacent par rapport au lieu de vie. » (Laurent, entretien individuel)

Pour Laurent les élus ont besoin de connaître le rapport au monde vécu des gens, eux même seraient déconnectés de cette réalité. Au contraire d'après Véronique, il s'agit plus de faire passer un message sur le potentiel d'une sensibilisation à la diversification modale que de rapporter des anecdotes individuelles :

« Moi j'en tire une seule conclusion : il faut faire passer un grand message « il faut sensibiliser les gens » même sans grands moyens. Tout le monde s'en fout de savoir qu'Ornella s'est mise au vélo ou que Laurent s'est mis à regarder le bus. Ce que je crains, c'est que les élus n'écoutent pas, parce qu'ils s'en fichent... J'ai bien vu à Lyon que les élus s'en foutent du bruit insupportable que fait le tramway pour les riverains. D'un autre côté, les élus ont quand même des retours, ils font plein de réunions avec les habitants. C'est formidable, si les élus en prennent acte, qu'ils descendent dans la rue et prennent les Transports en commun. Ils ne vivent pas ces difficultés au quotidien. (Isabelle, entretien individuel)

Tous les participants aimeraient sans doute constater directement chez les élus un « déclic » semblable à celui vécu lors de la conférence de citoyens, en les voyant ostensiblement changer de comportement en matière de déplacement.

Trois participants attirent néanmoins l'attention sur la médiation nécessaire entre le discours collectif du groupe et les élus-destinataires. Ils évoquent donc le rôle crucial de l'AET comme courroie de transmission :

« Est-ce que l'AET est suffisamment moteur? Est-ce qu'elle sait faire passer les expériences positives? Les techniciens sont-ils demandeurs? Osent-ils demander conseil à l'AET? C'est une question comportementale. » (Jacques, entretien individuel)

La capacité de relais de l'AET est incertaine pour les participants qui n'ont qu'une idée vague du fonctionnement réel de l'AET et de son influence que ce soit sur les techniciens ou sur les élus :

« Les élus se servent-ils des outils de l'AET? Où est-ce que ça leur donne bonne conscience ? La politique de déplacement n'est pas leur problème principal. » (Romain, entretien individuel)

L'AET en tant qu'association spécialisée doit donc exercer une fonction de lobbying auprès d'élus généralistes, en prise avec d'autres problématiques de politique publique. Alain refroidit donc les attentes à avoir quant à une éventuelle réaction des élus lors du congrès, ceux-ci risquant d'être peu prolixes sur la démarche dans un premier temps, d'où l'importance d'un travail de l'AET pour être la première oreille du groupe et se faire le relais de son avis.

« Ils sont tellement habitués aux conférences que notre intervention en sera une parmi d'autres. Y aura-t-il vraiment des réactions? Je ne suis pas sûr. L'AET arrivera-t-il à faire prendre en considération notre travail par les élus ? L'AET va entendre notre travail, puisqu'il nous ont missionné pour. Et après il va faire un travail de relais auprès de ses adhérents. Les élus sont comme tout le monde, ils sont débordés au quotidien. Alors que l'AET, c'est leur boulot, ils vont travailler là dessus. » (Alain entretien individuel)

Cette question de l'écoute, c'est-à-dire de la réception et du retour, est au centre des inquiétudes des participants, à deux mois du congrès, tout comme la question du message à faire passer, c'est-à-dire de l'émission, les a accompagnés tout le long des sessions. Comme l'écrit Coleman, « le problème rencontré par la démocratie contemporaine est horriblement simple : les gouvernements en sont venus à croire que le public ne sait pas comment parler, le public en est à croire que les gouvernements ne savent pas comment écouter ³⁵⁶».

Cette problématique dépasse fortement le simple objet de la communication pour interroger le fonctionnement même de la représentation politique. Alors le grand défi serait-il, comme le pense Coleman, non pas de changer les gens afin qu'ils se « connectent » aux hommes politiques, mais bien de changer le personnel politique pour qu'il se connecte avec les gens ?

Ce sont ces questions de conditions de connexion entre élus et citoyens qui vont être investiguées dans la section suivante, par un repérage des opérations de traduction de l'AET pour permettre une réception adéquate de l'avis citoyen par les élus.

³⁵⁶ Coleman, S., 2005, *op.cit.*, p 1, traduction personnelle

II. Mise en visibilité de la conférence de citoyens par l'AET

Début septembre 2003, la déclaration écrite des citoyens est enfin finalisée. Le mandat des vingt participants s'achève et leur engagement est mis en sommeil jusqu'au congrès de l'AET, fin novembre 2003. Pour l'AET s'ouvre une période d'intense travail, avant le lever de rideau, pour assurer de la réussite de la pièce.

Avant de rendre compte de la restitution publique du 27 novembre où la déclaration est communiquée par les participants eux-mêmes, c'est le travail de conviction en coulisses, qui n'avait pas été anticipé par l'AET et Missions Publiques, et notamment la production d'un méta-discours mobilisant des « traductions » qui va retenir notre attention.

Comment l'AET prépare t-elle la réception par les congressistes de l'expérience de la conférence de citoyens ? En quoi la nécessité même de ce travail de conviction et ses modalités sont-elles instructives sur la faible légitimité reconnue à la parole citoyenne ? Comment la déclaration est-elle perçue par les élus et les experts ?

L'exploration de ces deux mois de valorisation officielle et d'accompagnement informel de l'objet « conférence de citoyens de l'AET » est éminemment instructive pour saisir les capacités de prise en compte et de diffusion par l'AET de la réflexion des citoyens.

1. Un travail de conviction des élus en coulisses

Dans cette section, il sera question de la manière dont la déclaration collective va être rendue visible par l'AET lors de son congrès, en novembre 2003. **Cette déclaration n'est pas communiquée telle quelle, elle fait l'objet d'un travail intense de la part de l'équipe permanente de l'AET pour être apprêtée, encadrée et valorisée.** La mise en visibilité résulte d'un travail s'étendant de septembre à novembre, en coulisses, pour amplifier le discours des citoyens et en organiser la réception par les congressistes, notamment le public visé par excellence : les adhérents de l'AET.

En ayant fait passer le projet de conférence de citoyens presque en force auprès du Bureau, la Directrice a joué gros : il lui faut maintenant prouver que cela en valait la peine. **La conférence de citoyens comme processus innovant doit toucher les congressistes et**

convaincre les adhérents, se montrer utile et novateur, apportant une valeur ajoutée par rapport à des modes classiques de recueil de données ou de consultation.

Cet enjeu vécu par l'équipe permanente de l'AET, et plus spécifiquement la Directrice et la Responsable de la Communication, s'illustre dans des interrogations très concrètes : comment s'assurer que la restitution de la conférence de citoyens, prévue en séance plénière le jour de plus grande affluence du congrès, réussisse à faire salle comble donc à mobiliser 500 congressistes ? Comment mettre en scène la déclaration collective pour intéresser le public et susciter des réactions positives ? Comment tirer de la déclaration citoyenne des éléments permettant d'élaborer un programme d'action sur l'incitation à la diversification modale ?

Une prise de conscience de la nécessité de convaincre

Début septembre, Yves Mathieu est invité à présenter au Bureau de l'AET le processus de la conférence de citoyens et la déclaration du groupe, dans l'objectif de préparer la séance plénière du Congrès. L'accueil des élus du Bureau est plutôt froid. Les réactions des élus montrent qu'ils ne se sentent pas responsables de cette démarche, qu'ils considèrent comme exogène voire comme une menace, et qu'ils sont loin, pour certains d'entre eux, d'être en mesure de s'en approprier les résultats. N'étant pas présente lors de cette présentation au Bureau, j'en livre ici une analyse à partir des *verbatim* pris en note par Yves Mathieu durant la réunion.

Les réactions des élus portent sur trois points : les leviers apportés par la conférence de citoyens ou du moins la dimension heuristique de cette procédure, une réaffirmation du rôle de l'élu et la nécessité de ne pas établir de généralité à partir de ce travail.

Certains élus soulignent **ce qu'ils ont découvert à la lecture de la déclaration**, notamment sur les réactions des participants et sur le fait qu'un petit nombre ait modifié ses habitudes de déplacement :

« Intéressant de voir qu'ils parlent d'économie et pas de coûts. C'est marquant de voir qu'ils ont identifié les économies. On me demande sans cesse de travailler les tarifications, alors que ce n'est peut-être pas un problème. » (élu, membre du Bureau, septembre 2003)

Cet élu évoque la motivation de réaliser des économies individuelles comme leviers de changement, et comme moyen de sortir des revendications sur les tarifs des transports en commun, jugés trop élevés. Les autres élus témoignant d'un accueil favorable de la démarche s'attardent plutôt sur la méthode et la manière dont elle réinterroge la manière de faire de la

politique. L'un d'eux distingue particulièrement l'importance de la liberté de parole accordée au groupe comme moyen de dépasser un déclaratif convenu :

« Une chose à noter, c'est que ces personnes n'ont pas été culpabilisées. Ces citoyens se sont sentis autorisés à dire ce qu'ils faisaient, pourquoi, sans culpabilité. C'est sans doute ce qui a favorisé l'ouverture. » (élu, membre du Bureau, septembre 2003)

Cette liberté de parole permettrait aux élus de saisir mieux la diversité des usages et représentations, autrement que dans les joutes électorales qui tendent à cristalliser les positions en des pôles opposés (pour ou contre un candidat, pour ou contre un parti, pour ou contre un projet) :

« Les panélistes ont rencontré les élus. Ils leur disent, « ne parlez pas en termes techniques », mais parlez-nous ! Nous devons développer des lieux d'échanges divers. Le panel nous montre la diversité des personnes et des situations. Nous avons oublié de voir la diversité. » (élu, membre du Bureau, septembre 2003)

Sans le savoir, cet élu prône les vertus de la gouvernance délibérative face à une gouvernance aujourd'hui essentiellement agonistique, pour reprendre la dichotomie de Fung et Wright. Cela implique une révolution copernicienne de la manière de faire de la politique, d'autant plus si, comme l'indique cet élu, les décideurs inscrivent la conception de leurs politiques publiques sur une connaissance et une prise en compte de la demande sociale, ou du moins des pratiques réelles.

« La démarche française, c'est faire de la politique puis de convaincre. Eux demandent qu'on s'intéresse à leur situation. Pour une politique globale de déplacement, il faut respecter l'individualisme. Ce n'est pas faire du clientélisme que de reconnaître chacun dans sa spécificité et s'y adapter. » (élu, membre du Bureau, septembre 2003)

Une discussion s'engage donc entre les élus, sur les dysfonctionnements et limites de l'action publique. Ainsi l'exemplarité demandée aux élus dans la déclaration est réinterprétée sur le mode collectif comme une forme d'évaluation des politiques publiques par les citoyens, alors qu'il s'agissait essentiellement pour les participants d'interpeller les élus dans leurs pratiques individuelles, comme citoyens à part entière, et à ce titre responsables de l'impact collectif de leurs habitudes individuelles.

« L'exemplarité s'entend aussi dans la cohérence des politiques. Ils sentent nos incohérences en matière de politique » (élu, membre du Bureau, septembre 2003)

La question se pose aussi de la capacité pour les transports publics d'assurer le service au cas où un report modal, appelé de leurs vœux par les membres de l'AET, se réalisait :

« L'élu se trouve aussi face à des limites ; si en Ile de France, on devait faire face à 20% de clientèle en plus, il ne serait pas possible de les absorber. (élu, membre du Bureau, septembre 2003)

Mais face à ces formes de reconnaissance de l'intérêt d'associer les citoyens à la réflexion sur la mobilité – ne serait-ce que pour enrichir les questionnements sur le mode de faire de l'action publique -, la majorité des élus fait bloc pour réaffirmer la primauté de l'expertise et de l'action de l'élu. Cela passe par la réaffirmation du leadership

de l' élu qui peut consulter certes mais doit assumer la décision et trancher, au risque de ne pas répondre à toutes les demandes, et au risque de déplaire à certains par une politique trop volontariste :

« On ne peut pas se contenter que la population trouve des solutions. On doit les amener à évoluer. » (élu, membre du Bureau, septembre 2003)

« Les gens attendent qu'on prenne des décisions. Ils me pressent de questions pour savoir quand je vais décider, pour pouvoir en parler avec moi après. » (élu, membre du Bureau, septembre 2003)

« On pratique déjà la démocratie locale. On n'apprend rien de nouveau, ici. » (élu, membre du Bureau, septembre 2003)

Cette mise en exergue du mandat de représentation et de délégation des élus est frappante, elle témoigne d'un besoin réitéré de reconnaissance de leur légitimité, alors même que celle-ci n'est pas mise en doute, ce qui atteste du caractère implicitement subversif de cette démarche participative. Cette posture défensive amène Yves Mathieu à préciser à nouveau l'objectif de la réunion, c'est-à-dire la préparation de la restitution publique de cette démarche portée par l'AET et la mise au point du discours de réponse de l'AET aux dix-neuf participants :

« Vous n'avez pas à juger, ni à vous justifier. Vous avez à décider ce que vous voulez prendre en compte dans la déclaration collective et comment vous voulez le prendre en compte. » (Yves Mathieu, réunion du Bureau, septembre 2003)

Certains membres du Bureau émettent **des réserves fortes quant à la méthode**, qui les amènent à s'interroger sur la possibilité même d'utiliser cette expérience, de prendre en compte certains aspects de la déclaration collective.

« On est ici dans du qualitatif. Pas dans du quantitatif. Cela ne donne pas les mêmes résultats. Le panel n'est pas à l'image de la population. Ils ont eu beaucoup d'information. Le panel est en décrochage par rapport à la population. » (Président de l'AET, réunion du Bureau, septembre 2003)

La question de la représentativité est un point doublement sensible.

D'une part la dimension qualitative du groupe ne permet pas d'obtenir un échantillon statistiquement représentatif de la société française. Cette non-représentativité constitue une critique souvent adressée aux dispositifs participatifs. La recherche d'une réelle représentativité statistique exclurait tout dispositif de dimension qualitative. Même les procédures participatives et délibératives faisaient appel à des quotas –comme certains jurys citoyens et conférences citoyennes - ne parviennent qu'imparfaitement à approcher une représentativité statistique. Par ailleurs cette représentativité statistique fait-elle sens, dans des démarches où ce qui est recherché est l'expression du « citoyen ordinaire » ? Une représentativité statistique crédite-t-elle les participants de davantage de compétence politique ? Ce dilemme est ainsi résumé par Loïc Blondiaux : « la légitimité de tels dispositifs

est-elle fondée sur le nombre de ceux qui y participent ou sur la qualité des arguments qui s'y échangent ?³⁵⁷ »

D'autre part, le groupe n'est plus représentatif de l'opinion du « Français moyen », qui représente une vaste fiction, en ce qu'il a reçu beaucoup d'informations de nature à changer sa perception des déplacements. L'élus à l'origine de cette remarque n'a pas compris – ou n'adhère pas - au sens même de la démarche de conférence de citoyens qui se démarque d'une enquête ou d'un focus groupe en ce que justement le dispositif est conçu pour produire collectivement un avis nourri, argumenté, et réfléchi, en rupture avec les prénotions des participants. La méthode de conférence de citoyens repose sur le postulat qu'une information complète aux enjeux d'une question complexe peut faire évoluer la perception de cette problématique par les profanes, et éventuellement leurs pratiques. Il s'agissait donc bien, dans cette démarche, de mesurer de manière expérimentale, sur un panel, les conséquences de l'intégration de considérations relevant de l'intérêt général (développement durable, équité sociale...) dans leur arbitrage individuel "routinisé" en faveur de l'usage de la voiture. Cette sensibilisation accrue du groupe, perçue comme étant en décrochage avec le reste de la population, semble être jugée comme reflétant une exception et non pas une potentialité. Les élus en tirent des raisons de douter du bien fondé des arguments du groupe, notamment autour de l'importance de sensibiliser les autres citoyens comme le groupe a pu l'être.

« Quand je lis qu'ils demandent qu'on insiste sur les aspects sociétaux, je fais le parallèle avec la sécurité routière. La qualitatif a eu un impact nul ! C'est quand le président de la République en a fait une cause nationale que les choses ont bougé » (élu, membre du Bureau, septembre 2003)

Les élus insistent sur la nécessité de bien contextualiser et vérifier les pistes évoquées par le groupe de citoyens.

« Ne nous engageons pas dans la mauvaise voie ! Nous n'avons pas de preuve que les campagnes sont efficaces. » (élu, membre du Bureau, septembre 2003)

« Les panélistes constatent que c'est bien pour eux. Quand on passe à la concrétisation, c'est autre chose que quand on parle des choses. » (élu, membre du Bureau, septembre 2003)

Cette volonté de bien circonscrire l'apport du travail citoyen rejoint la nécessité de réaffirmer la division du travail entre les citoyens et les élus, comme en témoigne cette sortie assez péjorative d'un des élus présents :

« Le panel n'est qu'un outil de marketing ou de pédagogie. Il ne faut pas le survaloriser. Ne pas ériger ce qui en ressort en politique. » (élu, membre du Bureau, septembre 2003)

³⁵⁷ Blondiaux, L., « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in Bacqué, M.-H., Rey, H., Sintomer, Y. (dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, Recherches, pp 118-137, p 131.

Yves Mathieu endosse alors le rôle de « l'entrepreneur de cause », en essayant de défendre l'intérêt propre de la démarche et plaide pour que les élus tentent de comprendre le point de vue des participants, notamment que ce qui peut apparaître comme un lieu commun en matière de transports pour les acteurs de ce secteur puisse être une découverte marquante pour des profanes.

« Pour ce qui est de la liste des mesures, la boîte à outil, il faut savoir comment cela s'est passé. Dans un premier temps, les panélistes ont compris que la manière de répondre à la question, c'est de travailler sur des exemples de mesures à prendre. Puis après avoir eu quelques exposés, ils se sont rendus compte que les Plans de Déplacements Urbains (PDU) couvraient parfaitement toutes ces mesures. Ils se sont demandés alors pourquoi ils étaient là ! A partir de là, ils ont réfléchi à une autre manière de dire les choses, pour finalement revenir sur l'utilité d'une boîte à outils. Ce qu'il faut comprendre, c'est que même si ces mesures sont au cœur des PDU et des politiques de transports, et qu'elles n'apportent rien de neuf, pour eux, elles sont importantes. Ce n'est pas parce que cela existe dans une ville ou dans une agglomération que tous les citoyens peuvent en bénéficier, ou sont conscients que cela existe ! »

Bien que Missions Publiques soit réticente sur le maintien de la boîte à outils, le consultant adopte ici une position de défense de la production des citoyens, dans une démarche compréhensive, visant à rendre compte des motivations des citoyens participants.

La pédagogie sur le processus déployée par le consultant pour convaincre les membres du Bureau de passer à la construction de la réponse de l'AET sur l'avis citoyen reste sans effets sur le déroulement de la réunion, les membres du Bureau étant très inégalement persuadés de l'intérêt de la conférence de citoyens.

La Directrice de l'AET, sa responsable de communication et Yves Mathieu sortent de la réunion du Bureau convaincus qu'il est indispensable de préparer la réception de l'avis citoyen lors du congrès. **La réalisation à elle seule – la déclaration collective- ne suffit pas à provoquer un résultat, en terme d'impact immédiat positif pour l'AET, Missions Publiques et les participants.** La réunion du Bureau a constitué un excellent test, voire même un crash test comme ceux utilisés dans l'industrie automobile pour tester la résistance des matériaux automobiles avec des mannequins bardés de capteurs à l'intérieur de l'habitacle. **Cet échange a permis de relever les points de tension** (non représentativité du groupe, arguments du groupe jugés trop banaux ou au contraire trop éloignés de la perception commune, positionnement de cette démarche par rapport à la démocratie représentative), **ainsi que les zones de flou** (quelle est la nature de cette méthode ? est-ce un outil marketing, un outil de pédagogie, un outil de communication ?).

A partir de ces éléments instructifs, la Directrice de l'AET et Missions Publiques identifient les actions à réaliser pour à réussir la restitution publique lors du congrès.

Ces actions, souterraines, absolument invisibles pour les participants de la conférence de citoyens, s'articulent autour de deux axes complémentaires : un travail interpersonnel de conviction des élus qui prendront part à la restitution de l'avis citoyen et la production d'un méta discours encadrant l'avis citoyen et reposant sur la mobilisation de « traduction » de celui-ci.

Missions Publiques, « VRP » de la conférence de citoyens

Pour assurer ce travail de conviction, Missions Publiques va se muer en vendeur représentant placier de la conférence de citoyens. Cette prestation n'était pas explicitement prévu dans le contrat liant l'AET et Missions Publiques, elle n'apparaît pas, par exemple, dans le détail des jours vendus. Comme nous l'avons vu, Missions Publiques a un intérêt professionnel et commercial fort à ce que la conférence de citoyens soit appréciée des destinataires, dispose d'une large audience et suscite des effets sur les politiques locales de déplacement. A ce stade, où la conférence de citoyens est encore virtuelle voire inconnue en dehors du système d'action mobilisé durant le processus de sessions, les intérêts objectifs de Missions Publiques se confondent avec ceux de l'AET. C'est la vie en coulisses, avant le lever de rideau du congrès, que je décris ici, à partir de l'activité de Missions Publiques durant cette période.

Le travail de conviction est d'abord un travail de familiarisation des élus à la conférence de citoyens. A défaut de pouvoir sensibiliser individuellement tous les élus qui seront présents lors du congrès afin de les disposer à une écoute empathique de la conférence de citoyens, la Directrice de l'AET et sa responsable de communication décident d'organiser des rencontres individuelles avec les trois élus et le représentant des opérateurs de transport qui feront office de « discutants » lors de la restitution publique de la conférence de citoyens, prévue sous forme de table ronde entre les 19 participants et ces invités. Ces rencontres visent à veiller à ce que les discutants aient un niveau suffisant d'information sur le processus pour se sentir à l'aise sur scène, et ne pas qualifier de manière erronée le dispositif de conférence de citoyens, encore très peu connu en 2003 (du type : « c'est un outil marketing »).

La posture des discutants est aussi façonnée durant ces entretiens. Au-delà de cet aspect informatif, l'objectif des entretiens est de mettre les discutants dans une position proactive : cette démarche a été conçue pour aider l'AET. Missions Publiques et l'AET lors des rencontres, travaillent à une certaine maturation des réactions des élus afin que ceux-ci ne se mettent pas publiquement dans une position de défiance, mais au contraire s'y réfèrent pour

dire, à partir de la déclaration du groupe, ce qui les aide, ce qui est nouveau, ce qui est faisable, ce qui ne l'est pas. Leur rôle de discutant revient à réaliser une explication de texte de l'avis citoyen, à partir de leurs points de vue d'élus ou d'experts.

En oeuvrant ainsi pour assurer le « savoir entendre » des discutants, la Direction de l'AET et Missions Publiques, conscients des enjeux liés à la réussite de la conférence de citoyens, se muent en « entrepreneurs de cause ».

Un premier argumentaire sert de base à ce travail de conviction, il est élaboré en prévision de la première rencontre, celle avec le Député Maire Président de l'AET. Cette rencontre est cruciale car en tant que Président de l'AET, ce discutant délivrera la position officielle de l'AET sur la conférence de citoyens. Cet élu a rencontré les participants de la conférence de citoyens, puisqu'il est le maire de la première ville hôte. Il s'est exprimé devant le groupe en tant que Maire, sans prendre parti en tant que Président de l'AET sur ce qu'il attendait du groupe. Pendant la réunion du Bureau de septembre, il s'est montré assez sceptique sur la démarche, peu utilisable selon lui puisque le groupe n'était pas représentatif. Il est convenu de déjeuner avec lui, au restaurant de l'Assemblée Nationale, en présence de son attaché parlementaire, de la Directrice de l'AET, et de Yves Mathieu et moi pour Missions Publiques. En prévision d'un travail de conviction difficile, l'argumentaire est prévu pour répondre aux réticences envers la conférence de citoyens qu'il a soulevé lors du Bureau, ainsi qu'à celles de ses collègues.

Voici un extrait de cet argumentaire, qui sera utilisé pour l'ensemble des rencontres :

Argumentaire réalisé à l'occasion de la rencontre avec le Président de l'AET

(argumentaire rédigé par Missions Publiques, extraits)

Objet de la rencontre

- susciter une **compréhension partagée** de la démarche de conférence
- **appropriation de** cette démarche et ses résultats par [le Président de l'AET] afin d'en **porter les enjeux** et de positionner l'AET le 27 novembre de **manière proactive** devant les préconisations du groupe.

Objectifs de la rencontre

- préparer le Conseil d'Administration de l'AET d'octobre : [le Président de l'AET] comme relais de la démarche
- déceler les écarts de perception et d'analyse et en discuter, afin de les réduire
- déterminer la plus value pour l'AET d'avoir organisé cette démarche et préparer l'après congrès discuter de la table ronde et de la possibilité de rencontrer les 3 autres élus et le représentant des opérateurs de transport

Reprises des commentaires émis par le Président de l'AET lors du Bureau, et arguments de réponse à

ceux-ci :

« cette démarche est qualitative et n'est donc pas représentative de la population »

- a. cette démarche, comme toute démarche qualitative, n'a pas vocation à être représentative mais à exprimer une diversité.
- b. s'interroger de manière qualitative sur la mobilité permet de mieux saisir les jeux sociaux autour de la mobilité, les motivations et les stratégies. La méthode qualitative met le protagoniste en position d'acteur capable d'évoluer au cours du processus, contrairement à une méthode quantitative de type sondage qui propose une « photographie » des usages et représentations autour d'une problématique.

« ce panel est en décrochage par rapport à la population »

- a. oui, en premier lieu parce qu'il s'agit de volontaires, qui témoignent donc au départ d'une motivation à s'ouvrir à la question posée et à y consacrer du temps. En second lieu, parce que ces 20 participants sont passés d'un statut de profanes à un statut hybride, plus informé. Bien entendu, les résultats ne sont pas en tant que tels généralisables aux 60 millions de Français. Il s'agit bien d'une démarche expérimentale visant à éclairer la décision publique sur comment les enjeux autour de la mobilité sont compris par un groupe et suscitent des pistes de réflexion

« doute sur l'impact d'une campagne nationale : échec de nombreuses campagnes »

- a. la proposition d'une campagne est une idée parmi des dizaines d'autres.
- b. l'objectif sous-jacent est de sensibiliser largement les citoyens, comme cela a pu fonctionner pour le tri sélectif
- c. les panélistes insistent davantage sur la nécessité de communiquer localement, sur la diversification modale possible ville par ville, comme cela a pu se faire cette année dans certaines villes pour la « Semaine de la mobilité ».

« les oppositions au nouveau projet sont souvent fortes »

- a. le panel reconnaît cela et est demandeur de plus d'informations sur les enjeux afin de pouvoir accepter les nouveaux projets, qui représentent un intérêt collectif mais pas toujours individuel.

« les gens attendent que nous prenions des décisions »

- a. les conférences de citoyens ont pour objectif de nourrir la décision publique. Ce sont des méthodes expérimentales de démocratie participative qui alimentent et légitiment l'action publique menée dans le cadre de la démocratie représentative.
- b. La déclaration des panélistes ne dit pas autre chose : « interpeller les citoyens, associer les et prenez les bonnes décisions en matière de mobilité »

« Le panel n'est qu'un outil de marketing ou de pédagogie. Il ne faut pas le survaloriser. Ne pas ériger ce qui en ressort en politique. »

- a. ce panel n'est pas un outil marketing : la preuve il ne donne aucune solution pour mieux « vendre » les transports publics ! Par contre c'est un outil pour mieux comprendre ce qui permettrait que la population se tourne vers d'autres modes de déplacement que la voiture de temps en temps : c'est un outil d'exploration des enjeux qui permet de parvenir à une compréhension partagée des enjeux et des choix de société possibles et souhaitables. C'est une co-construction entre des personnes novices, des élus et des spécialistes. Bien entendu les préconisations du panel ne sont pas traductibles telles quelles en politiques, mais elles contribuent à nourrir la vie de la cité.

Cet extrait représente l’embryon du méta discours qui va être développé autour de la conférence de citoyens :

- en positionnant la démarche comme **un outil heuristique** permettant de mieux comprendre les usages et les représentations, et ceci en profondeur, contrairement à un mode de recueil de données quantitatif,
- en insistant sur le **caractère expérimental** de ce dispositif, qui permet de donner forme à une opinion informée et sensibilisée du public,
- en mettant en exergue **l’aide à la décision** que peut représenter cette démarche et la **source de légitimation supplémentaire** de l’action publique qu’elle constitue.

Après ces justifications de l’intérêt de la méthode, des propositions sont émises quant à la stratégie à suivre d’ici le congrès (« étude des préconisations et positionnement du Conseil d’Administration pour ancrer symboliquement un plan de travail lors de la table ronde ») ; ce sont les enjeux autour de la restitution publique de la conférence de citoyens ainsi que les gains escomptables pour les différents acteurs qui sont mis en avant :

Quel est l’intérêt pour l’AET de cette démarche ?

- se positionner comme un interlocuteur incontournable en matière de mobilité
- avancer dans la réflexion sur la diversification
- s’inscrire dans le sillon d’une ouverture et d’une transparence des processus de décision publique
- aider ses adhérents à retisser le lien politique avec les citoyens
- accroître sa légitimité par l’association de citoyens à sa réflexion
- les panélistes émettent des attentes précises et concrètes envers l’AET

Stratégiquement, l’AET pourrait bénéficier de cette innovation procédurale en se positionnant à la fois comme pionnier en matière de participation des citoyens à l’élaboration de l’action publique, dans un contexte législatif d’injonction à la participation à l’échelle locale, et aussi comme pionnier dans la réflexion sur la mobilité durable.

Comme Président de l’AET et comme élu local, ce membre de l’AET a aussi des intérêts propres dans la réussite de cette démarche.

Quel est l’intérêt pour [le Président de l’AET] ?

- être leader dans ce **nouveau positionnement** de l’AET
- valoriser le rôle de [la ville hôtesse 1] de la conférence de citoyens : une ville à la pointe de la technologie et de la participation citoyenne
- contribuer à retisser le lien politique avec les citoyens

Ces gains propres étaient identifiés essentiellement pour servir une négociation qui s’annonçait difficile. La rencontre se déroula pourtant de manière très sereine, le Président de

l'AET se disant « très réceptif » à cette démarche. C'est l'aspect du lien politique qui lui semble le plus important ; le fait de donner la parole aux citoyens lui semble primordial pour éviter « un nouveau 21 avril³⁵⁸ ». S'il insiste sur la nécessité, mise en exergue par le travail des citoyens, de faire sortir la discussion sur les transports d'un cercle fermé de techniciens et d'institutionnels, il inscrit cet objectif dans une logique politique :

« Ce que nous faisons ne suffit pas, il faut absolument changer, et pour changer, il faut sortir du cercle fermé où nous sommes, pour faire avec les citoyens : si ce que nous faisons n'est ni visible ni compris, aux prochaines élections ce sera au mieux l'abstention, au pire le Front National. »

En cela cet édile s'inscrit dans un courant majoritaire chez les élus qui justifient davantage la mise en place de tels dispositifs par l'espace public ou semi public de discussion que cela crée, qui permet de donner de l'oxygène à la démocratie en donnant la parole au peuple, sans prévoir davantage comment faire en sorte que cette parole du peuple puisse alimenter l'action publique³⁵⁹. La simple ouverture d'un espace de discussion est vue comme une articulation fructueuse entre démocratie participative et démocratie représentative. Ainsi pour lui, l'intérêt de cette démarche réside dans les aspects suivants :

« Lancer une discussion publique en partant de ce que les citoyens vivent »

« Constat que le débat public positionné de cette manière fonctionne toujours pour convaincre et entraîner les citoyens »

« Créer une articulation entre démocratie participative et démocratie représentative³⁶⁰ »

Il se propose justement d'axer ses réactions lors du congrès sur la nécessité de recréer du lien, de la proximité, de la communication avec les citoyens, en « leur parlant avec leurs mots », en montrant l'exemple :

« Donner l'exemple, c'est montrer que parfois on peut se passer de la voiture. Cela redonne confiance en la politique³⁶¹ »

Cette rencontre prend alors l'allure d'une *task force* stratégique, puisque un programme d'action de l'AET y est ébauché, dans lequel le Président entend être reconnu comme relais prioritaire, à la fois en exerçant un travail de conviction auprès des membres du Conseil d'Administration d'ici le congrès, et en accueillant les dix neuf citoyens lors du congrès pour un petit déjeuner avant la présentation publique, et en accompagnant l'équipe de l'AET dans la préparation de la communication autour de la conférence de citoyens.

Durant cette réunion, la stratégie de l'AET en terme de mise en visibilité, de valorisation et de traitement des résultats de la conférence de citoyens est esquissée. Je la

³⁵⁸ Référence à la présence du candidat Front National, Jean-Marie Le Pen au second tour des élections présidentielles de 2001.

³⁵⁹ Nous aurons l'occasion de revenir sur les objectifs de la participation, et le risque de participation symbolique, dans le chapitre 6.

³⁶⁰ *Verbatims* pris en note lors de la rencontre

³⁶¹ *idem*

détaille ici, en ce qu'elle fournit des indicateurs précieux pour évaluer ensuite l'impact de la conférence de citoyens sur l'activité de l'AET.

La principale piste concerne directement le positionnement de l'AET, en envisageant un élargissement de ses fonctions. L'AET constitue un outil de réflexion, de ressources, de lobbying pour les élus en matière de transport. La conférence de citoyens pouvant être considérée comme une démarche-test de ce que pourrait être une sensibilisation du grand public, **l'AET envisage de développer à l'attention de ses adhérents des outils de communication grand public**, dans un registre pédagogique et adapté aux différents contextes locaux, sur comment choisir ses modes de déplacement en fonction des besoins et possibilités, en informant sur les gains possibles, dans l'objectif d'amener les individus à expérimenter les modes alternatifs à leur rythme (comme l'a résumé Yves Mathieu, il s'agit de passer de « la journée sans voiture » à « ma journée sans voiture »). Ce positionnement possible remet en question la manière de communiquer de l'AET : elle ne devrait plus seulement délivrer des informations techniques (« incompréhensibles par les non initiés ») mais changer ses manières de communiquer pour soutenir les élus dans la mise en place d'une nouvelle relation de communication, sensibilisation, voire de concertation, avec leurs administrés autour des déplacements. Il se peut même que ce positionnement soit de nature à fortement élargir l'audience de l'AET qui pourrait dès lors produire des messages s'adressant directement au grand public. **La stratégie de l'AET porte en germe une perspective de changement organisationnel important quant à la définition du rôle de l'AET et de la nature de ses relations avec ses adhérents.** La question est donc de savoir comment cette stratégie, esquissée de manière informelle, va être partagée et remodelée au sein de l'AET, avant le congrès et après.

Un événement a changé considérablement le travail de conviction et la mise au point du discours officiel de l'AET sur la conférence de citoyens. Courant septembre 2003, un chargé de mission a été embauché par l'AET pour accompagner la mise en œuvre des préconisations du groupe de citoyens et leur traduction en programme d'action. Ce chargé de mission a été l'assistant parlementaire du Président de l'AET, juste après l'obtention de son diplôme dans un Institut d'Etudes Politiques, où il avait justement réalisé un mémoire de troisième cycle sur la mise en œuvre des politiques de déplacements. A son arrivée, sa mission est à la fois précise (accompagner le suivi de la conférence de citoyens) et lui laisse beaucoup de marge d'action puisque la valorisation et le programme d'actions sont entièrement à construire. La Directrice et la responsable de communication, très accaparées pour la préparation du Congrès, me demandent de l'aider à se familiariser avec la démarche, en m'entretenant avec

lui et en lui transmettant les documents utiles. Il est aussi prévu que nous assurons en duo les rencontres préalables avec les autres discutants. Dans nos échanges, il marque un scepticisme affirmé quant à la conférence de citoyens :

Son scepticisme porte en premier lieu sur la compétence des citoyens :

« Franchement, hormis pour l'image positive que cela peut conférer à l'AET, je ne vois pas très bien ce qui va être exploitable »³⁶².

Son scepticisme porte aussi sur la contribution des dispositifs participatifs à la rénovation du lien politique :

« La seule manière de redonner confiance aux citoyens en la politique, ce serait un leader charismatique. »

Nourri à la mamelle de la démocratie représentative et donc délégative, il insiste sur la nécessité que « chacun reste à sa place ». Son parcours et son appréhension première de la conférence de citoyens le qualifient pour « traduire » **la conférence de citoyens dans un langage audible par le personnel politique.**

C'est dans ce balancement, où il évoque l'intérêt pour les politiques de la démarche en terme d'image et où je présente la méthode et la déclaration du groupe, que notre binôme part à la rencontre des quatre autres discutants : une vice présidente du Conseil général du Finistère très active en matière de déplacements alternatifs et notamment sur le covoiturage, le Président de l'Association des Opérateurs de Transport, le député-maire de la ville accueillant le congrès, et le maire de la ville hôtesse 2. Le point commun de ces quatre échanges est la faible connaissance de la démarche et de la méthode par les discutants, et leur silence dubitatif devant cette innovation qu'ils attendent de voir lors du congrès. Seule la vice présidente finistérienne se dit très intéressée par la démarche et entrevoit les éléments sur lesquels elle souhaiterait réagir lors de la table ronde.

La perplexité première des personnes rencontrées devant un outil peu connu en France et utilisé ici sur un sujet innovant en matière de sollicitation de l'expression citoyenne renforce la conviction de l'AET de prévoir un arsenal de communication pour sensibiliser les congressistes, voire plus largement la presse spécialisée et locale qui couvrira le congrès, à ce dispositif complexe qu'est la conférence de citoyens. **J'analyse ce travail de communication sur le processus et ses résultants comme la production d'un métadiscours, c'est-à-dire d'un discours sur la conférence de citoyens et sur la déclaration du groupe, visant à la resituer dans le contexte du secteur transport, dans le contexte politique français, dans le contexte de l'AET. Ce métadiscours passe par le recours à différentes « traductions »**

³⁶²Ce verbatim et les suivants ont été recueillis lors de nos premiers échanges en octobre 2003.

de la parole citoyenne pour la rendre audible, légitime et donc travailler le « savoir entendre » des destinataires du message.

2. « Traduction » et production d'un métadiscours

Le concept de traduction

J'emprunte la notion de « traduction » à la sociologie de l'innovation. L'idée générale de cette notion est que pour exister, une innovation doit passer par un processus de traduction, « c'est-à-dire une explicitation dans la rationalité des différents acteurs concernés et une prise en compte de leur problématique. »³⁶³.

Ainsi les sociologues de l'Ecole des Mines montrent par exemple comment le processus – et le résultat - de la recherche scientifique sont constitués d'opérations successives de traduction du monde en termes scientifiques³⁶⁴. Trois opérations de traduction sont repérables : d'abord une réduction du grand monde (le macrocosme) au petit monde du laboratoire (microcosme), c'est-à-dire la substitution à une réalité complexe d'une réalité représentative et manipulable, puis la constitution d'un collectif de recherche outillé qui génère les inscriptions (données de recherche), les ordonne et les interprète, et enfin le retour vers le grand monde, où les résultats de la recherche sont mis à l'épreuve des systèmes politiques et économiques. Ces processus de traduction, en laboratoire, du monde ont un effet important sur le monde social, car ils peuvent contribuer à reconfigurer les mondes dans lesquels nous décidons de vivre. Pourtant ces opérations de traduction qui impliquent des choix (théoriques, normatifs, pratiques, technologiques) ne sont jamais discutées publiquement. Ce qui amène les trois auteurs à s'interroger : « la traduction, qui apparaît comme un glissement progressif, une sorte de fondu enchaîné, est une machinerie destinée à changer la vie des profanes, mais sans vraiment les associer à la conception et à la mise en œuvre de ce changement. Cette exclusion, qui n'est sans doute pas sans rapport avec la profusion de controverses socio-techniques, est-elle

³⁶³ Morel, C., 2005 (2002), *op.cit.*, p 242

³⁶⁴ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *op.cit.*

inévitable? Entre la pensée savante et la pensée ordinaire, existe-t-il un tel fossé que toute coopération soit impossible? »³⁶⁵

Selon moi, la conférence de citoyens comme procédure, et notamment celle de l’AET peut aussi être considérée comme un dispositif de traduction – traduction d’une mise en forme technico-politique des questions de déplacements dans le monde vécu des participants, à la fois pratique et à prétention d’universalité-, lui-même encadré entre des opérations de traduction. Pour schématiser, une première traduction est repérable sur le temps long entre chercheurs et décideurs dans la mise en question initiale de la problématique des déplacements et de l’enjeu de mobilité durable. Puis la conférence de citoyens constitue une deuxième opération de traduction propre à « la recherche de plein air », où les citoyens mobilisés traduisent leur mandat en un questionnement proche de leur quotidien, en des termes accessibles. Cette traduction là permet d’explorer d’autres possibles, de poser les questions autrement et aussi de dépasser une opposition insurmontable entre spécialistes et profanes, en montrant « comment prise de distance et proximité, fabrication et réalisme, désintéressement et intéressement constituent l’avert et le revers d’une même médaille³⁶⁶ ».

La troisième phase de traduction, qui nous intéresse ici, est constituée par la mobilisation des « médiateurs » pour produire un méta discours pour encadrer la réflexion des profanes, la rendre recevable. C’est à travers le repérage des supports utilisés pour donner corps au méta discours, que nous repérerons la nature de ces médiateurs, avant de d’analyser le méta discours produit en lui-même.

Les supports de la communication autour de la conférence de citoyens

Pour approcher la mise en visibilité de la conférence de citoyens de l’AET, **un recensement des documents produits et rendus publics** avant le congrès autour de cette démarche s’avère utile. Je vais d’abord les décrire précisément, avant d’en analyser la teneur dans la sous-section suivante.

³⁶⁵ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *op.cit.*, page 104

³⁶⁶ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *op.cit.*, page 146

Les Lettres des Rencontres, bande-annonce du congrès

Dans ses **Lettres des Rencontres** (support informatif spécifique de 4 pages en format A3 sur le congrès destiné aux adhérents de l'AET et au public habituel du congrès, diffusé mensuellement entre août et novembre 2003), l'AET avait consacré plusieurs encarts très brefs à la conférence de citoyens.

La quatrième Lettre des rencontres, datée de novembre, est entièrement consacrée à la Conférence de citoyens et marque la montée en puissance, voire le paroxysme de la communication de l'AET sur cette démarche présentée comme le moment phare du congrès. Elle comporte en première page un éditorial du Président de l'AET intitulé « Agir avec les citoyens », ainsi qu'un encart concernant le triptyque de concertation des citoyens envisagé pour le congrès (conférence de citoyens, sondage, Place publique). En page 2, un article écrit par une journaliste indépendante raconte le processus de la conférence de citoyens, à partir d'entretiens avec des membres du groupe sous le titre « Profession citoyen ». La page 3 présente des versions résumées de la déclaration citoyenne et de la note de décryptage du comité de pilotage, rebaptisée de manière plus neutre « déclaration du comité de pilotage ». Enfin la dernière page est composée d'une interview de Michel Callon intitulée « le point de vue du scientifique » et d'un encart présentant l'origine de la méthode de conférence de citoyens.

Un épais document intitulé « **notes introductives** » est remis aux congressistes et à la presse. Il est composé d'une présentation détaillée des différentes tables rondes et ateliers du congrès. Quatre pages y sont consacrées à la conférence de citoyens, ce qui constitue la taille moyenne des résumés. Elles reprennent de manière assez neutre les éléments de la Lettre Spéciale et des Lettres précédentes sur l'esprit de la démarche, son organisation, et le déroulement du processus.

Le regard du Comité de Pilotage

Par ailleurs, le comité de pilotage décide, sous l'impulsion de la directrice et en apprenant l'accueil mitigé de la déclaration citoyenne au Bureau de l'AET, de rédiger une « **note de décryptage** ». Elle fait l'objet d'une analyse dans la section suivante.

Gartavoiture, ou la conférence de citoyens mise en boîte

Un autre support de communication fondamental est le film vidéo sur la démarche. Ce film d'une quinzaine de minutes a été monté à partir du tournage en continu sur les trois sessions par le cadreur et le journaliste présents. Destiné à être projeté en ouverture de la table

ronde de présentation publique de la conférence de citoyens, il a pour ambition de montrer le processus à la fois de manière pédagogique et vivante tout en faisant ressortir l'évolution du groupe dans sa perception des enjeux des déplacements. Le journaliste, par son implication comme observateur attentif durant les sessions, a réussi le tour de force de monter un film où les participants se retrouvent bien, notamment parce qu'il n'occulte pas les moments de doute voire de découragement du groupe, et qui soit en même temps apprécié par le commanditaire en ce qu'il permet de comprendre le dispositif (formations, échanges avec les élus, travail à huis clos...) et de percevoir l'impact fort de celui-ci en matière de sensibilisation et d'évolutions des opinions et des pratiques de mobilité au sein du groupe.

Des dispositifs présentés comme complémentaires de la conférence de citoyens

Au-delà de ces documents directement centrés sur la conférence de citoyens, d'autres dispositifs viennent accompagner, sur le temps du congrès, la restitution de la conférence de citoyens et sont présentés comme complémentaires. Il s'agit d'une part d'un **sondage** réalisé sur le temps du congrès par un prestataire spécialisé dans la réalisation d'études et d'enquête. Le questionnaire qui sera soumis aux congressistes porte sur les pratiques de déplacements et les leviers de la diversification modale. **Il est élaboré en s'inspirant des préconisations du groupe et vise à mesurer la distance (ou la proximité) entre l'avis du groupe et les congressistes.** Il s'agit aussi pour l'AET d'un exercice pratique pour voir sa capacité à parler différemment des déplacements. Plusieurs rencontres ont lieu entre le prestataire, l'AET et Missions Publiques, comme « dépositaire de l'esprit du groupe de citoyens », pour ajuster le questionnaire. Malgré l'enthousiasme du prestataire pour cette démarche et ce défi de renouveler les types de questionnements, l'exercice s'avère difficile. Plusieurs versions sont élaborées, pour tenter de sortir d'une conception trop techniciste et classique de la question de la mobilité urbaine, au risque d'une formulation qui, se voulant accessible, soit simpliste

**Le questionnaire à destination des congressistes
sur les pratiques et représentations liées au transport.**

Exemple d'évolution de la question 1

Question 1, version initiale: Et pour vous, **personnellement** et toujours parmi les méthodes suivantes, quels sont les deux thèmes qui seraient les plus susceptibles de vous aider à modifier vos pratiques actuelles ?

	En premier	En second
Informé sur les risques liés à la santé publique		
Faire payer les automobilistes pour accéder au centre des villes		
Mieux expliquer les choix transports et leurs conséquences pour la ville que l'on veut pour demain		

Communiquer davantage sur l'offre de transports publics		
Informé sur les enjeux de l'effet de serre		
Faire davantage participer les citoyens aux choix « transports »		
Offrir des transports publics gratuits		
Réduire le nombre de places de stationnement en ville		
Que les responsables du transport montrent l'exemple en utilisant le plus possible des solutions alternatives à l'automobile		
Proposer des projets qui s'organisent au-delà des territoires institutionnels		
Augmenter fortement le prix des carburants		

Question 1, version finale : et vous, personnellement, quels sont les 2 arguments qui seraient susceptibles de vous aider à laisser de temps en temps la voiture au garage ?

1. Perdre mes trois kilos de trop en prenant le vélo et en marchant davantage
2. Ne plus avoir à payer de stationnement
3. Ne plus m'énerver dans les embouteillages et avoir le temps de lire ou de discuter dans les TC
4. Montrer à mes concitoyens qu'il est possible de se déplacer sans la voiture
5. Contribuer à un environnement urbain plus agréable et moins pollué
6. Faire des économies

Le second dispositif mobilisé en regard de la conférence de citoyens est un débat interactif sur les déplacements dans la ville du congrès, intitulé *Place Publique*. D'abord conçu comme la reproduction de la conférence de citoyens en accéléré dans la ville du congrès, il devient au fil des échanges entre l'AET, Missions Publiques et la Direction de la Communication de la ville du congrès **un espace d'échanges autour de la problématique des déplacements de cette agglomération, à partir du témoignage d'habitants ayant récemment changé leurs pratiques de déplacement**, sollicités par le journal local, avec le Maire (et Président de l'Agglomération), la Directrice de l'AET, un expert médical, un expert en environnement et deux membres de la conférence de citoyens comme « grands témoins ». Cet événement est prévu dans la foulée de la conférence de citoyens, la même après-midi.

Le balisage de ces supports de communication- ou plus vraisemblablement de sensibilisation à l'intérêt de la conférence de citoyens- nous permet, avant même de nous pencher sur leur contenu, de tirer quelques enseignements :

Le recours à des experts pour accréditer les propos des profanes

Pour légitimer la parole des citoyens, il est fait appel à des avis de personnalités du monde du transport (élus ou techniciens) ou de personnes possédant une expertise spécifique sur les conférences de citoyens (praticiens ou chercheurs) : interview du Président de l'AET dans la lettre du mois de juillet et dans la Lettre Spéciale, interview de la Directrice de l'AET dans la lettre du mois d'août, interview d'Yves Mathieu, directeur de Missions Publiques dans la lettre du mois de septembre, le sociologue Michel Callon dans la Lettre Spéciale, les membres du comité de pilotage « sollicités pour leurs compétences dans le domaine des transports » dans la Lettre Spéciale. **Autrement dit, l'avis du profane n'est légitime que s'il est accrédité par des avis d'initiés. Ce sont donc des représentants de la double délégation (le Savant et le Politique) qui sont appelés à légitimer la démarche.**

L'humour pour faire baisser la charge subversive

L'avis des profanes doit donc non seulement être encadré par des avis autorisés, mais il doit aussi ne pas se parer des attributs de l'autorité, d'où notamment un appel au registre de l'humour pour diminuer la charge transgressive ou profanatrice (au sens propre) de l'expression des citoyens. C'est notamment le cas dans la vidéo, ironiquement intitulée « Gartavoiture ».

Quelques extraits du film Gartavoiture: entre dérision et gravité

Le film commence sur l'image des participants entrant dans le congrès de l'AET, avec le commentaire suivi de la voix off du journaliste vidéaste

« *Entre les élus, les experts, les responsables de réseaux circule un groupe d'individus : des automobilistes. Ils ne connaissent rien en transport public, enfin... ils n'y connaissaient rien jusqu'au jour où...* »

S'ouvre alors le flash back retraçant le processus, à partir des images du groupe filmées dans la première ville hôte, avec comme musique de fond l'air de la « treizième compagnie » :

« *Mesdames, Messieurs, si l'on vous a réuni c'est pour une mission périlleuse (...). Votre mission : trouver des moyens d'inciter les autres automobilistes à moins prendre la voiture. Vous êtes pratiquement tous des automobilistes ; vous n'en sortirez pas indemnes. Nom de code du commanditaire : AET. Tout ce que je peux vous dire c'est que les élus sont dans le coup (...). Vous communiquerez sous le nom de « citoyens ».*

Les citoyens eux-mêmes rappellent le caractère modeste de leur apport... mais aussi les limites des savoirs des élus et des experts.

« *On va leur apporter nos idées, des suggestions. Il ne faut pas qu'ils attendent de nous des miracles, on ne va pas leur amener la lune sur un plateau d'or. Chacun a une petite solution... Mais eux n'ont plus de l'ont pas LA solution, sinon on ne serait pas là.* » (Thérèse, jour 1)

Jacques rappelle quant à lui la dépendance du travail citoyen d'une prise en compte politique :

« *Il faut qu'il se passe quelque chose derrière... Pas seulement que les élus nous écoutent mais qu'ils*

mettent en œuvre (nos propositions). »

Le rappel fréquent de leur ignorance, ou de leur caractère ordinaire, par les participants eux-mêmes joue ce rôle de désamorcer la perception par les destinataires de tout risque que les citoyens veuillent sortir de leur place de profanes non décisionnaires.

Le retour du quantitatif

La démarche qualitative, non représentative par nature, se voit accompagnée d'un sondage, signifiant le retour du quantitatif, du chiffre, de la mesure pour dire le Vrai et mettre en perspective, en le confirmant ou en le tempérant, l'avis des citoyens.

Des profanes, ni assez experts, ni assez profanes

Le dispositif Place Publique, entend donner la parole aux habitants de l'agglomération, comme l'a fait la conférence de citoyens, mais en insistant sur le regard vierge des habitants présents. Cela révèle l'ambiguïté de la position des dix neuf participants de la conférence de citoyens, qui ne relèvent plus entièrement de la catégorie des « profanes », après les formations qu'ils ont reçues dans le dispositif et se situeraient donc au milieu du gué entre profanes et experts...

Analyse du méta discours

Une lecture analytique des supports évoqués permet de repérer les éléments clés de ce méta discours, les arguments mis en avant dans cet arsenal de légitimation. En terme de contenu, nous verrons comme l'objectif politique du dispositif participatif connaît une acmé. Puis nous détaillerons deux techniques de persuasion mises en œuvre : l'encadrement du discours citoyens par une « explication de texte » puis la recherche d'une caution scientifique.

Une emphase de l'objectif politique du dispositif participatif

Ce qui est particulièrement repérable dans les supports de communication autour de la conférence de citoyens, et particulièrement dans la Lettre spéciale c'est la mise en exergue du caractère politique de la conférence de citoyens. Le Président de l'AET présente notamment cette démarche comme contribuant au lien politique entre citoyens et personnel politique et dans le même temps au lien entre citoyens et politiques publiques. Ce faisant, ce député maire

traduit la démarche dans sa rationalité propre d'élus. Ainsi le Président de l'AET justifie ainsi de l'intérêt de « cette démarche innovante de concertation » :

« Pour les élus, il s'agit de mieux prendre en compte les besoins de la population et de savoir si les enjeux des politiques menées sont compréhensibles. (...) Une décision comprise, parce que les citoyens se sont investis avec nous pour en saisir les fondements, est une action qui a du sens. (...) Pour les citoyens, ce type de démarche permet de replacer les politiques publiques au cœur de l'intérêt général. D'une part, en étant associés au processus de décision, ils ont réellement la possibilité d'être entendus par les personnes qu'ils ont désignés pour les représenter. D'autre part, ils sont davantage enclins à s'investir dans les enjeux de la cité. » (Lettre Spéciale, p 1)

« L'AET a choisi de mettre au premier plan l'interactivité entre responsables du monde des transports et de la mobilité, citoyens et acteurs de l'action publique. » (Lettre spéciale, p 1)

Ainsi si l'on se réfère à la typologie des objectifs³⁶⁷ présidant à la mise en place de dispositifs participatifs développée par Marie Hélène Bacqué, Henri Rey et Yves Sintomer, **l'objectif politique apparaît surdimensionné dans le discours du Président**. Celui-ci positionne la conférence de citoyens comme une école de la démocratie et de la citoyenneté, permettant à la fois aux citoyens d'élargir leurs perceptions des enjeux et de la fabrication de l'action publique et les rendant plus aptes à formuler des attentes collectives. La démocratie participative est ici vue comme un canal de communication entre citoyens et élus, permettant aux élus de mieux comprendre et d'être mieux compris, et donc d'être relégitimés. C'est bien la rationalité de l'élus – et qui plus est de l'élus président de l'AET et donc relais de la démarche à l'aube du congrès- qui s'exprime ici. Au moment de la conception du dispositif, le niveau politique était absent du portage, il avait en quelque sorte délégué la responsabilité du pilotage – et de la réussite du processus- au **niveau technique (l'équipe permanente de l'AET et spécialement sa Directrice) qui insistait bien plus largement sur l'objectif gestionnaire** de la démarche, voire plus précisément son objectif heuristique (voir synthèse du chapitre 2).

Si les autres contributeurs de la Lettre spéciale relèvent d'autres aspects davantage liés à la réflexion substantielle du groupe sur la question du transport, la volonté dialogique est aussi mise en avant. Celle-ci est d'ailleurs clairement exprimée dans la synthèse des préconisations du panel dont elle constitue un des quatre piliers :

« Associer » : Associez –nous à ce qui nous concerne tous : à la réflexion et à la conception de ce que seront nos villes, nos départements, nos régions demain. » (p 3)

Le comité de pilotage traduit cette demande de reconnaissance exigeante du citoyen dialogique en ces termes :

³⁶⁷ Bacqué, M-H., Rey, H., et Sintomer, Y., 2005, *op.cit*, p 25 et suivantes. Cette typologie est décrite dans le chapitre 1 de la thèse et mise en regard des objectifs initiaux de la conférence de citoyens.

« Les citoyens ont une forte demande de dialogue. Ils souhaitent être étroitement associés en amont de la conception des politiques publiques de mobilité et non par de simples concertations servant à valider des choix techniques. »

L'accentuation de l'objectif politique est essentiellement le fait du portage politique spécialement intense au moment du congrès par le Président. Cette reprise en main par le niveau politique, par ailleurs souhaitée par l'équipe permanente, puisqu'elle est le fruit du travail de conviction des élus décrit précédemment tranche avec la phase de conduite du projet, essentiellement porté par les techniciens. **Durant le processus, en l'absence d'intérêt manifeste du niveau politique, l'équipe permanente et le comité pilotage avaient inscrit les enjeux de la conférence de citoyens dans une finalité davantage heuristique et gestionnaire,** même s'ils ont souvent fait référence à la nécessité d'inventer des nouvelles formes d'association des citoyens pour combattre la défiance politique.

« On avait tous besoin de comprendre ce qui se passait et comment on pouvait agir. C'était avant tout un outil de compréhension. Au départ on n'avait pas d'idées préconçues sur ce qui allait en sortir. On comptait exploiter ce qui aller sortir sans trop savoir ce que ce serait » (Directrice de l'AET, entretien individuel, 26 juillet 2004)

« On s'est d'abord interrogé... Il y avait le constat qu'on connaissait mieux les usagers que les non usagers et que pourtant c'était ces personnes là qui sont à convaincre pour permettre le report modal. Alors comment nous adresser aux non usagers ? » (Responsable de la communication de l'AET, 13 décembre 2005)

En mettant en avant l'objectif politique, sous l'impulsion du chargé de mission rôlé au « langage de la volonté » des politiciens, **l'AET plaide, par l'exemple, pour un nouveau positionnement pour l'action publique en matière de déplacement résolument participative et non pas seulement consultative.** Ce faisant, l'AET développe une stratégie innovante, à une période où le sujet de prédilection des élus en charge du transport est la baisse du budget de l'Etat en matière de transports. Elle s'expose aussi à être jugée sur ses réalisations dans ce domaine. Ce qui n'est pas sans risque si le positionnement prôné s'avère être une simple posture, comme le rappelle Michel Callon dans son interview (page 4 de la Lettre spéciale), en répondant à la question sur les retombées des conférences de citoyens qu'il a pu observer.

« L'AET est une structure électorale, reste à savoir comment ses membres tiendront compte des résultats qui leur seront présentés. »

Une explicitation de texte ... pourvoyeuse de légitimité ?

La Lettre spéciale donne lieu à une véritable explication de texte de la déclaration citoyenne. Celle-ci est à la fois synthétisée en page 3 et relayée sous des formes variées dans l'article de la journaliste sur le déroulement du processus et dans la note du comité de pilotage, dont une version résumée se trouve en page 3 aussi. Nous allons nous intéresser ici essentiellement au regard porté par le Comité de Pilotage sur la démarche. En effet, celui-ci a rédigé une « note

de décryptage» qui devient une déclaration miroir de celle des citoyens. Bien que résultant d'une stratégie de dernière minute pour valoriser et appuyer le discours des citoyens, elle prend une place prépondérante lors du congrès, puisqu'elle y est distribuée en fin de séance plénière du jeudi 27 novembre, en même temps que celle du groupe de citoyens. Cette note, dans sa version intégrale, comporte 4 pages et s'articule autour de 5 parties, dont de larges extraits sont reproduits dans l'annexe 15.

Cette note constitue bien la construction d'un discours sur le discours des citoyens, qui le renforce en le reformulant, en en accentuant certains traits, en s'en éloignant quelquefois et en y amenant une valeur ajoutée sous forme d'une analyse.

Cette déclaration dénote d'abord d'un **travail de justification** : elle débute par une justification du recours au comité de pilotage basée sur l'expertise de ces membres, à la fois détenteurs d'un savoir faire spécifique et en position d'extériorité vis-à-vis des acteurs, puis poursuit par la justification du recours à l'expression de citoyens sur ce thème, teintée d'un scepticisme premier qui cède la place au sentiment d'un nécessaire renouvellement des modalités d'exploration de la problématique transport :

« Comment 20 personnes extérieures au monde des déplacements et de la décision allaient-ils pouvoir émettre des idées nouvelles et pertinentes là où les spécialistes et les élus piétinent depuis 20 ans. Quoiqu'il en soit, élus et techniciens se trouvant dans une solution d'impasse, il faut explorer d'autres pistes et accepter de prendre le risque qu'elles n'aboutissent pas. L'expérience empirique tentée ici est une brèche permettant de trouver de nouvelles avancées. » (extrait déclaration comité de pilotage)

La déclaration met l'accent sur l'apport du groupe, traduit l'avis citoyen : la conférence de citoyens, a permis, par la discussion des enjeux du transport, de sensibiliser les participants, et de les amener à reconsidérer leurs modes de déplacement, voire à les modifier si tant est qu'ils y trouvent un gain propre. Elle constitue un plaidoyer pour un travail des politiques publiques de déplacements associant les citoyens. Ce plaidoyer s'inscrit dans un dilemme : comment valoriser l'apport significatif des citoyens, sans heurter la légitimité des élus, ni remettre en question le savoir des experts, dont ils sont ? Aussi l'argumentaire oscille entre un enthousiasme, parfois mêlé de condescendance du potentiel de compréhension et de changement des citoyens (« les gens sont capables de changer », « les citoyens n'attendent pas tout des élus », « la forte intelligence collective », « une demande forte de dialogue... ») et des rappels discrets d'une double délégation nécessaire, à divers reprises, bien résumer dans cette affirmation :

« C'est un exercice exigeant de coopération : alimenter la réflexion des représentants élus sans remettre en question leur légitimité » (extrait déclaration comité de pilotage)

En cela, la déclaration du panel d'experts constitue donc un travail de légitimation de l'avis citoyen, fondé sur une parole d'autorité, permettant par un jeu habile entre allégeance à la double délégation et découverte candide que les citoyens peuvent penser, de faire passer le message principal que retient le Comité de pilotage. Ce que retient celui-ci est la nécessité de revoir les manières de faire de la politique publique de transport à partir des logiques d'usages. Cette refonte de l'action publique de transport doit s'accompagner d'une communication avec les citoyens, en allant davantage vers une pédagogie de la mobilité durable que vers une communication marketing sur le confort d'un bus. Ce faisant, les quatre membres contribuent implicitement à une ouverture des formes d'expertise reconnues vers une prise en compte des savoirs citoyens, dans une perspective de démocratie technique où la ligne de démarcation entre spécialistes et non spécialistes fluctue au sein de dispositifs participatifs, reposant ainsi la question du lien entre expertise et démocratie³⁶⁸.

La recherche d'une caution scientifique autour de la méthode

Au moment de la rédaction de la Lettre spéciale, l'équipe permanente décide de rechercher une parole scientifique de nature à attester le caractère rigoureux et méthodologique de l'outil conférence de citoyens, tout en tirant des perspectives du travail du groupe. Ce recours à la parole scientifique vise aussi à montrer le caractère novateur de la méthode, ainsi que son « sérieux ». Comment trouver une personne d'autorité capable de valoriser la prise de risque de l'AET pour une méthode peu connue et capable de la minimiser en même temps, en attestant que cette procédure a fait ses preuves ailleurs, et qu'elle permet donc une « concertation productive³⁶⁹ ». Je propose alors à la journaliste chargée de la rédaction de ce « 4 pages » de rencontrer Michel Callon, car ses collègues et lui consacrent quelques pages³⁷⁰, à la conférence de citoyens (ou plutôt à la conférence de consensus), en tant que forums hybrides en en proposant même des critères d'évaluation, à un moment où la littérature sociologique était peu prolifique sur la question. Cette interview a lieu en ma présence, le 28 octobre 2003. Dans la Lettre Spéciale, l'heure et demi de discussion est réduite à quelques lignes, fidèles à la pensée développée par Michel Callon, mais réduisant fortement

³⁶⁸ Delmas, C., « Pour une définition non positiviste de l'expertise », in Damme, D., Ribemont, T. (dir.), *Expertise et engagement politique*, mai 2001, L'Harmattan, Cahiers Politiques, pp 11-43

³⁶⁹ J'emprunte cette notion à Nicolas Louvet qui l'a développé dans sa thèse sur les concertations dans le cadre des PDU. Louvet, N., 2005, « Les conditions d'une concertation productive dans l'action publique locale: le cas des plans de déplacements urbains », thèse de doctorat ENPC, 384 pages.

³⁷⁰ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *op.cit*, pp 236-248.

l'expression de questionnements et d'incertitudes. Deux extraits de l'entretien, non repris dans l'article, illustrent bien comment les éléments les plus radicaux du propos de Michel Callon ont été écartés.

Par exemple, il n'occulte pas l'instrumentalisation possible des méthodes de concertation :

« On peut dire que la décision qui en résulte est un peu plus éclairée que sans consultation. Une vision empreinte de machiavélisme est aussi possible : "si je sais mieux qui sont mes alliés, je pourrais m'appuyer sur eux...". Ce n'est pas toujours les bons sentiments qui guident la mise en place d'une méthode consultative. » (Michel Callon, entretien pour la Lettre spéciale, 28 octobre 2003)

Mais il va aussi plus loin dans la mise en perspective de la conférence de citoyens de l'AET :

« Ce qu'on peut espérer de cette Conférence de citoyens, c'est que dans la discussion les panélistes expriment des attentes qui ne se réduisent pas à de l'intérêt individuel :

- qu'ils établissent une corrélation évidente entre le fait que s'ils ne prennent pas une décision individuelle leur bien être collectif va s'en ressentir.

- qu'ils fassent le lien entre leur décision individuelle et une détérioration globale d'une situation, que ce lien devienne plus explicite.

- qu'ils établissent des relations : quand je tourne la clé de contact dans ma voiture, je mets en branle des mécanismes désagréables qui vont me retomber dessus dans un avenir plus ou moins lointain.

Le but est la mise en relief d'une chaîne invisible entre décision individuelle et effet collectif, c'est cette "chaîne de traduction" qui offre des prises à la politique.

La seule façon de rendre légitime la politique c'est de montrer que l'élément sur lequel on agit occupe une position cruciale entre l'intérêt individuel et l'intérêt collectif.

C'est la mise en évidence des éléments intermédiaires entre le comportement individuel de l'automobiliste "égoïste" et individualiste et les grandes politiques globales. C'est sur ces éléments individuels que doit agir la politique.

La conférence de citoyens est un premier éclairage pour passer entre le conducteur individuel et les grands plans collectifs. Ça permet de donner une meilleure vision de pourquoi ça patine aux élus plutôt que de donner des solutions concrètes pour leurs villes.

Il y a des positions argumentées, solides de chaque côté. L'avantage de cet exercice est de révéler cela. Peut-être que le panel redonne les éléments d'un dialogue possible.

La grande réussite serait que cela aboutisse à la mise en place de procédures de consultation approfondie dans les villes pour discuter de ces sujets. »

Pour Michel Callon, la conférence de citoyens est donc bien un outil de démocratie dialogique permettant, par la mise à jour collective de la chaîne causale entre pratiques individuelles et impacts collectifs, au politique de déterminer des nouveaux leviers d'action légitimes et efficaces, qui ne pourront espérer devenir opérationnels que s'ils sont remis en discussion localement. **Ce dernier aspect, cette conditionnalité d'une efficacité du forum hybride pour une nouvelle approche de la mobilité, est gommé de la retranscription de l'interview** dans la Lettre, qui finit par cette phrase plus optimiste –mais aussi moins ambitieuse :

« Dans l'immédiat, cette démarche aura au moins l'avantage de débloquer les esprits et de montrer que les positions sont solides et argumentées des deux côtés. »

Le second élément de caution scientifique mobilisé dans la Lettre Spéciale concerne plus particulièrement la méthode. Ainsi, un encart sur la méthode de conférence de citoyens,

intitulé « La conférence de citoyens ou comment développer la démocratie participative », suit l'interview de Michel Callon. Il est à noter que **ce titre place directement la méthodologie de conférence de citoyens dans le giron de la démocratie participative, alors même que Callon, Lascoumes et Barthe la relie plus directement à une démocratie dialogique, et que d'autres auteurs comme Jean Paul Gaudillère et Christophe Bonneuil la rattachent davantage à une démocratie technique**³⁷¹ comme volonté de démocratiser la science en créant un espace de dialogue face aux dispositifs classiques d'expertise, liés à l'Etat ou au marché. En effet, la démarche a essentiellement fait ses preuves, comme le rappellent l'historique, dans le domaine des sciences et techniques. Cet encart en pointant le lien entre cette démarche et la démocratie participative signifie clairement l'exigence de rétrocession au public des résultats d'une telle procédure qui incombe aux élus :

« Pour ne pas relever du gadget ou se limiter à un simple outil de légitimation des décisions, cette procédure nécessite un suivi rigoureux, un travail sur la durée et un véritable respect du dialogue » (extrait de l'encart « la conférence de citoyens ou comment développer la démocratie participative », Lettre Spéciale)

L'exigence de publicisation et de suivi est donc clairement affichée dans la Lettre Spéciale, rencontrant en cela les points de vue des chercheurs sur cette question.

Nous allons donc à présent décrire et analyser le point d'orgue de la publicisation de la conférence de citoyens, sa présentation lors du Congrès de l'AET.

³⁷¹ Gaudillère, J-P., Bonneuil, C., « A propos de démocratie technique », Revue Mouvements n°18, novembre-décembre 2001, p 73-80.

3. La présentation publique, acmé de la conférence de citoyens

La présentation publique, comme moment fort de mise en visibilité et passage d'un espace semi-public à un espace public de la discussion, constitue le moment symbolique de publicisation de la réalisation des citoyens. Elle a lieu le 28 novembre, deuxième jour du 19^{ème} congrès de l'AET.

Quelques éléments impressionnistes sur l'ambiance du congrès

Ces indications descriptives et subjectives sur le Congrès sont mises en forme à partir de mon carnet de bord. Elles sont précieuses pour saisir en quoi la mise sur le devant de la scène de profanes constitue une rupture dans le mode de fonctionnement du congrès, c'est pourquoi je vous les livre ici, en en extrayant des éléments d'analyse.

Des participants très exotiques

Les citoyens sont invités par l'AET à assister aux trois jours du congrès. A leur présence physique et mobile sur l'espace du congrès s'ajoute une présence symbolique forte puisqu'un stand leur est alloué. Les participants s'y relaient pour assurer une permanence. Le stand, décoré de photos prises durant les trois sessions constitue un lieu d'information sur la conférence de citoyens pour les congressistes qui s'y arrêtent d'abord par curiosité. En effet, ce stand bricolé à la hâte le mercredi matin marque par son caractère hétérogène entre les stands professionnels des opérateurs de transports, des constructeurs et des sociétés de cartographie. **Cette rupture de standing et de ton** (les participants heureux de se retrouver mettent une ambiance familière et « potache ») **concrétise l'exotisme de la présence de profanes dans le congrès de l'AET.**

Faire parler les profanes ? Des dilemmes du présentateur

Le jour « J » arrive. Le matin, le groupe petit-déjeune avec le Président de l'AET et les membres du Comité de pilotage, ce qui permet à la fois de baliser le déroulement la restitution publique et de prodiguer envers les participants anxieux un signe de prise en considération de leur travail par le plus haut niveau de l'AET. Le repas de midi est consacré à la préparation

avec le journaliste et les discutants. Le journaliste chargé d'animer la table ronde vient de la télévision. Il a eu deux réunions préparatoires avec l'AET et Missions Publiques, où il a notamment été décidé que les dix-neuf participants seraient présents sur la scène et prendraient la parole.

Le journaliste se trouve donc pris entre **plusieurs doubles contraintes** : comment donner la parole à tous pour témoigner d'une égalité de traitement mais aussi de la pluralité des expériences des participants et arriver en même temps à suffisamment scénariser et endiguer la parole des citoyens pour délivrer un message intelligible, représentant le collectif et percutant ? Comment donner la parole aux discutants tout en les centrant sur la réaction aux préconisations des citoyens ? Comment rester maître du temps en donnant la parole à tous, en présentant le film, et en commentant « à chaud » les premiers résultats de l'enquête quantitative auprès des congressistes, tout en donnant l'impression d'un échange spontané et d'un réel dialogue ?

Du point de vue des commanditaires et de Missions Publiques, le journaliste réussit plutôt bien ce tour de force, à part une exploitation très légère du questionnaire qui de ce fait passe à l'arrière plan pour le temps du congrès. Par son insistance lors de la table ronde, il amène Romain, automobiliste convaincu, à s'engager publiquement à laisser sa voiture une fois par mois pour effectuer un trajet en mode collectif ou doux. Le journaliste, en le prenant à témoin devant les congressistes met en oeuvre une culpabilisation et une stigmatisation inutiles, à l'opposé de la posture de sensibilisation et de refus de mesures contraignantes prônée par les membres du groupe.

D'une restitution publique bien rôlée...

A 14 heures, la table ronde débute devant une salle comble, très réactive (les commentaires et les rires fusent), bien plus vivante que durant les autres plénières où les discours et réactions des protagonistes sont davantage anticipés par le public.

Le journaliste introduit d'abord le thème de la plénière, puis après la diffusion du film « Gartavoiture », interroge les participants sur leurs motivations et ce qui a changé pour eux.

Les réponses individuelles sont congruentes avec la déclaration collective, puisqu'elles en constituent une sorte de présentation dialoguée ; le journaliste lisant à plusieurs reprises des extraits de la déclaration pour susciter des témoignages individuels.

Les réactions spontanées des élus se focalisent d'abord essentiellement sur l'originalité de l'approche « *conférence de citoyens* » : le dispositif est jugé « *riche* », « *imaginatif* », « *nouveau* » ; la déclaration des citoyens est vue comme pleine de « *bon sens* », constituant

un vrai changement pour les élus, interpellés de manière non partisane. Les élus s'enthousiasment alors pour la « *prise de conscience que l'usage de l'automobile joue sur la société.* ».

...A l'émergence d'un dialogue

Le dialogue s'amorce véritablement dans la dernière demi-heure. Les élus et le représentant des opérateurs de transport présents sortent de leur posture d'observateurs pour entrer dans une dimension délibérative davantage réflexive ; **le dialogue s'engage sur les perspectives pour l'action publique et le travail des élus ouvertes par la conférence de citoyens.**

Car la déclaration citoyenne atteste de voies de coopération possible entre citoyens et élus, en matière d'incitation à la diversification modale, dans la perspective commune du développement durable.

Séquence discursive³⁷² extraite de la restitution publique du 28 novembre 2003

- Avant les Transports Publics étaient associés à l'image « Service Public ». Puis on a fait plutôt un discours transport public = aménagement. Aujourd'hui on préfère parler de développement durable autour des transports. C'est là qu'il y a un changement à faire. Il faut parler beaucoup plus des questions de développement durable. Ça ne peut venir que des citoyens, cela aura encore plus de force car cela viendra du plus près du terrain. (représentant des opérateurs de transport)
- J'ai été touchée par les questions liées à l'environnement qui reviennent beaucoup tant dans les motivations à changer de comportement qu'à en parler à l'entourage. Le groupe a une vraie authenticité d'expression, ils dépassent le problème de la culpabilité. Il faut penser les déplacements dans leur diversité : piéton un jour, vélo le lendemain, voiture après... (conseillère générale)
- Nous, on peut aider les élus à rendre le développement durable plus désirable, comme le disait un intervenant qu'on a vu. Messieurs les élus, n'ayez pas peur de nous. L'AET a eu du courage en faisant la conférence de citoyens. Nous sommes là pour travailler avec vous, sans prendre votre pouvoir : la décision ça reste vous. (Jacques)
- Je suis en accord avec ce que vient de dire Jacques. On doit assumer nos responsabilités sans crainte, en parlant des enjeux. En partant de la prise de conscience plutôt que sur de la culpabilisation. Il faut convaincre. Il faut aider les citoyens à pratiquer autrement (député maire de la ville accueillant le congrès).

Cette séquence montre un échange où les élus reconnaissent la nécessité de s'appuyer plus sur les citoyens pour promouvoir l'intérêt du report modal dans un objectif de mobilité durable, en sensibilisant, en communiquant sur les enjeux et donc sur les finalités de l'action publique de transport. Jacques appuie sur le fait que les élus en associant davantage les citoyens, donc en offrant des occasions au peuple de prendre part à la discussion des choix publics font œuvre démocratique et renforcent leur légitimité, bien plus qu'ils ne l'affaiblissent. Cette

³⁷² Une séquence discursive est un enchaînement de phrases faisant sens.

posture coopérative et irénique de Jacques permet aux participants d'introduire leurs attentes envers les élus lors du dernier tour de parole :

« Je demande aux élus de nous aider à changer de mentalité, en faisant notamment de la publicité sur les transports en commun, en utilisant les médias. » (Marie-Louise)

« Pour que la population vous suive dans vos décisions, il faut la motiver, l'informer, l'éduquer. Et faire bien attention à ne pas penser qu'une fois élu, votre légitimité sera acquise. » (Emeline)

« Il n'y a pas de solutions miracle, nous sommes tous les enfants de la terre, nous devons faire attention à la qualité de vie que nous avons envie de laisser à nos enfants. » (Thérèse)

Les participants demandent à être reconnus dans leur capacité et responsabilité à être des acteurs à part entière et incontournables du changement modal, capables de saisir les enjeux pour peu qu'ils leur soient communiqués et capables d'adopter une attitude responsable, dès lors qu'ils sont considérés comme majeurs au sens kantien, c'est-à-dire capables de se diriger eux-mêmes de manière raisonnable. Cette attente porte en germe une fonction de vigilance démocratique, le fait de juger l'action politique sur ses résultats et sa conformité à ses engagements initiaux.

Le jugement des participants se trouve en quelque sorte suspendu, comme le résume Laurent :

« On verra si quelque chose se passe suite à notre conférence de citoyens » (Laurent)

Les effets de la conférence de citoyens sur l'action publique restent incertains.

« L'AET a trouvé un outil formidable : la conférence de citoyens a permis le respect mutuel et une très bonne coexistence entre le 16 soupapes et l'animal pédestre³⁷³. Chiche ! Revoyons nous dans un an pour voir ce que l'AET a fait et ce que nous avons réussi à faire autour de nous ». (Pierre)

Pierre porte la demande de suivi et de réponse par l'AET exprimée par le groupe. Celle-ci est d'ailleurs entendue par le Président de l'AET qui y répond aussitôt :

« Pour la suite, j'ai entendu votre message, donnons nous rendez-vous à Cagnes dans quelques mois pour faire le point sur comment une telle démarche a crée une mobilisation. »

La restitution publique se termine sur une note enthousiaste du Président de l'AET :

« Merci de nous avoir aider à passer une étape culturelle. Avant, on avait développé une politique de l'offre plutôt que de la demande. Cette démarche qualitative comporte beaucoup de finesse, d'intelligence de la situation. On a fait le pari de la démocratie participative, le pari de l'intelligence. Le pari du dialogue et de l'écoute. Ce qui en sort ce sont des propositions politiques au sens le plus pur du terme : sur la santé publique, la solidarité nationale. .. Il faut s'appuyer sur nos concitoyens. C'est un formidable encouragement pour l'AET pour aller dans ce sens. »

Le Président fait l'éloge de la conférence de citoyens à la fois comme pari réussi d'avoir donné la parole à des citoyens qui ont dépassé leurs intérêts individuels pour produire de la réflexion collective sur l'intérêt général, et il ancre l'action à venir de l'AET dans ce sillon du dialogue avec les citoyens sur les enjeux de la mobilité.

³⁷³ Pierre fait ici référence à la manière de se présenter dans le film de Romain (« Romain, Reims, 16 soupapes ») et de Nicolas (« Nicolas, Lyon, animal pédestre »)

Nous allons maintenant nous intéresser à la manière dont l'intérêt de l'AET et de ses membres pour la conférence de citoyens, qui a vécu lors de la restitution publique son paroxysme connaît à la fois une retombée et des retombées.

III. Résultats, impacts et limites pour l'AET : coup dans l'eau et ricochets

Si la restitution publique a été vécue par tous comme un temps fort, voire comme une réussite ayant permis d'ébranler les certitudes de certains congressistes, assez narquois au départ sur l'intérêt d'une telle démarche, ce moment de mise en visibilité laisse bien des questions en suspens:

« La question est comment cette déclaration va faire avancer les décisions publiques. Le message va-t-il être entendu par les élus? » (déclaration comité de pilotage)

« Comment va-t-on généraliser les résultats de cette conférence ? Les panélistes ont prouvé que la dynamique de débat public pouvait provoquer un déclic dans certains cas. La question est évidemment de savoir comment opérer un tel déclic dans un débat public élargi sur cette question. » (déclaration comité de pilotage)

Les deux interrogations principales que nous allons poursuivre ici portent sur la manière dont l'avis citoyen va être pris en compte par l'AET et la manière dont la problématique de la conférence de citoyens va rencontrer une plus large audience et donc contribuer à un élargissement au grand public de la discussion sur les enjeux liés au transport.

Avant cela je voudrais soulever **les obstacles méthodologiques et épistémologiques à caractériser de manière stable les effets de la conférence de citoyens sur le plan méso et macrosocial.** S'interroger sur les effets de la conférence de citoyens sur l'AET sur la politique publique de déplacements et sur le grand public s'avère en effet, plus compliqué que de cerner les effets pour les participants.

Les difficultés à saisir les effets de la conférence sont de multiples natures. D'abord il se pose **un problème de recueils** de données. Une fois la conférence de citoyens tenue et la restitution publique lors du congrès effectuée, la mission du consultant prend fin et avec elle la possibilité d'influer directement sur le processus d'intégration des préconisations des participants dans le programme d'action de l'AET, mais aussi d'observer finement l'évolution de l'organisation, puisque son mandat est terminé. Alors que j'assistais à de nombreuses réunions formelles et informelles pendant le processus conférence de citoyens, je dois me contenter au lendemain du congrès d'informations de seconde main, recueillies de manière informelle auprès du chargé de mission ou auprès des dix-neuf citoyens, dont plusieurs conservent des échanges épistolaires ou électroniques avec Missions Publiques.

Le deuxième problème concerne **la modalité même d'évaluation des effets.** L'évaluation des démarches participatives est à ce jour embryonnaire ; la littérature sociologique et

politique s'intéresse plus souvent ce que produit la procédure en elle-même comme forme de concertation qu'à ses effets sur la décision publique. Ainsi concernant l'évaluation de la procédure, Loïc Blondiaux propose une grille autour de trois principes pour juger le caractère participatif d'un dispositif : *principe d'inclusion* (toute personne affectée par une décision peut prendre part à la discussion), *principe d'argumentation* (absence de rapports de force dans les échanges), *principe de transparence* (caractère public de la démarche)³⁷⁴. Une autre grille développée par Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe³⁷⁵ propose de mesurer le caractère dialogique d'un forum hybride autour du *degré d'intensité* permis par le dispositif (degré de précocité de l'engagement des profanes dans l'exploration des mondes possibles et degré d'intensité du souci de composition du collectif), du *degré d'ouverture* (degré de diversité des groupes s'exprimant dans le débat versus degré de contrôle) et du *degré de qualité des prises de parole*. Ces critères d'évaluation ne permettent pas de rendre compte des effets de ces dispositifs sur leurs institutions commanditaires et la thématique concernée. Un regard par trop surplombant risquerait de passer à côté d'effets diffus, sur le temps long, imprévus. Pierre Benoît Joly et Claire Marris mettent justement en garde contre un jugement trop hâtif des résultats souvent peu spectaculaires des dispositifs participatifs, à propos de la conférence de citoyens sur les organismes génétiquement modifiés : « il faut éviter de se focaliser sur les conséquences directes à court terme, car les processus décisionnels ne sont pas linéaires. ³⁷⁶ ». Il est exact que la conférence de citoyens n'a pas transformé globalement la manière de travailler de l'AET, n'a pas suscité une révolution dans l'action publique de transport, ni n'a pas permis que tous les élus en charge du transport associent leurs concitoyens à la discussion des enjeux autour de la mobilité et à une co-construction de solutions de diversification modale. Faut-il pour autant en conclure que la conférence de citoyens n'a débouché sur rien, comme une montagne accoucherait d'une souris ? La réponse est sans doute moins manichéenne. **Pour s'intéresser aux effets de la conférence de citoyens, nous considérerons la phase de l'après congrès caractérisée par une valorisation et par un épuisement du processus, puis nous nous intéresserons aux effets sur l'AET et à ses limites.**

³⁷⁴ Blondiaux, L., 2005, *op.cit.*

³⁷⁵ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *op.cit.*, p 218

³⁷⁶ Joly, P-B., Marris, C., 1999, *op.cit.*, p 112.

1. Valorisation et retombée

Le résultat immédiat de la conférence de citoyens, au-delà de sa double réalisation écrite (déclaration citoyenne et déclaration du comité de pilotage) et physique (restitution publique du 27 novembre) est la **production d'une communication forte** sur cette expérience de la part de l'AET, dans une volonté de reconnaissance du caractère pilote et exemplaire de cette modalité de mise en discussion de la politique de déplacement. Ainsi le chargé de mission a produit, dans la foulée du congrès, un CD-Rom intitulé « *Conférence de citoyens. Elus, citoyens, ensemble pour une mobilité durable* », en version française et anglaise. Ce CD Rom comprend une seconde version du film « Gartavoiture » intégrant des images du congrès et notamment un montage de la table ronde, les déclarations du groupe de citoyens et du comité de pilotage. Ce CD présente aussi le processus et ses acteurs de manière pédagogique et interactive (présentation aérée, choix de menus, animation). Par exemple, le menu « acteurs » envoie sur une présentation de l'AET, du comité de pilotage, des intervenants, du « panel de citoyens » et de Missions Publiques. La partie « panel de citoyen » reprend le processus de sélection puis présente chaque citoyen à l'aide d'un texte court sur la personne, ses motivations et son évolution au cours du processus, une photographie et un extrait sonore reprenant sa présentation dans le film « Gartavoiture ».

Le produit fini est adressé à tous les destinataires des vœux 2004 de l'AET donc notamment à l'ensemble des élus en charge du transport. Il constitue un outil puissant de communication pour l'AET sur son **nouveau positionnement tourné citoyens et donc orienté vers la demande plutôt que l'offre.**

« La conférence de citoyens a eu pour l'AET un effet de visibilité important, le film passe bien comme support, il donne une image positive. Notre image s'est améliorée. » (Directrice de l'AET, entretien 26 juillet 2004)

De manière secondaire, il assure aussi une certaine visibilité à Missions Publiques cité comme prestataire ayant accompagné l'ensemble du processus. S'il m'est facile de repérer les sollicitations ou demandes d'information auprès de Missions Publiques directement liées à la diffusion de ce CD Rom par l'AET -une quinzaine de prises de contact sur deux ans, dont une sollicitation directe pour un dispositif semblable sur la question de l'aménagement durable à l'échelle départementale ayant débouché sur un contrat- il est plus difficile de saisir les retombées directes pour l'AET. **Après une phase courte de demandes de renseignements complémentaires de la part des adhérents, l'intérêt exprimé sur la**

conférence de citoyens aux interlocuteurs de l'équipe technique de l'AET retombe, l'AET comme ses membres retournant à des modalités et des thèmes de travail plus routinisés. Les participants, très enthousiastes et attentifs aux suites de la conférence de citoyens sont d'abord très demandeurs (ils téléphonent à l'AET et à Missions Publiques pour s'enquérir de la date de la réunion de suivie promise par le Président) puis, devant le peu de suivi –la réunion n'aura jamais lieu- se désintéressent. Pour paraphraser Albert O. Hirschmann, déçus devant la « réalité dégrisante » du peu de changement de l'action publique ils cessent leur action publique pour retourner à leurs bonheurs privés. L'AET en revient d'ailleurs à ses méthodes classiques : lors du congrès suivant, fin 2005, la parole des citoyens entre à nouveau dans le cénacle par le biais d'une enquête quantitative menée par CSA.

Cette retombée de la conférence de citoyens pourrait alimenter l'idée que celle-ci n'a été qu'un simulacre puisqu'elle n'a pas modifié substantiellement l'action de l'AET et de ses membres et n'a pas permis de lancer la question de la mobilité durable comme grande cause nationale, comme le souhaitait le maire de la ville hôte du congrès³⁷⁷. **Au mieux, la conférence de citoyens aurait été un outil habile de communication politique.** Mais ces jugements critiques méconnaissent d'une part le contenu du processus en lui-même et pour ceux qui y ont pris part, c'est-à-dire l'aspect microsociologique des interactions, et d'autre part ne permettent pas de saisir les effets diffus, et parfois contrariés de cette démarche expérimentale pour introduire des microchangements, des infléchissements dans la culture transport dominante. « Peut-être sommes nous tout bonnement incapables de concevoir les progrès strictement limités, tout entachés de compromis et de concessions aux parties adverses, qui résultent souvent d'actions entreprises dans le feu de quelque vision exaltée. ³⁷⁸ » **Nous allons donc nous astreindre à repérer comment l'« esprit » de la conférence de citoyens tente de se frayer un chemin dans le référentiel d'action de l'AET et de quelle manière il se heurte à des limites organisationnelles, sectorielles et humaines.**

³⁷⁷ « A nous de faire plutôt de la pédagogie que de la démagogie, de parler des enjeux. (...) Il faut faire de la question des déplacements une grande cause nationale ». (Député-maire de ville accueillant le congrès, verbatim recueilli lors de la restitution de la conférence de citoyens)

³⁷⁸ HIRSCHMAN Albert Otto, 1983, Bonheur privé, action publique, paris, Fayard, L'espace du politique, p 164.

2. L'AET, entre inertie et changement

Comment l'AET a-t-elle œuvré à l'intégration et à la diffusion de l'expérimentation menée ?

Cette interrogation n'a de sens qu'en replaçant l'AET dans son contexte d'action, avec ses leviers et ses limites de compétence, sa temporalité d'action et la question plus large de l'intégration des résultats des processus participatifs dans la décision publique.

Le ratage du suivi ou la disparition des dix-neuf participants

Le suivi de la conférence de citoyens constitue un indicateur sur l'intégration par l'AET de l'avis citoyen. Bien que le Président ait annoncé en conclusion de la table ronde du 27 septembre 2003 son engagement ferme que les dix neuf citoyens soient conviés six mois après à Cagnes sur Mer pour faire le point sur le programme d'action de l'AET découlant des enseignements de la conférence de citoyens, ce rendez vous n'a toujours pas eu lieu. La date en est décalée une première fois car en juin 2004 se tient à Paris le premier Salon de la Mobilité montée conjointement par de grands opérateurs de transports francilien, l'association représentant les opérateurs, la Ville de Paris et l'AET. Il est difficile pour l'AET de monter en même temps un événement entièrement dédié à la conférence de citoyens. Tous les participants y sont invités, mais ils doivent venir à leurs frais, en pleine semaine (seuls les frais de transport étant remboursés). Gaston, Michèle, Tarik et Cyril viennent tout de même et croisent un quart d'heure sur le stand de l'AET le Président et la Directrice, cordiaux mais bien embarrassés pour faire le point sur les conséquences de la conférence de citoyens.

Le rendez vous est donc repoussé en janvier 2005, à Cagnes sur Mer comme prévu. Mais là le rendez vous est annulé... faute d'inscrits. Les dix-neuf membres de la conférence de citoyens déclinent l'invitation qui les oblige à se rendre à Cagnes, en pleine semaine et à leurs frais, contrairement au déroulement de la conférence de citoyens où ils étaient indemnisés sur la base du SMIC horaire, défrayés, nourris et logés. De manière symétrique, les élus et techniciens transport ne s'inscrivent pas non plus, apparemment peu pressés d'échanger sur l'association des citoyens à la politique de mobilité durable.

« D'abord on a eu un gros souci, un quiproquo avec les panélistes qui ont cru qu'on allait prendre en charge tous les frais. On ne pouvait pas débloquer cet argent et eux même voulaient continuer à participer dans les mêmes conditions matérielles que pendant la conférence de citoyens. On a eu des échanges assez durs. Et puis ça n'a pas eu lieu parce qu'il n'y avait pas assez d'inscrits, environ 15 personnes... » (Responsable de la Communication, entretien du 13 décembre 2005)

L'autre aspect qui explique le délitement du lien entre l'AET et son « panel de citoyens » est d'après la Responsable de la Communication, le départ du chargé de mission affecté à la valorisation de la démarche, en juin 2004 :

« La limite qu'on peut regretter dans conférence de citoyens, c'est qu'on est passé d'une priorité à une autre. [le chargé de mission] est parti. Du coup les panélistes doivent regretter de ne plus avoir été tenus au courant. On a mené des actions, on en a tiré les conséquences et pourtant les acteurs même sont laissés en plan. C'est un problème de temps pour nous. C'est une étape qu'on a traversée et on peut malheureusement laisser en plan les gens qui nous ont amené cette réflexion. » (Responsable de la Communication, entretien du 13 décembre 2005)

Le suivi est effectivement un échec, flagrant si l'on se place du point de vue des participants, mais assez peu visible de l'extérieur du cercle des acteurs directs de la conférence de citoyens. Cette disparition en cours de route des citoyens ne détermine en rien la manière dont l'AET intègre les préconisations des citoyens, elle signale juste sa difficulté à rétrocéder de manière transparente l'influence des citoyens sur son programme d'action.

Un référentiel³⁷⁹ de l'action publique de transport en évolution ?

Ce qui est mis en avant par la Directrice de l'AET et la Responsable de la Communication de l'AET, c'est que l'AET n'est pas sortie indemne de la conférence de citoyens. En terme de positionnement, il y aurait un avant et un après.

« Le gros avantage c'est qu'on a bien entendu ce qu'ils nous ont dit. Pour nous, il y a forcément un avant et un après. On doit s'y référer très régulièrement. Je me dois d'y faire référence très régulièrement en réunion. » (Responsable de la Communication, entretien du 13 décembre 2005)

Les préconisations de la conférence de citoyens, résumées autour des quatre piliers suivants dans la synthèse de la déclaration « Sensibiliser, aller plus loin ensemble, associer, être cohérent et exemplaire » deviennent **des points de référence obligés pour les dirigeantes de l'AET quand il s'agit de discuter du report modal ou plus largement de la mobilité durable.**

La sensibilisation serait réciproque : les membres de l'AET se sont laissés convaincre, à travers l'expérience de la conférence de citoyens, de la nécessité de parler autrement du Transport Public aux usagers, mais surtout aux non usagers :

³⁷⁹ La notion de référentiel, développée par Bruno Jobert et Pierre Muller notamment découle d'une certaine conception de l'objectif des politiques publiques : comme manière de construire des cadres d'interprétation du monde. Le référentiel est le produit d'une négociation entre acteurs sur la manière de définir un problème public et de le résoudre. Muller, P., « l'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », Revue Française de Science Politique, année 2000, vol.50, n° 2, p 189. Nous discuterons davantage cette notion dans le dernier chapitre.

« Il y a eu parmi les élus une forte prise de conscience qu'il fallait parler enjeux. Cela a suscité un sentiment de fierté d'avoir mener une étude un peu nouvelle pour les élus. La question aujourd'hui est comment prend on en compte les résultats ? Notre programme d'action s'appuie sur comment aider les collectivités à parler des enjeux »(Directrice de l'AET, 27 juillet 2004)

En cela, la Directrice et la responsable communication semblent avoir gagné leur pari : faire avancer la cause de la mobilité durable au sein même de leur organisation.

« Pour nous le plus dur est fait : faire partager la certitude qu'il faut mettre l'accent sur la communication grand public. » (Responsable de la Communication, 13 décembre 2005)

La conférence de citoyens, référence pour l'AET en matière de discussion avec les usagers et non usagers des enjeux de la mobilité, permet-elle d'infléchir le référentiel de l'action publique en matière de déplacement ? Au sein même de l'AET, la conférence de citoyens est invoquée comme justification de plusieurs actions, dont le lien n'est pas évident :

- le Mobilitest proposé par l'AET aux villes dans le cadre de la semaine de la mobilité 2004 est un questionnaire qui permet d'auto-évaluer son comportement de mobilité, par rapport au développement durable.
- La newsletter de l'AET nouvelle formule, appelée « Mobilité » découle d'une réflexion sur la mission de communication de l'AET à l'égard de ses membres. Elle est présentée par la Responsable communication comme un des effets secondaires de la conférence de citoyens, moment d'interrogation réflexive en interne sur la fonction de l'AET:

« On s'est interrogé sur nos propres outils : la newsletter a été mise en place pour diffuser nos informations de manière plus réactive auprès de nos adhérents. Cela nous permet de faire de la communication institutionnelle et professionnelle. C'est le fruit de notre réflexion sur la communication avec nos propres cibles puisque la communication grand public est déléguée au GIE. » (Responsable de la Communication, entretien du 13 décembre 2005)

Ce groupement d'intérêt général (GIE) découlerait ainsi directement de la conviction renforcée par la conférence de citoyens de l'intérêt de communiquer directement avec les citoyens des enjeux de la mobilité.

« Fin 2004, un GIE Transport Public a été créé avec l'association représentant les transporteurs. Ses missions découlent directement de la conférence de citoyens. Elles sont liées au constat de la nécessité de parler des enjeux et de communiquer auprès du grand public afin de les sensibiliser aux enjeux du transport public. C'est donc un cheminement vers une autre forme de promotion du transport public. Ça s'est fait très naturellement. Autour de la table il y avait la Directrice de l'AET, un membre Bureau de l'AET, le Directeur de l'association des transporteurs et moi. Nous avons tous suivi la conférence de citoyens, nous étions sur la même longueur d'onde sur la question de la promotion des transports en commun. » (Responsable de la Communication, entretien du 13 décembre 2005)

Ce GIE apparaît donc comme un résultat de la conférence de citoyens, dont le temps de gestation est relativement court en matière de temporalité de l'action publique. Mais ce GIE n'envisage pas comme cible première le public.

« On a construit différentes étapes pour le GIE. D'abord une opération B to B puis envers les leaders d'opinion et enfin envers le grand public. » (Responsable de la Communication, entretien du 13 décembre 2005)

Mais alors en quoi ce GIE se distingue-t-il d'un lobby classique, puisqu'il s'adresse avant tout à des leaders d'opinions ? La Responsable de la Communication détaille alors la stratégie en trois temps imaginée pour ce GIE : d'abord un salon vers les professionnels, puis une université d'été de la mobilité durable « pour construire avec les experts et propager leur parole », puis pour le grand public « la semaine de la mobilité, qu'on garde parce qu'elle a sa place. ». L'innovation peut sembler mince, tant les citoyens apparaissent en bout de piste, la sensibilisation s'adressant avant tout aux professionnels, puis ayant recours à la caution scientifique, avant de toucher le public lors d'un événement annuel délocalisé. Et pourtant la Responsable est catégorique :

« On n'a jamais été aussi centré sur la promotion du transport public et sur la sensibilisation des usagers et non usagers. » (Responsable de la Communication, entretien du 13 décembre 2005)

Cette conviction sincère apparaît en décalage avec le faible impact constatable de l'extérieur des idées portées par la conférence de citoyens pour l'instant dans l'action de l'AET et de ce GIE à l'activité encore embryonnaire et largement invisible du grand public. Ce fossé s'explique sans doute en grande partie par la fonction même de l'AET dans le système d'action du transport, faisant de cette association un lieu de ressource (et donc de référence possible), mais non pas un lieu de prescription de l'action publique et donc de modelage direct du référentiel de l'action publique.

Les limites de l'AET dans le système d'action du transport

La question de la déclinaison des apports de la conférence de citoyens en programme d'action a suscité des questionnements au sein de l'équipe permanente de l'AET et de son Bureau sur le rôle de l'AET en tant que structure :

« Doit-elle agir comme lobby vers l'extérieur ou rester dans son rôle de soutien aux adhérents? Est-ce à l'AET de parler des enjeux politiques des déplacements ou doit-il seulement donner des outils aux adhérents pour qu'ils puissent le faire? On voit là la question de l'articulation du politique et du technique. Que doivent faire les uns et les autres? C'est un débat plutôt nouveau car quand on parle technique, la parole technique de l'AET a toute sa valeur. Quand on parle enjeux, on parle politique et les politiques estiment, à juste titre, que c'est à eux de le faire. » (Directrice de l'AET, 27 juillet 2004)

L'AET constitue un lobby, elle agit en ressource pour ses adhérents afin qu'ils puissent prendre des décisions ou des prises de position sur la politique de transport. Les demandes des

adhérents, donc des élus en charge du transport, à l'attention de l'équipe permanente sont essentiellement techniques (notamment des demandes d'expertises économiques, financières, juridiques, techniques). La conférence de citoyens et ses résultats apparaissent donc marginaux en regard des attentes majeures des adhérents.

« Les sollicitations des Autorités Organisatrices sont d'ordre très technique, à des moments divers de leur évolution. C'est à 60% sur des domaines ponctuels et techniques et à 40% ils nous demandent de jouer notre rôle d'association de lobbying pour faire avancer des textes de lois, des stratégies plus politiques, notamment sur le financement. » (Responsable de la Communication, entretien du 13 décembre 2005)

L'AET s'exprime donc essentiellement sur les moyens, et voilà que cette nouvelle direction entend faire passer en première ligne du positionnement de l'AET des considérations sur les fins de la mobilité. Au risque d'heurter la légitimité des élus, se considérant comme seuls habilités à parler des finalités politiques. De ce fait, la marge de manœuvre de l'équipe permanente est étroite : il s'agit de sensibiliser les élus à une nouvelle manière de parler aux citoyens de la mobilité à travers les enjeux et non pas de faire directement une communication institutionnelle auprès du grand public, ce qui n'entre pas dans les attributions de l'AET :

« Ils sont d'accord pour qu'on leur donne des outils pour les y aider, mais sans parler à leur place. C'est un gros débat ici, je répète que nous ne sommes pas des experts mais les chevilles ouvrières d'un réseau dans un processus de coproduction. » (Directrice de l'AET, 27 juillet 2004)

« Ils ne nous demandent pas de parler des enjeux... Ce n'est pas aussi direct. Mais quand on défend la cause du financement, c'est parce que ces élus sont conscients que le Transport Public est facteur de développement durable. » (Responsable de la Communication, entretien du 13 décembre 2005)

Ce « changement culturel » pour reprendre les termes du Président lors du congrès de 2003 prend du temps. L'intérêt des élus pour la mobilité durable d'une part et la concertation des usagers d'autre part n'ont rien d'instantané. Ainsi l'AET a dû annuler deux réunions sur la concertation faute d'un nombre suffisant d'inscrits. Lors du congrès de 2005, la réunion sur ce thème a enfin rencontré un écho relatif.

« Pour la troisième tentative, l'Atelier Concertation lors du congrès 2005, je n'étais pas à l'aise du tout, j'avais peur que cela se reproduise. Mais il y a eu 80 personnes. Pourtant nous avons vu que c'est difficile de mobiliser sur cette thématique là. » (Responsable de la Communication, entretien du 13 décembre 2005)

Le travail de conviction des adhérents continue, s'appuyant toujours sur la conférence de citoyens, mais en recherchant d'autres formes de validation de la parole citoyenne.

Ainsi lors du congrès 2005, l'équipe dirigeante a de nouveau fait appel à un sondage

quantitatif pour figurer les citoyens³⁸⁰. La nouveauté est que celui-ci a été conçu à partir des résultats de la conférence de citoyens, en y faisant référence de manière très explicite :

« Nous voulions faire un sondage pour le congrès. CSA nous avait envoyé un énième projet de sondage sur les habitudes de déplacement des français. On était à moitié convaincue avec la Directrice... Or la seule critique faite à la conférence de citoyens était « qu'est ce que cela vaut 20 personnes ? » Notre idée était de tordre le cou à cette critique en en soumettant les résultats à un panel plus large. Il se trouve qu'il conforte les préconisations du panel : ce qui vient en tête des réponses c'est l'importance de la sensibilisation dès le plus jeune âge au transport public. »

Le sondage est donc vu, par la Responsable de la Communication, à la fois comme un élargissement de la discussion sur la mobilité durable à un public plus large et comme une **forme de validation du qualitatif par le quantitatif**, gage de scientificité pour les élus.

Juger des effets de la conférence de citoyens est donc difficile, nécessite de s'inscrire dans une temporalité longue, et de tenir compte du contexte du secteur transport qui a vu sur la période 2003- 2006 une montée en puissance de la question de la mobilité durable et de la question de la concertation des publics. Cette montée en puissance a sans doute soutenu le positionnement de l'AET qui, de marginal, est devenu davantage partagé.

3. Un effet direct et externe de la conférence de citoyens : une déclinaison locale dans une agglomération de l'Ouest de la France

Un des effets exogènes de la conférence de citoyens de l'AET est d'avoir suscité très directement la mise en oeuvre d'une démarche participative, conçue par ses commanditaires comme une « déclinaison locale ».

Lors de la restitution de la conférence de citoyens de l'AET en séance plénière, le Président de la communauté d'agglomération accueillant le congrès, qui présidait à ce titre la restitution de la conférence de citoyens, a fait part de son souhait de « tester » cette méthode:

« A nous de faire plutôt de la pédagogie que de la démagogie, de parler des enjeux. On sait qu'il faut améliorer la question de la concertation. On a aussi pensé à des formules type conférence de citoyens. » (extrait du discours prononcé par le Président de la Communauté Urbaine, lors du congrès de l'AET, 27 novembre 2003)

³⁸⁰ Voici comment le sondage est présenté sur le site de l'AET : « Lors de la table ronde de l'AET, les élus ont été interpellés par les citoyens à travers le sondage CSA « Les Français et la Mobilité durable », dont les grandes tendances ont été présentées par Stéphane Rozès, directeur de CSA Opinion.

Quelques mois plus tard, *les Ateliers du Déplacement* voyaient le jour et réunissaient 20 habitants de l'agglomération³⁸¹ durant trois sessions de deux jours (juillet à octobre 2004). L'objectif général fixé au groupe était proche de celui de la conférence de citoyens de l'AET puisqu'il s'agit pour les participants à la fois d'exposer ses pratiques de déplacement (modes utilisés, éléments d'arbitrage) et de porter un regard évaluatif sur l'offre de transport de la communauté urbaine. **Cet objectif heuristique se double d'un objectif opérationnel fort** : le groupe a pour mission de co-construire des outils pour mieux se déplacer, notamment à travers la réflexion sur la fonction que pourrait remplir une centrale de mobilité. Pour cela, le groupe de citoyens a rencontré différents protagonistes des transports dans l'agglomération. A l'issue des trois sessions de deux jours, il a rédigé une déclaration collective, présentée publiquement en juin 2005, et des propositions pour une centrale de mobilité ; ses réflexions ont servi à l'élaboration d'une campagne de communication comportementale présentée lors de la Semaine de la Mobilité de septembre 2005.

³⁸¹ Pour une présentation sociodémographique du groupe de citoyens, se reporter à l'annexe 11.

Une conférence de citoyens localisée ? Enjeux et attentes

L'ancrage de la méthode « conférence de citoyens » sur un territoire donné implique des questionnements différents, qui ont été explorés dans la phase de cadrage de la démarche, dans une négociation entre le commanditaire et Missions Publiques, similaire à celle décrite pour la conférence de citoyens de l'AET.

Quel mandat donner au groupe, c'est-à-dire jusqu'où la communauté urbaine est elle prête à soumettre à concertation voire à négociation sa politique de transport ?

Faut-il en faire une démarche exploratoire donc peu contraignante pour les décideurs publics, ou une démarche visant explicitement à améliorer la politique de transport locale ? Comment articuler cette démarche qualitative ponctuelle avec les autres modalités d'expression de la société civile locale (associations, lobbys, conseil de développement) ?

Ces interrogations débouchent sur des infléchissements de la procédure, sur un bricolage méthodologique pour prendre en compte les spécificités de l'inscription dans le local et notamment des rapports de force politiques plus apparents, dans une ville marquée par son image longtemps pionnière en matière de transports publics, notamment pour avoir relancé le tramway en 1985.

L'inscription du processus dans le local : quels effets ?

Le contexte localisé a non seulement des impacts en matière de conception du dispositif mais aussi en ce qui concerne le déroulement du processus. Si la dynamique de groupe est proche de celle de la conférence de l'AET et se caractérise aussi par une adhésion collective à un impératif de mobilité durable, **les opinions des participants sont demeurées plus tranchées**, en matière de rapport à la mobilité comme de rapport à la politique, à la vue notamment de l'avis final du groupe. **Enfin, la question du traitement et de l'utilisation des préconisations du groupe par la communauté urbaine s'est posée de manière accrue** ; la production d'effets visibles de ce dispositif devenant le critère principal d'évaluation par les participants, très vigilants à ce que leur parole suscite des engagements de la part de l'institution et des élus. Or, **cette mise sous pression de l'échelon communautaire par les citoyens a mis en lumière les difficultés de coordination entre les différents services de l'organisation, entre les élus, et la faiblesse de la position dans l'organisation administrative du porteur de projet, la Direction de la Communication.**

Les éléments communs entre la conférence de citoyens de l'AET et les Ateliers du Déplacement ainsi que les singularités de cette dernière sont résumés dans le tableau ci-

dessous, autour de trois dimensions : méthode, type d'interactions et dynamique de groupe, rapport à la décision.

	<i>Points communs entre conférence de citoyens AET et Ateliers du Déplacement</i>	<i>Singularités des Ateliers du Déplacement</i>
METHODE ET CONCEPTION DE LA DEMARCHE	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - associer les citoyens à la réflexion sur les déplacements - un objectif de renouvellement de la communication afin d'accompagner l'évolution des comportements - aboutir à des pistes pour la diversification modale <p>Inputs</p> <ul style="list-style-type: none"> - auto-analyse des pratiques à - informations délivrées par des intervenants spécialisés - encouragement à l'expérimentation d'autres modes de déplacement <p>Accompagnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - conception méthodologique et animation par Missions Publiques - reportage vidéo par le même vidéaste - comité de pilotage externe (qualifié de comité scientifique dans les Ateliers du Déplacement) <p>Résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - déclaration finale rédigée par les participants - restitution publique 	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> - un objectif opérationnel : des outils concrets co-construits par le groupe (la centrale de mobilité, des axes de communication) <p>Inputs</p> <ul style="list-style-type: none"> - ouverture du débat aux acteurs locaux associatifs pour obtenir une expression pluraliste et contradictoire relayant les enjeux politiques locaux, afin d'accroître la transparence et la crédibilité de la démarche <p>Portage</p> <ul style="list-style-type: none"> - impulsion donnée par le niveau politique - portage par la Direction de la Communication de la Communauté Urbaine : ce portage transverse a entraîné une nécessité de faire adhérer les acteurs des politiques de déplacement à ce projet, au sein d'un comité de pilotage opérationnel
DEROULEMENT DU	Convention autour de la nécessité de revoir ses modes de déplacement dans un objectif de	Accueil très critique de l'ensemble des interventions, jugées partisans, ou

<p>PROCESSUS :</p> <p>TYPE D'INTERACTIONS ET DYNAMIQUE DE GROUPE</p>	<p>développement durable</p> <p>Discussion autour de l'objectif et du mandat donné au groupe</p> <p>Construction d'une réflexion collective, par cadrage débordement et usage stratégique de la légitimité reconnue au groupe, notamment autour de l'expertise du quotidien.</p> <p>Ambivalence face aux élus : entre défiance et déférence</p>	<p>incomplètes</p> <p>Discussions très marquées sur la question de la représentativité du groupe au sein même des participants</p>
<p>RAPPORT A LA DECISION</p>	<p>Attentes d'une écoute et d'une prise en compte du commanditaire/ destinataire</p>	<p>Un regard sur la communauté urbaine entre méfiance et espoir : les ateliers du déplacement vont-ils changer le quotidien du déplacement ?</p> <p>Mise sous tension de la communauté urbaine forte : sur quelles décisions les Ateliers du déplacement vont-ils déboucher, notamment sur la centrale de mobilité ?</p>

Ces singularités méritent d'être détaillées et mises en perspective pour ce qu'elles nous apprennent des tensions et enjeux propres aux dispositifs de participation territorialisés, qui représentent la majorité des lieux participatifs, ancrés dans l'échelle locale, voire microlocale, comme le montrent la profusion des conseils de quartier comme espaces publics organisés de rencontre entre décideurs et citoyens.

Nous procéderons à l'analyse des Ateliers du Déplacement, non sous forme d'étude de cas détaillée, mais comme illustration empirique des thèmes d'analyse qui s'imposent comme résultats de l'étude de cas et qui vont être discutés dans la seconde partie de cette thèse.

Je résumerai ainsi le fil conducteur de la discussion qui s'ouvre : les dispositifs participatifs produisent des effets tant micro-individuels qu'en terme de contenu pour l'action publique et pourtant ils sont aujourd'hui davantage valorisés comme processus, comme lieu de rencontre

entre élus, citoyens et techniciens, que comme éléments d'amélioration de la qualité démocratique de la vie publique et des décisions.

Ce sont ces décalages entre les effets micro-sociaux et les effets macro-sociaux de la participation des citoyens à la discussion publique, mais aussi le décalage entre une rhétorique de la démocratie participative et la place réellement reconnue à la parole citoyenne que nous allons explorer dans la discussion , à partir de l'étude de cas et de terrains secondaires, autour de la question à la fois pragmatique et théorique suivante : **les dispositifs participatifs sont-ils des bouillons de culture démocratique ou des cocottes minutes, des machines à stériliser le débat public?**

La conférence de citoyens de l'AET :

des effets forts sur les participants et incertains sur l'action publique

Les effets de la conférence de citoyens, sur les participants et sur le commanditaire et son action peuvent être schématisés par une symétrie inversée, de la manière suivante ;

Les effets sur les participants sont intenses mais très incertains dans le temps.

Les effets sur l'action et le positionnement de l'AET dans le champ du transport sont plutôt faibles mais se poursuivent dans le temps.

Effets forts sur participants

Le postulat théorique de l'évolution des préférences individuelles par la délibération et l'accroissement du niveau d'information s'est réalisé au sein de la conférence de citoyens : les opinions des participants sur les transports se sont affinées, leur perception des transports publics s'est améliorée, malgré quelques polarisations des opinions réfractaires au transport public. Dans le groupe, trois participants ont considérablement modifié leurs pratiques de déplacement, en délaissant leurs voitures pour des modes doux ou collectifs, le plus souvent pour un usage combiné de plusieurs modes (vélo et bus, voiture de location et bus...). **A partir de ces trois cas de report modal, nous avons esquissé une modélisation des conditions du report modal.**

Modélisation des conditions du report modal

1. Elargissement d'un univers de choix par l'augmentation du degré d'information et par l'expérimentation des transports en commun = sortie d'un tunnel cognitif.

2. Adhésion à une convention supérieure d'ordre civique sur la mobilité durable

- ⇒ Consensus sur une nécessité d' « agir en citoyen » : arbitrer en faveur de l'intérêt général plutôt que de l'intérêt individuel de temps en temps, quand cela peut s'insérer dans le jeu de contraintes sociales (professionnelles et familiales)
- ⇒ Lien incertain entre un « discours citoyen » consensuel et une mise en conformité des pratiques de déplacements

3. Le « déclic » : avoir un gain propre au changement

- ⇒ Combinaison d'une préoccupation d' « intérêt général » et de la réalisation d'un intérêt personnel
- ⇒ Condition indispensable pour le passage de l'expérimentation alternative à la fixation d'une

Les dix-neuf participants disent se sentir sensibilisés à la nécessité d'une multimodalité et tentent de diversifier de temps en temps leurs modes de déplacement. Ce qui distingue les trois participants qui ont effectivement changé de pratiques de déplacement est le fait qu'ils y aient trouvé **un « gain propre » leur permettant de passer de l'essai de diversification à une nouvelle habitude de déplacement.**

La conférence de citoyens a donc fonctionné comme **un dispositif de sensibilisation** pour l'ensemble des participants et pour certains, comme un cadre d'expérimentation d'autres pratiques de déplacement, fortement valorisée au sein du groupe.

Pour certains participants, cet engagement public temporaire suscite aussi des vocations civiques : envie de parler autour de soi des enjeux de déplacement, envie de s'engager associativement, envie d'être plus attentif à la vie publique. La conférence de citoyens a permis aux participants d'acquérir de nouvelles ressources (aisance à parler en public et dialoguer, connaissances sur la mobilité) qui sont autant de savoirs dérivés que certains vont mettre en pratique. **La conférence de citoyens fonctionne donc comme un lieu d'apprentissage et de politisation**, par un regain d'intérêt pour la sphère publique.

La traduction de la parole citoyenne : un passage obligé ?

Le point qui a retenu notre attention dans ce chapitre est le processus de valorisation et de décryptage de la déclaration citoyenne avant sa présentation publique.

Vu les réactions très froides du Bureau (pourtant commanditaire officiel de la conférence de citoyens) devant la déclaration citoyenne, l'équipe permanente de l'AET et Missions Publiques entament un travail de conviction auprès des élus. Assez rapidement, pour déminer les appréhensions des élus et donner à voir les résultats de la conférence de citoyens, un méta-discours s'élabore pour commenter, paraphraser et contextualiser les paroles des citoyens. Pour cette opération de traduction, les représentants de la double délégation sont sollicités : élu, sociologue, experts membres du comité de pilotage...

La nécessité de cette traduction pose question : la parole citoyenne ne prend-elle son sens qu'une fois encadrée, expliquée et soulignée par les propos autorisés des Politiques et des Savants ? La parole citoyenne semble ne toujours pas avoir acquis de légitimité en elle-même.

La conférence de citoyens constitue une mise en traduction de la science dans le langage des profanes, afin que la problématique posée puisse être ensuite largement débattue par le grand public. En traduisant l'avis citoyen dans la rationalité des Experts et des Décideurs, le risque est grand de perdre la spécificité de l'avis citoyen, son aspect singulier et universalisable, son sens commun. Ce faisant, l'avis citoyen échappe aux citoyens.

Que faire de la parole citoyenne ? Quelques invariants de la démocratie participative

L'utilisation de la conférence de citoyens par l'AET a connu les mêmes affres que les dispositifs participatifs en général. Cette revue des difficultés de prise en compte institutionnelle des préconisations citoyenne constitue l'amorce de la discussion qui sera poursuivie dans le chapitre suivant autour de la question de la difficulté des dispositifs participatifs à produire des effets sur l'action publique, du fait du mode de fonctionnement politico-administratif français.

L'AET dispose d'une influence limitée sur le système d'action de la politique de transport et doit composer avec les autres acteurs en interne (les élus adhérents) et en externe (les opérateurs de transport notamment).

L'AET est prise dans un fonctionnement organisationnel organisé autour de la technique du transport. Comment dans ce fonctionnement stable, routinisé et cloisonné accorder une attention constante à la question de l'association des citoyens ?

*« Il faudrait que ce soit des opérations au long cours. C'est là notre difficulté : sortir du « one shot » pour faire du suivi à l'année. C'est important de suivre ces démarches. C'est difficile. Mais c'est dramatique quand on ne suit pas. Et même quand on suit, les participants peuvent avoir l'impression que c'est un jeu de dupes. En France, la concertation est vécue par les élus comme délicate, dangereuse. Et pourtant le pire c'est de ne pas la porter jusqu'au bout. »
(Responsable de la Communication, entretien du 13 décembre 2005)*

La difficulté pour une organisation d'assurer le suivi au long cours d'une démarche participative est quasiment un invariant de la participation, comme nous le verrons dans le chapitre suivant.

Elus et techniciens ne savent pas forcément comment utiliser les résultats des dispositifs participatifs, même s'ils peuvent être assez convaincus ou assez stratèges pour en percevoir la nécessité. **Ces innovations procédurales questionnent les frontières des délégations entre**

le citoyen et l'élu et entre le profane et l'expert. La Directrice de l'AET le résume très bien :

*« La démocratie participative ni les élus, ni les gens ne savent la manier. Dans la réalité ça pose la question de quel est le pacte social ? Quand le suffrage universel a été instauré, on était dans une société où il y avait d'un côté ceux qui savent, qui sont éclairés et de l'autre ceux pour qui tout cela était compliqué. Aujourd'hui le niveau d'éducation s'est amélioré et chacun est expert quelque part. On n'a pas un truc qui fonctionne mieux pour l'instant, on cherche. Comment les gens participent à un processus même s'ils ont élu collectivement des représentants? **Il y a une demande très forte de participation : les gens veulent participer et sont déçus car en fait, on ne sait pas comment les faire participer.** On est dans un vrai trou, personne ne connaît la méthode qui marche pour tout. »*

Partie 2 Discussion :

Dispositifs participatifs et action publique :

bouillon de culture ou cocotte minute ?

*« Venez, moquons nous des grands
Dont l'esprit fut accablé de tels fardeaux,
Et qui peinèrent si dur et veillèrent si tard,
Pour laisser après eux quelque monument
Sans penser au vent qui nivelle tout.*

*Venez, moquons nous des sages ;
À force de fixer sur tous les calendriers
Leurs yeux vieillis et douloureux,
Ils n'ont jamais vu la couleur des saisons :
Les voilà maintenant qui baillent au soleil.*

*Venez, moquons nous des bienfaiteurs
Qui crurent que la bonté pouvait être joyeuse,
Et que, malade de solitude, elle pouvait
Convoquer les foules à la fête :
Le vent a sifflé- où sont-ils ?*

*Et puis moquons nous des moqueurs
Qui ne lèveraient pas le petit doigt
Pour aider bienfaiteurs, grands et sages,
A chasser l'atroce tempête. Car de moqueries
Ici nous faisons grand commerce.³⁸² »*

Poursuivre la démarche inductive : de l'étude de cas à la discussion ...

Dans la première partie de cette thèse, nous avons procédé à l'anatomie d'un dispositif participatif, la conférence de citoyens organisée par l'Association des Elus en charge du Transport sur la question de la diversification des modes de transports.

Dans cette étude de cas, nous avons fait appel à une technique d'itinéraire analytique et descriptive pour relater la genèse de cette démarche. En la situant dans un contexte plus large d'impératif délibératif et de mutations de l'action publique en matière de transports, en nous attachant à décrire le système d'action concret dans lequel le dispositif est mis en place, en empruntant à la sociologie des organisations des outils pour mettre au jour les stratégies et motivations des différents acteurs. Nous avons mis en lumière le processus de construction méthodologique de la conférence de citoyens, comme fruit d'une négociation entre le commanditaire et le consultant, et par là même approché le rôle prépondérant des

³⁸² W.B. Yeats, 2002 (1928), « Mil neuf cent dix-neuf , V », *La Tour*, Paris, Verdier

professionnels de la participation dans la conception, la justification théorique et la mise en œuvre de ces lieux artificiels d'expression des citoyens sur la chose publique.

Pour poursuivre cet itinéraire, nous nous sommes intéressés à la manière dont la conférence de citoyens prend vie par les interactions entre les participants, les consultants, le commanditaire, le comité de pilotage et les intervenants extérieurs, aux motivations et jeux variés, qui mobilisent différents registres discursifs, et disposent de ressources asymétriques. Nous avons investigué le rôle des aspects matériels du dispositif (notamment de la logistique et de la gestion des imprévus) sur les échanges. Il en ressort que le dispositif « conférence de citoyens » est un lieu d'ajustement permanent entre les acteurs : sur l'objectif de la démarche, sur la légitimité et la compétence des différents protagonistes. Cet ajustement se fait par cadrage- débordements incessants, pour reprendre la formule de Michel Callon. Comment caractériser ce qui se passe dans ces échanges ? La conférence de citoyens, comme dispositif, a permis la création d'un espace de discussion sur les enjeux, les fins et les moyens de la société, à partir d'un questionnement sur l'usage quotidien de la voiture, par la prise de conscience de chaînes causales entre pratique individuelle et impacts collectifs. L'apprentissage sur cette question se fait en interaction par la mise en commun des expériences des participants, par l'information dispensée par les intervenants, par l'échange souvent critique avec les décideurs ainsi que par l'expérimentation. Cet espace d'apprentissage permet de sensibiliser les citoyens à des enjeux collectifs et les destinataires de l'avis à la complexité et à la multiplicité des processus de décision des individus, profondément enchâssés dans le social. En cela, ce processus d'apprentissage mutuel en plusieurs temps (les participants apprennent pendant le processus et les destinataires plutôt dans la phase de réception de l'avis et de traitement) entraîne une certaine modification des normes de groupe voire des pratiques, du moins du côté des citoyens. La conférence de citoyens, par sa capacité à explorer la question du lien entre pratique individuelle de déplacement et coûts collectifs, notamment par un attelage à la notion de développement durable pour lier efforts individuels et bénéfiques collectifs liés à la réduction de l'usage de la voiture, constitue un potentiel pour faire de l'action publique autrement. Pourtant, le contenu de la déclaration des citoyens a été faiblement exploité par l'organisation commanditaire. Il a été mis en scène, et traduit par des représentants légitimes de la Connaissance et de la Politique pour être jugé recevable et digne d'intérêt. Ce qui pourrait laisser penser que la participation a été purement symbolique et réduite à de la communication. Cependant, l'AET a tenté de traiter les recommandations tout en ayant un impact limité. **Comment expliquer le**

peu d'effets, dans une temporalité courte, des propositions citoyennes sur l'action publique ?

L'objet de cette partie est d'explorer le potentiel de renouvellement de l'action publique en germe dans les démarches participatives. Mais avant, nous nous intéresserons aux raisons mésociales – les rugosités organisationnelles- expliquant les difficultés pour des institutions fonctionnant sur un modèle de gouvernance technocratique³⁸³ à ingérer l'innovation participative.

En nous interrogeant de manière transversale sur comment ces innovations politiques permettent de questionner la double délégation, nous nous intéresserons plus spécifiquement au rapport entre participation citoyenne et démocratie représentative, entre complémentarité et dépendance, entre effets rhétoriques et soupçon d'inanité.

...Tout en poursuivant une approche empirique renouvelée

Pour alimenter ces réflexions, **nous mobiliserons différents terrains de recherche.**

D'une part, nous décortiquerons les mécanismes de dispositifs participatifs accompagnés par Missions Publiques, notamment les Ateliers du Déplacement présentés dans le chapitre 3 de la partie 1, qui constituent une « déclinaison » locale de la conférence de citoyens de l'AET, et un Atelier Citoyen départemental autour de l'aménagement du territoire mené en 2005-2006 par un Conseil général francilien. Pour ces deux démarches, nous disposons de matériaux similaires à ceux de l'étude de cas, à savoir des comptes rendus de réunion et des recueils de *verbatim*. Afin d'exploiter au mieux la production de connaissances empiriques et conceptuelles que j'ai réalisé au sein de Missions Publiques comme consultante - avec la particularité de produire les justifications méthodologiques autour des démarches participatives citoyennes, je ferais aussi référence à une étude pour produire une analyse qualitative critique d'expériences participatives, à destination du Conseil régional Ile de France. Cette étude, réalisée fin 2006, allie une étude de cas sur dix pratiques participatives,

³⁸³ « La gouvernance technocratique » est caractérisée par la prévalence de la technique sur l'éthique dans les pratiques institutionnelles, un modèle de décision top-down , un cloisonnement des différents services. Marris, C., Joly, P-B., « La gouvernance technocratique par consultation ? Interrogation sur la première conférence de citoyens en France », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 38, 4^{ème} trimestre 1999, p. 97-124.

une phase d'entretiens et de tables rondes avec des acteurs de la « démocratie participative » (élus, agents administratifs territoriaux, consultants, citoyens) et une phase d'analyse autour des éléments communs et des éléments de variation de ces pratiques. Cet ensemble me paraît pouvoir compléter de manière très pertinente la dernière partie de ma thèse. En effet, cette maturation de ma réflexion comme doctorante m'a permis de dégager les grandes lignes de force de ces invariants et de ces singularités, aidée en cela par la mobilisation d'un « panel d'experts ³⁸⁴ » et d'en proposer une rédaction claire. De même, les entretiens réalisés par mes soins pour l'étude sont de nature à éclairer plus largement la question de la participation des citoyens à l'élaboration de l'action publique, tant ils permettent d'approcher les systèmes de représentation des acteurs.

Des terrains secondaires suivis à titre de doctorante et hors de l'activité de Missions Publiques seront aussi invoqués. Il s'agit pour une part d'observations participantes à des réunions altermondialistes, plus particulièrement au Forum Social Mondial de Porto Alegre en janvier 2003 et au Forum Social Local qui s'est tenu à Saint Denis en 2004. Elles visent à repérer la rhétorique spécifique autour de la participation citoyenne et du partage du pouvoir mobilisée par les altermondialistes et les pratiques qui s'y rattachent. D'autre part, j'ai observé comme habitante participante, la co-construction de la charte des conseils de quartier de la ville où je réside, en région parisienne.

L'ensemble de ces terrains secondaires – liés à l'activité de Missions Publiques ou à l'activité de recherche proprement dite – est présenté en annexe, autour d'une description de l'objet, de la posture que j'y ai occupée et des principaux questionnements et résultats.

Une discussion en deux temps : un balancement entre contraintes et ressources des dispositifs participatifs

Deux grands temps vont charpenter les questionnements cités précédemment en mobilisant des exemples issus des terrains secondaires et des outils théoriques adéquats.

Nous allons d'abord nous pencher sur le lien ou plutôt **l'écart entre un impératif participatif et sa mise en œuvre par le politique et les services administratifs**. Dans ce chapitre 6, nous nous interrogerons sur l'usage stratégique du flou autour du concept

³⁸⁴ Des universitaires ont été sollicités pour accompagner Missions Publiques dans cette étude. Ce panel d'experts s'est réuni à trois reprises entre août et octobre 2006, pour aider Missions Publiques à donner du champ à son analyse. Il était composé de Loïc Blondiaux, Marion Carrel, Laurence Monnoyer-Smith, Catherine Neveu, Ioannis Papadopoulos.

« démocratie participative », terme polysémique et diffus, qui révèle une variété d'objectifs tout en témoignant d'un invariant : en France, **la participation citoyenne reste sous une forte dépendance au système représentatif**. Nous verrons ensuite, comment au sein même du système politico-administratif, **la participation des citoyens entre en conflit avec le fonctionnement de l'administration et peut être mobilisée de manière à réguler les rapports** entre élus, citoyens et administration.

Enfin dans un dernier chapitre, nous traiterons des potentiels des dispositifs participatifs, peu ou prou exploités par les décideurs commanditaires. La première de ces potentialités peu exploitées consisterait à s'appuyer sur les instances participatives pour faire de la politique autrement : pour tester l'acceptabilité sociale et enrichir les référentiels de l'action publique, voire changer les normes de groupe.

La seconde potentialité peu explorée est la possibilité, à partir de la multiplication des dispositifs participatifs, comme lieu d'expression du citoyen-individu, de questionner la figure du Citoyen aujourd'hui, entre émancipation individuelle et dépolitisation.

CHAPITRE 6: DERRIERE LES MOTS : LA DEMOCRATIE PARTICIPATIVE OU FAIRE PARTICIPER LES CITOYENS POUR MIEUX REGULER

« (...) Mais on dirait que le mur n'est plus tout à fait le même. Benjamin, les Sept Commandements sont-ils toujours comme autrefois ? » (demande Douce à Benjamin)
Benjamin lui lut ce qui était écrit sur le mur. Il n'y avait plus maintenant qu'un seul commandement.
TOUS LES ANIMAUX SONT EGAUX MAIS CERTAINS SONT PLUS EGAUX QUE D'AUTRES.³⁸⁵ »

« Le sens démocratique repose lui aussi sur la croyance (...) Au bout du compte, le surréalisme de la discipline politique imposée sous le couvert de la doctrine de la représentation a seulement remplacé l'argument surnaturaliste des théories antérieures de la soumission aux dirigeants. C'est un mythe qui légitime l'inégalité pratique des hommes³⁸⁶ »

Ce chapitre se donne pour mission d'observer la « démocratie participative », pour reprendre ici le terme habituel utilisé par les acteurs du marché de la participation, comme un moyen pour les commanditaires de ces démarches de réguler l'action publique. L'idée de régulation est ici utilisée dans une acception large, comme le fait d'assurer le fonctionnement correct d'un système complexe, d'en réduire les dysfonctionnements en vue de rétablir l'homéostasie³⁸⁷ du système. **Nous emploierons ici le terme de régulation dans le sens de la systémique développée notamment par Edgar Morin, qui voit la société comme un système auto-organisateur où « toute interrelation à la fois nécessite et actualise un principe de complémentarité et un principe d'antagonisme »³⁸⁸.** Dans cette conception, pour maintenir son homéostasie, le système doit réguler ses perturbations puisque « la seule possibilité de lutter contre la désintégration est d'intégrer et d'utiliser le plus possible des antagonismes de façon organisationnelle »³⁸⁹. **En appliquant ce point de vue à la démocratie représentative « en crise », la démocratie participative peut être perçue comme ce qui rend apparent les blocages et ce qui esquisse le déblocage de potentialités.** Nous poursuivons, autour de cette question de la régulation des relations des acteurs à travers le dispositif participatif, **notre ambition de combiner une analyse poussée de l'économie**

³⁸⁵ Orwell, G., 1983 (1945) *La ferme des Animaux*, Paris, Gallimard Folio, p 144.

³⁸⁶ Hermet, G., 1989, *Le peuple contre la démocratie*, Paris, Fayard, L'espace du politique, p 207.

³⁸⁷ L'homéostasie est la capacité à conserver l'équilibre de fonctionnement en dépit des contraintes extérieures.

³⁸⁸ Morin, E. 1994 (1984), *Sociologie*, Paris, Fayard, Point, Essais, p 98

³⁸⁹ Morin, E., *ibid*, p 99

générale des dispositifs participatifs (origine, intérêts des promoteurs, rôle des dispositifs, etc.) et une analyse des propriétés internes de dispositifs (l'effet des instruments et des techniques mobilisées sur les acteurs impliqués et leur système de relations), comme nous l'avons fait en première partie pour la conférence de citoyens de l'Association des Elus en charge du Transport.

Le faible impact de la multiplication des dispositifs amène certains auteurs à conclure, sans doute un peu hâtivement, à l'inanité de la recherche d'un modèle de démocratie plus participatif. Ceux-ci raillent les promoteurs de la démocratie participative, artisans directs de la participation ou chercheurs militants, dépeints comme des naïfs, du fait du faible impact de la démocratie participative sur les rapports de pouvoir préexistants³⁹⁰.

Cette analyse n'est pas entièrement infondée, puisque les dispositifs participatifs restent sous l'entière dépendance de la démocratie représentative, tant sur le plan effectif qu'affectif. Pour autant, les processus de concertation, de participation des citoyens, en ouvrant des nouvelles arènes publiques, en mettant en discussion l'action publique, ont aussi des effets forts de régulation des rapports de force au sein même des institutions commanditaires, entre administration et élus, et au sein des publics, en permettant l'expression de publics nouvellement reconnus comme légitimes, et en modifiant le rapport entre les institutions et les associations qui perdent parfois leur monopole d'interlocuteurs privilégiés. Le recours à la participation des citoyens, sous une rhétorique de démocratisation des modes de l'action publique, concourt à modifier les relations au sein de l'institution, entre les élus et l'administration, entre les représentants et les représentés, entre les citoyens eux-mêmes, en modulant les ressources de chacun dans l'arène participative et en dehors, en modifiant les possibilités de jeu.

Ce sont ces effets de régulation que nous souhaitons caractériser ici. Si ces effets s'éloignent souvent des objectifs de départ, leur mise à jour permet de sortir d'une vision trop pessimiste ou trop optimiste des dispositifs participatifs comme facteurs de changement du modèle politique représentatif. Ceci passe par une identification des stratégies d'utilisation des dispositifs participatifs par les acteurs, qui peut s'avérer démotivante pour les promoteurs de la démocratie participative.

³⁹⁰ « On peut comprendre le souci des militants de la démocratie locale d'évoquer des expériences (innovantes) plutôt que la réalité sociale et politique dominante (décevante) » Koebel, M., 2006, *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Paris, Editions du Croquant, Raisons d'agir, p 80.

Avant de nous intéresser aux effets de régulation à proprement parler, nous allons justement nous pencher sur les objectifs assignés aux dispositifs participatifs et à la manière dont ils font aussi l'objet d'un usage stratégique, plus ou moins implicite.

I. Les objectifs de la participation des citoyens : de l'usage stratégique du flou

Quels mots utilisent les acteurs, et notamment les maîtres d'ouvrage de dispositifs participatifs, pour qualifier ceux-ci ? A quel idéal, à quel objectif ou à quelle « force contraignante » font référence les élus pour justifier le recours au citoyen ?

De nombreux auteurs ont insisté sur l'usage polysémique des termes utilisés autour de la participation des citoyens, y voyant soit un usage stratégique, soit la manifestation d'un impensé conceptuel et procédural³⁹¹ de la part des élus et des services, laissant une forte marge de manœuvre aux prestataires le plus souvent extérieurs en charge de la mise en œuvre de l'ingénierie participative.

Nous voudrions ici illustrer le caractère nébuleux des termes gravitant autour de la démocratie participative, à travers la mobilisation du discours des acteurs, repéré dans les terrains secondaires observés et relevé plus particulièrement dans l'étude sur les pratiques participatives pour le Conseil régional Ile de France qui a donné lieu à des entretiens semi-directifs avec des élus, des techniciens, et des consultants franciliens.

Comme l'ont bien montré, entre autres, Rémi Lefebvre³⁹² pour la notion de démocratie de proximité, Marion Paoletti³⁹³ pour la notion de démocratie locale, et Pierre Rosanvallon³⁹⁴ et Pierre Hamel³⁹⁵ pour la notion de gouvernance, ces notions, peu précises, sujettes à interprétations diverses voire contradictoires, dont plusieurs dimensions restent non pensées et laissées dans l'ombre, possèdent une force mobilisatrice importante, pour des acteurs aux intérêts différents, qui peuvent donc s'aligner sur ce cadre interprétatif extensif. Nous pouvons ici établir un parallèle fort avec le développement de Rémi Lefebvre quand il voit dans la mise en avant de la démocratie locale et de la proximité de l'élus avec ses administrés,

³⁹¹Blondiaux, L., « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y. (dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, Recherches, pp 118-137.

³⁹²Lefebvre R., 2001, « Rhétorique de la proximité et crise de la représentation. Note de recherche », Cahiers lillois d'économie et de sociologie, Paris, L'Harmattan

³⁹³ Paoletti, M., « La démocratie locale française. Spécificité et alignement » in *La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, Presses Universitaires de France, pp 45-61

³⁹⁴ Rosanvallon, P., 2006, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, Les livres du Nouveau Monde

³⁹⁵ Hamel, P., 2003, « Conclusion : enjeux institutionnels et défis politiques » in Gendron, C., Vaillancourt, J-G., (dir), 2003, *Développement durable et participation publique, de la contestation écologique aux défis de la gouvernance*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, pp 377-391.

un « fétichisme de la proximité³⁹⁶ ». Lequel fétichisme témoigne d'une mutation des représentations de la légitimité politique et d'un basculement des hiérarchies symboliques où le local est redécouvert comme le lieu naturel de la citoyenneté, alors qu'il était auparavant décrié comme le lieu du clientélisme et du notabilisme. Cet impératif de proximité va de pair avec celui de la participation³⁹⁷ tout en restant suffisamment flou pour se prêter à des usages métaphoriques. Le même constat est tout aussi valable pour **la « démocratie participative », qui n'est en rien une catégorie d'action opérationnelle, mais se révèle être un mot d'ordre efficace pour concentrer des horizons d'attente différents.**

La rhétorique de la « démocratie participative » est suffisamment lâche pour cumuler des principes normatifs, résumés comme impératif délibératif autour de l'action publique cumulé à une injonction à participer adressée aux citoyens³⁹⁸. Ses modalités de mises en pratiques restent très discrétionnaires, faiblement institutionnalisées (hors de rares cas comme les débats publics de la Commission Nationale du Débat Public), et encore plus rarement évaluées avec les acteurs³⁹⁹.

³⁹⁶ Lefebvre, R., « le fétichisme de la proximité. Un basculement des hiérarchies symboliques en politique », in Bourdin, A., Lefebvre, M-P., Germain, A., 2006, *La proximité. Construction politique et expérience sociale*, Paris, L'Harmattan, Villes et entreprises, pp 51-68.

³⁹⁷ Paoletti, Marion, *op.cit.*

³⁹⁸ Voir notamment à ce sujet, les développements de Julien Talpin sur la figure du bon citoyen dans les budgets participatifs de Morsang sur Orge et de Rome, où le « bon citoyen » est avant tout celui qui prend part aux dispositifs de participation qui lui sont proposés. (Talpin, J., « Jouer les bons citoyens. Les effets contrastés de l'engagement au sein de dispositifs participatifs » in *Dispositifs participatifs*, Politix, volume 19, n°75/2006, p 13-31)

³⁹⁹ On constate une inflation d'études portant sur les dispositifs participatifs, un numéro récent de Politix, la revue des sciences sociales du politique, y est même consacré (Politix n°75, 2006, Dispositifs participatifs). La question demeure sur la manière dont ces études irriguent la réflexion des acteurs des dispositifs participatifs sur leur pratique. Cette question pouvant d'ailleurs être retournée à notre travail de recherche. Nous reviendrons en conclusion sur le rôle des sciences sociales dans la « démocratie participative ».

1. La force de la rhétorique

Dans les entretiens menés pour l'étude Ile de France, je demandais aux enquêtés comment ceux-ci qualifiaient le contexte de recours à la participation des habitants et sous quel terme générique ils plaçaient ces évolutions dans notre régime électoral-représentatif.

Des termes interchangeables ?

Un représentant du Conseil Economique Régional m'a dit utiliser de manière quasiment équivalente les termes « société civile organisée », « démocratie de proximité », « démocratie d'opinion », « démocratie directe », « démocratie citoyenne », « démocratie consultative ». Pour lui **ces termes traduisent tous la même évolution : la mise en discussion de sujets publics hors des cénacles de représentation**. Il plaçait par ailleurs sur le même plan le rôle joué par le Conseil Economique et Social Régional, « assemblée consultative régionale » (composée de représentants du monde économique, des représentants syndicaux et associatifs ainsi que des personnalités qualifiées) et des formes de participation allant chercher la parole de citoyens, à partir de leurs expériences quotidiennes, alors que ces deux modes sont différents voire antinomiques, du fait que le premier conserve un principe de représentation alors que le second recourt à des individus non organisés. Pour lui, ces pratiques constituent des formes démocratiques composites, au service de la démocratie représentative, qui se doit de les orchestrer.

« Il faut gérer cette complémentarité et apparente dualité (entre démocratie représentative et démocratie participative, entre société civile organisée et citoyens) : cela implique une orchestration par les élus, pour que ce soit un dialogue qui s'organise et produise des données positives. Il faut des éléments de formation, il ne suffit pas que tout le monde ait droit à l'expression. » (représentant du CESR, entretien pour l'étude Ile de France)

Les autres élus évoquent spontanément **la notion de « démocratie participative », comme réponse à un contexte dépeint assez unanimement sous les oripeaux d'un impératif participatif**.

Un changement structurel global des formes de représentation politique rendrait nécessaire des espaces de concertation :

« Il y a une crise politique profonde : la représentativité d'un maire est problématique. Moi, j'ai été élu par un quart de mes concitoyens (si on compte les non inscrits et ceux qui n'ont pas le droit de vote). La légitimité elle-même est en question. La démocratie représentative reste le meilleur moyen de gouverner. Mais il y a 50 ans les rapports de force étaient plus évidents. La démocratie participative peut être le moyen de gérer le rapport majorité/ minorité» (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

La représentativité et la légitimité des élus ne vont plus de soi, et à cette crise politique s'ajoute **une demande des citoyens d'être associés.**

« L'expertise est beaucoup plus partagée aujourd'hui : les associations et les habitants deviennent de plus en plus compétents, cela change les rapports entre experts et usagers. » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

« La problématique générale est : est-ce qu'au 21^{ème} siècle, les citoyens peuvent se contenter de mettre un bulletin dans l'urne tous les 5 ans pour être satisfaits de la participation à la vie publique ? Comment associer les habitants à la formulation des choix politiques et à l'expression sur des sujets non portés lors des campagnes électorales ? » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

La démocratie participative, une idée de gauche ?

La démocratie participative comme réponse à la crise démocratique évoquée par les acteurs, antienne récurrente à gauche⁴⁰⁰, connaît un renouveau. Encadré par des avancées législatives dans les années 1990 – 2000 (voir annexe 2), le modèle dépasse sa famille politique d'origine, même si pour les enquêtés rencontrés la participation politique demeure « une idée de gauche »⁴⁰¹ :

« C'est la redécouverte d'idéaux politiques plus ou moins abandonnés : prise de conscience politique en 1968, grand souffle en 1981 et en 1983 le tournant de la rigueur avec la conversion de la gauche à une culture de gouvernement gestionnaire. Et aujourd'hui on revient sur le champ d'une mise en œuvre localisée et contextualisée d'un idéal de participation. » (responsable administrative, entretien pour l'étude Ile de France)

Cela serait même **l'idée d'une minorité de la gauche**, suscitant crainte et rejet de certains élus de droite :

« Le parti communiste cherche tellement à trouver une nouvelle forme de vie politique en son sein, qu'ils sont prêts à aller chercher tout et n'importe quoi en matière de démocratie participative. C'est pourquoi j'ai parlé du retour des soviets. On ne peut pas accepter toutes les demandes des citoyens du fait de la démocratie participative. » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

Ce même élu, président d'une fédération départementale UMP, soupçonne les promoteurs de la démocratie participative d'arrière-pensées électoralistes :

« Les communistes sont les premiers instigateurs de la démocratie participative, avec les verts. PS et UMP sont plus négatifs. J'aimerais bien savoir ce qui a amené les communistes à vouloir une démocratie participative, alors qu'ils n'étaient pas du tout éduqués à cela dans leur doctrine » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

⁴⁰⁰ Voir Hatzfeld, H., 2005, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes – Adels, Bevoit, A., 2004, *op.cit.*

⁴⁰¹ Ce qui renvoie assez bien à l'analyse d'Albert Hirschmann, selon laquelle la rhétorique conservatrice agite les thèses de l'effet pervers, de l'inanité, ou de la mise en péril en réaction à toutes innovations politiques et sociales risquant de remettre en cause l'ordre établi, de nature plutôt oligarchique. (Hirschmann, A. O., 1991, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, L'espace du politique, 294 p.)

Sans aller jusqu'à accréditer les propos de cet élu, la mise en place de structures nouvelles d'écoute de la population locale s'avère un moyen pour les élus de faire preuve d'une volonté d'ouverture et d'un rapprochement avec la population, partant de renouveler les formes de sociabilité politique locale. Le développement des dispositifs participatifs et la généralisation de certains d'entre eux, tels les conseils de quartier, tend au plan local à dépasser les clivages politiques, voire à dépolitiser l'idée de participation citoyenne.

« Il y a eu un temps où seuls quelques élus de gauche étaient très convaincus et portaient la participation. Puis les expériences ont fleuri, c'était un passage obligé. Aujourd'hui, il y a un élargissement à la droite. » » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

D'ailleurs, un des enquêtés rappelle que le Général de Gaulle fut un des premiers à accepter d'ouvrir le champ de la discussion des affaires publiques à la société civile en acceptant de créer les conseils économiques et sociaux :

« Quand Roland Nungesser, alors président du district parisien, a proposé en 1962, d'associer les forces vives (entreprises publiques, syndicats, chambre de commerce...) à l'élaboration du contrat de plan au sein d'un comité consultatif, cela a déclenché une hostilité forte des politiques. Le Général de Gaulle à l'inverse fut séduit par cette idée qui paraissait répondre à sa doctrine de la participation. Le Conseil Economique et Social Régional a été créé dans l'ombre du suffrage universel, pour se rapprocher des gens de terrain. » (représentant CESR, entretien pour l'étude Ile de France)

Qui a intérêt à une définition précise de la démocratie participative?

Les seuls enquêtés ayant eu à cœur de chercher à distinguer les différents termes utilisés sans beaucoup de discrimination par les élus et les techniciens, sont les consultants et le chercheur rencontré.

Ainsi un des consultants interviewés, qui se définit comme spécialiste de la concertation et du « management des parties prenantes » met en garde contre la confusion des termes :

« Attention à ne pas confondre démocratie participative et démocratie de proximité : il y a un continuum entre le microsocial et le global : mais par quelles méthodes et par quels détours remonter de l'un à l'autre ? » (consultant, entretien pour l'étude Ile de France)

Quant au chercheur rencontré, membre du programme de recherche Picri « les dispositifs participatifs en Ile de France et en Europe : vers une démocratie technique ? » il préfère l'utilisation de la notion de « **démocratie technique** » pour rendre compte de ce qui se déroule dans les dispositifs participatifs. Comment les dispositifs participatifs génèrent ou mettent en valeur des savoirs nouveaux (« expertise citoyenne »), comment ceux-ci sont appréhendés par les techniciens des collectivités locales et les décideurs politiques, et de quelle manière ils contribuent à questionner et faire évoluer l'administration et l'action publique locale ?

« La notion de démocratie technique permet de gagner en finesse dans nos analyses sur les rapports entre les différents savoirs des techniciens, des citoyens et des politiques » (chercheur, entretien pour l'étude Ile de France)

Ces deux protagonistes soulignent ainsi le caractère prescriptif du recours à la participation des citoyens, parfois davantage vécue par les élus et leurs services comme un passage obligé que comme une innovation productrice de résultats. De ce fait, la question de l'adéquation entre les objectifs de la participation et les outils mis en œuvre reste insuffisamment prise en compte.

« Souvent les élus se sentent obligés de faire de la participation, mais le niveau méthodologique reste très bas. Pour que la participation fonctionne, il faut maintenir une tension vers l'objectif, c'est plus facile dans un dispositif ponctuel puisqu'il y a un calendrier et une date butoir qui font que les délais sont partagés par tous. » (consultant, entretien pour l'étude Ile de France)

« Il y a une absolue nécessité de réfléchir d'avantage aux objectifs et effets des procédures, de bien lier le choix de la technique à la définition des objectifs. Par exemple s'interroger sur les effets du tirage au sort par rapport à l'appel à volontariat. En France, cette dimension est trop laissée de côté, il y a un mépris français pour la procédure. En Espagne il y a beaucoup plus d'inventivité procédurale : par exemple dans les jurys citoyens, il y a un questionnaire d'évaluation finale individuel qui permet de questionner le consensus discursif apparent. » (chercheur, entretien pour l'étude Ile de France)

Ce constat, partagé par de nombreux chercheurs⁴⁰² et « artisans de la participation », fera l'objet d'une inflexion de notre part (section 3 : des objectifs évolutifs) puisque nous nous pencherons sur l'évolution dans le temps des objectifs liés à une démarche participative et à leurs modalités d'ajustement aux résultats escomptés par les différents acteurs.

Pour le moment, notons que ce souci de classification dans les objectifs et les outils adéquats, de catégorisation demeure surtout une préoccupation des chercheurs et consultants, deux groupes dont nous avons d'ailleurs noté les points de fertilisation croisée et de porosité dans le premier chapitre.

Ce qui nous amène à mettre en valeur les deux résultats suivants :

Les élus et techniciens trouvent un avantage stratégique à conserver le flou, donc à maîtriser une zone d'incertitude autour de la question du sens et des objectifs de la démocratie participative, puisque cela leur permet notamment de rationaliser *a posteriori* les motifs du recours à la participation des citoyens.

***A contrario*, les chercheurs et les acteurs de l'offre de participation, engagés sur un marché concurrentiel de production de savoirs concernant les formes démocratiques pour les uns et de proposition de méthodes participatives pour les autres ont tout intérêt**

⁴⁰² Voir notamment Loïc Blondiaux, 2004, article cité ; Carrel, M., 2004, *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*, thèse de doctorat, Université Paris 5

à concourir à une précision des concepts afin de développer une analyse ou une approche spécifique ; en d'autres termes, en segmentant le marché de la participation pour y trouver une niche où ils auraient une légitimité particulière en terme d'expertise.

La mise à jour d'intérêts stratégiques autour de la catégorisation ou non des différents objectifs poursuivis lors de la mise en œuvre de dispositifs participatifs n'a nullement pour but de circonscrire à une vision utilitariste tout travail d'éclaircissement autour des sens conférés par les acteurs à la démocratie participative. Bien au contraire, **il s'avère essentiel, sur le plan épistémologique, de repérer les différents objectifs attribués à la participation des citoyens ;** en effet, certains des objectifs s'avèrent être difficilement conciliables, voire même en tension les uns par rapport aux autres. Or, **la relative incompatibilité de certains de ces objectifs, rarement rendus explicites par les maîtres d'œuvre de démarches participatives et par ailleurs, évolutifs au cours du processus, constitue un élément explicatif de la manière dont les résultats de la participation vont être mis en valeur pour certains et stérilisés pour d'autres.**

2. Une variété d'objectifs

C'est justement parce que la rhétorique de la participation est multiple qu'il convient d'essayer de préciser les différents objectifs que les acteurs attribuent à celle-ci, à la fois polysémique et parcourue de tensions fortes, voire de contradictions fondamentales.

Les objectifs associés aux démarches recherchant la participation des citoyens par les enquêtes rencontrés dans l'étude, tout comme dans les projets accompagnés par Missions Publiques, nous semblent pouvoir être regroupés dans la typologie développée par Marie Hélène Bacqué, Yves Sintomer et Henri Rey⁴⁰³ autour de l'objectif gestionnaire, l'objectif politique et l'objectif social. Cette répartition en trois catégories d'objectifs est opérante, si l'on considère que ces objectifs peuvent se combiner au sein d'une même expérience, et comportent de fortes nuances au cœur d'une même catégorie. L'intérêt des entretiens d'acteurs est justement de pouvoir moduler ces types d'objectifs, en montrant les grandes tendances et tensions à l'intérieur même de ces catégories. Cette catégorisation, déjà

⁴⁰³ Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y.,(dir.), 2005, *op.cit.*

explicitée dans le premier chapitre, est bien une construction à partir du discours des acteurs qui ne formulent leurs objectifs que de manière diluée sans en référer à des registres d'action précis. Dans ce développement, nous voudrions mettre en rapport le discours des acteurs et les catégories, pour en affiner certaines, notamment celle de l'objectif politique et montrer ainsi les contradictions existant au sein d'une même catégorie.

Objectif gestionnaire

Cet objectif consiste à améliorer les politiques publiques locales par l'intégration du savoir d'usage des habitants et/ou à utiliser la participation comme vecteur de la modernisation administrative.

Cette approche de la participation renvoie peu à la notion de démocratie et s'inspire du New Public Management par lequel la modernisation des services publics peut être facilitée et rendue efficace en rapprochant les demandes des usagers-clients de l'offre. Ce faisant, elle reconnaît un fort pouvoir de pression externe aux usagers-clients à partir de leur compétence d'usage. Les citoyens sont alors sollicités à plusieurs titres : comme usagers ou clients des services publics et de l'administration pour indiquer leur niveau de satisfaction, mais aussi quelquefois, pour participer aux choix, voire co-réaliser le service, en tant que citoyens auxquels les services publics doivent rendre des comptes (notion d'*accountability*). Les citoyens ont aussi été appelés à participer à cette démarche en qualité de travailleurs (management participatif, démocratie en entreprise), mais cette dimension est en retrait aujourd'hui.

Cette composante « gestionnaire » des démarches participatives, parfois aussi appelée « managériale », est souvent importante dans les instances participatives de proximité. Très présente aussi dans les pays du sud (co-production du service avec les usagers, réformes), elle est néanmoins rarement formulée de manière aussi explicite.

L'objectif gestionnaire est très bien résumé par cet élu conseiller général, également maire apparenté communiste :

« Moderniser les services publics et accroître la qualité de service (conseils de crèche, amis des parcs...) en associant les usagers à la définition du service pour en améliorer l'efficacité » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

Au-delà d'une idée de modernisation et d'optimisation du service public délivré, il s'agit d'une manière pragmatique d'enregistrer et gérer des demandes et attentes contradictoires :

« Beaucoup de projets ont été malmenés par l'absence de dimension participative, comme par exemple les projets de voirie. Du coup, la participation est vue comme une approche pragmatique pour traiter les problèmes en amont, plutôt que d'attendre qu'ils se posent. » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

Cette dimension pragmatique et managériale est nouvelle dans l'action publique. **Parfois vue comme une dimension *a minima* voire, assez libérale, de la démocratie participative, elle semble s'adresser davantage aux usagers-clients des collectivités locales et des services publics qu'aux citoyens.** Elle apparaît comme fondamentale pour cet élu de gauche :

« Il faut avoir une culture de qualité de service comme dans le privé. Le service public ne mourra pas du libéralisme mais de l'inadaptation de son service. Le dialogue avec les usagers est la condition de la pérennité du service public » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

Cet objectif gestionnaire est très présent dans l'esprit des commanditaires de démarches participatives locales, visant à rendre davantage gouvernables la collectivité locale et les services publics locaux. Cette finalité pragmatique, plutôt apolitique (réfléchir ensemble à une amélioration du quotidien plutôt que se retrouver autour de grandes valeurs), **est sujette à controverse au sein des sciences sociales**, en ce qu'elle renvoie à une articulation nouvelle entre individu et société. Ainsi Michel Koebel voit dans les dispositifs participatifs locaux, type conseils de quartier ou conseils catégoriels, une manière d'individualiser le traitement des demandes et une évolution du rôle des élus vers une résolution des problèmes de tous les jours. « Ces pratiques individualisées, résolvant au cas par cas des problèmes concrets rencontrés par certains citoyens, annihilent toute possibilité de développement d'une conscience collective des difficultés rencontrées⁴⁰⁴ ». Pour Jacques Rancière, ce courant de pensée - assimilant la démocratie actuelle à une consommation du politique - révèle une vision élitiste de la démocratie : « c'était établir positivement que la démocratie n'est rien d'autre que le règne du consommateur narcissique variant ses choix électoraux comme ses plaisirs intimes⁴⁰⁵ ». Pour lui, cette image de l'individu démocratique, désaffilié et coupé de toute transcendance s'avère réductrice. Il rejoint en cela Jacques Ion pour lequel l'existence de l'individu démocratique contemporain n'est en rien affranchi des règles sociales mais « reste inscrite dans le développement de la forme démocratique et des institutions, même si ces dernières se transforment et se restructurent partiellement autour de la notion de personne⁴⁰⁶ »

Nous reviendrons sur ce débat concernant l'apolitisme⁴⁰⁷ prôné dans de nombreuses démarches participatives et sur la mise en avant de leur caractère pragmatique et opérationnel

⁴⁰⁴ Koebel, M., 2006, *op.cit.*, p 109

⁴⁰⁵ Rancière, J., 2005, *op.cit.*, p 30

⁴⁰⁶ Ion, J., 2005, *op.cit.*, p 31

⁴⁰⁷ Emilie Biland à propos de la mise en place de conseils de quartier dans les années 1990 dans une ville communiste « Face au déclin militant, l'apolitisme est promu comme la seule attitude capable de répondre aux besoins nouveaux de la

- les termes de « gestionnaire » et de « managérial » n'apparaissant pas dans le discours des maîtres d'œuvre, sans doute du fait de leur connotation, en apparence, difficilement compatible avec un objectif politique. **Nous voyons que les termes mêmes utilisés pour qualifier les objectifs sont loin d'être neutres et renvoient à des jugements normatifs sur ce que la démocratie doit être**⁴⁰⁸. Arrêtons nous pour l'instant, à la question suivante, que nous investiguerons dans le chapitre 7 : les dispositifs participatifs relèvent-ils d'une dépolitisation des enjeux publics ou peuvent-ils constituer un espace de réinterrogation du politique à partir des expériences individuelles ?

Objectif social

L'objectif poursuivi est ici de répondre à la demande sociale, notamment en situation de crise (crise urbaine, crise sociale) par la participation. **La participation permet alors de remobiliser des habitants en créant des espaces publics de rencontre qui puissent réintégrer les exclus, transformer les rapports sociaux et créer du développement local.** Plus la participation sociale, civique et politique est importante, plus les individus développeraient le sens d'une communauté d'intérêts et d'enjeux.⁴⁰⁹ Cette préoccupation d'*empowerment* est repérable dans les initiatives participatives ascendantes et dans certaines démarches participatives en politique de la ville. Ainsi, dans l'étude de cas réalisé pour l'étude sur les pratiques participatives, les deux seules démarches affichant clairement leur objectif social sont issues de la mobilisation de la population : les membres d'AC LE FEU sensibilisent les jeunes au vote pour que ces derniers retrouvent une prise sur la vie publique et se sentent compétents pour y prendre part ; la Régie de quartier de la Maladrerie –Emile Dubois travaille à l'insertion par l'économique, le social et le culturel pour redonner un droit de cité plein et entier aux habitants de ce quartier d'habitat social.

Dans les démarches participatives descendantes, les plus nombreuses, l'objectif social de la participation citoyenne apparaît le plus souvent dans une version édulcorée. Il s'agit

population. » (Biland, E., « La « démocratie participative » en « banlieue rouge ». Les sociabilités politiques à l'épreuve d'un nouveau mode d'action publique » in Dispositifs participatifs, Politix, volume 19, n°75/2006, p 53-74)

⁴⁰⁸ Maurice Blanc utilise des termes à plus faible charge symbolique, du moins pour le second, en inscrivant la participation des habitants dans une double logique éthique (souci de développement de la citoyenneté) et pragmatique (souci de bonne gestion). « Participation des habitants et Politique de la ville » in *La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, CRAPS et CURAPP, 1999, Paris, Presses Universitaires de France, p 161-176.

⁴⁰⁹ Voir notamment à ce sujet Putnam, R., 2002, *Democracies in Flux: The Evolution of Social Capital in Contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press ; Barber, B., 1984, *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer. Pour une bonne synthèse de ces approches : Bevort, A., 2002 *Pour une démocratie participative*, Paris, Presses de Sciences Politiques.

bien de recréer du lien, voire de donner la parole aux exclus, mais plus rarement d'inscrire cette participation dans une perspective de transformation sociale et individuelle, contrairement à la justification de la participation au Brésil par exemple⁴¹⁰ – axée sur « l'inversion des priorités », (la redistribution vers les plus défavorisés) ou dans les politiques communautaires, notamment afro-américaines⁴¹¹.

Cet objectif social – du moins dans son acception forte - est le point aveugle des démarches observées qui pourtant y concourent, sans que cela ne soit un objectif explicite. Seuls deux consultants, chacun porteur d'une méthodologie spécifique, plutôt militante, renvoyant à la catégorie d'« artisans de la participation » pour reprendre la typologie de Marion Carrel⁴¹², ont insisté sur ce point :

« La participation doit permettre de faire un projet meilleur ensemble, mais aussi doit contribuer à transformer chacun. » (consultant, entretien pour l'étude Ile de France)

« La participation est la condition nécessaire pour avancer dans le règlement des conflits. » (consultant, entretien pour l'étude Ile de France)

La rhétorique participative altermondialiste appelle à un renversement des priorités en liant étroitement objectif social d'*empowerment* et forme de gouvernance (donc objectif politique). Elle considère notamment la participation mise en place par les classes dirigeantes comme insuffisante en ce qu'elle n'intègre pas la population à la conception de cette participation. En contre partie, elle prône « une participation de proposition et non de soumission », dans l'objectif militant de constituer un contre pouvoir par la mobilisation de la population⁴¹³.

Objectif politique

C'est sans doute l'objectif le plus communément poursuivi et affiché dans les instances participatives françaises. **Il s'agit, par la participation, de renforcer le lien jugé distendu entre représentants et représentés, de mieux connaître les citoyens et de mieux se faire connaître d'eux.** Les dispositifs participatifs seraient avant tout des dispositifs civiques, des « écoles de la démocratie », visant à compléter et à enrichir la démocratie représentative, sans en contester la légitimité, voire en la renforçant par une meilleure connaissance des

⁴¹⁰ Gret, M., Sintomer, Y., 2002, *Porto Alegre, l'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La Découverte et Syros.

⁴¹¹ Bacqué, M-H., « Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux ou néolibéralisme ? Empowerment zones aux Etats-Unis et politique de la ville en France » in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y.,(dir.), 2005 *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, collection Recherches pp 81-99.

⁴¹² Voir la section 2 chapitre 1 pour une analyse du positionnement des professionnels de la participation.

⁴¹³ Verbatims recueillis lors de l'atelier « *Empowerment, rights and governance : pro -population or pro capital ?* 27 01 2003, Forum Social Mondial Porto Alegre.

rouages de l'action publique. **La participation citoyenne devient un nouveau canal de communication entre élus et représentés**, hors des médiations classiques (syndicats, partis, associations). C'est avant tout une conception descendante de cet objectif politique qui est mis en avant, comme le résume cette responsable administrative du Conseil Régional d'Ile de France

« La démocratie participative doit renforcer la démocratie représentative, la soutenir, sans avoir vocation à la remplacer ou à la concurrencer. » (responsable administrative, entretien pour l'étude Ile de France)

Tous les acteurs rencontrés pour l'étude Ile de France se retrouvent dans cette **conception très républicaine et institutionnaliste de la démocratie**. La démocratie en France est avant tout caractérisée par un régime électoral -représentatif⁴¹⁴. La démocratie participative doit concourir et renforcer la démocratie représentative, parfois affaiblie, mais nullement remise en cause par les enquêtés. Là aussi la traduction de cette idée est sujette à des interprétations différentes. Partant, l'objectif politique donne lieu à toute une gradation.

Un sous-objectif heuristique

Les démarches participatives que l'on peut relier à cet objectif sont celles qui cherchent à **mieux comprendre les motivations, les usages, les pratiques, les représentations des citoyens**, en les mettant au cœur de cette interrogation de manière réflexive. Ainsi, des démarches délibératives de type conférences de citoyens, ainsi que tout espace public de rencontres d'acteurs différents, peuvent potentiellement être des lieux d'où peut sortir une meilleure compréhension du monde commun, y compris sur des sujets complexes ou politiquement sensibles, **sans que pour autant le lien au pouvoir politique ne soit questionné en tant que tel, ni qu'une attente opérationnelle soit formulée**. L'intelligence citoyenne qui s'y crée a valeur pour elle-même, de connaissance à la fois particulière et universelle⁴¹⁵.

« C'est accepter l'idée qu'en tant qu'élu, on est porteur de valeurs mais on ne doit pas être sourd à l'opinion, même si il ne faut pas toujours lui donner raison. Les hommes politiques ont trop longtemps été sourds et aveugles dès qu'ils étaient élus » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

Un sous-objectif pédagogique

⁴¹⁴ Voir à ce sujet les travaux historiques de Pierre Rosanvallon développant comment la démocratie en France s'est construite progressivement en s'identifiant à un régime électoral-représentatif, ce qui n'a rien d'évident du fait des tensions inhérentes entre la notion de souveraineté populaire et de représentation de celle-ci.

Rosanvallon, P. 2003 (2000), *La démocratie inachevée*, Gallimard, Folio Histoire

⁴¹⁵ Hansotte, M-J., 2002, *op.cit.*

Il ne s'agit plus ici de mieux connaître les citoyens et leur rapport au monde vécu mais de **mieux faire connaître la politique publique et le travail des élus aux citoyens**. Cette fonction de sensibilisation des citoyens à la décision publique complexe, cette conviction que les instances participatives peuvent être des écoles de la citoyenneté, peut se doubler d'une volonté de restaurer la légitimité affaiblie des élus, voire d'arrière pensée électoraliste.

« Souvent les élus traitent la question de la démocratie participative comme une manière de convaincre les citoyens que leurs élus sont bons, gentils et compétents. » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

« La démocratie participative est un moyen fondamental pour la démocratie représentative de prendre une nouvelle force et une nouvelle légitimité. Par exemple, à Paris depuis 2001 le taux de participation aux élections a augmenté alors qu'il a baissé en France. La multiplication des Conseils de Quartier renforce l'implication politique. » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

L'idée qui guide cet élu est qu'en restaurant la confiance des citoyens envers les élus par la démocratie participative, ceux-ci retrouveront le chemin des urnes. La politique deviendrait alors accessible parce que partagée.

« Cela doit permettre à ce que la population se dise que la politique n'est pas réservée à une élite. Comment intéresser à ce qui se dit dans le débat politique ? Comment amener les gens vers le lieu de la décision, qu'ils voient que c'est ouvert, qu'ils voient leurs élus travailler ? » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

Ce sous objectif est problématique, car **la volonté « pédagogique » de sensibilisation, d'information peut vite se transformer en velléité de formater les citoyens en « bons citoyens »**, dociles et respectueux de l'autorité publique, de changer les citoyens sans changer la politique. Nous y reviendrons dans le chapitre 7.

Les deux derniers sous objectifs sont davantage opérationnels, en ce qu'ils permettent de décrire le degré de participation souhaitée des citoyens à l'action publique .

Un sous-objectif consultatif / concertatif

Il s'agit de recueillir une opinion brute ou élaborée collectivement :

« L'autre objectif est de faire avec les gens, plutôt qu'en leur nom. » (élu départemental, entretien pour l'étude Ile de France)

« La démocratie locale vue à la fois comme une obligation réglementaire et quasi morale. C'est mettre en avant la priorité pour les élus de faire avec les citoyens. » (technicien, entretien pour l'étude Ile de France)

Derrière l'objectif de faire avec, la réalité des échanges est parfois moins positive :

« Les réunions de concertation, c'est souvent le croisement de deux flux d'informations (les habitants font remonter leurs points de vue, les élus et techniciens informent) qui se croisent sans se rencontrer, sans dialoguer. » (consultant, entretien pour l'étude Ile de France)

Un sous-objectif de coproduction

Cet objectif plus ambitieux est rarement poursuivi en France.

« Pour moi, cela devrait être de la coproduction : essayer de coproduire entre des points de vue très divergents. Je trouve qu'on en parle énormément mais qu'on en fait très peu en France, cela ne va pas très loin. » (consultant, entretien pour l'étude Ile de France)

Coproduire implique de réunir les différents acteurs de la politique publique et de les engager à construire « à égalité », chacun pouvant peser autant dans la discussion. Cela implique de mettre en place un cadre explicite de travail collectif et non pas une juxtaposition des opinions plus ou moins brutes.

« La démocratie participative, cela implique de faire travailler ensemble des techniciens, des élus et des habitants. Or il y a très peu de lieux pour travailler ensemble. Ce n'est pas simplement de faire une grande réunion. » (consultant, entretien pour l'étude Ile de France)

Travailler ensemble peut-il aller jusqu'à déléguer ou partager le pouvoir ? Seuls deux élus rencontrés ont porté ce discours à la fois radical dans son option et modéré dans sa formulation :

« La vision la plus réformatrice va jusqu'à prôner que les citoyens puissent infléchir sur la décision, pour réduire l'espace grandissant entre les institutions, les politiques publiques et les citoyens. » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

« Il est souvent possible de déléguer davantage en donnant des moyens aux dispositifs participatifs de porter et de réaliser des projets : le budget participatif par exemple. Il faut pouvoir partager le pouvoir et que les citoyens puissent peser sur les grandes décisions. Il faut aller vers une efficacité des dispositifs notamment par l'affectation de moyens propres, en favorisant l'autonomie. » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

Ce même élu signifie aussi clairement les limites de ce partage de pouvoir, finalement très marginal puisqu'il ne touche pas le rôle de décisionnaire final de l'élu :

« Jusqu'où les citoyens sont associés et sur quoi ? Attention à ne pas créer de confusion entre cette démocratie directe et le rôle d'arbitre des élus. » (élu, entretien pour l'étude Ile de France)

Les arènes altermondialistes sont au contraire, un lieu où se discute la question du partage du pouvoir, autour de l'idée que la participation démocratique ne peut être effective et productrice de changements sociaux et politiques que si un rapport de force – ou de complémentarité reconnue- se met en place entre la population et ses représentants pour déboucher sur un partage du pouvoir.

« Tant que la participation ne sera pas reconnue comme une valeur essentielle de la gouvernance, elle sera toujours marginalisée (tant la gouvernance que la participation) et ne sera pas respectée par les responsables : il faut mettre en place des mécanismes de contrôle et de sanction. »⁴¹⁶

A cette vision plutôt réformatrice reposant sur la mise en place de dispositifs contre-démocratiques⁴¹⁷ pour aiguillonner le bon fonctionnement de la démocratie représentative, répond une vision clairement affichée comme « révolutionnaire », développée notamment par

⁴¹⁶ Pierre Calame, Fondation Charles Léopold Mayer, Atelier « Territoires locaux et globalisation », 25 01 2003, Forum Social Mondial.

⁴¹⁷ Rosanvallon, P., 2006, *op.cit.*

des élus locaux, lors d'un atelier sur les budgets participatifs, le 14 novembre 2004, lors du Forum Social Européen. **Dans les discours que nous allons retranscrire ici, la démocratie participative n'est plus au service et sous la dépendance de la démocratie représentative, elle en constitue un contre-pouvoir en ce qu'elle met les représentants face à la nécessité de déléguer une partie de leurs pouvoirs de décision :**

« La démocratie participative doit prendre le pas dans les pratiques décisionnelles sur la démocratie représentative. » (mairie de Petit Bourg)

« La démocratie participative remet en cause la concentration des pouvoirs, savoirs et savoir-faire. Il faut revoir le phénomène de délégation pour aller vers un élu plus interlocuteur que représentant. » (mairie de Bobigny)

Sitôt évoqués le rôle d'une démocratie participative forte ainsi que les évolutions nécessaires des modes de faire de l'action publique et la mutation de la légitimité des élus, la question des résistances apparaît.

« Aussi y a-t-il une révolution des mentalités à faire dans la tête des élus. La démocratie participative représente un danger pour le pouvoir politique c'est pourquoi il y a tant de résistance, ce manque d'envie de partager le pouvoir. » (mairie de Petit Bourg)

« Il faut faire cohabiter les deux types de démocratie. Mais comment résoudre les résistances des élus, des politiciens qui ne comprennent ni la démocratie représentative ni la démocratie participative? » (habitant de Porto Alegre)

Bien que les élus présents, militants communistes pour la plupart inscrivent la démocratie participative dans une vision politique révolutionnaire, cette rhétorique demeure marginale. Elle s'épanouit facilement dans les espaces de rencontres altermondialistes en ce qu'elle y constitue un registre de prise de parole légitime, en phase avec le projet altermondialiste⁴¹⁸. Mais ces mêmes élus-militants, dans leur fonction d'édiles locaux, se trouvent enserrés dans les contraintes de la gestion administrative et politique de leur collectivité et sans doute dans des jeux politiques concurrentiels, qui conditionnent et limitent la traduction en pratiques de la rhétorique développée lors du Forum Social Européen.

« Nous voulons co-élaborer, co-décider, faire de la co-gestion. Nous devons révolutionner l'administration, le personnel communal, non pas nous inscrire dans l'appareil d'Etat, contre lequel Marx nous mettait déjà en garde. Aujourd'hui les maires qui font de la démocratie participative font des bricolages, des arrangements par exemple avec le code des communes qui établit le pouvoir centralisateur du maire. » (mairie de Petit Bourg)

⁴¹⁸ Extrait de la Charte des Principes du Forum Social Mondial, 2001 : « Comme espace d'articulation, le Forum Social Mondial cherche à fortifier et à créer de nouvelles articulations nationales et internationales entre les entités et les mouvements de la société civile qui augmentent, tant dans la sphère de la vie publique que de la vie privée, la capacité de résistance sociale au processus de déshumanisation que le monde est en train de vivre, et qui renforcent les initiatives humanisatrices en cours par l'action de ces mouvements et entités. »

Nous allons à présent voir comment ces différents objectifs affectés à une démarche participative, évoluent dans le temps, et sont en eux-mêmes un objet d'ajustement et de régulation entre les acteurs.

3. Des objectifs évolutifs, objets d'ajustement entre les acteurs

Des objectifs reconstruits *a posteriori*, au regard des résultats

Nous avons analysé, dans le chapitre 5 consacré aux effets et à la mise en visibilité de la conférence de citoyens de l'AET, comment le Président de l'association, à l'approche de la publicisation de la déclaration des citoyens, a explicitement renforcé l'objectif politique de cette démarche (« écouter les citoyens, leur donner la parole ») et a fait passer au second plan sa dimension heuristique et gestionnaire (« trouver des nouveaux leviers pour inciter les automobilistes à la diversification modale »), pourtant primordiale pour le comité de pilotage et l'équipe permanente. Cette emphase mise sur l'objectif politique s'explique par la position du Président qui a toute légitimité pour valoriser une « expérience innovante de concertation des citoyens », en tant que député-maire à la tête d'une association d'élus fonctionnant sur le modèle de l'exemplarité et de l'échange de bonnes pratiques⁴¹⁹, plutôt que sur le mode du débat plus politisé qui aurait été nécessaire pour ouvrir une discussion approfondie sur les préconisations du groupe de citoyens.

La mise en avant de certains objectifs, qui n'annule pas l'existence d'objectifs implicites non communiqués, relève donc d'un double ajustement lié d'une part à la compétence et la légitimité du porteur de projet pour rendre celui-ci audible et d'autre part, à une prise en compte des résultats du projet. Ainsi, dans le cas de l'AET, les citoyens avaient eux aussi fortement insisté sur la dimension politique de leurs réflexions, notamment parce qu'ils se sentaient peu reconnus comme « compétents » pour émettre des propositions techniques de diversification modale.

Cet ajustement de l'objectif communiqué en fin de processus, est sujet à une régulation tout au long du processus du fait que **les porteurs de la démarche participative,**

⁴¹⁹ Voir sur le fonctionnement « apolitique » des associations sectorielles ou géographiques d'élus : Balmer, R., 1989, « L'association dans la promotion du pouvoir municipal », in Mabileau, A., et Sorbets, C., *Gouverner les villes moyennes*, Oullins, éditions Pédone, p 81-107.

sont parfois pluriels et peuvent poursuivre des objectifs sensiblement différents. Cette situation implique des « cadrages débordements » sur le cadre de travail du groupe.

L'objectif rendu public, reconstruit ou consolidé en fin de processus, constitue une justification⁴²⁰ mobilisant des modèles de pensée capables d'ordonner, même *a posteriori* des principes d'actions. Comme l'analyse de manière pertinente Virginie Diaz Pedregal à propos des acteurs du commerce équitable, ceux-ci agissent d'abord puis rationalisent ensuite leur action. **La référence à des sphères de justification fournit aux acteurs de « bonnes raisons » de poursuivre leurs actions**⁴²¹. Si la question des principes de justice mobilisable est cruciale en matière de commerce équitable -puisqu'elle conditionne les principes d'accord possible entre les différents acteurs de la production, de la distribution et de la consommation- cette rationalisation *a posteriori* des objectifs « justes » est tout autant repérable en matière d'expériences participatives. **Ces dernières procèdent aussi d'un ajustement entre les acteurs (un accord relatif) pour valider le processus en lui trouvant une finalité acceptable pour les différents protagonistes au regard de ce que le processus a réellement produit.** Même s'il faut pour cela jeter un voile pudique sur les objectifs de départ, s'ils ne sont pas atteints.

Des porteurs de projet aux objectifs divergents : l'exemple des Ateliers du Déplacement

Pour les Ateliers du Déplacement, initiés dans une grande agglomération française, **l'objectif annoncé dans l'appel d'offres est d'ordre plutôt gestionnaire.** La question globale est la suivante : « *Comment mieux vivre ses déplacements individuellement et collectivement dans l'agglomération?* ». Cela passe par l'affirmation d'un objectif politique mêlant la dimension pédagogique et heuristique, « *pour partager les enjeux et les impacts des déplacements dans notre agglomération, pour mieux comprendre les attentes de nos concitoyens* » - « *un positionnement renouvelé* » tout en affirmant la prédominance d'un objectif gestionnaire pragmatique : l'attente « *des propositions concrètes pour une mobilité multimodale, respectueuse de l'être humain et de l'environnement.* » - « *pour adapter son offre et sa communication [l'offre et la communication de la communauté urbaine] aux attentes et besoin réel des habitants*⁴²² ». **L'objectif gestionnaire, la recherche d'opérationnalité apparaissent prédominants. Il est communiqué au groupe en des termes ambivalents, selon les acteurs.** Ainsi, lors de la première session de travail des citoyens, deux responsables administratifs de la Communauté Urbaine ont exprimé devant le groupe les attentes de celle-ci envers le groupe. **Le premier, Directeur adjoint de la Communication** (service commanditaire du projet), **a évoqué l'aspect « communication comportementale** », la « sensibilisation au changement » pour lequel le regard citoyen était attendu. Le groupe est donc placé dans une optique plus heuristique que gestionnaire. A l'inverse, **le second intervenant Directeur de la Direction Transport, a insisté sur la dimension évaluation / proposition autour de l'offre de transport. Le groupe, face à une demande plurielle, s'est donc interrogé sur son mandat de travail :** « est ce que la Communauté Urbaine expérimente une méthode nouvelle pour se

⁴²⁰ Boltanski, L., Thévenot, L. 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard, 485 p

⁴²¹ Diaz- Pedregal, V., 2007, *Commerce équitable et organisations de producteurs : Le cas des caféiculteurs andins au Pérou, en Equateur et en Bolivie*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales.

⁴²² Ces passages en italique sont extraits de l'appel d'offre lancé par la Communauté Urbaine pour rechercher un prestataire pour l'accompagner méthodologiquement dans la mise en œuvre des Ateliers du Déplacement.

rapprocher des citoyens ? » ou « le groupe est-il là pour proposer des nouvelles orientations en matière de politique de déplacement et notamment pour pointer les dysfonctionnements du transport et infrastructures manquantes ? »⁴²³.

La formulation fluctuante des objectifs s'explique par des attentes différentes selon les différents pilotes du projet, réunis au sein du comité de pilotage

- **la Direction de la communication attend des leviers de communication nouveaux.** Cette finalité répond à un objectif stratégique implicite, évoqué par le Conseiller en communication du Président de la communauté urbaine, en réunion informelle (lors d'un déjeuner) : l'agglomération concernée a longtemps été une ville modèle en matière d'infrastructures de transport public, notamment grâce au tramway. Elle cherche à retrouver, au niveau des agglomérations européennes, une position de leadership, non plus au niveau des infrastructures mais en terme de « communication comportementale. ».
- **le Directeur du Transport recherche des éléments opérationnels qui lui permettent d'optimiser l'offre de transports publics.** Il n'est cependant pas le porteur institutionnel des Ateliers du Déplacement.
- **le cabinet du Président est très frileux sur tout ce qui pourrait ressembler à l'octroi d'un pouvoir de co-production ou de co-décision à des citoyens en matière de politique de transport.** Aussi le membre du cabinet finit par reformuler ainsi la question posée au groupe lors du comité de pilotage précédent la deuxième session de rencontre avec les citoyens :
 - *« Dans l'objectif de rééquilibrage modal et du développement des modes doux, comment le groupe peut conseiller Nantes Métropole pour communiquer autrement pour que les habitants diversifient leurs modes de déplacement ? »*

Ce faisant, le cabinet du maire occulte en grande partie la dimension opérationnelle au bénéfice d'un objectif politique de concertation (« réfléchir ensemble »).

Pourtant le groupe, pour donner forme à sa réflexion, établit des propositions concrètes, notamment sur ce que pourrait être la fonction d'une centrale de mobilité « aidant les habitants à mieux se déplacer ».

Alors que le processus a débouché sur la production écrite d'une déclaration citoyenne et d'un cahier des charges fonctionnel de la centrale de mobilité, **la valorisation finale du processus, lors de la restitution publique du 20 juin 2005, laissera de côté l'objectif gestionnaire, pour n'insister que sur l'objectif politique (dimension heuristique et dimension concertation).**

Cette rationalisation finale de l'objectif correspond à une valorisation de la manière dont les Ateliers du Déplacement peuvent être utilisés en interne et en externe et à un passage sous silence des blocages organisationnels auxquels la production citoyenne se voit confrontée.

La régulation, comme finalité tacite des dispositifs participatifs

Ce développement, sur le caractère évolutif des objectifs communiqués au sein du processus participatif comme production d'un ajustement entre les acteurs décisionnaires, illustre bien la manière dont une finalité de régulation commande à la mise en place des dispositifs de participation. Réguler, c'est maintenir ou rétablir un équilibre dans le système vivant qu'est la société, constamment traversée par des tensions

⁴²³ Extraits du compte rendu de la première session des Ateliers du Déplacement, 2-3 juillet 2004

contraires et des débordements. C'est là un des objectifs du régime politique démocratique, pris dans un ajustement constant entre reproduction et évolution.

Cette régulation a lieu entre acteurs mêmes de l'institution publique mais aussi entre la puissance publique et ses publics.

Concerter pour déminer les situations conflictuelles

Ecouter les publics concernés en amont d'une décision permet de mieux comprendre et traiter les facteurs de blocages⁴²⁴ en évitant ainsi les plaintes en aval du projet et faciliter sa mise en œuvre. Cette écoute se double d'une information sur les enjeux visant à permettre une montée en généralité, c'est-à-dire facilitant un détachement des individus de leurs préoccupations propres, pour une meilleure prise en compte de l'intérêt général, mais également des contraintes d'arbitrage des élus. Pour certains analystes, cette mise en discours des situations problématiques par les décideurs publics tend à occuper la quasi-totalité de l'espace de débat⁴²⁵.

L'objectif de régulation, sans doute parce qu'il demeure souvent implicite, est relativement peu assumé par les commanditaires. Cet objectif oscille entre une sensibilité nouvelle de l'action publique à accroître sa pertinence et son acceptabilité sociale et une manipulation des participants (une « démocratie vaseline », pour reprendre l'expression de Loïc Blondiaux, lors du panel d'experts mobilisé dans l'étude pour le Conseil régional Ile de France). C'est ce que nous allons nous attacher à analyser à présent, autour de différentes formes de régulation que peuvent servir les dispositifs participatifs – y compris au corps défendant de certains de leurs protagonistes. Nous allons tout d'abord nous intéresser à la régulation du rapport au politique par la participation, en ce que la démocratie participative reste étroitement dépendante de la démocratie représentative. Puis nous nous pencherons sur la régulation entre élus et administrations dans laquelle le recours au citoyen fait figure de tiers régulateur.

⁴²⁴ Joly, P-B., Marris, C., *op.cit.*

⁴²⁵ Lascoumes, P., 1997, « Information, consultation, expérimentation : les activités et les formes d'organisation au sein des forums hybrides », p 14-54, in *Séminaire du Programme Risques Collectifs et Situations de crise*, Actes de la huitième séance, 12 juin 1997, Grenoble, MRASH-CNRS.

II. Réguler le rapport au politique : une participation sous dépendance

La « démocratie participative » apparaît dans les discours comme un « complément » de la démocratie représentative, un approfondissement de la démocratie, voire dans les rhétoriques les plus radicales une rénovation en profondeur des formes démocratiques, une modification des rapports de force entre le peuple souverain et ses représentants.

Pourtant, une observation attentive des dispositifs participatifs en France, du moins ceux accompagnés par Missions Publiques, mais également ceux passés au crible dans le cadre de l'étude pour le Conseil Régional, dans mes terrains secondaires de recherche, tout comme dans la littérature sociologique à ce sujet, accrédi-te la forte dépendance effective et symbolique de ces expériences à la volonté des élus locaux et de leur administration qui en fixent la configuration matérielle, logistique, et thématique.

1. Une démocratie participative sous dépendance effective de la démocratie représentative

Des initiatives descendantes aux modalités discrétionnaires

Quelque soit la qualité de la pratique participative, celle-ci reste entièrement dépendante de la volonté politique : **l'impulsion initiale est le plus souvent donnée par le niveau politique** (création des conseils de quartier, lancement des comités de ligne, mise en place de dispositifs ponctuels de type conférence citoyenne). En France, la démocratie participative est essentiellement descendante et reste « sous la coupe » de la démocratie représentative, comme nous avons pu l'évoquer dans le premier chapitre. Si les dispositions législatives rendent obligatoires la mise en place de certaines instances participatives, les modalités de mise en œuvre sont laissées à la discrétion des décideurs politiques. Les conseils de quartier, rendus obligatoires par la loi Vaillant pour les villes de plus de 80 000 habitants, fonctionnent donc selon des configurations extrêmement variables, en permettant une extension de la participation aux habitants peu engagés ou en reproduisant fortement les formes de

sociabilités locales préexistantes⁴²⁶. Il en va de même pour les conseils de développement, rendus obligatoires dans le cadre de la loi Voynet pour les pays et agglomérations, afin de constituer un espace de représentation de la société civile capable de contribuer au débat sur le développement local. Ce sont les élus communautaires qui fixent librement les modalités de fonctionnement, avec pour seule obligation la tenue d'une réunion du Conseil de Développement par an. Pierre Mazet distingue ainsi différents modèles de Conseils de Développement, dont le choix par les élus renvoie à l'image qu'ils se font des personnes légitimes à siéger dans une instance consultative. Ainsi certains Conseils de développement constituent un décalque en local des conseils économiques et sociaux régionaux (personnalités qualifiées, collèges de représentants du monde économique et social), alors que d'autres fonctionnent selon un modèle mixte avec la présence d'« habitants », dont des citoyens non organisés, comme à Bordeaux. Or, cette composition influe sur la teneur de leur contribution au débat, plus ou moins « experte ou citoyenne »⁴²⁷. La composition étant laissée au bon vouloir des élus, elle peut déboucher dans des cas extrêmes sur la mise en place d'un conseil de développement « de complaisance », constitué de personnes ayant des affinités politiques, voire familiales, avec l'Exécutif communautaire et donc ne pouvant guère exercer un mandat de débat démocratique pluraliste.

Cette mainmise des élus sur la configuration des dispositifs et procédures de démocratie participative doit être nuancée. Cette domination n'est pas absolue : il convient de ne pas négliger le rôle de l'administration - souvent chargée de définir les modalités pratiques de mise en œuvre des processus – mais qui demeure soumise à l'arbitrage final des élus qui entérinent le lancement d'une procédure par une délibération (vote de l'exécutif) et par le lancement d'un marché public en cas de recours à un prestataire extérieur. De plus, même fortement cadré, **les processus participatifs font l'objet d'appropriations, voire de détournements par les participants**, comme nous le verrons dans les parties relatives au cadrage et à la régulation entre citoyens. **Nonobstant, retenons l'idée générale que la démocratie participative en France reste tributaire de la décision et de la configuration des élus.**

⁴²⁶ Blondiaux, L., Levêque, S., « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le 20^{ème} arrondissement », in Neveu, C., 1999, *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, Logiques Politiques.

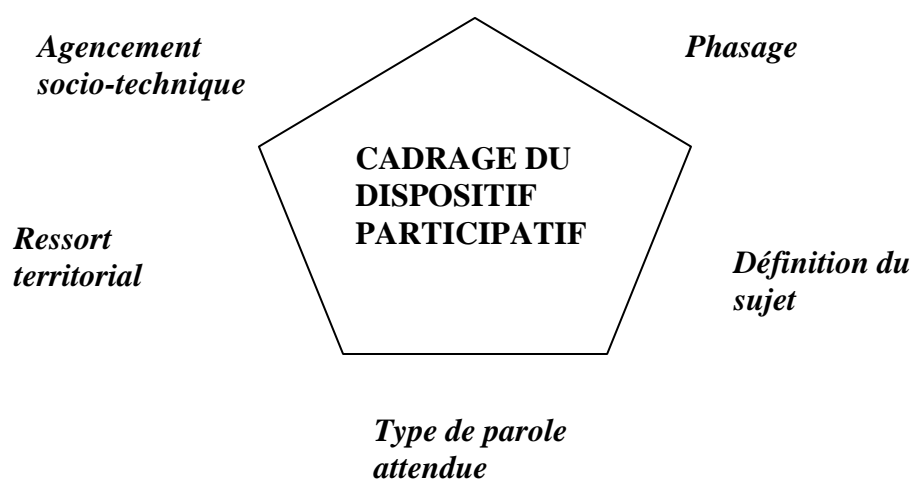
⁴²⁷ Mazet, P., « La contribution des conseils de développement au débat sur le développement local », communication lors du congrès de l'Association Française de Sociologie, septembre 2006, session « De nouveaux acteurs pour de nouveaux modes de représentation », réseau thématique Sociologie Politique.

Un cadrage par l'autorité publique

La configuration du dispositif participatif résulte d'une négociation entre commanditaires et prestataires, comme nous l'avons vu dans le chapitre 1, dans laquelle la décision finale échoit à l'instance décisionnaire, par exemple l'Exécutif dans une collectivité locale.

Cette phase de conception du dispositif performe fortement le type d'échanges qui vont pouvoir se dérouler dans l'arène participative et conditionne aussi la capacité d'influence du processus participatif sur la décision finale.

Le cadrage du dispositif détermine en grande partie les interactions qui vont y avoir lieu. Il comprend l'ensemble des choix qui vont donner sa forme caractéristique au dispositif. **Nous pouvons identifier cinq dimensions principales dans ce cadrage** : le phasage du dispositif, le ressort territorial du dispositif, le type de parole attendue du public, la définition du sujet soumis à la concertation et enfin l'agencement socio-technique retenu. Ces dimensions se combinent de manière variée et se recoupent parfois fortement.



La question du phasage

A quel moment la participation des publics est-elle organisée ? S'agit-il du moment opportun ? **L'inscription du dispositif participatif dans le temps détermine sa capacité à peser sur le processus de décision. Une participation trop en aval limite l'impact sur la décision** ; celle-ci peut en effet être déjà en partie préfigurée par une réduction du nombre d'options possibles. Ce fut le cas lors du débat public sur la couverture de la RN13 qui est intervenu alors que le choix technique avait déjà eu lieu entre plusieurs alternatives, ou dans les concertations d'urbanisme ayant déjà pris les principales décisions en matière de démolition et de rénovation. **Une participation très en amont facilite, en sens inverse, une**

exploration des possibles par les publics y prenant part,⁴²⁸ **mais elle risque de se situer dans une relation plus distendue à la décision,** c'est-à-dire davantage dans une situation de recherche de délibération démocratique, où la construction d'une opinion raisonnée, à partir de points de vue différents, est le principal objectif. **Le phasage détermine fortement l'efficacité potentielle de la concertation à affecter la décision, ou même simplement à modifier l'agenda politique.** La capacité d'influence, dont le processus participatif va pouvoir profiter, dépend en partie du contexte de l'action publique sectorielle dans lequel il prend pied. Si l'ouverture du cercle de la réflexion à des publics nouveaux se fait en situation de « verrouillage technologique⁴²⁹ », c'est-à-dire après que des choix technologiques réduisant les options possibles ont été effectués comme cela a pu être le cas dans le nucléaire, la capacité des publics engagés à modifier l'action publique dans son historicité apparaît faible. La participation devient alors instrumentale, elle vise à accroître la légitimité de la décision déjà prise, par l'ouverture d'un dialogue.

La problématique du phasage ne concerne pas seulement la séquence de mise en place d'un dispositif participatif ponctuel, elle affecte également le déroulement même de processus pérennes. Les instances consultatives pérennes (conseil de développement, conseil de quartier, comité de ligne, etc.) sont saisies par les pouvoirs publics pour rendre un avis, consultatif, sur des projets. Ceci nécessite alors **d'harmoniser le temps de l'action publique et le temps de l'instance participative** afin que les membres de celle-ci puissent s'approprier un sujet technique complexe, (comme, par exemple, les schémas d'organisation territoriale, le budget communal ou le cadencement des transports ferroviaires), et qu'ils puissent construire collectivement un avis. Un délai trop court ne laisse pas le temps aux citoyens participants d'acquérir un niveau de connaissances techniques suffisant pour pouvoir réfléchir à *égalité* avec les techniciens. **Ceci étant dit, la particularité des dispositifs pérennes est justement – à l'inverse des instances délimitées dans le temps- de permettre un ajustement progressif des temporalités et un phasage plus approprié,** en tant qu'outils d'apprentissage des temporalités réciproques, tant par l'autorité publique que par les membres des instances participatives. Le caractère récurrent du recours par l'autorité publique à cette instance peut donc déboucher sur une familiarisation des participants au fonctionnement de la collectivité locale et donc sur un gain d'efficacité dans les relations avec celle-ci. Dans les cas étudiés pour la Région Ile de France, les personnes enquêtées évoquaient cette acquisition de

⁴²⁸ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y, 2001, *op.cit.*

⁴²⁹ Barthe, Y., « le traitement politique d'un héritage technologique » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, p 57-78 ; Callon, M. « technosciences, marchés économiques et démocratie dialogique », intervention au séminaire du GRETS-EDF, 21 février 2006.

compétences, par les conseillers de quartier comme par les citoyens membres de l'Observatoire Participatif des Engagements de l'Essonne. Ainsi, elles déclaraient mieux comprendre les modalités de l'action publique locale (calendrier, modalités de validation, lexique utilisé) et mieux formuler leurs demandes en des termes semblables à ceux de l'administration. Il y a là un **effet de technicisation des discours des citoyens engagés de manière longue dans un dispositif participatif** –tout comme cela peut être le cas dans les autres formes de mobilisation sociale et politique- qui accroît l'efficacité de la prise de parole, au risque de creuser le fossé avec le citoyen ordinaire.

En dernier lieu, en terme de problématique temporelle, la durée de vie d'un dispositif est une distinction fondamentale : **le caractère pérenne ou ponctuel influe directement sur le type d'interactions qui ont lieu dans les dispositifs participatifs**. Les deux formules présentent des intérêts, des ressources et des limites.

Les dispositifs ponctuels permettent une discussion intense, tendue vers un objectif précis puisque souvent les participants doivent discuter d'une problématique unique (mandat délimité) dans un délai fixé. C'est par exemple, le cas des conférences de citoyens ou de dispositifs participatifs ponctuels inscrits dans un objectif opérationnel précis, à l'instar de certaines concertations sur les projets urbains, comme celle, très brève et circonscrite, que Missions Publiques a accompagné pour la Mairie de Paris (voir annexe 12 sur les terrains secondaires). **Néanmoins, ces expériences sont moins exigeantes pour le niveau politique**, qui ne s'engage que pour un temps donné et peut, sans risques, ne pas donner de suites puisque le collectif artificiellement créé par le dispositif est dissout, une fois le mandat rempli.

A l'inverse, les dispositifs pérennes permettent un ajustement du processus participatif en cours de route : telle la redéfinition du mandat si besoin, ou l'amélioration de la communication entre les différents acteurs, ou l'apparition de nouvelles compétences, ou encore le développement de relations de coopération... Cette pérennisation permet d'accroître l'efficacité des dispositifs (conseils de quartier, comités de ligne, conseil de développement). **Une institutionnalisation relative change aussi les rapports de pouvoir, en faisant de l'instance participative un interlocuteur connu et reconnu. Mais, cette pérennisation peut aussi entraîner des phénomènes d'expertise** (et donc de perte du lien avec les citoyens ordinaires), **voire de distinction reproduisant les hiérarchies représentants / représentés.**

Ces dérives peuvent décourager les citoyens « ordinaires » d'y prendre part, laissant la voie libre aux plus militants ou à ceux qui ambitionnent une carrière politique ⁴³⁰.

Ce dilemme entre ouverture et rotation ou fermeture et phénomène oligarchique, questionne tout autant la démocratie participative que la démocratie représentative, partant réfléchir sur la première ne peut se faire pleinement en faisant l'économie de repenser la seconde.

La question du ressort territorial

La majorité des dispositifs s'inscrit dans un périmètre construit spécialement pour la mise en place de la participation : découpage en quartiers de la ville pour les conseils de quartier ou la régie de quartier, découpage d'un réseau ferroviaire régional en lignes, choix d'un territoire de consultation pour les débats publics de la RN13... **Même lorsque le territoire paraît s'imposer de soi par analogie entre le commanditaire et son échelle administrative de compétence, la pertinence des frontières est interrogée.** Ainsi, lors de la mise en place de conférences citoyennes sur le Schéma Directeur de la Région Ile de France, la Région et le prestataire ont choisi d'intégrer dans le panel trois habitants de départements limitrophes pour apporter un regard extérieur sur la Région.

Le « bon » périmètre pour parler déplacements : la ville, l'agglomération ou le bassin de vie ?

Une discussion sur le périmètre pertinent a eu lieu lors de la conception méthodologique des Ateliers du Déplacement.

La démarche visait à interroger un groupe d'habitants de l'agglomération sur leurs attentes et perceptions des déplacements, pour les amener à identifier des leviers de diversification des modes de déplacement. Le fait de n'interroger que des habitants de l'agglomération – échelle administrative du commanditaire - apparaissait artificiel pour les membres du Comité Scientifique car les flux de déplacement domicile –travail dépassent largement les limites géographiques de l'agglomération, pour englober un bassin de vie plus vaste. Le choix avait donc été fait de rechercher la présence d'au moins deux habitants de l'aire urbaine élargie dans le groupe des vingt citoyens.

Or la composition définitive du groupe, après un appel à volontariat et une sélection sur critères de diversité notamment de répartition géographique, faisait apparaître une très nette sur-représentation des habitants de la ville-centre de l'agglomération. Ceux-ci, au cœur de l'agglomération, au cœur de l'offre de déplacement comme des problèmes d'engorgement, s'étaient davantage sentis concernés par la démarche qui leur était proposée. De plus, l'intercommunalité reste une structure administrative encore peu connue et identifiée, d'où une identification encore fréquente à la ville centrale.

Le territoire de la participation, qu'il apparaisse « naturel » ou qu'il résulte d'un découpage artificiel, procède d'une construction et d'une réception sociale différenciées.

⁴³⁰ Koebel, M., 2006, *op.cit.* ; Gaxie, D. 2001, *op.cit.*

Les choix de périmètre influent fortement sur la nature des échanges, la manière dont ils impactent sur le processus peut être modélisé de la manière suivante :

Si le périmètre est étroit et que le projet soumis à concertation entraîne des coûts diffus et des bénéfices localisés, alors l'acceptabilité du projet a des chances d'être élevée. C'est par exemple, le cas du débat public sur la couverture de la Route Nationale 13 qui s'est tenu en majeure partie sur Neuilly sur Seine, alors que les riverains étaient favorables à la couverture du tronçon de la RN 13 qui se confond avec l'Avenue Charles de Gaulle et produit de fortes nuisances sonores.

Si le périmètre est étroit et que le projet soumis à concertation entraîne des bénéfices diffus et des coûts élevés, alors le niveau de conflictualité risque d'être fort (c'est le cas des projets d'infrastructures liées au nucléaire ou des incinérateurs à déchets, par exemple.).

Un périmètre large, par exemple départemental ou régional, peut favoriser les discussions générales alors qu'un périmètre étroit comme les conseils de quartier favorise l'expression de troubles privés plutôt que d'enjeux publics.

Le caractère généraliste ou spécialisé du sujet discuté

Certains dispositifs participatifs sont spécialisés et sectoriels (conférences de citoyens, jurys citoyens, comités de ligne, débats publics) **alors que d'autres sont davantage généralistes** (conseils de quartier, conseil de développement, etc.). Cette première distinction s'avère un peu simplificatrice puisque comme nous l'avons analysé pour la conférence de citoyens de l'AET, un dispositif, apparaissant spécialisé au premier abord, peut permettre alors de toucher une multitude de sujets (développement durable, formes urbaines, choix politiques et économiques, etc.).

Toutefois, théoriquement, un sujet généraliste pourrait potentiellement permettre une montée en généralité (c'est-à-dire un détachement des préoccupations individuelles), **tenant plus d'une délibération démocratique que d'un outil d'aide directe à la décision.** **Inversement, un sujet spécialisé a plus de chances de toucher des publics spécifiquement concernés,** avec des avis plus tranchés ; l'exploration de ce type de sujet **pouvant viser l'opérationnalité** (la recherche de leviers d'action).

Toutefois, ce n'est pas seulement le thème en tant que tel qui détermine la qualité des échanges et leurs caractéristiques, c'est souvent davantage le type de parole du public attendue et donc estimée légitime. Aucun dispositif ne produit uniquement des échanges et

revendications sur les « crottes de chiens » (pour reprendre un raccourci souvent utilisé pour ridiculiser les dispositifs de participation locale, ce qui est avant tout une manière de disqualifier la parole citoyenne jugée peu intéressante) ; en revanche, les cadrages parfois même involontaires des dispositifs (ressort territorial, choix du sujet, distribution des prises de parole, ordre du jour etc.) cantonnent les participants dans le registre des questions de type « crottes de chien », seul domaine où il leur est reconnu une expertise d'usage incontestable.

Certains sujets représentent même des **non sujets** par leur caractère si anecdotique qu'ils équivalent à un évitement du conflit par une participation inutile, alors que d'autres constituent des sujets techniques, bien éloignés des préoccupations du public. C'est le cas notamment, dans certains débats publics qui posent la question des modalités de mise en place d'une infrastructure, sans ouvrir la question – bien plus fondamentale pour les populations concernées – de l'opportunité même de cette infrastructure⁴³¹.

Le risque est donc d'enfermer la participation dans des sujets de proximité ou des sujets évacuant les enjeux collectifs, dans une sorte de principe de « subsidiarité inversée »⁴³² antidémocratique confinant les habitants participatifs aux petites choses de la vie quotidienne, les grands enjeux restant traités dans l'opacité d'un cercle restreint de décideurs.

« Dans les conseils d'école où on parle de la peinture des classes et non pas du projet scolaire. C'est insupportable. La démocratie doit parler des questions fondamentales et non des questions accessoires. L'enjeu c'est comment on crée une discussion sur un sujet de fond plutôt que de développer des stratégies d'évitement des dissensus ? » (élu, étude pour l' Ile de France)

Ce choix de sujets anecdotiques peut s'avérer être une stratégie de préservation de leur pouvoir de la part des élus (ne pas mettre en débat les questions importantes) et d'évitement du conflit. Ce cantonnement du participatif à des sujets circonscrits et superficiels, c'est-à-dire ne mettant *a priori* pas en jeu des questions de morale (qu'est ce qui est juste ?) renvoie aussi à **une conception élitiste de la compétence des citoyens.**

Le type de parole attendue du public

Selon les dispositifs, les types de positionnement attendus – implicitement de la part des commanditaires des instances participatives- peuvent varier. Dans les dispositifs participatifs locaux et ponctuels ce sont le plus souvent la parole de l'habitant, basée sur sa connaissance et ses pratiques propres du territoire (son expertise d'usage local) ou la parole de l'utilisateur, basée

⁴³¹ Ce fut le cas notamment lors du débat public sur le site aéroportuaire international, Monnoyer-Smith, L. « Etre créatif sous la contrainte. Une analyse des formes nouvelles de la délibération publique. Le cas DUCSAI » in *Dispositifs participatifs*, Politix, volume 19, n°75/2006, p 75-101

⁴³² « La participation des habitants », Territoires, septembre – octobre 1999.

sur sa pratique d'un service public (expertise d'usage sectorielle) qui sont sollicitées. Le savoir d'usage est le plus fréquemment sollicité dans les instances participatives : l'individu parle en tant qu'habitant du lieu ; c'est un « bon sens » ancré dans le quotidien et le local, contextualisé, qui est attendu du participant bien plus qu'une expertise citoyenne forte (capacité de contre-expertise, savoirs professionnels diffus) attendue, plutôt, de la part des prises de parole associatives.

La parole du citoyen, capable de discuter le bien collectif et d'énoncer le juste, est rarement sollicitée pour elle-même. « **Le métier de citoyen**⁴³³ », pour reprendre une catégorie originelle dans la démocratie grecque, fondé sur l'idée que tout citoyen dispose, par principe, d'une égalité de compétence à prendre part à la décision, est rarement reconnu en tant que tel : les dispositifs laissent souvent peu de temps pour discuter ensemble assez longuement et sereinement pour construire une délibération démocratique.

Cette assertion peut surprendre, d'une part parce que d'évidence ces trois types de compétences sont présents en chaque individu et d'autre part lorsque les collectivités locales mettent en place des espaces publics de participation, elles mettent en avant la sollicitation du citoyen, l'approfondissement de la citoyenneté. **Mais cette injonction citoyenne ne se double en rien automatiquement d'une reconnaissance d'une légitimité et d'une compétence de l'expertise citoyenne.** Ce que je voudrais montrer ici c'est que le cadrage des dispositifs participatifs, par le choix de la question posée et le type de prise de parole implicitement attendue et qui sera donc valorisée ou dévalorisée au cours des interactions entre les différents acteurs, ne permet qu'une reconnaissance partielle des expressions possibles par les citoyens dans les dispositifs participatifs.

La reconnaissance et la prise en compte des savoirs d'usage des individus ainsi que de leur capacité à faire preuve de bon sens dans la discussion collective, représentent cependant déjà un changement de paradigme fort de l'action publique. En effet, celle-ci s'éloigne d'une vision entièrement verticale, technocratique et hiérarchique de la prise de décision, pour aller vers une mise en discussion des fondements de celle-ci et une confrontation constructive des savoirs, expériences et expertises des différents publics, des techniciens et des édiles.

⁴³³ Sintomer, Y., 2006, « Du savoir d'usage au métier de citoyen », communication lors de la Journée d'études franco-allemande *Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?*, 27 février 2006

Pour autant, la parole du citoyen est souvent reconnue comme contribuant à une meilleure connaissance des mondes vécus, pour sa valeur de témoignage, davantage que comme contribution à la construction d'une réflexion politique commune. Et même dans ce cadre déjà étroit, le citoyen doit faire preuve d'aptitudes communicationnelles, en prenant soin de contextualiser son opinion et dans le cas d'une prise de parole critique, de démodaliser son expression afin de ne pas être vécu comme un revendicateur invétéré, un « empêcheur » du simple fait du non respect de la grammaire publique en vigueur dans l'espace public où il se trouve⁴³⁴.

L'agencement socio-technique

Sous un même label (conférences de citoyens, conseils de quartier et même débats publics, bien que ceux-ci connaissent le plus fort degré d'institutionnalisation en France), se déploient des démarches dont le cadrage varie fortement, notamment en terme d'agencement socio-technique.

Ces conditions matérielles influent très directement sur les échanges communicationnels qui ont lieu dans les arènes publiques ou semi-publiques. D'où la nécessité de s'intéresser aux écologies et économies matérielles des dispositifs participatifs, qui ne sont pas des lieux abstraits de discussion mais bien un environnement d'objets, de règles et d'organisations concrètes⁴³⁵. Nous avons montré l'importance prépondérante de l'organisation matérielle et logistique pour la conférence de citoyens de l'AET, notamment la manière dont l'organisation spatiale de la salle pouvait modifier la nature des échanges entre le groupe et les intervenants.

Ces éléments d'organisation spatiale (salle en U, estrade, tables rondes, etc.) déterminent en partie les types d'échanges et les modalités de circulation de la parole et révèlent en même temps des conceptions différentes du public, celui-ci étant considéré soit comme un spectateur du débat soit comme un acteur à part entière.

De nombreuses études s'intéressent aujourd'hui à ces éléments matériels et à la manière dont ils performant le public et les échanges⁴³⁶, relatant notamment comment la mise en scène de l'asymétrie de positions entre représentants de l'autorité publique (élus et techniciens) et les citoyens rend celle-ci insoutenable pour les publics qui manifestent alors leur désaccord (brouhaha, interpellations agressives, non respect des prises de parole). Cette analyse sur les

⁴³⁴ Cardon, D., Heurtin, J-P., Lemieux, C., « Parler en public », Politix, n°31, 1995, p 5 à 19

⁴³⁵ Voir notamment à ce sujet l'introduction in Cefaï, D., Pasquier, D. (coord.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, 2003, Paris, Presses Universitaires de France, collection Currap

⁴³⁶ Blondiaux, L., Levesque, S., 1999, *op.cit.* ; Monnoyer-Smith, L, 2006, *op.cit.*

« réunions publiques anti-public⁴³⁷ » apparaît relativement partagée, et reprise aussi par les acteurs de la participation. Ainsi, le chargé de mission des comités de ligne de Rhône Alpes m'a expliqué comment ils avaient revu, chemin faisant, la disposition des salles : la première vague s'est tenue dans des salles où le Président et les représentants de la SNCF et de la Région étaient sur une estrade ce qui produisait un effet asymétrique.

« J'avais l'impression d'être l'administration parisienne délivrant la bonne parole au bon peuple ». (technicien, étude pour l'Île de France)

Aujourd'hui, les salles sont disposées en carré, ce qui suscite une discussion plus « égalitaire » d'après le chargé de mission.

Bien que le poids de l'agencement sociotechnique soit vite ressenti par les animateurs et les publics de démarches participatives, la mise en œuvre d'agencement alternatif s'avère rare. Le modèle d'une réunion de concertation ouverte à tous reste la présentation d'un projet par un représentant de l'autorité publique face à une salle qui réagit ensuite. Trouver un agencement socio-technique proprement participatif pose en effet des questions pratiques (où trouver une salle qui se prête à une circularité et à une mobilité de la prise de parole ? Comment imaginer des supports pédagogiques ?) et des enjeux politiques (comment rendre compatible l'exercice de la parole et l'ordre de la représentation ? Comment donner la parole et éviter d'être débordée par elle ?). De ce fait, l'agencement sociotechnique et spécifiquement le dispositif scénique choisis répondent souvent à des contraintes techniques, à des choix par défaut parce que les salles disponibles sont rares, voire à un intérêt limité pour cet aspect souvent jugé secondaire et prosaïque du cadrage. Il traduit aussi des choix par le commanditaire pour contenir la parole citoyenne par des modalités apparemment participatives, en fait très cadrées⁴³⁸.

Comme pour l'agencement socio-technique, les quatre autres dimensions du cadrage relèvent à la fois de choix intentionnels traduisant en pratique le dilemme de l'autorité publique entre « donner la parole » et « contenir la parole » et d'ajustements sur des contraintes techniques (les salles disponibles par exemple), organisationnelles et administratives (le phasage dépend de la temporalité d'autres acteurs, le ressort territorial), et de négociation entre des acteurs distincts (pour la formulation du sujet par exemple).

⁴³⁷ Carrel, M., 2004, *op.cit.*, p 164.

⁴³⁸ Futrell, R., 2003, *op.cit.*

Des effets sous dépendance des élus

Une diffusion et une traçabilité des paroles citoyennes aléatoires

Les dispositifs participatifs sont aussi dépendants de l'autorité publique et de l'arbitrage politique des élus en ce qui concerne ses effets. Que devient la prise de parole citoyenne ? Sa mémoire est-elle de l'unique ressort des animateurs de la démarche ou bien est-elle le fruit d'une élaboration collective ? La production d'un avis formel est recherchée dans certains dispositifs. Elle consacre alors la construction d'une réflexion collective dans la majorité des cas (conseil de développement, conférence citoyenne, avis des conseils de quartier sur les projets, bilan annuel de l'Observatoire public des engagements) ou par agrégation d'avis (débat public). Ces avis sont adressés aux décideurs politiques qui doivent *a minima* en accuser réception. Ils sont parfois diffusés plus largement, notamment grâce à des sites internet dédiés. Ils permettent de rendre visible le processus participatif pour les citoyens n'y prenant pas part et donc de les inclure potentiellement dans un débat élargi. **L'existence d'un avis formel met aussi davantage l'institution sous tension puisque c'est un support auquel les parties en présence peuvent se référer, dans le temps, pour en interroger la prise en compte par les décideurs destinataires.** Il s'agit donc d'une **garantie minimale de traçabilité de la parole citoyenne**, autorisant éventuellement une évaluation de l'impact de celle-ci sur le processus de décision. Cet avis formel n'est pas toujours public et encore plus rarement largement médiatisé. Dans d'autres cas, c'est l'institution qui assure seule la traçabilité des propos en rédigeant des comptes rendus, plus neutres et moins engageants pour l'institution (comités de ligne, conseil municipal interactif, assemblées de conseil de quartier). **La diffusion de l'avis** des citoyens est elle aussi aléatoire. Alors que les dispositifs participatifs ont pour objectif d'élargir le cercle de la réflexion sur les choix d'intérêt général à un public qui jusque là en était exclu par le jeu de la double délégation, **le résultat des réflexions qui se tiennent dans ces espaces publics** (ou semi-publics dans le cas des méthodes qualitatives type conférence de citoyens) **peine à être diffusé largement et n'arrive que rarement à la connaissance du grand public.**

C'est le cas des conférences de citoyens, dont la vocation est de relancer le débat public sur une thématique jusque là peu discutée avec le grand public. Les exemples récents montrent que ces expériences demeurent connues des spécialistes et non pas du grand public, faute de moyens de communication adéquats et du fait d'une médiatisation réduite.

Une conférence de citoyens confidentielle ou l'oubli de l'objectif de relance de débat public

Cet objectif de relance du débat public était même rejeté dans le cas de la récente conférence citoyenne sur la révision du Schéma Directeur d'Ile de France (septembre –octobre 2007), pour laquelle le prestataire en charge de l'organisation et de l'animation confiait dans le cadre de l'étude de cas réalisé pour le Conseil Régional Ile de France, que les conférences citoyennes SDRIF n'ont pas été pensées pour élargir le cercle du débat sur la révision du SDRIF mais, uniquement pour permettre à un panel de citoyens de formuler un avis argumenté, recueilli au même titre que l'avis de nombreux experts et parties prenantes. La tenue de cette conférence citoyenne est restée relativement confidentielle, sans volonté de permettre à l'ensemble de la population de prendre connaissance de l'existence du SDRIF.

Cet exemple est significatif en ce qu'il témoigne de la conditionnalité de la publicisation d'une démarche participative à la volonté du commanditaire, alors même que cette transparence de la procédure constitue un des trois critères d'évaluation des dispositifs participatifs selon Loïc Blondiaux⁴³⁹. La publicisation est affaire de moyens, mais aussi affaire de choix politiques, comme nous avons pu le voir autour de la question de la rationalisation *a posteriori* de l'objectif communiqué.

La mise en visibilité des résultats des dispositifs participatifs et leur exploitation dépendent de la volonté politique affirmée ; celle-ci dispose d'une palette de réactions possibles à l'expression des citoyens, qui vont d'un accusé de réception à une prise en compte dans l'action publique, en passant par une réponse argumentée sur les possibilités de prises en compte des demandes et recommandations citoyennes.

La propagation et les effets productifs⁴⁴⁰ des dispositifs de concertation, consultation et délibération restent donc soumis à l'engagement politique des décideurs.

Quel impact sur la décision ?

Si le mode de prise en compte et l'impact sur l'action publique varient, la majorité des élus s'engage, généralement au minimum, à arbitrer de manière transparente sur les propositions, et à assurer un suivi. En France, il n'existe pas de dispositions contraignantes obligeant les destinataires politiques d'un avis citoyen, commanditée par eux, à se prononcer point par point sur celui-ci. Bien au contraire, le Parlement danois a l'obligation de répondre point à point aux préconisations des panels de conférences de consensus qu'il a commandités. **Les principes d'*accountability* (obligation faite aux gouvernements centraux et locaux de rendre des comptes) et de *responsiveness* (prouver leur attention envers les attentes de la société) sont encore faiblement mis en pratiques en France**, dans les activités

⁴³⁹ Interview de Blondiaux, L., in Public(s), octobre 2004, n° 55, « Démocratie participative. La communication sur des œufs »

⁴⁴⁰ Louvet, N., 2005, op.cit

démocratiques électorales- représentatives⁴⁴¹ et d'autant plus dans les formes de participation des citoyens à la discussion des enjeux publics.

De ce fait, **le lien à la décision demeure ambigu**, bien que les dispositifs participatifs soient fréquemment présentés comme un « outil d'aide à la décision », ou d'éclairage de la décision, les modalités d'influence sur celles-ci sont imprécises. **L'impact sur la décision s'avère d'autant plus problématique à cerner que les commanditaires ne sont en rien contraints à expliciter la manière dont l'avis citoyen leur permet de moduler et d'enrichir leur réflexion préalable.** Il n'existe pas, dans l'ordre politique représentatif, d'impératif de justification comparable avec celui qui prévaut dans l'ordre judiciaire⁴⁴². Dans le cas de la conférence de citoyens sur les Organismes Génétiquement Modifiés, le rapport final Le Déhaut a intégré en annexe la déclaration citoyenne, sans faire référence explicitement à la manière dont l'avis collectif des citoyens avait pu modifier la teneur des propositions finales. **Cette faible traçabilité de la parole citoyenne nous semble plaider pour un renforcement de la contrainte permanente d'argumentation des décisions politiques**⁴⁴³.

L'absence de garant

Cette préséance totale laissée aux commanditaires, plus spécialement aux élus, sur le devenir de la parole citoyenne est renforcée par **l'absence d'un garant en capacité de faire valoir efficacement le respect d'un engagement minimal dans le traitement de la parole citoyenne collectivement construite dans le dispositif participatif.** En France, les conférences de citoyens sont suivies par un comité scientifique dont le caractère qualifié et le principe d'extériorité devrait permettre de jouer ce rôle. C'est aussi le cas dans les débats publics organisés par la Commission Nationale du Débat Public dans lesquels le garant devrait être la commission de suivi. **Mais faute d'une reconnaissance institutionnelle de cette fonction de surveillance, ces instances peinent à jouer le rôle de garant puisqu'elles n'ont pas de pouvoir contraignant sur le maître d'œuvre de la concertation d'une part, et qu'elles se situent parfois en position de dépendance.** En effet, les membres en sont choisis en raison de la prévisibilité de leurs positions sur le dossier⁴⁴⁴. De plus, la position d'extériorité de ces instances de suivi par rapport à l'arène participatif, limite ses capacités à intervenir au cœur du processus, pour en améliorer les modalités de fonctionnement, plaçant

⁴⁴¹ Rosanvallon, P., *op.cit*, p 23

⁴⁴² Voir à ce sujet Rosanvallon, P., 2005, *op.cit.*, chapitre « le peuple juge »

⁴⁴³ Rosanvallon, P., *ibid*, p 310.

⁴⁴⁴ Comme nous avons pu le détailler en ce qui concerne la conférence de citoyens de l'AET, et comme le relate Sandrine Rui à propos des débats publics (Rui, S., 2004, *op.cit*)

ainsi ses membres dans une situation paradoxale : « d'un côté, cette instance doit juger de la qualité des informations diffusées- et le cas échéant proposer des contre-expertises- ; de l'autre, on lui demande de ne pas s'exprimer sur le fond des discussions. Ses membres se vivent alors comme des experts sans capacité d'expertise. ⁴⁴⁵ ».

Un Comité Scientifique sans pouvoir ni autonomie, le cas des Ateliers du Déplacement

La composition et le fonctionnement du Comité Scientifique des Ateliers du Déplacement illustre bien la faiblesse de la position du garant dans les démarches participatives.

C'est sur la préconisation méthodologique de Missions Publiques que le commanditaire des Ateliers du Déplacement, la Direction de la Communication de la Communauté Urbaine, avait mis en place, parallèlement à un comité de pilotage opérationnel, un comité scientifique.

Ce comité scientifique, dont la composition finale a été arrêtée par la Direction de la Communication, réunissait en effet des personnes tout à fait qualifiées pour leurs connaissances des enjeux locaux et des problématiques des déplacements dans l'agglomération, mais dont l'indépendance vis-à-vis de l'institution commanditaire était toute relative : le Directeur de l'Agence d'urbanisme de la communauté urbaine, structure dont le Conseil d'Administration regroupe des élus communautaires et locaux et qui vit en grande partie des études commanditées par l'agglomération, le chargé de mission du Conseil de Développement, par ailleurs ancien responsable de communication de la communauté de district (structure préfigurant la communauté urbaine), un conseiller en communication récemment retraité et ancien conseiller du Président de la communauté urbaine. Seul le dernier membre, un urbaniste parisien intervenant dans de nombreux chantiers de rénovation urbaine dans l'Ouest pouvait être considéré comme réellement autonome du commanditaire.

Cette situation de dépendance relative n'a pas entravé la qualité des conseils du Comité Scientifique sur le déroulement du processus ; ce Comité a constitué un appui précieux pour le consultant pour mieux comprendre la réalité locale. **Il a aussi joué un rôle d'aiguillon pour le consultant**, l'amenant à rechercher un plus grand équilibre entre expression collective et expression individuelle, recentrant le travail de propositions du groupe sur son vécu et ses besoins, afin d'éviter au maximum l'écueil de l'énonciation de bonnes attentions et de valeurs molles.

Pour autant, il n'a pas joué de rôle de garant de l'utilisation des préconisations du groupe, de leur publicisation, son rôle est resté interne et confidentiel. Même lorsque les membres ont pu désapprouver la faible valorisation de l'apport du groupe lors de la phase de la préparation de la restitution interne, ils ont émis cette réserve officieusement, sans entrer dans un rapport de force avec le commanditaire. Les membres avaient émis des préconisations sur l'utilisation des réflexions du groupe, notamment sur la centrale de mobilité, et sur la poursuite de rendez vous citoyens, qui n'ont pas été publicisées.

En l'absence de dispositions contraignantes et de garant pour le suivi des dispositifs participatifs, ces démarches participatives se heurtent de plein fouet au modèle classique, régalien, centralisé, vertical et hiérarchique de la décision⁴⁴⁶, pourtant affecté par une évolution lente, puisque la définition de l'intérêt général n'est plus le monopole de l'Etat, des élus et de leur système d'expertise. Si la légitimité d'une mesure ne dépend plus seulement de la nature de l'autorité qui la prend mais aussi de la manière dont elle est prise, ce qui implique, comme le souligne notamment Loïc Blondiaux, que les techniciens des collectivités, en premier lieu, aient l'obligation de se justifier, d'argumenter, eux aussi font

⁴⁴⁵ Rui, S., *ibid*, p 129

⁴⁴⁶ Voir à ce sujet l'introduction de Serge Vallemont dans Vallemont, S., 2001, *Le débat public : une réforme dans l'Etat*, Paris, Librairie Générale de Droit et Jurisprudence, 198 p ; mais aussi les développements de Sandrine Rui sur la décomposition substantialiste de l'action publique (2004, *op.cit*)

l'objet d'une injonction participative, cette évolution est rugueuse et sujette à des résistances et de l'inertie, comme tout changement affectant un modèle d'organisation.

La question de l'articulation à la décision des dispositifs participatifs apparaît donc ambiguë et problématique, sans lien fort avec une contrainte d'efficacité de l'action publique.

Pour autant, doit-on voir dans ces prises en compte inégales dans le processus décisionnel classique, uniquement une preuve de l'inanité des innovations démocratiques, ou encore dans une optique de sociologie critique « une technique managériale de gestion des conflits sociaux » ? C'est là une des hypothèses fortes de certains auteurs, pour lesquels le résultat premier des dispositifs participatifs serait, par la mise en avant de la dimension participative de la procédure d'obtenir un surcroît de légitimité de la décision, de manière indépendante de l'utilisation même du contenu de l'avis citoyen. **La procédure participative puiserait en elle-même sa justification, au-delà de toute exigence de production de connaissances nouvelles.**

Cette déviance de la démocratie participative comme légitimation de la décision sans réelle délégation aux publics d'une capacité à influencer sur celle-ci amène à craindre l'avènement d'une démocratie de jury ou plutôt de simulacre de jurys « utilisés par les commanditaires pour valider des jugements impopulaires ou complètement ignorés en cas d'avis défavorable ⁴⁴⁷ ».

Des effets diffus sur la décision et l'institution

Il nous faut dès à présent nuancer ces propos plutôt pessimistes, car si la mise en avant de la procédure participative – au mépris de toute utilisation effective des résultats de la procédure – peut procurer un surcroît de légitimité au commanditaire, cet effet ne peut être que temporaire, et contreproductif à long terme. Il ne faut en effet pas négliger la prise de risque intrinsèque à la mise en place de démarches participatives : « si certains dispositifs prétendent délibératifs et participatifs continueront de s'apparenter à des techniques stratégiques dilatoires ou à des formes de marketing politique, leurs commanditaires prennent le risque, ce faisant, de détruire l'idéal de démocratie dont ils se réclament et de miner ainsi les fondements du type de légitimité qu'ils recherchent. ⁴⁴⁸ »

⁴⁴⁷ Smith, G, Wales, C., « Toward deliberative institutions: lessons from citizens'juries », ECPR Workshop, 1999.

⁴⁴⁸ Blondiaux, L., Sintomer, Y., « l'impératif délibératif » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, p 25

Car la publicité, même limitée, qui entoure les dispositifs participatifs et le simple fait d'avoir mobilisé des publics –même réduits en nombre- met l'institution commanditaire sous pression : les publics participants sont dans l'attente d'effets concrets et visibles de leur participation sur la politique publique en débat et sont en capacité d'interpeller l'institution le cas échéant. La perception d'effets par le public participant n'est pas évidente du fait de la temporalité longue de l'action publique, et du caractère non linéaire des processus décisionnels, et de l'entremêlement entre les effets directement induits par le dispositif participatif et d'autres effets produits par d'autres actions concomitantes.⁴⁴⁹

Pour mieux comprendre cette question de la temporalité longue de l'action publique dans le traitement de la parole citoyenne, nous reviendrons sur les rugosités en interne à l'institution publique de la prise en compte des résultats du dispositif participatif (sous-partie 3), coulisse non visible des participants et dont l'opacité contribue à alimenter les frustrations des citoyens à l'égard du faible écho de leur travail.

**Un exemple d'incompréhension liée à des temporalités différentes
des citoyens et du système politico-administratif**

Dans les Ateliers du Déplacement, le délai long entre la fin du processus participatif à proprement parler (les 3 trois sessions de travail du groupe de citoyens) et la restitution publique a donné lieu, de la part des participants, à des récriminations fortes, voire à des procès d'intention à l'attention des élus, car la restitution publique - et notamment la prise de parole du Président de la Communauté Urbaine- était attendue comme la consécration de la démarche.

« Mardi 25 janvier toujours sans nouvelles de l'atelier du déplacement. Je pense que le groupe commence à s'inquiéter sur l'avenir du processus. Il serait bien que [la communauté urbaine] ou Missions Publiques se manifeste un peu plus. » (Raphaël, mail au groupe, 25 janvier 2005)

« Pour une fois Gilbert je suis de ton avis et comme je l'ai toujours fait ressentir lors de nos réunions, nous restons les dindons de la farce. [La communauté urbaine] et Missions publiques nous ont tous bonnement oubliés en ce début d'année. » (Raphaël, mail au groupe, février 2005)

Le délai d'attente, jugé inacceptable par les participants aux Ateliers du Déplacement, est vu comme un signe de désintérêt du politique ; cela attesterait même l'idée que l'évolution de la politique de déplacement se « joue » ailleurs, « sans doute dans des Ateliers de Décision » raille un des participants⁴⁵⁰. Missions Publiques est prise par un devoir de réserve et ne s'exprime donc pas sur ce glissement dans le temps pour l'organisation de la restitution, pourtant jugé par les deux consultants en charge de cette mission, Yves Mathieu et moi, très défavorable à la crédibilité du processus. Ce glissement s'explique en partie par l'actualité politique nationale qui accapare, en ce printemps 2005, le Président de la Communauté Urbaine. En effet, celui-ci est aussi le porte parole d'un groupe politique majeur à l'Assemblée Nationale et se mobilise fortement pour la campagne sur le référendum sur le traité constitutionnel européen, ce qui l'amène à mettre entre parenthèses les dossiers locaux non prioritaires, ce que les Ateliers du Déplacement semblent être pour lui. La restitution est donc programmée une fois passée l'échéance du référendum. Ce retard renvoie aussi à des causes organisationnelles de dysfonctionnement dans le traitement interne des recommandations

⁴⁴⁹ Marris, C., Joly, P-B., 1999, op.cit, p 112 ; Bourg, D., Boy, D., 2005, *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer, Descartes et Cie, p 93

⁴⁵⁰ Mail de Gilbert, adressé au groupe et à Missions Publiques, janvier 2005.

des citoyens que nous analyserons dans la partie consacrée au rapport entre administrations et élus
Une fois la date de restitution connue et communiquée aux participants, vers fin avril, les échanges de mail se font moins acerbes, sauf pour les deux plus critiques qui décideront alors de sortir du processus, en ne participant pas à la restitution publique et en entrant dans une stratégie d'opposition.

L'organisation de cette manifestation et la prise de parole de l'élu ont eu pour effet de suspendre un temps les frustrations, alors même qu'aucune annonce concrète d'intégration des préconisations citoyennes n'été faite. La prise de parole de l'élu décisionnaire, son « je vous ai compris » a une valeur lénifiante, dans un contexte de fétichisme de la proximité valorisant une posture d'écoute, mais aussi en ce qu'elle touche plus profondément à nos représentations du Politique, notamment à la force symbolique de la délégation politique.

2. Une démocratie participative sous dépendance affective et symbolique de la démocratie représentative

Ce que nous avons pu observé dans les dispositifs accompagnés et étudiés est que la présence physique des décideurs (c'est-à-dire symboliquement des élus) constitue un élément important de crédibilité des démarches participatifs. **L'élu constitue l'interlocuteur « naturel » du public** ; c'est lui qui est interpellé par les participants, même quand les services compétents sont présents et parfois mieux armés pour répondre dans le détail.

Dans les entretiens réalisés pour l'étude de cas pour l'Ile de France, **les représentants de l'administration rencontrés témoignent de cette « invisibilité » des techniciens lors des rencontres avec les citoyens. C'est en premier lieu l'élu qui incarne le « monopole de la parole légitime », quand bien même il serait moins compétent pour s'exprimer sur un sujet précis.** Le chargé de mission au sein du Conseil Régional Rhône Alpes évoque ainsi la manière dont il se retient d'intervenir lors des Comités de ligne usagers-SNCF quand le Président du Comité, qui est l'élu local présidant les réunions du comité de ligne promet, par méconnaissance des contraintes techniques ou par démagogie, des améliorations inatteignables sur le plan technique. Les services administratifs et techniques sont au cœur des processus participatifs, surtout quand ceux-ci sont gérés de manière internalisée, sans recours à un prestataire extérieur, ceux sont eux qui donnent vie au dispositif socio-technique (agencement de la salle, supports d'information, ordonnancement des prises de parole), ce

sont même parfois eux qui préparent le discours des élus, mais ils restent hors des feux des projecteurs quand l'arène participative s'anime.

Cette invisibilité vaut d'ailleurs parfois pour certains types d'élus. La présence physique d'élus « subalternes » n'équivaut pas à celle du chef de l'exécutif qui, seul, dispose de l'entièreté du capital symbolique. S'il n'est pas là, cela accrédite l'idée suspicieuse que le « vrai » débat se mène ailleurs ou que la décision est déjà prise.

Il est intéressant de noter que l'absence physique des décisionnaires finaux concrétise pour les publics un désintérêt pour le dispositif⁴⁵¹, alors même que le projet peut être très suivi par les services et les décideurs au niveau du pilotage. Cet élément renseigne sur la place symbolique énorme accordée au représentant du peuple, *primus inter pares*, dont l'absence signe le caractère non indispensable du dispositif participatif. Cela renforce alors la présomption que le dispositif sert davantage à re-légitimer la démocratie représentative qu'à la nourrir et à la rendre plus proche des représentés.

Cette recherche par les acteurs de la présence physique des élus témoigne de la charge symbolique forte qui entoure l'écu, reflet d'un *habitus* culturel, dans un système français marqué par une dualité forte entre les élus et les services, dans lequel l'écu reste l'arbitre final. Cet imaginaire politique encore très vertical et patriarcal fait reposer une pression et une attente subjective très fortes sur les élus dans les dispositifs participatifs, en les positionnant comme référents. **Cette domination symbolique de l'écu se traduit notamment par l'effet d'investiture des citoyens dans de nombreuses démarches participatives, où le premier représentant local du peuple donne un mandat à une partie de ceux-là même dont il est le représentant. Ce « mandat », parce qu'il émane de l'autorité politique légitime, permet au groupe de citoyens de bénéficier pendant le temps du processus d'un crédit de légitimité.**

**Quand l'écu passe commande aux représentés :
reproduction d'une forme de délégation temporaire**

Lors du lancement des conférences citoyennes sur la révision du schéma directeur de la Région Ile-de-France, le Président du Conseil Régional et la vice présidente ont officiellement, lors d'une réunion spécifiquement conçue à cet effet le 6 septembre 2005, « passé commande » aux groupes de citoyens. Ce moment symbolique fort est vu comme fondateur pour le consultant prestataire :

« C'est un moyen de les investir d'une mission de service public au service de la collectivité régionale ». (consultant, entretien pour l'étude Ile-de-France, octobre 2006)

⁴⁵¹ Rui, S., 2004, *op.cit.*, p 192.

Pourtant la présence physique des élus, si recherchée, tend à changer la nature des prises de parole ; l'élu pouvant soit orienter le débat par un effet d'autorité⁴⁵² soit focaliser des revendications individuelles.

La rencontre avec l'élu, entre effet d'autorité et fétichisme de la proximité

Lors des Ateliers du Déplacement, lorsque le groupe a rencontré le Président de la Communauté Urbaine, lors de la troisième session, la rencontre a été marquée par un effet d'autorité et de domination symbolique. Le Président devait rencontrer le groupe depuis la première session, sa rencontre avec le groupe, qui devait être l'occasion de l'expression légitime du mandat, avait donc déjà été reportée deux fois en dernière minute par le cabinet, pour raisons d'agenda, ce qui avait été vécu par le groupe comme l'expression d'un désintérêt relatif.

Lorsque le 8 octobre 2004, le Président reçoit les participants, il les convie à un petit déjeuner en mairie, dans une salle de réception (« sous les ors de la République »), autour d'une vaste table ronde. **La solennité du lieu marque à la fois son attention (intellectuelle et matérielle) portée au groupe et l'installe symboliquement comme maître des lieux. C'est d'ailleurs lui qui distribue la parole,** demandant à chaque participant de se présenter et d'indiquer ses questionnements en matière de déplacements. Après avoir écouté les témoignages individuels, il effectuera une montée en généralité sur les enjeux de la mobilité pour l'agglomération, **subsumant les expériences individuelles en un enjeu commun et assumant en cela sa fonction d'incarnation de l'intérêt général.** Son intervention sera jugée plutôt positivement par le groupe, « impressionné » par le discours politique d'autorité.

« [le Président de l'agglomération], quand nous l'avons rencontré autour d'un petit déjeuner, a fort bien rappelé les enjeux de développement pour l'agglomération que tout maire doit prendre en compte. » (Elisabeth)

Mais ce qui est reconnu comme un discours d'autorité n'est accepté que parce qu'en commençant par écouter les participants, il s'est placé sur le registre de la proximité. Dans l'évaluation de la rencontre avec les participants, ceux-ci qualifient l'édile d' « homme très simple, ouvert à la discussion », « décontracté », caractérisé par une « maîtrise du sujet » et qui a su se mettre « dans une relation de personne à personne ».

« C'est un grand de la politique. Son message c'était je vous ai entendu et compris » dira d'ailleurs un participant.

Autorité symbolique et proximité se conjuguent donc, débouchant sur une appréciation de la posture plus que du contenu du message politique par les citoyens. Ces moments de rencontre entre gouvernants et gouvernés sont des « actes de magie sociale ⁴⁵³ », moment symbolique de refondation de la représentation, qui inspirent déférence et respect. C'est en ce sens que la dimension affective de la relation entre représentants et représentés ne doit pas être négligée en ce qu'elle détermine en partie les représentations que se font citoyens et élus de leur rôle réciproque. **Cette ambivalence des représentations,** déjà évoquée dans le cadre de la conférence de citoyens de l'Association des Elus en charge du transport, à l'égard des élus, à la fois source de défiance (« les pourris ») et figure de confiance permettant une délégation politique (« eux savent », « c'est leur métier ») **constitue un élément explicatif de**

⁴⁵² Talpin, J., 2006, *op.cit.*, à propos de la présence d'élus dans les conseils de quartier de Morsang sur Orge.

⁴⁵³ Bourdieu, P., 1987, *Ce que peut parler veut dire*, Paris, Fayard, p 124.

l'acceptation de la délégation caractérisée par la démocratie représentative et de la difficulté d'engagement des citoyens au sein de dispositifs participatifs, même temporaires. La division sociale de la politique entre profanes et « professionnels de la politique », renvoie à une construction sociale moderne du champ politique, où « les fétiches politiques semblent ne devoir qu'à eux-mêmes une existence que les agents sociaux leur ont donnée⁴⁵⁴ » mais aussi à un imaginaire plus ancien, où l'autorité s'incarne en un père, figure d'ambivalence à la fois rassurante et honni. Gérard Mendel estime même que la matrice symbolique de la société se construirait autour d'un schéma psycho-familial. Le lieu central est occupé par l'Etat mais il a perdu sa légitimité absolue puisqu'il n'est plus fondé sur une transcendance intemporelle et transhistorique⁴⁵⁵. Cette idée est reprise aussi par Jacques Rancière, qui voit dans la démocratie un « crime contre le pasteur », puisque ce qui caractérise la politique est « la séparation avec le modèle du pasteur nourrissant son troupeau. ⁴⁵⁶ ».

Le déploiement de lieux de participation des citoyens à la politique, hors des mécanismes électoraux, peut s'analyser comme **un espace de mise à jour de deux imaginaires politiques en tension et en équilibre instable, un imaginaire patriarcal du représentant politique** (celui qui choisit, qui guide, qui assume la responsabilité politique inhérente à sa légitimité issue des urnes) et **celui où des « sans titre », égaux, réinstituent le politique par une délibération collective des choix publics**, dans un contexte où l'Etat (et donc ses représentants) a perdu sa légitimité absolue puisqu'il n'est plus fondé sur une transcendance intemporelle et transhistorique.

Ce second ordre de représentation politique reste encore peu développé, du fait que les conditions objectives de mises en œuvre des dispositifs participatifs confèrent peu d'autonomie matérielle, intellectuelle et symbolique aux publics qui y prennent part. Les élus semblent d'ailleurs réticents à obérer tout ou partie de leur capital symbolique dominant. Cette idée leur est même difficilement accessible, tant leurs trajectoires militantes se construisent autour de la notion de représentation politique⁴⁵⁷.

⁴⁵⁴ Bourdieu, P., 1987 « la délégation et le fétichisme politique », *Choses dites*, Paris, les éditions de Minuit, Le sens Commun, p 186.

⁴⁵⁵ Mendel, G., 2003, *op.cit* ; Mendel, G., 2002, *Une histoire de l'autorité*, Paris, La Découverte, p 278

⁴⁵⁶ Rancière, J., 2005, *op.cit*, p 41

⁴⁵⁷ « Quand un ministre a forgé, année après année, sa personnalité sociale au travers du phénomène de délégation, il lui est impossible de comprendre l'intérêt de notre dispositif ou sa raison d'être » Mendel, G., 2003, *op.cit*, p 96

La participation, dans ce cadre de pensée, est donc octroyée à la population, comme une « participation mystique à l'essence du pouvoir ⁴⁵⁸».

Un « nouvel imaginaire politique⁴⁵⁹ » reste donc à construire pour permettre l'émergence de modes de fonctionnement plus verticaux et réellement plus participatifs, au sein des dispositifs participatifs descendants. C'est aussi l'idée développée avec force par Pierre Bourdieu. Selon lui, la vision sacerdotale de la politique s'est imposée au point de jeter dans la culpabilité ceux qui n'entrent pas dans les jeux politiques, au point que « la dernière révolution politique, la révolte contre la cléricature politique et contre l'usurpation inscrite à l'état potentiel dans la délégation politique reste à faire. ⁴⁶⁰ »

Un simulacre de démocratie ?

La relative absence d'autonomie des dispositifs participatifs, leur impact très aléatoire sur la décision, leur phasage parfois inadéquat amène certains analystes et acteurs de la vie politique et associative à voir dans la multiplication récente de dispositifs participatifs un simulacre de démocratie, un « hochet » donnant à croire aux citoyens qu'ils peuvent influencer sur la vie publique, sans pour autant rendre de la puissance (*crate*) au peuple (*demos*).

C'est avant tout la déconnection avec la décision qui est mise en avant par les contempteurs des dispositifs participatifs descendants. Mais c'est aussi la fiction d'une participation qui est dénoncée : les dispositifs créent une rencontre artificielle entre citoyens et élus, et entretiennent la fiction que les conditions d'une prise de parole égale et d'une égalité d'accès au dispositif sont réunies, alors que les classes populaires en sont absentes, ou se taisent, convaincues de leur indignité politique, et que la maîtrise des décideurs sur le processus (mise en place, ordre du jour, distribution de la parole) est très supérieure à celle du public⁴⁶¹. **Les dispositifs participatifs sont alors dénoncés comme fausement démocratiques. Ils sont vus comme un lieu de reproduction de la domination sociale et**

⁴⁵⁸ Crozier, M., 1970, *La société bloquée*, Edition du Seuil, « Politique », p 78

⁴⁵⁹ Je fais ici référence à l'appel de plusieurs penseurs à une « nouvelle sagesse politique », permettant aux citoyens de « reprendre les rênes du vaisseau spatial Terre devenu fou », « pour passer de l'Homo sapiens demens à l'homo sapiens sapiens ». Delmas-Marty, M., Morin, E., Passet, R., Viveret, P., Petrella, R., *Pour un nouvel imaginaire politique*, 2006, Paris, Fayard, Transversales.

⁴⁶⁰ Bourdieu, P., 198, *op.cit.* p 202.

⁴⁶¹ Futrell, R., « la gouvernance performative. Maîtrise des impressions, travail d'équipe et contrôle des conflits dans les débats d'une city commission » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, p 147-165.

politique d'une oligarchie se parant des atours démocratiques⁴⁶², ou encore comme une « technique managériale de gestion des conflits sociaux ⁴⁶³ » voire une entreprise de contrôle social.

Ces critiques semblent à la fois fondamentales pour garder à l'esprit les dérives possibles – voire les utilisations déviantes- des espaces de participation descendants. Elles restent néanmoins quelque peu surplombantes et sont largement nuancées lorsque l'on s'intéresse à ce qui se passe concrètement entre les différents acteurs. Nous allons à présent voir la manière dont laquelle au sein d'une organisation publique, **les démarches participatives constituent une innovation organisationnelle sujette à résistance, stratégies et détournements.**

⁴⁶² La démocratie aujourd'hui serait un emblème et non pas une réalité. « Nous ne vivons pas dans des démocraties qui fonctionnent mal mais dans des oligarchies qui fonctionnent bien » (De Bernard, F., 1998, *L'emblème démocratique*, Paris, Les milles et une nuits, collection « les petits libres », p 42.

⁴⁶³ Blondiaux, L., Sintomer, Y., « l'impératif délibératif » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, p 17 à 35

III. Réguler le rapport administration – décideurs : la démocratie captive de la technocratie ?

«*En France, si on met bout à bout le jacobinisme traditionnel, la place dévolue aux administrations et le fait que le dialogue ne soit pas une vertu spontanée, et le manque d'ingénierie, il ne faut pas s'étonner que de nombreux débats soient assez proches du café du commerce.*⁴⁶⁴ »

«*Comme le dit Castoriadis, toute institution doit avant tout servir la démocratie. Comment fait-on ?*⁴⁶⁵ »

«*On se sert aujourd'hui du peuple comme en d'autres temps on se servait de Dieu, pour régler des comptes entre clercs*⁴⁶⁶ »

Ce qui va nous aiguiller dans cette partie est le rôle de l'administration dans la prise en compte institutionnelle des effets des dispositifs participatifs. En ce sens, il s'agit de décaler le regard des propriétés internes des dispositifs participatifs pour s'intéresser à l'économie générale dans lesquels ils se situent, plus précisément encore aux **modes de fonctionnement et de relations au sein du système organisationnel qui a commandité et se trouve aussi destinataire de la production de l'instance participative.**

A partir des situations concrètes que nous avons observées dans nos terrains –et de manière plus aigüe encore dans les échanges de Missions Publiques avec les administrations commanditaires de démarches participatives-, **nous allons esquisser ici une analyse des raisons méso sociales du faible impact social et politique des dispositifs participatifs.** Pour poursuivre de manière volontairement provocante notre idée que les dispositifs participatifs produisent bien peu d'effets, en terme de changement politique, d'évolution de l'action publique et d'efficacité sociale, **nous explorerons la manière dont la technostructure⁴⁶⁷ s'avère relativement incapable d'intégrer l'innovation que constitue la mise en œuvre de dispositifs participatifs à destination de leurs administrés, autour de l'identification d'inerties et de résistances.**

L'*inertie* renvoie ici à une analyse du système organisationnel en lui-même, autour du principe que chaque organisation recherche la stabilité et la conservation de son mode de fonctionnement. Les *résistances* amènent d'avantage à s'intéresser aux stratégies des acteurs

⁴⁶⁴ Propos d'un consultant recueilli dans le cadre de l'étude sur les pratiques participatives en Ile de France, septembre 2006

⁴⁶⁵ Propos d'une animatrice de théâtre forum recueilli dans le cadre de l'étude sur les pratiques participatives en Ile de France, septembre 2006

⁴⁶⁶ Bourdieu, P., 1987, *op.cit.* p 196.

⁴⁶⁷ C'est-à-dire ici, l'administration, la collectivité locale ou l'institution publique.

pour conserver leur pouvoir dans l'organisation. Nous ferons notamment référence comme cadre d'analyse pour cette partie aux travaux de François Dupuy et Jean Claude Thoenig sur la sociologie de l'administration française, et à l'analyse stratégique appliquée au phénomène bureaucratique⁴⁶⁸.

Inerties et résistances seront investiguées autour trois constats issus de nos observations empiriques. Le premier constat est qu'il existe un **écart fort entre l'impératif de prise en compte de l'avis des citoyens auquel les technostructures publiques sont soumises et leur mode d'organisation bureaucratique.** Le deuxième constat repose sur le fait que **s'ouvrir à l'écoute et la participation des citoyens engendre des risques**, même si cela peut s'accompagner d'intérêts. Enfin, le troisième constat est celui du **caractère encore périphérique des innovations participatives dans le fonctionnement des technostructures.**

A l'issue de cette mise à jour des facteurs d'inertie et de résistance des organisations à l'égard de l'innovation constituée par les procédures de participation du public, qui pourraient apparaître comme des formes de conservatisme de l'organisation, nous détaillerons *a contrario* comment les démarches participatives font l'objet de stratégie entre les différents acteurs de l'organisation, afin de modifier les rapports de pouvoir, et donc **comment la parole citoyenne collective issue d'une démarche participative devient un tiers régulateur entre élus et services administratifs.**

1. Inerties et résistances

Le recours à la participation des individus, sous la figure d'usagers, de citoyens ou d'habitants, peut poursuivre un objectif de modernisation et d'accroissement de l'efficacité des services publics, d'une administration ou d'une politique publique. Cet objectif, fréquemment mobilisé par les décideurs publics, fait aussi l'objet d'une abondante littérature professionnelle⁴⁶⁹. Ce mouvement de rapprochement de l'offre de la demande pour gagner en

⁴⁶⁸ Dupuy, F., Thoenig, J.-C., 1983, *Sociologie de l'administration française*, Paris, Armand Colin-collection U. Dupuy, F., Thoenig, J.-C., 1985, *L'administration en miettes*, Fayard, L'espace du politique. Dupuy, F., 2004, *Sociologie du Changement*, Paris, Dunod. Crozier, M., 1964, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, le Seuil. Crozier, M., 1970, *La société bloquée*, éditions du Seuil, « politique ».

⁴⁶⁹ Voir à ce sujet le travail de France Qualité Publique, association loi 1901, se donnant pour vocation d'accompagner « une évolution profonde des services publics et services d'intérêt général pour leur permettre de

pertinence et en efficacité décalque des principes du secteur privé sur le secteur public, et incite les administrations à développer une approche davantage centrée sur le bénéficiaire, bien loin du fonctionnement bureaucratique actuel.

Cet impératif de participation en externe est concomitant d'autres phénomènes d'injonction participative en interne, qui posent tout autant la question du décalage entre le discours et les pratiques réelles fortement conditionnées par les rapports de force au sein des organisations et avec l'environnement⁴⁷⁰. Ce qui nous invite à considérer avec prudence la question du changement de modèle de l'administration et de l'action publique, en évitant les écueils de l'illusion mécaniste et de l'illusion volontariste.

Comment cet impératif participatif, ce « nouvel esprit de l'action publique » est-il reçu et intégré par les membres de l'administration ? Nous allons voir qu'il se heurte au mode de fonctionnement classique de l'administration, et que ce décalage suscite des craintes et des résistances rendant le changement difficile, tout en potentialisant des gains pour l'organisation comme totalité comme pour ses membres.

Décalage entre impératif participatif et mode de fonctionnement de l'administration

L'administration française, centrale et locale, fonctionne sur la référence à un modèle bureaucratique, qui dans son acception wéberienne, assure un ordre collectif, une domination fondée sur un ensemble de règles et de procédures, s'appliquant à tous de manière objective et égalitaire. Si les enquêtes sociologiques montrent bien que l'administration, bien loin d'être une froide bureaucratie idéal-typique, est, comme toute organisation, le lieu d'arrangements et de détournements des règles par les acteurs, la bureaucratie administrative moderne est caractérisée par un fonctionnement centralisé, stratifié et cloisonné, et par un mode de gestion

mieux répondre aux besoins de la société. Cette évolution est nécessaire pour satisfaire les besoins croissants et évolutifs de nos concitoyens en matière de services et notamment de services collectifs territoriaux (...) et cela requiert de s'appuyer sur des démarches adaptées au contenu "public" des services. Il peut s'agir de démarches d'écoute, de participation, de projets, d'engagements, d'évaluation, de certification.» (présentation, <http://www.qualite-publique.org/>) . A ce sujet, *Guide de la satisfaction des usagers/ clients/ citoyens au service public*, 2004, Paris, La Documentation Française ; Warin, P. (dir), 1997, *Quelle modernisation pour les Services Publics ? Les usagers au cœur des réformes*, Paris, La Découverte ; Boual, J.-C., Brachet, P., 2000, *L'évaluation démocratique : outil de citoyenneté active*, Paris, L'Harmattan.

⁴⁷⁰ Voir notamment à ce sujet : Martin, D. (dir.), 1989, *Participation et changement social dans l'entreprise*, Paris, Logiques Sociales, L'Harmattan.

du personnel davantage centré sur les besoins de l'organisation interne que sur une préoccupation du destinataire du service produit ⁴⁷¹.

François Dupuy reprend cette analyse en ajoutant à la notion d'endogénéité des critères de gestion du personnel l'idée que non seulement l'organisation des bureaucraties publiques est construite sur les tâches et leur segmentation, de manière à protéger les membres contre ce qui est « le plus coûteux humainement parlant » c'est-à-dire la coopération, mais que le coût de non coopération est externalisé sur l'environnement ⁴⁷².

Nous avons donc une administration fonctionnant selon une logique segmentée, en « nid d'abeille » pour reprendre l'expression de François Dupuy et Jean Claude Thoenig, où les services fonctionnent de manière compartimentée, en travaillant ensemble sans coopérer. Ces « féodalités administratives » fonctionnent comme des pyramides autonomes, selon des règles procédurales mystérieuses pour les administrés, dans un « délire procédurier » rendant l'ensemble encore moins gouvernable. C'est dans ce contexte que prend pied le nouveau paradigme dominant de l'action publique, invitant à une simplification des procédures, une meilleure écoute des besoins des administrés pour des services publics plus adéquats et donc plus efficaces. La participation des usagers-citoyens, ici vue sous l'angle gestionnaire doit contribuer, à une adaptation de l'administration où « une gestion articulée, globale, élaborée et conduite à l'échelle d'un territoire donné devrait prendre le pas sur les modes d'intervention verticaux et parcellisés portés jusqu'alors par les administrations publiques ⁴⁷³ ». Cette modernisation de l'administration, par une logique davantage centrée sur les citoyens et appuyée sur leur apport, via des dispositifs participatifs, doit rendre l'action publique à la fois plus efficace en terme de services rendus et plus dynamique du fait de la pression externe exercée par la société civile.

Mais les expériences participatives contribuent-elles à faire évoluer le fonctionnement des services administratifs ? Le modèle organisationnel ne se change pas par décret.

Toujours est-il que le passage souhaité d'une logique par tâche, sectorisée et cloisonnée à une logique d'usage, qui se baserait sur les besoins globaux des bénéficiaires, interroge le mode de fonctionnement de l'administration.

« Est-ce que la démocratie participative peut continuer à fonctionner avec nos organigrammes reflétant des champs de pouvoir cloisonnés ? Ils apparaissent dépassés aujourd'hui où nous sommes dans des politiques de projet, des politiques transversales. Le service public doit se remettre en cause, être plus proche des citoyens. » (« table ronde acteurs », 12 octobre 2006, étude pour la région Ile de France)

⁴⁷¹ Crozier, M., 1964, *op.cit.*

⁴⁷² Dupuy, F., 2004, *op.cit.*, p 58

⁴⁷³ Bacqué, M-H., Sintomer, Y., Rey, H, 2005, *op.cit.*, p 25

« Il nous faut apprendre à avoir des modes de fonctionnement transversaux : les citoyens réfléchissent de manière globale, ils font spontanément le lien entre les différentes parcelles de leur vie quotidienne. La transversalité est fondamentale pour s'adresser aux citoyens et donc nous devons aussi aller vers une transversalité en interne. Il faut un autre management des services. » (vice présidente Région Ile de France, entretien novembre 2006, Etude Ile de France)

Fondamentalement, les démarches participatives où l'action publique et les choix collectifs sont discutés par des citoyens, opèrent une traduction de la question posée et de ses enjeux, cadrés par l'autorité publique selon son cadre d'interprétation, en une problématique reformulée selon la réalité du monde vécu. Ce faisant, ils ne réalisent pas seulement un changement de langage, ils questionnent la pertinence de l'approche du problème – de son cadrage- par l'autorité publique et peuvent proposer des modes alternatifs qui échappent à la grille d'analyse du système politico-administratif.

Les Linhart, à propos de l'appel à la participation des salariés dans des organisations qui restent tayloristes, concluent à la mise en place d'un modèle organisationnel asynchrone, caractérisé « dans le champ de l'organisation du travail, par une forte distorsion entre le discours (qui traduit une évolution) et les pratiques (en forte inertie) : ce qui aboutit à la construction d'un système organisationnel bancal, disharmonieux dont les différentes composantes évoluent avec des rythmes, des temporalités et des orientations différents.⁴⁷⁴ ».

Cette analyse peut être appliquée au contexte actuel du système politico-administratif, caractérisé aussi par **une forte distorsion entre le discours (recours à la participation des citoyens pour moderniser les services publics et l'action publique) et les pratiques marquées par une forte inertie en terme de modèles d'organisation des services (cloisonnés et encore faiblement transversaux) et en terme de management interne encore fortement hiérarchisé.**

Une des raisons majeures pour lesquelles aujourd'hui **la parole citoyenne issue des dispositifs participatifs** a peu de retentissement et fait l'objet d'une faible appropriation institutionnelle en terme de contenu est justement qu'elle **n'est pas appropriable par le système organisationnel dont elle heurte la logique.**

Une analyse similaire a été menée sur la question de la mise en œuvre de la politique de la ville, qui constitue une politique transversale, tout comme la participation des citoyens : « l'exigence de coopération ne va en effet jamais de soi dans un univers administratif fortement verticalisé, toute politique transversale impliquant peu ou prou une limitation de

⁴⁷⁴ Linhart, D. et R., *La modernisation des entreprises*, 1994, Paris, La Découverte.

l'autonomie sectorielle des partenaires⁴⁷⁵». Les auteurs montrent que pour être que les acteurs mettent en place ces politiques, il a fallu qu'ils trouvent de l'intérêt à cette coopération : « la domestication administrative d'une politique passe par l'élaboration d'un système d'alliances. Mise en place qui suppose l'acceptation de la problématisation des enjeux. Il est évident que celle-ci ne doit pas être en contradiction avec l'identité professionnelle des divers partenaires ni en opposition avec leur identité fonctionnelle, leurs missions et compétences⁴⁷⁶».

Pour illustrer cette analyse, nous allons détaillé l'exemple des Ateliers du Déplacement, comme illustration du décalage entre l'avis citoyen, pensé à partir d'une logique d'usage et le mode de gouvernance technocratique de la communauté urbaine caractérisé notamment par un fonctionnement cloisonné des services, une prévalence de la technique sur l'éthique dans les pratiques institutionnelles et un modèle de décision *top-down*.

L'impossible prise en compte institutionnelle des résultats des Ateliers du Déplacement

A l'issue des Ateliers du Déplacement, le groupe de citoyens a rédigé une déclaration finale ainsi qu'un cahier des charges fonctionnel préfigurant ce à quoi pourrait servir une centrale de mobilité, répondant ainsi au mandat qui leur avait été confiée par la Communauté Urbaine.

Ces productions sont d'abord présentées par les citoyens devant des techniciens et élus pour une restitution en interne (25 novembre 2004) destinée à faire circuler dans la communauté urbaine les propositions citoyennes pour que celles-ci soient étudiées et que des réponses institutionnelles soient préparées en vue de la restitution grand public ultérieure.

La restitution grand public est programmée pour juin 2005. Ce délai pourrait laisser penser à une forte préparation de la réponse institutionnelle. En effet, celle-ci donne lieu à plusieurs réunions du comité de pilotage, dont les membres représentent les différents services concernés par la problématique de la mobilité et la démarche (Direction du Transport, la mission « déplacements », la direction de la communication, le cabinet du Président). Une rencontre des consultants Missions Publiques a aussi lieu avec le Président et ses vice présidents pour préparer leurs interventions.

La posture politique est facilement actée : il s'agit de partager avec le grand public les enjeux de déplacements pour la communauté urbaine, de faire connaître la démarche expérimentale des Ateliers du Déplacement (des citoyens ont fait part de leur vision de la politique de déplacement, ils ont aussi expérimenté d'autres modes de déplacements et disent comment les y aider) pour engager une dynamique collective d'évolution conjointe vers des déplacements individuels plus « durables » et une politique publique de mobilité plus lisible et plus à l'écoute.

Cette posture irénique et coopérative peine à s'incarner dans des réponses concrètes sur les préconisations des citoyens : **le travail sur la centrale de mobilité sera évoqué sans que son contenu ne soit rendu public.** L'annonce d'un lancement de la centrale de mobilité n'aura pas lieu.

Comment expliquer cette faible communication sur la production du groupe, alors même que le projet de centrale de mobilité était déjà annoncé dans le Plan de Déplacement Urbain de 2002 ?

D'une part, la notion de centrale de mobilité est imprécise, les différentes collectivités locales qui en ont initiée l'ont fait selon des modalités différentes et souvent centrées sur un public précis (entreprises, écoles...) ou comme centrale d'information (numéro de téléphone délivrant des informations personnalisées pour une meilleure utilisation des transports publics). C'est justement ce caractère ouvert qui permettait l'exploration du concept (une aide à la mobilité) par les citoyens à partir de leur expertise d'usage des déplacements dans l'agglomération. Les propositions du groupe se déclinaient autour de différents publics cibles et des actions à mener à leur destination pour les aider à

⁴⁷⁵ Damme, D., Jobert, B., 1995, « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », Revue Française de Science Politique, vol 45, n°1, p 8.

⁴⁷⁶ *Ibid*, p 17.

se déplacer en utilisant des modes doux ou collectifs. Les membres du comité de pilotage les ont estimées intéressantes :

« Le travail du groupe représente une nouvelle manière d'aborder la question du changement de comportement en matière de déplacement : il s'agit d'une approche très concrète par type de public avec à la clé des mesures adaptées allant vers une communication et une information « grand public » sur les déplacements, avec en parallèle une information plus ciblée par public spécifique. » (extrait de la synthèse du comité de pilotage)

Ils éprouvaient pourtant des difficultés à se repérer dans ce qui leur semblait être des propositions « non hiérarchisées » et non ordonnées. La question du pilotage des différentes actions proposées se posait de manière cruciale. Par exemple, les participants avaient évoqué l'intérêt de procurer un pack d'informations aux nouveaux arrivants dans l'agglomération concernant les moyens de transport à leur disposition et les incitant, à l'occasion de ce moment de changement d'habitude dans leur existence, à se déplacer autrement qu'en voiture. L'idée avait été appréciée par le comité de pilotage, dont les membres s'étaient aussitôt demandés qui pourrait coordonner un tel support : la direction de la communication, commanditaire de la démarche ? la Direction Transport assurant la compétence transport au sein de la communauté urbaine ? La mission déplacement, sous-ensemble administratif nouvellement créée et à vocation transversale ? Ou encore l'opérateur de transports, déjà très avancé en matière de communication sur ses offres ? Cette piste, tout comme un grand nombre des propositions des citoyens, nécessitait une coopération entre plusieurs services. Ces services, pourtant réunis au sein du comité de pilotage n'ont pas mis en place de dynamique de travail au-delà des réunions du comité de pilotage au cours desquelles revenait systématiquement au cœur de la discussion la question de « qui fait quoi ». Le mécanisme de coopération ne s'est pas mis en place faute d'un leadership, chaque service travaillant de manière autonome, voire pour le cas de la Direction Transport, assurant une compétence technique historique de l'agglomération et la mission Déplacement au statut précaire et peu repérée donc au crédit faible de légitimité en interne, de concurrence. A défaut de coopération entre les services, une coordination verticale aurait du se mettre en place. Mais là non plus, cette coordination n'a pas eu lieu, chaque service attendant l'ordre du Directeur Général des Services, qui a ce moment là quittait son poste et tardait à être remplacé. La responsable du projet, la directrice de la communication, était nouvelle à ce poste. Elle ne disposait ni de compétences légitimes sur la question des déplacements, ni d'un réseau assez puissant en interne pour jouer ce rôle de coordination transversale. Le niveau politique n'a pas pu assurer ce leadership, du fait de l'absence relative sur ce dossier du Président, engagé dans des débats politiques nationaux. Lorsque nous l'avons rencontré une semaine avant la restitution publique, il a pourtant expressément demandé à ses deux vice présidents en charge de thématiques connexes de demander aux services correspondants de creuser la question de la forme d'une centrale de mobilité, mais trop tardivement pour qu'une réponse puisse être faite le 20 juin. **Le système politico-administratif, dans son contexte particulier de la communauté urbaine, n'a pas permis de faire émerger la coopération ni la coordination nécessaires⁴⁷⁷ entre les services pour qu'une prise en compte institutionnelle des préconisations citoyennes, transversales et basées sur une logique d'usage contrariant la logique de segmentation, puisse avoir lieu.**

Cet exemple nous permet donc, en creux, de cerner la condition facilitante d'une prise en compte de la parole citoyenne : la capacité du pilote ou du commanditaire politique du projet de disposer d'un pouvoir sur les autres acteurs de l'organisation politico-administratif – et d'en faire usage- pour les amener à coopérer afin de pouvoir traduire en action publique les recommandations des citoyens participants. Mais pour qu'un acteur décide d'entrer dans un rapport de force avec les autres acteurs de l'organisation, encore faut-

⁴⁷⁷ Sur la distinction entre coordination et coopération, voir Dupuy, F., 2004, *op.cit.* La coopération désigne la confrontation directe des intérêts divergents des acteurs et la recherche d'une solution négociée acceptable par eux, il s'agit d'une démarche non naturelle en ce qu'elle réduit l'autonomie des acteurs. La coordination consiste à faire gérer par un acteur tiers les logiques d'acteurs qui ne coopèrent pas.

il qu'il perçoive plus de gains possibles que de coûts. Ce qui nous amène à nous intéresser à la manière dont les agents de l'administration (au sens large) perçoivent les intérêts et les risques que représente pour eux la mise en œuvre de dispositifs participatifs dans leur champ professionnel.

2. Intérêts et risques de la participation

Suzanne Rosenberg, consultante, expose dans son livre consacré à la méthode de qualification mutuelle⁴⁷⁸ les intérêts forts que les agents peuvent tirer dans les démarches participatives réunissant agents de service public et usagers, notamment pour redonner une capacité d'initiative aux agents, leur permettre de découvrir les intérêts convergents des agents et des usagers et d'éprouver une reconnaissance par les usagers de leur utilité sociale.

L'implication dans un dispositif participatif, comme acteurs de celui-ci, aurait donc des effets bénéfiques notables. L'expérience que j'ai acquise à Missions Publiques de ce type de démarches participatives dites mixtes, réunissant agents et usagers, m'incline à souscrire à ces conclusions⁴⁷⁹. Cependant les dispositifs participatifs étudiés dans cette thèse sont d'une toute autre nature, ils n'engagent en leur cœur que des citoyens. **Des agents publics gravitent dans le dispositif**, comme interlocuteur représentant le commanditaire, comme membre des services associés au pilotage, comme intervenant, voire même comme animateur, dans les cas étudiés au sein de l'étude pour l'Ile de France (conseil de développement, conseil de quartier, etc.) **sans prendre part au travail collectif des participants**, sans vivre cette expérience rare d'échanges et de transformations mutuels. **Ils sont donc pris dans la nouvelle injonction à la participation et à la concertation du public du système politico-administratif dont ils sont salariés.**

« Est-ce que la démocratie participative peut continuer à fonctionner avec nos organigrammes reflétant des champs de pouvoir cloisonnés ? Ils apparaissent dépassés aujourd'hui où nous

⁴⁷⁸ Rosenberg, S., Carrel, M., 2002, *Face à l'insécurité sociale : désamorcer les conflits entre usagers et agents des services publics*, Paris, La Découverte, Alternatives Sociales,

⁴⁷⁹ J'ai notamment développé cette idée dans une communication professionnelle : « bien souvent, qualité de service et qualité de vie dans et hors le travail se rejoignent : l'amélioration du bien-être du personnel débouche sur l'amélioration de la qualité du service rendu, et sur une meilleure compréhension et de meilleures relations entre agents des transports publics et voyageurs. », « comment associer le citoyen à la démarche de qualité de service », communication écrite avec André Niemegeers, Colloque de la CODATU avril 2004, p 1.

sommes dans des politiques de projet, des politiques transversales. Le service public doit se remettre en cause, être plus proche des citoyens. » (table ronde acteurs, étude Ile de France)
« A propos de la place des fonctionnaires : comment aider à produire de la démocratie enthousiasmante quand c'est vécu comme une contrainte en interne ? » (technicien, table ronde acteurs, étude Ile de France)

Des citoyens participants davantage perçus comme concurrents que complémentaires

Dans ce contexte, comment ressentir une complémentarité avec les citoyens invités à prendre part à la discussion des enjeux publics dès lors, que l'expérience de la coopération n'a pas lieu ? Au contraire, la rencontre, quand elle a lieu, prend souvent un tour conflictuel. En effet, les représentants de l'administration assurent le cadrage des discussions, à partir de leur rationalité d'ordre technique, ce que Sandrine Rui appelle le « langage de la connaissance »⁴⁸⁰, dont ils se sentent dépositaires. Ils préparent donc les supports de présentation, les interventions de techniciens et d'experts, qui vont leur permettre de présenter le sujet en débat de manière argumentée, technique, en mobilisant leurs savoirs professionnels et des signes extérieurs de scientificité (statistiques, chiffres...). Au risque d'être en décalage avec les attentes délibératives du public, comme le montre clairement Laurence Monnoyer Smith en analysant les réunions publiques du débat public sur la décision d'utilité concertée pour un site aéroportuaire international (débat DUCSAI,) où les débats sont organisés selon la logique de la direction générale de l'aviation civile dans lesquels le public ne retrouve pas ses propres interrogations et est clairement mis dans une situation de domination, tant par le dispositif scénique que par le langage hautement technique utilisé⁴⁸¹.

Ce positionnement des techniciens dans la délivrance de la parole technique légitime plutôt que dans la coopération pour l'exploration des mondes possibles relève en partie de l'habitus professionnel, mais pas uniquement. Il s'agit également d'une réaction défensive face à une ouverture d'un espace de discussion où le public peut être vécu comme un concurrent.

Les dispositifs participatifs, en élargissant le cercle de la discussion des affaires publiques aux citoyens, bouleversent –ou pour le moins réinterrogent – les frontières de la délégation politique et scientifico-technique. **En cela, les publics participants, parce qu'ils sont invités à se prononcer sur des sujets jusque là traités par le système politico-administratif, peuvent être perçus comme empiétant sur le champ de compétence des techniciens.** Les

⁴⁸⁰ Rui, S., 2004, *op.cit.*, p 60 et suivantes

⁴⁸¹ Monnoyer- Smith, L., 2006, *op.cit.*

techniciens peuvent donc vivre les dispositifs participatifs comme une concurrence, d'autant plus qu'ils ne reconnaissent pas forcément de compétences aux citoyens pour s'exprimer sur des sujets qu'ils jugent « trop complexes » et techniques pour pouvoir être correctement appréhendés par des « profanes ».

Cette vision d'une concurrence entre parole citoyenne et savoirs des techniciens est accréditée par cette Directrice Générale des Services d'une grande collectivité locale francilienne, rencontrée dans le cadre de l'étude réalisée pour la Région Ile de France :

« Les gens qui choisissent la fonction publique pensent qu'ils sont porteurs de l'intérêt général, alors pourquoi des gens non expérimentés sauraient mieux qu'eux qui ont un savoir spécifique et un statut de représentant de l'intérêt général ? C'est un peu dérangent, car alors la participation peut être vue comme un mal nécessaire et non comme un moyen d'aider à la construction d'une politique publique. Mais les services et les élus ont du mal à se remettre en question, ils ont tendance à penser que le réel a tort s'il n'applaudit pas à nos dispositifs »

Le développement de lieux de discussion de l'action publique introduit de fortes modifications dans le travail des techniciens de l'administration. Certains corps de métier sont en première ligne de la concertation, comme celui d'aménageur, le débat public lui faisant perdre une partie de sa légitimité puisqu'il n'a plus le monopole de l'expertise : l'expertise d'usage de la population étant sollicitée, ainsi que la contre-expertise des associations. Il doit expliciter publiquement sur quoi se fonde son expertise et en cela, le débat constitue une prise de risque et entraîne une mutation de son métier, puisque de nouvelles attentes émergent vis-à-vis de lui⁴⁸².

Potentiellement, tout technicien d'une collectivité locale peut se retrouver dans une situation où son savoir technique se trouvera en concurrence avec les savoirs locaux de la population, sollicités dans le cadre d'un dispositif participatif. Il s'agit là d'une brèche dans ce que Philippe Roqueplo nomme l'idéologie de la compétence et qui caractérise notre société technocratique : « le fait même que nous vivions dans un monde artificiel conduit le corps social à produire à grands frais les compétences qui lui sont nécessaires. Par le fait même la compétence scientifico-technique devient la justification fondamentale du droit d'occuper tel ou tel poste. C'est cette fonction de justification que recouvre le concept d'idéologie de la compétence⁴⁸³ ». Par analogie à son raisonnement sur la vulgarisation scientifique, selon lequel les dispositifs donnant l'illusion d'un partage du savoir sont une nécessité pour le maintien de la hiérarchie sociale, **les dispositifs participatifs comme lieu de partage du savoir et d'apprentissage collectif se heurtent eux aussi à la nécessité pour les détenteurs de la compétence technique de conserver un capital symbolique**

⁴⁸² Rui, S. , 2004, *op.cit*, partie « le métier d'aménageur à l'épreuve du débat public »

⁴⁸³ Roqueplo, P., 1974, *Le partage du savoir. Science, culture, vulgarisation*, Paris, Seuil, collection Science ouverte, p 11

supérieur : « la structure hiérarchique n'a pas seulement à se justifier dans son principe, elle doit se maintenir dans les faits , ce qui impose- malgré les apparences- la rétention généralisée du savoir à tous les niveaux de la hiérarchie sociale. ⁴⁸⁴»

La démocratie participative représente donc un risque, en terme de partage de compétence et de légitimité pour tous les représentants du système politico-administratif, les élus, comme nous l'avons vu précédemment, tout comme les techniciens.

Dans les démarches accompagnées par Missions Publiques sur le modèle de la conférence de citoyens, lorsque l'appétence des participants pour les aspects techniques des questions croît du fait que les coulisses de l'action publique leur sont ouvertes et mises à portée, débouchant sur la demande de données informatives supplémentaires, leur questionnement est recadré sur des aspects sociétaux, au prétexte de ne pas en faire des « experts ». Cette justification, à laquelle contribue Missions Publiques, enferme les citoyens dans un rôle de profane, de « citoyens ordinaires ». Comme nous l'avons montré dans le cas de la conférence de citoyens de l'AET, il s'agit à la fois d'une restriction et d'une stratégie efficace : tout se passe comme si le groupe avait adopté une stratégie d'« allégeance » au système représentatif en place (et à la double délégation) : reconnaître la compétence et la légitimité des décideurs pour être reconnu dans la sienne propre, en prenant soin de ne pas bousculer la division sociale entre élus, techniciens et citoyens. **Cette stratégie –ne pas être perçus comme concurrents pour être écoutés – est incorporée par les participants**, comme en témoigne, le préambule de la déclaration du groupe des Ateliers du Déplacement :

« Nous sommes un groupe convivial d'habitants, non experts, volontaires, choisis par Missions Publiques à la ⁴⁸⁵demande de la communauté urbaine. Nous sommes chargés de formuler des propositions collectives d'action concernant les déplacements, sur la base du partage de nos expériences individuelles de déplacement. ⁴⁸⁶»

Cette perception première de la participation comme concurrence, notamment dans le cadre de la routinisation des relations entre administration et instances participatives pérennes, peut céder la place à la mise à jour de gains à la participation dans l'efficacité de l'action publique locale. La majorité des services de l'administration des mairies d'arrondissement semble avoir accepté l'idée que la prise en compte des savoirs citoyens recueillis lors des conseils de

⁴⁸⁴ Roqueplo, P., 1974, *op.cit.* p 15

⁴⁸⁵ Cette capacité des individus engagés dans des dispositifs type jurys citoyens à produire un avis raisonnable, argumenté visant le bien commun, tout en évoluant dans leurs représentations par le dialogue avec des personnes très différentes, est attestée par de nombreux chercheurs (Dienel, Steward, Crosby) . Voir Smith, G., Wales, C., « Toward deliberative institutions : lessons from citizens' juries », ECPR Workshop, 1999

⁴⁸⁶ Extrait de la déclaration collective des citoyens des Ateliers du Déplacement

quartier permet d'accroître l'efficacité des choix publics, par agrégat de demandes individuelles⁴⁸⁷.

« La démocratie participative est elle rentable ? Comment l'évaluer économiquement ? Bien sûr cela coûte des sous. Mais à mon sens cela permet de gagner du temps et de l'argent dans la mise en œuvre de projets, en ayant concerté avant. Les conseils de quartiers, par exemple, comme outil de démocratie locale, sont un bon baromètre pour les élus, pour prendre des décisions. » (chargée de mission démocratie participative, mairie d'arrondissement parisien, entretien dans le cadre de l'étude réalisée pour la Région Ile de France)

D'autre part, le gain de la participation sera d'autant plus rapidement perçu que le coût de la non participation, entre terme de contestations d'un projet par exemple, est prévisible.

« De plus en plus de gens reconnaissent l'intérêt de la participation pour imaginer d'autres solutions, lever des blocages, cela devient consensuel. Mais pour en accroître l'efficacité, il faudrait arriver à des indicateurs qualitatifs de rentabilité des projets urbains ayant donné lieu à concertation. Cela commence à se faire, par exemple, les carrières Lafarge calculent combien ils gagnent d'argent à concerter avant d'installer leurs carrières. Cela pourrait convaincre le secteur privé. » (consultant en projet urbain, entretien dans le cadre de l'étude réalisée pour la Région Ile de France)

Un autre cas doit à présent être développé : celui des pionniers de la participation, agents de l'administration, qui impulsent dans le système politico-administratif des démarches participatives avec les citoyens qui y sont une innovation procédurale, et donc en perçoivent initialement l'intérêt – ou la nécessité- et tentent d'en convaincre les autres membres du système organisationnel.

Les démarches participatives, une innovation périphérique

Nous avons vu dans la partie consacrée au rapport entre démocratie participative et démocratie représentative, que la mise en œuvre de démarches participatives citoyennes dépendait de prises de décision politique. Néanmoins, l'initiative peut être développée par un technicien qui devra alors convaincre à la fois son système hiérarchique administratif et le système politique (Exécutif dans le cas d'une collectivité locale) de l'intérêt du processus participatif (sujet, méthode, etc.). **Le système politico-administratif étant le plus souvent conservateur** – nous avons vu qu'il perçoit plutôt les risques liés à l'ouverture à la participation des citoyens, qui met en péril son homéostasie en questionnant la compétence et

⁴⁸⁷Ben Hammo, M., 2006, « l'intégration des savoirs citoyens par les conseils de quartier parisiens », communication lors de la Journée d'étude franco-allemande « Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ? », 27 février 2006

la légitimité de ses membres - **c'est le plus souvent un individu qui assume la charge de l'innovation, facilitée par le contexte d'injonction participative.**

Si je revisite mes terrains à la recherche de l'innovateur, il apparaît que **celui-ci est le plus souvent en position périphérique dans le système politico-administratif**, à l'exception notable de l'AET où l'innovatrice était la Directrice, donc à la tête du système administratif, même si elle était subordonnée au système politique (le Conseil d'Administration de l'association, composé d'élus) qu'il lui a fallu convaincre pour pouvoir lancer la conférence de citoyens.

Ainsi dans l'Atelier citoyen sur l'aménagement dans un département, l'innovateur était le Responsable de la Délégation du Développement Durable et Solidaire qui avait vu le CD Rom de la conférence de citoyens de l'AET et avait jugé que cette méthode serait intéressante à expérimenter pour consolider l'ambition départementale de se rapprocher des habitants. Ce moyen lui semblait adéquat pour faire s'exprimer de manière argumentée et réfléchie des citoyens sur la question de l'aménagement du territoire, discutée au sein du Département dans le cadre de l'élaboration d'un schéma départemental d'aménagement. **Ce technicien était triplement périphérique** : il était à la tête d'une **petite délégation** (cinq personnes), qui est une forme administrative subordonnée, rattachée à la direction générale « citoyenneté et qualité de vie », **le vice président référent de cette délégation appartenait à la minorité de la majorité de l'exécutif** (la majorité est une liste de gauche plurielle, dominée par les socialistes, et l'élu en question est communiste), et enfin **sa délégation n'a pas de compétences propres sur la question** de l'aménagement du territoire qui est du ressort de la Direction Générale Adjointe de l'Aménagement et du Développement du Territoire.

Dans le cas de l'élaboration participative de la charte des Conseils de Quartier dans une petite ville de l'Essonne (voir annexe 12, terrains secondaires suivis en observation participative), c'est l'élu en charge de la démocratie participative qui a mis en place ce processus, sans appropriation forte par la majorité municipale.

Le caractère périphérique de ces innovations participatives par rapport au centre de décision pèse sur la capacité de prise en compte institutionnelle, comme nous avons pu le développer autour des Ateliers du Déplacement. Il est à mettre en relation avec la stratégie développée par l'innovateur autour de la démarche participative comme moyen de revoir son pouvoir dans l'organisation. L'innovateur cherche à dépasser les barrières mais non pas à les supprimer car « le bénéfice qu'il espère dépend dans ce système du maintien de la

barrière⁴⁸⁸». Nous allons donc voir, **comment l'innovation participative fait l'objet de stratégie et se trouve mobilisée comme tiers régulateur au sein du système politico-administratif.**

3. Stratégies autour de la démocratie participative comme tiers régulateur

Au sein même du système politico-administratif existent des enjeux de compétition entre différentes légitimités, des enjeux de compétition entre différents savoirs experts, qui se concrétisent autour de l'influence qu'espèrent avoir les acteurs, qu'ils soient élus ou techniciens, sur le processus de décision ou d'élaboration de la politique publique. **Dans ce cadre, les acteurs recourent à des épreuves dans lesquelles la participation peut être invoquée.** La mise en œuvre d'une démarche participative au sein d'une action publique donnée peut être utilisée comme un moyen d'infléchir le rapport de force entre élus, détenteurs du pouvoir légitime de décider, et techniciens, détenteurs d'une compétence spécialisée.

La participation du public (ou d'un public) à la discussion d'un projet apparaît alors comme un tiers régulateur, pouvant être mobilisé pour modifier les rapports de pouvoir des acteurs.

La mise en place d'une démarche participative en elle-même introduit un tiers dans les coulisses de l'action publique. Le recours au citoyen « profane », étymologiquement celui qui se situe « hors du temple », marque l'introduction, voire l'intrusion, d'un nouvel acteur collectif dans le système politico-administratif. Les démarches participatives étudiées, en ce qu'elles ouvrent un espace dialogique sur un sujet habituellement discuté entre Savant et Politique, autorisent une poignée de profanes à pénétrer un temps dans le temple où ils aperçoivent les coulisses de l'action publique : modalités d'élaboration, mais aussi enjeux et conflits politiques. Quant à la parole collective qui s'y déploie, elle fait l'objet d'une reprise, d'une traduction, d'un traitement total ou partiel par les acteurs institutionnels, qui vont en valoriser certains éléments et en minorer d'autres, selon la manière dont cela pourra affecter leurs rapports de pouvoir avec les autres acteurs.

⁴⁸⁸ Crozier, M., 1970, *op.cit.*, p 51.

Le pouvoir est un enjeu central au sein du système politico-administratif. Bien que formellement le pouvoir soit du ressort du politique, il est en réalité aussi exercé par la technocratie. La démocratie est-elle captive de la technocratie, pour reprendre l'expression de Jacques Baguenard⁴⁸⁹ ? Le système politique français est caractérisé par sa forte dimension technocratique, c'est-à-dire que « la haute fonction publique utilise son savoir et sa compétence pour exercer à la place de la classe politique la réalité du pouvoir⁴⁹⁰ ». Sans aller jusqu'à considérer que les administratifs assurent seuls la réalité du pouvoir du fait de leur statut permanent, de leur compétence et de leur rémunération pour cela, le schéma décisionnel apparaît mixte, puisque assuré à la fois par les dirigeants politiques et les dirigeants administratifs.

A partir de situations concrètes observées, nous allons donc voir les stratégies de mobilisation et d'utilisation des dispositifs participatifs par les élus envers les services et experts et réciproquement, puis les stratégies utilisées par les acteurs pour réguler leurs rapports, à partir de la participation des citoyens, avec leurs pairs, d'abord entre élus puis entre techniciens.

Le regard citoyen pour contrer la technocratie. Stratégie d'élus

Cette première mobilisation de la parole citoyenne comme moyen de régulation par les élus du rapport avec la technocratie et plus largement avec la technocratie, ne nous était pas apparue comme cas de figure au cours des démarches accompagnées par Missions Publiques. Elle a, par contre, été évoquée par deux élus régionaux ayant mis en œuvre, chacun sur leur compétence propre, des conférences de citoyens.

La vice présidente en charge de l'aménagement a impulsé une conférence citoyenne autour de la révision du schéma directeur de la région Ile-de-France, en septembre –octobre 2006. Cette démarche participative constitue un volet de la concertation, qui s'appuie principalement sur une concertation des partenaires institutionnels, des collectivités locales et des acteurs socio-économiques. La conférence de citoyens est marginale dans le processus global, mais elle lui a permis de confirmer certaines de ses convictions.

« C'est scandaleux de voir la mobilité comme une variable d'ajustement dans l'aménagement du territoire et donc d'augmenter toujours plus les trajets emploi/ habitat. Il faut donc accepter un désenclavement de l'emploi et cela fait hurler le cœur de l'agglomération. Les citoyens nous

⁴⁸⁹ Baguenard, J., 1999, *La démocratie, une utopie courtisée*, Paris, Ellipses, collection « Mise au point », 159 p.

⁴⁹⁰ Badie, B., Gerstlé, J., *Lexique de sociologie politique*, PUF, 1979, p 115.

ont dit : rapprochons les besoins de vie et d'emploi : je m'appuie sur cela pour contrer les positions des économistes classiques qui pensent l'inverse.⁴⁹¹ »

Cette élue verte mobilise la recommandation des citoyens, formulée après avoir mis en regard l'information reçue pendant les sessions et leur vécu quotidien des déplacements domicile-travail, **pour contrer les expertises techniques dominantes**. Elle atteste d'ailleurs très clairement le rôle de tiers régulateur que peuvent jouer les citoyens dans les relations entre élus et experts (que ceux-ci soient internes ou externes).

«La démocratie participative cela permet de faire bouger le politique et de le libérer des expertises bien établies : c'est un moyen de faire entrer de l'air⁴⁹². »

Le recours à la participation des citoyens constitue bien un moyen pour les élus de retrouver des marges de manœuvre pour proposer d'autres solutions, pour rouvrir les options possibles face à une technocratie tant interne qu'externe. En effet, les arènes participatives sont potentiellement des lieux d'échanges d'arguments non technicistes, éthiques ou sociétaux ; les participants tendent à y rechercher les moyens du vivre ensemble, - et ce d'autant plus que toute compétence technique leur est le plus souvent déniée –.

En se concentrant sur les conditions d'acceptabilité sociale des projets politiques, sur leur sens, les participants accréditent l'idée que « les valeurs, les conceptions idéologiques, la sensibilité éthique et morale sont les aspects déterminants de la prise de décision, contrairement à ce que défend l'illusion technocratique⁴⁹³ ». C'est en tout cas une des dimensions de la production des citoyens, qui peut parfois proposer des pistes opérationnelles ou prendre un tour techniciste⁴⁹⁴, que les élus peuvent mettre en avant pour faire valoir une conception plus politique que technique des projets publics.

Cet autre vice-président de la Région Ile de France, qui dit avoir mis la participation au cœur de ses relations avec le monde de la recherche et qui a initié une conférence de citoyens sur un thème technoscientifique, présente encore plus clairement **le recours à une large participation comme un moyen d'abaisser le pouvoir de la technocratie**.

⁴⁹¹ Vice-présidente Conseil régional Ile de France, entretien réalisée pour l'étude sur les pratiques participatives pour le Conseil régional Ile de France, 13 novembre 2006

⁴⁹² idem

⁴⁹³ Blanco i Fillola, I., « Les Jurys citoyens en Espagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale ? » in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y. (dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, Recherches, p 174

⁴⁹⁴ Certaines discussions de jurys citoyens peuvent prendre un tour techniciste, au détriment des arguments portant sur l'intérêt éthique, social ou culturel (Rocke, A., Sintomer, Y., 2005, *op.cit*, p 152). La procédure à elle seule ne suffit pas à garantir la prévalence des arguments éthiques, tout dépend du cadrage continu des échanges et des registres argumentatifs qui y sont valorisés par les acteurs en co-présence.

« Faire participer le plus de mondes à l'élaboration des décisions est aussi un moyen pour que ce ne soient pas seulement les services qui décident, comme cela se fait dans la majorité des décisions de la Région, qui sont plus administratives que politiques.⁴⁹⁵ » (élu)

Le regard citoyen pour convaincre les élus. Stratégies de l'administration

La stratégie symétrique existe aussi : le recours à la participation peut être le moyen de faire mettre sur agenda des préoccupations que les techniciens n'arrivent pas seuls à faire entendre des dirigeants politiques. Ce fut notamment le cas dans la conférence de citoyens de l'Association des Elus en charge du Transport dont les résultats, et notamment l'adhésion du groupe de citoyens à l'idée de mobilité durable, ont aidé la Directrice à faire reconnaître la notion de « mobilité durable » par les élus. Cela a permis à la Directrice de convaincre les élus du Bureau, que la mobilité durable n'était pas seulement un concept d'experts mais un levier de communication grand public mobilisateur, puisque les vingt participants l'avaient identifiée comme levier de prise de conscience de la nécessité de modifier les pratiques individuelles de déplacement⁴⁹⁶.

Ici, les citoyens assurent clairement un rôle de tiers régulateur en permettant au niveau administratif d'obtenir un surcroît de légitimité.

Dans d'autres circonstances, les services mobilisent moins clairement la parole citoyenne, ils en filtrent la diffusion, puisqu'ils en assurent, au-delà des prises de parole publique du destinataire politique, la réalité du traitement, **dans une stratégie défensive de conservation.** Ainsi, Stéphanie Wojcik, dans son analyse du fonctionnement des forums internet de sites municipaux⁴⁹⁷ montre comment la double médiation technique et administrative (rôle majeur des gestionnaire de site, poids de la technostructure municipale) dont font l'objet les contributions font que celles-ci n'accèdent que difficilement à l'espace politique. Les webmestres jouissent alors d'une large marge de manœuvre pour décider du traitement des messages envoyés par les internautes, pouvant soit exercer une fonction d'arbitre les amenant à censurer certains messages, soit au contraire en exerçant une fonction

⁴⁹⁵ Vice-président Conseil régional Ile de France, entretien réalisée pour l'étude sur les pratiques participatives pour le Conseil régional Ile de France, 22 novembre 2006

⁴⁹⁶ Ce point est amplement développé dans le chapitre 4.

⁴⁹⁷ Wojcik, S., communication, colloque DEL, « Démocratie et dispositifs électroniques : regards sur la décision, la délibération et le militantisme », Paris 7 décembre 2005

d' « intermédiaire démocratique⁴⁹⁸ » en transmettant directement certains messages aux élus, et donc en s'arrogeant une prérogative politique.

Les citoyens au cœur de petites stratégies entre élus

La parole citoyenne peut être aussi mobilisée comme tiers régulateur entre élus.

Ce fut le cas lors de la phase d'élaboration participative de la charte des conseils de quartier dans la ville essonnienne. L' élu référent a assisté à l'ensemble des réunions et se trouve en accord avec la formulation proposée par le comité de rédaction citoyen pour la charte, prévoyant notamment que les élus municipaux ne pourront pas se présenter pour siéger dans l'équipe d'animation des Conseils de quartier. Lors de la présentation devant la Commission d'élus (représentants de la majorité et de l'opposition), les trois principales réactions des élus de la Commission portent sur la peur de perte de pouvoir liée à la mise en place des conseils de quartier. Les élus font donc remarquer que « la place des élus semble édulcorée », se demandent « pour quels motifs les élus ne pourraient-ils pas se porter candidats ? » et enfin exigent que « la commission Solidarité / vie des quartiers soit présente dans le comité de coordination, pour ne pas devenir une commission fantoche ». L'adjoint au Maire en charge de la démarche cède sur le dernier point, mais dit ne pas pouvoir revenir sur les deux premiers points, qui ont été « l'objet de longues discussions avec la population ». **La mise en place participative des conseils de quartier amoindrit le pouvoir de la Commission, qui n'assume plus seule la traduction de la demande sociale**, puisque des instances consultatives se mettent justement en place pour servir de courroie de transmission entre la population et la municipalité. **L'adjoint au Maire regagne en capital de sympathie auprès de la population, par cette démarche participative, ce qu'il a perdu comme pouvoir** en tant que responsable de la Commission Solidarité / vie des quartiers⁴⁹⁹.

D'autres fois la parole citoyenne échoue à faire bouger le rapport entre élus. Ainsi la vice présidente de la Région a voulu utiliser une partie des réflexions issues de la conférence de citoyens pour faire réfléchir son « camp » (les Verts et la gauche plurielle) sur la question de la mixité sociale, pour les inciter à sortir d'un discours angélique sur la

⁴⁹⁸ Wojcik, S., « le rôle des modérateurs dans les forums de discussion en ligne de municipalité », communication congrès AFS, session du RTF Sociologie Politique « de nouveaux acteurs pour de nouveaux modes de représentation », 8 septembre 2006

⁴⁹⁹ Les éléments entre guillemets sont des extraits des verbatims recueillis lors de l'observation participante dans les réunions publiques, réunions du comité de rédaction et présentations publiques (novembre 2003 – juin 2004)

nécessité de la mixité sociale pour aller vers une réflexion sur les conditions d'acceptabilité sociale de celle-ci. **Ce sujet a provoqué des tensions entre les membres du groupe politique avant d'être enterré, pour non concordance avec le positionnement politique actuel de la gauche.**

« Certaines des choses qui sont dites par les citoyens, comme le fait qu'ils ne sont pas très favorables à la mixité sociale dans le logement, alors qu'ils le sont pour les espaces publics, ne peuvent pas être posées dans un débat politique clivé droite/ gauche. ⁵⁰⁰ »

La parole citoyenne. Jeux de pouvoir entre services

En dernier lieu, la parole citoyenne peut être un mode de régulation des relations entre plusieurs services. Dans le cas de l'Atelier Citoyen sur l'aménagement d'un département, l'initiateur de la démarche était le responsable de la Délégation Développement Durable et Solidaire. Sa stratégie, en tant qu'acteur périphérique, en mettant en place cette démarche était double. **Sur le plan interne, il souhaitait renforcer la compétence de sa délégation en matière d'ingénierie participative.** Cette délégation avait en effet conduit l'année précédente, l'élaboration participative de l'Agenda 21 départemental, en faisant appel à des méthodes plus quantitatives (grandes réunions publiques). Il s'agissait donc pour lui de faire reconnaître en interne une compétence transversale à accompagner les services dans des processus participatifs autour de leurs projets propres. Il recherchait donc une légitimation d'une compétence participative transversale en étant maître d'ouvrage de l'Atelier citoyen sans être maître d'ouvrage de l'élaboration du schéma d'aménagement départemental, à laquelle devait contribuer l'Atelier citoyen. **Sur le plan externe, il espérait pouvoir influencer, via l'avis citoyen produit, le contenu même du Schéma Départemental d'Aménagement.** En effet, le groupe de citoyens se mit d'accord sur l'importance d'inscrire l'aménagement à venir du territoire dans un principe de développement durable, se faisant ainsi l'écho des convictions de la Délégation Développement Durable. Sans revenir ici sur le potentiel mobilisateur de la notion de développement durable longuement étayé précédemment, il convient de préciser que la phase d'information du groupe a sans doute orienté les réflexions en ce sens, puisque ce responsable est justement venu présenter au groupe, lors de la première session, la notion de développement durable, avec beaucoup de simplicité et d'enthousiasme et donc une force de conviction importante.

« Nous, citoyens de [Département],

⁵⁰⁰ Vice-présidente Conseil régional Ile de France, entretien réalisée pour l'étude sur les pratiques participatives pour le Conseil régional Ile de France, 13 novembre 2006

Nous avons été rassemblés par la démarche démocratique, notre intérêt pour le développement durable, notre volonté d'agir localement. Conscients de notre responsabilité commune face à l'avenir, nous avons eu la volonté de réfléchir, d'échanger et de débattre pour préserver le futur⁵⁰¹ »

Le groupe a donc permis d'établir une pression externe convergente avec la conviction de l'innovateur sur la Direction de l'Aménagement, moins ouverte à cette question du développement durable et plus axée sur une vision en terme de développement économique.

Les stratégies de mobilisation de la parole citoyenne comme tiers régulateur dans le système politico-administratif sont donc multiples et contingentes. **Pour autant, il faut bien se garder de réduire la mise en œuvre et l'utilisation des résultats des dispositifs participatifs à leur dimension stratégique.** Je voulais montrer ici que le recours à la participation des citoyens représente à la fois un risque et une ressource pour les acteurs. Cette dimension peut tout à fait coexister avec des dimensions plus axiologiques, les pionniers de la participation ont souvent de forte conviction militante autour de la démocratisation que peut entraîner la mise en discussion des choix publics.

⁵⁰¹ Premières lignes de la déclaration citoyenne de l'Atelier, décembre 2005.

<p style="text-align: center;">Usages stratégiques d'une participation citoyenne peu autonome du système représentatif</p>
--

A l'issue de ce chapitre, nous pouvons dégager les conclusions suivantes.

Un usage stratégique du flou sur les objectifs de la participation citoyenne...

Les objectifs recherchés par les acteurs dans les dispositifs participatifs sont pluriels et sont rarement précisés. Cet usage stratégique du flou autour de l'objectif poursuivi, tout comme de l'usage qui sera fait des résultats, permet aux commanditaires d'ajuster ces objectifs en cours de processus, en fonction des résultats les plus utiles à leur action. De plus, les porteurs de projet participatif, notamment les différents services et les élus, ne partagent pas les mêmes attentes envers la participation des citoyens, celle-ci pouvant être vécue comme une concurrence en terme de compétence par les services administratifs.

... qui peut être mis en relation avec la rôle de régulateur dévolu à la parole citoyenne

L'appel au profane permet d'introduire **un tiers régulateur figurant la « preuve sociale » dans les relations entre politiques et techniciens**. La parole du profane entre donc dans la stratégie des maîtres d'œuvre pour infléchir les rapports de force entre techniciens et politiques dans le cadre d'une gouvernance plus souvent performative⁵⁰² que participative maintenant ainsi un « effet de vitrine ⁵⁰³ » donnant à voir la fabrication de l'action publique tout en convaincant les citoyens qu'ils ne sont pas assez compétents pour prétendre y prendre part durablement, et contribuant à situer les décideurs politiques et les experts, eux-mêmes derrière la vitrine, dans un ailleurs inaccessible.

⁵⁰² Futrell, R., « la gouvernance performative. Maîtrise des impressions, travail d'équipe et contrôle du conflit dans les débats d'une city commission », *Politix*, 2002, n°57, p 147-165.

⁵⁰³ Roqueplo, P., *Le partage du savoir. Science, culture, vulgarisation*, Paris, Seuil, collection Science ouverte 1974, p 166

Des effets au sein du système politico- administratif peu visibles des citoyens

Néanmoins, la multiplication de dispositifs participatifs, ponctuels ou pérennes a pour effet de **mettre le système politico-administratif sous pression, sous surveillance**, pour reprendre le terme de Pierre Rosanvallon, par la mise en discussion des projets des services et de la vision politique des décideurs. Les décideurs et les services doivent alors ouvrir les coulisses de l'action publique : comment telle décision a-t-elle été prise ? Quel est le coût de tel projet ? Quel en sera l'impact sur la population ? En cela les dispositifs participatifs font entrer l'administration dans une culture d' *accountability* , qui tranche avec l'époque où l'Etat et ses administrations pouvaient se prévaloir, sans contradiction, d'incarner l'intérêt général. Cette possibilité d'exercer une vigilance et de réclamer des comptes s'exerce dans toutes les instances participatives descendantes.

La multiplication des dispositifs participatifs a donc un effet de responsabilisation voire de « moralisation » de l'administration, presque indépendamment du traitement effectif et des suites données aux propositions issues des dispositifs participatifs.

Les dispositifs participatifs ont donc des effets sur les rapports de force au sein du système politico-administratif, ce point demeurant assez aveugle aux participants. L'enjeu des démarches participatives n'est pas tant le partage du pouvoir et de la décision que **le partage du savoir et de la capacité à édicter un point de vue considéré comme valable et légitime**, ce qui fait l'objet de tensions entre décideurs politiques et techniciens, dans une structure hiérarchique technocratique .

Une démocratie participative, agent de légitimation de la démocratie représentative ?

Si les dispositifs participatifs peinent à parvenir à discuter du partage du pouvoir avec leurs représentants, donc à interroger la pertinence de la division du travail entre professionnels de la politique et représentés, c'est que la démocratie participative reste étroitement dépendante du système représentatif, pour ce qui y est de l'impulsion de dispositifs participatifs, essentiellement descendants, du cadrage des sujets mis en discussion publique et des types de parole reconnues comme légitimes, de la réception et du traitement

de la parole citoyenne. Cette dépendance effective se double d'une dépendance symbolique forte, envers une délégation politique peu contestée.

Je rejoins donc en grande partie les conclusions d'Héloïse Nez sur le développement de la démocratie participative en France, en comparaison du mouvement participatif brésilien : il se développe en France une « démocratie participative faible » détachée de la prise de décision et encastrée dans une logique de délégation du pouvoir. Loin de transformer en profondeur l'ordre politique, la participation reste d'ordre informatif ou consultatif, et tend à renforcer certains traits du système politique français, en consacrant le rôle des élus qui restent au centre de la décision.⁵⁰⁴

Pour autant, conclure à une démocratie participative faible, sans autonomie, ni effets, serait négliger certains éléments qui s'y réalisent et qui représentent de vraies potentialités pour refonder la citoyenneté active et repenser l'action publique. C'est ce à quoi ce dernier chapitre tente de remédier.

⁵⁰⁴ Nez, H., 2006, « La démocratie participative locale : un questionnement de sa dimension inclusive à partir des expériences de Bobigny (France) et de Barreiro (Belo Horizonte, Brésil), mémoire de master, Institut d'études politiques, Paris, p 27

CHAPITRE 7 : DES EFFETS REELS AUX POTENTIELS INEXPLOITES : CHANGER LA POLITIQUE, CHANGER LE POLITIQUE OU CHANGER LE CITOYEN ?

« La dernière révolution politique, la révolution contre la cléricature politique, et contre l'usurpation qui est inscrite à l'état potentiel dans la délégation, reste toujours à faire. »
P. Bourdieu, 1987, *Choses Dites*, p 202.

« La démocratie est nue dans son rapport au pouvoir de la richesse comme au pouvoir de la filiation. Elle n'est fondée dans aucune nature des choses et garantie par aucune forme institutionnelle. Elle n'est portée par aucune nécessité historique et n'en porte aucune. La chose a de quoi susciter de la peur, donc de la haine, chez ceux qui sont habitués à exercer le magistère de la pensée. Mais chez ceux qui savent partager avec n'importe qui le pouvoir égal de l'intelligence, elle peut susciter à l'inverse du courage, et donc de la joie.⁵⁰⁵ »

Le chapitre 6 peut nous inciter à regarder d'un œil bien critique les démarches participatives : initiées et contrôlées par les décideurs politiques, trop souvent perçues comme concurrentielles par le système politico-administratif, ou simplement inutilisables par celui-ci faute d'entrer dans les cases de la logique bureaucratique.

L'objectif gestionnaire préside à la mise en œuvre de nombreux dispositifs participatifs, dans un contexte de pénurie financière⁵⁰⁶ ou d'impasse de l'action publique⁵⁰⁷. Pourtant, les processus de participation sont mis en avant, dans les phases de communication

⁵⁰⁵ Rancière, J., 2005, *op.cit.*, p 106.

⁵⁰⁶ Carsten Herzberg, dans ses études sur « les bürgerskommune » allemandes analyse ainsi la montée des dispositifs citoyens de participation voire de co-réalisation en lien avec la crise des finances publiques. Herzberg, C., « A quelles conditions le savoir citoyen peut être exploité ? le cas de la Bürgerkommune », communication lors de la Journée d'études franco-allemande *Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?*, 27 février 2006. Cette explication du recours accru aux habitants pour suppléer à l'action publique en perte de moyens, est aussi attestée dans d'autres recherches sur les Bürgerkommune » (Bogumil, J., Holtkamp, L., « The Citizens' Community under Pressure to Consolidate? An Empirical Study of Explanatory Factors for the Implementation Status of Citizens' Community », *Deutsche Zeitschrift für Kommunalwissenschaften*, 2004, vol.4, 1. http://www.difu.de/index.shtml?publikationen/dfk/de/04_1/). Ce contexte de recul de l'intervention publique et de délégation de la gestion des quartiers pauvres à des associations communautaires en aussi au coeur de l'analyse de la politique d'empowerment lancée par l'administration Clinton (Bacqué, M-H., « Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux ou néolibéralisme ? Empowerment zones aux Etats-Unis et politique de la ville en France » in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y., (dir.), 2005, *op. cit.*, pp 81-99)

⁵⁰⁷ Nous avons évoqué ce point dans le chapitre précédent. Deux analyses lient spécifiquement recours à la concertation et situation d'impasse de l'action publique : Barthe, Y., 2005, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica ; Marris, C., Joly, P-B., « La gouvernance technocratique par consultation ? Interrogation sur la première conférence de citoyens en France », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 38, 4^{ème} trimestre 1999, p. 97-124.

et les restitutions publiques, en ce qu'ils servent un objectif politique de re-légitimation de la démocratie représentative par l'ouverture du cercle de la discussion et la mise en débat des politiques publiques. Les résultats réels des dispositifs de concertation sont plus rarement mis en valeur. **Cela tend à accréditer la thèse de l'inanité selon laquelle la multiplication des instances de participation des citoyens contribue à donner l'apparence d'une démocratisation des modes de décision, laquelle resterait alors symbolique.**

Nous avons vu dans l'étude de cas sur la conférence de citoyens de l'AET, comme dans les *verbatim* des acteurs interrogés dans le cadre de l'étude réalisée pour la Région Ile-de-France, que **les avis collectifs produits dans les dispositifs participatifs contiennent des éléments de nature à conforter ou à modifier le contenu de l'action publique.** Nicolas Louvet s'est attaché à le démontrer dans son travail de thèse sur les concertations autour de Plans de Déplacement Urbains⁵⁰⁸ : la concertation avec la population est productive, elle permet des émergences et pondérations des thématiques mises en discussion par les techniciens et les élus. Cette production substantielle de la concertation peine à être reconnue comme telle, à la fois en terme de traçabilité de la parole du public et en terme de prise en compte institutionnelle. **La traduction de la parole du public et sa pénétration dans le processus même d'élaboration effective de l'action publique s'avèrent aléatoires et difficiles.**

L'objectif de ce chapitre est justement de s'intéresser, au-delà des facteurs d'inertie et de blocages de la parole du public dans les rouages du système politico-administratif, aux **potentiels –aujourd'hui inégalement exploités – intrinsèques aux dispositifs participatifs et délibératifs pour changer l'action publique, à la fois en terme de contenu et en terme de mode d'élaboration.**

Dans un premier temps, nous nous pencherons sur **la question théorique de l'apport de la participation aux politiques publiques** : l'ouverture du cercle de la discussion des affaires publiques change-t-elle la politique (son contenu) et le politique (le mode de faire- des décideurs politiques) ? Les politiques publiques dans lesquelles la parole est donnée aux citoyens –destinataires sont-elles « meilleures » ou plus efficaces, avec toutes les ambiguïtés en germe dans ces termes normatifs ?

Puis dans un second temps, nous nous intéresserons à l'autre face de la question : **et si les dispositifs participatifs ne changeaient pas tant la politique que les citoyens ?** Sont-ils un

⁵⁰⁸ Louvet, N., 2005, "Les conditions d'une concertation productive dans l'action publique locale: le cas des plans de déplacements urbains", thèse de doctorat ENPC, 384 pages.

levier pour refonder l'activité politique des citoyens, dans deux directions distinctes et opposées, une citoyenneté plus active et la fabrique d'un citoyen « modèle », policé, et docile ? Cette seconde partie se clôturera par l'exploration d'une problématique qui traverse l'ensemble du chapitre : la multiplication de dispositifs participatifs de mise en discussion des choix publics, avec ses mécanismes de formation du citoyen, de modération des conflits et controverses, de recherche de solutions partagées, aboutit-elle à une dépolitisation des débats ou porte-t-elle au contraire en germe les conditions d'une politisation nouvelle de nature à inciter les individus à s'engager dans la sphère publique ?

I. Revoir les modes de faire de l'action publique

1. Confusions médiatiques actuelles autour de la démocratie participative

A l'heure des élections présidentielles de 2007, alors que se multiplient les débats télévisuels mettant les candidats face à des panels d'électeurs, et que résonnent encore les déclarations polémiques de Ségolène Royal sur la nécessité de mettre en œuvre des « jurys populaires » dans toutes les collectivités locales, le spectre du populisme et de l'ignorance du peuple est agité, par de nombreux commentateurs, de droite comme de gauche.

Cette agitation médiatique alimente des confusions dommageables à une réflexion argumentée et empirique sur ce que peut apporter une participation des citoyens aux modes de faire et au contenu de l'action publique.

Les shows participatifs, antithèse de la démocratie participative et délibérative

Je prends ici l'exemple d'un dispositif de participation des citoyens à la discussion publique qui représente à mes yeux l'antithèse de la démocratie participative et délibérative : les émissions politiques réunissant un candidat à l'élection présidentielle et un panel de citoyens.

Ces dispositifs télévisuels de panels ne permettent que l'agrégation de questionnements individuels, dans un dispositif scénique⁵⁰⁹ qui oppose très nettement la masse, le peuple (une centaine d'individus assis) à un candidat, debout, seul, sur la scène, prêt à affronter les questions. **Il n'est ici question ni de composition d'un avis collectif, ni de dialogue réel, au sens coopératif et constructif, avec le candidat, qui demeure une espèce à part. La délégation politique en sort renforcée.** D'autant plus renforcée, que certains journalistes commentent « l'inintérêt » des questions posées, et leur caractère inoffensif car insuffisamment informé pour mettre en danger le candidat présent.

⁵⁰⁹ J'évoque ici la scénographie de « j'ai une question à vous poser », émission politique sur TF1

Un journaliste du Monde⁵¹⁰ s'inquiète de cette promotion des « citoyens sans grade et d'électeurs lambda » au rang de journalistes. Tout en leur reconnaissant une capacité à apporter « une simplicité, une réalité, une rugosité parfois ou une émotion qui revivifient le débat », il s'inquiète de voir réduire le débat à « un émiettement individualiste des problèmes posés, au détriment de toute visée ou projet collectif. » Notons qu'en cela, il laisse voir son souci d'une délégitimation potentielle des journalistes politiques jusque là « vedettes incontournables du débat public ». Il voit donc dans l'émergence de ces « citoyens journalistes » une concurrence dans le débat politique jusque là intermédié par les journalistes politiques possédant une expertise propre. Il plaide d'ailleurs pour une complémentarité entre expertise journaliste et expérience citoyenne. Rendons-lui raison sur ses motifs d'inquiétude : si les citoyens font assaut de questions catégorielles, individualistes, permettant aux candidats, comme l'écrit encore le journaliste, « d'éviter les questionnements précis, les confrontations, les rappels aux faits ou les remises en perspective que les journalistes peuvent et doivent exercer », ce n'est en rien parce que les citoyens sont par nature des individus empêtrés dans leurs appartenances et intérêts, incapables de penser le bien commun, mais simplement parce que le dispositif les cantonne dans ce rôle.

Quelques enseignements tirés de la polémique sur les jurys citoyens

Portons à présent notre regard sur les jurys citoyens évoqués par Ségolène Royal en octobre lors d'un débat l'opposant aux deux autres prétendants à l'investiture socialiste, et repris en ces termes dans la proposition 73 de son programme : « introduire la démocratie participative dans toutes les collectivités publiques (jurys citoyens, budgets participatifs, etc.) ». Sa première annonce a suscité une forte polémique. **Le terme jury renvoie à la notion de jugement (comme dans jury d'assises) et a provoqué des commentaires épidermiques**⁵¹¹. Ces réactions montrent la méconnaissance de cette méthode de participation des citoyens aux choix locaux fort répandus en Allemagne et en Espagne⁵¹², fonctionnant sur des principes méthodologiques proches des conférences de citoyens, de même que de nombreuses expérimentations locales qualifiées d'« ateliers citoyens ». La majorité des critiques s'est

⁵¹⁰ Les citations entre guillemets de ce développement sont issues de l'article « Citoyens journalistes », Le Monde, édition du 18 février 2007.

⁵¹¹ Par exemple Max Gallo, dans le Figaro du 23 octobre 2006 évoquant la révolution culturelle de Mao et craignant la mise en place de « tribunaux populaires », les attaques pour « populisme » (Laurent Fabius, 26 octobre 2006, Aujourd'hui en France), « démagogie » (Renaud Dutreil, 30 octobre 2006, La Croix).

⁵¹² Voir à ce sujet les articles de Rocke, A., Sintomer, Y., 2005, *op.cit.*, et Blanco i Fillola, 2005, *op.cit.*

concentrée sur le risque que constitueraient de tels jurys citoyens pour la démocratie représentative, qui est le socle du régime politique français. Le suffrage universel reste pour ces commentateurs le principe démocratique indépassable, la participation à la vie démocratique par excellence des citoyens. Le développement de pratiques permettant une activité démocratique continue, et renvoyant à l'équilibre démocratique fondamental entre le principe électoral-représentatif et l'exercice d'une vigilance des représentés sur l'action des représentants⁵¹³ est dès lors vu comme une menace.

« Les jurys populaires sur les élus confinent à la stupidité. Il est dangereux de court-circuiter les élus. On a déjà assez de mal à faire valoir les élections, les comptes-rendus de mandat et autres dispositifs. Rajouter une autre surveillance diminuera la mobilisation des électeurs. C'est faire peser des pulsions instantanées via la démocratie directe, alors que la démocratie représentative sert à amortir les chocs. »⁵¹⁴

Ségolène Royal n'a pas précisé les modalités de fonctionnement de ces jurys citoyens, laissant libre cours à tous les fantasmes sur la tyrannie des foules, sur l'ignorance du peuple, sur la mise en péril des représentants du peuple sommés de se justifier en permanence et perdant dès lors leurs prérogatives à incarner l'intérêt général et à arbitrer en conséquence.

Pourtant, la démocratie, tiraillée entre un idéal et son incarnation dans des pratiques politiques, doit par définition « continuer à exiger le renouvellement et l'approfondissement des pratiques qui résistent mal à la fâcheuse tentation de l'auto-congratulation alors qu'elles demeurent indécises et timorées, fragiles et potentielles⁵¹⁵ ».

En cela, la démocratie participative, appelée de ses vœux par Ségolène Royal, et déjà référence obligée autant qu'insaisissable pour de nombreux élus et techniciens, **constitue sainement un approfondissement des pratiques politiques démocratiques**, en marge de la procédure centrale dans nos démocraties qu'est le vote qui risque s'il occupe seul l'espace symbolique de la démocratie de devenir l'équivalent de la Sainte Ampoule⁵¹⁶.

Se posent alors la question des procédures qui peuvent permettre au plus grand nombre de participer à la discussion des affaires publiques, voire à la prise de décision. Un des seuls chercheurs à s'être prononcé favorablement sur la proposition de Madame Royal sur les jurys populaires, évoque en filigrane cette question :

⁵¹³ Je fais ici référence à la thèse de la contre-démocratie comme pendant de la démocratie électoral-représentative développée par Pierre Rosanvallon (2006, op.cit.)

⁵¹⁴ Michel Rocard, Libération, 7 novembre 2006

⁵¹⁵ Baguernard, J., 1999, op.cit, p 9

⁵¹⁶ « La Sainte Ampoule mérovingienne qui se prévalait de la volonté divine était moins trompeuse que l'urne populaire », citation de Pierre Joseph Prudhon in Arvon, H., 1979, *L'anarchisme au vingtième siècle*, Paris, Presses Universitaires de France, p 34

« Parler de démocratie participative, des jurys de citoyens, avec qui on prend le temps et à qui on donne les moyens d'avoir un regard éclairé, c'est au contraire lutter contre le populisme ⁵¹⁷ ».

Le temps, le partage d'information, la mise en œuvre d'un dialogue sont autant de propriétés internes d'un dispositif, de modalités d'une procédure participative, qui sont de nature à permettre à des citoyens réunis dans un laboratoire démocratique de produire un avis collectif, et de vivre une expérience commune, de nature à questionner les modes de faire et le contenu des politiques publiques.

Nous allons à présent réfléchir aux conditions rendant possibles « une plus value-démocratique » par la rencontre d'individus, et à leurs effets potentiels pour l'action publique, en mobilisant des éclairages théoriques et des exemples empiriques.

Ce développement se fera autour de deux pôles d'approches, qui constituent un *continuum* et dont nous exposerons à chaque fois la portée et la critique interne. Dans un premier temps, nous verrons comment les dispositifs participatifs ⁵¹⁸ sont *a minima* des lieux où l'acceptabilité sociale des choix publics est discutée et où se construit de l'intérêt collectif, bien loin de la vision d'un individu égoïste.

Puis nous verrons que ces dispositifs sont des lieux de mises à l'épreuve des préférences individuelles et collectives, voire de transformation de celles-ci, avec un fort potentiel pour l'évolution des référentiels des politiques publiques et un risque de dérive vers de la manipulation.

2. De la mesure de l'acceptabilité sociale à la construction de l'intérêt collectif

Mener une enquête collective, à quelles conditions ?

En élargissant le cercle de la discussion des affaires publiques à ceux-là mêmes qui étaient jusque-là considérés comme profanes, les **dispositifs participatifs ouvrent un espace d'évaluation et de critique de l'action publique**. Les choix publics, présents, passés et à venir sont mis sur le gril : leur pertinence, leurs modalités, leur capacité à traduire et à servir l'intérêt général sont soumis à une enquête collective. Encore faut-il qu'une procédure rende possible cette enquête collective, qui ne va pas de soi dans nos sociétés contemporaines. La

⁵¹⁷ Sintomer Yves, Libération, 25 octobre 2006

⁵¹⁸ J'utilise ici le terme de dispositifs participatifs dans un sens fort, avec une dimension délibérative marquée : ce sont les procédures qui offrent aux citoyens qui s'y engagent du temps, des ressources informatives, des possibilités de dialoguer avec des élus et des techniciens dans une configuration la moins asymétrique possible.

division du travail renvoie en effet cette charge du côté des entrepreneurs de cause constitués en corps collectif (associations, syndicats), du côté de l'expertise publique et des décideurs politiques (les commissions parlementaires). De surcroît, la force des représentations collectives tend à dénier aux individus non organisés une légitimité à mener une exploration collective au nom du bien commun, en les repliant sur leur sphère privée, présentée comme plus propice à l'épanouissement individuel⁵¹⁹. Sans verser dans une vision élitiste et capacitaire du citoyen où le peuple serait ignorant, simple, grossier et faible, pour paraphraser les termes de Jonathan Swift, la participation aux affaires publiques recèle un cens caché qui dissuade de nombreux individus à prendre part activement à l'exercice d'une citoyenneté politique continue. Partant du point de vue de Jacques Baguenard selon lequel, « entre la vision dogmatique d'un corps politique composé de citoyens informés, sages et compétents, et la réalité sociale faite d'à peu près, de préjugés et de comportements intéressés, le fossé demeure immensément profond et sans doute irréductible⁵²⁰ », nous voudrions montrer que c'est justement dans cet interstice qu'interviennent les dispositifs participatifs permettant de donner forme à une opinion publique informée, réduite en microcosme, loin d'une démocratie d'opinion caractérisée par son spontanéisme.

A quelles conditions les dispositifs participatifs permettent-ils la construction de questionnements collectifs, eux-mêmes le fruit de délibérations et d'arbitrages sur les enjeux publics ? Pour répondre à cette interrogation sur les modalités permettant de passer de l'agrégation d'individualités à la composition d'un collectif en capacité de renouveler le regard sur la politique et l'action publique, nous allons convoquer différents apports théoriques afin de les mettre en regard des cas empiriques étudiés. Si les forums hybrides constituent pour Michel Callon, Pierre Lascoumes et Yannick Barthe « de puissants dispositifs d'exploration et d'apprentissage des mondes possibles⁵²¹ », ils nécessitent une mise en œuvre procédurale où les sciences sociales et politiques jouent un rôle déterminant ; en effet, les dispositifs participatifs visant à la délibération sont fréquemment le fruit de l'imagination, et de l'accompagnement des universitaires et de centres de recherche⁵²². Les dispositifs participatifs qui nous semblent de nature à produire des effets substantiels pour revoir l'action publique et politique sont ceux qui s'approchent de la définition des « **forums hybrides** » : **il s'agit d'espaces semi-publics recréant artificiellement une agora et**

⁵¹⁹ Hirschman, A., 1983, *op.cit*

⁵²⁰ Baguenard, J., 1999, *op.cit*, p 59

⁵²¹ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *op.cit*.

⁵²² Voir le rôle du Danish Board of Technology dans la conception de la méthodologie de la conférence de consensus (chapitre 1)

permettant la mise en présence de différents acteurs dont les réflexions et savoirs, par l'exploration collective d'une question, peuvent s'hybrider. C'est l'exploration collective qui est à la base de la composition d'un collectif, rejoignant en cela la notion d'expérimentation qui garantissait le caractère vivant d'une démocratie selon John Dewey.⁵²³.

Les forums hybrides constituent donc un espace dialogique : une question est posée à des citoyens, qui se l'approprient, l'interrogent, la reformulent. A la lumière de nos terrains, il apparaît que **la capacité reconnue aux citoyens de mettre à l'épreuve la question même qui leur est posée est primordiale** pour entrer dans « l'exploration des mondes possibles » que les auteurs d' *Agir dans un monde incertain* appellent de leur souhait.

L'évaluation de la plasticité du cadre fixé au groupe est constitutive à la fois de l'ébauche d'une réflexion commune et d'une composition d'un collectif capable d'exposer une vision commune. Nous avons analysé ce point dans le cas de la conférence de citoyens de l'AET, en montrant comment la reformulation de la question posée par l'AET par le groupe est un moment crucial, support de la formation du collectif, puisque les participants s'interrogent sur ce qui est attendu d'eux (un point de vue ? des solutions ? des idées tirées de leur vécu ou plus généralisables ?), sur ce sur quoi ils sont légitimes (parler en leur nom propre ? se considérer comme détenteurs d'un mandat à durée limitée confiée par les élus pour justement incarner des citoyens miroir de la société ?), et les limites de ce qu'ils acceptent d'investiguer (inciter à diversifier les modes de déplacements, oui, abandonner la voiture, sûrement pas).

Ce même mouvement initial est repérable dans toutes les démarches type conférences de citoyens accompagnées par Missions Publiques. Le groupe commence par se demander qui il est, ce qui est attendu de lui, et quelle est sa légitimité propre, notamment au regard des représentants de la double délégation, les experts et les élus. C'est là justement un point crucial puisque justement, **le forum hybride ne peut fonctionner que si la remise en cause des deux grands partages qui caractérisent nos sociétés occidentales** (entre spécialistes et profanes et entre citoyens ordinaires et représentants institutionnels) **a lieu**, même implicitement, « cette double transgression est le prix à payer pour entrer dans ce mode

⁵²³ « la formation des Etats doit être un processus expérimental (...) Ce n'est pas l'affaire de la philosophie et de la science politique de déterminer ce que l'Etat en général pourrait être ou devrait être. Ce qu'elles peuvent faire est d'aider à la création de méthodes telles que l'expérimentation puisse se poursuivre de manière moins aveugle, moins à la merci des accidents, de manière plus intelligente, de sorte que les hommes puissent apprendre de leurs erreurs et tirer profit de leurs succès. » Dewey, J., *Le public et ses problèmes*, Pau, Farrago-Léo Scherrer, 2003 [1927], p 75

d'élucidation⁵²⁴ ». Ce travail de mise à jour de la spécificité du positionnement du groupe se fait donc en démarcation des décideurs et des spécialistes, il peut aussi se faire en regard des militants engagés dans une cause. La rencontre des participants des Ateliers du Déplacement avec des représentants associatifs actifs sur la question des transports en est une bonne illustration.

**En quoi le collectif d'une conférence de citoyens se distingue
des engagements associatifs militants**

Dans les Ateliers du Déplacement, les vingt habitants de l'agglomération ont rapidement compris l'originalité qu'ils pouvaient apporter à la réflexion sur les modes de déplacement dans l'agglomération : leur expertise d'usage⁵²⁵ leur conférait une légitimité à évaluer les politiques de déplacements menées depuis vingt ans à partir de leur vécu quotidien de la mobilité.

Mais dans un contexte local où cette action publique est sujette à controverse et suscite des prises de position des associations locales spécialisées, que pouvaient-ils apporter de plus, eux qui n'avaient pas de compétence militante sur ce sujet ? Lors de la deuxième session, lorsque le groupe a rencontré deux représentants associatifs aux opinions contraires, leur légitimité spécifique, leur complémentarité leur sont apparues plus clairement, de cette confrontation inhabituelle avec des « experts » associatifs. Le groupe ne s'est reconnu dans aucun des discours en présence, ni celui porté par l'intervenant pro-voiture insistant sur la liberté de se déplacer comme on le souhaite, y compris en voiture, symbole d'autonomie, ni celui porté par l'intervenant d'une association environnementale favorable au bannissement total de l'automobile en centre-ville. Dans l'évaluation collective des deux interventions par le groupe, elles sont qualifiées d'« extrémistes », de « radicales », d'« utopiques ». Le groupe après un débat houleux autour de l'intérêt des deux interventions aboutit à la conclusion suivante :

« Les deux interventions sont très différentes : la première coercitive, la seconde libérale. Pour autant, leurs interventions sont très radicales. La vérité est intermédiaire. »⁵²⁶

Les participants se considèrent donc légitimes pour explorer une voie intermédiaire, davantage basée sur la pratique et une réflexion sur les modes de vie souhaitables que sur des prises de position fermes et agonistiques. C'est bien le dialogue avec des acteurs différents qui permet, par « l'exploration de l'identité des acteurs, des problèmes, des options possibles, (...), par l'apprentissage par échanges croisés, l'apparition d'identités évolutives et l'émergence d'un monde commun ouvert à de nouvelles explorations et apprentissage⁵²⁷ ».

⁵²⁴ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *op.cit.*

⁵²⁵ La légitimité liée à l'expertise d'usage renvoie à des conceptions bien plus anciennes que la récente rhétorique de la démocratie participative : « le meilleur juge d'une maison ne sera donc pas celui qui l'a construite mais celui qui l'habite » (Aristote, Politique, III, 11, 1282a14 sq)

⁵²⁶ Cette citation et les précédentes sont tirées du compte rendu de la session 2 des Ateliers du Déplacement, 10 et 11 septembre 2004.

⁵²⁷ Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., Y, 2001, *op.cit.*, p 50 et suivante.

Partir des identités singulières pour approcher l'intérêt collectif

Cette exploration du monde commun est concomitante de l'exploration des identités singulières et multiples des participants, elle s'en nourrit, et cette prise en compte des individualités permet aussi de questionner les prénotions ordinaires. Cette prise en compte des identités singulière dans la délibération s'éloigne de conceptions procédurales qui cherchent des modalités d'accord sur des principes de justice sociale à partir de la dissimulation des positions des acteurs à leurs propres yeux, comme John Rawls par le recours à la fiction du voile d'ignorance⁵²⁸.

L'accord entre les individus sur les conditions de coopération, recherché par Rawls, nous semble pouvoir être approché justement en permettant à chacun de partir de son expérience singulière et de la mettre en regard des perceptions et pratiques d'autrui, pour définir ensemble des principes du Juste, ou de manière plus modeste, de l'intérêt collectif, et les modalités pour s'en approcher, en articulant des principes de liberté (choix) et d'égalité ou de solidarité (entraînant parfois des contraintes).

Quand la « racaille » se plaint de l'insécurité

Témoigner pour contrer les stéréotypes

Lors d'une concertation d'usagers sur la rénovation urbaine d'un site parisien combinant équipements commerciaux, publics et culturels, la question de l'insécurité réelle ou fantasmée du lieu a permis de renverser les stéréotypes de l'insécurité. Alors que les riverains minimisaient l'insécurité du lieu, et que les usagers l'évoquaient davantage comme un sentiment lié à la morphologie des lieux (faible éclairage, recoins), deux des vingt quatre participants ont remis sur agenda cette question, en se présentant à la fois comme représentants du stéréotype de la « racaille⁵²⁹ » qui squatte les lieux, notamment le jardin public. Ils exigeaient des moyens de télésurveillance supplémentaire, en réponse aux agressions dont ils ont été victimes et témoins. Si cette modalité ne sera pas retenue par le groupe, celui-ci interpelle néanmoins les autorités publiques à ne pas nier l'insécurité des lieux et propose des formes d'animation continue du site

L'exploration des différentes dimensions d'un enjeu public amène les participants à s'interroger sur l'état du monde souhaitable : en critiquant durement certains choix politiques antérieurs (par exemple, dans la déclaration finale de la conférence de citoyens de l'AET, les citoyens dénoncent la politique de la ville pour la voiture accompagnée par les déclarations de Georges Pompidou), en s'exprimant sur les leviers d'action qui leur sont

⁵²⁸ Rawls, J., 1999 (1971), *A theory of Justice*, London, Belknap press. Pour une analyse synthétique de la pensée de Rawls : Vargas, Y., 2000, *De la puissance du peuple. Tome 1 : la démocratie de Platon à Rawls*, Paris, Le temps des cerises, Matières à pensée, p 276 et suivantes.

⁵²⁹ Ces deux participants sont jeunes (24 et 26 ans), d'origine africaine et habitent en banlieue parisienne. L'un est plombier en intérim et l'autre téléconseiller. Ils fréquentent le site comme lieu de sociabilités avec d'autres jeunes de banlieue. Ce sont eux-mêmes qui se définissent comme des racailles dans le regard des autres.

proposés (ainsi dans les deux conférences de citoyens animées sur la question de la mobilité durable les mesures coercitives type « péage urbain » ou « taxation financière supplémentaire » ont été rejetées, alors que les incitations positives ont été plébiscitées) ce qui permet de mesurer l'acceptabilité sociale d'actions publiques possibles, en déterminant des finalités de la société rendant nécessaire leur coopération, ainsi que celle des autres acteurs (politiques, économiques, sociaux, etc.), et rendant acceptable une restriction volontaire de sa liberté de choix.

Dans les démarches accompagnées par Missions Publiques autour de la mobilité et de l'aménagement, c'est **le développement durable qui jouait ce rôle de levier de mobilisation pour une société soutenable** dans un contexte de société du risque⁵³⁰, où les participants se sont retrouvés autour d'un principe de responsabilité⁵³¹, les amenant à revoir leurs modes de vie individuels.

Les forums hybrides sont donc des laboratoires de reconfiguration de l'action publique, où ce qui se joue à partir de l'hybridation des expériences, des questionnements et des savoirs des différents acteurs en co-présence, c'est justement la création d'un sens collectif. Ce qui s'y repense, au sein du collectif, c'est le sens du vivre ensemble, pourtant à partir d'une question posée qui peut paraître technique et partielle, « en respectant et recréant les conditions réelles, concrètes, d'expérience de la proximité, d'empathie et de communalité⁵³²».

Créer de l'intérêt à partir de dissensus constructif

Quand agents de la RATP, voyageurs et squatteurs
discutent ensemble de l'ambiance de leurs gares

« Ce qui ressort de la rencontre, crainte autant que souhaitée, avec ceux qui avaient été désignés comme responsables de l'ambiance « insécure » est la création d'une communauté d'intérêt – un *nous* - éphémère.

Tous les participants ont eu accès à une tribune ouverte, dont les seules règles étaient l'écoute inconditionnelle et le respect de toutes les opinions. Cette possibilité d'expression sans jugement était

⁵³⁰ Ce qui se joue dans les forums hybrides, qui peuvent être considérés comme des espaces subpolitiques au sens d'Ulrich Beck, renvoie bien à cette définition de la modernisation réflexive, où dans un contexte où de nouvelles menaces sont créées par la technique et de l'industrie, la société est confrontée à elle-même et à la nécessité de se repenser elle-même (Beck, U., 2001, op.cit)

⁵³¹ D'ailleurs, les déclarations citoyennes des trois démarches citées, qui adoptent une convention autour du développement durable, ne rechignent pas à user d'une « heuristique de la peur » (Jonas, H., 1998, *Le principe responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Flammarion, Champs).

⁵³² Helly, D., « une injonction : appartenir, participer. Le retour de la cohésion sociale et du bon citoyen », Lien social et politique, RIAC, 41, Printemps 1999, p 42

inédite pour les « jeunes » invités. Partant, ce qui aurait pu tourner à la confrontation a produit du *dissensus constructif*.

Car les participants, après avoir fait état de leurs grilles de lecture du monde parfois antagonistes, se sont accordés sur un objectif minimum commun où chacun était gagnant : la diminution des tensions existant dans les gares entre les différentes catégories de population traversant cet espace public.⁵³³»

Pour synthétiser l'apport potentiel des forums hybrides étudiés à une rénovation de l'action publique, nous allons mettre en regard dans le tableau suivant des propriétés des forum hybrides telles qu'elles sont décrites théoriquement⁵³⁴ avec des effets constatés dans les démarches accompagnées ou observées dans le cadre de cette recherche.

<i>Propriétés théoriques des forums hybrides autour d'une controverse</i>	<i>Propriétés pratiques des dispositifs participatifs analysés, comme potentiels pour revoir l'action publique en question</i>
Réaliser un véritable inventaire de la situation qui vise moins à établir la vérité des faits qu'à la rendre intelligible	Sans aller jusqu'à pouvoir prétendre à un inventaire complet, les conférences de citoyens et Ateliers citoyens accompagnés concourent tous à la vulgarisation pratique d'une problématique (la mobilité durable, l'aménagement d'un territoire...) et cherchent à permettre aux participants, par les différentes dimensions abordées par les intervenants (approche académique spécialisée, points de vue militants, outils de politiques publiques, visions politiques), d'établir des chaînes causales entre choix individuel et impacts collectifs.
Inventorier les différentes dimensions de l'enjeu lié à un projet	Les enjeux liés à une problématique qui retiennent le plus l'attention des participants diffèrent de ceux jugés prioritaires par les techniciens et les décideurs politiques. Par exemple, dans le cas de l'Atelier citoyen autour de l'aménagement d'un territoire, les participants ont ajouté un levier « éducation », aux problématiques connexes déjà identifiées par les techniciens (logement, environnement, transport, économie). Dans la concertation des usagers autour d'un projet de rénovation d'un site parisien, les usagers n'ont pas repris la question des équipements culturels à ajouter qui leur été posée, estimant qu'il convenait d'abord de mieux utiliser et faire connaître les équipements existants, peu repérés par les usagers motivés par l'aspect « shopping » du site.
Enrichir le sens d'une situation	Le choix des participants des dispositifs participatifs de mettre l'évolution des choix publics et des comportements individuels en regard d'une exigence de développement durable peut apparaître comme un renforcement du sens à donner au projet politique

⁵³³ Ferrando Y Puig, J., « les Ateliers d' Initiatives du RER A : à la recherche de microsociabilités locales » in Heurgon, E., Landrieu, J., (coord.), 2003, *Des "nous" et des "je" qui inventent la cité, actes du colloque de Cerisy*, Paris, L'Aube, Prospective du Présent, p 238.

⁵³⁴ Les auteurs les identifient pour une situation de controverse, je me permets d'étendre leur analyse à des dispositifs participatifs qui se situent hors d'une controverse forte, mais qui, par la diversité des participants et des intervenants permettent d'explorer des dimensions contrastées d'un problème public (Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *op.cit*, p 50 et suivantes).

	collectif, mobilisant aussi les individus.
Explorer les options envisageables en allant au delà de la liste faite par les acteurs officiels (revenir sur des pistes écartées)	Ce point est plus problématique dans les cas étudiés, car l'exploration des options envisageables est limitée par le temps, par le contenu de la formation et par la compétence qui est finalement reconnue au groupe.
Identifier des contraintes non prises en compte par les projets technologiques	Cet aspect est d'autant plus central dans les forums hybrides étudiés, que l'expérience des citoyens, voire l'expérimentation pratique, est sujette à discussion et à apprentissages collectifs. La déclaration de la conférence de citoyens de l'AET illustre bien cette exploration des contraintes puisque les participants y évoquent leur marge de changement de pratiques, en fonction de leur contexte familial, professionnel et social. Le corollaire est qu'ils détaillent aussi les leviers pratiques de modification de comportement.

Les forums hybride, une expérience de démocratie instituante

Une étude sociologique pourrait aboutir à rendre intelligible un problème public, à en explorer les différentes dimensions, en y conférant un supplément de sens, à rouvrir des possibles jusque là négligés et à repérer finement les contraintes et marges d'action des acteurs. Une bonne étude serait plus complète que le support final – la déclaration des citoyens- du forum hybride, plus objective et plus érudite. **La force des forums hybrides est justement que le résultat n'est pas une analyse surplombante mais une rationalité pratique construite collectivement, itérative entre sens commun et subjectivités.** Elle ne repose pas sur l'analyse d'une personne mais sur la mobilisation temporaire d'un collectif qui s'est construit autour de l'exploration d'une question publique, et s'est accordée sur un avis, relatif, prévisible, et pourtant ayant des prétentions à l'universalité.

L'effet microsocial de construction d'une rationalité pratique⁵³⁵ collective, qui demeure propre aux participants engagés dans le forum hybride, se double d'un potentiel micro-social

⁵³⁵ Jürgen Habermas défend la spécificité d'une rationalité pratique distincte d'une rationalité scientifique, en argumentant que le bon faire ne se résume pas à la bonne théorie ; les normes pour l'action relèvent d'un ordre hétérogène à l'ordre des connaissances scientifiques. Pour cela, il plaide pour une lecture procédurale et non plus substantielle du mythe de la souveraineté populaire afin d'imaginer des procédures de discussion permettant la formation de la volonté générale. « Souvent manquent les institutions qui rendent socialement possible l'atteinte de la formation discursive de la volonté (...), souvent manquent les processus de socialisation dans lesquelles sont acquises les dispositions et les facultés nécessaires à la participation à des argumentations morales » (Habermas, J., 1999 (1991), *De l'éthique de la discussion*, Paris, Flammarion, Champs, p 29). Pour une étude sur la formation de la raison pratique dans les conférences de citoyens, voir Collectif du Moulin,, 2002, *Intégrer les formations ouvertes*, Paris, L'Harmattan, collection Savoir et Formation, 238 p

fort de construction de l'intérêt général ou du moins d'un intérêt collectif, d'un monde commun mêlant principes éthiques et pratiques généralisables et en même temps compatibles avec les identités subjectives.

C'est à mon avis le potentiel fort des dispositifs participatifs étudiés : permettre à des citoyens d'explorer une problématique, de faire évoluer leurs perceptions par une fertilisation croisée avec des expériences différentes et des données objectives et scientifiques, en intégrant les réseaux de contraintes et de marges de choix des acteurs, pour s'accorder sur un monde souhaitable, sur un objectif de société partagé. Pour autant, les moyens préconisés par les participants peuvent sembler faibles, mal adaptés, imprécis ou naïfs (c'est une perception fréquente – et sans doute fondée - des techniciens et des élus, à la lecture des déclarations de citoyens). **Les citoyens ont subordonné la technique à l'éthique. Ils ont établi une opération complexe, qui a impliqué des changements de perception individuelle, de la coopération, de l'investigation.** En effet, comme l'écrit Morel « il est plus facile de produire des solutions que de réfléchir aux objectifs, en d'autres termes, il est plus facile de trouver des solutions techniques dans lesquelles les acteurs se sentent à l'aise, alors que sur le plan cognitif, approfondir un objectif nécessite une vision élargie, le maniement de concepts abstraits et la prise en compte simultanée de plusieurs options.⁵³⁶ »

A ce titre, les forums hybrides observés constituent bien une expérience de démocratie, non pas comme institution instituée mais comme institution instituante. Les participants font alors l'expérience fondamentale et pourtant rare de ce qu'Amartya Sen appelle la « fonction constructive de la démocratie » qui par le débat public « donne aux citoyens une chance d'apprendre les uns des autres et aide la société à donner une forme à ses valeurs et priorités (et à en évaluer la faisabilité sociale aussi)⁵³⁷ ».

Les forums hybrides, un outil pour donner forme à la demande sociale ?

Par l'exercice de cette fonction constructive de la démocratie, les forums hybrides présentent un potentiel pour faire évoluer les référentiels de l'action publique. L'AET avait bien saisi cette force puisque la conférence de citoyens de l'AET a été pour l'équipe permanente un

⁵³⁶ Morel, C., 2005 (2002), *op.cit.*, p 307

⁵³⁷ Sen, A., 2005, *La démocratie des autres. Pourquoi la démocratie n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Payot, Manuels Payot, p 65-66.

moyen de faire avancer auprès des élus membres de l'association le paradigme de mobilité durable, après avoir réalisé que cette notion emportait l'adhésion des participants (donc d'une opinion publique informée), et pouvait être un levier puissant pour inciter à la diversification des modes de déplacement.

Si l'on se place dans une perspective gestionnaire, les forums hybrides comme les conférences citoyennes constituent un moyen pour donner corps à la demande sociale, pour traduire en politiques publiques des valeurs et des demandes sociales hétérogènes.

Jacques Baguenard explique ainsi que les demandes sociales sont souvent concurrentielles et qu'elles sont portées et traduites par les « gate keeper » (partis politiques, syndicats, associations) : « pour que les demandes soient prises en compte, il est impératif qu'elles présentent une compatibilité minimale entre leur nature et celle du système concerné. Cette appréciation est précisément assurée par les « gate keepers » qui ont pour rôle de sélectionner ces demandes en les filtrant après les avoir interprétées et traduites, codées et identifiées. Ce premier tri exprime les valeurs qu'entend faire prévaloir le système politique⁵³⁸ » .

En cas de demandes diffuses, controversées, émergentes, les forums hybrides pourraient assumer ce rôle de « gate keepers », même si cette potentialité n'est pour l'instant pas affichée par les promoteurs de ce type de démarches.

Pour donner à voir les moments d'interaction possibles entre forums hybrides et processus d'élaboration des politiques publiques, nous allons ici reprendre, pour sa vertu heuristique, **l'analyse séquentielle de l'action publique** de Charles Jones qui modélise quatre séquences clés de l'action publique⁵³⁹. Les forums hybrides pourraient jouer un rôle fort dans l'identification d'un problème public (séquence 1) puisque cette phase du travail politique consiste justement à transformer des problèmes privés ou techniques en objet de controverses publiques. Sur ce point, **les forums hybrides peuvent constituer un levier de mise sur agenda**, venant s'ajouter – ou s'intégrer - aux cinq scénarios de mise sur agenda déjà repérés par Charles Jones⁵⁴⁰. En effet, les forums hybrides travaillent sur la mise à jour par des profanes de chaînes causales entre troubles privés et enjeux publics et de manière symétrique

⁵³⁸ Baguenard, J., 1999, *op.cit.*, p 94-95

⁵³⁹ Charles Jones a mis au point une grille destinée à améliorer la compréhension de l'action publique. Il distingue quatre séquences permettant de rendre compte de la conception et de la mise en œuvre d'une action publique. La séquence 1 concerne l'identification publique d'un problème, la séquence 2 détaille la préparation, la conception et la mise en œuvre des décisions, la séquence 3 est relative à l'évaluation des politiques publiques et enfin la séquence 4 tente de cerner les modes de terminaison des politiques publiques. Cette grille a été popularisée en France par Jean Claude Thoenig (Grawitz, M., Leca, J., Thoenig, J- C., 1985, *Traité de sciences politiques : les politiques publiques*, vol.4, Paris, Presses Universitaires de France)

⁵⁴⁰ les cinq scénarios de mise sur agenda identifiés par Jones sont la mobilisation, le modèle de l'offre publique, le modèle de la médiatisation, le modèle de l'anticipation à l'initiative des autorités politiques, et le modèle du corporatisme silencieux.

sur la recherche de solutions pratiques individuelles visant à une évolution de la situation collective. **Les forums hybrides peuvent aussi être un lieu de mise en discussion des politiques publiques en cours, d'évaluation de celles-ci** (séquence 3).

Les forums hybrides, espaces de discussion et d'évolution des référentiels politiques ?

Je propose à présent de considérer le potentiel des forums hybrides dans une perspective cognitive des politiques publiques. Dans une telle perspective, les forums hybrides pourraient influencer sur les référentiels mêmes de l'action publique. La notion de *référentiel*, développée par Bruno Jobert et Pierre Muller, découle d'une certaine conception de l'objectif des politiques publiques : **« l'objet des politiques publiques n'est plus seulement de « résoudre les problèmes », mais de construire des cadres d'interprétation du monde ⁵⁴¹ »**. Cette perspective nous semble intéressante en ce qu'elle conduit à renouveler la difficile question du rapport entre les acteurs et les structures de sens, dès lors qu'elle s'écarte fortement de conceptions antérieures de l'action publique qui survalorisait la domination totale de l'Etat dans les décisions publiques ou la rationalité des décideurs et de leurs administrations ». Ici, les matrices cognitives sont bien produites par l'interaction entre les acteurs, même si selon Pierre Muller, elles « tendent à s'autonomiser par rapport à leur processus de construction et à s'imposer aux acteurs comme modèles dominants d'interprétation du monde. ⁵⁴² » **Les politiques publiques deviennent alors le fruit d'une construction collective entre acteurs différents, eux-mêmes réunis au sein de forums ⁵⁴³** réunissant différents acteurs, selon des règles et des temporalités distinctes. Les dispositifs participatifs analysés peuvent donc être considérés comme constituant un des forums où se réfléchit la question de l'intégration de la notion de développement durable au cœur des politiques publiques (référentiel sectoriel), le développement durable pouvant être considéré comme un cadre d'interprétation du monde. Nous aimerions nuancer cette analyse cognitive : tous les forums ne disposent pas du même pouvoir d'influence, et les dispositifs participatifs n'étant pas autonomes mais impulsés par les pouvoirs publics, demeurent tributaires d'un

⁵⁴¹ Muller, P., « L'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue Française de Science Politique*, année 2000, vol.50, n° 2, p 189

⁵⁴² Muller, P., 2000, *op.cit.*, p 194.

⁵⁴³ Voir à ce propos l'analyse des différents forums qui ont concouru à l'émergence du « référentiel du marché », dans le tournant néolibéral des années 1980, Jobert, B., « Introduction : le retour du politique », in Jobert, B. (dir), 1994, *Le tournant néolibéral en France*, Paris, L'Harmattan, p 14

travail de médiation pour rendre audibles leur production. Dans un contexte de fortes hétérogénéités des modalités concrètes de contribution à l'évolution d'un référentiel de politiques publiques, c'est plus qu'une traduction qui est nécessaire – et qui survient de manière aléatoire. Il nous semble que le concept de « **transcodage** ⁵⁴⁴ » développé par Pierre Lascoumes peut être ici mobilisé pour évoquer la condition nécessaire à une portée effective des forums hybrides sur le référentiel d'action publique. Par transcodage, Pierre Lascoumes entend « l'ensemble de ces activités de regroupement, de transfert d'informations dans un code différent : transcoder, c'est d'une part agréger des informations et des pratiques éparses, c'est aussi les construire et les présenter comme une totalité, c'est enfin les transférer dans d'autres registres relevant de logiques différentes afin d'en assurer la diffusion à l'intérieur d'un champ social et à l'extérieur de celui-ci. ⁵⁴⁵ ». Pour résumer, il nous semble que **les forums hybrides constituent bien potentiellement des forums d'évolution des référentiels de l'action publique**, en ce que ces procédures offrent de ressources intellectuelles et éthiques aux participants pour leur permettre de participer à la réflexion sur la définition des orientations collectives de la société. **Cependant, leur absence d'autonomie et de ressources propres** (notamment en terme de mobilisation) pour faire avancer le résultat de l'exploration collective, **les rend tributaires d'un relais par un opérateur de transcodage institutionnel, doté de ressources supérieures**. L'analyse cognitive ne doit pas laisser de côté la réflexion sur l'asymétrie des différents acteurs en lisse pour l'élaboration des cadres d'interprétation du monde. Chloé Anne Vlassopoulou a bien analysé comment la question publique de la pollution atmosphérique comme liée à la pollution automobile a longtemps fait l'objet d'un déni d'agenda, du fait d'un rapport de force longtemps favorable au lobby automobile français ⁵⁴⁶.

⁵⁴⁴ Lascoumes, P., « L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », in CURAPP, *La gouvernabilité*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.

⁵⁴⁵ Lascoumes, P., « L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », in CURAPP, *La gouvernabilité*, Paris, Presses universitaires de France, 1996, p 334-335

⁵⁴⁶ Vlassopoulou, A-C., « L'histoire dans l'analyse des politiques publiques : réflexions à partir de la lutte anti-pollution », in Laborier, P., Trom, D., *Historicités de l'action publique*, 2003, Paris, Presses Universitaires de France, CURAPP-GSPM, pp 99-118

3. De l'évolution des préférences à l'évolution des normes individuelles et collectives

A partir de l'analyse du mode de formation de l'avis collectif, nous voudrions à présent renverser la perspective : et si les dispositifs participatifs, plutôt que potentiellement réformateurs du contenu et des modes de faire de l'action publique, ne constituaient-ils pas plutôt un lieu de transformation des préférences individuelles et collectives, et donc, en forçant un peu le trait, un lieu de manipulation idéologique, un lieu de performance d'une demande sociale par la puissance publique ?

Après avoir montré le potentiel des forums hybrides pour changer l'action publique, nous voudrions démontrer ici le potentiel des forums hybrides pour changer les citoyens, ces deux potentiels constituant l'avvers et le revers d'une même médaille.

La délibération comme mode d'apprentissage et d'évolution des préférences

Reprenons ici le mode de formation de l'avis collectif au sein des forums hybrides : il se construit progressivement, autour de la question explorée par les participants, par un échange d'arguments, d'expériences, et d'exposition à des points de vue informés. Pour les théoriciens de la délibération, l'avis se crée par la délibération. De ce fait, la nature des éléments apportés à la connaissance des individus prenant part à la délibération façonne la nature de celle-ci : « dans l'échange des arguments au sujet des solutions proposées, les individus découvrent des informations qu'ils n'avaient pas d'abord ; ils apprennent que tel choix aurait telle ou telle conséquence ; et si ces conséquences contreviennent à l'objectif qu'ils se proposaient de prime abord, ils peuvent être amenés à réviser cet objectif.⁵⁴⁷ ». **L'exposition des participants à des points de vue informés, voire contradictoires, permet une évolution des préférences individuelles.** C'est le principe qui prévaut dans la méthode de la « consultation délibérative » (deliberative polling) inventé par le politiste américain James S. Fishkin⁵⁴⁸ pour figurer une opinion publique informée. Des profanes sont soumis à un

⁵⁴⁷ Manin, B., « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, janvier 1985, p 82

⁵⁴⁸ Fishkin, J. S., 1991, *Democracy and Deliberation*, New Haven, Yale University Press ; Fishkin, J. S., 1996, *The Voice of the People Public. Opinion and Democracy*, New Haven, Yale University Press

premier sondage, sur une thématique controversée⁵⁴⁹ puis après une information contradictoire sur ce sujet délivrée par des intervenants directs, ils répondent une seconde fois au même questionnaire. Cette technique permet notamment de mesurer comment les préférences individuelles ont évolué après formation. La procédure permet aux participants de sortir de *l'ignorance rationnelle*⁵⁵⁰ et de mettre à l'épreuve leurs préférences individuelles.

Comme le résume clairement Bernard Manin, « en réalité, la délibération elle-même est une procédure d'information.⁵⁵¹ ». Ces penseurs évoquent la nécessité de pouvoir présenter aux participants des points de vue contradictoires, afin qu'une délibération réelle puisse avoir lieu, permettant aux participants de peser en leur for intérieur le pour et le contre d'un problème, d'un projet, d'une décision⁵⁵². De même les promoteurs académiques de la conférence de citoyens en prônent les vertus délibératives, en ce qu'elle permet à des profanes d'être soumis à une information complète, objective et équilibrée sur un sujet donné⁵⁵³. **Pour autant, le fossé est grand entre ces conditions théoriques d'une délibération et les conditions empiriquement constatées d'information et de formation des participants aux forums hybrides.** Même dans le cas de la conférence de citoyens sur les Organismes Génétiquement Modifiés, la neutralité et l'exhaustivité de l'information, le choix des intervenants pour la formation, avaient été remis en question par les associations, qui estimaient que l'information dispensée était pro-OGM et qu'elles n'avaient pas les moyens de faire connaître leurs arguments⁵⁵⁴. Dans un contexte où les dispositifs participatifs sont impulsés par les pouvoirs publics, la prééminence d'une expertise dominante dans l'information dispensée aux participants est forte ; les représentants d'opinions différentes de la puissance publique possédant rarement des capacités de contre-expertise et de mise en visibilité des points de discordance, au sein du processus participatif. **L'instigateur des forums hybrides a donc un pouvoir fort de configuration de la formation dispensée, tout comme du cadrage de la question, qui détermine les explorations possibles du problème,** comme nous l'avons détaillé dans le chapitre 4.

⁵⁴⁹ La première expérience, menée à Manchester en 1974 portait sur la violence et la criminalité

⁵⁵⁰ L'ignorance rationnelle désigne le fait que dans les sociétés démocratiques contemporaines, les électeurs ne sont pas incités à se mobiliser et à s'intéresser au débat politique car leur vote ne pèse rien parmi des millions, comparativement à l'effort nécessaire pour se tenir au courant des problèmes politiques. MARTIN Pierre, « Réconcilier délibération et égalité politique : Fishkin et le sondage délibératif », Revue Française de Science Politique, année 1998, vol 48, n°1, p 150-154

⁵⁵¹ Manin, B., 1985, *op.cit.*, p 82

⁵⁵² Manin, B, « les bonnes conditions d'une délibération », séminaire de la fondation Notre Europe, Paris, 6 avril 2006.

⁵⁵³ Bourg, D., Boy, D., 2005, *op.cit.*

⁵⁵⁴ Marris, C., Joly, P- B, 1999, *op.cit.*

Néanmoins les groupes semblent conserver leur esprit critique et repèrent les lacunes de la phase d'information, ce qui les amène à relativiser – du moins à contextualiser- les résultats de leur propre réflexion collective: c'est notamment le cas dans la conférence de citoyens quand le groupe déplore de n'avoir pas pu rencontrer de représentants du lobby automobile qui puissent défendre ce point de vue. De même, les participants disposent toujours de ressources pour subvertir de l'intérieur le dispositif, en en détournant les modalités ou en recadrant le débat de manière officieuse⁵⁵⁵.

Sans minimiser les ressources et marges d'action des participants, notons que les commanditaires disposent d'un fort potentiel, de part la question posée et le contenu des formations, pour faire évoluer les préférences individuelles dans le sens d'une offre publique renouvelée. **Les dispositifs participatifs basés sur le principe de la délibération fonctionnent de manière paradoxale** : une discussion collective réellement ouverte et dialogique permet aux participants de s'installer dans une dynamique de groupe constructive et soucieuse d'aboutir à une opinion collective argumentée ; cette dynamique collective délibérative renforce alors la capacité du dispositif à susciter une adhésion du groupe à une image du monde exogène. **Autrement dit, plus la discussion est dialogique, plus les citoyens recherchent un accord le plus large possible, plus ils seront sensibles et réceptifs à un cadre d'interprétation introduit par le commanditaire, s'il leur paraît justifié.**

D'une évolution des préférences individuelles à une évolution des préférences collectives

Le cas de la conférence de citoyens de l'AET est à cet égard exemplaire. Le groupe, sensibilisé aux nuisances découlant de l'usage de l'automobile, instruit par les intervenants des effets collectifs induits par la voiture individuelle, se retrouve autour du cadre d'interprétation de développement durable pour justifier d'une diminution de la part de la voiture au profit de modes de déplacements collectifs et doux. En cela, l'AET a réussi –sans doute bien au-delà de ses attentes – à faire accepter aux citoyens « une image du monde » (l'urgence de changer nos comportements individuels et collectifs pour conserver un monde vivable pour les générations futures). Cette image du monde, peu présente chez les participants avant leur entrée dans le dispositif, est performée tout au long du processus par

⁵⁵⁵ Voir au sujet de la créativité des publics au sein d'un débat public très cadré, Monnoyer- Smith, L., 2006, *op.cit.*

les interventions, les relances de l'animation, le positionnement même de l'AET tel qu'il est perçu par les participants. Dès lors cette adhésion à cette image du monde rationalisée dans le sens de l'éthique présente le monde vécu par les participants à la fois comme un ensemble des situations qui doivent être maîtrisées à partir de jugements moraux (d'où notamment l'attente d'exemplarité des élus) et comme champ d'action pratique (puisque les participants ont le pouvoir par leur comportement individuel de déplacements de contribuer à une mobilité durable). L'aspect positif au plan micro-social est que l'adhésion à cette image du monde permet aux participants d'ériger le monde en lieu d'agir possible. Mais **apparaît en filigrane la question de la manipulation des images du monde dans une stratégie de gestion sociale de la légitimité** : « le potentiel de légitimation de ces images du monde sera fonction tant de la demande que de l'offre de légitimité. La crédibilité d'une image du monde pourra donc changer tant pour des facteurs internes de validité que pour des raisons externes de pertinence à l'intérieur d'un dispositif de légitimation.⁵⁵⁶ ». La critique d'Yves Chevalier va plus loin. D'après lui, dans une société performante et technique, à l'exigence structurelle de légitimation démocratique, sont mises en place par les décideurs politiques et techniques des « zones tampons » idéologiques de légitimation, « où sont structurées les images du monde, une multitude de micro-récits légitimants dont l'objectif est d'obtenir une adhésion diffuse des citoyens, une loyauté de principe⁵⁵⁷ », en y recréant les apparences du débat démocratique. **Si l'on suit la pensée d'Yves Chevalier, les forums hybrides pourraient être un moyen doux de faire adhérer les individus à une image du monde dominante, reflétant l'idéologie dominante, ou expérimentant une idéologie alternative.**

Sans aller jusqu'à cette conception très critique où les forums hybrides ne seraient qu'un lieu de reproduction de la domination symbolique—et qui plus est d'adhésion volontaire sous des dessous démocratiques puisque l'idéologie a aussi pour fonction de maintenir la cohésion du groupe⁵⁵⁸, ce que les membres d'un groupe recherchent fortement –, **le potentiel des forums hybrides pour faire évoluer les normes de groupe est conséquent.** La dynamique d'évolution des préférences au sein de la conférence de citoyens de l'AET est similaire à l'expérience de psychologie sociale décrite dès 1947 par Kurt Lewin⁵⁵⁹, dans laquelle la manière la plus efficace pour convaincre les ménagères américaines de manger des abats

⁵⁵⁶ Chevalier, Y., 1999, L' « expert » à la télévision. Traditions électives et légitimité médiatique, Paris, CNRS Editions, CNRS communication, p 13

⁵⁵⁷ Chevalier, Y., 1999, *ibid.*

⁵⁵⁸ Lapassade, G., Lourau, R., 1974, *Clefs pour la sociologie*, Paris, Seghers, collection « clefs », chapitre 7.

⁵⁵⁹ Lewin, K., (1947) « Décisions de groupe et changement social » in Lévy, A., 1968, *Psychologie sociale, textes fondamentaux anglais et américains*, Paris, Dunod, organisation et sciences humaines, p 498-519

s'avère être l'implication forte d'un groupe de femmes dans la discussion, en les faisant réfléchir aux moyens de rendre acceptable les abats comme aliments ordinaires auprès de leurs familles (arguments, mode de cuisine, etc.). La force de la décision de groupe – l'évolution collective du regard sur les abats- se répercute sur les normes individuelles.

« L'efficacité plus grande des procédures de décision de groupe peut être rattachée au fait que l'exposé atteint l'individu de façon plus individuelle que la discussion de groupe. Si un changement dans l'état d'esprit du groupe devient apparent au cours de la discussion, l'individu sera plus prêt à le suivre. Soulignons que, dans notre cas, la décision qui suit la discussion de groupe n'a pas le caractère d'une décision qui concernerait un objectif de groupe, il s'agit plutôt d'une décision concernant des objectifs individuels, prise dans une situation de groupe.⁵⁶⁰ ». **Ce potentiel très fort d'évolution des normes de groupe n'est jamais rendu explicite en tant que tel par les commanditaires des dispositifs participatifs, de peur que toute recherche d'un changement social par évolution des normes de groupe soit assimilée à une manipulation.** *A contrario* cet objectif était tout à fait assumé par Kurt Lewin qui plaçait justement au cœur de sa recherche sur le fonctionnement des petits groupes, la détermination de techniques efficaces pour amener des changements dans les attitudes individuelles⁵⁶¹. Kurt Lewin disait s'atteler, à travers ses recherches action, à la résolution des conflits sociaux et à la lutte contre l'oppression, la discrimination, les préjugés ; c'est dans cette optique qu'il faisait preuve d'une volonté d'aider les responsables de l'action publique à obtenir des changements sociaux. Il faisait preuve d'un **rapport instrumental à la démocratie**, où « au-delà d'un projet participationniste qui resterait de nature instrumentale – l'association des intéressés au processus n'étant qu'un moyen d'atteindre des buts choisis en dehors d'eux - elle affirme le principe d'une relation anti-autoritaire, elle amorce le développement de pratiques relationnelles nouvelles, elle ouvre des possibilités de débats, de négociations pouvant l'entraîner là où elle n'envisageait pas d'aller spontanément, dans la mesure où enfin elle prépare le chemin de démarches plus radicales.⁵⁶² ».

Notons que cette potentialité est absente du discours des acteurs sur les objectifs des dispositifs participatifs, alors qu'elle est attestée empiriquement.

⁵⁶⁰ Lewin, K., *op.cit*, p 508.

⁵⁶¹ Stoetzel, J., 1963, *La psychologie sociale*, Paris, Flammarion, nouvelle bibliothèque scientifique

⁵⁶² Dubost, J., 1987, *L'intervention psychosociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, collection sociologies, p 57.

Les forums hybrides, par leur capacité à explorer les enjeux publics, à reconnaître la diversité des subjectivités et, partant, à recréer du sens collectif, par leur figuration temporaire d'une agora où l'*isonomie*⁵⁶³ est un temps artificiellement mise en œuvre, disposent donc d'un fort potentiel pour renouveler problématiques et modalités de l'action publique. Ce potentiel est bifide, tel Janus, il oscille entre changer la politique et changer les citoyens, au sein de dispositifs participatifs encadrés dans des modalités de décision toujours aussi hiérarchiques et verticales.

C'est l'écueil qu'évoque Stephen Coleman, celui d'un écart entre une rhétorique d'ouverture de discussion des enjeux politiques aux profanes et la réalité structurelle du système politico-administratif : «le grand défi n'est pas de changer les gens pour qu'ils se « connectent » aux décideurs publics, mais bien de changer les politiques pour qu'ils se connectent aux gens.⁵⁶⁴»

Reconnecter les citoyens à la politique – et aux décideurs politiques- constitue un enjeu important des dispositifs participatifs, comme moyen d'accroître l'activité politique des citoyens, en tant que capacité continue et expressive pour les citoyens d'agir sur la sphère publique et sur le système électoral représentatif. Cet enjeu essentiel, celui de redonner corps à la citoyenneté politique va être à présent exploré, dans cette dernière partie, dans une perspective non seulement de « reconnection » avec les politiques, mais plus encore de recouvrance d'un pouvoir spécifique du citoyen dans la sphère politique. La discussion théorique que nous souhaitons poursuivre ici, autour du potentiel et des limites des dispositifs participatifs en matière de citoyenneté politique comporte une dimension normative et axiologique, liée à mes convictions et à mon positionnement. Cette dimension sera objectivée au profit d'une interrogation pour large sur la manière dont les forums hybrides sont un lieu où la dialectique entre la notion d'individu et la notion de citoyen se pose de manière originale, pouvant déboucher sur une conception renouvelée de l'individu-citoyen, hors d'une opposition manichéenne entre sphère privée et sphère publique.

⁵⁶³ L'*isonomie* est un principe fondamental de la pensée démocratique athénienne, il s'agit du caractère égal reconnu à chaque citoyen, qui permet la discussion entre pairs, sans distinction entre représentants et représentés. Moreault, F., « Citoyenneté et représentation dans la pensée politique de Hannah Arendt », *Sociologies et sociétés* vol.XXX1, n°2, automne 1999, p 177

⁵⁶⁴ Ibid, traduction personnelle.

II. Refonder l'activité politique par une nouvelle dialectique individu/citoyen

Dans son ouvrage consacré à la démocratie, Alain Touraine insiste sur le fait que pour être démocratique, un système politique doit reconnaître l'existence de conflits de valeurs indépassables et le pluralisme culturel, afin de faire vivre ensemble les individus. Cela nécessite selon l'auteur, **un espace institutionnel libre où le sujet travaille sur lui-même**. Sans définir les modalités permettant aux sujets de réfléchir sur eux-mêmes tout en produisant du sens collectif, il situe cet « espace » démocratique, entre démocratie procédurale et démocratie participative : « c'est entre la démocratie procédurale qui manque de passion et la démocratie participative, qui manque de sagesse, que s'étend l'action démocratique dont le but principal est de libérer les individus et les groupes des contraintes qui pèsent sur eux⁵⁶⁵ ». Il en appelle alors à une « conception qui définisse l'action démocratique par la libération des individus et des groupes dominés par la logique d'un pouvoir pour lesquels ils ne sont que des ressources⁵⁶⁶ ».

La forme d'engagement spécifique des individus au sein de forums hybrides temporaires est-elle de nature à contribuer à une action démocratique renforçant les capacités des individus à agir sur eux-mêmes et sur le monde ?

Il nous semble pour le moins que **les forums hybrides constituent un mode composite de mobilisation des individus, à la fois comme citoyen** –c'est-à-dire membre d'une communauté politique doué par l'exercice de sa raison pratique de la capacité à s'exprimer sur le bien commun- **et comme individu distinct**. C'est ce point que nous allons tout d'abord développer car il nous semble correspondre à une conception renouvelée de la citoyenneté politique. Puis nous concluons par **un débat plus général sur ce qui nous semble être un double mouvement de dépolitisation et de repolitisation**, lié à la reconnaissance de l'individualité des citoyens au cœur de l'activité politique.

⁵⁶⁵ Touraine, A., 1994, *op.cit.*, p 23

⁵⁶⁶ Touraine, A., 1994, *op.cit.*, p 21

1. Vers la reconnaissance de l'individualité des citoyens ?

Les dispositifs participatifs sollicitent des registres d'intervention différents des participants, font appel à des compétences spécifiques – rendues légitimes par le cadrage du dispositif (voir à ce sujet le chapitre 4). Nous avons montré dans le chapitre précédent que ces différents savoirs présents consubstantiellement chez les citoyens (bon sens, savoir d'usage, expertise citoyenne...) sont plus ou moins favorisés selon le cadrage des dispositifs et que leur légitimité est questionnée par les élus et les techniciens.

Bon sens et expertise d'usage sont explicitement mis en résonance par l'animation de groupe de nombreuses expériences participatives locales (y compris dans celles accompagnées par Missions Publiques). Pourtant « bon sens » et « expertises d'usage » peuvent être opposés, c'est-à-dire perçus comme antinomiques, l'expertise individualisée, ancrée dans une subjectivité particulière, étant alors opposée à une faculté universelle de jugement d'un citoyen détaché des contingences singulières.

Les forums hybrides débouchent sur un avis collectif final des participants résultant de la combinaison de savoirs différents : les savoirs des participants et ceux des autres intervenants, qui donnent lieu à une composition raisonnée de la part du groupe, où dans une perspective d'agir communicationnel, dialoguent expériences propres et construction collective d'un regard sur le monde, sous-tendu d'exigences éthiques sur son devenir.

Cette mise en œuvre d'une dialectique entre savoirs de l'individu situé et faculté cognitive universelle du citoyen abstrait s'inscrit dans une évolution socio-historique vers la prise en compte et l'engagement dans la sphère publique de l'individu concret.

Processus d'individualisation et engagement public

Cette dynamique, que nous avons déjà abordée (chapitre 4 section 2), est notamment bien renseignée dans l'analyse des nouveaux mouvements sociaux. Elle relève à la fois d'une modification des termes du conflit structurant des sociétés occidentales, d'un mouvement long d'individualisation et enfin d'une réponse à cette situation par une évolution des modes d'engagement, qui traduit un déplacement de la frontière entre sphère publique et sphère privée.

Le processus d'individualisation, c'est-à-dire de la reconnaissance de l'individu comme sujet politique et social, constitue une tendance longue dans les sociétés occidentales. Ce processus qui suscite des représentations apocalyptiques (la peur de l'anomie) comme messianiques (la sacralisation de la liberté individuelle), combine en fait plusieurs logiques sociales, notamment une logique économique avec la privatisation liée à l'expansion du capitalisme, une dynamique juridique et historique de reconnaissance des droits individuels, des mutations sociétales liées à la transformation des formes familiales. Ces logiques sont fort bien résumées dans l'ouvrage collectif « Politiques de l'individualisme, entre sociologie et philosophie ⁵⁶⁷ », qui insiste sur le fait que **l'individu demeure encasté dans la société, il reste un produit de la société, même si celle-ci est perçue comme d'avantage « individualiste ».** Pour revenir sur le plan politique, « l'existence [de l'individu] reste inscrite dans le développement de la forme démocratique et des institutions, même si ces dernières se transforment et se restructurent partiellement autour de la notion de personne ⁵⁶⁸ » ; la représentation politique étant dès lors perçue comme une « une instance chargée d'organiser le fonctionnement et de régler le devenir collectif de cette réunion improbable d'individus. ⁵⁶⁹ »

Face à ce processus d'individualisation Dominique Desjeux formule même l'hypothèse que l'individualisme de notre société provient notamment d'un effet d'observation lié à l'adoption par les sciences sociales d'une perspective microindividuelle au détriment du macrosocial, et que « la société serait plus individualiste en valeur, mais tout autant collective dans son fonctionnement. ⁵⁷⁰ ».

Un repli sur la sphère privée

Sans entrer ici dans une controverse sur les vertus et les méfaits de l'individualisation, et pour revenir sur l'influence potentielle des dispositifs de participation des citoyens sur le rapport entre les individus et l'activité politique au sens large, notons que ce procès d'individualisation se double d'une tendance socio-historique longue à la « privatisation ⁵⁷¹ ». L'idéologie de privatisation serait produite conjointement par les promoteurs du capitalisme et

⁵⁶⁷ Corcuff, P. Ion, J., de Singly, F., 2005, *Politiques de l'individualisme, entre sociologie et philosophie*, Paris, éditions Textuel, Collection la Discorde, 183 p

⁵⁶⁸ Corcuff, P. Ion, J., de Singly, F., 2005, *op.cit.*, p 31

⁵⁶⁹ Ibid, p 23

⁵⁷⁰ Desjeux, D., 2004, *Les sciences sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?, p 8

⁵⁷¹ Par privatisation, j'entends, dans la perspective d'Albert Hirschman, ce rabattement des individus sur la sphère privée au détriment de la sphère publique, sous l'influence d'une idéologie dominante poussant plutôt à la poursuite des intérêts privés qui serait préférable pour chaque individu à une vie de participation intense à la vie politique Hirschman, A. O., 1983, *Bonheur privé, action publique*, paris, Fayard, L'espace du politique.

par les théoriciens politiques du régime représentatif, pour dissuader les individus de prendre part à l'action publique, en mettant en avant le caractère plus gratifiant et moins « coûteux » comparativement de l'investissement dans la sphère privée plutôt que dans la sphère publique ; l'engagement public étant plus aléatoire dans ses résultats et apportant comparativement à la consommation moins de satisfactions certaines. Albert Hirschman relève néanmoins des phases macrosociales d'alternance entre recherche de bonheur privé lié à l'accroissement de possessions individuelles et engagement dans l'action publique.

Des nouvelles formes d'engagement public

Je voudrais établir un parallèle entre l'engagement ponctuel dans les forums hybrides et une nouvelle forme d'engagement, la consommation politique. Notre époque caractérisée par une prise de conscience des problèmes économiques, sociaux et environnementaux globaux liées à une société de consommation de l'illimitation amène une partie des individus à entrer dans une phase de « **consommation politique**⁵⁷² ». Les conduites d'achat deviennent alors une forme d'expression politique, et une façon de peser sur le système de production et de distribution à cheval entre sphère privée et sphère publique. Ce phénomène de consommation politique peut paraître éloigné du présent sujet mais y est pourtant étroitement corrélé. **L'expression d'une préférence politique par les actes individuels d'achat tout comme la participation ponctuelle à un espace public de discussion sur la chose publique relèvent d'une nébuleuse de nouvelles formes d'engagement public.** Ces nouvelles formes d'engagement public sont en rupture avec les pratiques militantes précédentes, par leur caractère parcellaire et individuel.

Ce mouvement de mutation des formes d'engagement caractérise aussi la sortie d'une société industrielle où le conflit structurant était lié à la production et au travail, la répartition de la richesse y étant l'enjeu de rapports de classes clairement définis⁵⁷³. La désagrégation de ce conflit social de classes, dans les représentations sociales encore plus que dans les faits⁵⁷⁴, a entraîné **une évolution des lieux du conflit, des objets de celui-ci et de ses acteurs.** Dans les

⁵⁷² Voir à ce sujet l'ouvrage collectif Ferrando Y Puig, J., et Giamporcaro-Saunière, S. (dir.), *Pour une « autre consommation, sens et émergence d'une consommation politique*, 2005, Paris, L'Harmattan, Dossiers Sciences Humaines et Sociales, pp 231-245, p 241

⁵⁷³ Sur la question des mutations des formes du conflit social, je m'appuie sur Groux, G., 1996, *Le conflit en mouvement*, Paris, Hachette, Questions de Politique et sur Sommier, I., 2001, *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, Dominos.

⁵⁷⁴ Je fais ici référence aux travaux de Stéphane Beaud et Michel Pialoux, 1999, *Retour sur la condition ouvrière, enquêtes aux usines Peugeot de Sochaux Montbéliard*, Paris, Fayard, sur la « casse » de la conscience de classe ouvrière objective et subjective (en soi et pour soi) alors même que les conditions de travail des ouvriers n'ont cessé de se dégrader (intérim, sous-traitance).

années 1970, de nouveaux enjeux de lutte sont investis, dans le champ non plus tant social que sociétal, où des minorités actives revendiquent des droits (femmes, immigrés, « sans » travail, « sans » papiers, « sans » toit dans les années 1980). Les revendications, ne sont pas uniquement identitaires, elles s'appuient sur des principes d'injustice quotidienne, elles dépassent également le cadre strictement humain en consacrant l'environnement comme un problème public majeur. Dans ces nouveaux mouvements sociaux, la militance syndicale et partisane cède le pas à des répertoires d'action diversifiés et non conventionnels, à des organisations au fonctionnement réticulaire. Ce qui diffère fortement est le mode d'engagement des militants : la figure ascétique du militant qui consacre sa vie à l'organisation (figure du militant communiste et cégétiste) s'estompe au profit d'un engagement réversible et temporaire, basé sur une identité concrète⁵⁷⁵.

Les dispositifs participatifs que nous avons observés et analysés dans cette recherche participent de cette nouvelle configuration du rapport individu / société d'une part et du rapport individu/ engagement public d'autre part.

Le témoignage a-t-il une valeur politique ?

La modalité d'engagement qui est requise dans les dispositifs participatifs correspond bien à la définition de Jacques Ion : il s'agit d'un engagement temporaire, réversible, partiel et basé sur la mise en avant d'une identité concrète, parfois accompagnée d'une exposition de soi, puisque les participants font part de leurs expériences personnelles en lien avec la problématique traitée dans le forum hybride. Nous avons vu comment dans la conférence de l'AET, les participants étaient encouragés à expliciter au groupe leurs pratiques de déplacements ou d'usages d'un territoire de manière très contextualisée, en détaillant leurs contraintes temporelles, familiales, professionnelles, mais aussi leurs goûts et préférences. Cette connaissance fine des comportements individuels étant jugée instructive par les commanditaires pour **une action publique à la fois compréhensive et rendue accessible à travers la mise en avant d'exemples concrets qui renforcent la légitimité d'action des commanditaires**, les expériences des participants ont parfois fait l'objet d'une surexposition dans les déclarations citoyennes finales. **Le dispositif participatif accorde au témoignage individuel une valeur politique, ou du moins une reconnaissance comme modalité discursive publique légitime** : « alors que le militantisme a longtemps signifié renoncement, voire sacrifice de sa propre individualité, au profit de l'expression collective, la subjectivité

⁵⁷⁵ Ion, J., 1997, *La fin des militants ?*, Paris, les éditions de l'atelier / éditions ouvrières

peut aujourd'hui s'exprimer sans détour dans l'espace public, traditionnellement défini comme étranger au privé.(...) l'extériorisation des sentiments, des émotions n'y est plus interdite.⁵⁷⁶»

L'engagement dans les dispositifs participatifs des citoyens est limité dans le temps et dans la portée, ceux-ci mettent en avant l'envie de participer à la réflexion mais aussi de trouver des « idées concrètes⁵⁷⁷ ». Il nous semble que les dispositifs participatifs présentent bien pour les citoyens qui décident d'y prendre part « **une nouvelle manière de faire collectif** », puisque ce qu'ils y explorent est bien de l'ordre de l' « idéalisme pragmatique⁵⁷⁸ » par cette mise en relation entre expériences, savoirs (celui des citoyens et celui des intervenants) et recherche de l'intérêt collectif.

Les expériences personnelles en elles-mêmes ne donnent pas une valeur collective au travail des participants, c'est le travail de composition de l'avis collectif qui permet aux participants de transcender leurs vécus propres pour mettre leurs propres choix et contraintes en regard d'exigences de vivre ensemble, de solidarité et de justice sociale, à partir de la mise à jour de logique d'usages permettant une montée en généralité.

Des arènes de lutte pour la reconnaissance

Enfin, ces dispositifs participatifs sont implicitement des arènes de lutte pour la reconnaissance : comme l'a fort bien montré Sandrine Rui⁵⁷⁹ pour les acteurs de débats publics, les citoyens qui prennent la parole espèrent être reconnus comme légitimes et compétents pour s'exprimer sur les enjeux publics et participer au processus de décision. Cette reconnaissance passe par des stratégies d'allégeance aux tenants de la double délégation, de survalorisation des intentions modestes et coopératives. Elle n'en constitue pas moins une lutte pour être réellement entendus et pris en compte par le système politico-administratif. Les participants, tant comme collectif temporaire que comme individus distincts, demandent à être reconnus comme ayant été utiles à la réflexion commune.

Cette revendication de reconnaissance s'appuie sur la double mise en avant de l'identité de chacun et du mandat donné au groupe. C'est ce que Jacques Ion appelle **obtenir droit**

⁵⁷⁶ Corcuff, P. Ion, J., de Singly, F., 2005, *op.cit.*, p 100

⁵⁷⁷ Ce terme revient systématiquement dans les démarches accompagnées par Missions Publiques, au moment de la présentation des participants et de l'exposé des motivations de chacun.

⁵⁷⁸ *ibid*

⁵⁷⁹ Rui, S., 2004, *op.cit.*

de cité, au double sens du terme ; c'est-à-dire, « d'une part droit d'être nommés, appelés et ainsi reconnus hors de tout processus de sujétion, et d'autre part droit de participer aux affaires publiques⁵⁸⁰».

Pour résumer, **les dispositifs participatifs participent à l'émergence d'un nouveau régime d'exercice de la citoyenneté, lié à la reconnaissance de la notion de sujet en lieu et place de la fiction du citoyen abstrait.** Cette idée rejoint d'ailleurs la visée de la démocratie délibérative : « une conception délibérative de la démocratie est tout autant un mode de reformulation de la volonté générale et de la liberté individuelle qu'un renouvellement des formes de production du savoir. Elle vise à refonder une société d'individus libres et égaux, et une société capable de produire une connaissance sur elle-même⁵⁸¹».

Pour autant, ce nouveau régime de la citoyenneté, qui est notamment expérimenté par les participants aux forums hybrides et aux dispositifs participatifs locaux, n'est pas aisément accessible à tous, car encore faut-il se considérer comme « digne⁵⁸² » d'y prendre part. Ce nouveau régime, laissant part à l'expression de la subjectivité, à la recherche de la reconnaissance conjointe de la différence et de l'égalité, paraît plus accessible aux catégories sociales dominées, sans *habitus* d'aisance publique. Mais en pratique, les dispositifs participatifs ne réalisent pas cette inclusion sociale. Alors même que ce qui se joue dans les forums hybrides est la reconnaissance de la légitimité des « sans grade » à prendre part à l'activité démocratique, les thèmes souvent complexes, les horaires exigeants, le niveau intellectuel relativement élevé des échanges restent des facteurs dissuasifs, rendant nécessaire le développement d'une ingénierie participative idoine, ainsi qu'un travail culturel sur les modes de dire légitimes dans notre société.

Ce nouveau « régime de la citoyenneté » ou plus exactement ce régime nouveau de l'individu situé comme être public procède-t-il d'**un renouveau de la citoyenneté politique** ? Je souscris ici à l'analyse de Catherine Colliot-Hélène, selon laquelle **la citoyenneté moderne**, au regard de la manière dont elle a été mise en œuvre dans la démocratie athénienne, **est avant tout une citoyenneté civile, qui n'est politique que ponctuellement.** « La démocratie

⁵⁸⁰ Corcuff, P. Ion, J., de Singly, F., 2005, *op.cit.*, p 103

⁵⁸¹ Rui S., 2004, *op.cit.*, p 91

⁵⁸² Dans l'analyse boursieusienne, l'indignité politique est la perception par les catégories sociales dominées de leur infériorité naturalisée regroupant différentes dominations qui se regroupent dans le champ politique (différenciations scolaires et culturelles notamment). L'indignité politique se caractérise par une « incapacité personnelle à disqualifier le jeu et par une égale impuissance à y participer correctement » Caro, J.Y., « La sociologie de Pierre Bourdieu : éléments pour une théorie du champ politique », *Revue Française de Science Politique*, 1980, volume 430, numéro 6, pp 1190.

moderne doit avant tout être considérée comme un mode de légitimation du pouvoir de l'Etat dans le cadre d'une théorie de la souveraineté.⁵⁸³». Celle-ci est donc en rupture avec l'exercice de la citoyenneté antique, caractérisée par l'accès égal des citoyens aux charges publiques et la participation réelle du *demos* à la discussion des enjeux publics. Pour l'auteur, la recréation d'une citoyenneté politique passe par la recréation d'un espace public où l'opinion publique puisse se former par la délibération. **Les forums hybrides, en recréant une agora temporaire, peuvent-ils contribuer au renforcement d'une citoyenneté politique ?**

Pour approfondir cette réflexion, nous voudrions à présent montrer que le mode de sollicitation des citoyens par les pouvoirs publics au sein des forums hybrides analysés et ses effets sur les participants participe d'une certaine reconfiguration de l'activité politique, au travers d'un double mouvement de dépolitisation et de repolitisation. Pour ce faire, nous discuterons ici la thèse de Pierre Rosanvallon sur l'âge de l'impolitique, en regard avec les dispositifs participatifs existants, peu pris en compte par Pierre Rosanvallon, comme espace public – ou semi-public- d'interrogation politique, de production du politique et d'intérêt pour la politique.

2. Un double mouvement de dépolitisation et de re-politisation

Après avoir détaillé les formes démocratiques exercées par les citoyens et la société civile pour contenir le pouvoir du système électoral représentatif (formes de surveillance, de jugement et d'empêchement), Pierre Rosanvallon s'inquiète sur la montée en puissance de ces formes contre-démocratiques, qui, dans un contexte de crise du régime représentatif, pourraient sortir de leur rôle essentiel de contre-pouvoirs pour paralyser l'action politique des gouvernants. En premier lieu, **nous allons résumer ici les principaux arguments de l'auteur sur cet « âge de l'impolitique », avant de les discuter au regard des dispositifs participatifs étudiés.**

⁵⁸³ Colliot-Hélène, C., « L'ignorance du peuple », in Duprat, G., 1998, *L'ignorance du peuple, Essais sur la Démocratie*, Paris, PUF, Politique d'aujourd'hui, p 28.

L'entrée dans l' «âge de l'impolitique», selon Pierre Rosanvallon

Dans ses derniers chapitres consacrés à l'évolution du contexte politique, Pierre Rosanvallon estime que la période actuelle n'est pas tant caractérisée par un déclin de l'activité politique que par **une montée de l'impolitique, « c'est-à-dire défaut d'appréhension globale des problèmes liés à l'organisation d'un monde commun⁵⁸⁴ »**. Après avoir exposé le caractère fondamental des pouvoirs de jugement, de surveillance et d'empêchement dans la dynamique démocratique, comme garde fou du pouvoir électoral-représentatif, il s'inquiète de la montée en puissance de ces activités contre-démocratiques, dans une conjoncture où les gouvernants perdent de leur crédit auprès des populations et abdiquent une partie de leur marge de manœuvre au bénéfice d'une gouvernance plus diffuse. Pierre Rosanvallon y voit une « dynamique de légitimation destructrice⁵⁸⁵ » où **les gouvernants acceptent de voir leur souveraineté entamée pour compenser l'érosion de la confiance des citoyens**. En consentant à leur abaissement pour donner à la société des gages de leur attention, **les gouvernants contribuent à dépolitiser la politique, en la banalisant, en n'assumant plus de vision commune du monde**, en réduisant leur ambition politique de peur d'oppositions fortes de la société civile. Le propre des différentes figures de la contre-démocratie serait de conduire au creusement de la distance entre la société civile et les institutions. **Pour l'auteur, ces comportements, d'essence réactive, ne peuvent pas servir à structurer et à porter une proposition collective**. La contre démocratie superposerait alors une activité démocratique et des effets non politiques, et conduirait à minorer le pouvoir légal.

La nature même de l'activité démocratique exercée par les citoyens dans les formes de contre-pouvoir démocratiques apparaît inquiétante par son aspect impolitique. L'auteur annonce **l'âge du consumérisme politique**, dans lequel le citoyen, mué en consommateur de politique de plus en plus exigeant, exprime de fortes attentes à l'égard des institutions, « exige transparence et capacité de contrôle, tout en renonçant tacitement à être le producteur associé du monde commun⁵⁸⁶ » **« Les citoyens ne songent plus à conquérir le pouvoir pour l'exercer. Leur but implicite est plutôt de le corseter et de l'amoindrir, tout en déplorant les conséquences finales de ces pratiques qu'ils chérissent quotidiennement⁵⁸⁷ »**.

⁵⁸⁴ Rosanvallon, P., 2006, *op.cit.*, p 28-29

⁵⁸⁵ *Ibid*, p 303

⁵⁸⁶ *Ibid*, p 258

⁵⁸⁷ *Ibid*, p 262

Face à cette situation démocratique problématique, l'auteur en appelle à une repolitisation de la démocratie, un travail de la société sur elle-même, qui s'articulerait autour de « trois grands travaux ». Le premier axe vise à la production d'un monde lisible : « gouverner signifie rendre le monde intelligible, donner des outils d'analyse et d'interprétation qui permettent aux citoyens de se diriger et d'agir efficacement. Il y a là une dimension cognitive du politique qui doit être fortement soulignée : il s'agit de produire la cité en l'aidant à se représenter, de la mettre en permanence face à ses responsabilités, de lui permettre d'affronter lucidement les problèmes qu'elle doit résoudre. ». Le deuxième axe s'appuie sur la recherche d'une nouvelle symbolisation du pouvoir collectif. Enfin le dernier axe concerne la mise à l'épreuve des différences sociales, indissociable de la reconnaissance des conflits et qui nécessite de faire des expériences pratiques de volonté générale.

En réponse à l'analyse de Pierre Rosanvallon et à ses craintes, je pense que les forums hybrides constituent une forme d'organisation de la contre démocratie qui est constructive et offre de forts potentiels de repolitisation. En effet, les dispositifs participatifs représentent justement un lieu de mise à l'épreuve des différences sociales dans une tentative pour construire du sens commun, tout en travaillant, au sein de cet espace dialogique, à rendre le monde lisible, à travers sa complexité. Simultanément, ils participent en partie de cet âge de l'impolitique voire même d'une certaine forme de dépolitisation, par le cadrage qui y est fait de l'activité de réflexion des participants.

Nous allons à présent identifier les éléments singuliers de ce double mouvement de dépolitisation et repolitisation dont les forums hybrides sont à la fois le résultat et le lieu de déploiement.

Dépolitisation

Une légitimité citoyenne étroite

Le risque de dépolitisation – ou d'avènement de formes de discussion publique impolitique- tient notamment, d'après les dispositifs participatifs observés, **à la figure de l'individu qui y est sollicitée et donc au régime discursif considéré comme légitime de la part des participants par la puissance publique commanditaire.** En effet, lorsque l'individu invité à la table des discussions publiques l'est au titre de profane, sa parole ne vaut que par son potentiel à renouveler les interrogations, tel le *candide* de Voltaire. Son « bon sens » est à sollicité pour mettre à jour les enjeux éthiques, souvent laissés au second plan

dans des controverses dans lesquelles les opinions des parties prenantes classiques sont fortement polarisées. Il reste sujet à suspicion ou à dérision, les détenteurs d'un savoir spécialisé plus complet le qualifiant de « simpliste » ou de « superficiel ». Lorsque l'individu est sollicité dans des dispositifs participatifs locaux, comme les conseils de quartier, il est alors considéré comme détenteur d'un savoir d'usage restreint, circonscrit à une expérience localisée d'un service public ou d'un territoire. **Dans ces deux cas, l'individu privé s'exprimant dans la sphère publique se voit reconnaître une légitimité restreinte liée à une compétence réduite en matière de *res publica*. Ce cantonnement du citoyen dans un rôle non subversif**, puisque l'enjeu n'est pas la discussion des conflits locaux ou globaux, ou l'expression sur les fins ultimes de la société, est d'autant plus flagrant dans les dispositifs locaux à visée opérationnelle⁵⁸⁸.

Objectif gestionnaire de la démocratie participative versus objectif d'égalité ?

Sur le plan local, une prépondérance de l'objectif gestionnaire dans la déclinaison pratique de la démocratie participative, serait caractérisée par la recherche d'une réponse efficace, adéquate et rapide à la diversité des demandes sociales et des expériences individuelles. Elle pourrait déboucher sur une dilution de l'action publique à visée égalitariste et universaliste dans un mode de traitement impolitique des enjeux publics, comme agrégat des demandes individuelles et micro-problèmes privés, échouant alors à transformer en problèmes publics les troubles privés. Autrement dit, « une politique qui donne satisfaction à la demande apparente pour s'assurer le succès manque à sa fin propre, qui est de définir des fins conformes à l'intérêt vrai du plus grand nombre, et n'est rien d'autre qu'une forme à peine déguisée de marketing. ⁵⁸⁹ »

Une action publique locale déjà en partie impolitique

Mutatis mutandis, cette impolitisation de l'action publique, notamment locale, est tout aussi repérable dans certains travers de la démocratie représentative. Se maintenir au pouvoir exige des arrangements avec des groupes d'intérêt, comme l'ont fort bien montré certaines analyses du fonctionnement politico-administratif, à la fois comme lieu de rationalité et de régulations entre les acteurs⁵⁹⁰, voire dans une version paroxystique dans le scénario incrémentaliste de la

⁵⁸⁸ Je pense notamment aux dispositifs participatifs où les individus sont invités à donner leur avis sur un ou des projet ou plans d'action : conseils de quartier bien sûr, mais aussi conseil de développement, conférence de citoyens territorialisées, comités d'usagers de service public...

⁵⁸⁹ Bourdieu, P., 1996, *op.cit.*

⁵⁹⁰ Dupuy F., Thoenig, J-C., 1985, *L'administration en miettes*, Fayard, L'espace du politique

décision⁵⁹¹. **Cette vision désenchantée d'un fonctionnement du régime représentatif déjà partiellement impolitique amène à se poser la question de la place de la vision politique et de l'idéal démocratique dans nos sociétés contemporaines**, où la crainte de l'opposition massive⁵⁹², le clientélisme des élus locaux⁵⁹³, le fétichisme de la proximité supplantant l'ancrage partisan des élus⁵⁹⁴, pousse les élus à dépolitiser leurs discours, en masquant les références idéologiques au profit d'une rhétorique pragmatique ne faisant que faiblement référence au clivage droite/ gauche⁵⁹⁵, pourtant constitutif du débat politique français.

Un clivage droite/ gauche caduc ?

Cette absence de référence partisane est repérable dans les dispositifs participatifs où **l'expression à partir de l'expertise d'usage, ou comme profanes, délégitime dans l'espace public du dispositif les prises de paroles relayant des opinions partisans, au profit de prises de paroles recherchant un consensus**. Dans les conférences de citoyens accompagnés par Missions Publiques, l'expression de conviction partisane a toujours été évitée par les participants, du moins de manière explicite. **D'ailleurs les sujets pouvant déboucher sur un positionnement faisant apparaître une préférence claire sur l'échiquier politique étaient difficiles à traiter en groupe**, sans doute en partie parce que la mise à jour des préférences politiques de chacun aurait mis en péril la construction et la solidité du collectif.

**La difficulté de traiter les sujets conflictuels, identifiés comme de « gauche » ou de droite »
et le risque d'éviction des opinions minoritaires**

L'exemple de la mixité sociale, Atelier Citoyen sur le schéma départemental d'aménagement

Lors de l'Atelier Citoyen sur le schéma départemental d'aménagement, les trente participants n'arrivèrent pas à formaliser leurs différentes opinions sur la mixité sociale. **Ce sujet avait fait controverse** : une partie du groupe estimait que la recherche d'une plus grande mixité sociale devait être la priorité de l'aménagement du territoire départemental alors que quelques individus,

⁵⁹¹ Le modèle "incrémentaliste" du politologue C. Lindblom porte son regard sur les tâtonnements, les ajustements et compromis à l'œuvre dans la décision, loin d'une vision épurée d'un calcul rationnel. Baudoin, J., 1998, *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Seuil.

⁵⁹² Rosanvallon P., 2006, *op. cit.*, p 260 « Le développement de la souveraineté négative et la réduction des ambitions politiques ont ainsi fait système. »

⁵⁹³ Koebel, M., 2006, *op.cit.*, p 73 « Aux contraintes financières et de gestion des ressources humaines qui pèsent sur les élus locaux s'ajoute la nécessité, pour se maintenir au pouvoir, de contrôler la communication, les associations, ses propres troupes, d'attirer les entreprises, de satisfaire les amis et de neutraliser les ennemis. Quelle place peut être celle de l'idéal démocratique qu'ils mettent en avant pour définir leur engagement ? »

⁵⁹⁴ Lefebvre, R., 2001, « Rhétorique de la proximité et crise de la représentation. Note de recherche », Cahiers lillois d'économie et de sociologie, Paris, L'Harmattan.

⁵⁹⁵ C'est aussi ce que constate Emilie Biland dans instances participatives locales en banlieue rouge : « Face au déclin militant, l'apolitisme est promu comme la seule attitude capable de répondre aux besoins nouveaux de la population. » (Biland, E., 2006, *op.cit.*, p 61)

minoritaires, pensaient que cette mixité, notamment dans le logement, ne doit pas être recherchée à tout crin, les différences de mode de vie pouvant se révéler difficiles à vivre dans le quotidien.

L'exploration de ce dissensus aurait été instructive pour les conseillers généraux, à la fois porteurs d'une vision politique favorable à la mixité sociale (la majorité de cet Exécutif départemental étant de gauche) et demandeurs de mieux comprendre les craintes et les attentes des habitants face au développement du territoire.

Malgré les exercices développés par l'animation pour travailler sur ce point, les participants y ont été rétifs, ceux défavorables à une mixité sociale préférant ne pas expliciter leur opinion. Finalement, la déclaration finale retint la mixité sociale comme une des deux priorités en matière de logement, avec la construction écologique :

« Au cours de nos travaux, la question de la mixité sociale a pris une part importante dans nos discussions. En dehors du besoin urgent de mener un travail pédagogique auprès des citoyens pour leur expliquer le concept et informer sur son impact positif pour la reconstruction du lien social, nous concevons que nos autorités politiques doivent faire preuve d'audace pour lever la contrainte majeure à la mise en pratique de la mixité, à savoir résoudre le problème du logement » (extrait déclaration citoyenne)

Les opinions minoritaires sur les difficultés pratiques de vivre ensemble ont donc cédé la place à une **opinion consensuelle sur la mixité sociale** comme élément nécessaire au lien social, elles se voient même implicitement qualifiées de « mauvaises opinions » dues à un défaut d'information.

Face à ces phénomènes de convention au sein du groupe – voire de fabrication d'une norme de groupe excluant les opinions marginales, Robert, un des participants des Ateliers du Déplacement a eu des sorties virulentes, tant à l'égard du consultant qu' à celui du groupe, le qualifiant de « *paneaux proches de la Mairie* », et de « *Khmers verts*⁵⁹⁶ » devant l'adhésion collective à un impératif de développement durable. Son attitude jugée agressive par les participants, a contribué à l'isoler au sein du groupe, jusqu'à son *exit* définitif, par son absence lors de la restitution publique de juin 2005.

La mise en avant du caractère pluraliste et non partisan des groupes de citoyens⁵⁹⁷, est un moyen de se démarquer de la politique « politicienne » qui serait l'apanage des professionnels de la politique lancés dans une course pour le pouvoir, en faisant valoir un souci collectif et unificateur, au-delà des fractures partisans, pour la Cité.

**Exemples de présentation des groupes de citoyens par eux-mêmes,
dans les déclarations finales**

« *Nous,*

⁵⁹⁶ Verbatims pris en note lors de la session 2, septembre 2004.

⁵⁹⁷ Cette affirmation est présente dans les déclarations citoyennes des démarches accompagnées par Missions Publiques, elle est aussi repérable dans les discussions qui ont lieu dans les conseils de quartier et autres dispositifs participatifs locaux. C'est un point récurrent dans les articles du numéro 75 de Politix sur les dispositifs participatifs.

Citoyens de [nom du département],

De tous âges, de tous horizons géographiques et sociaux, nouvellement habitants ou installés depuis plusieurs générations, avons participé à l'Atelier Citoyen [nom du Département] 2020 sans qu'à aucun moment nos orientations politiques n'interviennent dans nos travaux et réflexions. Nous avons été rassemblés par la démarche démocratique, notre intérêt pour le développement durable, notre volonté d'agir localement.⁵⁹⁸ »

« NOUS NE SOMMES PAS un groupe de personnes sélectionnées pour leur appartenance à quelque mouvement que ce soit, ni des experts ou spécialistes de cette question des modes de déplacement. Nous nous revendiquons « usagers ». Nous ne sommes ni des irréductibles de la voiture ni des écolos purs et durs désirant à tout prix supprimer toute présence de l'automobile sur l'agglomération⁵⁹⁹ »

Cette affirmation du caractère non politicien de la réflexion citoyenne constitue une forme de légitimation du travail du groupe par lui-même, de manière auto-référentielle : des citoyens ordinaires, rassemblés par la puissance publique, produisent une réflexion « citoyenne », c'est-à-dire civique et démocrate, **disqualifiant en filigrane la réflexion des élus, qui serait politicienne et non pas universaliste.**

Cette forme de dépolitisation par refus de référer à une polarité politique définie, par la recherche de convention commune voire de consensus, représente aussi pour les citoyens engagés **une forme de repolitisation, autour de nouveaux cadres mobilisateurs :**

« Prendre conscience [des enjeux liés à l'usage de la voiture] est un premier pas : pour modifier ses habitudes, il faut agir en tant que citoyen, pour le bien public et non pas selon son intérêt personnel immédiat. Cette prise de conscience citoyenne doit se faire en même temps que la prise de conscience des élus qui doivent assumer des choix sociétaux à long terme, qui peuvent mécontenter une partie de leur électorat : car gouverner, c'est prévoir. Il faut réapprendre à vivre ensemble dans le respect des autres et de notre environnement.⁶⁰⁰ »

Assiste-t-on donc à une dépolitisation absolue, à une ère de l'impolitique où la référence idéologique deviendrait tabou ou assiste-t-on à l'émergence de nouvelles conceptions de la politique, dont les dispositifs participatifs seraient un des lieux d'élaboration, une des chrysalides ?

⁵⁹⁸ Déclaration citoyenne de l'Atelier citoyen sur l'aménagement du département, introduction

⁵⁹⁹ Déclaration citoyenne des Ateliers du Déplacement, introduction

⁶⁰⁰ Déclaration citoyenne de la conférence de citoyens de l'AET, p 8

Repolitisation

Pour entrer dans la discussion sur la possibilité de repolitisation à partir des forums hybrides, je voudrais partir du paradoxe suivant. Certes, la sollicitation des citoyens comme usagers ou quasi consommateurs d'un service public ou d'une politique publique marque à la fois un rétrécissement de ce qui est attendu de la réflexion du citoyen et un risque de repli sur des préoccupations individuelles. Nonobstant, cela permet aussi de réinterroger les frontières de la sphère privée et de la sphère publique.

En ce sens cela peut entraîner d'une part **la création de nouveaux enjeux publics, à partir de troubles privés dont la discussion au sein du forum hybride révèle la nature collective ou universelle**. D'autre part, cette discussion sur la redistribution du public et du privé peut susciter **un regain d'intérêt des participants pour ce qui se joue dans la sphère publique** et nous discuterons comment les dispositifs participatifs contribuent, en accentuant les possibilités expressives⁶⁰¹ des individus sur le collectif, à une réponse à « l'apathie des valeurs publiques⁶⁰² ».

Rediscuter les frontières du public et du privé

Les dispositifs participatifs qui s'adressent à des publics ayant peu accès à l'espace public et dans des situations socio-économiques précaires- je pense ici notamment aux dispositifs dans le cadre de la Politique de la Ville- mettent au cœur de la discussion les usages et les représentations des individus qui y prennent part comme ferment d'une montée en généralité à partir de l'expression de ce qui est ressenti comme une injustice. Ce qui se joue alors n'est pas seulement le recueil de plaintes ou d'expériences singulières, mais bien une discussion sur les frontières du privé et du public, de ce qui est du ressort de l'action publique ou du traitement au sein de la sphère privée exclusivement. **Ce travail sur la distribution du politique et du social, du public et du privé s'avère un enjeu politique d'égalité ou d'inégalité**. Pour Jacques Rancière, le processus démocratique est « l'action de sujets qui, en travaillant sur l'intervalle des identités, reconfigurent les distributions du privé et du public, de l'universel et du particulier⁶⁰³ ».

⁶⁰¹ Cette idée de manque d'adéquation entre l'expressivité voulue par les citoyens et les formes de participation à la démocratie proposées me semble valide pour expliquer le faible engagement. Elle se situe en rupture avec l'idée que l'apathie publique des citoyens est la cause première du dysfonctionnement du système démocratique. Cette citation illustre bien l'« élitisme démocratique » : « moins l'individu a besoin de participer au système et d'y jouer un rôle actif pour y garantir ses intérêts plus il est satisfait ». Bachrach, P., 1967, *The Theory of Democratic Elitism*, Boston, Little, Brown and Co.

⁶⁰² Hirschman, A., 1983, *op.cit.*

⁶⁰³ Rancière, J., 2006, *op.cit.*, p 69

Ce processus démocratique est à l'œuvre dans des modalités diverses dans tous les dispositifs participatifs.

Quand la voiture passe d'un statut d'objet privé à celui de risque collectif

Dans la conférence de citoyens de l'AET ou les Ateliers du Déplacement, les participants mettent au jour collectivement les chaînes causales reliant leur choix individuel de déplacement et un état du monde. **Ce faisant le comportement de déplacement passe du statut de choix privé, de liberté de l'individu, à celui d'enjeu public.** La voiture n'est alors plus simplement considérée comme un objet individuel mais comme un risque pour le collectif en matière de santé publique, d'environnement, etc. Le privé devient en partie public ; conjointement, les pouvoirs publics semblent en attente d'une évolution des comportements individuels pour pouvoir rendre possible et efficace l'action publique⁶⁰⁴. **A cette délégation relative de la sphère publique sur les individus privés pour transformer en acte les ambitions d'une politique publique répond une interpellation par les individus des décideurs publics, notamment en demandant que les élus partagent mieux les enjeux et les choix publics.**

Comment articuler bonheur privé et nécessité collective ?

Dans l'Atelier citoyen sur la thématique de l'aménagement dans un département francilien de seconde couronne, l'impact des modes de vie individuels sur la morphologie du territoire a été au cœur des discussions.

Beaucoup de participants ont fait part de leur idéal d'un pavillon dans environnement calme et naturel. **Comment concilier cet idéal individualiste avec des attentes fortes et contradictoires :** la présence dense de services publics et privés de proximité (hôpitaux, infrastructures de transport, commerces...), la préservation d'espaces naturels et de terres agricoles et une réponse à la pénurie de logements ?

Les participants ont conclu à **une nécessité de revoir les idéaux d'une maison individuelle** à la campagne, consommatrice d'espace et d'énergie, pour aller vers un aménagement durable du territoire **tout en se préservant une marge de choix** et en interpellant les pouvoirs publics sur les efforts qu'ils ont aussi à fournir.

« Nous ne pourrions pas tous avoir notre maison à la campagne et nous n'aurons pas forcément besoin d'avoir notre maison à la campagne. Il nous suffit de repenser la ville et la rendre attractive et durable. A cet effet nous attendons du Conseil Général qu'il intervienne en faveur de la densification de l'habitat autour des centres villes existants, tout en maintenant un réseau de ceintures vertes accessibles à pied pour les habitants des villes. ⁶⁰⁵ »

Les dispositifs participatifs permettent à des citoyens « ordinaires » de participer à la remise en jeu des frontières du public et du privé, à partir de ce qu'ils sont prêts à modifier dans leurs modes de vie et de leur attente de reconnaissance envers leurs contraintes et leurs liberté, en regard de la construction collective d'un monde commun

⁶⁰⁴ Cet aspect est particulièrement flagrant en matière de développement durable, où la puissance publique en appelle à une modification de comportement des individus pour accompagner la mise en œuvre de politiques de développement durable.

⁶⁰⁵ Déclaration citoyenne de l'Atelier citoyen sur l'aménagement du département, extrait de la partie consacrée au logement

souhaitable. Cela atteste l'intuition de Jacques Rancière que « s'il y a une illimitation propre à la démocratie, c'est là qu'elle réside : non pas dans la multiplication exponentielle des besoins et des désirs émanant des individus, mais dans le mouvement qui déplace sans cesse les limites du public et du privé, du politique et du social ⁶⁰⁶ ».

L'émergence du témoignage, de l'expérience vécue, comme registre légitime du régime discursif public, quand elle est transformée collectivement par les participants grâce à une procédure de montée en généralité, sert d'avantage une République des égaux qu'une tyrannie des égaux. La lutte pour la reconnaissance n'est pas en soi un repli sur des individualités irréductibles rendant caduc tout projet universalisable de justice sociale, elle est intrinsèquement liée aux conflits pour la redistribution, même si elle apparaît comme un changement de paradigme. Ainsi pour Axel Honneth, les motifs moraux des conflits sociaux relèvent de la demande de reconnaissance, y compris ceux ayant en leur centre des enjeux redistributifs, comme par exemple la conquête des droits sociaux⁶⁰⁷. Dans les dispositifs participatifs, la lutte pour la reconnaissance ne concerne pas seulement la demande des participants d'être reconnus comme légitimes à prendre part aux choix publics (donc une attente de redistribution de la compétence politique voire du pouvoir) mais aussi la reconnaissance d'injustice ou de détresse sociale, notamment dans les instances liées à la politique de la ville⁶⁰⁸.

Les dispositifs participatifs actualisent l'idée d'un espace public (ou semi-public) qui connecte les expériences particulières pour donner naissance à un vivre ensemble : « le monde n'est commun que d'être institué symboliquement comme commun dans la parole, dans l'articulation des *topoi*, des lieux communs et des discours, par lesquels les langues se rencontrent (...) et dans lesquels se marquent leur irréductible différence autant que la communauté de monde qui rend la parole possible et sensée ⁶⁰⁹ ».

Quand participer redonne de l'intérêt pour la sphère publique

La participation même de citoyens aux dispositifs participatifs, par l'apport de connaissance qui y a lieu, par le sentiment de voir s'ouvrir les coulisses de la politique et de l'action publique, par cette contribution « civique » à une discussion sur les enjeux sociaux et

⁶⁰⁶ Rancière, J., 2006, *op.cit.*, p 70

⁶⁰⁷ Honneth, A., 2000 (1992), *La lutte pour la reconnaissance*, Paris, Editions du Cerf.

⁶⁰⁸ Marion Carrel expose notamment le balancement « entre rage et résignation » des demandeurs de logement sociaux, Carrel, M., 2004, *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*, thèse de doctorat, Université Paris 5, p 226 et suivante.

⁶⁰⁹ Tassin, E., « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité, *Hermès*, 10, 1991, p 34

sur ce qui doit être porté à l'attention du public et ce qui peut être soutenu par les individus privés est en elle-même facteur de politisation ou repolitisation de ceux qui y prennent part.

Les dispositifs participatifs pallient le sous-engagement forcé en matière politique qui caractérise nos sociétés électoral-représentatives, où « l'apathie politique et la déception vis-à-vis de l'action politique sont induites par une société où les décisions politiques importantes ne peuvent être prises que par le biais du vote ⁶¹⁰ ». **Participer à un tel dispositif**, y faire l'expérience de la délibération, sentir les commanditaires en attente de réflexions de ceux qui n'étaient auparavant pas consultés, **accroît les possibilités expressives des individus sur le collectif**. Si le dispositif peut être temporaire, les effets de repolitisation peuvent perdurer au-delà. Marion Carrel distingue, à partir de ses terrains d'étude, **deux degrés de politisation des participants via la délibération** ⁶¹¹. **Le premier degré est celui du renforcement de l'intérêt pour la chose publique**. Cela passe par une lecture plus assidue de la presse, notamment locale ou institutionnelle, par une attention plus forte à la problématique discutée au sein du processus participatif et plus généralement aux prises de paroles du personnel politique. Lors de l'accompagnement de démarches participatives à Missions Publiques, j'ai très souvent constaté ce premier degré de regain d'intérêt pour une problématique publique : certains participants ont réalisé des revues de presse sur la question des déplacements à partir des quotidiens locaux (3 participants lors de la conférence de citoyens de l'AET et 2 lors des Ateliers du Déplacement), ou des photos liées à la question traitée, ou apportaient des documents qu'ils pensaient être en lien.

Quand participer donne envie de s'engager

Le second degré de politisation est marqué par un engagement public plus accentué des participants, à l'issue du processus participatif. Sous une forme faible, ce second degré se retrouve chez l'ensemble des participants, qui se font dans leur sphère privée le relais des informations auxquelles ils ont eu accès et des réflexions collectives.

Les occurrences d'un engagement réellement public sont plus rares, pour autant elles sont significatives d'une volonté d'agir sur la sphère publique par la reconversion de ressources acquises dans les forums hybrides. Je voudrais en donner trois exemples, où des participants ont utilisé les ressources acquises lors des dispositifs participatifs comme moyen d'agir sur la sphère publique au service d'une cause. Dans ces trois cas, la cause a trait au

⁶¹⁰ Hirschman, A., 1983, op.cit. p 186

⁶¹¹ Carrel, M., « Politisation et publicisation : les effets fragiles de la délibération en milieu populaire » in Dispositifs participatifs, Politix, volume 19, n°75/2006.

développement durable, dont nous avons vu qu'il était devenu le cadre d'interprétation et de mobilisation de référence pour les groupes des démarches type conférence de citoyens menées par Missions Publiques en matière de mobilité et d'aménagement du territoire.

La mue du profane

Le profane mue et devient un quasi expert, puisqu'il réinvestit sa connaissance acquise auprès de plus profanes que lui.

Paul, promoteur dans son entreprise des Plans de Déplacement d'Entreprise

Ainsi, Paul a non seulement consolidé ses pratiques de déplacement, en trouvant dans sa participation aux Ateliers du Déplacement des justifications supplémentaires à son usage du vélo (contribution à un développement durable), mais il a essayé de faire profiter ses collègues de sa découverte des Plans de Déplacement d'Entreprise :

« En tant que délégué du personnel, j'ai voulu organiser dans ma maison de retraite des Plans de Déplacement d'Entreprise : ça a été un vrai fiasco car mes collègues travaillent en horaires décalés et la voiture reste le moyen le plus adapté. Je fais des revues de presse sur les déplacements et j'ai adhéré à Place au vélo. ⁶¹² »

Cyril, expert ès transport

Cyril, participant de la conférence de citoyens de l'AET, qui mettait en avant pour motiver sa participation à la conférence de citoyens nationale son souhait de « rencontrer des spécialistes et d'apprendre des choses ⁶¹³ », a effectivement comblé ce désir.

« Aujourd'hui, d'un point de vue journalistique je suis plus calé sur les transports. C'est un atout pour mon boulot. D'un point de vue citoyen, j'ai acquis du savoir, je comprends mieux le monde dans lequel je vis. C'est cette expérience qui m'a permis de m'engager aujourd'hui dans une association qui s'occupe des transports en communs et des piétons : c'est grâce à la Conférence de citoyens que j'ai pu sauter le pas et m'investir là dedans. ⁶¹⁴ »

Trois citoyens, pèlerins dans leurs villes de l'Agenda 21 départemental

Enfin à l'issue de l'Atelier citoyen sur l'aménagement d'un territoire départemental, trois participants, qui ne se connaissaient pas auparavant, se sont organisés en collectif pour aller présenter les enjeux du développement durable et l'Agenda 21 départemental dans les associations locales du département. Ils sont ainsi devenus vecteurs d'une sensibilisation au développement durable et relais bénévoles, non mandatés, et non contrôlés, de l'action du Conseil général au sein des collectivités locales infra-départementales. Cette création, qui a été faite sans discussion avec le Conseil général, découle d'une discussion lors de la première session de rencontre. Le responsable de la délégation développement durable et solidaire a présenté au groupe de citoyens l'Agenda 21 départemental. Cet outil de politique publique avait suscité un enthousiasme fort des participants qui avaient demandé comment celui-ci s'imposait aux maires. Le technicien répondit que le Conseil général n'avait pas le pouvoir d'imposer le respect des engagements de l'Agenda 21 aux maires, invitant les citoyens à faire pression sur leurs élus locaux pour les sensibiliser à la déclinaison des principes de développement durable. Son conseil, exprimé sous la forme de boutade, a suscité des vocations civiques pour pallier l'impuissance relative du Conseil général pour promouvoir efficacement sa politique.

⁶¹² Verbatim recueilli lors de la réunion préparatoire à la restitution publique du 20 juin 2005, plus de six mois après la fin des sessions.

⁶¹³ Entretien individuel lors de la phase de sélection du panel, février 2003

⁶¹⁴ Entretien individuel, octobre 2003

L'utilisation individuelle des ressources acquises lors des conférences de citoyens permet donc un élargissement des modalités d'engagement politique des citoyens en ce qu'elle crée, par l'échange avec les spécialistes, des « savoirs décalés »⁶¹⁵ utiles socialement, tant sur le plan professionnel, comme pour Cyril dans son métier de journaliste de radio d'information locale, que sur le plan civique comme l'atteste le collectif militant créé pour promouvoir l'action départementale en matière de développement durable.

La repolitisation via le processus participatif peut aussi prendre une dimension contestataire. Elle peut alors consister pour une personne non impliquée initialement à transformer sa déception quant au non aboutissement de sa revendication particulière en source de mobilisation contre l'autorité locale.

Martine, passionaria du stationnement en centre ville

Ainsi Martine s'était engagée dans les Ateliers du Déplacement avec la revendication d'un stationnement facilité dans le centre ville, où elle habite. Cette revendication spécifique n'a pas été prise en compte par le groupe dans l'élaboration de la déclaration collective, ni relevée par les techniciens et décideurs rencontrés lors des trois sessions de travail. N'ayant pas réussi à transformer son trouble privé en enjeu public, elle sort de la prise de parole collective pour interpeller la communauté urbaine, via les consultants. Voici les commentaires qu'elle émet en février 2005 dans un e-mail adressé aux consultants animant la démarche, soit plus de trois mois après la fin de la démarche, alors que la date d'une restitution publique n'a pas encore été fixée, suscitant de la contrariété du côté des participants :

«C'est l'œil maintenant exercé que je découvre plein de choses intéressantes [des nouvelles mesures de stationnement qu'elle trouve absurdes]. Ces ateliers m'auront confirmé ce que je craignais : avoir été un hochet qu'on agite pour distraire l'électorat à bon compte. Heureusement il y a des associations où l'on mesure vraiment les résultats de l'engagement au quotidien»

Martine a écrit à ce sujet une longue lettre de protestation contre la politique de transports de la communauté urbaine qui est publiée dans le quotidien local.

En ouvrant ainsi un espace de discussion des choix publics, le système politico-administratif s'expose aussi à une contestation des participants, soit autour de stratégies individuelles, soit en cas de non réponse aux propositions des citoyens. **Cette repolitisation permet donc à la fois un accroissement des ressources individuelles et collectives pour agir dans la sphère publique et une autonomisation possible des citoyens vis-à-vis de la puissance publique afin d'exercer une vigilance démocratique accrue.**

Pour autant cette repolitisation reste marginale au regard de la masse des citoyens qui n'ont pas l'occasion ou la possibilité pratique et symbolique de participer à de telles instances.

Entre la majorité des classes moyennes qui optent pour le *free ride* ou l'*exit*, et les « grands absents » de la participation (jeunes, personnes d'origine étrangère, catégories

⁶¹⁵ Roqueplo, P., « le savoir décalé », in Sfez, L., Coutlee, G. (dir), *Technologies et symbolique de la communication*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1989 p 76-80.

sociales populaires) persuadés de leur *indignité politique*, le potentiel d'avènement d'un individu-citoyen reste bien inégalement réparti.

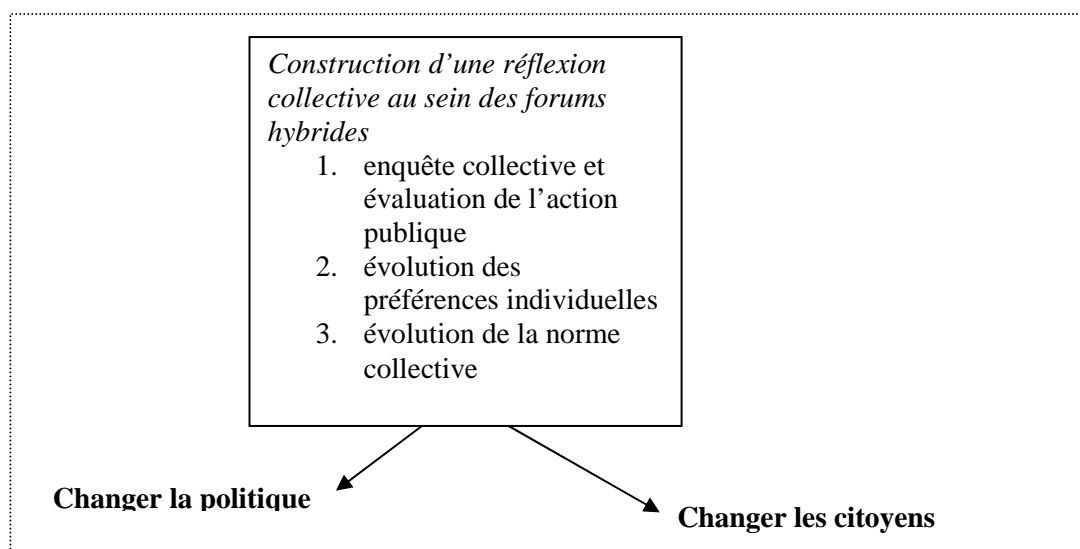
Sans doute faut-il avoir à l'esprit ces limites, et ce potentiel, et accepter l'idée que les dispositifs sont dans une phase expérimentale, dans un contexte d'autonomie très limitée, et de résultats contingents.

Des procédures pour donner corps à une citoyenneté politique expressive

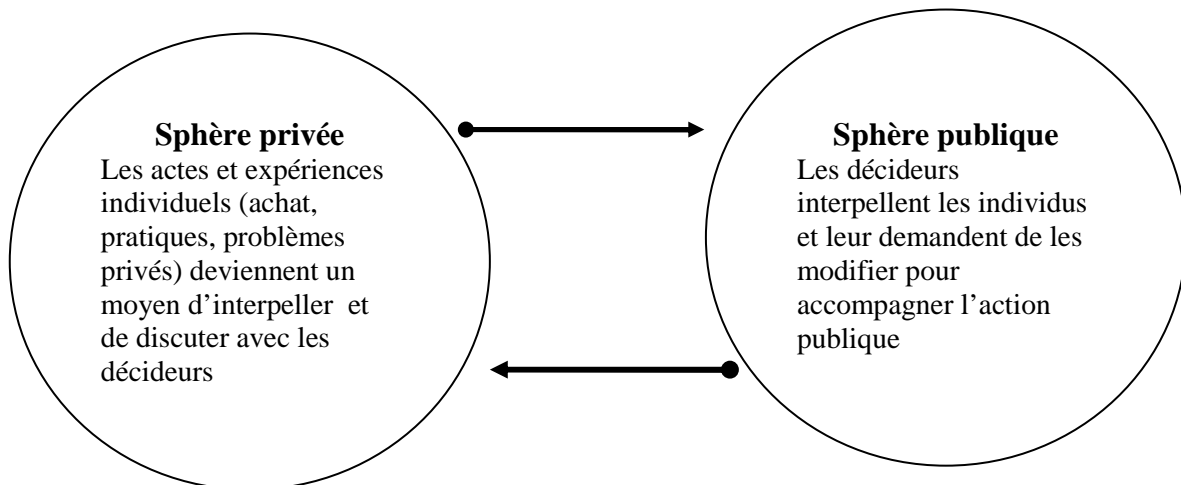
Dans ce chapitre, nous nous sommes attachés à repérer les potentiels contenus dans les dispositifs participatifs pour refonder une citoyenneté politique expressive et nourrir le contenu de l'action publique. Loin d'accréditer la thèse de l'inanité de la démocratie participative, c'est le caractère productif de la participation citoyenne en terme de sens pour l'action publique et d'engagement politique qui a servi de fil conducteur.

Pour qu'un avis citoyen collectif utilisable par la puissance publique émerge, une procédure est nécessaire pour passer de l'agrégation d'opinions individuelles à la construction du sens commun. Il ne suffit pas de mettre « en tas » des individus pour qu'une discussion constructive émerge. Nous avons donc resserré notre propos autour des dispositifs participatifs qui favorisent cette émergence, en mobilisant l'expression de forums hybrides.

Que se passe-t-il dans ces forums hybrides qui soit de nature à enrichir l'action publique ? Les participants y réalisent d'abord une « enquête collective » sur la question qui leur est posée, ce qui les amène à évaluer l'action publique concernée et l'action politique. Cette enquête collective, par l'interaction avec des acteurs de rationalité différente, permet une évolution des opinions individuelles. Elle permet donc de donner corps à une opinion publique argumentée, réfléchie et mesurée. Le cadrage de la question et la nature des informations apportées au groupe sont déterminants, l'évolution des préférences individuelles et collectives pouvant se transformer en une évolution des normes de groupe dans le sens d'une adhésion à un cadre d'interprétation imposé par la puissance publique. Ce qui se passe dans les forums hybrides, en terme de production d'une réflexion collective, est donc de nature à changer la politique comme de changer le citoyen.



Le second aspect qui a retenu notre attention est celui de l'irruption de l'individu concret dans la fabrication des politiques publiques. Après avoir retracé les étapes du processus d'individualisation et de privatisation, nous avons vu comment l'individualité singulière pouvait être source d'action politique, en établissant le parallèle avec la consommation politique, comme élargissement des registres d'action politique, à partir des conduites privées. Les forums participatifs, en accordant de l'intérêt politique aux expériences individuelles, questionnent les frontières de la sphère publique et de la sphère privée, de diverses manières.



La dernière partie du chapitre consiste en une mise à l'épreuve des forums hybrides de l'idée défendue par Pierre Rosanvallon d'une « entrée dans l'âge de l'impolitique ». **Défendant l'idée que les forums hybrides constituent une forme d'organisation de la contre démocratie constructive, nous avons repéré les formes de dépolitisation et de repolitisation à l'œuvre dans la démocratie participatives.**

Dépolitisation à l'œuvre dans les dispositifs participatifs	Repolitisation à l'œuvre dans les dispositifs participatifs
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le recours à la participation citoyenne s'accompagne d'une reconnaissance limitée de sa légitimité à pouvoir penser les enjeux publics. ▪ Evitement des sujets conflictuels ou essentiels dans les dispositifs participatifs ▪ Un risque de traitement personnalisé des demandes de citoyens allant à l'encontre du principe d'égalité 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnement des frontières entre sphère privée et sphère publique ▪ Renforcement de l'intérêt des participants pour la sphère publique ▪ Renforcement des ressources et de la motivation nécessaires à un engagement public, en faveur ou hostile à la puissance publique.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▪ Une démocratie participative encadrée dans une démocratie représentative déjà en partie impolitique ▪ Un clivage droite / gauche tabou ▪ La tendance au consensus plutôt qu'à l'exploration des désaccords | |
|--|--|

La mise en œuvre de la démocratie participative ne révolutionnera sans doute pas le mode de faire de la politique. Les dispositifs participatifs analysés ici offrent néanmoins de fortes perspectives pour une évolution des modes de faire de l'action publique et de son contenu, sans doute fragiles, s'attachant pourtant à répondre à notre incapacité à concevoir un changement lent : « peut-être sommes nous tout bonnement incapables de concevoir les progrès strictement limités, tout entachés de compromis et de concessions aux forces adverses, qui résultent souvent d'actions entreprises dans le feu de quelque vision exaltée⁶¹⁶ ». Les dispositifs participatifs nous permettent aussi d'apercevoir, au sein des microcosmes qu'ils mettent en œuvre, la voie possible pour réconcilier l'individu comme source de la politique et la construction d'une vision collective du monde, partagée et juste ; en renouant avec la vision émancipatrice de l'individu qui animait les Pères du socialisme : « Le socialisme est l'individualisme logique et complet... L'individu est la fin suprême.(...) C'est l'individu humain, affirmant sa volonté de se libérer, de vivre, de grandir qui donne désormais vertu et vie aux institutions et aux idées. (...) Voilà la logique de l'idée révolutionnaire. Voilà le socialisme⁶¹⁷».

⁶¹⁶ Hirschman, A., 1983, op.cit. p 164

⁶¹⁷ Jean Jaurès, article « socialisme et liberté », 1898

CONCLUSION

Redonner une place aux citoyens dans la discussion des enjeux de la Cité constitue-t-elle une antienne de la démocratie représentative ? Faut-il voir dans la démocratie participative un supplément d'âme, invoqué cycliquement pour compléter le mode de fonctionnement si peu expressif du régime électoral représentatif ?

Ou bien peut-on voir dans cet impératif de participation porté par les administrations et une grande partie de la classe politique l'amorce d'une modification réelle des possibilités pour les citoyens d'être acteurs de la politique, rejoignant ainsi l'idée que « le citoyen est un homme qui ne laisse pas à d'autres le soin de décider de son sort et du sort commun ⁶¹⁸ » ?

Je crains que cette aventure doctorale ne soit pas en mesure de fournir ici une réponse catégorique, seulement des éléments de compréhension, empiriquement fondés, du recours actuel aux citoyens pour l'élaboration de l'action publique.

Notre ambition de départ était de refroidir l'objet « démocratie participative » en procédant à une analyse minutieuse d'un dispositif cherchant à associer des citoyens « ordinaires » à la discussion sur les enjeux liés aux déplacements. La conférence de citoyens de l'Association des Elus en charge du Transport n'avait aucunement vocation à être idéal-typique. A la fois singulière et pourtant inscrite dans le foisonnement de dispositifs participatifs impulsés par les institutions publiques, en comprendre le fonctionnement et les effets, et remonter à une appréhension plus large du phénomène par une approche inductive nous semblait de nature à éclairer la recherche sociologique. L'anatomie de la conférence de citoyens et la discussion ouverte sur les effets des dispositifs participatifs sur les citoyens, l'action publique et l'ordre de la représentation, s'inscrivent ainsi dans la double exigence de la sociologie décrite par Jean Claude Passeron, à la fois « « interprétation » de la singularité des actions au sens wébérien et « explication » des régularités sociales par la cause et la fonction au sens durkheimien ⁶¹⁹ ».

Quels sont les enseignements que nous pouvons tirer de l'analyse de la conférence de citoyens de l'AET, de l'ouverture de cette boîte noire ? Que se passe-t-il réellement dans un dispositif

⁶¹⁸ Mendès France, P., 1966, *La République Moderne*, Gallimard, p 296.

⁶¹⁹ Passeron, J-C., « Préface » in Becker, H. S., 2004, *Ecrire les Sciences Sociales, commencer et terminer son article, sa thèse ou son livre*, Paris, éditions Economica, p 23.

participatif, de sa genèse à son aboutissement ? En quoi cela nous renseigne-t-il sur l'impact possible de la multiplication des dispositifs participatifs sur le champ politique ?

Des dispositifs participatifs vivants, lieux d'ajustement permanent entre les acteurs

Le premier résultat sur lequel je voudrais insister, en ce qu'il bâte en brèche toute vision trop normative sur la démocratie participative, est qu'un dispositif participatif est vivant. Qu'on ne voit nulle personnification ici : les dispositifs, y compris quand ils sont labellisés et qu'ils renvoient à une méthodologie précise, varient selon ce que les acteurs en font. Nul agencement socio-technique n'est parfaitement standardisé. La mise en œuvre d'une technique de participation, nous l'avons détaillé pour la conférence de citoyens, est le fruit d'ajustement entre des objectifs et des attentes distinctes, entre commanditaire et professionnel de la participation, chacun influant sur la traduction en pratiques de principes normatifs, méthodologiques, de contraintes. A cette première négociation en coulisse sur le cadrage du dispositif, répond des ajustements en cours de processus. Les objectifs et motivations évoluent de manière incrémentale, dans l'interaction entre les acteurs, qui définissent ensemble le champ des possibles autour de la problématique mise en discussion. Ces ajustements traduisent des rapports de force inégaux. Pour les repérer, nous avons mobilisé le concept de cadrage / débordement pour montrer les ajustements entre les acteurs. Le commanditaire dispose seul du pouvoir de recadrer ce qu'il attend du groupe en cours de route, en indiquant, par le truchement de l'animateur, les zones de compétences et de légitimité qu'il reconnaît aux citoyens. Lesquels citoyens peuvent tenter de subvertir ce cadre ou au contraire, comme dans le cas présent, accepter un cantonnement de leur compétence et en faire un atout. Les participants ont fait de leur adhésion collective à la notion de développement durable, de prime abord consensuel, un moyen d'interpeller les élus sur leur action (ou leur inaction) et de se voir reconnaître comme co-producteurs indispensables d'une politique de mobilité durable.

La conférence de citoyens : espace public, espace politique

Au sein de la conférence de citoyens s'est créé un espace de discussion sur les enjeux, les fins et les moyens de la société. La conférence de citoyens est un dispositif dans lequel les

participants et les intervenants interrogent collectivement la politique, c'est-à-dire la vie de la cité, dans des mouvements de dépolitisation/ repolitisation. Dépolitisation d'une part puisque que les références partisans s'y goment, et que les élus sont parfois davantage appréciés en fonction de leur proximité apparente que sur leurs actes et idées. Repolitisation, en ce que les participants y bâtissent des conventions, c'est-à-dire un accord provisoire, ouvert et renégociable sur le vivre ensemble, à partir d'une intelligence collective mise en mouvement par la rencontre d'acteurs variés (habitants eux même très divers, techniciens, experts, élus, animateurs). Ce sont donc de nouveaux cadres d'interprétation des enjeux collectifs qui s'y confortent, autant de potentiels pour le contenu de l'action publique, notamment par une redéfinition possible des formes légitimes du politique. Repolitisation aussi par l'engagement temporaire des participants au sein d'« un exercice de mise en pratique de la démocratie » qui suscite des regains d'intérêt pour la sphère publique. La délibération souhaitée dans la conférence de citoyens, soutenue par l'apport d'informations et la discussion des expériences et opinions individuelles, est en elle-même une procédure d'information. Les savoirs acquis dans la conférence de citoyens offre aux participants des ressources pour s'engager dans la vie militante locale.

La conférence de citoyens, lieu d'apprentissage et de sensibilisation

Un apprentissage se fait sur le contenu même de ce qui est discuté (la question de l'usage de la voiture en ville), cet apprentissage se fait en interaction par la mise en commun des expériences des participants (*intelligence narrative*), par l'information dispensée par les intervenants (*intelligence argumentative*), par l'échange souvent critique avec les décideurs ainsi que par l'expérimentation. **Cet apprentissage est autant un apprentissage thématique qu'un apprentissage de l'échange public, du fonctionnement de l'action publique, des contraintes et marges de manœuvre du système politico-administratif.** C'est donc une expérience de la démocratie, stimulante et frustrante à la fois, puisque les citoyens demeurent incertains quant à la réception de leur réflexion par l'institution.

Cet espace d'apprentissage est aussi un espace de cadrage nouveau de la question posée par les citoyens ordinaires, où ils mettent en réflexivité leurs pratiques, valeurs, et marges de changement face à un enjeu de l'action publique (ici la mobilité durable). Cet espace d'apprentissage permet de sensibiliser les citoyens à des enjeux collectifs et les destinataires de l'avis à la complexité et la multiplicité des processus de décision des individus,

profondément enchâssés dans le social. Peut-on pour autant parler d'hybridation des savoirs ? Sans doute, les dispositifs participatifs étudiés ici ne vont-ils pas aussi loin, et l'apprentissage y demeure nettement plus important de la part des citoyens que de experts et des élus, ce qui diffère de situations d'enquête collective dans des controverses scientifico-techniques plus incertaines où la nécessité de l'émergence de nouveaux savoirs se fait plus urgente. Ici, **ce processus d'apprentissage mutuel en plusieurs temps** (les participants apprennent pendant le processus et les destinataires plutôt dans la phase de réception de l'avis et de traitement) entraîne une certaine modification des normes de groupe voire des pratiques, du moins du côté des citoyens. En cela, ces dispositifs constituent **donc un potentiel pour faire de l'action publique autrement**, en permettant de donner corps à l'opinion publique, de construire la demande sociale, de mesurer l'acceptabilité sociale voire de changer les valeurs de référence de l'action publique, notamment grâce dans notre cas à un attelage à la notion de développement durable pour lier efforts individuels et bénéfiques collectifs liés à la réduction de l'usage de la voiture. **Au risque de changer les citoyens sans changer la politique...**

La procédure, vous dis-je !

A plusieurs reprises dans l'étude de cas comme dans la discussion, j'ai insisté sur la procédure comme condition de réalisation des effets de délibération et de construction d'un avis collectif. Au risque d'évoquer Toinette déguisée en médecin dans *Le malade imaginaire* tentant de convaincre son vieux maître Argan qu'il souffre du poumon (« Le poumon, le poumon, vous dis-je !). Cette insistance tient peut-être à mon double positionnement, comme actrice de l'offre d'ingénierie participative et comme doctorante. Je crois surtout qu'elle procède d'une analyse attentive des dispositifs participatifs –y compris ceux accompagnés par Missions Publiques. *L'impensé procédural*, pour reprendre le terme de Loïc Blondiaux reste prépondérant : commanditaires et animateurs de démarche cadrent⁶²⁰ davantage les démarches en fonction de leurs contraintes et ressources, qu'en fonction d'une adéquation à des principes normatifs ou à des objectifs clairs.

Les résultats décrits précédemment se retrouvent à des degrés divers dans de nombreux dispositifs participatifs ; toutefois, la méthodologie de conférence de citoyens semble les favoriser par le temps et l'intensité des échanges, le dimensionnement restreint du groupe,

⁶²⁰ J'ai isolé dans le chapitre 6 les éléments principaux de ce cadrage : le ressort territorial, le phasage/ la temporalité, la définition du sujet, le type de parole attendu, l'agencement socio-technique.

l'information qui y est dispensée, et surtout la nécessité imposée aux participants d'aboutir à une opinion collective et de la rédiger. Ce dernier point met en tension le groupe, l'obligeant à réfléchir sur ses opinions collectives, les moyens de les dire et de se faire entendre des gouvernants⁶²¹.

La conférence de citoyens n'est en rien une procédure parfaite ni garantie, elle est expérimentale, sujette à ajustement et inscrite dans des rapports de pouvoir de la part des acteurs. Elle ne constitue pas une pure déclinaison de l'idéal normatif, tant les échanges y sont rarement à la fois rationnels et égalitaires. Elle constitue bien un forum *hybride*, au sens où elle permet des échanges discursifs composites, à la fois délibératifs, réflexifs et parfois conflictuels.

Des innovations démocratiques dans une société bloquée ?

La conférence de citoyens a produit des effets forts en terme d'évolution des perceptions individuelles et collectives pour ceux qui y ont pris part, tant sur la politique que sur les enjeux de mobilité durable. Mais qu'a-t-elle concrètement produit pour l'AET, qui l'avait mise en place ? En quoi a-t-elle irriguée son action ? Nous avons montré que la réception de la déclaration finale était délicate : sujette à suspicion (« qu'est ce que des citoyens vont bien pouvoir nous apprendre ? En quel nom parlent-ils ? »), difficilement audible car formulée dans une rationalité différente de celles des élus et techniciens. Elle a d'abord nécessité une traduction, en convoquant des discours d'autorité de représentants du Peuple et d'experts. La conférence de citoyens, ainsi encadrée et apprivoisée, a fait l'objet d'une forte valorisation en terme de communication. Et de faibles effets immédiats sur l'action et le positionnement de l'AET, qui traduisent aussi la faible capacité de cette association sectorielle d'élus à peser sur le champ du transport...

Ce constat se répète dans de nombreuses expériences participatives. La difficile prise en compte institutionnelle de la parole citoyenne pourrait laisser penser que la participation est symbolique. Le processus participatif vaudrait en lui-même, il permettrait de faire valoir la préoccupation des élus de donner la parole aux citoyens, sans que cette parole ne produise d'effets sur la décision. Sans céder à cette vision d'une participation – manipulation, nous avons identifié les facteurs de blocage de la parole citoyenne dans les rouages des organisations. Nous avons montré que la technostucture se révèle difficilement capable

⁶²¹ Cette analyse vaut pour de nombreuses méthodes délibératives type jurys citoyens.

d'ingérer l'innovation participative parce que celle-ci heurte son mode de fonctionnement basé sur un modèle de gouvernance technocratique, qu'elle est vécue comme une concurrence et qu'elle est souvent portée de manière bien périphérique au centre de décision.

Pour autant, la participation citoyenne n'est pas sans effet sur le système politico-administratif mais ces effets sont souvent invisibles pour les citoyens, accréditant ainsi la thèse de l'inanité de la démocratie participative.

Le recours aux citoyens, comme tiers régulateur

Les objectifs affichés (« la participation comme un outil d'aide à la décision », « une écoute réelle des besoins des habitants ») constituent un attelage théorique aussi puissant et attractif que flou, polysémique et peu engageant.

En fait les enjeux réels des commanditaires sont rarement communiqués, bien qu'ils soient parfois tout aussi légitimes. Le profane sert fréquemment de tiers régulateur entre techniciens et décideurs pour faire avancer un projet en lui assurant un surcroît de légitimité, c'est le cas par exemple pour l'AET qui entend montrer à ses élus que la mobilité durable est une politique de déplacement fédératrice pour les citoyens. Quant aux enjeux des consultants et à leur justification normative de la participation citoyenne, ils sont souvent tus ou camouflés pour s'aligner sur la demande des commanditaires. Enfin, les chercheurs ont eux aussi des enjeux très pragmatiques (reconnaissance institutionnelle, appartenance militante, participation rémunérée à des comités scientifiques) dans la diffusion de telle ou telle justification de la participation citoyenne ou de telle ou telle procédure. De même les sciences sociales, de par leur capacité à mettre en œuvre des méthodes pour faire parler les citoyens et traduire leur expression à l'intention des décideurs publics, marquent leur retour, face aux sciences exactes, comme conseiller du prince (d'où l'appel à une démocratie technique ou démocratisation de la science et de l'expertise...). Le travail d'objectivation entamé ici est donc à poursuivre.

Cette analyse en terme d'usage stratégique de la démocratie participative (qui peut se doubler de préoccupations éthiques) peut provoquer une certaine désillusion.

Pour autant ce mouvement de fond qui fait entrer le Profane dans le cercle de la discussion, le Citoyen dans l'activité politique, produit à la fois des effets microsociaux forts pour les participants, et réinterroge les frontières entre Savant, Politique et Citoyen.

Une remise en mouvement des frontières entre Savant, Politique et Citoyen

Les dispositifs participatifs sont avant tout destinés à mettre en dialogue des citoyens ordinaires, des décideurs et des experts sur un sujet de politique publique qui mêle des dimensions techniques (quels outils pour augmenter l'usage des modes alternatifs ? quelle acceptabilité sociale de ceux-ci par les citoyens ?) et des dimensions éthiques (notamment la question du partage de la responsabilité dans une société). Ce dialogue inédit, hors des arènes électorales, naît de la rencontre de perceptions différentes, de rôles sociaux différents. Le dialogue qui se tient emprunte tantôt les traits de la délibération (échange d'arguments, exercice du libre arbitre et de la raison pratique) et tantôt des formes plus conflictuelles (négociation, pressions, méfiance liée à des préjugés négatifs). Les citoyens sont sollicités au titre de leur expérience d'usage dans un contexte où l'action publique se trouve face à des impasses relatives, et doit renouveler son approche pour la rendre acceptable et efficace. Les participants se fabriquent une identité collective en situation, en se bricolant une compétence et une légitimité sans cesse remises en question par les intervenants et commanditaires. Par leur réflexion basée sur le sens commun (et la recherche du monde commun), ils interrogent aussi le champ de compétence et de légitimité des décideurs politiques et des experts et donc le bien-fondé de la division sociale. Les citoyens y trouvent des ressources pour agir au quotidien, et pour évoluer dans leurs représentations du politique vers davantage d'autonomisation et de responsabilisation individuelle dans le devenir collectif. Les dispositifs étudiés sont des lieux de sociabilité et de socialisation marquants pour les citoyens investis.

Ce sont des lieux d'interpellation de la double délégation : cette délégation est-elle pertinente, surtout dans un contexte d'incertitude forte ? Devant l'échec de certaines politiques publiques, peut-on encore compter sur l'expertise scientifique ? La question du partage du pouvoir et du savoir y est constamment abordée. Les frontières y sont suspendues puis réaffirmées avec force, notamment dans les opérations de traduction opérées pour rendre audible l'avis citoyen. Pour les citoyens qui s'y sont investis, l'acquisition de nouvelles connaissances et la pénétration temporaire dans les coulisses de l'action publique modifient leur rapport aux tenants de la double délégation, les rendant plus exigeants sur une réelle association des citoyens. Ce résultat est bien sûr qualitatif et ne touche qu'une très infime portion de la population. Pour avoir un impact macrosocial et sortir de la marginalité, les expériences de « démocratie participative » se heurtent donc à plusieurs défis : le défi de l'inclusion sociale

ou le « défi démocratique⁶²² » pour reprendre les termes de Marion Gret. Des procédures permettant de répondre à ce défi existent, notamment le tirage au sort évoqué par Yves Sintomer et Jacques Rancière. Cela passe par une réflexion sur le caractère oligarchique voire aristocratique de notre système démocratique basé sur la représentation. L'innovation procédurale en matière démocratique s'avère en ce sens fortement subversive, puisqu'elle s'adosse à la volonté de rendre du pouvoir au peuple⁶²³.

La question, dès aujourd'hui en suspens, est celle du caractère cumulatif de ces expériences individuelles et collectives de citoyenneté active sur le champ politique.

Les dispositifs participatifs me semblent constituer un élargissement des formes d'engagement politique ouverts aux citoyens, leur permettant de s'investir ponctuellement, à partir de leurs identités concrètes, dans la discussion des enjeux collectifs. En cela, les dispositifs participatifs témoignent d'un nouveau régime de de l'individu en société.

La démocratie participative, un effet de cliquet

J'espère avoir montré que les dispositifs participatifs sont les produits d'un phénomène ambivalent. Ce sont des dispositifs intermédiaires entre les représentants et les représentés. La démocratie participative est à la fois inféodée à la démocratie représentative et constitue une idée subversive. Les dispositifs participatifs constituent à la fois des bouillons de culture où se renouvelle la politique, en tant qu'intelligibilité du monde et que production d'un projet collectif et un lieu de stérilisation de la prise de parole citoyenne, par évitement du conflits comme des sujets essentiels.

L'avenir de la démocratie participative est donc en suspens. Les dispositifs participatifs descendants se trouvent actuellement au milieu du gué, entre une phase d'expérimentation

⁶²² Marion Gret distingue plusieurs défis que doit relever la démocratie participative pour être efficiente : le défi de la participation (degré de participation au processus de décision), le défi démocratique (l'intégration de citoyens dans leur diversité), le défi de l'efficacité (impacter réellement sur l'action publique), le défi de la légitimité (une reconnaissance des résultats des dispositifs participatives comme légitimes sur le plan politique), le défi de la manipulation, de l'apprentissage et de la formation. Je souscris à cette analyse, ayant fortement insisté dans cette thèse sur la problématique de la légitimité de la parole citoyenne. Gret, M., « la démocratie participative, un préalable à l'action publique », in Debrégeas, G., Lacoste, T., (coord.), 2007, *L'autre campagne. 80 propositions à débattre d'urgence*, Paris, La Découverte, Cahiers Libres

⁶²³ Sintomer, Y., 2007, *Le pouvoir au peuple*, Paris, La Découverte.

foisonnante (1990-2006) et une institutionnalisation probable, par standardisation ou simple routinisation. Les dispositifs participatifs peuvent aussi disparaître, tout comme les expériences autogestionnaires des années 1960 et 1970 ont disparu du spectre actuel de la démocratie participative, notamment si aucune clarification n'est apportée collectivement aux enjeux, objectifs et effets de la démocratie participative.

La période est donc intéressante pour l'observation en ce qu'elle constitue un point de panurge pour les dispositifs participatifs, qui passent d'innovations démocratiques à des passages obligés de l'action publique. Le thème de la démocratie participative, fort présent dans les discours politiques peut connaître le même sort que l'autogestion qui a été pour certaines organisations, notamment la CFDT et le PSU un « vecteur de mutations idéologiques et politiques ⁶²⁴ ».

Des perspectives de recherche s'esquissent ici pour suivre les voies d'évolution de la démocratie participative, entre intégration- c'est-à-dire comme régulation au sein du système politico-administratif- ou une possible reprise par des mouvements de la société civile, comme forme de réorganisation sociale et de lutte politique, tant en France qu'à l'étranger.

⁶²⁴ Hatzfeld, H., 2005, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes –Adels, p 222.

Références académiques

Albarello, L., 2004, *Devenir praticien-chercheur. Comment réconcilier la recherche et la pratique sociale*, Bruxelles, De Boeck, Méthodes en sciences humaines.

Arborio, A-M., Fournier, P., 1999, *L'enquête et ses méthodes: l'observation directe*, Paris, Nathan Université, sociologie 128.

Arnstein, S. R., « A Ladder of Citizen Participation, » JAIP, Vol. 35, No. 4, July 1969, pp 216-224.

Arvon, H., 1979, *L'anarchisme au vingtième siècle*, Paris, Presses Universitaires de France.

Bachrach, P., 1967, *The Theory of Democratic Elitism*, Boston, Little, Brown and Co.

Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y., (dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, collection Recherches.

Bacqué, M-H., « Dispositifs participatifs dans les quartiers populaires, héritage des mouvements sociaux ou néolibéralisme ? Empowerment zones aux Etats-Unis et politique de la ville en France » in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y., (dir.), 2005 *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, collection Recherches, pp 81-99.

Badie, B., Gerstlé, J., 1979, *Lexique de sociologie politique*, Paris, Presses Universitaires de France.

Baguenard, J., 1999, *La démocratie, une utopie courtisée*, Paris, Ellipses, collection « Mise au point ».

Bales, R.F., (1958), « Rôles centrés sur la tâche et rôles sociaux dans des groupes ayant des problèmes à résoudre », in Lévy, A., 1968, *Psychologie sociale, textes fondamentaux anglais et américains*, Paris, Dunod, Organisation et sciences humaines, pp 263-277.

Balme, R., 1989, « L'association dans la promotion du pouvoir municipal », in Mabileau, A., et Sorbets, C., *Gouverner les villes moyennes*, Oullins, éditions Pédone, pp 81-107.

Barber B., 1984, *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer.

Barbier R., 1996, *La recherche-action*, Paris, édition Economica.

Barril, Carrel M., Guerrero J-C., Marquez A., (dir), 2003, *Le public en action, usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, Paris, L'Harmattan.

Barthe, Y., « Le traitement politique d'un héritage technologique » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, pp 57-78.

Barthe, Y., 2005, *Le pouvoir d'indécision. La mise en politique des déchets nucléaires*, Paris, Economica.

Baudoin, J., 1998, *Introduction à la sociologie politique*, Paris, Seuil.

Beaud, S., Pialoux, M., 1999, *Retour sur la condition ouvrière, enquêtes aux usines Peugeot de Sochaux Montbéliard*, Paris, Fayard.

Beck, U., Giddens, A., Lash, S., 1994, *Reflexive Modernization – Politics, Tradition and Aesthetics in the Modern Social Order*, Cambridge, Polity Press.

Beck, U., 2001(1986), *La société du risque. Sur la voie d'une autre modernité*, Paris, Aubier, Alto.

Becker, H. S., 2004, *Ecrire les Sciences Sociales, commencer et terminer son article, sa thèse ou son livre*, Paris, éditions Economica.

Ben Hammo, M., 2006, « L'intégration des savoirs citoyens par les conseils de quartier parisiens », communication lors de la Journée d'étude franco-allemande « *Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?* », 27 février 2006.

Benford, R.D., « An Insider's Critique of The Social Movement Framing Perspective », *Sociological Inquiry*, 1997, n°67, pp 409-430.

Bernard de, F., 1998, *L'emblème démocratique*, Paris, Les milles et une nuits, collection « les petits libres ».

Bernat, V., Ollivier-Trigalo, M., 1997, *Politique des transports en France. Processus de décision : discours et pratiques*, Project TENASSESS (DG VII), Work Package 6.

Bessin, M., 2000, « Instituer la société : un droit qui prend le temps ... de la durée (A propos de Ost F., Le temps du droit) », *Droit et Société*, 46, 2000, pp 665-674.

Bevort, A., 2002, *Pour une démocratie participative*, Paris, Presses de Sciences Politiques.

Biland, E., « La « démocratie participative » en « banlieue rouge ». Les sociabilités politiques à l'épreuve d'un nouveau mode d'action publique » in *Dispositifs participatifs*, Politix, volume 19, n°75/2006, p 53-74.

Blanc, M. (dir.), 1992, *Pour une sociologie de la transaction sociale*, Paris, L'Harmattan.

Blanc, M., « Participation des habitants et Politique de la ville » in *La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, CRAPS et CURAPP, 1999, Paris, Presses Universitaires de France, p 161-196.

Blanco i Fillola, I., « Les Jurys citoyens en Espagne : vers un nouveau modèle de démocratie locale ? » in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y. (dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, Recherches, pp 161-178.

Blatrix, C., 2000 , *La « démocratie participative », de mai 68 aux mobilisations anti-TGV. Processus de consolidation d'institutions sociales émergentes*, thèse de doctorat en science politique, sous la direction de Daniel Gaxie, Université Paris 1 - Panthéon Sorbonne.

Blondiaux, L., Levêque, S., « La politique locale à l'épreuve de la démocratie. Les formes paradoxales de la démocratie participative dans le 20^{ème} arrondissement », in Neveu, C., 1999, *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, Logiques Politiques.

Blondiaux, L., « Démocratie locale et participation locale, la promesse et le piège », *Mouvements*, n°18, novembre –décembre 2001.

Blondiaux, L., Sintomer, Y., « l'impératif délibératif » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, p 17 à 35

Blondiaux, L., « L'idée de démocratie participative : enjeux, impensés et questions récurrentes », in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y. (dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, Recherches, pp 118-137.

Boltanski L, Thévenot L., 1991, *De la justification : les économies de la grandeur*, Paris, Gallimard.

Boltanski, L., Chiapello, E., 1999, *Le nouvel esprit du Capitalisme*, Paris, Gallimard.

Boual, J-C, Brachet, P., 2000, *L'évaluation démocratique : outil de citoyenneté active*, Paris, L'Harmattan.

Bourg, D., Boy, D., 2005, *Conférences de citoyens, mode d'emploi*, Paris, Editions Charles Léopold Mayer, Descartes et Cie.

Bourdieu, P., 1987, *Ce que peut parler veut dire*, Paris, Fayard.

Bourdieu, P., 1987, *Choses dites*, Paris, les éditions de Minuit, Le sens Commun.

Bourdieu, P., « L'objectivation participante », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 2003, volume 150, numéro 1, pp 43-58.

Boy, D., Donnet-Kamel, D., Roqueplo, P., 2000, « Un exemple de démocratie délibérative : la conférence française de citoyens sur l'usage des organismes génétiquement modifiés en agriculture et dans l'alimentation », *Revue Française de Science Politique*, vol 50, n° 4-5, pp 779-809.

Callon, M., Lascoumes, P., Barthe, Y., 2001, *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.

Callon, M., « Quel espace public pour la démocratie technique ? », in Cefaï, D., Pasquier, D., (coord.), *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, 2003, Paris, Presses Universitaires de France, collection Currap, pp 197-221.

Callon, M., « Technosciences, marchés économiques et démocratie dialogique », séminaire du GRETS EDF, 21 février 2006.

Cardon, D., Heurtin, J-P., Lemieux, C., « Parler en public », in *Politix*, n°31, 1995, Ed Hermès Science Publications, p 5 à 19.

Caro, J.Y., « La sociologie de Pierre Bourdieu : éléments pour une théorie du champ politique », *Revue Française de Science Politique*, 1980, volume 430, numéro 6, pp 1171-1197.

Carrel, M., « Susciter un débat public local. Habitants et professionnels du transport en confrontation dans un quartier d'habitat local » in Barril, C., Carrel, M., Guerrero, J-C. et Marquez, A. (dir), *Le public en action, usages et limites de la notion d'espace public en sciences sociales*, L'Harmattan, 2003, p 219 à 240.

Carrel, M., 2004, *Faire participer les habitants ? La politique de la ville à l'épreuve du public*, thèse de doctorat, Université Paris 5.

Carrel, M., « Pauvreté, citoyenneté et participation. Quatre positions dans le débat sur les modalités d'organisation de la « participation des habitants » dans les quartiers d'habitat social », Communication au colloque « Cultures et pratiques participatives : une perspective comparative », organisé par le LAIOS et l'AFSP à Paris, 20-21 janvier 2005.

Carrel, M., Nonjon, M., 2005, « Les professionnels de la participation : regards croisés d'une politiste et d'une sociologue », communication, congrès de l'AFSP, septembre 2005.

Cefaï, D., Isaac, J., 2002, *L'héritage du pragmatisme. Conflits d'urbanité et épreuves du civisme*, Paris, éditions de l'Aube.

Cefaï, D., Pasquier, D. (coord.), 2003, *Les sens du public. Publics politiques, publics médiatiques*, Paris, Presses Universitaires de France, collection Currap.

Châtelet, G., 1998, *Vivre et penser comme des porcs, de l'incitation à l'envie et à l'ennui dans les démocraties- marchés*, Paris, Folio Actuel.

Cochoy, F., 1999, *Une histoire du marketing*, Paris, La Découverte.

Cochoy, F., 2002, *Une sociologie du packaging ou l'âne de Buridan face aux marchés*, Paris, Presse Universitaire de France.

Collectif de Chasseneuil, 2001, *Accompagner des formations ouvertes, les conférences de consensus*, Paris, L'Harmattan.

Chevalier, Y., 1999, *L'« expert » à la télévision. Traditions électives et légitimité médiatique*, Paris, CNRS Editions, CNRS communication.

Cohen, J., « An epistemic Conception of Democracy », *Ethics*, vol97, 1986, pp 26-38.

Collectif du Moulin, 2002, *Intégrer les formations ouvertes*, Paris, L'Harmattan, collection Savoir et Formation.

Colliot-Hélène, C., « L'ignorance du peuple », in Duprat, G., 1998, *L'ignorance du peuple, Essais sur la Démocratie*, Paris, PUF, Politique d'aujourd'hui, pp 17-41

Contamin J.G., 2003, « La mise sur agenda des problèmes publics. L'exemple du pétitionnement », intervention au séminaire d'*introduction aux politiques publiques* à l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, novembre 2003.

Corcuff, P., Ion, J., de Singly, F., 2005, *Politiques de l'individualisme, entre sociologie et philosophie*, Paris, éditions Textuel, Collection la Discorde.

Corcuff, P., « Une social démocratie libertaire, en rupture avec le capitalisme » in Corcuff, P., Ion, J., de Singly, F., 2005, *Politiques de l'individualisme, entre sociologie et philosophie*, Paris, éditions Textuel, Collection la Discorde, pp 135-164.

Coser, L.A., (1956) « Les fonctions des conflits sociaux », in Lévy, A., 1968, *Psychologie sociale, textes fondamentaux anglais et américains*, Paris, Dunod, Organisation et sciences humaines, pp 493-498.

Crozier M., 1964, *Le phénomène bureaucratique*, Paris, Le Seuil.

Crozier M., 1970, *La société bloquée*, Le Seuil, « Politique ».

Crozier M., Friedberg, E., 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Le Seuil.

Cuny, C., « « Savoir local », « vertu du citoyen » et participation dans un secteur de grands ensembles de l'Est Berlin », communication lors de la Journée d'études franco-allemande *Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?*, 27 février 2006.

Dammame, D., Jobert, B., 1995, « La politique de la ville ou l'injonction contradictoire en politique », *Revue Française de Science Politique*, vol 45, n°1, pp 3-30.

Dammame, D., Ribemont, T. (dir.), 2001, « Expertise et engagement politique », L'Harmattan, Cahiers Politiques.

Delmas, C., « Pour une définition non positiviste de l'expertise », in Dammame, D., Ribemont, T. (dir.), 2001 « Expertise et engagement politique », L'Harmattan, Cahiers Politiques, pp 11-43.

Delmas-Marty, M., Morin, E., Passet, R., Viveret, P., Petrella, R., *Pour un nouvel imaginaire politique*, 2006, Paris, Fayard, Transversales.

Desjeux, D., 1991, *Le sens de l'autre : stratégie, réseaux et culture en situation interculturelle*, Paris, UNESCO.

Desjeux, D., 2004, *Les Sciences Sociales*, Paris, Presses Universitaires de France, Que sais-je ?

Dewey, J., 2003 [1927] *Le public et ses problèmes*, Pau, Farrago-Léo Scherrer.

Diaz- Pedregal, V., 2007, *Commerce équitable et organisations de producteurs : Le cas des caféiculteurs andins au Pérou, en Equateur et en Bolivie*, Paris, L'Harmattan, Logiques sociales.

Donnet-Kamel, D, 2001, « Les expériences étrangères d'évaluation participative, des démarches imaginatives », in Vallemont, S. (dir), *Le Débat public : une réforme dans l'Etat*, Librairie Générale du droit et de la jurisprudence, Paris, 2001.

Dubost, J., 1987, *L'intervention psychosociologique*, Paris, Presses Universitaires de France, collection sociologies.

Duchêne, C., 2002, « Des politiques de transport public aux politiques globales de déplacements », in *Déplacement et transports publics : un avenir pour la ville*, Economie et Humanisme n°359, décembre 2001-janvier 2002, pp 19-24.

Dupuy F., Thoenig, J-C., 1983, *Sociologie de l'administration française*, Paris, Armand Colin, collection U.

Dupuy F., Thoenig, J-C., 1985, *L'administration en miettes*, Fayard, L'espace du politique.

Dupuy F., 2004, *Sociologie du Changement*, Paris, Dunod.

- Dupuy, G., 2006, *La dépendance à l'égard de l'automobile. Programme de recherche et d'innovation dans les transports terrestres*, Paris, La Documentation Française.
- Duprat, G., 1998, *L'ignorance du peuple, Essais sur la Démocratie*, Paris, Presses Universitaires de France, Politique d'aujourd'hui.
- Elias, N., 1993 (1983), *Engagement et distanciation – Contributions à une sociologie de la connaissance*, Paris, Fayard.
- Elster, J., 2005, « L'usage stratégique de l'argumentation », *Négociations*, n°4, 2005/2, De Boeck Université, pp 59-82.
- Erokkson, T., Porter, J., 2004, « Communication efficace : entre critères individuels, campagnes de communications et contraintes d'infrastructures », communication lors de la 8^{ème} conférence européenne sur le management de la mobilité (ECOMM 2004), 7 mai 2004, Lyon
- Dron, D., 1995, *Pour une politique soutenable des transports*, rapport au ministère de l'Environnement, Paris, la Documentation Française.
- Felli, R., « Développement Durable et Participation : la démocratie introuvable », *Belgeo*, 2005, 4, pp 424-434.
- Ferrando y Puig, J., Mathieu, Y., « Synthèse de l'atelier *Imaginer des espaces publics constitutifs de nous* » in Heurgon, E., Landrieu, J. (coord.), 2003, « Des "nous" et des "je" qui inventent la cité », actes du colloque de Cerisy, Paris, L'Aube, Prospective du Présent, pp 210-213.
- Ferrando y Puig, J., « les Ateliers d'Initiatives du RER A : à la recherche de microsociabilités locales » in Heurgon, E., Landrieu, J. (coord.), 2003, « Des "nous" et des "je" qui inventent la cité », actes du colloque de Cerisy, Paris, L'Aube, Prospective du Présent, pp 232-240.
- Ferrando y Puig, J., « conclusion », in Ferrando y Puig, J., Giamporcaro- Saunière, S., (dir.), *Pour une « autre consommation, sens et émergence d'une consommation politique*, 2005, Paris, L'Harmattan, Dossiers Sciences Humaines et Sociales, pp 231-245
- Fischkin, J. S., 1991, *Democracy and Deliberation*, New Haven, Yale University Press.
- Fischkin, J. S., 1996, *The Voice of the People Public. Opinion and Democracy*, New Haven, Yale University Press.
- Foucault, M., 1989, *De la gouvernementalité, cours donnés au Collège de France en 1978 et 1979*, Paris, Editions du Seuil.
- Fung, A., Wright, E. O., « Le contre-pouvoir dans la démocratie participative et délibérative » in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y., (dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, collection Recherches., pp 49-80.

Futrell, R., « La gouvernance performative. Maîtrise des impressions, travail d'équipe et contrôle des conflits dans les débats d'une city commission » in *Démocratie et délibération*, Politix, n°57, Ed Hermès Science Publications, 2002, p 147-165.

Gauchet, M., 2001 (1998), *La Religion dans la démocratie*, Paris, Gallimard, Folio Essais.

Gaudillière, J-P., Bonneuil, C., « A propos de démocratie technique », *Revue Mouvements* n°18, novembre- décembre 2001, p 73-80.

De Gaulejac, V., Bonetti, M., Fraisse, J., 1995, *L'ingénierie sociale*, Paris, Syros, Alternatives Sociales.

Gauthier, M., « La planification des transports et le développement durable à Montréal : quelles procédures de débat publique pour quelles solutions intégrées ? », *Réseaux et services urbains en Amérique : logiques d'acteurs et modèles de gouvernance*, revue Flux- cahiers scientifiques internationaux Réseaux et Territoires, 2005, n° 60.

Gauthier, M., « La médiation environnementale au Québec : portée et limites d'une innovation procédurale », in Castagna, B., Gallais, S., Ricaud, P., Roy, J-P., 2004, *La situation délibérative dans le débat public*, Tours, Presses Universitaires François Rabelais, Collection Perspectives « Villes et territoires », volume 1, pp 249-263.

Gaxie, D., 1978, *Le cens caché, inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Seuil.

Gaxie, D., 2001, « les critiques profanes de la politique. Enchantements, désenchantements, réenchantements », in Briquet, J-L., Garraud, P., (dir.), *Juger la politique. Entreprise et entrepreneurs critiques de la politique*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, collection « Res Publica », pp 217-240.

Gaxie, D., « Les enjeux citoyens de la professionnalisation politique », *Revue Mouvements* n°18, novembre- décembre 2001, pp 21-27.

Gendron, C., Vaillancourt, J-G., (dir), 2003, *Développement durable et participation publique, de la contestation écologique aux défis de la gouvernance*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal.

Gendron, C., « La gouvernance du développement durable dans un contexte de mondialisation économique » in Gendron, C., Vaillancourt, J-G., (dir), 2003, *Développement durable et participation publique, de la contestation écologique aux défis de la gouvernance*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, pp 66-78.

Georgescu-Roegen, N., 2004 (1979), *La Décroissance*, Sang de la terre, traduction par Grinevald, J., Rens, I.

Giorgi, L., « Mobilité Durable. Enjeux, possibilités et conflits. Le regard des sciences sociales », *Mobilités Durables*, *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 176, juin 2003, pp 195-201.

Godbout, J., 1992, *L'esprit du don*, Paris, La Découverte.

Golovtchenko, N., Zelem, M.C., « La place des usagers dans les politiques de réduction de gaz à effet de serre. Le cas de la pollution automobile », in Gendron, C., Vaillancourt, J-G., 2003, *Développement Durable et participation publique. De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, pp 173-205.

Grawitz, M., Leca, J., Thoenig, J- C., 1985, *Traité de sciences politiques : les politiques publiques*, vol.4, Paris, Presses Universitaires de France.

Gret, M., Sintomer, Y., 2002, *Porto Alegre, l'espoir d'une autre démocratie*, Paris, La Découverte et Syros.

Gret, M., « la démocratie participative, un préalable à l'action publique », in Debrégeas, G., Lacoste, T., (coord.), 2007, *L'autre campagne. 80 propositions à débattre d'urgence*, Paris, La Découverte, Cahiers Libres.

Groux, G., 1996, *Le conflit en mouvement*, Paris, Hachette, Questions de Politique.

Grunberg, G., Mayer, N., Sniderman, P., 2002, *La démocratie à l'épreuve, une nouvelle approche de l'opinion des Français*, Paris, Presses de Science Po.

Guidez, J- M. (dir), 2002, *La mobilité urbaine en France : les années 90*, Lyon, CERTU

Guillet, J., « Des nouvelles formes d'intervention dans l'espace public », in *Artistes, militants, habitants... Les nouveaux débatteurs de rue*, Territoires, n°470, cahier 2, septembre 2006, pp 4-8

Gutman, A., Thompson, D., « Why Deliberative Democracy is Different », *Social Philosophy and Policy*, vol 17, 2000, pp 161-180.

Habermas, J., 1987 (1981), *Théorie de l'agir communicationnel*, Paris, Fayard, L'espace du Politique.

Habermas, J., 1999 (1991), *De l'éthique de la discussion*, Paris, Flammarion, Champs.

Hamel, P., 2003, « Conclusion : enjeux institutionnels et défis politiques » in Gendron, C., Vaillancourt, J-G., (dir), 2003, *Développement durable et participation publique, de la contestation écologique aux défis de la gouvernance*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, pp 377-391.

Hansotte, M-J., 2002, *Les intelligences citoyennes : paroles humaines, cités humaines : méthodologie de l'espace public et social civil*, Bruxelles, De Boeck Université, collection Les intelligences citoyennes.

Hatzfeld, H., 2005, *Faire de la politique autrement. Les expériences inachevées des années 1970*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes –Adels.

Helly, D., « une injonction : appartenir, participer. Le retour de la cohésion sociale et du bon citoyen », *Lien social et politique*, RIAC, 41, Printemps 1999, pp 35-46.

Hermet, G., 1989, *Le peuple contre la démocratie*, Paris, Fayard, L'espace du politique.

Herzberg, C., « A quelles conditions le savoir citoyen peut être exploité ? le cas de la Bürgerkommune », communication lors de la Journée d'études franco-allemande *Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?*, 27 février 2006.

Herzlich, C., « la Représentation sociale » in Moscovici, S. (dir), 1972, *Introduction à la psychologie sociale*, Paris, Larousse, 1972, vol 1, pp 303-323.

Hirschman, A. O., 1983, *Bonheur privé, action publique*, Paris, Fayard, L'espace du politique.

Hirschman, A. O., 1991, *Deux siècles de rhétorique réactionnaire*, Paris, Fayard, L'espace du politique.

Hirschman, A. O., 1995, *Défection et prise de parole*, Paris, Fayard, L'espace du politique.

Hirschman A., Cardon, D., Herutin, J.P., Lemieux, C., *Vertus et limites de la prise de parole en public. Entretien avec Albert Hirschman*, Politix, 1995, volume 8, n°31, p 20-29.

Hyman, H. H. Sheatsley, P.B., « Quelques unes des raisons de l'échec des campagnes d'information », in Lévy, A., 1968, *Psychologie sociale, textes fondamentaux anglais et américains*, Paris, Dunod, Organisation et sciences humaines, pp 154-169.

Ion, J., 1997, *La fin des militants ?*, Paris, les éditions de l'Atelier/ éditions ouvrières.

Ion, J., 2001, *L'engagement au pluriel*, Saint Etienne, Publications de l'Université de Saint Etienne.

Ion, J., « Brève généalogie de la question individualiste », in Corcuff, P., Ion, J., de Singly, F., 2005, *Politiques de l'individualisme, entre sociologie et philosophie*, Paris, éditions Textuel, Collection la Discorde, pp 18-36

Ion, J., « Individualisation et Engagement public » in Corcuff, P., Ion, J., de Singly, F., 2005, *Politiques de l'individualisme, entre sociologie et philosophie*, Paris, éditions Textuel, Collection la Discorde, pp 88-112.

Jauss, H.R., 1990 (1978), *Pour une esthétique de la réception*, Paris, Gallimard.

Jobert, B., « introduction : le retour du politique », in Jobert, B. (dir), 1994, *Le tournant néolibéral en France*, Paris, L'Harmattan.

Joffrin, L., 2001, *Le gouvernement invisible. Naissance d'une démocratie sans le peuple*, Paris, Arléa.

Jonas, H., 1998, *Le principe responsabilité, une éthique pour la civilisation technologique*, Paris, Flammarion, Champs.

Kaufmann, V., 2002, « Automobile et mode de vie urbains: quel degré de liberté? », rapport Prédit.

- Kaufmann, V., 2003, « mobilité et modes de vie : les politiques de transports urbains au carrefour de nos contradictions », séminaire de prospective urbaine, Sénat, 30 janvier 2003.
- Koebel, M., 2006, *Le pouvoir local ou la démocratie improbable*, Paris, Editions du Croquant, Raisons d'agir.
- Lapassade, G., Lourau, R., 1974, *Clefs pour la sociologie*, Paris, Seghers, collection « clefs ».
- Lascoumes, P., « L'analyse des processus de changement dans les réseaux d'action publique », in CURAPP, *La gouvernabilité*, Paris, Presses universitaires de France, 1996.
- Lascoumes, P., 1997, « Information, consultation, expérimentation : les activités et les formes d'organisation au sein des forums hybrides », in *Séminaire du Programme Risques Collectifs et Situations de crise*, Actes de la huitième séance, 12 juin 1997, Grenoble, MRASH-CNRS, pp 14-54.
- Latour, B., Woolgar, S., 1988, *La Vie de laboratoire : la Production des faits scientifiques*, Paris, La Découverte.
- Laville, J-L., Caillé, A., Chanal, P. et al, 2001, *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, Bibliothèque du Mauss.
- Le Bosse, Y., « De l'habilitation au pouvoir d'agir : vers une appréhension plus circonscrite de la notion d'empowerment », NPS, vol 16, n°2, pp 30-51.
- Lefebvre, R., 2001, « Rhétorique de la proximité et crise de la représentation. Note de recherche », Cahiers lillois d'économie et de sociologie, Paris, L'Harmattan.
- Lefebvre, R., « le fétichisme de la proximité. Un basculement des hiérarchies symboliques en politique », in Bourdin, A., Lefebvre, M-P., Germain, A., 2006, *La proximité. Construction politique et expérience sociale*, Paris, L'Harmattan, Villes et entreprises, pp 51-68.
- Lefebvre, R., Le Bart, C., (dir.), 2004, *La proximité : usages, rhétoriques, pratiques*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, " Res publica ".
- Le Galès, P., « Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine », Revue Française de Science Politique, 1995, 45, volume 1, pp 47-95.
- Leroy, P., « Un bilan de la sociologie de l'environnement en Europe », in Gendron, C., Vaillancourt, J-G., (dir), 2003, *Développement durable et participation publique, de la contestation écologique aux défis de la gouvernance*, Montréal, Presses Universitaires de Montréal, p 37.
- Lévy, A., 1968, *Psychologie sociale, textes fondamentaux anglais et américains*, Paris, Dunod, Organisation et sciences humaines.
- Lewin, K., (1947) « Décisions de groupe et changement social » in Lévy, A., 1968, *Psychologie sociale, textes fondamentaux anglais et américains*, Paris, Dunod, Organisation et sciences humaines, p 498-519

Linhart, D. et R., 1994, *La modernisation des entreprises*, Paris, La Découverte.

Manin, B., « Volonté générale ou délibération ? Esquisse d'une théorie de la délibération politique », *Le Débat*, n° 33, janvier 1985, pp. 72-93.

Manin, B., « L'idée de démocratie délibérative dans la science politique contemporaine » (entretien avec L. Blondiaux), *Politix*, 57, 2002, pp 37-56.

Manin, B., « Les bonnes conditions d'une délibération », séminaire de la fondation Notre Europe, Paris, 6 avril 2006.

Marris, C., Joly, P-B., « La gouvernance technocratique par consultation ? Interrogation sur la première conférence de citoyens en France », *Les Cahiers de la sécurité intérieure*, n° 38, 4^{ème} trimestre 1999, pp 97-124.

Martin, D. (dir.), 1989, *Participation et changement social dans l'entreprise*, Paris, Logiques Sociales, L'Harmattan.

Martin, P., « Réconcilier délibération et égalité politique : Fishkin et le sondage délibératif », *Revue Française de Science Politique*, année 1998, vol 48, n°1, pp 150-154.

Martin, D., Metzger, J-L., Pierre, P., 2003, *Les métamorphoses du monde. Sociologie de la mondialisation*, Paris, Editions du Seuil.

Mazet, P., « La contribution des conseils de développement au débat sur le développement local », communication lors du congrès de l'Association Française de Sociologie, septembre 2006, session « De nouveaux acteurs pour de nouveaux modes de représentation », réseau thématique Sociologie Politique.

Méda, D., 1999, *Le travail, une valeur en voie de disparition*, Paris, Champs Flammarion (1^{ère} édition 1995 Aubier).

Mendel, G., 2002, *Une histoire de l'autorité*, Paris, La Découverte.

Mendel, G., 2003, *Pourquoi la démocratie est en panne ? Construire la démocratie participative*, Paris, la Découverte.

Mitroff, I.I., Mohrman, S., 1987, « Correcting the Tunnel Vision », *Journal of Business Strategy*, p 49-59.

Monnoyer-Smith, L., « Etre créatif sous la contrainte. Une analyse des formes nouvelles de la délibération publique. Le cas DUCSAI », in *Dispositifs participatifs*, *Politix*, volume 19, n°75/ 2006, p 75-101.

Moreault, F., « Citoyenneté et représentation dans la pensée politique de Hannah Arendt », *Sociologies et sociétés*, vol.XXX1, n°2, automne 1999, p 175-190.

Morel, C., 2005 (2002), *Les décisions absurdes. Sociologie des erreurs radicales et persistantes*, Paris, Folio essais.

- Morin, E., 1994 (1984), *Sociologie*, Paris, Fayard, Point, Essais.
- Mossé, C., 1971, *Histoire d'une démocratie : Athènes*, Paris, Editions du Seuil.
- Muller, P., « l'analyse cognitive des politiques publiques : vers une sociologie politique de l'action publique », *Revue Française de Science Politique*, année 2000, vol.50, n° 2, pp 189-208.
- Nez, H., 2006, « La démocratie participative locale : un questionnement de sa dimension inclusive à partir des expériences de Bobigny (France) et de Barreiro (Belo Horizonte, Brésil) », mémoire de master, Institut d'études politiques, Paris.
- Nonjon, M., 2006, « L'analyse des modalités d'implication et de participation des habitants dans les décisions publiques d'aménagement, thèse de science politique, CERAPS , Lille 2, 8 décembre 2006.
- Olson, M., 1978, *La logique d'action collective*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Orfeuill, J- P., 1994, *Je suis l'automobile*, Paris, éditions de l'Aube.
- Orfeuill, J.P., 2001, « L'automobilité en France, entre autonomie et servitude volontaire », *Cahiers de médiologie*, n°12, novembre 2001.
- Orfeuill, J-P., « L'automobile et la ville : raisonner la cohabitation ? », in *Déplacements et transports publics : un avenir pour la ville*, Economie et Humanisme, numéro 359, décembre 2001-janvier 2002, pp 43-47.
- Paoletti, M., « La démocratie locale française. Spécificité et alignement » in *La Démocratie locale. Représentation, participation et espace public*, Paris, Presses Universitaires de France, pp 45-61.
- Papadopoulos, Y., « Démocratie directe, mobilisation, intégration », in Duprat, G., *L'ignorance du peuple, Essais sur la Démocratie*, 1998, Paris, Presses Universitaires de France, Politique d'aujourd'hui, p 79-125.
- Paperman, P., « Les émotions et l'espace public », *Les espaces publics*, Quaderni, 18, 1992, pp 93-108
- Putnam, R., 2002, *Democracies in Flux: The Evolution of Social Capital in Contemporary Society*, Oxford, Oxford University Press.
- Rancière, J., 2005, *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique éditions.
- Rancière, J., 1998, *Aux bords du politique*, Paris, La Fabrique éditions.
- Rawls, J., 1999 (1971), *A theory of Justice*, London, Belknap press.

Raymond, R., 1999, « La politique associative de la ville à l'épreuve de l'informel », Neveu, C. (sd), *Espace public et engagement politique. Enjeux et logiques de la citoyenneté locale*, Paris, L'Harmattan, pp. 257-303.

Rogers, C., R., Kinget, M., 1962 (1959), *Psychothérapie et relations humaines. Théorie et pratique de la théorie non directive*, Louvain, Presses de Louvain, studia psychologica.

Röke, A., Sintomer, Y., « Les jurys berlinois et le tirage au sort : un nouveau modèle de démocratie participative ? » in Bacqué, M-H., Rey, H., Sintomer, Y., (dir.), 2005, *Gestion de proximité et démocratie participative, Une perspective comparative*, Paris, La Découverte, collection Recherches, pp 140-160.

Rojzman, C., 2001 (1998), *Savoir vivre ensemble, agir autrement contre le racisme et la violence*, Paris, La Découverte

Roqueplo, P., 1974, *Le partage du savoir. Science, culture, vulgarisation*, Paris, Seuil, collection Science ouverte.

Roqueplo, P., « Le savoir décalé », in Sfez, L., Coutlee, G. (dir), *Technologies et symbolique de la communication*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1989, pp 76-80.

Rosanvallon, P. 2003 (2000), *La démocratie inachevée*, Gallimard, Folio Histoire

Rosanvallon, P., 2006, *La contre-démocratie. La politique à l'âge de la défiance*, Paris, Seuil, Les livres du Nouveau Monde.

Rosenberg, S., Carrel, M., 2002, *Face à l'insécurité sociale : désamorcer les conflits entre usagers et agents des services publics*, Paris, La Découverte, Alternatives Sociales.

Rudolf, F., « Représentations, normes et dispositifs techniques dans la mise en œuvre de la durabilité » in Gendron, C., Vaillancourt, J-G. (dir.), 2003, *Développement durable et participation publique, De la contestation écologiste aux défis de la gouvernance*, Montréal, Presses universitaires de Montréal, pp 109-127.

Rui, S., 2004, *La démocratie en débat. Les citoyens face à l'action publique*, Paris, Armand Colin, collection « sociétales ».

Schumpeter, J., 1983 (éd), *Capitalisme, socialisme et démocratie*, Paris, Payot.

Sen, A., 2005, *La démocratie des autres. Pourquoi la démocratie n'est pas une invention de l'Occident*, Paris, Payot, Manuels Payot, p 65-66.

De Singly, F., « Les disparitions de l'individu singulier en sociologie », in Corcuff, P., Ion, J., de Singly, F., 2005, *Politiques de l'individualisme, entre sociologie et philosophie*, Paris, éditions Textuel, Collection la Discorde, pp 63-86.

Sintomer, Y., 2006, « Du savoir d'usage au métier de citoyen », communication lors de la Journée d'études franco-allemande *Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?*, 27 février 2006

Sintomer, Y., 2007, *Le pouvoir au peuple*, Paris, La Découverte.

Sommier, I., 2001, *Les nouveaux mouvements contestataires à l'heure de la mondialisation*, Paris, Flammarion, Dominos.

Smith, G., Wales, C., « Toward deliberative institutions : lessons from citizens'juries », ECPR Workshop, 1999.

Snow, D. et alii, 1986, « Frame alignment processes, micromobilization and movement participation », in *American Sociological Review*, 51, pp 464 – 481.

Stoetzel, J., 1963, *La psychologie sociale*, Paris, Flammarion, nouvelle bibliothèque scientifique.

Sue, R., 2001, *Renouer le lien social, Liberté, égalité, association*, Paris, Editions Odile Jacob.

Talpin, J., « De la prise de la parole en public à la délibération. Les voies difficiles de l'argumentation au sein des dispositifs participatifs », communication lors de la Journée d'études franco-allemande *Y a-t-il un « savoir citoyen » mobilisable dans la démocratie participative ?* , 27 février 2006

Tassin, E., « Espace commun ou espace public ? L'antagonisme de la communauté et de la publicité, *Hermès*, 10, 1991, pp 23-36.

Touraine, A. 1980, *La prophétie anti-nucléaire*, Paris, Seuil.

Touraine, A., 1994, *Qu'est ce que la démocratie ?*, Paris, Fayard.

Vallemont, S., 2001, *Le débat public : une réforme dans l'Etat*, Paris, Librairie Générale de Droit et Jurisprudence.

Vargas, Y.(dir.), 2000, *De la puissance du peuple* (tome 1 : La démocratie de Platon à Rawls, tome 2, La démocratie chez les penseurs révolutionnaires), Le Temps des Cerises, Matières à pensées.

Vermeersch, S., « Du bénévolat au renouvellement des liens sociaux », séminaire « Individu/collectif dans le mouvement associatif », 9 janvier 2006, cycle de séminaire universitaire international *Démocratie participative, délibérations et mouvements sociaux*.

Viveret, P., « L'autogestion, un mort bien vivant ! », *Mouvements* n°18, novembre-décembre 2001, pp 38-43

Vlassopoulou, A-C., « L'histoire dans l'analyse des politiques publiques : réflexions à partir de la lutte anti-pollution », in Laborier, P., Trom, D., *Historicités de l'action publique*, 2003, Paris, Presses Universitaires de France, CURAPP-GSPM, pp 99-118.

Warin, P. (dir), 1997, *Quelle modernisation pour les Services Publics ? Les usagers au cœur des réformes*, Paris, La Découverte.

Weber, M., 1965 (1904), « L'objectivité de la connaissance dans les sciences et la politique sociales », *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Plon.

Weber, M., 2000 (1919), *Le savant et le politique*, Paris, UGE, 10:18.

Willemez, L., « Perseverare Diabolicum : l'engagement militant à l'épreuve du vieillissement social », *Lien Social et Politiques*, RIAC, 51, *Engagement social et politique dans le parcours de vie*, printemps 2004, pp 71-82.

Winnicott, D.W., 2006, *La mère suffisamment bonne*, Paris, Payot- poche 2006.

Wojcik, S., communication, colloque DEL, « Démocratie et dispositifs électroniques : regards sur la décision, la délibération et le militantisme », Paris 7 décembre 2005.

Wojcik, S., «Le rôle des modérateurs dans les forums de discussion en ligne de municipalité », communication congrès AFS, session du RTF Sociologie Politique « de nouveaux acteurs pour de nouveaux modes de représentation », 8 septembre 2006

Zemor, P., 2003, *Pour un meilleur débat public*, Presses de Sciences Politiques, La bibliothèque du citoyen.

Reuves et articles dans des périodiques non académiques

Enquête d'opinion sur la dépendance à l'automobile, octobre 2001, GART / SOFRES

Mobiscopie, Opinions des Français sur les déplacements urbains, novembre 2001, GART, Prédit, UTP, Ademe

Morel, C., « Prend on de meilleures décisions à plusieurs ? », *Sciences Humaines*, n°169, mars 2006, p 43.

OCDE et CMET, 2000, *Transports Urbains et développement durable*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques et Conférence européenne des ministres de Transport

Profession Banlieue, cahier *La participation des habitants*, novembre 1997.

Politis, hors série octobre-novembre 2002, *Démocratie Participative, Économie Solidaire : entre espoirs et obstacles*

« Vers des transports durables », conférence de l'OCDE, conférence de Vancouver, 24-27 mars 1996.

Mobilités Durables, Revue Internationale des Sciences Sociales, 176, juin 2003

« Entretien avec Pierre Bourdieu : La sociologie est-elle une science ? », *La Recherche*, n°112, juin 1980.

Références bibliographiques électroniques

Bogumil, J., Holtkamp, L., « The Citizens' Community under Pressure to Consolidate? An Empirical Study of Explanatory Factors for the Implementation Status of Citizens' Community », *Deutsche Zeitschrift für Kommunalwissenschaften*, 2004, vol.4, 1. http://www.difu.de/index.shtml?publikationen/dfk/de/04_1/

Calame, M, « Les conférences de citoyens sont elles compatibles avec la démocratie ? », Fiche Bip 171, www.fph.ch

Coleman, S., 2005, *Direct Representation. Towards a conversational democracy*, IPPR Exchange. Disponible sur IPPR www.ippr.org.uk

Desjeux, D., 2001, « La méthode des itinéraires comme méthode comparative appliquée à la comparaison interculturelle (Danemark, Chine, USA, France) », article en ligne, www.argonautes.fr

Theys Jacques, « La gouvernance, entre innovation et impuissance », *Développement Durable et Territoires* (revue numérique) novembre 2003, <http://developpementdurable.revues.org/document.html?id=1523>

Annexe 1 : présentation des modes de recueil de données

CONFERENCE DE CITOYENS DE L'ASSOCIATION DES ELUS EN CHARGE DU TRANSPORT	
<i>Données élaborées dans l'exercice de mes fonctions de consultante</i>	<i>Données propres au travail de recherche</i>
<p>Versions de la note méthodologique</p> <p>Divers argumentaires</p> <p>Supports de recrutement : affiche d'appel à volontariat, support de présentation de la conférence de citoyens à l'intention des participants</p> <p>Comptes rendus des réunions du comité de pilotage</p> <p>Comptes rendus des trois sessions de la conférence de citoyens</p> <p>Prise de notes dans les réunions informelles (recueil de verbatims), notamment avec les élus</p> <p>Compte-rendu de la restitution publique</p> <p>Courriers adressés par les participants à Missions Publiques</p> <p><i>Données co-élaborées ou recueillies</i></p> <p>Versions de la déclaration citoyenne</p> <p>Supports de communication de l'AET (Lettre Spéciale, communiqué de presse...)</p>	<p>Rédaction d'un carnet de bord tout au long du processus</p> <p>Entretiens semi-directifs avec 18 participants sur 20. Durée moyenne 1h30. Septembre-octobre 2003</p> <p>Entretien avec le Directeur de Cabinet de la Roche sur Yon,</p> <p>Entretien avec la Directrice de l'AET, 26 juillet 2004</p> <p>Entretien avec la Responsable de la Communication de l'AET, 13 décembre 2005</p> <p>Entretiens à titre d'experts : Michel Callon, 28 octobre 2003 Matthieu Calame, 17 mai 2004 Loïc Blondiaux, 22 juin 2005</p>

Terrains secondaires (pour une présentation, voir annexe 12)	
<i>Données recueillies dans l'exercice de mes fonctions de consultantes</i>	<i>Données propres au travail de recherche</i>
Ateliers du Déplacement	

<p>Versions de la note méthodologique</p> <p>Divers argumentaires</p> <p>Supports de recrutement : affiche d'appel à volontariat, support de présentation de la conférence de citoyens à l'intention des participants</p> <p>Comptes rendus des réunions du comité de pilotage et du comité scientifique</p> <p>Comptes rendus des quatre sessions de l'Atelier</p> <p>Prise de notes dans les réunions informelles (recueil de verbatims)</p> <p>Courriers électroniques adressés par les participants à Missions Publiques</p> <p>Rapport analytique de Missions Publiques</p> <p><i>Données co-élaborées ou recueillies</i></p> <p>Versions de la déclaration citoyenne</p> <p>Supports de communication</p>	
<p>Etude sur un comité d'usagers</p> <p>Entretiens avec les acteurs</p> <p>Rapport final de Missions Publiques</p>	
<p>Etude sur les pratiques participatives</p> <p>Analyse documentaire et rédaction étude de cas</p> <p>Comptes rendus des réunions du panel d'expert</p> <p>Note de cadrage et compte rendu des réunions du comité de pilotage</p> <p>Comptes-rendus de trois tables rondes</p> <p>12 entretiens individuels semi-directifs avec des élus, des professionnels de la participation, des</p>	

techniciens et des chercheurs.	
Rapport final	
<p>Atelier citoyen sur l'aménagement du territoire</p> <p>Divers argumentaires</p> <p>Supports de recrutement : affiche d'appel à volontariat, support de présentation de la conférence de citoyens à l'intention des participants</p> <p>Comptes rendus des réunions du comité de pilotage</p> <p>Comptes rendus des quatre sessions de l'Atelier</p> <p>Prise de notes dans les réunions informelles (recueil de <i>verbatim</i>s)</p> <p>Courriers électroniques adressés par les participants à Missions Publiques</p> <p><i>Données co-élaborées ou recueillies</i></p> <p>Versions de la déclaration citoyenne</p> <p>Supports de communication</p>	
<p>Concertation des usagers sur un projet de rénovation</p> <p>Comptes rendus des deux réunions</p> <p>Rapport final</p>	
	<p>Charte des conseils de quartier</p> <p>Prise de notes dans les réunions (<i>verbatim</i>s)</p> <p>Charte</p>
	<p>Espaces d'échanges altermondialistes</p> <p>Prise de notes dans les réunions</p> <p>Rédaction d'un carnet de bord lors du Forum Social Mondial</p>

Annexe 2 : Principales dispositions législatives en faveur de la participation des citoyens

- loi Bouchardeau, 1983, extension du champ des enquêtes publiques à l'ensemble des projets dont l'importance justifie une étude d'impact sur l'environnement ;
- loi d'orientation sur la ville, juillet 1991 : concertation préalable nécessaire pour toute action de politique de la ville modifiant les conditions de vie des habitants ;
- loi sur l'administration territoriale, février 1992 : droit des habitants de la commune à être informés et consultés ;
- loi Barnier, 2 février 1995 : obligation de concertation (débat public) pour tout grand projet ayant des incidence sur l'environnement ;
- loi Voynet pour l'Aménagement du territoire et le développement durable, juin 1999 : conseils de développement dans le cadre de la mise en place des pays ;
- loi sur la solidarité et le renouvellement urbain, décembre 2000 : concertation dans le cadre élaboration des PLU ;
- loi Vaillant, 27 février 2002 : conseils de quartier obligatoires dans les villes de plus de 80 000 habitants.

Annexe 3 : Repères sur Missions Publiques

Nom de la structure	Missions Publiques
Forme légale	SARL Société de conseil
Membres en 2007	Yves Mathieu : Directeur Caroline Andrieu, Judith Ferrando, François Mouterde : consultants Aurélie Héduy : assistante
Etapas de la constitution	1998 : création par Yves Mathieu et ses 3 associés belges 2000 : embauche de Caroline Andrieu Fin 2001 : embauche de Judith Ferrando Fin 2002 : embauche d'Aurélie Héduy Avril 2006 : embauche de François Mouterde
Domaine d'activités	<ul style="list-style-type: none"> - Management des services publics - Participation citoyenne - Accompagnement de contrats publics - Déploiement de politiques publiques
Thématiques d'intervention	<ul style="list-style-type: none"> - politiques de déplacement - développement durable - mieux vivre ensemble
Exemples de clients	RATP SNCF Conseils Généraux Essonne et Val de Marne Conseil Régional Ile de France Mairie de Paris STIB (opérateur de transport bruxellois) La Poste
Extrait de la présentation	<p>« Nous consacrons notre temps professionnel avec passion et intérêt dans des interventions dédiées au secteur public, parce que pour nous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le service public est indispensable pour une société solidaire, durable et progressive - les politiques publiques sont les outils qui donnent forme et sens au projet collectif de notre société - pour être adapté aux besoins notre société, le secteur public doit associer les citoyens-bénéficiaires, les agents et les responsables politiques dans une dynamique de qualité, de modernisation, de transparence et de

	<p>réactivité »</p> <p>www.missionspubliques.com</p>
<p>Exemples de missions</p>	<p><u>La Poste (2004-2005)</u></p> <p><i>Débat citoyen relatif aux incivilités et à la relation client dans les bureaux de poste de Strasbourg</i></p> <p>Après avoir travaillé en interne sur la lutte contre les incivilités, la Direction Régionale de La Poste souhaitait faire participer les clients à cette réflexion afin de mieux percevoir les causes de ces dernières et les moyens de lutte contre celles-ci.</p> <p>Pour cela, 32 clients de La Poste ont été recrutés par l'IFOP et ont suivi 3 week-ends de formation et d'échanges avec des experts et des témoins. L'opération s'est conclue par un débat public fortement médiatisé les 25 et 26 février 2005, dans lequel les participants ont interrogé les experts et témoins avant de présenter en public, dans un « avis citoyen », leurs conclusions et leurs préconisations. Un panel de postiers sélectionnés sur la base du volontariat a suivi, parallèlement aux panels clients, les week-ends de formation et ont émis, quelques semaines après l'audition publique, leurs propres recommandations.</p> <p><u>Etude sur les pratiques participatives, Conseil régional Ile de France (2006)</u></p> <p>L'étude a duré de juillet à novembre 2006. Elle a été suivie par un Comité de pilotage présidé par Claire Villiers, Vice-Présidente chargée de la démocratie régionale. L'équipe de Missions Publiques a bénéficié des conseils et analyses d'un panel de cinq experts, réunis autour de Loïc Blondiaux, Professeur des Universités.</p> <p>Différentes approches ont été développées : une étude critique de 10 cas de pratiques participatives en Ile-de-France, une écoute d'environ 80 acteurs à travers des entretiens individuels et des tables rondes, et une revue de l'état de l'art par une analyse documentaire et l'observation de 6 dispositifs étrangers.</p> <p>Enfin cette étude s'est conclue par une interrogation sur la place du Conseil régional dans ce contexte et ces initiatives.</p> <p>Au-delà d'un regard à la fois critique et constructif sur le foisonnement des pratiques participatives, cette étude a permis de dégager quelques caractéristiques problématiques de la démocratie participative, en terme d'enjeux, d'éléments permanents et d'éléments de variation.</p>

Annexe 4 : schéma du processus Conférence de Citoyens de l'AET

PHASE 1

ELABORATION DU PROJET

Octobre 2002- janvier
2003

- discussion avec l'AET
- négociation du projet
- construction d'un argumentaire pour le Bureau
- validation par le Bureau du projet et de son budget
- premier contact avec des intervenants potentiels
- premier contact avec les villes participantes (villes hôtes, villes des participants)
- constitution du Comité de Pilotage et première réunion

PHASE 2

RECRUTEMENT ET PREPARATION DES SESSIONS

Février - début avril
2003

- Diffusion de l'appel à volontariat
- Recherche de relais pour cet appel
- Discussion téléphonique avec les volontaires
- Entretien –filtre dans les cinq villes des "candidats"
- Sélection
- Aspects matériels et législatifs
- Mise au point d'une charte d'engagement
- Contact avec les villes hôtes, les intervenants et les élus
- Mise au point déroulés des sessions, animations, détails pratiques

PHASE 3

LE TEMPS DES SESSIONS

La conférence de

*citoyens à proprement
parler*

Avril-juin 2003

- 4 et 5 avril, Grenoble
session 1
- 24 et 25 mai, Reims
session 2
- 20 et 21 juin, Paris
session 3
- rencontres avec le **Comité de pilotage** entre chaque session pour réajustement de l'animation et des objectifs
- comptes rendus des sessions destinés aux participants, à l'équipe permanente de l'AET, au Bureau de l'AET

PHASE 4

PREPARATION DU CONGRES

Juillet- novembre 2003

Avec le panel

- Aide à la finalisation de la déclaration du panel (juillet-octobre) : courriers, échanges téléphoniques et électroniques)
- Rencontre dans les 5 villes pour préparer la table ronde du congrès et entretiens individuels

Avec l'AET

- Accompagnement de la communication et de la stratégie (CP, médias..)
- Travail préparatoire avec les élus du Bureau et les personnes présentes lors de la restitution sur le congrès

Congrès AET : 27 nov

Annexe 5 : la conférence de citoyens, entre orthodoxie et innovation

LA CONFERENCE DE CITOYENS DE L'AET					
Objectifs	Secteurs / thèmes mobilisés	Niveau	Niveau de sollicitation des participants (citoyens, hab, usagers, clients)	Proximité avec méthode originelle de la conférence de citoyens	Singularité de la conférence de citoyens de l' AET
<p><u>Objectif gestionnaire</u> : c'est l'objectif premier. Il s'agit de mieux comprendre les conduites réelles, attentes et modes d'arbitrage des non utilisateurs de transport en commun pour rendre les politiques publiques de déplacement plus efficaces et renforcer la diversification modale</p> <p><u>Objectif politique</u> : le commanditaire étant une association d'élus, l'objectif politique est très présent en arrière plan. Il s'agit de mesurer l'impact d'une sensibilisation aux enjeux « citoyens » de la mobilité sur les pratiques individuelles. Il s'agit aussi, en</p>	<p>Politique publique du Transport</p> <p>(thèmes évoqués : économie des transports et micro-économie individuelle, urbanisme, développement durable, sociologie de la mobilité)</p> <p>Fabrication de l'action publique : outils, processus de décision, fonctionnement de la démocratie représentative</p>	<p>Macro</p> <p>Macro / micro</p>	<p>Usagers et non usagers des transports publics dans l'expertise d'usage en matière de déplacement</p> <p>Citoyens</p>	<p>Un panel de profane</p> <p>Formation puis débat</p> <p>Autonomie du pilotage</p> <p>Une démarche fondée sur la délibération</p> <p>Pluralité des points de</p>	<p>Utilisation de l'expertise d'usage dans la délibération et pour la montée en généralité</p> <p>L'interaction est au cœur de la formation, les deux temps sont mêlés</p> <p>Comité de Pilotage constitué par réseau</p> <p>Ajout de la dimension de l'expérimentation</p> <p>Des formateurs convaincus par la notion de mobilité durable</p>

<p>explicitant les modalités de l'action publique sur les déplacements, de restaurer une vision plus positive des élus auprès du panel citoyen.</p> <p>(Objectif social : celui-ci est absent lors de la conception du dispositif. Nous verrons néanmoins que le processus aura des effets en matière d' »empowerment » relatif des participants)</p>	<p>(Comment le panel de citoyens profanes va-t-il utiliser les ressources acquises au cours du processus « conférence de citoyens » ?)</p>	<p>(Micro)</p>	<p>(Individus)</p>	<p>vue présentés par les formateurs</p> <p>Rédaction d'un avis collectif</p> <p>Présentation en séance publique</p>	
---	---	----------------	--------------------	---	--

Annexe 6: présentation commentée des participants à la conférence de citoyens de l'AET

Ville de résidence	Prénom	sexe	Age	Mode de T	Profession	Motivations et type d'expérience
NICE	Marie Louise	F	52	Voiture	Médecin, médecine douce	<ul style="list-style-type: none"> - Mieux connaître les Transports en commun - Rencontrer des gens - Entendre ce que les gens disent sur ce problème
	Ornella	F	56	Voiture	Aide à domicile	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvoir expérimenter les transports en commun et laisser sa voiture au garage (stationnement trop cher, PV) - Peur de ne pas arriver à bien s'exprimer
	Thérèse	F	64	voiture	Retraitée	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt pour une démarche citoyenne permettant d'intervenir et d'avoir une action efficace vis-à-vis des élus - Elle est présidente du conseil de quartier, Cagnes sur Mer
	Laurent	H	36	transports en commun, marche	« Décorateur »	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les transports en commun dans sa ville - faire émerger les points noirs - améliorer la vie en ville, au bien-être de chacun et dans autres villes aussi, - éviter le gaspillage de l'argent public
LYON	Tarik	H	40	voiture	Chef d'entreprise dans l'informatique	<ul style="list-style-type: none"> - rendre la ville plus vivable, prolonger la réflexion qu'il mène en local

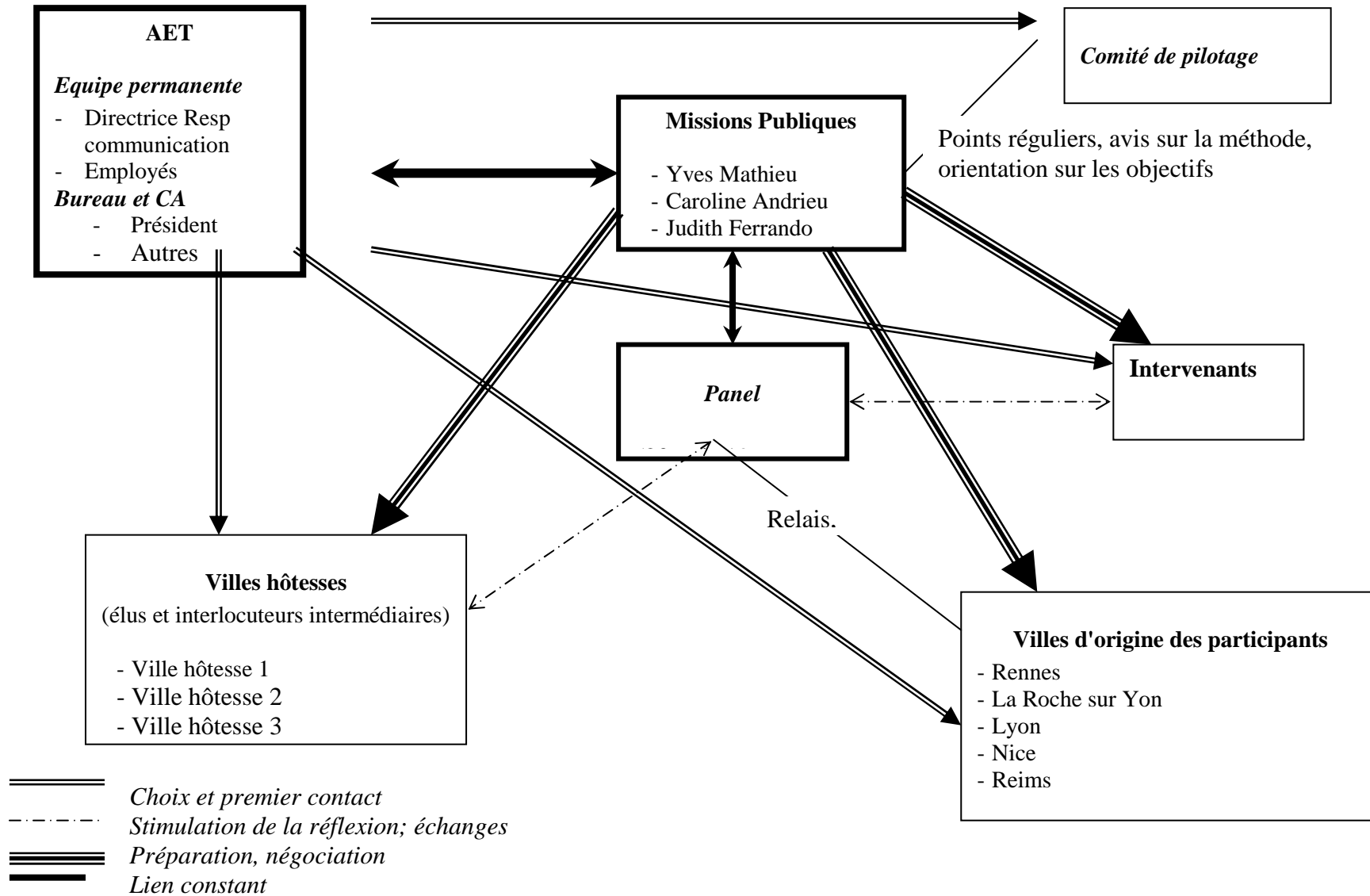
						<ul style="list-style-type: none"> - Il participe à un comité de quartier sur la réflexion sur l'aménagement de la ville au niveau voirie, signalétique - Membre de l'association « citoyens du monde »
	Michèle	F	51	voiture	Travail intérimaire comme secrétaire comptable	<ul style="list-style-type: none"> - Quand on est active, difficulté d'utiliser les transports en commun parce que mal adaptés, mais il faudrait inciter davantage les automobilistes à les utiliser. - Pb de circulation dans Lyon, inconfort des transports en commun
	Véronique	F	44	Voiture	Recherche d'emploi (chargée de mission insertion des jeunes)	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt pour ce genre de démarche collective - transports en commun pas assez souples, pas adaptés aux rythmes de vie, aux dessertes, aux activités et aux populations
	Nicolas	H	30	Marche et TC	Fonctionnaire du ministère de la Défense	<ul style="list-style-type: none"> - Pas le voiture et pas le permis - Curiosité - Partager sa connaissance des transports en commun lyonnais - N'a pas su beaucoup motiver sa volonté de participation, sauf en racontant que son père était mort renversé.
REIMS	Muriel	F	42	Voiture	Responsable clientèle d'une agence EDF	<ul style="list-style-type: none"> - découverte des transports en commun - Etre tentée d'utiliser d'autres modes de transport à cause d la pollution. Freins : rapidité, desserte...
	Nadège	F	44	Voiture	Aide soignante, en reconversion	<ul style="list-style-type: none"> - A découvert récemment les transports en

				et transports en commun	professionnelle	commun, pour des raisons de santé. - Curiosité et goût de l'échange
	Cyril	H	25	Vélo, marche et transports en commun	Journaliste radio	- Pas assez de communication entre population et élus, pas assez de démarche de ce genre il est important de faire parler les citoyens, - participer à l'amélioration des conditions de déplacements, construire de nouvelles solutions, - Rencontrer des spécialistes et apprendre des choses
	Jean Claude	H	52	Voiture et transports en commun dans le centre	Garde pêche Militaire à la retraite	- Aime les voyages, « marrant » de participer à une démarche de ce type - Intérêt pour le développement des différents modes de transport face à la pollution mais problème d'insécurité dans les transports - Adhérent FN, non militant
	Romain	H	25	Voiture	Chef de cuisine et adjoint de direction dans un hôtel	- Passionné d'automobile et de tuning, - Envie d'expérimenter les modes de déplacement des autres villes - Curiosité et rencontres autres personnes
RENNES	Laurence	F	51	Voiture	Assistante administrative, Chambre de Commerce et d'Industrie	- Rencontrer d'autres personnes, ambiance conviviale - Apporter sa contribution pour améliorer les problèmes de déplacement en voiture (embouteillage, manque de places de

						stationnements) et en transports en commun (inadaptation)
	Jacques	H	50	Voiture	Ingénieur conseil dans l'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Questionnement actuel sur son utilisation de la voiture : « Il faut se poser des questions pour changer. Comment faire en sorte que les gens utilisent d'autres modes de transport. Les choses n'avancent que par prise de conscience » - Envie de comprendre le phénomène, - Croit dans la démocratie délibérative, aux mouvements émanant de la base. - Participe à des cafés « philo », lit revue de consommateurs, - Aime protection de l'environnement mais pas écolo
	Alain	H	46	transports en commun, vélo, voiture	Ouvrier imprimeur	<ul style="list-style-type: none"> - Intérêt pour la visite autres villes et autres modes de transports. - Rencontre des personnes différentes, des avis différents - Temps disponible - Voiture = liberté mais nuisances : pollution, insécurité routière, stationnement, embouteillage...
La ROCHE sur YON	Emeline	F	43	Voiture	Professeur en lycée technique en congé parental, élève ses 5 enfants	<ul style="list-style-type: none"> - S'ouvrir à des activités « extra familiales » - Parler du quotidien d'une mère de famille nombreuse, en matière de déplacements.
	Georgette	F	52	Voiture	Secrétaire administrative, secteur de	<ul style="list-style-type: none"> - Faire le bilan des difficultés à l'utilisation des transports en commun et ainsi faire en sorte de

					la protection de l'enfance	<p>les rendre accessibles et adaptés aux zones géographiques et aux horaires.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Intéressée par les problèmes liés à l'utilisation de la voiture. - Représentante du personnel au CHSCT (élue CFDT)
	Bastien	H	44	Voiture scooter	Travail dans la restauration de manière saisonnière	Echanger
	Gaston	H	53	transports en commun	Responsable centre de tri postal	<ul style="list-style-type: none"> - Convaincu par les transports en commun, volonté d'améliorer le réseau qui doit tenir compte de ce que disent les clients. - Etre écouté par les élus - Participe à la commission consultative locale sur la partie transport - Participe au conseil de quartier - Sympathisant socialiste

Annexe 7 : Système d'action mobilise pour la conférence de citoyens de l'AET



Annexe 8 : programme de la session 1 de la conférence de citoyens de l'AET

VENDREDI 4 AVRIL

Entre 15h et 17 heures : accueil des participants, dépôt des bagages à l'hôtel, invitation à faire un tour en ville en utilisant les transports en commun (remise plan du réseau)

17h- 18h :

- présentation de tous les participants et de leurs attentes et motivations (présentation croisée)
- explication des règles de fonctionnement (écoute, horaires, ouverture d'esprit, confidentialité, présence d'échelle d'humeur et de dazibao, exposition photos)
- jeu coopératif

19h : pause

19h-19h15 : travail sur la compréhension de l'objectif de la conférence:

EXPRESSION INDIVIDUELLE (sur un document préparé)

- ce que j'ai compris de l'objectif
- ce que je viens faire ici

19h15- 20h00 travail en sous groupes mixtes sur le thème de la conférence « Comment faire pour que les « mono-utilisateurs » de la voiture en aire urbaine se tournent vers d'autres modes de déplacement complémentaires ? »

- ce que j'en pense
- comment cela me donne envie de parler de mon expérience de déplacement
- comment j'ai envie de reformuler ce sujet

Retour en groupe entier

Présentation par un rapporteur de chaque sous groupe

Pendant le travail en sous-groupe, nous inscrivons les résultats de l'expression individuelle sur flipcharts.

Pendant la présentation, nous faisons le flip chart de ce qui est dit.

20h00-21h30 : repas – buffet puis retour à l'hôtel.

SAMEDI 5 AVRIL

8h30- 9h : accueil du matin, présentation du déroulement de la journée

9h-11h : Intervenant 1 : C.G sur le Développement durable

- l'intervenant explique en quoi le thème de la conférence lui semble important. Il articule sa réponse autour de trois temps. Temps 1. (25 minutes)
- Travail en sous-groupe sur ce qui vient d'être dit (15 – 20 minutes)
- exposé second temps (15 – 20 minutes)
- Travail en sous-groupe sur ce qui vient d'être dit (15- 20 minutes)
- exposé troisième temps (15- 20 minutes)
- Travail en sous-groupe sur ce qui vient d'être dit (15- 20 minutes)

11h-11h30 : pause et encas

11h30 – 13h30 : Intervenant 2 : V. K sur les politiques de mobilité

- l'intervenant explique en quoi le thème de la conférence lui semble important. Il articule sa réponse autour de trois temps. Temps 1. (25 minutes)
- Travail en sous-groupe sur ce qui vient d'être dit (15 – 20 minutes)
- exposé second temps (15 – 20 minutes)
- Travail en sous-groupe sur ce qui vient d'être dit (15- 20 minutes)
- exposé troisième temps (15- 20 minutes)
- Travail en sous-groupe sur ce qui vient d'être dit (15- 20 minutes)

13h30- 14h 30: repas

14h30 – 15h30 : intervention du Député-Maire de la Ville, Président de l'AET: en quoi la question a du sens pour lui ? De quels outils il dispose dans sa ville pour intervenir sur cette problématique ?

15h30-16h 30 : travail en sous-groupes (à définir suivant les résultats du matin)

16h30- 17h 30 : clôture, utilisation des échelles d'humeur

Annexe 9 : les élus vus par les participants de la conférence de citoyens

Ce tableau reprend les commentaires émis, en entretien individuels, par les citoyens participants à la conférence de citoyens de l'AET sur les élus les ayant reçus dans les villes hôteses.

Elu ville hôtesse 1	Elu ville hôtesse 2	Elu ville hôtesse 3
« pragmatique »	Position asymétrique mal vécu par le groupe (les élus sur la tribune et le groupe en contrebas) (6 occurrences)	« élu-citoyen » « très impliqué personnellement »
« politique » (5 occurrences)	« S'occupe de transports en commun parce que c'est la mode, pas par conviction »	« A l'écoute » (2 occurrences)
« Belle prestation », « discours rôdé »	Le champagne offert au groupe a été apprécié (3 occurrences)	« Proche » : utilise son vélo, « naturel », « simple »
A bien « vendu sa ville »	Ni « convaincant », ni « exemplaire »	« Le moins politique des trois »
« Antagonisme entre la position de Président de l'AET et le fait qu'il parle peu de la conférence de citoyens devant le groupe »	« N'a pas compris l'attente du groupe »	« Idées complexes »

Annexe 10: déclaration finale de la conférence de citoyens de l'AET

Qui nous sommes

Comment nous en sommes arrivés là

En février 2003, une annonce circulait dans certaines villes de France : dans la presse, les mairies, les parkings... L' AET (groupement des autorités responsables de transport) avait décidé de faire appel à des citoyens utilisant presque exclusivement leur voiture. Ainsi sur les 19 personnes qui constituent notre groupe, les 4/5 sont automobilistes. Ceci pour engager la réflexion suivante: « comment faire en sorte que les mono-utilisateurs de la voiture en aire urbaine se tournent vers d'autres modes de déplacement ? » Nous faisons partie d'un panel sélectionné par Missions Publiques et nous habitons les villes de Nice, Rennes, Lyon, La Roche-sur-Yon et Reims. Nous venons de villes différentes, avec chacun des préoccupations diverses en matière de transport : certains résident en hyper-centre, d'autres en zone urbaine ou péri-urbaine ou encore à la campagne.

Pourquoi sommes-nous ici ?

Nous nous sentons concernés par les problèmes de transport et d'environnement dans nos villes. Nous nous sommes portés volontaires pour témoigner de nos habitudes de transports et de nos expériences au quotidien. Nous avons également fait part de nos connaissances, de nos opinions, de notre envie de découvrir le monde des transports et de la mobilité, ainsi que de notre envie d'échanger et de faire évoluer l'existant et les mentalités.

Ce que nous avons fait

Nous avons emprunté différents types de transports en commun

Alors que les trois quarts des membres du groupe n'utilisent habituellement que la voiture comme moyen de déplacement, nous avons utilisé pour nos réunions les transports en commun. Nous avons pu découvrir ainsi le tramway à Grenoble, le bus à Reims et le métro à Paris. De plus, les sessions de réflexion se tenant loin de chez nous, nous avons passé de nombreuses heures dans le train et parfois dans l'avion !

Nous avons rencontré des élus acteurs des politiques de déplacement

Nous avons rencontré les élus des villes qui ont accueilli la conférence de citoyens :

- [Le maire de la ville hôtesse de la session 1] député, et Président de l'AET, nous a parlé de sa ville. Celle-ci est à la pointe de la technologie en matière de transports collectifs grâce à son dynamisme économique et pour répondre aux problèmes de pollution liés à la situation enclavée de [ville hôtesse 1]. Son maire continue de faire avancer le dossier des déplacements avec l'appui de ses concitoyens.
- En ce qui concerne [la ville hôtesse session 2], son maire, par ailleurs Secrétaire de l'AET, nous a présenté son Plan de Déplacement Urbain en reconnaissant qu'il y avait encore du travail à faire.

▪ A [ville hôtesse session 3], notre échange avec l' adjoint au maire en charge des transports, de la circulation, du stationnement et de la voirie, a été également très instructif. Il nous a parlé de la spécificité de métropole où 56% des ménages n'ayant pas de voiture, le transport public est très développé. Il nous a aussi présenté la politique engagée par la municipalité pour réduire la circulation automobile.

Lors de ces échanges, nous avons pu constater que les élus se penchaient depuis longtemps sur le sujet... et force est de constater qu'ils ne nous ont pas attendu pour prendre des mesures !

Des intervenants nous ont apporté des éclairages sur les enjeux liés aux déplacements :

▪ Monsieur G. professeur d'architecture et vice président de France Nature Environnement, nous a fait prendre conscience des conséquences de l'utilisation de l'automobile sur l'environnement et la qualité de vie : effet de serre et dérèglement climatique, bruit et effets néfastes sur notre santé (obésité et pollution). Il a fait le lien entre nos modes de déplacement et le développement durable ou, plutôt, pour reprendre son expression, le développement durable et « désirable ».

▪ Monsieur K., sociologue, nous a présenté trois facteurs, qui en se combinant, déterminent le niveau d'utilisation des transports publics : l'offre de transports en commun, la gestion du stationnement et l'articulation entre urbanisme et transports.

▪ Monsieur O., sociologue lui aussi, nous a rappelé que nous n'étions pas égaux devant la mobilité puisque tout le monde n'y a pas forcément accès (handicapés, personnes âgées, ménages à revenu modeste éloignés du centre...)

▪ La Directrice Générale de l'AET, nous a expliqué le rôle de l'AET et l'intérêt de nombreux outils, notamment le Plan de Déplacement urbain (PDU). Les dispositifs prévus dans les PDU sont des outils incitant à utiliser les transports en commun et les "modes doux" (vélo, marche ...) en améliorant l'offre et le réseau, tout en régulant l'usage de la voiture en ville.

En fait, lors de nos réunions de travail, nous avons échangé avec des experts qui nous ont fait part de leurs travaux et de leurs réflexions concernant toutes les nuisances que peut entraîner une « boulimie de la voiture ». Il s'agit bien là d'un véritable « drame » qui se prépare si nous ne nous prenons pas en main. C'est un vrai problème de société au même titre que la sécurité routière et nous devons réagir. Nous sommes tous concernés et tous responsables, élus et citoyens.

Comment nous avons travaillé

Nous avons travaillé soit en groupe entier soit en sous-groupes de 4 à 5 personnes, autour des informations apportées par les élus et les intervenants. Nous avons échangé nos points de vue et nos réflexions. Notre groupe s'est avéré très soudé et très motivé, permettant ainsi de faire émerger des idées constructives.

La question posée par l'AET au groupe était : « comment faire pour que les mono-utilisateurs de la voiture en aire urbaine se tournent vers d'autres modes de déplacement ? ». Nous l'avons jugée compliquée et technocratique.

Nous l'avons transformé en : « comment inciter les automobilistes à diversifier leurs modes de déplacement ? »

« Comment inciter les automobilistes à diversifier leurs modes de déplacement »

ce qui a changé pour nous à travers la conférence de citoyens

Nous sommes ici en tant que « citoyens-acteurs » pour vous faire passer un message, à savoir notre envie d'échanger avec vous, élus et techniciens, afin de faire évoluer l'existant dans notre quotidien.

L'avenir de la planète dépend aussi de notre capacité à évoluer et à remettre en cause nos habitudes en matière de déplacement.

Il y a 40 ans, Georges Pompidou, alors Premier Ministre, disait : « il faut adapter la ville à l'automobile ». Or, à ce jour les villes sont asphyxiées et notre santé se dégrade.

Alors changeons de cap !...

Notre groupe a pris conscience, en l'expérimentant durant les trois sessions à Grenoble, Reims, Paris, de l'importance d'avoir un réseau de transports en commun fiable, efficace et abordable. Or, ce n'est pas toujours le cas.

Beaucoup d'entre nous utilisent toujours leur véhicule particulier par choix ou obligation, mais les réflexions que nous avons menées nous ont conduit à nous interroger et à modifier parfois nos habitudes en nous tournant davantage vers la marche, le vélo ou les transport en commun...

A l'issue des 3 sessions, il y a eu une évolution globale des mentalités et des pratiques au sein de notre groupe

Sur les 16 utilisateurs exclusifs de la voiture au début de la conférence de citoyens, il n'y en a plus que 13 aujourd'hui. Bien sûr, une telle évolution n'est pas envisageable à l'échelle de la population française. Mais si l'on considère par exemple, comme disait [adjoint au maire ville hôtesse 3], qu'il suffirait que chaque Parisien laisse sa voiture au garage un jour par quinzaine pour faire disparaître les embouteillages à Paris, cela donne envie de sensibiliser le grand public comme nous l'avons été !

Voici ce qui a changé pour nous et les raisons de ces évolutions :

J'ai changé mes habitudes de déplacement : pourquoi ?

- J'ai été marqué par les arguments concernant la pollution : je ne pensais pas que l'automobile avait tant d'incidences sur l'environnement.
- Je me suis aperçu que la voiture ne m'était pas indispensable tout le temps, parce que j'ai essayé les transports en commun, ce que je ne faisais pas avant.
- Je me suis rendu compte de l'impact de l'automobile en ville sur la santé, le stress, l'encombrement urbain et la sociabilité : est-ce que j'ai envie de vivre comme cela ?
- J'ai pris davantage conscience du coût de la voiture : coût individuel (stationnement de plus en plus souvent payant, assurance, entretien) et coût collectif (accidents, pollution, etc.)

Pour résumer, j'ai pris conscience des dangers pour l'avenir de la planète de l'utilisation exclusive de la voiture, et j'ai surtout découvert ce que je pouvais gagner à changer, sans bouleverser mes habitudes.

Concrètement,

- Jacques, de Rennes, est passé du « tout voiture » à plus de 80 % de ses déplacements effectués en vélo et 10 à 15 % en bus et Val pour ses déplacements quotidiens. Il a supprimé ses contraintes de stationnement. Il a amélioré sa condition physique, ce qui est très important pour lui. Il se sent plus libre et indépendant, bien qu'il ne se sente pas toujours en sécurité sur son vélo.
- Ornella, de Nice, prenait sa voiture plusieurs fois par jour par réflexe conditionné. Elle a opté pour le vélo. Elle en est ravie. Elle réalise environ 200 Euros d'économie par mois (essence, entretien de la voiture, contraventions ...), ce qui n'est pas négligeable dans son budget. Avec cette économie, elle a loué un box où elle laisse sa voiture et rentre son vélo.
- Tarik, de Lyon, a proposé avec succès à ses salariés d'utiliser les transports en commun dans la mesure du possible lors d'interventions techniques chez ses clients en centre ville. Des tickets sont mis à leur disposition.
- Bastien, de La Roche-sur-Yon, a étendu l'utilisation de son scooter pour aller chercher l'un ou l'autre de ses enfants.
- Nadège, de Reims, propriétaire d'une voiture "en fin de vie" ne souhaite pas en racheter une. Elle utilise les transports en communs et opte, quand la voiture est indispensable, pour la location. Elle a calculé que cela représente environ 50 jours de locations par an, ce qui lui reviendra moins cher que l'achat et l'entretien d'une voiture.

Je n'ai pas changé mes habitudes de déplacement : pourquoi ?

- Je n'ai pas envie, parce qu'utiliser ma voiture c'est aussi un plaisir et une liberté. Et puis c'est plus rapide !
- Je n'ai pas le choix : je perdrais trop de temps à utiliser les transports en commun ou alors cela m'est vraiment impossible parce qu'il n'y a pas d'offre de transport collectif qui correspond à mes besoins.
- Je trouve toujours les transports en commun trop chers, pas assez efficaces et peu sûrs.
- J'utilisais déjà les transports en commun ou la marche : je continue...

Concrètement,

- Romain, de Reims, utilise toujours autant sa voiture. Fan de « tuning », sa voiture est sa passion.
- Emeline habite dans la campagne autour de La Roche-sur-Yon. Mère de cinq enfants, elle aurait aimé modifier ses habitudes mais n'a pas pu. C'est déjà difficile d'accompagner ses enfants respectivement en maternelle, en primaire, en collège, en lycée et à la faculté, mais le faire en transports en commun est un véritable casse-tête surtout quand le ramassage scolaire n'est pas très au point, en zone rurale. La voiture reste moins chère et offre plus d'autonomie... même s'il faut faire la « maman- taxi » !
- Georgette, de la Roche sur Yon, continue à aller au travail en voiture. Elle met 10 minutes. Elle en mettrait 35 minutes en associant bus et marche. C'est aussi le cas de Laurence, de Rennes.

Que nous ayons modifié ou non nos pratiques, nous avons tous – ou presque - pris conscience de l'importance de diversifier nos modes de déplacement.

Certains d'entre nous ont essayé les transports en commun de leur ville, ce qu'ils ne faisaient jamais...

Tous, nous avons réalisé qu'il n'y avait pas que la voiture dans la vie : Emeline et Nadège ont comparé les coûts de déplacement en voiture et en transports collectifs, Muriel , Laurent et Nadège ont observé les bus près de chez eux, Georgette a essayé le co-voiturage, Thérèse a collectionné tous les articles autour des transports de sa région...

Voilà à présent ce que nous aimerions vous dire pour que vous nous aidiez à changer nos habitudes de déplacement.

Ce qui nous ferait changer de mode de déplacement

ou comment les élus peuvent aider
leurs concitoyens à évoluer en matière de déplacement

Sensibilisation

On peut changer énormément sans changer beaucoup nos habitudes

Savoir, c'est déjà pouvoir agir sur les comportements, les problèmes humains devant passer avant les intérêts économiques et financiers.

La sensibilisation et la prise de conscience de la population passent par un dialogue entre celle-ci et les élus; nous vous proposons de réfléchir ensemble et autrement sur ce sujet.

Auparavant, la puissance publique ne nous avait que trop rarement parlé des enjeux environnementaux, sanitaires et sociaux autour des choix de modes de déplacement. Pourquoi les politiques de déplacement mises en place depuis presque 30 ans par les élus n'ont pas complètement montré leur efficacité ? Pourquoi les citoyens ne diversifient pas leurs modes de déplacements ? Sommes-nous suffisamment informés des risques et conséquences de la pollution pour la santé et le bien être ?

C'est parce que nous avons été particulièrement sensibilisés à cela que nous avons évolué dans nos manières de voir nos modes de déplacements. Nous parlons tous beaucoup autour de nous de cette démarche et nous nous apercevons que les gens sont beaucoup plus concernés par ce sujet que nous ne le pensions.

Ainsi, on peut penser qu'à une plus large échelle et moyennant une sensibilisation qui reste à inventer, on arriverait à convaincre une partie importante de la population.

- L'information des citoyens sur les enjeux des transports passe par l'organisation de réunions publiques d'information en amont des projets : pas tant sur les mesures techniques type PDU que sur les choix sociétaux à faire.
- En dehors des gens "avertis", il y aurait lieu de sensibiliser plus particulièrement certaines catégories de population, notamment :
 - les enfants, les jeunes, les étudiants
 - le monde enseignant
 - les parents
 - les entreprises et les salariés du public et du privé
- Comment sensibiliser ?
 - Par une grande campagne nationale avec des relais locaux et notamment les nombreux services techniques et administratifs des différentes collectivités territoriales
 - En faisant connaître l' AET par des actions tournées vers le grand public
 - Par des innovations en matière de participation, de concertation, consultation et d'information en prenant le temps du dialogue, en amont des décisions et en aval pour faire des bilans et rectifications éventuelles.
 - Par des gestes de chacun pour éduquer à la mobilité : dans notre rôle de parents ou à l'école, penser à apprendre aux enfants à lire un plan pour se déplacer en bus. De l'attitude de leur génération dépend la qualité de notre oxygène de demain
 - Par des actions phares : des Journées Portes Ouvertes dans les transports urbains, une Journée de mise en valeur d'autres modes de déplacement, car de plus en plus de personnes optent pour ces modes de déplacement (vélos, patins à roulettes, skate...)
 - Par une communication en images sur les alternatives à la voiture en ville : rollers, vélo, marche, skate.

Aller plus loin ensemble

Prendre conscience est un premier pas : pour modifier ses habitudes, il faut agir en tant que citoyen, pour le bien public et non pas selon son intérêt personnel immédiat. Cette prise de conscience citoyenne doit se faire en même temps que la prise de conscience des élus qui doivent assumer des choix sociétaux à long terme, qui peuvent mécontenter une partie de leur électorat : car gouverner, c'est prévoir. Il faut réapprendre à vivre ensemble dans le respect des autres et de notre environnement.

Etre cohérent et exemplaire

Les élus, avant tout citoyens, représentent le peuple et pour nous il est important qu'ils soient des modèles en matière de choix de déplacement, en essayant d'utiliser les transports en commun et les modes doux dès qu'ils le peuvent. Nous savons que cela n'est pas toujours facilement compatible avec la vie hyperactive d'un élu, mais cela aurait un fort rôle d'exemple.

Nous avons relevé le caractère contradictoire de certaines politiques publiques et nous aimerions que les élus fassent :

- des choix plus cohérents dans les politiques publiques de logement, d'urbanisation et de déplacements. Ainsi, par exemple :
 - la gestion du stationnement peut avoir des effets pervers sur l'activité
 - l'aménagement urbain a pour conséquence l'extension urbaine avec des zones commerciales à l'extérieur des villes, accessibles uniquement en voiture.
 - certaines politiques de logement entraînent la suppression des commerces de proximité d'où une modification de la population du quartier
 - la décision de développer les réseaux routiers et autoroutiers se fait parfois au détriment d'autres choix budgétaires
- des choix plus cohérents : il y a des contradictions des décisions entre élus, liées à des problèmes de pouvoirs territoriaux et des lois contradictoires. Ces enjeux de pouvoir politiques doivent être dépassés pour aller vers le bien commun et une vie en société harmonieuse.
- des choix plus cohérents dans le temps : l'enjeu électoral ne doit pas être le moteur de la prise de décision.

Diversifier nos modes de déplacement passe aussi par une amélioration de ce qui existe déjà

Afin de redorer l'image des transports publics, il faut donner envie à la population des les utiliser en améliorant l'existant parce que ces modes de déplacement s'inscrivent dans le sens d'un développement durable.

En effet, comme nous venons de le voir, les élus doivent nous donner des raisons d'agir en tant que citoyens désireux de changer de modes de déplacement pour le bien commun. Pouvoir est une chose. Encore faut-il le vouloir.

La question à se poser, c'est « et si demain, je ne prends pas ma voiture, qu'offrent les transports urbains et les modes alternatifs de déplacement ? »

Certaines mesures, rendraient les transports collectifs et les modes de déplacement non motorisés plus attractifs. Ces mesures, déjà mises en œuvre dans certaines villes, nous faciliteraient la vie en nous donnant la possibilité d'utiliser les transports en commun, le vélo, le roller, ou bien encore de marcher, là où aujourd'hui nous utilisons la voiture.

Il serait souhaitable que les expériences qui ont fait leurs preuves dans une agglomération soient reprises ou adaptées dans les autres villes. Sans doute l'AET pourrait-il il œuvrer encore davantage en ce sens...

SYNTHESE

Voici ce que nous avons réalisé pendant ces trois sessions, en dialoguant avec des spécialistes et des élus

- Nous avons compris que si on continue à se déplacer principalement en voiture, la situation va se dégrader (de plus en plus de pollution, des villes de plus en plus embouteillées, des centres villes invivables pour les piétons....)
- Nous avons réalisé que la question des déplacements nous concerne tous parce que jamais auparavant on ne nous avait parlé comme ça des incidences de nos manières de se déplacer sur notre santé, la qualité de notre environnement et la vie sociale.
- Nous avons compris qu'il est parfois possible de se déplacer sans la voiture, parce que nous en avons fait l'expérience dans trois villes.
- Nous pouvons tous, de temps en temps, nous déplacer autrement qu'en voiture.

Pour arriver à cela, il est nécessaire de :

- **COMMUNIQUER** sur les modes de déplacements qui existent et leurs différents avantages : pour cela, parlez-nous autrement des transports et des déplacements dans nos villes.
- **ASSOCIER** en amont les habitants à la réflexion sur les déplacements dans leurs villes : associez nous à ce qui nous concerne tous : à la réflexion et à la conception de ce que seront nos villes, nos départements, nos régions demain.
- **SENSIBILISER** sur les enjeux liés à la mobilité (environnement, économie, santé, vie sociale) : il faut davantage sensibiliser la population aux enjeux autour de l'usage de la voiture et sur ce qu'elle a à gagner à utiliser différents moyens de déplacement.
- **AGIR EN CITOYEN** c'est pour chacun se poser la question à chaque déplacement : « quel est le moyen de déplacement le plus adapté pour ce trajet ? » : aidez- nous à bien connaître toutes les possibilités pour se déplacer dans nos villes et à les essayer au moins une fois. C'est aussi pour les élus et les citoyens de faire preuve de cohérence et d'exemplarité entre ce qu'ils mettent en place comme politiques de déplacement et comment ils se déplacent.

Annexe 11: caractéristiques sociologiques des participants

des Ateliers du déplacement

Prénom (pseudonyme)	âge	profession	zone	Présentation d'eux même (verbatim)
Jeanne		Professeur EPS à la retraite		Sensible à l'écologie Pratique régulière du vélo Choix de s'installer à Nantes « car c'est une ville où il fait bon vivre et faire du vélo »
Jérôme	24	Recruteur pour des études de marché	agglo	Adepte de la voiture « dans mon métier je ne serais pas pris au sérieux sans ma voiture » « Comment changer mes habitudes ? je ne crois pas que ce soit possible pour l'instant »
Monique		Responsable de communication dans l'édition		Maman de 2 enfants utilisateurs des TC Utilise la voiture pour se rendre au travail et les TC quand c'est possible
Agnès				« la circulation dans Nantes est un enfer » Mode de déplacement doux et voiture
Anne Marie		Travaille à la Cité des Congrès, a suivi le congrès de l'AET	agglo	Sensibilisée au développement durable (habitat bio) Comment se dégager de l'automobile ? Son foyer de 4 personnes, 4 voitures, 4 vélos, 4 kayaks
Elisabeth		Cadre en ressources humaines au chômage	Centre ville	3 garçons, 1 voiture, 4 vélos et 4 paires de jambes Problématique spécifique du centre ville (pas de parking attitré) Inquiète du fait que le centre ville s'asphyxie sur le plan des commerces
Julie	28	Cartographe pour la communauté de communes de Vallet		Très sensible à l'écologie Utilise sa voiture par contrainte Espère contribuer à faire de Nantes un modèle en Europe de ville agréable à vivre
Mireille	40	Intervenante scolaire en anglais	agglo	Mère de 2 enfants (7 et 11 ans) Travaille dans le vignoble nantais et donc utilise beaucoup la voiture

				« ras le bol » de la voiture et souhaite trouver des alternatives
Frédéric	25	Recherche d'emploi après un DESS développement local	Nantes	TC + vélo Envie de participer à cette démarche qui fait le lien avec ses études et sa sensibilité au développement durable
Pierre	23	Ecole de Commerce sur Lyon	Nantes/ Lyon	Intérêt pour cette démarche civique Se préoccupe de l'avenir de Nantes, ville à laquelle il est attaché Utilise les TC
Elisa	25	Chargé de mission, collectivité locale	Nantes	Travaille à 50 km de son domicile Son rêve est qu'il n'y ait plus de voiture Se déplace, quand c'est possible, en vélo, roller, tram, à pied Veut contribuer à l'amélioration des déplacements à Nantes
Robert	58	Banquier, en retraite anticipée	Nantes	Marcher est une thérapie Utilisation du tramway pour son aspect pratique Voiture Manque d'écoute de la part des pouvoirs publics
Pierrick		Aide soignant, maison de retraite	Nantes	Se rend trois fois par semaine chez ses parents dans l'agglomération Travail à 7 minutes à pied de chez lui Fait partie d'un conseil consultatif de quartier Utilise vélo net TC mais trouve que les aménagements sont peu adaptés
Jean Paul	44	Service technique de la Poste	Aire urbaine	3 enfants Utilise sa voiture Il vient pour des motivations citoyennes et par sa sensibilité aux nuisances causées à l'environnement Il a fait une analyse des différents choix de déplacement qu'il avait pour aller travailler : la voiture l'emporte
Philippe	32	Dépanneur électroménager à domicile	agglomération	Parcourt 23000 Km an Se sent concerné par les problèmes de déplacements quotidiens
Raphaël	36	Logisticien chez les pompiers	agglomération	Adepte du vélo mais prend la voiture pour aller travailler car il traverse la ville du

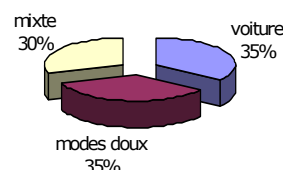
				nord au sud. Motivé pour cette action citoyenne, il espère apporter une critique constructive Conseiller de quartier
Pascal		Prof d'histoire géo au collège	agglo	Il n'a jamais pu passer son permis de conduire à cause d'un déficit visuel Comment les citoyens peuvent anticiper le développement des déplacements ?
Michel	50	Sans emploi	agglo	Prend les TC Responsable d'une association pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite Souhaite que la CU améliore les dispositifs de transport pour les PMR
Chantal		Ingénieur agronome	agglo	4 enfants Déplacements en voiture pour la vie de famille Intéressée par cette démarche qui implique des citoyens, chacun peut apporter sa contribution « il n'y a pas que les techniciens qui ont leur mot à dire ! »
Daniel	55	Cadre administratif dans un hôpital	centre	Automobiliste et connaît les problèmes de circulation Réflexion commune et citoyenne autour des pbs de déplacement, envisage de s'investir dans la vie municipale aux prochaines élections

■ Répartition par zone géographique

- ⇒ Nantes : 60% du panel (12/20)
- ⇒ Communes nord Loire : 15% du panel (3/20)
- ⇒ Communes sud Loire : 20% du panel (4/20)
- ⇒ Aire urbaine élargie : 5% du panel (1/20)

■ Répartition par mode de transport

- ⇒ Voiture : 35% du panel (7/20)
 - ⇒ Modes doux* : 35% du panel (7/20)
 - ⇒ Mixte : 30% du panel (6/20)
- *modes doux : tramway, bus, marche, vélo, roller, covoiturage.



■ Répartition par âge

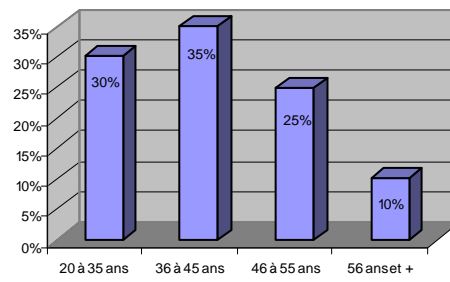
- ⇒ 20 à 35 ans : 30% du panel (6/20)

- ⇒ 36 à 45 ans : 35% du panel (7/20)
- ⇒ 46 à 55 ans : 25% du panel (5/20)
- ⇒ 56 ans et + : 10% du panel (2/20)

▪ Répartition par sexe

Femmes : 45% du panel (9/20)

⇒ Hommes : 55% du panel (11/20)



Annexe 12: présentation des terrains secondaires

Présentation des démarches accompagnées en tant que consultante Missions Publiques analysées dans la partie « discussion »		
	<i>Les Ateliers du Déplacement</i>	<i>Etude sur les pratiques participatives pour la région Ile de France</i>
Description	Vingt habitants de l'agglomération ont pris part aux Ateliers du Déplacement organisés par la communauté urbaine. Au cours de trois sessions de deux jours, ils ont fait part de leurs expériences de déplacement et ont rencontré des techniciens, des représentants associatifs et des élus autour de la question de la diversification modale. A l'issue des trois week end, ils ont rédigé une déclaration finale et un cahier des charges fonctionnel pour une future centrale de mobilité.	Cette étude a pour objectif de mieux connaître les pratiques participatives en Ile de France (outils, thèmes, effets, limites, acteurs) afin d'aider la Région à affiner son positionnement en matière de démocratie participative.
Objectif	Associer des habitants, à une évaluation des possibilités de déplacement du Nantes, un accompagnement d'une communication incitant à la diversification modale et l'élaboration des principes d'une « centrale de mobilité »	Une connaissance critique des dispositifs participatifs débouchant sur une préconisation sur comment la région peut soutenir la dynamique de participation des citoyens
Durée	Avril 2004 – juin 2005	Juillet 2006-décembre 2006
Ressort territorial	Agglomération de l'Ouest de la France, 580 000 habitants	Ile de France (plus deux cas hors Ile de France et une comparaison internationale)
Commanditaire	Communauté Urbaine	Conseil régional Ile de France
Portage	Direction de la Communication	Délégation de la Démocratie Régionale
Méthode	Méthode inspirée de la conférence de citoyens	Etude de 10 cas (entretiens et analyses documentaires)

		<ul style="list-style-type: none"> - Conseils de Quartier du 20^{ème} arrondissement de Paris - Conseil de Développement de Plaine Commune - Comités de ligne SNCF Rhône Alpes - Association ACLEFEU - Régie de Quartier Aubervilliers - Observatoire Participatif des Engagements, Conseil général Essonne - Conseil Municipal Interactif, Issy les Moulineaux - Conférences citoyennes sur la révision du Schéma Directeur d'Ile de France - Débat Public sur la couverture de la RN 13, Neuilly - Démarche de concertation des Robins des Villes <p>Entretiens semi directifs avec des acteurs de la démocratie participative (élus, techniciens, consultants, chercheurs)</p> <p>Tables rondes d'acteurs</p> <p>Mobilisation d'un panel d'universitaires</p> <p>Etat de l'art</p> <p>Comparaison internationale (par analyse documentaire)</p>
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de Pilotage (interne à la communauté urbaine) : Direction de la Communication, Direction des Transports, Mission Déplacements, Cabinet du Président - Comité Scientifique : directeur de l'agence d'urbanisme de l'agglomération, chargé de mission du Conseil de Développement, conseiller en communication, urbaniste 	80 acteurs rencontrés : élus régionaux départementaux et locaux, techniciens, consultants, représentants associatifs, citoyens non organisés.
Déroulement	<ul style="list-style-type: none"> - Avril-mai : cadrage avec le commanditaire, 	

	<p>mise en place du Comité de Pilotage et du Comité de Suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> - Juin : appel à volontariat des habitants dans la presse locale, appel à contributions écrites de la part des associations (relais : conseil de développement) - 2-3 juillet 2004: 1^{ère} session (rencontre avec des techniciens de la communauté urbaine, intervenant de l'ADEME) - 10 et 11 septembre 2004 : 2^{ème} session (rencontre avec un intervenant de l'agence d'urbanisme et avec deux représentants associatifs) - 8 et 9 octobre 2004 : 3^{ème} session (rencontre avec le président de la communauté urbaine et rédaction de la déclaration citoyenne) - 25 novembre 2004 : restitution interne - 20 Juin 2005 : restitution publique, filmée et retransmise par la télévision locale 	
<p>Résultats immédiats</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Deux productions écrites par les citoyens (déclaration citoyenne et cahier des charges pour la centrale de mobilité) - Campagne de communication comportementale issue du brief fait par les participants - Articles dans la presse locale - Peu d'appropriation des préconisations par les services et les élus - Effets de politisation sur les participants 	<ul style="list-style-type: none"> - foisonnement et diversité des pratiques - apparition d'invariants des dispositifs participatifs et d'éléments de variations - forte attente des acteurs envers la Région - grille de positionnement des dispositifs participatifs - présentation des principaux résultats lors des Premières rencontres de la Démocratie Régionale le 9 décembre 2006.

Effets	Démarche primée lors d'un congrès de communication publique Début 2006 : toujours pas de centrale de mobilité	
Thèmes principaux d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - Une démarche participative locale : l'inscription dans des rapports de force préexistants - Citoyens non organisés et associations : concurrence et complémentarité - La difficulté de prise en compte des paroles citoyennes par l'institution - La question du portage du projet : ici le porteur n'est pas la direction opérationnelle en charge du transport 	<ul style="list-style-type: none"> - les discours sur la participation - analyse des pratiques : ce qui fonctionne et là où cela bloque

**Présentation des démarches accompagnées en tant que consultante Missions Publiques
analysées dans la partie « discussion » (suite)**

	<i>Atelier citoyen sur l'aménagement d'un département</i>	<i>Concertation des usagers sur un vaste projet de rénovation</i>
Description	Démarche inspirée de la conférence de citoyens sur la question de l'aménagement du territoire dans les 15 ans à venir dans un Département francilien	Concertation d'usagers sur un projet de rénovation, en s'inspirant des principes de la conférence de citoyens version Missions Publiques : information, apport de points de vue personnels, délibération
Objectif	Contribuer à l'élaboration du schéma départemental. Question posée au groupe : « Nous construisons le Département de demain, rejoignez nous,	« Comment faire du projet de rénovation un projet partagé par tous et où chacun se retrouve (riverains, usagers, salariés) ? »

	partageons nos visions »	
Durée	Avril 2005- février 2006	Septembre 2006- décembre 2006
Ressort territorial	Département	Quartier central de Paris
Commanditaire	Conseil général	Mairie de Paris
Portage	Délégation Développement Durable et Solidaire	Direction de l'Urbanisme
Méthode	Inspirée de la conférence de citoyens Cet Atelier est un élément de la concertation parmi d'autres, davantage tournés vers les partenaires institutionnels et économiques	Deux panels de 12 « usagers » d'un lieu (équipement commercial + lieu public) constitués à partir d'une enquête quantitative se sont réunis durant deux journées où ils ont fait part de leur perception spontanée du lieu, où le projet de rénovation leur a été présenté et où ils ont rencontré les acteurs de la concertation, porteurs de points de vue différents sur le projet de rénovation
Acteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de Pilotage : délégation développement durable, Direction de l'Aménagement, cabinet - Groupe de citoyens (30 Essonnais volontaires) - Elus destinataires (Président et Exécutif départemental) 	<ul style="list-style-type: none"> - Deux groupes de 12 usagers du lieu - Le maître d'ouvrage (Mairie de Paris) - L'urbaniste - Les acteurs du dispositif de concertation (associations essentiellement)
Déroulement	<ul style="list-style-type: none"> - avril-mai : cadrage de la démarche en comité de pilotage - juin-août : composition du groupe (appel à volontariat) - 23-24 septembre : 1^{ère} session : travail sur les perceptions du territoire par les participants, présentation du rôle du Conseil général, intervention sur l'aménagement durable - 14-15 octobre, session 2 : information du groupe sur les enjeux de l'aménagement. Travail sur les premières orientations du 	<ul style="list-style-type: none"> - 4 novembre, session 1 : recueil des perceptions et attentes spontanées, visite du lieu, présentation du projet de rénovation - 18 novembre, session 2 : rencontre avec les acteurs de la concertation et élaboration d'une position collective (ou plutôt de questionnements collectifs)

	<p>groupe</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4-5 novembre, session 3 : rencontres avec les élus, travail sur les thèmes importants à prendre en compte dans le schéma - 2-3 décembre, session 4 : travail sur la déclaration finale 	
Résultats immédiats	<ul style="list-style-type: none"> - déclaration collective de 32 pages autour de 5 thèmes d'action prioritaires pour le groupe (transports, logement et vie sociale, environnement, économie et éducation) - restitution à l'Exécutif le 2 février 2006 	<ul style="list-style-type: none"> - présentation d'un rapport analytique final devant le commanditaire et les acteurs de la concertation le 7 décembre 2006
Effets	<p>sur les participants : évolution de leur perception du territoire, des élus, et de leur rôle de citoyens</p> <p>mise à jour de leviers d'action partagés pour un aménagement durable</p> <p>référence à cet Atelier citoyen dans le document final, retour vers les citoyens à ce sujet fin décembre 2006</p>	<ul style="list-style-type: none"> - émergence de certains thèmes et pondération d'autres, par rapport aux revendications des acteurs permanents de la concertation
Thèmes principaux d'analyse	<ul style="list-style-type: none"> - la question du portage - la question de la difficile hybridation des savoirs - la question de la traduction de la parole citoyenne - la notion d'identité territoriale 	<ul style="list-style-type: none"> - comment créer un intérêt collectif local dépassant les intérêts divergents de différentes catégories de population - les profanes comme tiers régulateur entre maître d'œuvre d'un projet et associations

Présentation des démarches observées en tant que chercheuse analysées dans la partie « discussion »		
	<i>Charte des conseils de quartier</i>	<i>Espaces d'échanges altermondialistes</i>
Description	Démarche participative pour élaborer avec les citoyens la charte de fonctionnement des conseils de quartier, avant leur mise en œuvre	Observations lors du Forum Social Mondial, Porto Alegre, 2003 Observations lors du Forum Social Européen, Bobigny, 2004
Objectif	Etablir les habitants une charte précisant l'objectif et les modalités de fonctionnement des futurs conseils de quartier	Comment se pose la question de la participation des citoyens dans les arènes altermondialistes ? Avec quels enjeux, objectifs et pratiques ?
Durée	Septembre 2003– juin 2004	Forum Social Mondial, 23-27 janvier 2003 Forum Social Européen, 14 novembre 2004
Ressort territorial	Commune de 14 000 habitants en banlieue parisienne	Le FSM 3 se déroulait sur trois lieux principaux : l'université catholique, le gymnase et les docks Le FSE 2004 se déroulait dans plusieurs villes de Seine Saint Denis
Organisateur	Municipalité	Portage associatif mixte, avec les collectivités locales
Portage	Adjoint au maire en charge de la démocratie locale et chargé de mission	
Méthode	Mixte de plusieurs modalités de réunions publiques ou semi-publiques	Les Forums Sociaux combinent de nombreuses modalités de rencontre : réunions thématiques, grandes conférences, interventions artistiques, etc. Leur caractère participatif est très variable et dépend des capacités de l'organisateur de favoriser l'interactivité
Acteurs	Réunions publiques (environ 60 participants)	Le Forum Social Mondial 2003 a réuni environ 50 000 participants. Suivant les débats suivis, le nombre de

	<ul style="list-style-type: none"> - l'équipe municipale, le plus souvent représenté par l'adjoint au maire en charge de la démocratie locale - le chargé de mission - représentants associatifs - membres de l'opposition (élus ou sympathisants) - de rares citoyens non organisés <p>Comité de rédaction :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le chargé de mission - 6 citoyens de la ville, représentant implicitement des opinions très différenciées voire contradictoire. 	<p>participants variaient de 200 à une petite vingtaine.</p> <p>Les participants étaient sud américains pour la plupart, et comptaient aussi de nombreux Européens. La nationalité de l'organisateur de la séance déterminait pour beaucoup la nationalité de l'assistance. Les acteurs sont très variés : beaucoup de militants associatifs, mais aussi des représentants de grandes ONG, d'institutions publiques, etc.</p>
Déroulement	<ul style="list-style-type: none"> - septembre-octobre 2003 : réunions d'information sur la future mise en place des conseils de quartier, dans les différents quartier - octobre-décembre 2003 : 4 réunions publiques de travail sur 9 thèmes constituant les rubriques possibles de la charte - janvier-mai 2004 : poursuite de la réflexion au sein d'un petit groupe, après appel à volontariat et sur choix de l' élu et du chargé de mission 	
Résultats immédiats	<p>Rédaction de la charte</p> <p>Adoption de la charte par le conseil municipal, après quelques modifications mineures</p>	

	Présentation de la charte aux habitants (réunion publique et diffusion dans le journal de la ville)	
Effets	Mise en place des conseils de quartier en décembre 2004	
Posture adoptée	Observation participante aux réunions comme habitante, les autres acteurs étant au courant de mon intérêt de recherche sur les démarches participatives	Observation participante, les autres acteurs étant au courant de mon intérêt de recherche sur les démarches participatives
Thèmes principaux d'analyse	<p>La question de la mobilisation citoyenne et de l'inclusion : comment étendre la participation ?</p> <p>La question du partage du pouvoir : des élus envers les citoyens, des associations locales envers les conseils de quartier</p> <p>La construction d'une opinion collective nuancée : le comité de rédaction comme lieu d'apprentissage réciproque et d'évolution des opinions (délibération démocratique)</p>	<p>La participation comme reconnaissance des individus, comme source de rénovation en profondeur des modes de gouvernance, comme partage du pouvoir</p> <p>La participation au Brésil : expériences</p> <p>Refonder de la participation bottom up pour redonner du pouvoir au peuple</p> <p>Un objectif politique « révolutionnaire » assigné à la démocratie participative</p>

Annexe 13 : les attentes de l'AET vis-à-vis de la conférence de citoyens

Objectifs de l'AET	Attentes mises en avant par l'AET dans la communication officiel et lors du Comité de Pilotage du 3 février 2003	Degré de rencontre avec les attentes des participants exprimées lors de la sélection et de la session 1
<p>Objectif gestionnaire : c'est l'objectif premier. Il s'agit de mieux comprendre les conduites réelles, attentes et modes d'arbitrage des non utilisateurs de transport en commun pour rendre les politiques publiques de déplacement plus efficaces et renforcer la diversification modale</p>	<p>L'aspect expressif et délibératif est celui qui apparaît le plus nettement dans les affiches :</p> <p><i>« habitants de X ses environs, vous êtes invités à partager lors de cette conférence vos opinions et attentes sur ces thèmes, en vue de présenter des recommandations aux participants du prochain congrès national de l'AET</i></p> <p><i>« vous avez envie d'apporter votre contribution à la réflexion sur les transports aujourd'hui ? Rejoignez nous... »</i></p> <p>L'objectif gestionnaire est affirmé en liant la problématique ...</p> <p>Le groupe doit <i>« répondre à la question suivante : « comment faire en sorte que les adultes actifs qui utilisent principalement leur voiture se tournent vers d'autres modes de déplacements complémentaires ? » (communiqué de presse)</i></p> <p>... à la méthode :</p> <p><i>« Pour ce faire, les participants reçoivent une information complète sur le sujet. Ici, cette phase de formation se fait par l'échange avec des experts de disciplines variées et des élus responsables de transport sur les différents intérêts en jeu concernant le développement futur des transports collectifs. A l'issue de ces échanges, les participants formulent leur avis, établissant ainsi un</i></p>	<p>Les attentes expressives et délibératives envers les citoyens rencontrent (voire contribuent à performer) les registres de motivations de sociabilité, de la curiosité et du champ même de la préoccupation pour la problématique des déplacements</p>

	<i>diagnostic partagé et en profondeur. » (communiqué de presse)</i>	
<p>Objectif politique : le commanditaire étant une association d'élus, l'objectif politique est très présent Il s'agit en explicitant les modalités de l'action publique sur les déplacements, de restaurer une vision plus positive des élus auprès du panel citoyen.</p>	<p><i>« une démarche innovante de consultation des citoyens » (communiqué de presse)</i></p> <p><i>« donner la parole aux citoyens et pour eux celle d'être entendu et écouté par les élus, et de participer ainsi, en tant qu'automobilistes ou qu'utilisateurs de transport en commun, à la mise en œuvre de la politique de transport public, maillon fort du développement durable de nos territoires. » (communiqué de presse)</i></p>	<p>Le fait d'être sollicité par une association d'élus pour produire une réflexion collective à l'attention même d'élus en charge d'une politique sectorielle contribue à rendre légitime voire à renforcer le registre de motivation civique</p>

Annexe 14 : les solutions de diversification modale proposées par les participants de la conférence de citoyens de l'AET

Exemples de solutions préconisées par les participants pour soutenir une diversification modale (extraits du compte rendu de la session 1)
<i>accroître la participation et la concertation des citoyens en matière de politiques de transport</i>
<ul style="list-style-type: none">- Créer un groupe de citoyens sur ce thème dans chaque ville.- Faire une réunion, un tour de table avec les élus, les citoyens qui utilisent les transports en commun et pourquoi pas les directeurs des établissements scolaires de différents horizons, privés, public et les responsables des sociétés de transport et ceux qui les gèrent. Un vrai tour de table.
<i>les transports en commun : améliorer l'existant pour le rendre plus attractif</i>
<ul style="list-style-type: none">- Augmenter les cadences des bus et métro- Correspondance à 5 minutes entre les différents moyens de transports d'un point à un autre (train, bus ou tramway)- Augmenter la fréquence de passage de TC et réduire le temps de déplacements. (Assurer une couverture horaire plus large (bus jusqu'à 2h du matin et métro 24h/24h)- Apprendre certaines règles de conduite aux chauffeurs, ne pas piler sur le frein sans raison, par exemple- Pourquoi des bus de 40 à 50 personnes toutes les 10 à 15 min ? Pourquoi pas des mini-bus de 10 à 15 personnes toutes les 5 minutes- Améliorer la sécurité dans les transports en commun- Développer le réseau des bus de façon circulaire en périphérie, pour joindre les quartiers entre eux.- Faire évoluer les tracés de bus existants en fonction des habitants- Créer des pistes cyclables plus sûres, en sites propres, indépendants du réseau routier, sécuriser pour les cyclistes, éloignés des piétons.- Possibilité de louer un peu partout des vélos à des prix dérisoires.- Développement durable de moyens de transports idéal : le vélo ! à favoriser pour les centres villes
<i>propositions en matière de politique de transports</i>
<ul style="list-style-type: none">- Baisser le prix des tickets de transports- Adapter les tarifications aux différentes catégories (ex : ne pas oublier les familles nombreuses)- Développer d'autres moyens de transports collectifs : navette plus petite, petits taxis, ordinaires et simples.- Rouvrir les petites voies ferrées vers l'extérieur des villes pour faciliter le déplacement des personnes et surtout des jeunes qui habitent hors agglomération.- Que les élus proposent à leurs concitoyens automobilistes de se déplacer autrement quelques jours par an. Aucune obligation, petits livrets pour marquer les jours et leurs impressions. Cela

fera une première économie et peut être donnera des habitudes.

- Créer un avantage fiscal pour les utilisateurs de Transports en commun qui se rendent à leur travail
- Imposer les livraisons de nuit (pour éviter embouteillages, très polluant).
- Délocaliser les hyper marchés Leclerc, Carrefour, Casino dans les petites communes avec propositions des produits à « prix bas » + catalogue pour commander.
- Interdire les centres villes aux grosses voitures, autoriser uniquement les véhicules non polluants (électrique)
- Baisser la tarification des parkings, horodateur, etc....
- Supprimer les parcmètres aux abords des collèges, lycées, écoles.
- Parking relais : gratuité pour obliger les personnes à prendre les transports en commun.
- Parkings gratuits à l'entrée des villes avec navettes gratuites pour gagner l'hyper centre toutes les 10 minutes.
- Parkings gratuits en périphérie, payés par les stationnements chers en centre ville.
- Faciliter le stationnement pour les automobilistes en créant plus de parkings, mais non payants.
- Faciliter le stationnement des résidents centre-ville pour les inciter à rester au centre sans être pénalisés par un problème de stationnement (pour éviter qu'ils partent vers l'extérieur en générant de nouveaux déplacements)
- Faire cohabiter les « moult » mode de transports (marche à pied, vélo, roller, transport en commun, voiture, Train, avion,...) dans l'espace urbanistique.

sensibiliser et informer pour faire évoluer les comportements

- Eduquer les citoyens dès leur jeune âge en les sensibilisant au développement durable.
- Arriver à modifier le comportement des automobilistes par rapport à leur voiture et adopter un nouveau comportement.
- Montrer aux conducteurs de voitures les problèmes de pollution (effets de serre, etc.) et pollution sonore.
- Sensibiliser de façon importante la population sur la gravité des risques sonores et polluants en ville de même façon que pour l'insécurité routière. Lancer une grande campagne nationale.

développer des services nouveaux

- Aider au développement du co-voiturage en aidant les associations de co-voiturage existantes à se faire connaître (promotion, subvention, communication)
- Développement des vélos collectifs dans les centres villes et développement de pousse-pousse comme taxi
- Mettre en place des petits bus navette afin de permettre à l'ensemble des habitants de bénéficier des transports en commun
- Mise en place de taxis collectifs qui se déplacent continuellement, en vous prenant à domicile et vous déposant à n'importe quel endroit dans un rayon de 10 km
- Développer le télétravail.
- Mettre le centre ville à la campagne !
- Favoriser l'implantation en sous sol de centre ville des hypermarchés, avec parking intégré gratuit.

- Inciter les fabricants d'automobiles à trouver une énergie non polluante.
- Développer des portages pour la consommation de produits courants en subventionnant par exemple des jobs pour les jeunes

Annexe 15: extraits de la déclaration du Comité de pilotage,
conférence de citoyens de l'AET

Pourquoi l'AET a fait appel à nous ?

Nous avons été sollicités par l'AET pour nos compétences diversifiées en lien soit avec le domaine du transport ou de la vie publique (...)

Nos connaissances du secteur du transport et des modalités de décision publique devaient nous permettre d'être vigilants pour permettre au groupe de développer sa réflexion en toute autonomie. Le comité de pilotage n'était pas impliqué directement dans la démarche. Nous sommes restés en retrait afin de pouvoir formuler un avis critique tant sur la méthode employée que sur le cours que prenait la démarche.

Nos perceptions de la démarche a priori

[perception de risque]

- (...) comment 20 personnes extérieures au monde des déplacements et de la décision allaient-ils pouvoir émettre des idées nouvelles et pertinentes là où les spécialistes et les élus piétinent depuis 20 ans. Quoiqu'il en soit, élus et techniciens se trouvant dans une solution d'impasse, il faut explorer d'autres pistes et accepter de prendre le risque qu'elles n'aboutissent pas. L'expérience empirique tentée ici est une brèche permettant de trouver de nouvelles avancées.
- L'AET n'a qu'un pouvoir d'incitation : comment inciter les élus membres de tenir compte de l'avis du panel ?
- certains d'entre nous se demandaient : et si les 20 panélistes restaient sur la logique de l'intérêt individuel et de solutions techniques?

(...)C'est un exercice exigeant de coopération : alimenter la réflexion des représentants élus sans remettre en question leur légitimité.

Comment nous avons vu le processus évoluer (et comment nous avons évolué avec lui)

Nous avons été impressionnés par l'application des participants, soucieux de comprendre au mieux les enjeux et d'aider les élus à réfléchir autrement. Ce qui conduisait parfois à des "consensus mous" ou des écueils que nous pointions du doigt.

Par exemple, la volonté première des participants a été de proposer comme solutions des mesures techniques alors même qu'ils ne maîtrisaient pas les contraintes techniques et financières dans lesquelles les élus établissent leurs politiques publiques de déplacement.

(...)Nous n'avons pas été déçus du résultat ! Dès la deuxième session, les panélistes ont saisi, grâce à l'explicitation des enjeux liés à la mobilité par les intervenants, l'incidence des choix de déplacements sur la société

Ce que nous retenons particulièrement du processus :

- *la prise de conscience comme moteur du changement* : Ce qui a permis l'évolution des mentalités, c'est le temps consacré (6 journées en tout) à la compréhension du sujet et des enjeux qui sont en fait peu connus, ce qu'oublie parfois les acteurs du secteur.
- *ce qui touche les panélistes*: ce sont les aspects concrets : l'effet sur leur santé, la sociabilité ou l'environnement de l'usage de l'automobile en aire urbaine.
- *Ce qui les fait changer* : c'est quand ils trouvent en plus de la prise de conscience, également un avantage propre au changement : être en meilleure santé, faire des économies ... Ils exploitent alors la marge de choix, si elle existe.
- *La relation aux élus* : les participants de la conférence de citoyens expriment des attentes fortes envers les élus, notamment d'être exemplaires et cohérents entre leur politique et leur comportement, tout en reconnaissant le travail fourni par les élus et les techniciens du transport. Les élus sont parfois sur la défensive face aux interpellations dérangeantes car inhabituelles de ces vingt citoyens.
- *Une forte intelligence collective* s'est développée dans le groupe qui a su comprendre la complexité des politiques publiques et des problèmes de déplacement et qui a su dépasser les particularismes de chacun. Leur déclaration forme un ensemble cohérent et pertinent, même si bien sûr (et heureusement !) c'est très différent de ce que nous aurions dit sur la question.

Les messages forts des panélistes

→ . Il faut faire confiance aux citoyens :

- Cette expérience montre que les *gens sont capables de changer* leurs habitudes de déplacement, contrairement à une opinion répandue. (...)
- *les panélistes n'attendent pas tout des élus*, ils ont pris conscience de leurs responsabilités individuelles. Ils disent d'abord qu'ils peuvent changer, avant de demander aux élus de faire quelque chose. Nous pensions que la logique serait inverse

→ Une demande d'implication forte de la part des citoyens

Ce qui ressort clairement de leur déclaration est une demande forte de dialogue. Les panélistes souhaitent être étroitement *impliqués en amont de la conception* des politiques publiques de mobilité et non pas par de simples concertations servant à valider des choix techniques.

→ Apprenons à communiquer différemment sur la mobilité et notamment les transports publics :

- il faut complètement changer la façon de communiquer sur les modes alternatifs à la voiture : il faut sensibiliser sur les enjeux sociétaux car eux seuls permettent une prise de conscience. Tant que les transports publics communiqueront uniquement sur leur confort ou leur offre, ils seront perdants face à la voiture.

→ Et après ?

- la question est comment cette déclaration va faire avancer les décisions publiques. Le message va-t-il être entendu par les élus?
- comment va-t-on généraliser les résultats de cette conférence ? Ce qui se passe pour 19 personnes dans un tel processus ne peut pas se faire pour 60 millions d'habitants ! Les panélistes ont prouvé que la dynamique de débat public pouvait provoquer un déclin dans certains cas. La question est évidemment de savoir comment opérer un tel déclin dans un débat public élargi sur cette question.

RESUME/ABSTRACT

Le Citoyen, le Politique et l'Expert à l'épreuve des dispositifs participatifs. Etude de cas sur une conférence de citoyens sur la dépendance à l'automobile et discussion

Les espaces de discussion publique avec des citoyens ordinaires se répandent, dans un impératif participatif d'autant plus puissant que les modalités de participation et leurs effets sur la décision restent flous. A partir de l'analyse d'une conférence de citoyens sur la dépendance à la voiture, cette thèse a pour ambition d'analyser dans une approche inductive les motifs du recours aux citoyens dans l'action publique, les propriétés internes de la procédure et ses effets. Nous rendrons compte du caractère pluriel des dispositifs participatifs, espaces d'apprentissage, de stratégies, d'innovation et de conflits, de construction du monde souhaitable. A l'étude de cas succède une discussion sur la faiblesse actuelle des effets macrosociaux des instances de « démocratie participative » enchâssées dans un système politico-administratif au fonctionnement vertical, avant de conclure sur les potentialités en germe dans les dispositifs participatifs pour repenser l'activité politique.

Mots clés : démocratie participative, action publique, citoyenneté, politique, mobilité, conférence de citoyens, dispositif participatif, processus de décision

The Citizen, the Representative and the Expert tested by the participatory devices. Case study on a citizens' conference about car's dependency and discussion

The approaches of deliberation are spreading, in a context of participative rhetoric. This trend is powerful. However concrete modes and expected effects on political decisions' are seldom set. Through the analysis of a consensus conference about car's dependency, this thesis deals with the causes of appeal of citizens involvement by public authorities, the internal properties of the experiments, and their effects, in an inductive approach. This research shows the plural nature of participative devices: forums of learning, of strategies, of innovation, of conflicts, of deliberation about desirable society. A wider discussion comes after the case study, about the current weakness of participative procedures' macrosocial impact. Indeed, these procedures are dependent of an institutional and political system strongly vertical and hierarchical. Then, we will conclude on the potentials of participative devices in order to renew politics and policies.

Key words: participative democracy, policy, citizenship, politics, mobility, consensus conference, participative device, decision process